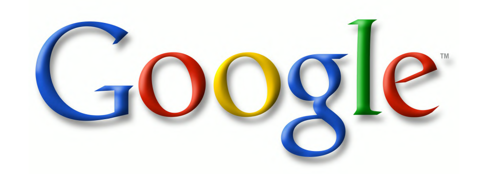




CORRESPONDANCE

DE

NAPOLÉON Ier

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON, IMPRIMEUR DE L'EMPEREUR, RUE GARANCIÈRE, 8.

CORRESPONDANCE

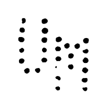
DE

NAPOLÉON IER

PUBLIÉE

PAR ORDRE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON III.

TOME DIX-NEUVIÈME.



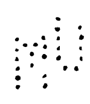


PARIS

HENRI PLON,
ÉDITEUR DES OEUVRES DE L'EMPEREUR,
RUE GARANCIÈRE, 8.

J. DUMAINE,
LIBRAIRE-ÉDITEUR DE L'EMPEREUR,
RUE DAUPHINE, 30.

MDCCCLXVI.



CORRESPONDANCE

DE

NAPOLÉON PREMIER.

ANNÉE 1809.

15204. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 14 mai 1809.

Mon Cousin, donnez ordre au duc d'Istrie d'envoyer le général Montbrun avec la brigade Jacquinot et la brigade Piré à Bruck, à neuf lieues de Vienne, pour couper la route de Presbourg en Italie et couvrir tout le pays entre le lac de Neusiedler et le Danube, ce qui fait un espace de six lieues. Ces brigades auront sur leur gauche la brigade Marulaz, qui longe le Danube, laquelle pourra rester en seconde ligne pour se porter au secours des deux premières ; de sorte que le duc de Rivoli pourra partir avec cette brigade sans découvrir l'armée d'aucun côté. Il est nécessaire que cette position soit prise demain. La brigade Colbert, qui est à Neustadt, recevra l'ordre de couvrir depuis le lac jusqu'à Neustadt et de se lier avec les partis du général Montbrun. En cas d'événement extraordinaire, le général Montbrun donnera des ordres à ces quatre brigades. La division Nansouty sera cantonnée à Laxenburg, et la division Espagne à Himberg. Le général Montbrun correspondra avec ces deux généraux, dont il couvrira les cantonnements, et par lesquels il pourra être soutenu à tout événement. Par ce moyen, nous serons couverts de tous côtés. Recommandez au général Colbert de pousser des partis jusqu'au pied de la montagne qui va à Leoben. Aussitôt que le général Bruyère sera arrivé, il sera placé au même lieu, à Bruck, sous les ordres du général Montbrun. Il doit venir par Altenmarkt. La brigade badoise, commandée par le général Lauriston, se mettra en marche par Mœdling, pour venir à sa rencontre sur Altenmarkt et dissiper les attroupements de paysans.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.



15205. — ORDRE DU JOUR.

Quartier impérial de Schœnbrunn, 14 mai 1809.

L'Empereur voit avec peine les désordres qui se commettent en arrière de l'armée; ils deviennent tels, qu'ils doivent fixer toute son attention. De mauvais sujets cherchent à déshonorer l'armée, et, au lieu de se trouver à leurs drapeaux et devant l'ennemi, ils restent en arrière, où ils commettent toute espèce d'excès, et même des crimes.

Sa Majesté ordonne aux généraux-gouverneurs, commandant les provinces, de former sur-le-champ des colonnes mobiles, composées chacune d'un adjudant commandant ou colonel, d'un chef d'escadron, d'un capitaine d'infanterie, d'un officier de gendarmerie faisant fonctions de rapporteur, d'un magistrat du pays.

Ces officiers formeront autant de commissions militaires qu'il y a de colonnes mobiles.

La première de ces commissions étendra sa juridiction sur le cercle de Vienne; la deuxième, sur le cercle de Saint-Pœlten; la troisième, sur le cercle de Steyer; la quatrième, sur le cercle de Linz; la cinquième, sur le cercle d'Untermanhartsberg.

A la suite de ces commissions et sous les ordres de l'adjudant commandant, il y aura trois brigades de gendarmerie, de 60 hommes à cheval et 90 hommes d'infanterie. Chaque détachement de cavalerie sera commandé par un chef d'escadron; chaque détachement d'infanterie le sera par un capitaine. Chaque détachement aura le nombre d'officiers prescrit par les règlements militaires en raison de sa force.

Tout traîneur qui, sous prétexte de fatigue, se sera détaché de son corps pour marauder, sera arrêté, jugé par une commission militaire et exécuté sur l'heure.

L'adjudant commandant de chaque colonne mobile rendra compte tous les jours au major général du lieu où il se trouvera et des opérations de la commission.

Ces colonnes, qui seront fortes de plus de 150 hommes, se diviseront en autant de petites patrouilles que l'adjudant commandant jugera convenable, afin de se porter partout où besoin sera.

Auprès de chaque commission il y aura un magistrat de cercle. Chaque commission se rendra sur tous les points où elle jugera sa présence nécessaire, dans l'arrondissement du cercle.

Le présent ordre du jour sera affiché dans toutes les villes et villages sur la route de Strasbourg à Vienne, et lu aux différents régiments et détachements qui passeront. Il en sera remis un exemplaire à chaque commandant de troupes de passage.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15206. — ORDRE.

Camp impérial de Schœnbrunn, 14 mai 1809.

1° La milice dite *landwehr* est dissoute.

2° Une amnistie générale est accordée à tous ceux de ladite milice qui se retireront dans leurs foyers dans le délai de quinze jours, au plus tard, après l'entrée de nos troupes dans les pays auxquels ils appartiennent.

3° Faute par les officiers de rentrer dans ledit délai, leurs maisons seront brûlées, leurs meubles et leurs propriétés confisqués.

4° Les villages qui ont fourni des hommes à la milice dite *landwehr* sont tenus de les rappeler et de livrer les armes qui leur ont été remises.

5° Les commandants des diverses provinces sont chargés de prendre les mesures pour l'exécution du présent ordre.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15207. — ORDRE

POUR LES SUBSISTANCES DANS LES ÉTATS DE LA CONFÉDÉRATION OCCUPÉS PAR LES ARMÉES FRANÇAISES.

Quartier général de Schœnbrunn, 14 mai 1809.

L'Empereur, voulant déterminer d'une manière précise les fournitures dues aux troupes, afin que les bourgmestres et autres agents des pays, préposés à cet effet, puissent y pourvoir d'une manière régulière et uniforme;

Voulant, en outre, faire connaître aux militaires ce qu'ils ont droit de demander, et aux habitants ce qu'ils ont à fournir, afin d'éviter des refus ou des demandes exagérées, d'où naissent souvent des plaintes et des mécontentements réciproques,

Ordonne :

ARTICLE 1er. — Les troupes seront nourries dans leurs logements, d'après l'ancien usage établi en Allemagne; l'officier à la table de son hôte, ainsi qu'il a été ordonné dans les campagnes précédentes.

Les sous-officiers et soldats recevront, indépendamment de leurs rations de pain (de sept hectogrammes et demi ou vingt-quatre onces) :

Au déjeuner, la soupe et l'eau-de-vie (un seizième de pinte);

Au dîner, la soupe, dix onces de viande, légumes et un demi-pot de bière ou vin;

Au souper, des légumes et le demi-pot de bière ou vin.

Ainsi la ration du soldat se composera de vingt-quatre onces de pain de munition, quatre onces de pain de soupe, seize onces de viande, deux onces de riz ou quatre onces de légumes secs, un seizième de pinte d'eau-de-vie, une pinte de bière ou une bouteille de vin, selon le pays.

Art. 2. — MM. les officiers généraux surveilleront l'observation du régime prescrit ci-dessus, et puniront les contrevenants au présent ordre, lorsque les autorités locales dénonceront les abus.

Art. 3. — Les habitants fourniront aux troupes françaises des vivres et boissons de bonne qualité, afin de prévenir les contestations qui résulteraient de l'inobservation des règles prescrites pour la fixation de la nourriture de l'armée.

Art. 4. — MM. les officiers et les corps de toutes armes, ainsi que les administrateurs militaires, continueront à recevoir le nombre de rations de fourrage fixé par le tarif arrêté le 15 prairial an XII par le ministre directeur de l'administration de la guerre.

La ration de fourrage sera composée ainsi qu'il est ordonné par l'arrêté du Gouvernement du 19 germinal an X.

Ces deux arrêtés relatifs aux fourrages seront rapportés à la suite du présent ordre.

Art. 5. — Conformément à la décision du 6 avril 1809, MM. les officiers généraux, adjudants commandants, aides de camp, officiers d'état-major, colonels et chefs d'escadron de cavalerie, recevront, dans les quartiers ou cantonnements fixes, et quand il y aura des magasins formés, les rations de fourrage pour le nombre de chevaux qu'ils auront et dont l'existence sera constatée par les revues de MM. les inspecteurs aux revues, pourvu toutefois que ce nombre de chevaux n'excède pas la moitié en sus de celui déterminé par la loi.

Ainsi celui à qui il est attribué huit rations de fourrage et qui justifiera par revue avoir douze chevaux pourra recevoir douze rations, et celui qui a droit à trois rations et qui justifiera, aussi par une revue, avoir cinq chevaux recevra un pareil nombre de rations, parce qu'il ne serait pas possible de nourrir le cinquième cheval avec une demi-ration.

Art. 6. — Les chevaux de réquisition sont exclusivement affectés au transport des subsistances, munitions de guerre, effets d'habillement, équipages des corps, effets d'hôpitaux, à l'évacuation de malades et convalescents.

Art. 7. — Il n'est dû ni voiture ni chevaux pour le service personnel des militaires, fonctionnaires militaires, officiers de santé et employés d'administration, auxquels il est accordé des rations de

fourrage pour chevaux de selle et de fourgon. A l'égard des officiers, et autres, envoyés en mission ou porteurs d'ordres d'urgence, le Gouvernement leur allouant des frais de poste, ils ne peuvent plus prétendre à aucune fourniture de chevaux de réquisition.

Art. 8. — Les commissaires des guerres qui auraient ordonné des fournitures au delà des proportions indiquées, ou qui auraient fait fournir des moyens de transport dans les cas non prévus par le présent ordre, et ceux qui les auraient fait continuer, en demeureront personnellement responsables.

Le prince de Neuchâtel, major général.

D'après le texte imprimé. Dépôt de la guerre.

15208. — DÉCISION.

Schœnbrunn, 14 mai 1809.

M. de Stichaner, commissaire général du roi de Bavière au cercle du bas Danube, expose à l'Empereur que l'ordre de détruire le faubourg Saint-Nicolas à Passau entraîne la démolition des bâtiments des salines royales. M. de Stichaner supplie l'Empereur d'épargner ces bâtiments, dont la destruction serait une perte sensible pour le Gouvernement et pour les habitants de la ville.

Renvoyé au major général pour répondre que la sûreté de la place va avant tout. Passau doit être fortifié, non pour le moment, mais pour toujours, la Bavière ne pouvant avoir une place mieux située. Je suis mécontent des habitants; ce sont ceux de la Bavière les moins opposés aux Autrichiens. Ils n'auraient pas montré la vigueur nécessaire pour repousser les mauvais citoyens.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15209. — A M. BARBIER, BIBLIOTHÉCAIRE DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Schœnbrunn, 14 mai 1809.

L'Empereur a trouvé sa bibliothèque mal organisée. Il y a beaucoup de livres inutiles. De ce nombre sont les ouvrages suivants, que Sa Majesté a fait ôter de la bibliothèque : les *OEuvres de Parny,* 5 volumes in-12; les *OEuvres de Bertin,* 2 volumes in-12, petit format; le *Théâtre des auteurs du deuxième ordre,* 8 volumes in-12; les *Discours sur Tacite et Salluste,* 4 volumes in-12; les *Vies des célèbres marins,* 12 volumes in-12, petit format; les *Lettres de Dupaty sur l'Italie,* 3 volumes in-12; *Les trois Règnes de la nature,* de De-

lille, 2 volumes in-12; l'*Histoire de Jovien,* 2 volumes in-12; les *Lettres de Madame de Sévigné*, 11 volumes in-12; les *Bucoliques,* 1 volume in-12; les *Morceaux choisis de Buffon,* 1 volume in-12; les *Mémoires de La Rochefoucault,* 1 volume in-12; les *Souvenirs de Madame de Caylus*, 1 volume in-12, petit format; la Bible de Cologne, 1 volume in-12; l'*Iliade,* 2 volumes in-12; le Tasse, 2 volumes in-12; le Camoëns, 3 volumes in-12; l'*Énéide,* 4 volumes in-12; le Milton, 3 volumes in-12.

Les six derniers ouvrages sont à échanger contre une Bible de Sacy, in-12; une *Iliade,* petit in-12; un Tasse, petit in-12, italien et français; un Camoëns, petit in-12; une *Énéide,* en prose, petit in-12; un Milton, en prose, petit in-12.

L'Empereur veut qu'aucun des ouvrages de poésie et de littérature ne soit in-12. Ce format doit être réservé seulement pour l'histoire et pour les chroniques.

La collection des romans grecs est d'un trop grand format.

La Bible de Cologne est d'un caractère illisible.

L'*Énéide* et le Milton sont en vers; Sa Majesté en désire des traductions en prose.

Onze volumes de Mme de Sévigné occupent trop de place; il faudrait trouver un choix de ses lettres en petit format.

Tous les autres livres sont rejetés comme inutiles.

Voici les livres que Sa Majesté désire que M. Barbier envoie pour les remplacer : un Tacite en français, in-12; un Gibbon, in-12; un Diodore de Sicile, in-12; le poëme de *la Pitié,* petit in-12; un *Gil Blas,* petit in-12.

Les *Mémoires de Retz* sont d'un très-vilain papier et d'une mauvaise impression; il faudrait les changer contre quelque chose de mieux.

En résumé, il faut renvoyer les ouvrages suivants :

1° Un Tacite en français; 2° un Gibbon; 3° un Diodore de Sicile; 4° les *Mémoires de Retz;* 5° un choix de *Lettres de Madame de Sévigné;* 6° une Bible de Sacy; ces six ouvrages in-12; 7° une *Iliade;* 8° une *Énéide* en prose; 9° un Tasse, italien et français; 10° un Camoëns; 11° un Milton, en prose; 12° un choix des romans grecs; 13° un *Gil Blas;* 14° le poëme de *la Pitié.*

Tout cela (à partir du 7°) dans le plus petit format possible.

Par ordre de l'Empereur, Meneval.

D'après l'original comm. par M. Louis Barbier.

15210. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 15 mai 1809.

Mon Cousin, je ne sais ce que les 11e et 12e chasseurs font à Passau; donnez-leur l'ordre de rejoindre sans délai à Vienne.

Je ne sais pourquoi on a laissé à Wels une compagnie de voltigeurs et une de fusiliers du 105e; donnez ordre qu'elles rentrent. Donnez ordre au général Saint-Hilaire de faire reformer les compagnies de voltigeurs du 72e et du 105e et les compagnies du 105e qui ont été perdues, de faire nommer à toutes les places vacantes d'officiers et de sous-officiers; tous ceux qui sont prisonniers seront portés à la suite. En réponse à son rapport, vous lui ferez connaître que je suis mécontent des dispositions qui ont été prises. D'abord, on n'a pas envoyé un chef élevé en grade pour diriger l'opération; secondement, une réserve de 100 hommes avec dix mille cartouches aurait dû être placée dans la maison et n'en jamais sortir; avec cette réserve, on n'aurait eu rien à craindre. Tout cela a été fort mal dirigé.

Écrivez au duc de Valmy de ne pas détourner les différents détachements de chasseurs et de hussards de la route qu'a tracée le ministre de la guerre d'après mes ordres; qu'il ne doit composer le corps de Hanau que des troupes que j'y ai destinées; que du reste il conservera le commandement de ce corps de réserve, mais qu'il ne dérange en rien la marche de l'armée; qu'il y a dans le Nord plus de troupes qu'il n'en faut; que tout ce qu'on dit des Prussiens est controuvé; que le principal est de faire beaucoup de tapage, et de faire croire qu'il y a un corps de 60,000 hommes; qu'il peut revenir à Strasbourg en laissant le général Rivaud, et après s'être assuré que toutes les mesures pour l'organisation du corps sont prises et s'exécutent; que l'inspecteur aux revues, l'ordonnateur et le payeur de la 26e division militaire rempliront les fonctions d'inspecteur aux revues, d'ordonnateur et de payeur du corps de Hanau, et le général Boyer celles de chef d'état-major.

Donnez ordre que le général Grandjean remplace le général Tharreau dans le commandement de sa division.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15211. — AU GÉNÉRAL COMTE DE LAURISTON,

COMMANDANT LES TROUPES DÉTACHÉES DU 4e CORPS, EN ROUTE SUR ALTENMARKT[1].

Schœnbrunn, 15 mai 1809, huit heures du matin.

Monsieur le Général Lauriston, vous trouverez ci-joint une lettre du général Bruyère. Il paraît par cette lettre qu'il n'y a rien à Altenmarkt. Envoyez un détachement pour désarmer le pays et le réduire à l'obéissance. N'étant plus obligé de vous porter en force sur Altenmarkt, le général Bruyère pourra profiter des services du duc d'Auerstaedt. Donnez-lui ordre de renvoyer par Altenmarkt sur Vienne la plus grande partie de sa cavalerie, qui est inutile dans ces montagnes, en gardant seulement 200 à 300 chevaux pour poursuivre l'ennemi. Portez-vous partout où vous saurez qu'il y aurait un corps ou rassemblement de landwehr, surtout dans la direction de Neustadt à Leoben. Mais aussitôt que Altenmarkt, la vallée de la Schwem seront purgés d'ennemis, que vous aurez désarmé Baaden et les environs, rendez-vous à Neustadt, où vous pourrez recevoir mes ordres.

P. S. Vous trouverez ci-joint une lettre du général Colbert. Comme vous devez avoir trois régiments badois, il me semble que vous pourrez faire face à la fois aux deux expéditions. Envoyez un de vos trois régiments avec le détachement de cavalerie qu'a envoyé le général Colbert pour dissiper les rassemblements en avant d'Altenmarkt, dont parle le général Bruyère, et portez-vous avec vos deux autres régiments, pour soumettre le pays, sur les sommités des montagnes entre Leoben et Neustadt.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le marquis de Lauristor.

15212. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,

COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SAINT-POELTEN.

Schœnbrunn, 15 mai 1809, dix heures du matin.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 14. Le général Lauriston, avec 6,000 Badois, marche sur Altenmarkt et se met en communication avec le général Bruyère, auquel il donnera ordre de renvoyer sa brigade à Vienne, en gardant seulement 200 chevaux pour son expédition de Maria Zell ; mais comme il est moins propre que tout autre à cette expédition, qui est une affaire d'infanterie, chargez-

[1] La brigade de Bade et celle de Hesse-Darmstadt.

vous de la faire faire. Envoyez quatre ou cinq bataillons avec deux pièces de canon, 200 chevaux et un officier intelligent, capable de dissiper tout ce qui se trouve à Maria Zell.

J'ai lu avec bien de la peine le rapport du major ..... Cet homme est un fou auquel il ne faut pas donner le commandement d'une expédition en chef. Ses expéditions n'ont pas le sens commun. C'est en jouant ainsi la vie des hommes qu'on perd la confiance des soldats. Je ne veux point de poste à Mauthausen; je n'en veux nulle part qu'à Linz et à droite et à gauche des routes, pour former un système. Les autres postes doivent être sur la rive droite, vis-à-vis ceux-là.

L'opinion de ce pays-ci est que le prince Charles cherche à donner une bataille; il faut donc tenir vos troupes reposées pour pouvoir vous porter partout où il serait nécessaire. Ayez toujours trois ou quatre jours de pain; ne harcelez pas vos troupes par des fatigues inutiles.

Le prince de Ponte-Corvo s'est mis en marche, le 14, de Passau pour Linz; il y arrive donc ce soir. J'ai joint à son commandement la division Dupas, ce qui lui forme un corps assez considérable, et je lui donne l'ordre de faire une forte reconnaissance en Bohême.

NAPOLÉON.

Onze heures du matin.

P. S. Je suppose que le régiment français que vous aviez à Linz et celui que vous aviez à Enns sont tout réunis, et que votre corps d'armée se trouve tout entier dans votre main, entre Moëlk et Saint-Pœlten. Si l'ennemi tentait de passer le Danube à Krems, il faudrait en prévenir aussitôt le général Demont, qui est avec sa division à Klosterneuburg.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15213. — AU MARÉCHAL BERNADOTTE, PRINCE DE PONTE-CORVO, COMMANDANT LE 9e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A LINZ.

Schœnbrunn, 15 mai 1809, onze heures du matin.

Mon Cousin, je vois par votre dernière lettre de Passau qu'aujourd'hui, 15, vous arrivez à Linz, et que votre corps d'armée y sera entièrement réuni demain, 16. Je vois que vous avez 3,000 hommes de cavalerie, 17,000 hommes d'infanterie et quarante-huit pièces de canon; ce qui fait un corps de 22,000 hommes. Le général Vandamme a à Linz, ou en avant de cette ville, 1,000 hommes de cavalerie et 8,000 hommes d'infanterie avec une vingtaine de pièces

de canon. Ainsi, réuni avec ce corps, vous auriez plus de 30,000 hommes. Le major général vous enverra ce soir des ordres de mouvement pour entrer en Bohême. Visitez les ouvrages de la tête de pont de Linz et veillez à ce qu'ils soient dans le meilleur état possible. Complétez votre approvisionnement de cartouches et de munitions de guerre. Je compte que dans la journée du 17 mon pont sera jeté sur le Danube, et que je pourrai passer sur la rive gauche. Votre mouvement va donc se coordonner avec celui des autres corps de l'armée.

Je suppose que vous avez laissé à Passau le général de division Rouyer avec une division de 6,000 hommes; cela est très-important. Passau est un centre d'opération, un dépôt de magasins et de parcs, et pour rien au monde je ne veux le perdre.

Aussitôt que nous serons réunis, j'augmenterai la division Dupas d'un ou deux régiments.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. M. le roi de Suède.

15214. — AU GÉNÉRAL COMTE ANDRÉOSSY, GOUVERNEUR DE VIENNE.

Schœnbrunn, 15 mai 1809, onze heures du matin.

L'intention de Sa Majesté, Monsieur le Général Andréossy, est que la garde nationale de Vienne soit portée au nombre de 6,000 hommes, y compris un escadron de 200 hommes à cheval. On disposera pour le service de cette garde de 1,500 fusils et 1,500 piques. Il y aura moitié fusils et moitié piques pour armer les hommes de garde. Les armes seront mises en dépôt, où les hommes commandés de service les prendront.

L'Empereur ordonne que l'on procède sur-le-champ à former un corps de gendarmerie, tel qu'il a été formé en 1805 par l'ordre en date du ..... Quant aux fusils de chasse, les propriétaires sont tenus d'en faire la déclaration. Vous ferez un rapport pour en faire connaître la quantité, et Sa Majesté décidera.

A l'égard des armes de guerre commandées par le gouvernement autrichien, leur fabrication sera continuée d'après les ordres du commandant de l'artillerie française, non-seulement pour nous procurer des armes, mais encore pour faire travailler les ouvriers. Bien entendu que tous les marchés sont subrogés au commandant de l'artillerie.

L'ancienne régence sera sur-le-champ remise en place. L'intendant général nommera près d'elle un commissaire français.

Il sera formé sans délai une commission des États, qui sera en gouvernement et en permanence, pour pourvoir à tous les besoins de l'armée ainsi qu'à ceux du pays.

L'intendant général nommera près la commission des États un commissaire français. Vous ferez faire à cette commission une proclamation dont l'objet sera de faire rentrer dans leurs foyers les landwehre, et de faire connaître les intentions de l'Empereur et la protection qu'il accorde au peuple. Vous verrez l'archevêque, et vous lui ferez faire un mandement pour le même objet, et vous ferez répandre ces actes avec profusion.

Sa Majesté désire que vous formiez un comité de police composé de trois membres, un de l'ancienne police, un français et un autre qu'on nommera. Faites rétablir les anciens journaux, dans la même forme et avec les mêmes titres, en supprimant les armes et ce qui est personnel à la Maison d'Autriche. La première chose à mettre dans les journaux ce sont les bulletins, proclamations, ordres du jour, moins les phrases de circonstance qui pourraient humilier la nation, mais en ayant soin d'y laisser démasquer la conduite des princes de la Maison d'Autriche.

Le prince de Neuchâtel, major général[1].

D'après l'original comm. par M. le comte Daru.

15215. — PROCLAMATION AUX HONGROIS.

Quartier impérial de Schœnbrunn, 15 mai 1809.

Hongrois! L'Empereur d'Autriche, infidèle à ses traités, méconnaissant la générosité dont j'avais usé envers lui après trois guerres consécutives, et notamment celle de 1805, a attaqué mes armées. J'ai repoussé cette injuste agression. Le Dieu qui donne la victoire et qui punit l'ingrat et le parjure a été favorable à mes armes : je suis entré dans la capitale de l'Autriche et je me trouve sur vos frontières. C'est l'empereur d'Autriche, et non le roi de Hongrie, qui m'a déclaré la guerre; par vos constitutions, il n'aurait pu le faire sans votre consentement. Votre système constamment défensif et les mesures prises par votre dernière diète ont fait assez connaître que votre vœu était pour le maintien de la paix.

Hongrois! Le moment est venu de recouvrer votre indépendance. Je vous offre la paix, l'intégrité de votre territoire, de votre liberté

[1] Pour ces importantes dispositions, on n'a pas trouvé l'ordre direct de l'Empereur.

et de vos constitutions, soit telles qu'elles ont existé, soit modifiées par vous-mêmes, si vous jugez que l'esprit du temps et les intérêts de vos concitoyens l'exigent. Je ne veux rien de vous, je ne désire que vous voir nation libre et indépendante. Votre union avec l'Autriche a fait votre malheur. Votre sang a coulé pour elle dans des régions éloignées, et vos intérêts les plus chers ont été constamment sacrifiés à ceux de ses états héréditaires. Vous formiez la plus belle partie de son empire, et vous n'étiez qu'une province toujours asservie à des passions qui vous étaient étrangères. Vous avez des mœurs nationales, une langue nationale; vous vous vantez d'une illustre et ancienne origine : reprenez donc votre existence comme nation. Ayez un roi de votre choix, qui ne règne que par vous, qui réside au milieu de vous, qui ne soit environné que de vos citoyens et de vos soldats. Hongrois! Voilà ce que vous demande l'Europe entière qui vous regarde; voilà ce que je vous demande avec elle. Une paix éternelle, des relations de commerce, une indépendance assurée, tel est le prix qui vous attend, si vous voulez être dignes de vos ancêtres et de vous-mêmes.

Vous ne repousserez pas ces offres libérales et généreuses, et vous ne voudrez pas prodiguer votre sang pour des princes faibles, toujours asservis à des ministres corrompus et vendus à l'Angleterre, à cet ennemi du continent, qui a fondé ses prospérités sur le monopole et sur nos divisions.

Réunissez-vous en diète nationale dans les champs de Rakos, à la manière de vos aïeux, et faites-moi connaître vos résolutions.

NAPOLÉON.

D'après le texte imprimé. Bibliothèque du Louvre.

15216. — AU MARÉCHAL MASSÉNA, DUC DE RIVOLI, COMMANDANT LE 4e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 16 mai 1809.

L'Empereur, Monsieur le duc de Rivoli, apprend que le Danube n'est pas gardé, et la position qu'occupe l'ennemi exige la plus grande surveillance. Il faut au moins un bataillon de service au pont brûlé sur la rive droite; il faut éclairer toute la rive avec des postes d'infanterie et de cavalerie; enfin il faut la plus grande surveillance, pour avoir connaissance de tout ce que fait l'ennemi et l'empêcher de rien entreprendre.

L'Empereur, Monsieur le Duc, désire que vous m'envoyiez par mon aide de camp des nouvelles de ce qui se passe. On dit que

l'ennemi a des postes dans l'île en face de Leopoldstadt. Envoyez-moi également ce soir l'emplacement de tout votre corps d'armée.

Le prince de Neuchâtel, major général[1].

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15217. — AU GÉNÉRAL VANDAMME,

COMMANDANT LES TROUPES WURTEMBERGEOISES (8e CORPS), A LINZ.

Schœnbrunn, 16 mai 1809, deux heures après midi.

Du moment que les premières troupes du prince de Ponte-Corvo seront arrivées, Général, l'Empereur ordonne que vous partiez avec 6,000 hommes d'infanterie, un régiment de cavalerie et six pièces de canon, pour vous porter sur Steyer et dissiper les rassemblements qui se forment de ce côté. Vous êtes déjà instruit de ces rassemblements par l'avant-garde que vous avez de ce côté et qui vous envoie ses rapports.

Le prince de Neuchâtel, major général[2].

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15218. — NOTE POUR LE COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A VIENNE.

Schœnbrunn, 17 mai 1809.

L'intention de l'Empereur est de faire communiquer au Sénat, du 5 au 10 juin, avec un rapport du ministre des relations extérieures, les deux décrets ci-joints pris par sa Majesté au sujet des États du Pape.

Sa Majesté désire que ce rapport développe les motifs établis dans les considérants; qu'il prouve que lorsque Charlemagne fit les papes souverains temporels, il voulut qu'ils restassent vassaux de l'Empire; qu'aujourd'hui, loin de se croire vassaux de l'Empire, ils ne veulent même pas en faire partie; que Charlemagne, dans sa générosité envers les papes, eut pour but le bien de la chrétienté, et qu'aujourd'hui ils prétendent s'allier avec les Protestants et les ennemis de la chrétienté; que le moindre inconvénient qui résulte de semblables dispositions est de voir le chef de la religion catholique en négociation avec les Protestants, lorsque, d'après les lois de l'Église, il devrait s'éloigner d'eux et les excommunier (il y a sur cet objet une prière qui se récite à Rome).

Les armées françaises sont à Naples et dans la haute Italie; elles

[1] et [2] Voir la note de la page 11.

se trouvent coupées par les États du Pape. La première pensée de Sa Majesté fut de laisser au Pape sa puissance temporelle, ainsi que l'avait fait Charlemagne, en lui demandant de contracter, comme souverain, une alliance offensive et défensive avec le royaume de Naples et celui d'Italie, pour l'intérêt de la presqu'île. Le Pape refusa. Il aurait alors fallu se résoudre à voir les Anglais se placer entre les armées françaises de Naples et d'Italie, couper leurs communications, établir à Rome le centre de leurs complots, et cette ville devenir le refuge des brigands suscités ou vomis par les ennemis de Sa Majesté dans le territoire de Naples. De là vint la nécessité de l'occupation militaire de Rome.

Cette mesure indispensable excita des réclamations sans fin et des hostilités permanentes, contre le prince le plus puissant de la chrétienté, par le chef de la religion. Ce n'était pas comme chef de la religion que le Pape s'élevait contre les mesures de prudence adoptées par une nation catholique, c'était comme souverain; et on ne tarda pas à voir le pouvoir spirituel, influencé par les ennemis de l'Église romaine, soutenir l'autorité temporelle. Il en résulta une source d'inquiétudes et des germes de dissensions dans l'intérieur même des vastes États de Sa Majesté.

Pour couper court à ces discussions, si contraires au bien de la religion, si contraires au bien de l'Empire, Sa Majesté n'a qu'un seul moyen, c'est de révoquer la donation de Charlemagne et de réduire les papes à ce qu'ils doivent être, en mettant le pouvoir spirituel à l'abri des passions auxquelles l'autorité temporelle est sujette. Jésus-Christ, né du sang de David, ne voulut point être roi. Pendant des siècles les fondateurs de notre religion n'ont point été rois. Il n'est aucun docteur, aucun historien de bonne foi qui ne convienne que la puissance temporelle des papes a été funeste à la religion. Si des dissensions ont si longtemps agité l'intérieur de la France, la cause en était, non dans le pouvoir spirituel, mais dans le pouvoir temporel de Rome. Si de grandes nations se sont séparées de l'Église, la cause en était encore dans l'abus du pouvoir de Rome. Lorsqu'un Jules donnait ses armées pour couper la retraite à Charles VIII, ce n'était pas pour l'intérêt des papes comme pontifes, mais pour l'intérêt des papes comme souverains. De cette confusion de l'un et l'autre pouvoir, de cet appui qu'ils se prêtaient réciproquement pour favoriser leurs usurpations mutuelles, naquit la nécessité où se trouvèrent nos ancêtres d'établir les libertés de l'Église gallicane, et naît aujourd'hui celle de séparer ces deux pouvoirs.

Dans le dernier siècle, le moyen, souvent employé, de mettre les

papes à la raison, fut de s'emparer d'Avignon. On voyait sans cesse à Rome les intérêts de l'Église, ces intérêts qui devraient être immuables et indépendants de toute considération terrestre, négligés par des considérations d'intérêt temporel. Le pape, comme chef de la chrétienté, doit avoir dans tout le monde chrétien une égale influence, et cependant cette influence doit varier au gré des circonstances et de la politique des États. Aucun intérêt personnel ne devrait gêner les affaires spirituelles. Et comment ne les gênerait-il pas, lorsque le pape souverain et le pape pontife peuvent avoir des intérêts contraires? « Mon empire n'est pas de ce monde, » a dit Jésus-Christ, et par cette doctrine il condamnait à jamais tout mélange des intérêts de la religion et des affections mondaines.

L'intérêt de la religion et celui des peuples de France, d'Allemagne, d'Italie, ordonnent également à Sa Majesté de mettre un terme à cette ridicule puissance temporelle, faible reste des exagérations des Grégoire, etc., qui prétendaient régner sur les rois, donner des couronnes et avoir la direction des affaires de la terre comme de celles du ciel. Que, dans l'absence des conciles, les papes aient la direction des choses de l'Église, en tant qu'elles ne toucheront pas aux libertés de l'Église gallicane, à la bonne heure; mais ils ne doivent se mêler ni des armées ni de la police des États. S'ils sont les successeurs de Jésus-Christ, ils ne peuvent exercer d'autre empire que celui qu'ils tiennent de lui, et son empire n'était pas de ce monde.

Si Sa Majesté ne fait pas ce que seule elle pourrait faire, elle laissera à l'Europe des semences de discussions et de discordes. La postérité, en la louant d'avoir rétabli le culte et relevé les autels, la blâmera d'avoir laissé l'Empire, c'est-à-dire la plus grande majorité de la chrétienté, exposé à l'influence de ce mélange bizarre, contraire à la religion et à la tranquillité de l'Empire. Cet obstacle ne peut être surmonté qu'en séparant l'autorité temporelle de l'autorité spirituelle, et en déclarant que les États du Pape font partie de l'Empire français.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15219. — DÉCRET.

Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, etc.

Considérant que lorsque Charlemagne, empereur des Français et notre auguste prédécesseur, fit donation de plusieurs comtés aux évêques de Rome, il ne les leur donna qu'à titre de fiefs et pour le

bien de ses États, et que par cette donation Rome ne cessa pas de faire partie de son empire ;

Que, depuis, ce mélange d'un pouvoir spirituel avec une autorité temporelle a été, comme il l'est encore, une source de discussions, et a porté trop souvent les pontifes à employer l'influence de l'un pour soutenir les prétentions de l'autre ; qu'ainsi les intérêts spirituels et les affaires du ciel, qui sont immuables, se sont trouvés mêlés aux affaires terrestres, qui par leur nature changent selon les circonstances et la politique des temps ;

Que tout ce que nous avons proposé pour concilier la sûreté de nos armées, la tranquillité et le bien-être de nos peuples, la dignité et l'intégrité de notre Empire avec les prétentions temporelles des papes, n'a pu se réaliser,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article 1er. — Les États du Pape sont réunis à l'Empire français.

Art. 2. — La ville de Rome, si célèbre par les grands souvenirs dont elle est remplie, et premier siége de la chrétienté, est déclarée ville impériale et libre.

Le gouvernement et l'administration de ladite ville seront organisés par un statut spécial.

Art. 3. — Les restes des monuments élevés par les Romains seront entretenus et conservés aux frais de notre trésor.

Art. 4. — La dette publique est constituée dette impériale.

Art. 5. — Les terres et domaines du Pape seront augmentés jusqu'à concurrence d'un revenu net, annuel, de deux millions.

Art. 6. — Les terres et domaines du Pape ainsi que ses palais seront exempts de toute imposition, juridiction et visite, et ils jouiront d'immunités particulières.

Art. 7. — Le 1er juin de la présente année, une consulte extraordinaire prendra, en notre nom, possession des États du Pape, et fera les dispositions nécessaires pour que le régime constitutionnel soit organisé et puisse être mis en vigueur le 1er janvier 1810.

Donné, en notre camp impérial de Vienne, le 17 mai 1809.

Napoléon.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15220. — DÉCRET.

Camp impérial de Vienne, 17 mai 1809.

Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie, protecteur de la Confédération du Rhin, etc., nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE 1er. — La consulte extraordinaire créée par notre décret de ce jour pour les États romains sera organisée et composée de la manière suivante, savoir :

Le général de division Miollis, gouverneur général, président; le sieur Saliceti, ministre du roi de Naples; les sieurs De Gerando, Janet et Del Pozzo, maîtres des requêtes en notre Conseil d'État, et Balbe, auditeur en notre Conseil d'État, secrétaire.

ART. 2. — La consulte extraordinaire est chargée de prendre possession des États du Pape en notre nom, et de faire les opérations préparatoires pour l'administration du pays, de manière que le passage de l'ordre actuel au régime constitutionnel ait lieu sans froissement, et qu'il soit pourvu à tous les intérêts.

ART. 3. — Des mesures seront présentées dans le plus bref délai possible pour l'exécution des articles 3, 4, 5 et 6 de notre décret de ce jour.

ART. 4. — La consulte extraordinaire correspondra avec notre ministre des finances.

ART. 5. — Notre ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

NAPOLÉON.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15221. — AU COMTE GAUDIN, MINISTRE DES FINANCES, A PARIS.

Schœnbrunn, 17 mai 1809.

Vous recevrez deux décrets pour la prise de possession, l'organisation et l'administration des États du Pape. Ces décrets doivent être tenus secrets à Paris.

Faites partir sur-le-champ pour Rome les membres de la consulte extraordinaire. Donnez-leur pour instructions d'éviter ce qui a blessé en Toscane, et de se conduire de manière que le passage de l'ancien ordre de choses au nouveau ait lieu sans secousse et avec régularité. Que l'on pourvoie à tous les intérêts et qu'il n'y ait point de froissement. La consulte commencera par la division du territoire en départements. Il ne paraît pas qu'il doive y en avoir plus de trois ou quatre. La consulte nommera provisoirement les préfets, les conseillers de préfecture, les membres des conseils généraux, les commandants des départements et la gendarmerie, qui sera organisée par le général Radet. Quatre compagnies de gendarmerie, qui auront été formées à Plaisance et dont le ministre de la guerre vous fera connaître l'emplacement et la situation, se rendront sur-le-champ à Rome pour

composer les cadres. On formera autant de compagnies qu'il y aura de départements. Quant à la ville de Rome, la consulte nommera un sénat de soixante membres, dont trente choisis parmi les princes et les familles de premier ordre et trente parmi les autres habitants les plus distingués. Ce sénat formera le corps municipal ; il sera chargé de la police, etc. Vous recommanderez qu'on use envers le Pape de ménagements et d'égards. On lui laissera ses meubles, ses tableaux, ses bijoux, les palais qu'il voudra conserver et les biens qu'il choisira. Mais du reste on ne tolérera aucune opposition. Mon intention est de ne retirer, pour le trésor, aucun produit de la ville de Rome. Elle jouira de toutes les impositions qui se percevront sur ses habitants. J'y aurai un palais, qui fera partie de ma liste civile et qui doit être convenablement doté. Quant aux contributions des départements, mon intention n'est pas qu'on suive le système français ; on n'y fera aucun changement pour cette année ; mais on pourra proposer, pour les années suivantes, les modifications qui sont d'accord avec les habitudes du pays. Aujourd'hui la contribution foncière rapporte peu ; et le *macinato*, ou droit de mouture, est le produit principal. Quoique cette imposition soit contraire aux principes que nous avons en France, on la laissera subsister. On n'augmentera pas la contribution foncière. Mon intention est que les peuples éprouvent plutôt diminution qu'augmentation. Le Code civil sera mis en activité, soit au 1er juillet, soit au 1er août, selon que la consulte le jugera praticable. Les tribunaux seront organisés sans retard. Il y aura à Rome une cour d'appel. La marine de Cività-Vecchia et d'Ostie sera organisée sur un rapport que fera le ministre de la marine. Lorsque cette affaire sera finie, c'est-à-dire dans le courant de juin, vous vous entendrez avec le ministre de la guerre sur l'organisation de l'artillerie, du génie et de tout ce qui concerne le militaire.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15222. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT, COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SAINT-POELTEN.

Schœnbrunn, 17 mai 1809, huit heures du matin.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 16. J'ai donné ordre au général Vandamme de se porter sur Steyer, pour de là marcher sur Maria Zell. Le général Lauriston s'est porté sur Altenmarkt et a dissipé tous les rassemblements. Le général Bruyère revient sur Vienne par Baaden. Le général Lauriston a ordre de marcher entre

Leoben et Neustadt. Je désire que le général Vandamme dissipe les rassemblements de Maria Zell. Envoyez-lui des proclamations pour que cela porte le calme dans le pays.

NAPOLÉON.

P. S. Dirigez une de vos divisions à une demi-marche de Saint-Pœlten à Vienne, pour qu'elle puisse y être en une journée.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15223. — AU MARÉCHAL LANNES, DUC DE MONTEBELLO, COMMANDANT LE 2e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A NUSSDORF.

Schœnbrunn, 17 mai 1809.

Ordonnez qu'on continue à faire à Nussdorf des démonstrations de passage, pour tenir en haleine l'ennemi.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15224. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A TARVIS.

Schœnbrunn, 17 mai 1809.

Mon Fils, vous trouverez ci-joint des pièces qui ont été publiées ici. Faites-les imprimer en français et en italien et répandre dans la presqu'île. On n'a ici aucune nouvelle du général Marmont. Le duc de Danzig a battu, le 13, le général Chasteler entre Kufstein et Inspruck, et est entré le 15 à Inspruck. Votre aide de camp, d'Anthouard, vous aura fait connaître les événements qui se sont passés à la prise de Vienne. J'ai donné ordre au duc de Danzig de marcher sur Leoben par Salzburg : le général Lauriston, parti de Vienne, est arrivé sur les hauteurs qui séparent Leoben de Vienne; du moment que vous serez arrivé à Klagenfurt, la jonction pourra se faire promptement. Envoyez-moi donc un officier ou un courrier tous les jours; vous pouvez m'envoyer des officiers des corps. Envoyez-moi des détails, des états de situation de mon armée, et faites-moi connaître les lieux où se trouvent tous les corps. L'archiduc Ferdinand, commandant l'armée autrichienne de Galicie, s'était d'abord emparé de Varsovie par capitulation; mais depuis, ayant battu en retraite, les Polonais ont tout repris; le 29 ils lui ont enlevé un pont sur la Vistule et fait 2,000 prisonniers. L'ennemi est donc battu de tous côtés. Les immenses matériaux qu'il faut pour faire un pont sur le Danube

sont rassemblés; j'espère passer le 18 ou le 19 et dissiper les armées qui se sont réunies entre le Danube et la Moravie.

NAPOLÉON.

P. S. Faites passer en Hongrie les exemplaires de ma proclamation aux Hongrois.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15225. — A JOACHIM NAPOLÉON, ROI DES DEUX-SICILES, A NAPLES.

Schœnbrunn, 17 mai 1809.

J'ai ordonné que les troupes des États du Pape fassent partie de mon armée de Naples; vous en aurez le commandement, l'armée d'Italie étant occupée ailleurs. Vous trouverez ci-joint les décrets que j'ai pris sur Rome. Lorsque Miollis et Saliceti y seront, vous prendrez vos mesures afin d'y avoir des forces suffisantes pour ne craindre aucun mouvement ni rumeur. Je pense que tout doit rester secret jusqu'au 1er juin. J'ai chargé le ministre des finances de donner à la consulte des instructions, dont je vous envoie copie pour plus de célérité. Elle correspondra avec lui pour tout ce qui tient au gouvernement et à l'administration, et avec vous pour les affaires militaires et pour la tranquillité du pays.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15226. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT, COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SAINT-POELTEN.

Schœnbrunn, 18 mai 1809.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 17, qui m'annonce que le général Duppelin est arrivé à Maria Zell. Envoyez-lui les imprimés ci-joints pour qu'il les répande en Styrie. Écrivez-lui de charger les bourgmestres et les moines de Maria Zell de maintenir la tranquillité, en les prévenant que, si les rassemblements recommencent, on brûlera la ville.

NAPOLÉON.

P. S. Qu'il tâche d'avoir des nouvelles de ce qui se passe à Grætz. Il est nécessaire que, lorsque vous réunirez votre corps, ces bataillons rejoignent. Les matériaux pour le pont commencent à être réunis. Nous commencerons l'opération ce soir; elle durera probablement

deux jours. S'il n'y a rien de nouveau, dirigez le général Friant sur Vienne et le général Gudin à mi-chemin. Le général Friant peut partir à une heure du matin et être rendu à neuf ou dix heures à Vienne.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15227. — NOTE

POUR LE GÉNÉRAL ARMSTRONG, MINISTRE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE A PARIS.

........................[1]

Le soussigné, ministre des relations extérieures, a mis sous les yeux de S. M. l'Empereur et Roi les différentes lettres de Son Excellence le ministre des États-Unis d'Amérique. Il a reçu ordre d'y faire la réponse suivante.

Les mers appartiennent à toutes les nations. Tout bâtiment naviguant sous le pavillon d'une nation quelconque, reconnu et avoué par elle, doit être au milieu des mers comme s'il était dans ses propres ports. Le pavillon arboré au mât d'un vaisseau marchand doit être respecté comme s'il était au haut d'un clocher dans un village.

En cas de guerre entre deux puissances maritimes, les neutres ne doivent suivre la législation ni de l'une ni de l'autre. Tout bâtiment doit être garanti par son pavillon, et toute puissance qui le viole se met en état de guerre avec la puissance à laquelle il appartient. Insulter un vaisseau marchand qui porte le pavillon d'une puissance, c'est faire une incursion dans un village ou dans une colonie appartenant à cette puissance. Sa Majesté déclare qu'elle considère les bâtiments de toutes les nations comme des colonies flottantes appartenant auxdites nations. Par une suite de ce principe, la souveraineté et l'indépendance d'une nation est une propriété de ses voisins. Si un citoyen français était insulté dans un port ou dans une colonie américaine, le gouvernement des États-Unis ne nierait pas qu'il en est responsable; de même, le gouvernement des États-Unis doit être responsable de la violation d'une propriété française à bord d'un bâtiment ou colonie flottante américaine; ou, ce gouvernement ne pouvant point garantir l'intégrité de ses droits et l'indépendance de son pavillon, Sa Majesté ne peut considérer les bâtiments américains violés par des visites, par des contributions ou autres actes arbitraires, que comme n'appartenant plus aux États-Unis et dénationalisés.

[1] Cette note, dictée à Schœnbrunn le 18 mai 1809, devait porter la signature du ministre des relations extérieures : elle fut envoyée à M. de Champagny, qui se trouvait alors à Vienne.

Mais, toutes les fois que le gouvernement des États-Unis d'Amérique ordonnera que ses bâtiments marchands soient armés pour repousser l'injuste agression de l'Angleterre, pour soutenir son droit et sa souveraineté contre le refus que fait cette puissance de reconnaître ce grand principe que le pavillon couvre la marchandise, et contre son injuste prétention de soumettre à sa législation les pavillons neutres, Sa Majesté est prête à les reconnaître et à les traiter comme neutres.

D'après la minute. Archives des affaires étrangères.

15228. — NOTE

POUR LA RÉUNION DU LOUVRE ET DES TUILERIES.

Schoenbrunn, 18 mai 1809.

Faire la réunion par une galerie semblable à celle du bord de l'eau, en adoptant l'idée d'avoir tout l'espace entre les deux palais vide, comme il a été proposé par le Bernin : ce projet sera le plus simple et le moins dispendieux. Il n'y aura à regretter que l'Arc de triomphe, qu'il faudra nécessairement abattre, à moins qu'on ne trouve moyen de placer des monuments entre lui et le Louvre, de manière à cacher la fausse direction. Il faudrait chercher à conserver ce beau monument. Il sera facile de partager par des grilles l'espace entre les deux palais, que l'on trouve trop grand. On pourra en faire une partie en jardin.

La nouvelle galerie devra être d'une architecture uniforme. On ne s'arrêtera pas à chercher à la rendre absolument semblable à celle en face, qui est de différents ordres. Le grand espace dérobera non-seulement cette différence d'architecture, mais aussi les différentes directions des galeries et les différentes ouvertures des angles de la place. On admire bien la place Saint-Marc à Venise, qui est tout irrégulière dans ses dimensions et dans son architecture. Je reproche au nouveau projet de M. Fontaine de ne pas cacher entièrement les défauts de la réunion, d'être inexécutable et excessivement cher comme galerie avec terrasse, enfin de ne pas donner de grands jardins d'hiver suffisants pour la population de Paris, comme l'Empereur le demande.

Les autres projets surchargent l'espace de bâtiments inutiles et qui coûteront très-cher, sans remplir le principal objet de la demande de Sa Majesté, qui est d'avoir un beau et grand jardin d'hiver.

La cour habite habituellement peu Paris. Les Tuileries et le Lou-

vre arrangés suffiront pour le logement du souverain de la France et des souverains étrangers qui viendront le visiter.

Il est préférable que les grands fonctionnaires habitent des hôtels à eux appartenant ou écartés du palais. Les appartements que l'on fera dans la nouvelle galerie seront mal distribués, incommodes, d'un entretien dispendieux pour le souverain. Il arrivera par la suite du temps ce qui est toujours arrivé : ces appartements, donnés à la place, finiront par devenir en jouissance aux officiers en faveur ou à leurs familles ; chacun y fera des distributions et changements à sa fantaisie et pour sa plus grande commodité, et par là on ruinera les bâtiments comme on avait fait dans le Louvre et la galerie ; on compromettra même la sûreté de tout le palais.

Je pense qu'il vaudrait mieux placer la bibliothèque dans les étages supérieurs de la nouvelle galerie. Le rez-de-chaussée servirait pour les écuries du palais et les remises. Des constructions se trouveraient en face pour les archives. On pourrait aussi avoir une orangerie au rez-de-chaussée, en place des galeries ouvertes actuellement, que l'on fermerait en hiver pour les transformer en orangerie. On conserverait pour le trésorier et le secrétaire d'État, qui ont besoin d'être logés près du palais, les logements commencés déjà dans la nouvelle galerie.

Le projet, en conservant l'espace vide, a l'avantage de coûter moins cher, d'être plus tôt et plus certainement terminé. Il sera bâti ailleurs, pour remplacer les bâtiments que l'on ne fera pas dans son enceinte. Il économisera les frais de construction d'une bibliothèque, qu'il faut bien placer ailleurs qu'elle est à présent.

D'après la minute. Bibliothèque impériale.

15229. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Ebersdorf, 19 mai 1809.

Monsieur le Général Clarke, vous avez beaucoup trop alarmé Paris sur les affaires de Prusse ; si même il était vrai qu'elle nous eût attaqués, c'est bien peu de chose que la Prusse, et je ne manquerais pas de moyens de la soumettre, à plus forte raison lorsque ces bruits sont controuvés.

Vous n'avez pas mis assez de prudence dans cette affaire ; il est d'un mauvais effet qu'une puissance s'imagine que je suis au dépourvu. Il y a un tas de mesures qui ne signifient rien et qui font sensation.

La surveillance du ministre de la police sur le ministre de Prusse ne vaut rien. Le ministre de la police est parti de là pour faire mille bavardages qui sont déplacés.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15230. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Ebersdorf, 19 mai 1809.

Monsieur le Vice-Amiral Decrès, la conduite du sieur Victor Hugues à Cayenne, aussi bien que celle du capitaine général de la Martinique, mérite une enquête. Donnez ordre à l'un et à l'autre de s'éloigner de trente lieues de Paris, dans une ville que vous désignerez. Demandez des notes au capitaine général de la Martinique sur le peu de défense qu'a opposé le fort Bourbon. Comment a-t-il pu se rendre si promptement? Pourquoi la garnison n'a-t-elle pas été libre et non prisonnière? Enfin pourquoi n'a-t-il pas fait excepter de la capitulation le préfet colonial, qui est un employé civil? Quant au sieur Victor Hugues, il m'importe d'avoir des indications sur sa fortune, pour savoir si ce n'est pas pour la sauver qu'il a abandonné mon île de Cayenne sans défense. J'ai besoin d'avoir des enquêtes et des rapports détaillés sur ces colonies.

Puisque vous n'avez pas pu débarquer tous vos approvisionnements à Barcelone, faites-les débarquer à Rosas.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

15231. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A EBERSDORF.

Ebersdorf, 19 mai 1809.

Mon Cousin, donnez l'ordre le plus formel au duc de Valmy de ne rien détourner pour le corps de Hanau de ce qui est destiné pour l'armée, ni troupes, ni artillerie, ni équipages militaires. S'il n'exécute pas rigoureusement cet ordre, je serai obligé de lui ôter le commandement de ce corps.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15232. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,

COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SAINT-PŒLTEN.

Ebersdorf, 19 mai 1809.

Mon Cousin, donnez ordre au général Pajol de se porter avec un régiment de cavalerie d'abord sur Tulln, où il se mettra en communication avec un autre régiment de cavalerie que vous enverrez, sous les ordres d'un officier intelligent, à Sieghartskirchen; avec cette brigade de cavalerie il se portera au secours du général Vandamme, qui aujourd'hui s'est porté entre Mauthausen et Altenburg pour attaquer l'ennemi qui menaçait de passer. Prévenez le général Vandamme du nom de ces deux régiments, de la direction qu'ils prennent et de l'heure à laquelle ils arriveront, par un officier qui pourra rapporter des nouvelles de ce qui se passerait ce soir et cette nuit. Chargez le général Pajol et l'officier supérieur que vous enverrez à Sieghartskirchen de correspondre fréquemment avec vous et de laisser à cet effet quelques postes sur la route. Tenez-vous prêt, avec les divisions Friant, Morand et Gudin, à partir à deux heures de la nuit pour vous porter partout où il sera nécessaire, en faisant faire cependant le moins de mouvements possible ce soir à ces divisions. Il me paraît que la division Friant seule aura besoin de sortir de la ville, afin d'être relevée par la division Claparède. La division Friant peut se réunir tout entière entre Schœnbrunn et Vienne, en bataille, ayant son artillerie et prête à partir. Si vos parcs et quelques autres choses appartenant à votre corps d'armée se trouvent sur la route de Saint-Pœlten, faites-les marcher sur Vienne.

Il est nécessaire, du reste, de faire le moins de mouvements possible jusqu'à ce qu'on voie ce que veut faire l'ennemi. Il ne serait pas impossible que je ne fisse pas bouger votre corps de la journée de demain. Je donne ordre que les deux brigades de la division Claparède occupent Vienne, et qu'une division occupe Nussdorf jusqu'à Klosterneuburg. Ayez bien soin que tous les postes du général Morand soient relevés dans la nuit.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15233. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE,

COMMANDANT LA RÉSERVE DE CAVALERIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE.

Ebersdorf, 19 mai 1809, trois heures du soir.

L'intention de l'Empereur, Monsieur le Duc, est que la division Espagne soit rendue ici demain à cinq heures du matin, avec son

artillerie et prête à passer le Danube; que la division Saint-Sulpice soit également rendue à un quart de lieue d'Ebersdorf à six heures du matin, et enfin la division Nansouty à huit heures.

Je vous préviens que l'Empereur donne au général Lasalle une division composée des brigades Piré et Bruyère. L'intention de Sa Majesté est que ces deux brigades soient rendues demain, à cinq heures du matin, à Ebersdorf, pour passer le pont.

Je vous prie également de donner l'ordre au général Colbert de partir de sa personne, avec deux de ses régiments, pour être le plus tôt qu'il pourra devant Ebersdorf, pour y passer le Danube.

Vous ordonnerez au général Colbert de laisser 500 chevaux au général Lauriston; il faut que le général Colbert prévienne le général Lauriston de son mouvement. Je vous préviens que je donne l'ordre au général Marulaz de reployer ses postes et de se rendre devant Ebersdorf avec sa brigade, pour y passer le pont.

Le prince de Neuchâtel, major général[1].

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15234. — AU MARÉCHAL MASSÉNA, DUC DE RIVOLI, COMMANDANT LE 4e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Ebersdorf, 19 mai 1809, trois heures et demie du soir.

L'Empereur, Monsieur le Duc de Rivoli, ordonne que le général Marulaz reploie tous ses postes, et que demain, à cinq heures du matin, il soit rendu avec sa brigade à Ebersdorf pour passer le pont.

Le général Montbrun, qui est à Bruck, couvrira la route de Presbourg; vous direz au général Marulaz de faire prévenir le général Montbrun.

L'Empereur ordonne également que tout votre corps d'armée soit prêt à passer le pont demain de bonne heure.

Le prince de Neuchâtel, major général.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15235. — AU MARÉCHAL LANNES, DUC DE MONTEBELLO, COMMANDANT LE 2e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A NUSSDORF.

Ebersdorf, 19 mai 1809, quatre heures du soir.

L'intention de l'Empereur, Monsieur le Duc, est que votre corps

[1] Pour cette lettre et les suivantes, signées par le major général, voir la note de la page 11.

d'armée soit prêt à passer le Danube demain à neuf heures du matin.

Le prince de Neuchâtel, major général.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15236. — AU GÉNÉRAL COMTE GUDIN,

COMMANDANT LA 3e DIVISION DU 3e CORPS, A SIEGHARTSKIRCHEN.

Ebersdorf, 19 mai 1809, quatre heures du soir.

Il est ordonné au général Gudin de partir demain à trois heures du matin de Sieghartskirchen, pour être rendu à neuf heures du matin à Nussdorf, entre Klosterneuburg et Vienne, sur la rive droite du Danube; il surveillera toute la rive de ce fleuve jusqu'à Vienne. Je préviens de cet ordre M. le duc d'Auerstaedt.

Le prince de Neuchâtel, major général.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15237. — AU MARÉCHAL BERNADOTTE, PRINCE DE PONTE-CORVO,

COMMANDANT LE 9e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A LINZ.

Ebersdorf, 19 mai 1809, huit heures du soir.

L'intention de l'Empereur, Prince, est que vous entriez en Bohême et que vous manœuvriez soit sur Budweis, soit sur Zwettel, selon les circonstances et les mouvements de l'ennemi.

L'Empereur espère que le pont qu'il fait jeter au-dessous de Vienne sera prêt demain avant midi, et que dans la journée toute son armée sera sur la rive gauche.

Votre premier but, Prince, doit toujours être de couvrir Linz; le second, d'éloigner l'ennemi du Danube, de Krems jusqu'à Vienne.

Le général Vandamme a l'ordre de mettre son quartier général à Enns, de laisser 2,000 hommes à la tête de pont de Linz et d'occuper Steyer. Ainsi cela laisse votre corps disponible.

Le prince de Neuchâtel, major général.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15238. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,

COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SAINT-POELTEN.

Ebersdorf, 19 mai 1809, huit heures du soir.

L'intention de l'Empereur, Monsieur le Duc, est que vous fassiez retirer tout ce que vous avez du côté de Maria Zell, en y laissant

seulement une forte patrouille d'observation. S'il n'y a rien de nouveau, l'intention de l'Empereur est que vous partiez de Saint-Pœlten, de manière à être rendu demain à midi à Vienne. Avant le jour, vous ferez partir vos pontonniers, vos sapeurs et vos outils, pour se rendre à Nussdorf, où vous donnerez l'ordre qu'on jette un pont. Vous savez que Nussdorf est entre Klosterneuburg et Vienne. J'ai envoyé directement l'ordre au général Gudin de partir demain, à quatre heures du matin, de Sieghartskirchen, pour se rendre à Nussdorf et surveiller toute la rive droite du Danube jusqu'à Vienne.

Vous ordonnerez qu'on ramasse toutes les barques aussitôt que la rive gauche sera libre; ce qui doit être dans la journée de demain, puisque les ponts que l'Empereur fait faire à Ebersdorf, à deux lieues au-dessous de Vienne, seront faits avant midi, et que notre cavalerie inondera la plaine.

Vos pontonniers seront très-nécessaires pour établir des trailles à l'emplacement des ponts brûlés de Vienne, pour pouvoir communiquer par la route la plus directe sur Brünn; car notre pont, comme je vous l'ai dit, est à deux grandes lieues au-dessous de Vienne.

L'intention de l'Empereur est que vous fassiez filer votre cavalerie par Mautern et Tulln, ce qui éclairera la rive droite du Danube; hormis cependant un régiment qu'il sera nécessaire de laisser du côté de Krems.

Quant à la division Morand, vous la placerez de manière à remplir le double but de couvrir, depuis Mœlk jusqu'à Vienne, la rive droite, de garder Saint-Pœlten et de pouvoir se réunir sur Vienne aussitôt que l'ennemi aura abandonné la rive gauche.

Je donne l'ordre au prince de Ponte-Corvo d'entrer en Bohême en manœuvrant sur Budweis ou sur Zwettel, suivant les circonstances et les mouvements de l'ennemi.

Quant au général Vandamme, il doit se placer de sa personne à Enns et laisser 2,000 hommes à la tête de pont de Linz. Il occupera Steyer pour contenir l'Alt-Mark et Enns; il observera les débouchés de Mauthausen; il fera occuper Wallsee et Ips, et il renverra à Vienne les troupes qui se trouvent dans ces derniers points, et enfin il se tiendra prêt à se porter, avec toute la masse de ses forces, sur Steyer, suivant les événements. Dans le dernier cas, il laisserait 2,000 hommes à la tête de pont de Linz, de manière à ce que le prince de Ponte-Corvo fût disponible.

Le prince de Neuchâtel, major général.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15239. — NEUVIÈME BULLETIN DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE.

Vienne, 19 mai 1809.

Pendant que l'armée prenait quelque repos dans Vienne, que ses corps se ralliaient, que l'Empereur passait des revues pour accorder des récompenses aux braves qui s'étaient distingués et pour nommer aux emplois vacants, on préparait tout ce qui était nécessaire pour l'importante opération du passage du Danube.

Le prince Charles, après la bataille d'Eckmühl, jeté sur l'autre rive du Danube, n'eut d'autre refuge que les montagnes de la Bohême. En suivant les débris de l'armée du prince Charles dans l'intérieur de la Bohême, l'Empereur lui aurait enlevé son artillerie et ses bagages; mais cet avantage ne valait pas l'inconvénient de promener son armée, pendant quinze jours, dans des pays pauvres, montagneux et dévastés.

L'Empereur n'adopta aucun plan qui pût retarder d'un jour son entrée à Vienne, se doutant bien que, dans l'état d'irritation qu'on avait excité, on songerait à défendre cette ville, qui a une excellente enceinte bastionnée, et à opposer quelque obstacle. D'un autre côté, son armée d'Italie attirait son attention, et l'idée que les Autrichiens occupaient ses belles provinces du Frioul et de la Piave ne lui laissait point de repos.

Le maréchal duc d'Auerstaedt resta en position en avant de Ratisbonne pendant le temps que mit le prince Charles à déboucher en Bohême, et immédiatement après il se dirigea par Passau et Linz sur la rive gauche du Danube, gagnant quatre marches sur ce prince. Le corps du prince de Ponte-Corvo fut dirigé dans le même système. D'abord il fit un mouvement sur Egra, ce qui obligea le prince Charles à y détacher le corps du général Bellegarde; mais par une contremarche il se porta brusquement sur Linz, où il arriva avant le général Bellegarde, qui, ayant appris cette contre-marche, se dirigea aussi sur le Danube.

Ces manœuvres habiles, faites jour par jour selon les circonstances, ont dégagé l'Italie, livré sans défense les barrières de l'Inn, de la Salza, de la Traun et tous les magasins ennemis, soumis Vienne, désorganisé les milices et la landwehr, terminé la défaite des corps de l'archiduc Louis et du général Hiller et achevé de perdre la réputation du général ennemi. Celui-ci, voyant la marche de l'Empereur, devait penser à se porter sur Linz, passer le pont et s'y réunir aux corps de l'archiduc Louis et du général Hiller; mais l'armée française y était réunie plusieurs jours avant qu'il pût y arriver. Il

aurait pu espérer de faire sa jonction à Krems ; vains calculs ! il était encore en retard de quatre jours, et le général Hiller, en repassant le Danube, fut obligé de brûler le beau pont de Krems. Il espérait enfin se réunir devant Vienne ; il était encore en retard de plusieurs jours.

L'Empereur a fait jeter un pont sur le Danube, vis-à-vis le village d'Ebersdorf, à deux lieues au-dessous de Vienne. Le fleuve, divisé en cet endroit en plusieurs bras, a quatre cents toises de largeur. L'opération a commencé hier 18, à quatre heures après midi. La division Molitor a été jetée sur la rive gauche, et a culbuté les faibles détachements qui voulaient lui disputer le terrain et couvrir le dernier bras du fleuve.

Les généraux Bertrand et Pernety ont fait travailler aux deux ponts, l'un de plus de deux cent quarante, l'autre de plus de cent trente toises, communiquant entre eux par une île. On espère que les travaux seront finis demain.

Tous les renseignements qu'on a recueillis portent à penser que l'empereur d'Autriche est à Znaym.

Il n'y a encore aucune levée en Hongrie. Sans armes, sans selles, sans argent, et fort peu attachée à la Maison d'Autriche, cette nation paraît avoir refusé toute espèce de secours.

Le général Lauriston, aide de camp de Sa Majesté, à la tête de la brigade d'infanterie badoise et de la brigade de cavalerie légère du général Colbert, s'est porté à Neustadt sur Bruck et sur le Semring-Berg, haute montagne qui sépare les eaux qui coulent dans la mer Noire et dans la Méditerranée. Dans ce passage difficile, il a fait quelques centaines de prisonniers.

Le général Duppelin a marché sur Maria Zell, où il a désarmé un millier de landwehr et fait quelques centaines de prisonniers.

Le maréchal duc de Danzig s'est porté sur Inspruck ; il a rencontré, le 14, à Wœrgl, le général Chasteler avec ses Tyroliens ; il l'a culbuté et lui a pris 700 hommes et onze pièces d'artillerie.

Kufstein a été débloqué le 12. Le chambellan de Sa Majesté, Germain, qui s'était renfermé dans cette place, s'est bien montré.

Voici quelle est aujourd'hui la position de l'armée. Les corps des maréchaux ducs de Rivoli et de Montebello et le corps des grenadiers du général Oudinot sont à Vienne, ainsi que la Garde impériale. Le corps du maréchal duc d'Auerstaedt est réparti entre Saint-Pœlten et Vienne. Le maréchal prince de Ponte-Corvo est à Linz avec les Saxons et les Wurtembergeois ; il a une réserve à Passau. Le maréchal duc de Danzig est avec les Bavarois à Salzburg et à Inspruck.

Le colonel comte de Czernitchef, aide de camp de l'empereur de

Russie, qui avait été expédié pour Paris, est arrivé au moment où l'armée entrait à Vienne. Depuis ce moment, il fait le service et suit Sa Majesté. Il a apporté des nouvelles de l'armée russe, qui n'aura pu sortir de ses cantonnements que vers le 10 ou 12 mai.

Extrait du *Moniteur* du 27 mai 1809.

15240. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Ebersdorf, 20 mai 1809.

Monsieur le Général Clarke, je réponds à votre lettre du 12. Il faut envoyer les 941 hommes destinés aux 15e et 10e légers et au 57e régiment en Portugal, comme je l'ai ordonné.

Encore une fois, la Prusse ne bougera pas; si elle bouge, je suis là pour la punir. Des événements extraordinaires ne peuvent plus avoir lieu. Je suis d'ailleurs en mesure de pourvoir à tout. La seule chose que vous puissiez faire sans mon ordre, c'est de faire des dispositions, en cas d'événements imprévus, pour Wesel, Mayence ou Strasbourg; pour le reste de l'Allemagne, n'y pensez pas.

J'approuve les mesures que vous avez prises pour porter au grand complet les sept régiments polonais, les régiments de la Tour d'Auvergne et d'Isembourg, et les régiments irlandais.

Je désire que les prisonniers autrichiens ne me coûtent rien et qu'ils soient répartis entre les paysans.

Faites un travail sur les mineurs, sapeurs et pontonniers, et faites partir des dépôts tout ce que vous pourrez pour les compléter.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15241. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Ebersdorf, 20 mai 1809.

Monsieur le Général Clarke, je reçois vos lettres du 13. Je vois que la 3e demi-brigade provisoire n'est qu'à 1,200 hommes et la 4e à 600 hommes. Cependant tous les corps qui doivent fournir à ces demi-brigades ont beaucoup de monde; faites donc accélérer la formation de ces demi-brigades.

Vous avez eu tort de diriger les détachements de dragons des dépôts de Versailles sur Hanau, puisqu'il n'y a point de régiments provi-

soires de dragons à Hanau. Continuez à les diriger sur Strasbourg, où se forment ces régiments.

Je suppose qu'en cas d'événements du côté de l'Escaut vous avez pris des mesures pour y diriger le général Rampon avec ses 6,000 gardes nationaux; que le général Sainte-Suzanne, avec ce qu'il a de disponible au camp de Boulogne, peut se réunir à Gand avec les demi-brigades de Gand, de Maëstricht et de Saint-Omer; enfin que vous prenez des mesures à Paris pour les deux demi-brigades qui s'y forment. Tout cela a besoin d'être activé.

Les deux demi-brigades qui se forment à Paris doivent être fortes de 5,000 hommes; il est nécessaire qu'elles soient prêtes et à la main, pour les porter sur tous les points de la côte qui seraient menacés.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15242. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,

COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Au bivouac sur le Danube, 21 mai 1809, neuf heures du soir.

Le pont s'étant rompu, on a perdu du temps. L'ennemi a attaqué avec toutes ses forces, et nous n'avions que 20,000 hommes de passés. L'affaire a été chaude. Le champ de bataille nous est resté.

Il faut nous envoyer ici tout votre parc, le plus de munitions possible. Envoyez ici le plus de troupes que vous pourrez, en gardant celles qui sont nécessaires pour garder Vienne. Envoyez-nous aussi des vivres.

Faites venir, en échelons, de Saint-Pœlten, ce qu'il faudra pour garder Vienne.

Le prince de Neuchâtel, major général[1].

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15243. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT[2],

COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Rive gauche du Danube, à la tête de pont, 22 mai 1809, midi et demi.

L'interruption du pont nous a empêchés de nous approvisionner; à dix heures nous n'avions plus de munitions. L'ennemi s'en est aperçu et a remarché sur nous. Deux cents bouches à feu, auxquelles depuis dix heures nous ne pouvions répondre, nous ont fait beaucoup de mal.

[1] Voir la note de la page 11.

[2] Il n'a pas été retrouvé d'autre pièce relative aux opérations de la journée du 22 mai.

Dans cette situation de choses, raccommoder les ponts, nous envoyer des munitions et des vivres, faire surveiller Vienne, est extrêmement important. Écrivez au prince de Ponte-Corvo pour qu'il ne s'engage pas dans la Bohême, et au général Lauriston pour qu'il soit prêt à se rapprocher de nous. Voyez M. Daru pour qu'il nous envoie des effets d'ambulance et des vivres de toute espèce.

Aussitôt que le pont sera prêt, ou dans la nuit, venez vous aboucher avec l'Empereur.

Le prince de Neuchâtel, major général.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15244. — AU MARÉCHAL MASSÉNA, DUC DE RIVOLI, COMMANDANT LE 4e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, DANS L'ILE LOBAU.

Ebersdorf, 23 mai 1809, après minuit.

L'Empereur arrive au premier pont sur le petit bras. Le pont de chevalets est rompu. On donne des ordres pour le réparer; mais il est nécessaire que vous y envoyiez des sapeurs pour faire deux ponts de chevalets au lieu d'un. Mais ce qui sera plus long, c'est le premier pont sur le grand bras, qui est à moitié défait et qui ne peut être reconstruit au plus tôt que vers la fin de la journée de demain. Il est donc nécessaire que vous teniez fortement la tête du premier pont, que vous passerez demain matin, c'est-à-dire de placer de l'artillerie et de retirer les pontons pour faire croire à l'ennemi, d'après votre disposition, que nous nous réservons les moyens de rejeter le pont pour passer; ce qui tiendra l'ennemi en respect. Mais le fait est qu'il faudra, aussitôt que les pontons seront retirés, les faire charger sur les haquets, avec les cordages, ancres, poutrelles, madriers, etc., pour les envoyer de suite au pont du grand bras, pour lequel il manque quatorze ou quinze bateaux. Vous enverrez les compagnies de pontonniers qui sont avec vous, pour aider à faire le pont. Vous sentez combien tout ceci demande d'activité, etc.

L'Empereur passe de l'autre côté pour activer tous les moyens, et surtout pour vous faire passer des vivres. L'important est donc de vous tenir fortement et avec beaucoup de canons dans la première île, et d'envoyer vos pontons pour le pont rompu.

Le prince de Neuchâtel, major général[1].

Extrait des *Mémoires sur la guerre de* 1809 (Général Pelet).

[1] Voir la note de la page 11.

15245. — AU COMTE DARU,

INTENDANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Ebersdorf, 23 mai 1809, une heure du matin.

Il est de la plus grande importance, Monsieur l'Intendant général, qu'aussitôt la réception de cette lettre vous nous fassiez charger sur des bateaux 100,000 rations de pain ou de biscuit, si vous pouvez les fournir, et autant de rations d'eau-de-vie; que vous leur fassiez descendre le Danube pour se rendre à la grande île, où est notre pont de bateaux, c'est-à-dire au deuxième bras à gauche. Une grande partie de l'armée se trouvera cette nuit dans cette île et y aura besoin de vivres. Envoyez un employé qui descendra avec les bateaux, et, arrivé à la tête du pont, il fera prévenir le duc de Rivoli, qui se trouvera dans la grande île vis-à-vis Ebersdorf, afin qu'il ordonne la distribution de ces vivres, dont il a le plus grand besoin.

Dans la situation des choses, rien n'est plus pressant que l'arrivée de ces vivres.

Le prince de Neuchâtel, major général [1].

D'après l'original comm. par M. le comte Daru.

15246. — DIXIÈME BULLETIN DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE.

Ebersdorf, 23 mai 1809.

Vis-à-vis Ebersdorf, le Danube est divisé en trois bras séparés par deux îles. De la rive droite à la première île, il y a deux cent quarante toises; cette île a à peu près mille toises de tour. De cette île à la grande île, où est le principal courant, le canal est de cent vingt toises. La grande île, appelée *In-der-Lobau,* a sept mille toises de tour, et le canal qui la sépare du continent a soixante et dix toises. Les premiers villages que l'on rencontre ensuite sont Aspern, Essling et Enzersdorf. Le passage d'une rivière comme le Danube, devant un ennemi connaissant parfaitement les localités et ayant les habitants pour lui, est une des plus grandes opérations de guerre qu'il soit possible de concevoir.

Le pont de la rive droite à la première île et celui de la première île à celle d'In-der-Lobau ont été faits dans la journée du 19, et, dès le 18, la division Molitor avait été jetée par des bateaux à rames dans la grande île.

Le 20, l'Empereur passa dans cette île et fit établir un pont sur le dernier bras, entre Aspern et Essling. Ce bras n'ayant que soixante

[1] Voir la note de la page 11.

et dix toises, le pont n'exigea que quinze pontons et fut jeté en trois heures par le colonel d'artillerie Aubry.

Le colonel Sainte-Croix, aide de camp du maréchal duc de Rivoli, passa le premier dans un bateau sur la rive gauche.

La division de cavalerie légère du général Lasalle et les divisions Molitor et Boudet passèrent dans la nuit.

Le 21, l'Empereur, accompagné du prince de Neuchâtel et des maréchaux ducs de Rivoli et de Montebello, reconnut la position de la rive gauche et établit son champ de bataille, la droite au village d'Essling et la gauche à celui d'Aspern, qui furent sur-le-champ occupés.

Le 21, à quatre heures après midi, l'armée ennemie se montra et parut avoir le dessein de culbuter notre avant-garde et de la jeter dans le fleuve : vain projet! Le maréchal duc de Rivoli fut le premier attaqué, à Aspern, par le corps du général Bellegarde. Il manœuvra avec les divisions Molitor et Legrand, et, pendant toute la soirée, fit tourner à la confusion de l'ennemi toutes les attaques qui furent entreprises. Le duc de Montebello défendit le village d'Essling, et le maréchal duc d'Istrie, avec la cavalerie légère et la division de cuirassiers Espagne, couvrit la plaine et protégea Enzersdorf. L'affaire fut vive; l'ennemi déploya deux cents pièces de canon et à peu près 90,000 hommes, composés des débris de tous les corps de l'armée autrichienne.

La division de cuirassiers Espagne fit plusieurs belles charges, enfonça deux carrés et s'empara de quatorze pièces de canon. Un boulet tua le général Espagne combattant glorieusement à la tête des troupes, officier brave, distingué et recommandable sous tous les points de vue. Le général de brigade Fouler [1] fut tué dans une charge.

Le général Nansouty, avec la seule brigade commandée par le général Saint-Germain, arriva sur le champ de bataille vers la fin du jour. Cette brigade se distingua par plusieurs belles charges. A huit heures du soir le combat cessa, et nous restâmes entièrement maîtres du champ de bataille.

Pendant la nuit, le corps du général Oudinot, la division Saint-Hilaire, deux brigades de cavalerie légère et le train d'artillerie passèrent les trois ponts.

Le 22, à quatre heures du matin, le duc de Rivoli fut le premier engagé. L'ennemi fit successivement plusieurs attaques pour reprendre le village. Enfin, ennuyé de rester sur la défensive, le duc de Rivoli attaqua à son tour et culbuta l'ennemi. Le général de division Legrand

[1] Fouler, que l'on croyait mort, avait été blessé et fait prisonnier.

s'est fait remarquer par ce sang-froid et cette intrépidité qui le distinguent.

Le général de division Boudet, placé au village d'Essling, était chargé de défendre ce poste important.

Voyant que l'ennemi occupait un grand espace de la droite à la gauche, on conçut le projet de le percer par le centre. Le duc de Montebello se mit à la tête de l'attaque, ayant le général Oudinot à la gauche, la division Saint-Hilaire au centre et la division Boudet à la droite. Le centre de l'armée ennemie ne soutint pas les regards de nos troupes. Dans un moment tout fut culbuté. Le duc d'Istrie fit faire plusieurs belles charges qui toutes eurent du succès. Trois colonnes d'infanterie ennemie furent chargées par les cuirassiers et sabrées. C'en était fait de l'armée autrichienne, lorsqu'à sept heures du matin un aide de camp vint annoncer à l'Empereur que, la crue subite du Danube ayant mis à flot un grand nombre de gros arbres et de radeaux coupés et jetés sur les rives dans les événements qui ont eu lieu lors de la prise de Vienne, les ponts qui communiquaient de la rive droite à la petite île et de celle-ci à l'île d'In-der-Lobau venaient d'être rompus. Cette crue périodique, qui n'a ordinairement lieu qu'à la mi-juin par la fonte des neiges, a été accélérée par la chaleur prématurée qui se fait sentir depuis quelques jours. Tous les parcs de réserve qui défilaient se trouvèrent retenus sur la rive droite par la rupture des ponts, ainsi qu'une partie de notre grosse cavalerie et le corps entier du maréchal duc d'Auerstaedt. Ce terrible contre-temps décida l'Empereur à arrêter le mouvement en avant. Il ordonna au duc de Montebello de garder le champ de bataille qui avait été reconnu et de prendre position, la gauche appuyée à un rideau qui couvrait le duc de Rivoli et la droite à Essling. Les cartouches à canon et d'infanterie que portait notre parc de réserve ne pouvaient plus passer.

L'ennemi était dans la plus épouvantable déroute, lorsqu'il apprit que nos ponts étaient rompus. Le ralentissement de notre feu et le mouvement concentré que faisait notre armée ne lui laissaient aucun doute sur cet événement imprévu. Tous ses canons et ses équipages d'artillerie qui étaient en retraite se représentèrent sur la ligne, et, depuis neuf heures du matin jusqu'à sept heures du soir, il fit des efforts inouïs, secondés par le feu de deux cents pièces de canon, pour culbuter l'armée française. Ses efforts tournèrent à sa honte; il attaqua trois fois les villages d'Essling et d'Aspern, et trois fois il les remplit de ses morts. Les fusiliers de la Garde, commandés par le général Mouton, se couvrirent de gloire et culbutèrent la réserve,

composée de tous les grenadiers de l'armée autrichienne, les seules troupes fraîches qui restassent à l'ennemi. Le général Gros fit passer au fil de l'épée 700 Hongrois, qui s'étaient déjà logés dans le cimetière du village d'Essling. Les tirailleurs, sous les ordres du général Curial, firent leurs premières armes dans cette journée et montrèrent de la vigueur. Le général Dorsenne, colonel commandant la vieille Garde, la plaça en troisième ligne, formant un mur d'airain seul capable d'arrêter tous les efforts de l'armée autrichienne. L'ennemi tira quarante mille coups de canon, tandis que, privés de nos parcs de réserve, nous étions dans la nécessité de ménager nos munitions pour quelques circonstances imprévues.

Le soir, l'ennemi reprit les anciennes positions qu'il avait quittées pour l'attaque, et nous restâmes maîtres du champ de bataille. Sa perte est immense. Les militaires dont le coup d'œil est le plus exercé ont évalué à plus de 12,000 les morts qu'il a laissés sur le champ de bataille. Selon le rapport des prisonniers, il a eu 23 généraux et 60 officiers supérieurs tués ou blessés. Le feld-maréchal-lieutenant Weber, 1,500 hommes et quatre drapeaux sont restés en notre pouvoir.

La perte de notre côté a été considérable : nous avons eu 1,100 tués et 3,000 blessés. Le duc de Montebello a eu la cuisse emportée par un boulet, le 22, sur les six heures du soir. L'amputation a été faite, et sa vie est hors de danger. Au premier moment on le crut mort; transporté sur un brancard auprès de l'Empereur, ses adieux furent touchants. Au milieu des sollicitudes de cette journée, l'Empereur se livra à la tendre amitié qu'il porte depuis tant d'années à ce brave compagnon d'armes. Quelques larmes coulèrent de ses yeux, et, se tournant vers ceux qui l'environnaient : « Il fallait, dit-il, que dans cette journée mon cœur fût frappé par un coup aussi sensible, pour que je pusse m'abandonner à d'autres soins qu'à ceux de mon armée. » Le duc de Montebello avait perdu connaissance; la présence de l'Empereur le fit revenir; il se jeta à son cou en lui disant : « Dans une heure vous aurez perdu celui qui meurt avec la gloire et la conviction d'avoir été et d'être votre meilleur ami. »

Le général de division Saint-Hilaire a été blessé; c'est un des généraux les plus distingués de la France.

Le général Durosnel, aide de camp de l'Empereur, a été enlevé par un boulet, en portant un ordre.

Le soldat a montré un sang-froid et une intrépidité qui n'appartiennent qu'à des Français.

Les eaux du Danube croissant toujours, les ponts n'ont pu être

rétablis pendant la nuit. L'Empereur a fait repasser, le 23, à l'armée le petit bras de la rive gauche, et a fait prendre position dans l'île d'In-der-Lobau, en gardant les têtes de pont.

On travaille à rétablir les ponts. On n'entreprendra rien qu'ils ne soient à l'abri des accidents des eaux et même de tout ce que l'on pourrait tenter contre eux. L'élévation du fleuve et la rapidité du courant obligent à des travaux considérables et à de grandes précautions.

Lorsque, le 23 au matin, on fit connaître à l'armée que l'Empereur avait ordonné qu'elle repassât dans la grande île, l'étonnement de ces braves fut extrême. Vainqueurs dans les deux journées, ils croyaient que le reste de l'armée allait les rejoindre; et, quand on leur dit que les grandes eaux, ayant rompu les ponts et augmentant sans cesse, rendaient le renouvellement des munitions et des vivres impossible, et que tout mouvement en avant serait insensé, on eut de la peine à les persuader.

C'est un malheur très-grand et tout à fait imprévu que des ponts formés des plus grands bateaux du Danube, amarrés par de doubles ancres et par des cinquenelles, aient été enlevés; mais c'est un grand bonheur que l'Empereur ne l'ait pas appris deux heures plus tard : l'armée poursuivant l'ennemi aurait épuisé ses munitions et se serait trouvée sans moyen de les renouveler.

Le 23, on a fait passer une grande quantité de vivres au camp d'In-der-Lobau.

La bataille d'Essling, dont il sera fait une relation plus détaillée, qui fera connaître les braves qui se sont distingués, sera aux yeux de la postérité un nouveau monument de la gloire et de l'inébranlable fermeté de l'armée française.

Les maréchaux ducs de Montebello et de Rivoli ont montré dans cette journée toute la force de leur caractère militaire.

L'Empereur a donné le commandement du 2e corps au comte Oudinot, général éprouvé dans cent combats, où il a montré autant d'intrépidité que de savoir.

Extrait du *Moniteur* du 31 mai 1809.

15247. — AU GÉNÉRAL COMTE DE LAURISTON,

COMMANDANT LES TROUPES DÉTACHÉES DU 4e CORPS, A STUPPACH.

Ebersdorf, 24 mai 1809, quatre heures du matin.

Monsieur le Général Lauriston, je reçois votre lettre du 23. Le général de brigade Colbert va venir vous joindre avec le reste de sa cavalerie. Votre corps d'observation est utile pour avoir des nouvelles

de la marche de l'armée d'Italie; mais aujourd'hui que le pays est calmé, il me semble que des partis de cavalerie sont suffisants. Le vice-roi me mande que, le 14 ou le 15, une partie de l'armée ennemie, battant en retraite et fuyant devant lui, devait se trouver près de Villach. Si de là elle avait suivi la route de Bruck, vous devriez commencer à en avoir des nouvelles. Si au contraire elle a suivi la route de Cilli et Marburg, afin d'avoir son flanc droit appuyé à la Hongrie, il serait toujours important d'en avoir des nouvelles. Je me serais défait dans la journée du 22 de l'armée du prince Charles; mais, à six heures du matin, lorsque l'affaire s'engageait, mes ponts ont été rompus, et j'ai manqué d'artillerie et de munitions; ce qui m'a arrêté toute la journée en panne et m'a forcé de me contenter de garder le champ de bataille.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le marquis de Lauriston.

15248. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT, COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, AU CAMP D'EBERSDORF.

Ebersdorf, 24 mai 1809, onze heures du matin.

L'Empereur, Monsieur le Maréchal, trouve qu'il est nécessaire de répartir les pièces de 12 que vous aviez données au général Demont dans les divisions de votre corps d'armée. Il y a de l'inconvénient à réunir toutes ces pièces en une seule division. On sera toujours à même de les réunir sur un seul point dans un jour de bataille, si on le trouve utile.

Je donne l'ordre au général Songis de vous faire remettre de suite trente pièces de canon autrichiennes de 3 ou de 5 avec trente caissons. Je vous préviens que le général Songis ne pourra mettre à votre disposition ni canonniers ni attelages de chevaux; il faut donc que vous vous procuriez par le moyen des corps des canonniers et des attelages. Vous attacherez deux de ces pièces à chaque régiment. Il ne faut pas, Monsieur le Duc, envoyer des caissons sur Passau; s'il y en a de partis, faites courir après pour les faire revenir. Si les approvisionnements vous manquent, changez des calibres français contre des calibres autrichiens. Cette mesure, qui peut se faire sur les lieux, est préférable à toute autre, car il ne faut rien envoyer à Passau; c'est trop loin.

Le prince de Neuchâtel, major général[1].

D'après la minute. Archives de l'Empire.

[1] Voir la note de la page 11.

15249. — AU GÉNÉRAL VANDAMME,

COMMANDANT LES TROUPES WURTEMBERGEOISES (8e CORPS), A ENNS.

Ebersdorf, 24 mai 1809, cinq heures du soir.

L'Empereur, Monsieur le Général Vandamme, ordonne que vous vous mettiez en marche avec toutes vos troupes réunies pour porter votre quartier général à Saint-Pœlten. Vous vous ferez successivement suivre par les troupes que vous avez à Steyer, Linz et partout ailleurs en arrière de Mœlk. Il est très-important que vous arriviez le plus tôt possible, afin que toutes les troupes du duc d'Auerstaedt qui sont à Saint-Pœlten et environs puissent se rendre à Vienne. Vous ferez occuper la position de Mœlk et de Mautern avec une partie de votre corps pour contenir celui de l'ennemi qui est à Krems; vous aurez aussi un corps d'observation qui éclairera le Danube depuis Mautern jusqu'à Vienne, sur la rive droite; celui de Mœlk éclairera jusqu'à Mautern : ainsi tout sera gardé.

Vous tiendrez un parti entre Maria Zell et Lilienfeld; tout a été soumis dans cette partie, où il ne faut plus qu'observer. Vous retirerez tous les postes que vous avez à Linz, Enns, Steyer, etc., qui seront occupés par les troupes du prince de Ponte-Corvo.

Le prince de Neuchâtel, major général[1].

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15250. — AU MARÉCHAL BERNADOTTE, PRINCE DE PONTE-CORVO,

COMMANDANT LE 9e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A AUHOF.

Ebersdorf, 24 mai 1809, cinq heures du soir.

Nous avons eu, le 21 et le 22, Prince, une bataille assez sérieuse sur la rive gauche du Danube, aux villages d'Essling et d'Aspern. L'ennemi était dans la plus parfaite déroute à huit heures du matin, quand nos deux ponts sur les deux grands bras du Danube ont été emportés par la crue des eaux; ce qui a obligé l'Empereur à rester en position, une partie de notre cavalerie, les parcs de nos divisions et le corps du duc d'Auerstaedt étant restés sur la rive droite. Notre perte se monte à 4,000 blessés environ; l'ennemi a perdu beaucoup plus de monde. Nous avons fait 1,500 prisonniers, dont un feld-maréchal, pris quatre drapeaux, plusieurs pièces de canon. Le prince Charles avait réuni toutes ses forces; le corps de Bellegarde et celui de Kollowrat s'y trouvaient; il ne peut donc y avoir en Bohême que la division autrichienne de Jellachich.

[1] Voir la note de la page 11.

Sur le compte que j'ai rendu à Sa Majesté, elle vous laisse les officiers d'artillerie français qui sont avec vous.

Je vous ai fait écrire par le duc d'Auerstaedt que vous ne deviez pas entrer trop avant en Bohême, jusqu'à ce que nos ponts soient rétablis et que l'Empereur ait pris lui-même le parti de déboucher de nouveau sur la rive gauche.

Le duc de Danzig a pris Inspruck. Ainsi les insurrections de ce côté sont finies, et il n'y a plus d'inquiétudes à avoir.

L'Empereur ordonne au général Vandamme de se porter à Mœlk et de mettre son quartier général à Saint-Pœlten. Ce général a l'ordre de marcher avec tout son corps.

La tête de pont de Linz doit donc être gardée par vous, Prince, ainsi que les points d'Enns et de Steyer. Les points d'Ips et de Wallsee doivent être également surveillés par vos troupes. L'intention de l'Empereur est que vous fassiez faire autour de vous de fortes incursions, même sur la rive gauche; que vous ne souffriez pas d'ennemis à deux ou trois marches de vous. Poussez donc le plus promptement possible le général Vandamme sur Mœlk avec toutes ses forces réunies, afin que l'Empereur puisse attirer à lui et disposer de toutes les troupes du duc d'Auerstaedt, et même, s'il y avait lieu, de toutes les troupes du général Vandamme. Il n'est pas impossible, Prince, que l'Empereur vous fasse remplacer par le duc de Danzig à Linz et vous appelle sur Vienne. Comme l'île de Lobau forme notre tête de pont sur la rive gauche du Danube, aussitôt que l'Empereur pourra être assuré que ses ponts sont solides, il pourra se décider à une bataille générale. Si vous pouviez organiser six pièces de 3 ou de 5, dont trois au 19e régiment et trois au 5e d'infanterie légère, cela vous ferait dix-huit pièces françaises, ce qui serait bien important, car l'ennemi a une grande quantité d'artillerie.

Le prince de Neuchâtel, major général[1].

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15251. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A EBERSDORF.

Ebersdorf, 24 mai 1809, neuf heures du soir.

Mon Cousin, donnez ordre que la division Montbrun soit placée à Bruck, que la brigade Colbert se porte à Neustadt, et la division Lasalle à Hainburg; qu'à trois heures du matin le 7e de hussards rejoigne la division Montbrun; ce régiment est à Neudorf et fait partie

[1] Voir la note de la page 11.

du corps du duc d'Auerstaedt. Donnez ordre que la division Nansouty soit placée à Fischament et Schwechat; que la 2e division de cuirassiers soit placée entre Laxenburg et Neustadt, et la 3e division de cuirassiers entre Laxenburg et Bruck. Recommandez au duc d'Istrie de donner ces ordres de manière qu'il n'y ait aucune interruption, que la frontière soit toujours couverte, qu'on sache ce qui se passe du côté de Presbourg, et qu'on éclaire cette rive, pour savoir si l'ennemi ne travaille pas à quelque pont ou passage dans cette direction. Écrivez au duc d'Auerstaedt de prendre des mesures pour annoncer son quartier général à Neustadt et du côté de Bruck avec 40 à 50,000 hommes; qu'il fasse faire cette annonce par la brigade Colbert.

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre.

15252. — A LOUIS-CHARLES-AUGUSTE, PRINCE ROYAL DE BAVIÈRE, COMMANDANT LA 1re DIVISION DU 7e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SALZBURG.

Ebersdorf, 24 mai 1809.

Je reçois votre lettre. Je vous remercie de ce que vous me dites. Je n'ai point de nouvelles du duc de Danzig depuis le 16. Je vous prie de me faire connaître la situation des ennemis du côté de Rastadt et d'Inspruck, et d'envoyer des postes de cavalerie pour contenir le pays jusqu'au delà de Lambach. Je ne sais pas si le duc de Danzig est entré à Inspruck.

Le 22, j'avais passé le Danube et j'étais sur le point de détruire ce qui restait de forces au prince Charles : une crue du Danube a rompu mes ponts; ce qui a empêché le passage d'une partie de l'armée et de mes parcs. J'ai donc dû me borner à garder ma position et à réparer les ponts. L'ennemi s'en étant aperçu, il s'est engagé une assez vive canonnade, où la perte a été considérable de part et d'autre. Une perte qui m'a été surtout sensible est celle du duc de Montebello; vous savez l'amitié que je porte à ce maréchal; cependant il est hors de danger. J'ai été bien aise de vous prévenir de tout ceci, pour que de mauvais bruits que répandrait l'ennemi ne vous fassent point concevoir d'inquiétude. Je suis encore occupé aujourd'hui à rétablir mes ponts; ce qui est une grande affaire, car cette rivière est fort large et fort difficile.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15253. — AU COMTE FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Ebersdorf, 25 mai 1809.

Je reçois votre lettre du 19. Vous avez vu par le bulletin ce qui s'est passé ici. La crue du Danube m'a privé de mes deux ponts pendant plusieurs jours. Je suis parvenu enfin à les rétablir ce matin. Le duc de Montebello en sera quitte pour une jambe de bois. Durosnel a été enlevé par un coup de canon, portant un ordre. Vienne est toujours fort tranquille.

Je suppose qu'on aura enfin mis dans les journaux de Paris la déclaration de guerre de la Russie à l'Autriche.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15254. — AU GÉNÉRAL SONGIS,

COMMANDANT L'ARTILLERIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A EBERSDORF.

Ebersdorf, 25 mai 1809.

Je suis d'autant plus fondé à penser que les ponts de radeaux réussiront parfaitement ici, que je me rappelle que, dans les campagnes de 1740, le comte de Saxe, depuis maréchal, fit construire deux ponts de radeaux à Linz.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15255. — AU GÉNÉRAL SONGIS,

COMMANDANT L'ARTILLERIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A EBERSDORF.

Ebersdorf, 25 mai 1809.

Je vous ai adressé hier des ordres, Monsieur le Général Songis, pour mettre à la disposition de M. le maréchal duc d'Auerstaedt trente pièces de canon de 3 ou de 5, autrichiennes, avec trente caissons, pour être attachées aux régiments de son corps d'armée, à raison de deux par régiment.

L'Empereur ordonne aussi qu'il soit attaché deux pièces d'artillerie de 3 ou de 5, autrichiennes, à chaque demi-brigade du corps du général Oudinot. En conséquence, l'intention de l'Empereur est que vous fassiez remettre, dans la journée de demain, à la disposition de M. le général Oudinot, vingt-quatre pièces de 3 ou de 5 et vingt-quatre caissons, chargés chacun de 150 à 200 coups. Le général Oudinot se procurera dans son corps les canonniers pour servir ces

pièces, ainsi que les attelages, et dans toutes les circonstances ces pièces défileront avec l'aigle de la demi-brigade.

Sa Majesté ordonne pareillement que vous fassiez remettre à la disposition du duc de Rivoli vingt-quatre pièces de canon de 3 ou de 5, autrichiennes, et vingt-quatre caissons chargés comme les précédents, pour être attachés aux douze régiments français de son corps d'armée, à raison de deux par régiment.

C'est donc, par conséquent, pour le corps du duc d'Auerstaedt, 30 pièces; pour celui du général Oudinot, 24; pour celui du duc de Rivoli, 24; total, 78 pièces. Faites fournir sans délai ces 78 pièces. 57 ont été prises ici; les autres doivent exister sur le nombre pris à Vienne, à Krems ou ailleurs.

Rendez-moi le plus tôt possible, Général, un compte détaillé sur l'exécution de ces dispositions, afin que je puisse le mettre sous les yeux de l'Empereur.

Le prince de Neuchâtel, major général[1].

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15256. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A EBERSDORF.

Ebersdorf, 25 mai 1809, trois heures après midi.

Mon Cousin, donnez ordre que la division Demont repasse le pont après l'artillerie. Elle rentrera au corps du duc d'Auerstaedt. Elle rendra au 2e corps toute l'artillerie qu'elle lui a empruntée, et reprendra celle qu'elle avait au 3e corps, matériel et personnel.

Napoléon.

P. S. Le corps du général Oudinot repassera après la division Demont; il ne restera dans l'île que le corps du duc de Rivoli.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15257. — AU GÉNÉRAL SONGIS, COMMANDANT L'ARTILLERIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A EBERSDORF.

Ebersdorf, 26 mai 1809.

Mon intention est que l'artillerie de l'armée soit distribuée de la manière suivante. Vous ferez en conséquence les changements nécessaires aux différents corps. Les raisons qui me portent à ces changements n'ont pas besoin d'être développées.

[1] Voir la note de la page 11.

2e CORPS : quatre pièces de 12 ; trente de 6 ; quatorze obusiers de 6 pouces ; total, quarante-huit pièces.

3e CORPS : sept pièces de 12 ; vingt-sept de 8 ; dix-huit de 4 ; huit obusiers de 6 pouces ; total, soixante.

4e CORPS : huit pièces de 12 ; quarante-cinq de 6 ; treize obusiers de 5 pouces 4 lignes ; total, soixante-six.

RÉSERVE DE CAVALERIE : dix pièces de 8 ; dix de 4 ; six obusiers de 5 pouces 4 lignes ; total, vingt-six.

Total général, deux cents bouches à feu.

Successivement, les améliorations susceptibles pourront être faites en ôtant les pièces de 4 aux bataillons et en leur donnant des pièces de 6 en place. Il est assez indifférent à un bataillon d'avoir des pièces de 4, ou des pièces de 3, ou des pièces de 6.

Par ce moyen, on pourra ôter de l'artillerie de position les pièces de 4, et on les remplacera par des pièces de 8 ; ce qui fera une grande amélioration.

Quand il sera possible d'ôter les obusiers de six pouces pour les remplacer par des obusiers de 5 pouces 4 lignes, nous n'aurons que des pièces de 12, de 6, des obusiers de 5 pouces 4 lignes et des pièces de 8, à un seul corps ; c'est le résultat auquel il faut tâcher d'arriver. Envoyez-moi actuellement l'état de l'artillerie auxiliaire, car je suppose que dans ces deux cents pièces de canon n'est pas comprise l'artillerie des étrangers. Quelle est la situation de celle-ci ?

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15258. — AU GÉNÉRAL SONGIS,

COMMANDANT L'ARTILLERIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A EBERSDORF.

Ebersdorf, 26 mai 1809.

Il y a près du pont sept à huit pontons qui ne servent pas au pont. Je désire que vous les chargiez sur des haquets et que vous les fassiez conduire dans l'île pour servir à faire un autre pont.

Faites-moi connaître à quelle heure cela sera prêt, parce que, si l'ennemi a évacué la rive gauche, comme tout le porte à penser, mon intention est d'y faire passer un corps pour fouiller la plaine.

Envoyez des haquets à Klosterneuburg charger les pontons qui s'y trouvent.

Il sera bon de remplacer les pontons au grand pont par des bateaux, afin que l'on puisse jeter sur le dernier bras deux ponts comme celui qui y était ; il avait quatorze pontons.

Il y a aussi sur ce bras plusieurs moulins dont les bateaux pourraient servir.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15259. — AU MARÉCHAL LEFEBVRE, DUC DE DANZIG, COMMANDANT LE 7e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SALZBURG.

Ebersdorf, 26 mai 1809, huit heures du matin.

L'Empereur, Monsieur le Duc, reçoit votre lettre du 22 mai, par laquelle vous lui annoncez que vous vous portez sur Leoben, que vous êtes parti le 23 et que vous marchez, suivant les circonstances, par Salzburg ou par Rastadt. Vous devez donc être aujourd'hui ou à Salzburg ou à Rastadt, et sur Leoben vers le 30 de ce mois. Il est possible, Monsieur le Duc, que l'armée d'Italie envoie des reconnaissances par Spital sur Rastadt, et sur Leoben par Klagenfurt. Si cela arrivait, il est nécessaire que vous fassiez connaître au général commandant l'armée d'Italie qu'il faut qu'il se dirige sur Leoben. Si vous êtes à Salzburg, ou si d'autres circonstances ont dérangé votre marche, vous devez avoir pour but de vous rapprocher de Vienne par le chemin le plus court, afin de pouvoir prendre part aux événements et à la bataille qui se prépare d'ici à sept ou huit jours. Si vous êtes sur Leoben, il faut le même jour envoyer une avant-garde sur le Semring, qui est le pendant des eaux et la montagne qui sépare la Styrie de l'Autriche. Dans ce moment, le général Lauriston y est avec une petite colonne.

Si la route d'Italie par Inspruck et le Tyrol est rétablie, faites connaître au général commandant l'armée d'Italie qu'il doit se diriger sur Vienne, et en même temps vous lui ferez part de vos mouvements.

Le prince de Neuchâtel, major général[1].

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15260. — AU MARÉCHAL MASSÉNA, DUC DE RIVOLI, COMMANDANT LE 4e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, DANS L'ILE LOBAU.

Ebersdorf, 26 mai 1809, trois heures du soir.

Un officier de pontonniers a rendu compte, Monsieur le Duc, que l'ennemi travaillait à notre ancienne tête de pont, annonçant le projet d'en faire une demi-lune. L'Empereur est impatient d'avoir

[1] Voir la note de la page 11.

des nouvelles. Si cela est, il faut commencer le feu et ne pas souffrir qu'un homme s'établisse de ce côté-là.

Le prince de Neuchâtel, major général [1].

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15261. — A L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE, A STRASBOURG.

Ebersdorf, 27 mai 1809.

Je t'expédie un page pour t'apprendre qu'Eugène m'a rejoint avec toute son armée, qu'il a rempli parfaitement le but que je lui avais demandé, qu'il a presque entièrement détruit l'armée ennemie qui était devant lui.

Je t'envoie ma proclamation à l'armée d'Italie [2], qui te fera comprendre tout cela.

Je me porte fort bien. Tout à toi.

NAPOLÉON.

P. S. Tu peux faire imprimer cette proclamation à Strasbourg, et la faire traduire en français et en allemand, pour qu'on la répande dans toute l'Allemagne. Remets au page qui va à Paris une copie de la proclamation.

Extrait des *Lettres de Napoléon à Joséphine*, etc.

15262. — AU MARÉCHAL BERNADOTTE, PRINCE DE PONTE-CORVO, COMMANDANT LE 9e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, AU CAMP DE LINZ.

Ebersdorf, 27 mai 1809.

Mon Cousin, je vous écris par le page que j'expédie à l'Impératrice, pour vous annoncer l'arrivée du vice-roi et de mon armée d'Italie. La division Jellachich, qui se retirait du Tyrol, est tombée tout entière dans ses mains à Saint-Michel près Leoben. Cette armée a eu des avantages tels qu'elle avait fait près de 25,000 prisonniers à l'ennemi avant d'avoir passé la Drave. L'archiduc Jean est rentré en Hongrie avec des débris de son armée qui ne montent pas à 12,000 hommes, et j'estime à 60,000 hommes les renforts qui m'arrivent avec l'armée d'Italie. Mon armée de Dalmatie est arrivée à Laybach.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. M. le roi de Suède.

[1] Voir la note de la page 11. — [2] Pièce no 15264.

15263. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A BRUCK.

Ebersdorf, 27 mai 1809, midi.

Mon Fils, votre aide de camp Bataille arrive. La proclamation ci-jointe, que vous ferez imprimer et distribuer à l'armée, vous fera connaître ma satisfaction. Réunissez toutes vos troupes à Bruck et occupez le Semring-Berg. Dites à Lauriston de faire retourner toutes ses troupes sur Neustadt. Comme je suppose que j'aurai de vos nouvelles dans la journée et que vous m'enverrez des états de situation, je vous enverrai des ordres. J'espère que Macdonald est arrivé à Grætz; organisez provisoirement les provinces de Carniole et de Carinthie comme elles l'ont été dans mes premières campagnes, en y nommant un commissaire de gouvernement pris dans les États. Envoyez à la rencontre du duc de Danzig, qui arrive avec les Bavarois, de Salzburg sur Leoben; faites-lui connaître votre arrivée. Mon intention est que, de la position où il se trouvera, il se dirige par le plus court chemin sur Vienne. J'ai un grand désir de vous voir. Je suis toujours à me battre avec le Danube, qui m'a encore enlevé mes ponts ce matin; aussitôt que je les aurai consolidés, je détruirai le prince Charles, qui est de l'autre côté du fleuve. Faites-moi connaître la situation de votre artillerie et de vos approvisionnements. Nommez des commandants pour chacune des provinces de Carniole et de Carinthie.

Vous trouverez ci-joint différentes pièces que vous ferez réimprimer et répandre partout. Je vous embrasse.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15264. — PROCLAMATION.

Camp impérial d'Ebersdorf, 27 mai 1809.

Soldats de l'armée d'Italie, vous avez glorieusement atteint le but que je vous avais marqué. Le Semring a été témoin de votre jonction avec la Grande Armée. Soyez les bienvenus. Je suis content de vous!

Surpris par un ennemi perfide avant que vos colonnes fussent réunies, vous avez dû rétrograder jusqu'à l'Adige. Mais, lorsque vous reçûtes l'ordre de marcher en avant, vous étiez sur les champs mémorables d'Arcole, et là vous jurâtes sur les mânes de nos héros de triompher. Vous avez tenu parole à la bataille de la Piave, aux combats de San-Daniele, de Tarvis, de Goritz; vous avez pris d'as-

saut les forts de Malborghetto, de Prediel, et fait capituler la division ennemie retranchée dans Prewald et Laybach. Vous n'aviez pas encore passé la Drave, et déjà 25,000 prisonniers, soixante pièces de bataille, dix drapeaux avaient signalé votre valeur. Depuis, la Drave, la Save, la Mur n'ont pu retarder votre marche. La colonne autrichienne de Jellachich, qui la première entra dans Munich, qui donna le signal des massacres dans le Tyrol, environnée à Saint-Michel, est tombée dans vos baïonnettes. Vous avez fait une prompte justice de ces débris dérobés à la colère de la Grande Armée.

Soldats, cette armée autrichienne d'Italie, qui, un moment, souilla par sa présence mes provinces, qui avait la prétention de briser ma couronne de Fer, dispersée, battue, anéantie, grâce à vous, sera un exemple de la vérité de cette devise : *Dio me la diede, guai a chi la tocca!*

NAPOLÉON.

D'après *le Moniteur* du 3 juin 1809.

15265. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A BRUCK.

Ebersdorf, 27 mai 1809, neuf heures du soir.

Mon Fils, un aide de camp de Lauriston m'apporte votre lettre du 26 à onze heures du soir. Reposez-vous et procurez-vous du pain. Je vous prie de m'envoyer l'état de situation de toute votre armée et les lieux où elle est. Si vous ne voyez pas d'inconvénient à ce que vous vous rendiez près de moi, venez ; ce sera le plus court moyen de me mettre au fait de tout. Je pense que, si le prince Jean est parti de Grætz, il n'y a pas d'inconvénient. Vous aurez vu, par la proclamation que je vous ai envoyée, combien je suis content de vous et de mon armée. Le Tyrol et le Vorarlberg sont pacifiés. Le duc de Danzig est arrivé à Inspruck le 20. Il doit être en marche sur Leoben et Rastadt. Je pense vous avoir écrit ce matin de lui mander de se diriger sur Vienne par le plus court chemin. Je suppose que vous aurez fait prendre les lettres à Bruck et à Grætz.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15266. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A BRUCK.

Ebersdorf, 28 mai 1809, dix heures du matin.

Mon Fils, je vous renvoie votre aide de camp. Je désirerais avoir l'état de situation de votre corps d'armée.

Je suppose que la division Durutte est composée de deux bataillons

du 22e, de quatre bataillons du 23e, et de quatre bataillons du 62e. Je suppose que ces dix bataillons forment au moins 6,000 hommes présents sous les armes. Je suppose que la division Seras est composée d'un bataillon du 35e, de trois bataillons du 53e, de quatre bataillons du 106e et de deux bataillons du 79e; je la suppose également de 6,000 hommes. Je ne sais ce que c'est que la 3e division; je suppose que c'est une division italienne qui est avec le 112e, et qu'elle est également de 6,000 hommes. Je suppose que la division Pacthod vous a rejoint avec la division Grouchy. La division Pacthod doit être composée de deux bataillons du 8e léger, de quatre bataillons du 52e, de quatre bataillons du 102e et de quatre bataillons du 1er de ligne, que je suppose former 6,000 hommes. Sans comprendre le corps détaché du général Macdonald, vous devriez avoir aujourd'hui à Bruck 24,000 hommes d'infanterie, 4,000 hommes de cavalerie et 2,000 hommes de la garde; ce qui ferait 30,000 hommes et soixante pièces de canon. Le général Macdonald, que je suppose sur le point d'arriver à Grætz, vous renforcera de 15,000 hommes. Ainsi votre arrivée me renforce de 45,000 hommes, non compris le corps du général Marmont. Rectifiez mes idées là-dessus, et occupez-vous de l'artillerie et des munitions; cela est extrêmement important. Faites avancer vos pontonniers, vos sapeurs à l'avant-garde. Faites venir d'Italie tout le personnel d'artillerie que vous pourrez; vous en avez besoin, et l'Italie est le pays où j'en ai le plus. Faites avancer le bataillon du 93e, celui du 67e, et toute la cavalerie et l'infanterie appartenant aux divisions Molitor et Boudet, de l'ancienne colonne qui a essuyé un échec dans le Tyrol. Faites-les diriger à grandes marches pour compléter ces divisions. Il doit y avoir aussi un bataillon du 36e et un du 37e. Les corps doivent avoir leur artillerie complète. Donnez-leur des pièces de 3, autrichiennes. Les régiments se procureront des harnais, des charretiers et des chevaux.

Au delà du Danube, où je me suis battu pendant deux jours, l'ennemi m'a présenté près de quatre cents pièces de canon. J'aurais anéanti l'armée du prince Charles sans le Danube, qui a rompu mes ponts; ce qui m'a décidé à ne pas m'aventurer, et m'a privé de mes parcs et d'une partie de l'armée. Vous trouverez le bulletin qui vous mettra au fait de tout cela.

Voici la position de ma cavalerie légère aujourd'hui. Le général Lasalle est sur Hainburg, ayant des postes sous Presbourg; le général Montbrun est à Œdenburg, poussant des postes du côté de Grætz. Je suis occupé à établir sur le Danube mes ponts, qui ont été enlevés une seconde fois, et à les consolider avec des chaînes et des pilotis.

La grande affaire dans ce moment-ci est que Macdonald arrive à Grætz; que votre artillerie, vos parcs, vos traînards soient arrivés; que vous soyez bien organisé. J'avais jadis fait mettre Klagenfurt à l'abri d'un coup de main; faites refaire les mêmes ouvrages. Si l'enceinte a été conservée, ce sera toujours un dépôt de vivres et de munitions que l'ennemi ne pourra pas enlever.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15267. — AU GÉNÉRAL COMTE LAURISTON, COMMANDANT LES TROUPES DÉTACHÉES DU 4e CORPS, A NEUSTADT.

Ebersdorf, 28 mai 1809, midi.

Portez-vous sur Œdenburg, à six lieues de Neustadt, et envoyez de fortes reconnaissances sur Raab et Kœrmœnd, places situées sur la Raab et qui sont le chemin de Grætz en Hongrie, afin d'être toujours éclairé sur les mouvements que pourrait faire le prince Jean.

Je crois que vous devez trouver à Œdenburg le général Montbrun; toutefois vous pouvez y aller avec la brigade Colbert, laissant une partie de votre infanterie en échelons.

Je vous envoie des proclamations que vous répandrez en Hongrie, ainsi que des imprimés sur l'arrivée de l'armée d'Italie.

Le général Marulaz doit se trouver du côté de Bruck, et le général Lasalle à Hainburg.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15268. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A BRUCK.

Ebersdorf, 28 mai 1809, huit heures du soir.

Mon Fils, Tascher me porte des drapeaux et votre lettre du 27. J'ai donné ordre à Lauriston de se porter avec une brigade de cavalerie et deux régiments d'infanterie badois, qui forment son petit corps d'observation, sur Œdenburg, d'où il poussera des partis sur les flancs du prince Jean, qui probablement se rend à Raab. Attirez à vous tout le général Baraguey d'Hilliers, tout le général Grouchy. Retirez aussi tout ce qui est inutile sur vos derrières. Ordonnez qu'on fortifie Klagenfurt, qu'on mette de l'eau dans les fossés, et qu'on y forme un grand magasin; j'y avais déjà fait ces dispositions il y a seize ans. Faites venir le plus d'artillerie possible; il faut en faire venir, non-seulement attelée, mais encore par réquisition, sur Klagenfurt. Je compte que votre armée, en en ôtant tout au plus un ou

deux bataillons italiens, que vous laisserez à Klagenfurt, sera sur Bruck demain et après, et que le corps de Macdonald sera à Grætz. Il me tarde que Marmont soit arrivé à Laybach et qu'il envoie sur Grætz les détachements que Macdonald aurait laissés à Laybach. La situation des choses dans le Midi me décidera sur le parti que je prendrai pour l'armée de Dalmatie. J'attends l'état de situation de tous vos corps, avec les lieux où ils se trouvent et des détails sur votre artillerie. La division que vous avez envoyée dans la direction de Neustadt peut continuer sa route pour occuper le Semring, et partir sur Neunkirchen et se mettre en correspondance avec Lauriston pour se lier.

Envoyez la lettre ci-jointe à Borghese par votre premier courrier. Je lui mande d'envoyer sur Osoppo tout ce qu'il a de disponible appartenant aux sept régiments des divisions Molitor et Boudet, aux quatre régiments de cuirassiers et aux cinq régiments de cavalerie légère. Je vous envoie cette lettre sous cachet volant, pour que vous en fassiez autant dans tout le royaume, et que vous fassiez fournir, soit par l'armée italienne, soit par l'armée française, tout ce qu'elles ont de disponible pour renforcer les cadres. Je suppose que vous aurez formé sur la Livenza ou sur le Tagliamento un dépôt de cavalerie, et que vous avez laissé quelqu'un à la tête pour vous alimenter. Ayez à Osoppo un homme marquant pour mettre à la tête de vos dépôts : c'est là qu'il faut tout diriger. Donnez ordre qu'on n'en laisse partir aucun homme isolé, mais qu'on fasse des bataillons de marche de 5 à 600 hommes d'infanterie et cavalerie.

J'ai donné ordre que les États du Pape feraient partie de l'armée de Naples, et j'ai chargé le Roi d'en prendre possession. Les États du Pape feront partie de la France, ayant pris un décret pour détruire le gouvernement temporel du Pape.

Écrivez au roi de Naples pour l'instruire de notre jonction; envoyez-lui la lettre ci-jointe. Vous trouverez aussi une lettre pour la grande-duchesse, dans laquelle je lui donne l'ordre de faire partir pour Osoppo tout ce qu'il y aura à Florence de disponible des 23e léger, 62e, 13e et 112e de ligne. Je suppose que vous avez pourvu à ce qu'il soit laissé de petites garnisons à Palmanova et à Osoppo. Si Miollis est retourné à Rome et que Lemarois n'y soit plus nécessaire, il faut le diriger sur Osoppo, où il aura le commandement du Frioul; il surveillera les dépôts, tiendra la main à ce que tout en parte en bon état, et servira d'intermédiaire entre vous et le royaume d'Italie.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15269. — A JÉROME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE, COMMANDANT LE 10e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A CASSEL.

Ebersdorf, 28 mai 1809.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 20 mai, que m'apporte votre aide de camp. J'ai des nouvelles de Berlin, du 22, c'est-à-dire postérieures de quatre jours à celles que vous me donnez, et elles ne font mention de rien de ce que vous m'écrivez. Vous vous alarmez trop facilement. Il est connu de tout le monde que le duc d'Oels forme un corps pour l'Angleterre; mais ce corps est en Bohême et n'est pas de plus de 1,500 hommes. Le général Blücher est à son poste et n'a pas envie de remuer. La Prusse ne demande pas mieux que de conserver sa neutralité. Les Russes ont dénoncé les hostilités contre l'Autriche et sont entrés en Galicie.

Je ne sais ce que c'est qu'un général d'Albignac, auquel vous donnez le commandement d'une troupe. Vous avez une division hollandaise qui est forte de plus de 6,000 hommes, c'est plus qu'il ne vous faut. On ne reçoit ici aucune situation ni état d'emplacement de vos troupes, et l'on ignore où elles sont. Le corps de Hanau n'est pas sous vos ordres, et le duc de Valmy ne peut en détacher un seul homme sans mon ordre. Vous avez assez de monde pour maintenir la tranquillité chez vous. Si de grandes expéditions d'Anglais avaient lieu, vos forces ne seraient pas sans doute suffisantes; ce serait à moi à y pourvoir et à combiner le corps de Hanau avec votre corps d'armée. Le régiment du grand-duché de Berg ne vous est bon à rien; si de grandes secousses arrivaient, il vous manquerait; faites-lui continuer sa route pour l'armée. Le Tyrol et le Vorarlberg sont parfaitement soumis. Les grands succès obtenus par l'armée d'Italie et sa jonction, qui a eu lieu à peu de lieues de Vienne, ont achevé de soumettre la Styrie, la Carniole, la Carinthie, la haute et la basse Autriche. La crue du Danube m'empêche de pouvoir consolider mes ponts et d'entrer dans la Bohême et dans la Moravie.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

15270. — A ÉLISA, GRANDE-DUCHESSE DE TOSCANE, A FLORENCE.

Ebersdorf, 28 mai 1809.

Ma Sœur, faites partir pour Osoppo tout ce qu'il y aurait de disponible dans le duché, appartenant aux 23e léger, 13e, 112e et 62e de ligne et au 9e de chasseurs. Cette lettre vous parviendra par le canal

de l'armée d'Italie. Ma jonction avec cette armée a été faite heureusement, il y a deux jours. Les affaires vont ici fort bien, et ma santé est fort bonne.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par S. A. Mme la princesse Baciocchi.

15271. — A JOACHIM NAPOLÉON, ROI DES DEUX-SICILES, A NAPLES.

Ebersdorf, 28 mai 1809.

Je vous ai écrit de Schœnbrunn, le 17, pour vous faire connaître que mon intention était que les États du Pape fussent sous vos ordres et pour vous charger d'en prendre possession pour la France. Ne craignez point de débarquement. Les Anglais sont occupés en Portugal et en Espagne. Ayez une grosse division sur Rome, et soyez prêt à vous y porter.

Faites partir pour Osoppo tout ce qui reste dans votre royaume, appartenant aux régiments qui ont quitté l'armée de Naples. Donnez l'ordre au 14e léger, au 6e de ligne, qui sont à Rome, d'en partir en toute diligence pour Padoue. Tâchez également d'envoyer un bataillon à Ancône, qui mette à même de disposer des deux bataillons du 22e léger qui y sont. Si vous pouvez disposer d'un ou deux régiments napolitains, faites-les partir pour l'Allemagne, où ils se formeront. Ils iront d'abord à Padoue et de là à Osoppo.

Je pense que, dans cette circonstance, il serait convenable de vous tenir à Rome, du moins quelque temps, pour être plus près de la haute Italie.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15272. — TREIZIÈME BULLETIN DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE.

Ebersdorf, 28 mai 1809.

Dans la nuit du 26 au 27, nos ponts sur le Danube ont été enlevés par les eaux et par des moulins qu'on a détachés. On n'avait pas encore eu le temps d'achever les pilotis et de placer la grande chaîne de fer. Aujourd'hui, l'un des ponts est rétabli. On espère que l'autre le sera demain.

L'Empereur a passé la journée d'hier sur la rive gauche pour visiter les fortifications que l'on élève dans l'île Lobau, et pour voir plusieurs régiments du corps du duc de Rivoli, en position dans cette espèce de tête de pont.

Le 27, à midi, le capitaine Bataille, aide de camp du prince vice-roi, a apporté l'agréable nouvelle de l'arrivée de l'armée d'Italie à Bruck. Le général Lauriston avait été envoyé au-devant d'elle, et la jonction a eu lieu sur le Semring-Berg. Un chasseur du 9e, qui était en coureur en avant d'une reconnaissance de l'armée d'Italie, rencontra un chasseur d'un peloton du 20e, envoyé par le général Lauriston. Après s'être observés pendant quelque temps, ils reconnurent qu'ils étaient Français et s'embrassèrent. Le chasseur du 20e marcha sur Bruck pour se rendre auprès du vice-roi, et celui du 9e se dirigea vers le général Lauriston pour l'informer de l'approche de l'armée d'Italie. Il y avait plus de douze jours que les deux armées n'avaient pas de nouvelles l'une de l'autre. Le 26, au soir, le général Lauriston était à Bruck, au quartier général du vice-roi.

Le vice-roi a montré dans toute cette campagne un sang-froid et un coup d'œil qui présagent un grand capitaine.

Dans la relation des faits qui ont illustré l'armée d'Italie pendant ces vingt derniers jours, Sa Majesté a remarqué avec plaisir la destruction du corps de Jellachich. C'est ce général qui fit aux Tyroliens cette insolente proclamation qui alluma leur fureur et aiguisa leurs poignards. Poursuivi par le duc de Danzig, menacé d'être pris en flanc par la brigade du général Duppelin, que le duc d'Auerstaedt avait fait déboucher par Maria Zell, il est venu tomber comme dans un piége en avant de l'armée d'Italie.

L'archiduc Jean, qui, il y a si peu de temps, et dans l'excès de sa présomption, se dégradait par sa lettre au duc de Raguse, a évacué Grætz hier 27, ramenant à peine 20 ou 25,000 hommes de cette belle armée qui était entrée en Italie. L'arrogance, l'insulte, les provocations à la révolte, toutes ses actions, portant le caractère de la rage, ont tourné à sa honte.

Les peuples de l'Italie se sont conduits comme auraient pu le faire les peuples de l'Alsace, de la Normandie ou du Dauphiné. Dans la retraite de nos soldats, ils les accompagnaient de leurs vœux et de leurs larmes. Ils reconduisaient par des chemins détournés et jusqu'à cinq marches de l'armée les hommes égarés. Lorsque quelques prisonniers ou quelques blessés français ou italiens, ramenés par l'ennemi, traversaient les villes et les villages, les habitants leur portaient des secours. Ils cherchaient pendant la nuit les moyens de les travestir et de les faire sauver.

Les proclamations et les discours de l'archiduc Jean n'inspiraient que le mépris et le dédain, et l'on aurait peine à se peindre la joie des peuples de la Piave, du Tagliamento et du Frioul, lorsqu'ils

virent l'armée de l'ennemi fuyant en désordre, et l'armée du souverain et de la patrie revenant triomphante.

Lorsqu'on a visité les papiers de l'intendant de l'armée autrichienne, qui était à la fois le chef du gouvernement et de la police et qui a été pris à Padoue avec quatre voitures, on y a découvert la preuve de l'amour des peuples d'Italie pour l'Empereur. Tout le monde avait refusé des places; personne ne voulait servir l'Autriche; et, parmi sept millions d'hommes qui composent la population du royaume, l'ennemi n'a trouvé que trois misérables qui n'aient pas repoussé la séduction.

Les régiments d'Italie, qui s'étaient distingués en Pologne et qui avaient rivalisé d'intrépidité dans la campagne de Catalogne avec les plus vieilles bandes françaises, se sont couverts de gloire dans toutes les affaires. Les peuples d'Italie marchent à grands pas vers le dernier terme d'un heureux changement. Cette belle partie du continent, où s'attachent tant de grands et d'illustres souvenirs, que la cour de Rome, que cette nuée de moines, que ses divisions avaient perdue, reparaît avec honneur sur la scène de l'Europe.

Tous les détails qui arrivent de l'armée autrichienne constatent que dans les journées du 21 et du 22 sa perte a été énorme. L'élite de l'armée a péri. Selon les aimables de Vienne, les manœuvres du général Danube ont sauvé l'armée autrichienne.

Le Tyrol et le Vorarlberg sont parfaitement soumis. La Carniole, la Styrie, la Carinthie, le pays de Salzburg, la haute et la basse Autriche, sont pacifiés et désarmés.

Trieste, cette ville où les Français et les Italiens ont subi tant d'outrages, a été occupée. Les marchandises coloniales anglaises ont été confisquées. Une circonstance de la prise de Trieste a été très-agréable à l'Empereur : c'est la délivrance de l'escadre russe. Elle avait eu ordre d'appareiller pour Ancône; mais, retenue par les vents contraires, elle était restée au pouvoir des Autrichiens.

La jonction de l'armée de Dalmatie est prochaine. Le duc de Raguse s'est mis en marche aussitôt qu'il a appris que l'armée d'Italie était sur l'Isonzo. On espère qu'il arrivera à Laybach avant le 5 juin.

Le brigand Schill, qui se donnait, et avec raison, le titre de général au service de l'Angleterre, après avoir prostitué le nom du roi de Prusse comme les satellites de l'Angleterre prostituent celui de Ferdinand à Séville, a été poursuivi et jeté dans une île de l'Elbe. Le roi de Westphalie, indépendamment de 15,000 hommes de ses troupes, avait une division hollandaise et une division française; et le duc de Valmy a déjà réuni à Hanau deux divisions du corps d'observation,

commandées par les généraux Rivaud et Despeaux, et composées des brigades Lameth, Clément, Taupin et Vaufreland.

La pacification de la Souabe rend disponible le corps d'observation du général Beaumont, qui est réuni à Augsburg et où se trouvent plus de 3,000 dragons.

La rage des princes de la Maison de Lorraine contre la ville de Vienne peut se peindre par un seul trait. La capitale est nourrie par quarante moulins établis sur la rive gauche du fleuve : ils les ont fait enlever et détruire.

Extrait du *Moniteur* du 4 juin 1809.

15273. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Ebersdorf, 29 mai 1809.

Monsieur le Général Clarke, faites partir pour Strasbourg, des différents dépôts de cavalerie légère dont les régiments sont en Espagne, ainsi que des dépôts dont les régiments sont en Allemagne, tout ce qu'ils ont de disponible, formé en compagnies de marche. Tous les détachements dont les régiments sont à l'armée d'Allemagne rejoindront leurs régiments. Pour ceux dont les régiments sont en Espagne, sur l'avis que vous me donnerez de leur départ de Strasbourg, je prendrai des décrets pour les incorporer dans les régiments qui sont ici ; de sorte que les dépôts des régiments de cavalerie légère qui sont en Espagne concourront à porter au complet les régiments de cavalerie légère qui sont ici, comme les dépôts de dragons concourent à la formation des six régiments provisoires de dragons.

Quant à la grosse cavalerie, le régiment que commande le chef d'escadron Turenne arrive et va être incorporé. J'en ai demandé un autre de 600 hommes. Donnez ordre que tout ce qui est disponible dans les dépôts se rende à Strasbourg pour former d'autres détachements.

J'ai un millier de cuirassiers à pied. Beaucoup de jeunes soldats ont jeté leurs cuirasses ; faites-en envoyer deux mille, en les dirigeant sur Passau. Nos cuirasses sont excellentes ; elles ont à la fois l'avantage de la légèreté et le degré de résistance nécessaire.

Tous les chevaux d'artillerie que j'ai demandés doivent être envoyés à l'armée. Il y a en Espagne beaucoup de personnel de l'artillerie et du train ; je vous autorise à en retirer ce que vous jugerez convenable.

Tous les jours je me convaincs du grand mal qu'on a fait à nos armées en ôtant les pièces de régiment. Je désire donc que, dans l'organisation, chaque régiment ait deux pièces de 3 ; mais, pendant tout le temps que nous n'aurons que des pièces et des boulets de 4, on leur donnera des pièces de 4. Les canonniers, chevaux, hommes du train, seront fournis par les régiments. Ici, je fais donner aux régiments toutes les pièces autrichiennes de 3 prises à l'ennemi.

Les marches et les batailles détruisent plus que l'on ne prend à l'ennemi et qu'on ne peut se fournir dans le pays. Envoyez à l'armée de forts détachements des différents dépôts d'artillerie et du train. J'ai donné l'ordre au prince Borghese, et réitérez-le-lui, de faire partir quatre compagnies du 4e régiment d'artillerie et tous les sapeurs d'Alexandrie, hormis une compagnie, pour Klagenfurt, et de là sur Vienne.

Faites-moi connaître, par le retour de l'estafette, ce que les dix dépôts de hussards et les vingt-six dépôts de chasseurs feront partir pour Strasbourg.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15274. — AU GÉNÉRAL COMTE DEJEAN,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Ebersdorf, 29 mai 1809.

J'ai 1,000 cuirassiers à pied. Les marches et les batailles détruisent un très-grand nombre de chevaux ; j'ai ordonné de passer des marchés ici et à Passau pour en acheter. Mais tous les moyens que nous pouvons avoir ici et ceux que vous avez ne sont pas de trop pour tenir une cavalerie au complet. Augmentez donc de 100 chevaux les commandes de remontes et de selles des quatorze régiments de grosse cavalerie ; c'est-à-dire, indépendamment de ce que vous avez commandé, passez des marchés pour 1,400 chevaux et 1,400 harnachements.

Voyez le ministre de la guerre et faites partir des dépôts de grosse cavalerie tout le disponible, et, s'il y avait plus de chevaux que d'hommes, envoyez deux chevaux par homme. En passant à Passau et à Schœnbrunn, ce second cheval trouvera un cavalier.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15275. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A EBERSDORF.

Ebersdorf, 29 mai 1809.

Mon Cousin, donnez ordre, 1° que le village qui forme la tête de pont de Linz soit rasé; 2° que, sur l'emplacement de ce village, on établisse un réduit à la tête de pont; 3° que le général du génie Chambarlhiac soit chargé de la direction de ces ouvrages comme à Passau; 4° qu'un chef de bataillon du génie y soit rendu demain, et que deux officiers du génie français soient mis sous ses ordres; enfin que cette position soit inexpugnable, et que 3,000 hommes puissent s'y défendre contre 30,000. Donnez ordre que les 200 hommes des 13ᵉ et 24ᵉ de chasseurs qui étaient restés en observation du côté de Maria Zell retournent à leurs régiments.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15276. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,

COMMANDANT LE GÉNIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A EBERSDORF.

Ebersdorf, 29 mai 1809.

Monsieur le Général Bertrand, les pontons que j'avais ont été abîmés par le Danube. Il faut employer une partie des ouvriers de la marine, à Vienne ou à Klosterneuburg, à construire soixante pontons, à peu près comme ceux que nous avions. Nous devons avoir une quarantaine de haquets, il restera donc à s'en procurer vingt. Ces pontons serviront indépendamment des ponts du Danube. Il sera impossible de passer le dernier bras, à moins de quatre ponts débouchant devant l'ennemi. L'un sera formé par les bateaux que le capitaine Baste a ramassés, et qui iront par eau; le second, par ces petits bateaux qui sont au bord du Danube et qu'il faut calfater; le troisième, par seize pontons qu'il faut que les ouvriers de la marine aient faits dans trois ou quatre jours; le quatrième pourrait être fait en radeaux ou en bateaux, venant du côté de l'eau. Le directeur des ponts de Vienne assure qu'il y a plus de cent cinquante bâtiments sous l'eau; il faut employer une partie des marins à les retirer et à les mettre en état. Je désirerais avoir quelques bateaux armés d'obusiers ou de pièces de 3, et un projet de batterie, qui serait remorquée par ces bateaux, de quatre pièces de 12, avec un épaulement qui mît à l'abri du feu de l'ennemi.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

15277. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A EBERSDORF.

Ebersdorf, 30 mai 1809.

Mon Cousin, faites prendre dans les jardins de Vienne une de ces échelles qui servent à tailler les arbres, qui forment un système avec un plateau au-dessus, et faites-la porter dans l'île. Cette échelle, étant portative et n'ayant besoin d'être appuyée à rien, pourra se placer à l'abri du feu de l'ennemi. Un officier pourra s'y tenir en observation avec une lunette et rendra compte plusieurs fois par jour de ce qu'il verra de nouveau.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15278. — AU COMTE DARU,

INTENDANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Quartier impérial d'Ebersdorf, 30 mai 1809, onze heures du soir.

L'Empereur, Monsieur Daru, désire avoir demain à son lever un état de tous les magasins de l'armée, notamment de ceux de Vienne, soit en pain, biscuit, vin et farine. Faites-moi connaître également les ressources en viande, c'est-à-dire bœufs, vaches ou moutons, ce qui existe en ce moment et ce qu'on peut espérer des mesures prises ou à prendre, et quelles sont ces mesures. Faites-moi connaître comment l'on pourrait donner à l'armée pour huit jours de pain, biscuit ou farine; ce qui sera indispensable pour les opérations qui vont avoir lieu relativement au passage du Danube. Enfin l'Empereur désire, indépendamment de ces états que vous m'enverrez dans la nuit, que vous veniez vous-même à neuf heures, demain, lui rendre compte de la situation des choses.

Le prince de Neuchâtel, major général,
ALEXANDRE.

P. S. Faites-moi connaître si vous avez donné des ordres pour faire construire les fours que Sa Majesté veut avoir dans la grande île.

D'après l'original comm. par M. le comte Daru.

15279. — A L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE, A STRASBOURG.

Ebersdorf, 31 mai 1809.

Je reçois ta lettre du 26. Je t'ai écrit que tu pouvais aller à Plombières. Je ne me soucie pas que tu ailles à Bade; il ne faut pas sortir de France. J'ai ordonné aux deux princes de rentrer en France.

La perte du duc de Montebello, qui est mort ce matin, m'a fort affligé. Ainsi tout finit !

Adieu, mon amie. Si tu peux contribuer à consoler la pauvre maréchale, fais-le. Tout à toi.

NAPOLÉON.

Extrait des *Lettres de Napoléon à Joséphine*, etc.

15280. — AU COMTE FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Ebersdorf, 31 mai 1809.

Je reçois votre lettre du 24 mai. La lettre du général Kellermann que les Anglais publient comme interceptée est évidemment fausse. Le Tyrol et le Vorarlberg sont soumis. Portez la plus grande attention sur les menées de cette poignée de brigands de l'Ouest.

Le Danube grossit toujours. J'occupe toujours la rive gauche, où je fais construire des ouvrages inexpugnables, comme têtes de pont. Mais je ne suis pas assez sûr de mes ponts pour y fonder de grandes opérations et culbuter l'armée du prince Charles. Je fais piloter un pont du Danube; un grand nombre de sonnettes y travaillent; ce sont de grands et immenses travaux. Ma jonction est faite avec l'armée d'Italie, qui a eu de grands succès en route.

P. S. Le duc de Montebello est mort ce matin 31, à six heures; faites-le dire à son beau-père. Que la duchesse reste à Paris. Je suis bien peiné !

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15281. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

Ebersdorf, 31 mai 1809.

Mon Cousin, le duc de Montebello est mort ce matin. Je vous prie de faire appeler M. Gueheneuc et de le lui dire. J'écris à Munich et à Strasbourg pour que, si la duchesse était en route, on l'empêche d'aller plus avant. Faites donner des lettres patentes à son fils aîné.

Le duc de Montebello a péri moins de ses blessures que d'une fièvre pernicieuse qui s'est jointe à la maladie. Il a été assisté, dans ses derniers moments, par le docteur Franck.

NAPOLÉON.

P. S. Vous trouverez ci-joint une lettre que vous ferez remettre à M. Gueheneuc, qui la donnera à la duchesse quand il sera temps.

D'après la copie comm. par M. le duc de Cambacérès.

15282. — A LA MARÉCHALE LANNES,

DUCHESSE DE MONTEBELLO, A PARIS.

Ebersdorf, 31 mai 1809.

Ma Cousine, le maréchal est mort ce matin des blessures qu'il a reçues sur le champ d'honneur. Ma peine égale la vôtre. Je perds le général le plus distingué de mes armées, mon compagnon d'armes depuis seize ans, celui que je considérais comme mon meilleur ami. Sa famille et ses enfants auront toujours des droits particuliers à ma protection. C'est pour vous en donner l'assurance que j'ai voulu vous écrire cette lettre, car je sens que rien ne peut alléger la juste douleur que vous éprouverez.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le duc de Montebello.

15283. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,

COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A EBERSDORF.

Ebersdorf, 31 mai 1809.

L'Empereur, Monsieur le Duc d'Auerstaedt, m'ordonne de vous faire connaître que son intention est que vous fassiez partir aujourd'hui, à une heure après midi, une de vos divisions d'infanterie, munie de son artillerie. Cette division se dirigera sur Presbourg, et prendra ce soir son bivouac de manière à arriver demain matin de bonne heure sur cette ville, pour y enlever la tête de pont que l'ennemi a commencée sur la rive droite.

Le prince de Neuchâtel, major général[1].

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15284. — AU GÉNÉRAL VANDAMME,

COMMANDANT LES TROUPES WURTEMBERGEOISES (3e CORPS), A MAUTERN.

Ebersdorf, 31 mai 1809, six heures du soir.

Il est six heures du soir, Général, et nous recevons votre lettre de ce matin à sept heures, par laquelle vous annoncez que l'ennemi tente un passage entre Krems et Hollenburg et que vous marchez à lui. L'Empereur attend avec impatience les détails de ce qui se sera passé cette après-midi. Le général Pajol, avec un régiment de cavalerie, se porte de Klosterneuburg pour vous rejoindre, longeant la rive droite du Danube. Vous aurez sans doute prévenu le prince de Ponte-Corvo et le duc de Danzig; le premier est à Linz, le second

[1] Voir la note de la page 11.

doit être à Steyer ou à Lambach. L'ennemi ne peut pas effectuer un passage considérable sans avoir un pont, et vous devez facilement rompre son pont en détachant tous les moulins et les gros bateaux et en les lançant au cours du fleuve. Ce moyen, qui a réussi contre nous sur notre pont d'Ebersdorf, doit avoir le même résultat contre le pont que l'ennemi aurait jeté. Le corps du duc d'Auerstaedt se rassemble, et, selon les nouvelles que nous ne tarderons pas à avoir de vous, il se mettra en mouvement cette nuit. Si vous n'étiez pas parvenu à jeter aujourd'hui l'ennemi dans le fleuve, et que ses démonstrations soient sérieuses, tout ce qui est en ligne de Mœlk se replierait derrière l'Enns et couvrirait le prince de Ponte-Corvo et le duc de Danzig. Tout ce qui serait à Saint-Pœlten se replierait du côté de Sieghartskirchen et Vienne.

L'armée d'Italie, comme vous le savez, est arrivée à Neustadt.

Le prince de Neuchâtel, major général[1].

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15285. — AU MARÉCHAL BERNADOTTE, PRINCE DE PONTE-CORVO, COMMANDANT LE 9e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, AU CAMP DE LINZ.

Ebersdorf, 31 mai 1809, huit heures du soir.

Le général Vandamme, Prince, vous aura instruit que l'ennemi a, ce matin 31, jeté 1,200 hommes sur la rive droite du Danube. Ce général réunissait ses troupes à sept heures du matin pour marcher à l'ennemi; ce qui aura été pour vous, Prince, une nouvelle raison pour activer votre marche.

Si vous avez été remplacé par le duc de Danzig à Linz, ce maréchal peut vous appuyer par une de ses divisions et par une grande partie de son artillerie, qui peut prendre une position intermédiaire entre Linz et vous. Si l'ennemi, au lieu d'une simple incursion sur la rive droite, veut entreprendre une sérieuse occupation, vous pourrez vous réunir avec le général Vandamme et le duc de Danzig, être placé de manière à contenir l'ennemi, en prenant position à Mœlk et en le menaçant par son flanc droit. Dans un cas aussi important, Prince, une division bavaroise serait plus que suffisante pour défendre la tête de pont de Linz, puisque enfin, si elle était attaquée sérieusement, ce qui ne paraît pas probable, elle aurait toujours la ressource de passer le Danube et de brûler le pont; bien entendu que pareille opération ne pourrait être justifiée que par la plus impé-

[1] Voir la note de la page 11.

rieuse nécessité. Nul doute, Prince, que, si l'ennemi veut établir un pont à Krems, il ne fasse cette opération avec la plus grande partie du corps de Kollowrat, qui est devant vous, car nous avons toujours ici en présence l'armée ennemie ; nous sommes sur la rive gauche du Danube, et par conséquent il ne peut pas se dégarnir devant nous.

Si au contraire, Prince, le duc de Danzig n'a pas reçu l'ordre que je lui ai envoyé de se porter sur Linz, il doit avoir aujourd'hui dépassé Steyer et Amstetten : alors vous appuieriez ce maréchal avec une portion de vos troupes, en ne laissant dans la tête de pont de Linz que ce qui peut être nécessaire pour sa défense. Je vous envoie la copie de la lettre que j'écris au duc de Danzig, auquel j'adresse une copie de celle-ci.

Le prince de Neuchâtel, major général[1].

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15286. — AU MARÉCHAL LEFEBVRE, DUC DE DANZIG, COMMANDANT LE 7e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE.

Ebersdorf, 31 mai 1809, huit heures du soir.

Vous trouverez ci-joint, Monsieur le Duc, la copie de la lettre que j'écris au prince de Ponte-Corvo, parce qu'elle vous est commune. Si vous avez passé Steyer, Monsieur le Duc, et que vous soyez sur Amstetten, continuez votre route avec votre corps d'armée et rendez-vous sur Mœlk. Écrivez au prince de Ponte-Corvo pour qu'il vous soutienne, et tâchez d'opérer votre jonction avec le général Vandamme. Si l'ennemi a jeté un pont, le moyen de le détruire est de lancer au courant du fleuve les moulins, les radeaux et les gros bateaux.

Vous savez que la tête de l'armée d'Italie arrive ce soir à Neustadt.

Le prince de Neuchâtel, major général[2].

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15287. — QUATORZIÈME BULLETIN DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE.

Ebersdorf, 1er juin 1809.

Les ponts sur le Danube sont entièrement rétablis. On y a joint un pont volant, et l'on prépare tous les matériaux nécessaires pour jeter un autre pont de radeaux. Sept sonnettes battent des pilotis ;

[1] et [2] Voir la note de la page 11.

mais, le Danube ayant dans plusieurs endroits 24 et 26 pieds de profondeur, on emploie toujours beaucoup de temps pour faire tenir les ancres, lorsqu'on déplace les sonnettes. Cependant les travaux avancent et seront terminés sous peu.

Le général de brigade du génie Lazowski fait travailler, sur la rive gauche, à une tête de pont qui aura 1,600 toises de développement et qui sera couverte par un bon fossé plein d'eau courante.

Le 44e équipage de la flottille de Boulogne, commandé par le capitaine de vaisseau Baste, est arrivé. Un grand nombre de bateaux en croisière battent les îles, couvrent le pont et rendent beaucoup de services. Le bataillon des ouvriers de la marine travaille à la construction de péniches armées, qui serviront à maîtriser parfaitement le fleuve.

Après la défaite du corps du général Jellachich, M. Mathieu, capitaine adjoint à l'état-major de l'armée d'Italie, fut envoyé avec un dragon d'ordonnance sur la route de Salzburg. Ayant rencontré successivement une colonne de 650 hommes de troupes de ligne et une colonne de 2,000 landwehre, qui l'une et l'autre étaient coupées et égarées, il les somma de se rendre, et elles mirent bas les armes.

Le général de division Lauriston est arrivé à Œdenburg, premier comitat de Hongrie, avec une forte avant-garde. Il paraît qu'il y a de la fermentation en Hongrie, que les esprits y sont très-divisés et que la majorité n'est pas favorable à l'Autriche.

Le général de division Lasalle a son quartier général vis-à-vis Presbourg, et pousse ses postes jusqu'à Altenburg et jusqu'auprès de Raab.

Trois divisions de l'armée d'Italie sont arrivées à Neustadt. Le vice-roi est depuis deux jours au quartier général de l'Empereur.

Le général Macdonald, commandant un des corps de l'armée d'Italie, est entré à Grætz. On a trouvé dans cette capitale de la Styrie d'immenses magasins de vivres et d'effets d'habillement et d'équipement de toute espèce.

Le duc de Danzig est à Linz. Le prince de Ponte-Corvo marche sur Vienne. Le général de division Vandamme, avec les Wurtembergeois, est à Saint-Pœlten, Mautern et Krems.

La tranquillité règne dans le Tyrol. Coupés par les mouvements du duc de Danzig et de l'armée d'Italie, tous les Autrichiens qui s'étaient imprudemment engagés dans cette pointe ont été détruits, les uns par le duc de Danzig, les autres, tels que le corps de Jellachich, par l'armée d'Italie. Ceux qui étaient en Souabe n'ont eu

d'autre ressource que de tâcher de traverser en partisans l'Allemagne, en se portant sur le Haut-Palatinat. Ils formaient une petite colonne d'infanterie et de cavalerie, qui s'était échappée de Lindau et qui a été rencontrée par le colonel Reizet, du corps d'observation du général Beaumont. Elle a été coupée à Neumarkt, et la colonne entière, officiers et soldats, a mis bas les armes.

Vienne est tranquille. Le pain et le vin sont en abondance; mais la viande, que cette capitale tirait du fond de la Hongrie, commence à devenir rare. Contre toutes les raisons politiques et tous les motifs d'humanité, les ennemis font l'impossible pour affamer leurs compatriotes et cette capitale, qui renferme cependant leurs femmes et leurs enfants. Il y a loin de cette conduite à celle de notre Henri IV, nourrissant lui-même une ville qui était alors ennemie et qu'il assiégeait.

Le duc de Montebello est mort hier à cinq heures du matin. Quelque temps auparavant l'Empereur s'était entretenu pendant une heure avec lui. Sa Majesté avait envoyé chercher par le général Rapp, son aide de camp, M. le docteur Franck, l'un des médecins les plus célèbres de l'Europe. Ses blessures étaient en bon état, mais une fièvre pernicieuse avait fait en peu d'heures les plus funestes progrès. Tous les secours de l'art étaient devenus inutiles. Sa Majesté a ordonné que le corps du duc de Montebello fût embaumé et transporté en France, pour y recevoir les honneurs qui sont dus à un rang élevé et à d'éminents services. Ainsi a fini l'un des militaires les plus distingués qu'ait eus la France. Dans les nombreuses batailles où il s'est trouvé, il avait reçu treize blessures. L'Empereur a été extrêmement sensible à cette perte, qui sera ressentie par tous les Français.

Extrait du *Moniteur* du 8 juin 1809.

15288. — A M. CRETET, COMTE DE CHAMPMOL, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Ebersdorf, 2 juin 1809.

Monsieur Cretet, je suis mécontent de la situation dans laquelle vous laissez Parme et Plaisance. Faites nommer sur-le-champ les conseils généraux, les conseils municipaux et les maires, et organisez le département du Taro à l'instar des autres départements.

On me porte des plaintes sur le sous-préfet de Plaisance. Faites-moi un rapport à cet égard, et présentez-moi un homme sûr.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

15289. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,
COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAINBURG.

Ebersdorf, 2 juin 1809, dix heures du matin.

Mon Cousin, je reçois votre lettre de deux heures après minuit. Nous avons reçu hier soir l'agréable nouvelle de l'arrivée de l'armée de Dalmatie à Laybach, qui a culbuté tout ce qui s'opposait à son débouchement et a pris le général en chef autrichien qui lui était opposé. Le général Macdonald était arrivé à Grætz et s'était emparé de la ville; quelques bataillons de milice s'étaient renfermés dans le fort.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15290. — AU MARÉCHAL LEFEBVRE, DUC DE DANZIG,
COMMANDANT LE 7e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A LINZ.

Ebersdorf, 3 juin 1809, onze heures du matin.

Vous avez eu l'ordre, Monsieur le Duc, de faire occuper le poste de Wallsee, notamment celui d'Ips, et d'y relever les troupes saxonnes. Ces points sont particulièrement sous votre surveillance. On ne sait comment l'ennemi a pu faire un débarquement de quelques centaines d'hommes qui sont allés à Amstetten égorger quelques hommes. L'intention de l'Empereur est que vous teniez toujours à Amstetten une colonne mobile formée de deux pièces de canon, de 500 chevaux et de la valeur d'un bataillon. Cette colonne mobile sera en communication avec les postes d'Ips, de Wallsee, Enns et Mœlk.

Le prince de Neuchâtel, major général[1].

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15291. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Ebersdorf, 3 juin 1809.

Monsieur le Général Clarke, la conscription doit déjà commencer à rendre. Faites-moi un rapport sur l'organisation de mes réserves. Voici comment j'entends qu'elles soient organisées.

Le commandant de ma réserve en Allemagne sera le duc d'Abrantès.

[1] Voir la note de la page 11.

La 1re division, commandée par le général de division Rivaud, sera composée de la brigade Charles Lameth (1re brigade), ayant les 4es bataillons des 19e, 25e et 28e de ligne, de la brigade Taupin (2e brigade), ayant les 4es bataillons des 36e, 50e et 75e, et de la brigade Brouard (3e brigade), ayant les 4es bataillons des 13e léger, 48e et 108e. La division Rivaud aurait donc 7,200 hommes. La brigade Brouard pourrait se réunir à Gand ou à Louvain, pour ne se porter au corps de réserve qu'en cas de nécessité et lorsque les régiments qui sont destinés à protéger les côtes seraient en état. Les brigades Taupin et Lameth resteraient à Hanau. La division Rivaud devrait avoir un adjudant commandant, un officier d'artillerie, un officier du génie et douze pièces de canon.

La 2e division, qu'on peut provisoirement laisser commander par le général Despeaux, quoique je ne le connaisse pas, serait composée des brigades Clément et Vergès, des 5e et 9e et des 10e et 13e demi-brigades provisoires, que je calcule devoir être, à la fin de juin ou dans le courant de juillet, fortes, chacune, de 2,000 hommes. Remettez-moi les états de service du général Despeaux, et faites-moi connaître où il a fait la guerre.

La 3e division serait commandée par le général de division Lagrange et composée des trois bataillons du 65e de ligne, du 11e et du 12e provisoires, qui formeraient également 6,000 hommes. Cette division pourrait se réunir d'abord à Augsburg. Donnez ordre au général Lagrange d'aller en passer la revue, et de correspondre avec vous pour en accélérer la formation.

La cavalerie serait composée des six régiments provisoires de dragons, commandés par le général sénateur Beaumont et par les généraux de brigade Lamotte et Picard ; elle aurait six pièces de canon. Je suppose que dans le courant de juillet elle serait à 5,000 hommes.

J'aurais donc dans le courant de juillet trois divisions bien organisées, ayant 21,000 hommes d'infanterie, 5,000 hommes de cavalerie, quarante-deux pièces de canon, une ou deux compagnies de sapeurs, un commandant d'artillerie, un commandant du génie et un commissaire ordonnateur. En y joignant la division hollandaise que commande le général Gratien, on porterait ce corps à plus de 30,000 hommes.

Aussitôt que le duc d'Abrantès sera arrivé à Paris, vous lui ferez connaître mes intentions et vous lui ordonnerez de commencer la revue et l'inspection de son corps, pour assurer et accélérer par tous les moyens sa formation.

Aussitôt que cela sera possible, on remplacera le 22e de ligne, qui est dans les places de Prusse, par une brigade provisoire.

Proposez-moi de retirer quelques régiments d'infanterie, quelques bataillons du train, des équipages, etc., et des officiers d'artillerie et du génie de l'armée d'Espagne, où il y a trop de tout cela. Rappelez aussi d'Espagne tous les colonels, majors et chefs de bataillon à la suite, et tous les officiers à la suite des corps et de l'état-major, et dirigez-les tous sur le quartier général de l'armée d'Allemagne.

Portez attention aux 82e, 66e et 26e de ligne, qui sont dans la 12e division militaire. Il y a dans ces régiments un excellent fond; ils peuvent très-bien fournir douze bataillons, qui, maintenus au complet, seraient une ressource. Portez également attention aux 86e, 70e, 47e et 15e, qui sont au camp de Pontivy. On doit pouvoir tirer de là huit bons bataillons bien complets, dans le courant de l'été.

Faites passer la revue du 103e ainsi que du régiment des chasseurs toscans, et organisez ces corps.

Recommandez au duc de Valmy, qui jusqu'à ce moment commande la réserve, de bien la faire exercer.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15292. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Ebersdorf, 3 juin 1809.

Écrivez au roi d'Espagne que je ne conçois rien à l'inactivité dans laquelle restent mes forces pendant que l'ennemi cherche à écraser le duc de Dalmatie; que cependant je n'ai cessé de lui répéter qu'il fallait rouvrir, à quelque prix que ce soit, les communications avec le Nord; qu'il y a longtemps que le duc de Bellune aurait dû faire des mouvements; que, au lieu de cela, je vois avec une vive peine qu'on reste dans la plus grande inaction et qu'on laisse l'ennemi manœuvrer à son aise contre le duc de Dalmatie; que, si ce maréchal essuie des échecs, la perte de l'Espagne s'ensuivra. Vous aurez sans doute envoyé au Roi les papiers anglais à mesure qu'ils vous parviennent, et vous aurez ordonné des mouvements pour faire diversion et secourir le duc de Dalmatie.

D'après la minute. Archives de l'Empire.



15293. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A EBERSDORF.

Ebersdorf, 3 juin 1809, dix heures du soir.

Mon Fils, le général Lauriston mande que l'avant-garde du prince Jean paraît se diriger sur OEdenburg, ou du moins qu'au lieu de passer par Kœrmœnd il s'est dirigé entre Kœrmœnd et OEdenburg par Rechnitz; ce qui ferait supposer que ce corps veut se rallier sur Raab, et qu'alors, voulant prendre la route de Kœrmœnd, il se fait éclairer sur sa gauche à sept ou huit lieues de Kœrmœnd. Il n'y a rien d'impossible même que, instruit par les habitants du pays du peu de troupes qu'il y a à OEdenburg, il veuille tenter un coup de main sur cette ville. Je ne vois pas d'inconvénient que vous portiez votre quartier général à OEdenburg (le général Grouchy peut s'y porter sans passer par Neustadt), et que vous vous mettiez à la poursuite du prince Jean pour lui couper la retraite, avec la seule condition de veiller à ce qu'il ne passe pas sur votre droite, c'est-à-dire entre vous et Bruck, ou entre OEdenburg et Neustadt. Le général Lauriston, qui a trois beaux régiments de cavalerie, pourra rester avec vous, et le général Montbrun, qui est à Bruck avec une division de cavalerie, pourra combiner son mouvement avec le vôtre. Je vous laisse le maître de vous porter à OEdenburg, sans vous donner d'ordre précis, parce que je suppose que vous avez reçu de Grætz, par le général Grouchy, et des postes que vous avez sur la droite, des nouvelles qui vous mettent à même d'agir selon mes intentions, qui sont renfermées dans cette idée : que vous tâchiez de faire du mal au prince Jean. Vous le pouvez, s'il se retire sur Raab; vous ne pouvez rien, sans être obligé à de trop grands mouvements qui vous éloigneraient de l'armée, s'il se retire sur Pesth. Enfin à OEdenburg vous ne serez pas plus éloigné de l'armée que de Neustadt. Encore un coup, il suffit que rien ne passe sur votre droite et ne vous coupe d'avec Bruck et le général Macdonald. Vous devez savoir ce qu'il y a à Friedberg et à Hartberg.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15294. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A OEDENBURG.

Ebersdorf, 4 juin 1809, six heures du soir.

Mon Fils, je vois par votre lettre du 4 que vous êtes arrivé de bonne heure à OEdenburg. Votre corps sera beaucoup mieux établi là, étant dans un pays de ressources. Prenez vos mesures pour avoir

huit jours de pain en réserve. Faites construire des fours à Œdenburg, si cela est nécessaire, pour faire faire du pain biscuité, afin que, lorsque vous rejoindrez l'armée, vous n'ayez pas besoin de nos magasins.

Faites-moi connaître où vous avez placé votre grand parc.

Vous trouverez ci-joint une lettre du général Montbrun, qui vous fera connaître le lieu où il est. Je lui ai laissé carte blanche pour faire du mal à l'ennemi.

Faites replier les postes de cavalerie de la brigade Colbert, et les postes d'infanterie du général Lauriston sur Œdenburg; mon intention étant de rappeler cette division, il suffit que ce repliement soit terminé le 6. Je préfère que le 6e et le 9e régiment de chasseurs forment une brigade de cavalerie légère. Je vous enverrai un général de brigade pour la commander. Par ce moyen, vous aurez deux brigades de cavalerie légère et une division de dragons. En cas de réunion, le général Grouchy peut commander tout cela. Cette organisation est celle de l'armée pour la cavalerie; les divisions n'en ont jamais.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15295. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT, COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A WOLFSTHAL.

Schœnbrunn, 5 juin 1809, neuf heures du matin.

Mon Cousin, puisque l'ennemi occupe l'île et sa tête de pont, il ne faut pas tirer sur la ville, mais concentrer le feu sur la tête de pont. Je désirerais avoir des éclaircissements sur la position qu'occupe l'ennemi. Il me semble qu'il y a trois îles : l'une du côté du haut, qui se trouve opposée à notre gauche, nous faisant face à Presbourg; une seconde serait opposée à notre centre; ce sera là principalement que l'ennemi aura fait ses ouvrages et sa tête de pont, qui aurait 500 toises de développement, parce que c'est là qu'aborde le bac; cette île n'en serait réellement pas une, et l'ennemi y aurait mis de l'eau par le moyen de la rupture d'une digue ou par l'effet d'une écluse; la troisième île enfin serait opposée à notre droite et ne serait pas occupée. Je désire que vous rectifiiez mes idées là-dessus. Je pense que les canonniers, les officiers du génie et les voltigeurs doivent avoir des idées précises. Toutefois il me paraît difficile que six bataillons puissent tenir cette position, et, s'ils s'y obstinent, ce doit être six bataillons pris. Le parti que vous avez pris de faire

des épaulements épargnera nos chevaux et nos hommes. Je donne des ordres pour qu'on vous envoie 50 marins, une compagnie de pontonniers et une de sapeurs. Vous trouverez quelques bateaux dans les différents bras de la rivière. Faites bien reconnaître la position de l'ennemi; faites-en faire un tracé, et, s'il y a quelque possibilité, enlevez-la en attendant. Aussitôt que vos batteries seront faites, il faudra nourrir la canonnade, qui doit être funeste à l'ennemi; je ne doute pas que la canonnade n'ait déjà tué beaucoup de monde. On m'assure que les ouvrages qu'il a faits ne sont pas palissadés; mais je crois comme vous que, du moment que les retranchements qu'il occupe sont couverts par un filet d'eau, il ne peut être attaqué que par un plan suivi et bien conçu, sans rien donner au hasard. Il me paraît bien difficile que les officiers d'artillerie ne trouvent pas moyen d'enfiler les retranchements ennemis.

Je vous ai mandé hier que l'armée d'Italie est à OEdenburg, et Montbrun marchant pour rosser les insurgés.

Si l'ennemi avait évacué l'île pour se reporter sur la rive gauche, il serait nécessaire que vous fissiez rétrograder les sapeurs et les pontonniers.

Envoyez-moi la note des distinctions que vous demandez pour les Hessois qui se sont distingués.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15296. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,

COMMANDANT LE GÉNIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A EBERSDORF.

Schœnbrunn, 5 juin 1809, neuf heures du matin.

Monsieur le Général Bertrand, Chambarlhiac est rendu à Linz. Je ne sais pas s'il a des officiers de génie pour diriger les travaux; je crois qu'il n'a pas non plus d'argent. Donnez-lui l'instruction positive de faire de bonne besogne. On a perdu un mois à Linz, ce qui a été funeste; on a voulu raccommodailler des maisons, et on a fait de mauvaise besogne. Prescrivez qu'on rase le village, qu'on y fasse un bon réduit dans le genre de celui de Praga, en le faisant soutenir par trois, quatre ou cinq flèches, et qu'on fasse des redoutes fermées, palissadées, d'un bon relief et défendues par l'enceinte. Les fortifications de la montagne de gauche pourront servir à une de ces redoutes, de sorte que 2 ou 3,000 hommes mettent ce poste si important à l'abri de toute espèce d'insulte.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm par le général Henry Bertrand.

15297. — AU MARÉCHAL BERNADOTTE, PRINCE DE PONTE-CORVO, COMMANDANT LE 9e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SAINT-POELTEN.

Schœnbrunn, 5 juin 1809, onze heures du matin.

L'Empereur, Prince, ordonne que votre corps reste tout entier à Saint-Pœlten. Faites relever tous les postes que vous occupez par le duc de Danzig, pour ceux depuis Linz jusqu'à Mœlk, et par les troupes du général Vandamme, depuis et compris Mœlk jusqu'à Vienne. L'intention de l'Empereur est que votre corps soit tout réuni et prenne quelques jours de repos, pour ensuite lui donner une destination particulière; il faut donc que tous les postes que vous pouvez avoir du côté de Krems et de Mœlk soient relevés dans le jour.

Le prince de Neuchâtel, major général[1].

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15298. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A OEDENBURG.

Schœnbrunn, 5 juin 1809, midi.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 4 à neuf heures du soir. J'approuve le mouvement que vous avez fait sur Kœrmœnd; mais la cavalerie n'aurait pas pu y aller sans l'infanterie. Je crains que ce bataillon badois, si loin des forces, ne soit compromis. Comme il paraît par la lettre du général Macdonald que l'ennemi est toujours vis-à-vis Wildon et que le corps du Gyulai est du côté de Radkersburg, une forte division de cavalerie sur Kœrmœnd, poussée sur les derrières de l'ennemi, pourrait protéger nos communications, surtout si elle est soutenue par un fort détachement du général Macdonald sur le même point. Écrivez-lui dans ce sens. Il ne faut pas que le général Macdonald envoie seulement une reconnaissance, mais une forte avant-garde sur Fürstenfeld, et de là sur Kœrmœnd.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15299. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 5 juin 1809.

Mon Cousin, vous donnerez ordre que les princes de Colloredo, de Metternich père, Frédéric de Hardeck, de Pergen, soient arrêtés dans cette nuit et transférés, dans deux voitures et en poste, en

[1] Voir la note de la page 11.

France. On leur montrera l'ordre du jour de l'Empereur François et votre lettre [1], et on leur fera connaître qu'ils doivent répondre de la vie des généraux français prisonniers.

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre.

15300. — AU MARÉCHAL MASSÉNA, DUC DE RIVOLI, COMMANDANT LE 4e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, DANS L'ILE LORAU.

Schœnbrunn, 5 juin 1809.

Mon Cousin, le général du génie Rogniat et le général d'artillerie Foucher ont dû se porter près de vous pour concerter toutes les mesures préparatoires pour l'opération du passage. Ces mesures consistent à désigner une compagnie de pontonniers pour préparer trois ou quatre ponts de radeaux, savoir : un sur l'île que nous avons été visiter, un autre sur l'île qui voit dans la plaine et flanque notre ancien pont, et deux sur la grande île dont l'ennemi est maître, vis-à-vis Enzersdorf. Une autre compagnie de pontonniers doit être, depuis ce matin, chargée de réunir les bateaux, poutrelles, cordages et tout ce qui est nécessaire pour jeter notre ancien pont. Une autre compagnie de pontonniers doit être chargée de réunir et de placer sur les haquets vingt-cinq pontons avec tout le bois nécessaire pour jeter un pont du côté de la Maison-Blanche. Une autre compagnie doit réunir des bateaux et ce qui est nécessaire pour jeter un pont à l'embouchure du canal, sur la partie droite de l'île. Le génie doit faire combler, sans cependant que l'ennemi puisse s'en apercevoir, les marais qui se trouvent de ce côté-ci de l'île, et jeter une chaussée. En général on doit remplacer par des chaussées tous les petits ponts existant dans l'île sur des bras morts. Un autre pont doit être préparé pour être jeté plus haut que la Maison-Blanche, afin de déboucher de là sur le continent. Plusieurs batteries de 18 doivent être préparées pour être jetées dans l'île que nous avons visitée l'autre jour, et de là balayer la plaine depuis Enzersdorf jusqu'au bois. D'autres bouches à feu doivent être placées dans l'île qui est à portée d'Enzersdorf, pour raser cette ville. Les gabions, les fascines, etc., doivent être préparés dès aujourd'hui, afin que cette opération puisse se faire avec rapidité. Envoyez chercher les généraux, et tenez-moi au courant de la manière dont cela avance. On me fait espérer que sous quatre ou cinq jours tout cela doit être terminé.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

[1] Voir le 23e bulletin, du 28 juin 1809.

15301. — AU GÉNÉRAL MARMONT, DUC DE RAGUSE,
COMMANDANT L'ARMÉE DE DALMATIE, A LAYBACH.

Schœnbrunn, 5 juin 1809.

Je suppose que vous êtes arrivé à Laybach ; que là vous recevrez votre artillerie et un régiment de cavalerie, et qu'en même temps vous veillerez sur toute la frontière et sur la ligne de communication.

J'ai nommé généraux de brigade les colonels Bertrand, Bachelu et Plauzonne. Présentez-moi des chefs de bataillon pour les remplacer. Vous pouvez garder un de ces nouveaux généraux de brigade. Envoyez-moi les deux autres ici.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15302. — AU GÉNÉRAL VANDAMME,
COMMANDANT LES TROUPES WURTEMBERGEOISES (8e CORPS), A JUDENAU.

Schœnbrunn, 5 juin 1809.

Mon intention est de mettre l'abbaye de Mœlk à l'abri d'un coup de main, de manière que 5 à 600 hommes et cinq à six pièces de canon puissent défendre longtemps ce poste important. Faites, je vous prie, cette reconnaissance, et mandez-moi vos idées là-dessus. Faites-en faire le plan par un officier du génie, si vous en avez dans votre corps.

Vous devez continuer à être chargé de toute la défense du Danube, depuis Mœlk jusqu'auprès de Vienne, et vous devez porter votre quartier général à Saint-Pœlten et à Sieghatskirchen, selon les circonstances et les mouvements de l'ennemi.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15303. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,
COMMANDANT LE GÉNIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A EBERSDORF.

Schœnbrunn, 5 juin 1809.

Monsieur le Général Bertrand, envoyez au duc d'Auerstaedt une compagnie de 50 marins avec un bon officier, une compagnie de pontonniers et une compagnie de sapeurs avec des outils. Tout cela lui est nécessaire pour l'attaque du pont en avant de Presbourg.

Chargez spécialement un officier intelligent, avec 50 ou 60 marins bien armés, de faire des patrouilles jusqu'à cinq lieues d'Ebersdorf, en suivant toujours la rive droite, franchissant tous les bras d'eau qui

s'y trouvent, fouillant ces espèces d'îles, reconnaissant les bateaux et envoyant des corvées pour les prendre. Le but principal de cette expédition n'est pas seulement de prendre des bateaux, mais aussi de bien reconnaître que l'ennemi n'y a aucun poste.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

15304. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 5 juin 1809.

Il paraît évident que le rapport fait au duc de Trévise est envoyé par les Anglais pour ralentir la marche des troupes et l'empêcher de se porter au secours du duc de Dalmatie. On ne comprend plus rien aux affaires d'Espagne; témoignez-en mon mécontentement au major général de cette armée.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15305. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A OEDENBURG.

Schœnbrunn, 6 juin 1809, neuf heures du matin.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 5 à dix heures du soir, où je vois que Colbert a enfin rencontré l'archiduc Jean. La première de toutes les choses que vous avez à faire est de marcher ensemble et réunis. Je n'estime pas que les divisions Seras et Durutte et les cinq régiments de cavalerie du général Grouchy soient suffisants; il faut que le corps de Baraguey d'Hilliers et la garde soient avec vous, de sorte que vous ayez dans la main 30,000 hommes, qui marchent réunis de manière à donner ensemble et à se trouver sur le même champ de bataille en trois heures de temps. Je laisse à votre disposition le corps de Lauriston; ce qui vous renforcera de 3,000 hommes d'infanterie et de trois régiments de cavalerie de Colbert. Je laisse à votre disposition également la division Montbrun, qui est de quatre régiments de cavalerie. Par ce moyen, vous aurez onze régiments de cavalerie légère et trois régiments de dragons et un corps de près de 36,000 hommes. Envoyez la moitié au moins de ces 36,000 hommes en avant-garde pour marcher sur Kœrmœnd. Le duc d'Auerstaedt est vis-à-vis Presbourg avec la division Gudin et la division de cavalerie légère du général Lasalle. Vous ne recevrez pas cette lettre avant midi; il est impossible que vous n'ayez pas alors des nouvelles du général Lauriston, du général Montbrun, du général

Colbert et même du général Macdonald, qui vous donneront des notions claires sur la situation du prince Jean.

Dans des plaines comme la Hongrie, il faut manœuvrer d'une autre manière que dans les gorges de la Carinthie et de la Styrie. Dans les gorges de la Styrie et de la Carinthie, si l'on gagne l'ennemi de vitesse sur un point d'intersection, comme Saint-Michel par exemple, on coupe une colonne ennemie; mais dans la Hongrie, au contraire, l'ennemi, aussitôt qu'il sera gagné de vitesse sur un point, se portera sur un autre. Ainsi je suppose que l'ennemi se dirige sur Raab, et que vous arriviez avant lui dans cette ville : l'ennemi, l'apprenant en route, changera de direction et se portera sur Pesth.

Dans la situation où se trouve l'ennemi, que doit-il faire? Doit-il abandonner la Styrie, la Carinthie, le corps de Gyulai et tout le midi de la Hongrie, mettre à découvert Pesth des mouvements de Macdonald et de Marmont, pour passer sur la rive gauche du Danube? ou doit-il, au contraire, servir de noyau pour réunir toute l'insurrection hongroise, rallier les troupes qui ont fui devant le général Marmont, inquiéter votre ligne de communication de Grætz à Laybach et couvrir Pesth, qui après tout est la capitale de la Hongrie? Dans ce dernier cas, il serait possible que l'ennemi manœuvrât sur Kœrmœnd, derrière la Raab, inquiétât la communication de Grætz à Laybach et se tînt toujours en mesure de couvrir Pesth; alors votre mouvement sur Raab vous éloignerait de lui, et pourrait même lui faire naître l'idée (car l'ennemi n'est pas comme nous, étant chez lui il est bien informé) d'attaquer Macdonald et de le culbuter. Je pense donc que le mouvement, d'abord sur Güns, ensuite sur Stein am Anger, ensuite sur Kœrmœnd, ou de Güns sur Sárvár, est le mouvement le plus sage, si toutefois vous n'avez pas d'autres renseignements que ceux que j'ai dans ce moment-ci. Ce soir, vous pourrez marcher sur Güns avec la brigade Colbert, les sept régiments de la division Grouchy et beaucoup d'artillerie (il faut mettre votre artillerie légère, au moins douze pièces, avec votre cavalerie), et les divisions Seras et Durutte. Le corps de Baraguey d'Hilliers peut arriver ce soir à Œdenburg, ou même arriver jusqu'à Güns, ou marcher à l'intersection de la route de Sárvár et de Raab sur Zinkendorf. Selon les renseignements que vous recevrez, vous pouvez combiner demain le mouvement de vos deux colonnes sur Sárvár ou sur Kœrmœnd. Le général Montbrun a dû être hier au soir, 5, à Gols, et, comme il doit se lier avec le général Lauriston, vous ne manquerez pas d'avoir des nouvelles.

Pour moi, il ne me paraît pas encore prouvé que l'ennemi se retire sur Raab ni sur Kœrmœnd. Je pense qu'il restera en observation et

qu'il se conduira selon ce qu'il verra des manœuvres qu'on fait contre lui, en se ménageant toujours la retraite de Pesth, et que, s'il se retirait sur Raab, il vaut mieux le déborder par son flanc gauche que par son flanc droit, puisque par ce moyen vous passeriez la rivière du côté de Sárvár et le jetteriez dans le Danube; car, à Raab et à Kœrmœnd, il lui faut au moins trois jours pour passer le Danube; et enfin dans cette manœuvre vous protégez le général Macdonald et le général Marmont, et vous pouvez vous faire réunir par ceux-ci. Quant à la crainte qu'il puisse marcher sur Presbourg, le duc d'Auerstaedt est vis-à-vis. Il suffit que, si vous vous aperceviez de ce mouvement, vous le poussiez vivement. La seule précaution à prendre serait de laisser le général Montbrun reculer devant lui sur Bruck, tandis que vous le poursuivrez vivement; mais cette combinaison me paraît extravagante.

Napoléon.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15306. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT, COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A WOLFSTHAL.

Schœnbrunn, 6 juin 1809, dix heures du matin.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 5 juin à minuit. La division Demont s'est mise en marche et sera ce soir où vous désirez. Je lui fais recommander de faire marcher au trot son artillerie légère. Comme vous le remarquez fort bien, c'est surtout de l'artillerie qu'il faut; vous ne sauriez en avoir trop.

Si vous pouviez jeter un pont dans l'île de gauche et placer des batteries à l'extrémité, alors il ne restera plus qu'à attaquer l'ennemi et le prendre, car, enfilé ainsi, il ne tiendra pas contre des colonnes d'attaque.

Envoyez-moi l'état des places vacantes dans la 3e division et proposez-moi les remplacements.

Vous avez sans doute des nouvelles de Montbrun, qui doit être aujourd'hui sur Raab. Le général Colbert a rencontré hier la cavalerie du prince Jean entre Kœrmœnd et Stein am Anger. Le vice-roi part d'OEdenburg avec 35,000 hommes pour se mettre à sa poursuite. Le général Lauriston doit être aujourd'hui à Moriczhida sur la Raab. Ainsi vous êtes suffisamment couvert. Indépendamment de toutes ces précautions, Lasalle doit vous éclairer très au loin, et en peu d'heures Nansouty et la plus grande partie de ma grosse cavalerie seraient sur vous.

J'ai peine à concevoir l'entêtement de l'ennemi de tenir dans une si mauvaise position. Vous savez qu'il y a sur la droite une autre grande île, presque aussi grande que celle de Lobau ; est-ce que l'ennemi se serait assuré une retraite par sa gauche dans cette île? Au reste, son obstination s'explique par ce que m'a dit le major prisonnier, qu'ils avaient eu ordre de s'y défendre jusqu'à l'extrémité. Ce major m'a assuré que les ouvrages n'étaient pas palissadés. Tout porte à penser qu'une fois que vous aurez huit pièces de canon dans l'île l'ennemi sera battu.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15307. — AU GÉNÉRAL COMTE DE LA RIBOISIÈRE,
COMMANDANT L'ARTILLERIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 6 juin 1809, midi.

Monsieur le Général la Riboisière, le duc d'Auerstaedt, qui a vingt pièces de canon vis-à-vis Presbourg, a usé beaucoup de munitions et va en user encore. Ayez soin que les caissons soient remplis à fur et mesure.

Faites-moi connaître quand les cinquante pièces de canon, mortiers et obusiers de siége destinés pour l'île seront embarqués ici et débarqués dans l'île.

Faites-moi connaître quand vous aurez trois mille cartouches à balles ou à boulet de 12, cinq mille de 8, dix-huit mille de 6, quatre mille de 4, trois mille de 3, trois mille d'obusier de 6 pouces, quatre mille cinq cents d'obusier de 5 pouces 4 lignes ; au total, 40,000 coups de canon et un ou deux millions de cartouches. Ceci est indépendant de tout ce qui sera porté sur les caissons.

Faites-moi connaître quand l'embarquement de tous ces objets commencera, combien de bateaux il faudra pour les transporter et quelles mesures ont été prises pour mettre dans l'île ces munitions à l'abri de la pluie.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le comte de la Riboisière.

15308. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 6 juin 1809.

Envoyez ordre sur-le-champ au général Puthod (4e division du 3e corps) de se mettre en marche avec sa division et de marcher tant qu'il pourra dans la direction de Presbourg. Il enverra un aide de

camp prendre les ordres du duc d'Auerstaedt. Il fera marcher plus vite toute son artillerie légère. Il est indispensable que son infanterie arrive de bonne heure à Petronel et son avant-garde à Hainburg.

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre.

15309. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 6 juin 1809.

Mon Cousin, je trouve que le corps du prince de Ponte-Corvo, le corps du duc de Rivoli, le corps du duc d'Auerstaedt, celui du général Oudinot, la Garde, toute la cavalerie de l'armée et l'armée d'Italie, sans comprendre les corps de Macdonald et de Marmont, doivent me faire un présent sous les armes de 110,000 hommes d'infanterie française, de 20,000 alliés, de 24,000 hommes de cavalerie et de quatre cents pièces de canon; total, 155,000 à 160,000 hommes. Le corps du général Vandamme et celui du duc de Danzig ne sont pas compris dans le calcul. Vérifiez, je vous prie, ces calculs.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15310. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A GUNS.

Schœnbrunn, 7 juin 1809, deux heures et demie du matin.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 5 à six heures du soir. Je suis surpris que vous n'ayez point reçu celle que je vous ai écrite à neuf heures du matin. Vous y verrez que j'avais pressenti les nouveaux renseignements que vous venez d'obtenir sur les projets de l'archiduc Jean; ce qui confirme surtout dans ces idées, c'est le renseignement que donne Macdonald, que des hommes battus par le général Marmont s'étaient laissé voir par ses avant-postes, ce qui suppose une concentration sur Saint-Gotthard. Le général Macdonald doit marcher sur le prince Jean avec toutes ses forces, en ne laissant que ce qui est strictement nécessaire pour bloquer la citadelle, qui tombera par la bataille que perdra le prince Jean. Il faut manœuvrer de manière que la brigade Colbert et Lauriston soient tout entiers à la bataille. Écrivez au général Montbrun pour qu'il s'y trouve aussi; ce n'est point une chose à dédaigner que cinq à six régiments de cavalerie légère de plus. Faites suivre votre parc; sans quoi vous manquerez de munitions. Aussitôt que j'aurai de vos nouvelles, je ferai occuper Œdenburg par un autre corps d'observation.

Je voulais vous faire connaître ce matin que, dans votre poursuite du prince Jean depuis le Tagliamento, vous n'aviez pas marché assez réuni, et il pouvait vous arriver des malheurs. En effet, si le prince Jean avait concentré ses forces à Tarvis, il était possible que vous ne pussiez le battre. Vous étiez partagé en trois corps : Macdonald, Seras et vous. Le mouvement de Seras était une vraie faute militaire; la position que l'ennemi avait retranchée à la Chiusa di Pletz devait retarder le général Seras, et c'était une division perdue pour une affaire. J'estime que la colonne du général Macdonald était trop forte, et qu'enfin vous étiez trop faible. Vous sentez que je fais ces observations pour votre règle. Il faut donc marcher tous bien réunis, et point de petits paquets. Voici le principe général à la guerre : un corps de 25 à 30,000 hommes peut être isolé; bien conduit, il peut se battre ou éviter la bataille, et manœuvrer selon les circonstances sans qu'il lui arrive malheur, parce qu'on ne peut le forcer à un engagement, et qu'enfin il doit se battre longtemps. Une division de 9 à 12,000 hommes peut être sans inconvénient laissée pendant une heure isolée; elle contiendra l'ennemi, quelque nombreux qu'il soit, et donnera le temps à l'armée d'arriver; aussi est-il d'usage de ne pas former une avant-garde de moins de 9,000 hommes, d'en faire camper l'infanterie bien réunie, et de la placer au plus à une heure de distance de l'armée. Vous avez perdu le 35e parce que vous avez méconnu ce principe : vous avez formé une arrière-garde composée d'un seul régiment, qui a été tourné; s'il y avait eu quatre régiments, ils auraient formé une masse de résistance telle, que l'armée serait arrivée à temps à leur secours. Sans doute que dans des corps d'observation, comme était Lauriston, on peut mettre un détachement d'infanterie avec beaucoup de cavalerie; mais c'est qu'alors on suppose que l'ennemi n'est point en opération réglée, qu'on va à sa découverte, et qu'enfin cette infanterie formée pourra imposer à la cavalerie ennemie, aux paysans et à quelques compagnies de chasseurs ennemis. En général, dans les pays de plaine, la cavalerie doit être seule, parce que seule, à moins qu'il ne soit question d'un pont, d'un défilé ou d'une position donnée, elle pourra se retirer avant que l'infanterie ennemie puisse arriver.

Aujourd'hui, vous allez entrer en opérations réglées; vous devez marcher avec une avant-garde composée de beaucoup de cavalerie, d'une douzaine de pièces d'artillerie et d'une bonne division d'infanterie. Tout le reste de vos corps doit bivouaquer à une heure derrière, la cavalerie légère couvrant, comme de raison, autant que possible. Vous devez penser qu'il est dans l'esprit du colonel Nugent,

qui dirige le prince Jean, qu'aussitôt qu'il verra que vous marchez à lui d'un côté, et Macdonald de l'autre, il marchera sur l'un de vous, et, comme il a l'avantage d'avoir les gens du pays, il marchera réuni, sans se faire éclairer par sa cavalerie légère, et peut tomber sur vous sans que vous vous en doutiez. Il faut par conséquent bien organiser votre marche; que l'artillerie soit dans les divisions et que chacun soit à son poste, en marche comme au bivouac; que l'on bivouaque comme en temps de guerre et de manière à prendre les armes et se battre au point du jour. Il ne serait pas impossible que le prince Jean eût choisi une bonne position et vous attende; dans ce cas, je vous recommande de la bien reconnaître et de bien établir votre système avant de l'attaquer. Un mouvement en avant, sans fortes combinaisons, peut réussir quand l'ennemi est en retraite; mais il ne réussit jamais quand l'ennemi est en position et décidé à se défendre; alors c'est un système ou une combinaison qui font gagner une bataille. Je suppose qu'avec Macdonald, Lauriston et Montbrun vous aurez 45,000 hommes. Si Marmont était arrivé à Marburg, comme on veut me le faire croire, faites-le marcher à l'ennemi; il peut alors marcher en se réunissant par sa gauche au général Macdonald. Je crois vous avoir mandé qu'il fallait ordonner au général Rusca de se renforcer à Klagenfurt et Villach, d'observer le Tyrol, qui s'est de nouveau insurgé, et de protéger votre ligne de communication.

Faites-moi connaître combien vous aurez de pièces de canon et de coups à tirer. De votre avant-garde à la queue de votre parc, il ne doit pas y avoir plus de trois à quatre lieues. Quant à l'artillerie, voici l'attention qu'il faut avoir : aussitôt que vous aurez décidé votre attaque, faites-la soutenir par une batterie de trente à trente-six pièces de canon, rien ne résistera; tandis que le même nombre de canons disséminés sur la ligne ne donnerait pas les mêmes résultats.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15311. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT, COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A WOLFSTHAL.

Schoenbrunn, 7 juin 1809, huit heures du matin.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 6 juin à minuit. Je suis bien aise que vos nageurs n'aient pas passé. Je préfère que vous organisiez des moyens de passer de vive force dans l'île avec des bateaux et des radeaux. Vous avez bien fait d'éclairer le général Montbrun sur la

situation des choses. Écrivez-lui d'appuyer sa droite au général Colbert et au vice-roi ; je désire qu'il aide et soit à la bataille que le vice-roi va donner au prince Jean. Le vice-roi a aujourd'hui son quartier général et toute son armée à Güns, et son avant-garde probablement à Stein am Anger. Le général Montbrun pourrait se grouper avec le général Lauriston ; il ne faut pas qu'il néglige de contenir l'ennemi du côté de Raab, mais il faut qu'au moment de la bataille que livrera le vice-roi il appuie sur lui pour y être. Je vais donner ordre au général Marulaz de se porter sur Bruck ; ce qui renforcera le général Lasalle d'autant et le rendra suffisamment fort pour seconder vos dispositions.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15312. — AU GÉNÉRAL MARMONT, DUC DE RAGUSE, COMMANDANT L'ARMÉE DE DALMATIE, A LAYBACH.

Schœnbrunn, 7 juin 1809, huit heures du matin

Monsieur le Duc de Raguse, je vous réexpédie votre aide de camp. Marchez sur Chasteler pour rétablir nos communications. Chasteler veut, ou simplement passer, ou maintenir un foyer d'insurrection dans ces provinces. Dans le second cas, vous l'exterminerez ; dans le premier, vous le suivrez et vous réglerez, selon les circonstances, de manière à vous porter sur Grætz ou Marburg.

Le prince Jean paraît vouloir tenir derrière la Raab ; le vice-roi marche à lui.

Si, en poursuivant Chasteler, vous êtes conduit près de Spital, enlevez le fort de Sachsenburg.

Faites bien armer et mettre en état Klagenfurt.

NAPOLÉON.

P. S. Les dernières nouvelles qu'on avait du prince Jean portent qu'il était à Saint-Gotthard, derrière les sources de la Raab. Le vice-roi est aujourd'hui à Güns, et le 8 ou le 9 l'attaquera. Le général Macdonald marchera à lui par Grætz. C'est à vous, d'après les renseignements généraux, à vous conduire de manière à être le plus utile possible. Il ne serait pas impossible que le prince Jean descendît encore.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15313. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A GUNS.

Schœnbrunn, 7 juin 1809, onze heures du soir.

Mon Fils, je vous ai expédié ce matin l'officier d'ordonnance Marbeuf. Vous devez avoir eu dans la journée des renseignements positifs sur la position de l'ennemi. Il est impossible que vous n'ayez pas déjà fait un certain nombre de prisonniers. Il faut pour cela que la cavalerie légère perde l'usage de s'éparpiller, mais fasse de bonnes reconnaissances en force; c'est le moyen d'empêcher qu'elle ne soit ramenée, et d'avoir des nouvelles. Lauriston est en communication avec Montbrun. Ainsi votre gauche s'étend jusqu'au Danube, et votre communication de droite avec Macdonald embrasse tout le cercle; le pays est donc bien éclairé. Il faut que le prince Jean soit bien faible, puisqu'il n'a pas osé attaquer Macdonald, qu'il a su être seul. Il n'a pu ignorer que vous étiez sur Neustadt avec une partie de l'armée. Je n'entreprends rien de ce côté que le débordement du Danube ne soit passé; on attend un débordement dans trois ou quatre jours; il dure trois jours. J'espère que dans cet intervalle vous me déferez entièrement de l'archiduc Jean.

NAPOLÉON.

P. S. J'ai nommé le colonel Pellegrin directeur du parc d'artillerie de ma Garde. Donnez-lui l'ordre de se rendre ici.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15314. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A GUNS.

Schœnbrunn, 7 juin 1809.

Mon Fils, les intendants que vous avez nommés ne valent rien. Les intendants sont chargés non-seulement de la perception des contributions, mais encore de l'administration des provinces. Il faut donc pour cela des hommes d'un caractère reconnu, tels que des auditeurs au Conseil d'État et des inspecteurs aux revues. Si dans mon Conseil d'État du royaume d'Italie il y a des auditeurs qui soient capables de remplir ces fonctions, je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous les fassiez venir; mais des contrôleurs des vivres, que vous avez mis dans ces places, ne me conviennent pas.

Boinod portera le titre d'ordonnateur en chef de l'armée d'Italie, et Joubert, celui d'intendant des provinces de Trieste, de Carniole et du Frioul autrichien.

Il ne faut plus faire venir aucun argent de Milan, et mon ordre du

jour du 28, dont copie est ci-jointe, doit être suivi à l'armée d'Italie comme à l'armée d'Allemagne. Les villes de Trieste, de Laybach, de Klagenfurt et de Grætz doivent vous fournir quelque argent; mais, si vous en avez besoin, l'intendant général vous en enverra de Vienne. Il faut dépenser ici leur papier et épargner nos écus.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15315. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN

Schœnbrunn, 8 juin 1809.

Donnez ordre au général la Riboisière de faire partir demain une partie des quarante-huit pièces d'artillerie pour l'île, pour armer les batteries.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15316. — DIX-SEPTIÈME BULLETIN
DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE.

Vienne, 8 juin 1809.

Le colonel Gorgoli, aide de camp de l'empereur de Russie, est arrivé au quartier impérial avec une lettre de ce souverain pour Sa Majesté. Il a annoncé que l'armée russe, se dirigeant sur Olmütz, avait passé la frontière le 24 mai.

L'Empereur a passé avant-hier la revue de sa Garde, infanterie, cavalerie et artillerie. Les habitants de Vienne ont admiré le nombre, la belle tenue et le bon état de ces troupes.

Le vice-roi s'est porté avec l'armée d'Italie à OEdenburg en Hongrie. Il paraît que l'archiduc Jean cherche à rallier son armée sur la Raab.

Le duc de Raguse est arrivé avec l'armée de Dalmatie le 3 de ce mois à Laybach.

Les chaleurs sont très-fortes, et les gens pratiques du Danube annoncent qu'il y aura un débordement d'ici à peu de jours. On profite de ce temps pour, indépendamment des ponts de bateaux et de radeaux, achever de planter les pilotis.

Tous les renseignements qu'on reçoit du côté de l'ennemi annoncent que les villes de Presbourg, Brünn et Znaym sont remplies de blessés. Les Autrichiens évaluent eux-mêmes leur perte à 18,000 hommes.

Le prince Poniatowski, avec l'armée du grand-duché de Varsovie, poursuit ses succès. Après la prise de Sandomir, il s'est emparé de

la forteresse de Zamosc, où il a fait éprouver à l'ennemi une perte de 3,000 hommes et pris trente pièces de canon. Tous les Polonais qui sont à l'armée autrichienne désertent. L'ennemi, après avoir échoué devant Thorn, a été vivement poursuivi par le général Dombrowski. L'archiduc Ferdinand ne retirera que de la honte de son expédition. Il doit être arrivé dans la Silésie autrichienne, réduit au tiers de ses forces.

Le sénateur Wybicki s'est distingué par ses sentiments patriotiques et son activité.

M. le comte de Metternich est arrivé à Vienne. Il va être échangé aux avant-postes avec la légation française, à qui les Autrichiens avaient, contre le droit des gens, refusé des passe-ports, et qu'ils avaient emmenée à Pesth.

Extrait du *Moniteur* du 15 juin 1809.

15317. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT, COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A WOLFSTHAL.

Schœnbrunn, 9 juin 1809, trois heures après midi.

Mon Cousin, je vous envoie copie d'une lettre que je reçois du vice-roi. Il paraît qu'il sera aujourd'hui à Sárvár, où il se trouvera réuni avec le général Montbrun et le général Lauriston. J'ai donné ordre au général Marulaz d'être rendu cette nuit à Bruck, où il sera sous les ordres du général Lasalle. J'ai fait donner l'ordre au général Lasalle d'être sous vos ordres tout le temps que vous resterez devant Presbourg; ce qui ne l'empêchera pas de correspondre avec le duc d'Istrie. L'archiduc Jean se retire-t-il sur Raab, comme le pense le vice-roi, ou se retire-t-il sur Bude? Toutefois le vice-roi le poursuivra vivement. S'il s'est retiré sur Raab, le général Lasalle se trouvera en communication et pourra faire passer des nouvelles. Le cas arrivant, il ne serait pas hors de propos que ce général éclairât de fort loin tout ce qui se passe à Raab. Le Danube se divise en deux bras du côté de Rajka, et un bras va jusqu'à Raab. Je suppose que les postes du général Lasalle ont passé ce bras pour éclairer cette immense île[1], qui a dix ou douze lieues de long sur trois ou quatre de large. S'il ne l'avait pas fait, ce serait une très-grande faute, à laquelle il faudrait sur-le-champ remédier.

Espérez-vous quelque chose de votre attaque? Quand aurez-vous les matériaux pour jeter un pont? Faites-moi connaître où vous placez

[1] Ile Schütt.

le général Demont. Faites-moi connaître l'état de situation de ce corps, et les places vacantes dans les régiments.

NAPOLÉON.

P. S. J'ai passé avant-hier la revue de la division Friant; je l'ai trouvée fort belle.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15318. — AU GÉNÉRAL LASALLE,

COMMANDANT LA DIVISION DE CAVALERIE LÉGÈRE DE RÉSERVE, A KARLBURG.

Schœnbrunn, 9 juin 1809, trois heures après midi.

Je vous préviens, Monsieur le Général Lasalle, que j'ai communiqué votre lettre à l'Empereur. Sa Majesté m'a autorisé à donner l'ordre au général Marulaz de partir ce soir pour se rendre à Bruck, afin de vous renforcer et de vous mettre à même d'éloigner toute incursion de la part de l'insurrection hongroise, et enfin de vous lier, s'il est possible, avec le général Montbrun.

Le prince de Neuchâtel, major général[1].

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15319. — AU GÉNÉRAL PAJOL,

COMMANDANT LA CAVALERIE LÉGÈRE DU 3e CORPS, A GRINZING.

Schœnbrunn, 9 juin 1809, trois heures après midi.

Ordre au général Pajol de prendre ses cantonnements autour de Vienne et de Schœnbrunn, et de faire les patrouilles nécessaires, depuis Tulln jusqu'à Vienne.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15320. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE,

COMMANDANT LA CAVALERIE DE RÉSERVE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A PENZING.

Schœnbrunn, 9 juin 1809.

Le duc d'Istrie répondra que je ne vois pas s'il[2] a passé le bras du Danube qui se divise près de Ragendorf et se réunit près de Raab, sur une longueur de neuf lieues et deux de large vis-à-vis Altenburg. Dans l'île est le village de Halászi, et plus bas le village de Hedervár. Cette île doit nécessairement être fouillée, car c'est au gros Danube

[1] Voir la note de la page 11. — [2] Le général Lasalle.

qu'il faut s'appuyer, et non à une branche qui forme une rivière médiocre. S'il ne l'a pas fait, qu'il se dépêche de le faire et de réunir son infanterie sur un point, pour protéger le passage. C'est un point de la plus grande importance et très-urgent.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse d'Istrie.

15321. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A SARVAR.

Schœnbrunn, 9 juin 1809, cinq heures du soir.

Mon Fils, Marbeuf m'apporte votre lettre du 8 à onze heures du soir. Le général Lasalle est à Altenburg poussant des postes jusque près de Raab. Vous trouverez ci-joint une lettre du général Montbrun; vous verrez qu'il doit se trouver sur Szany.

Le prince Jean se retire-t-il sur Raab ou sur Pesth? C'est ce qui me paraît douteux. S'il se retire sur Raab, il est évident que vous arriverez sur ses flancs. Il paraît que l'embranchement de la route de Raab et de Pesth est à Sümegh, où vous supposez que le prince Jean sera rendu le 9. Toutefois je pense que le parti que vous avez pris d'aller sur Sárvár est fort raisonnable, puisque de Sárvár à Sümegh il n'y a guère plus loin que de Kœrmœnd à Sümegh. S'il se retire sur Pápa vous arriverez avant lui à cette position. Si vous vous battez à Pápa ou à Raab, vous aurez le général Lauriston, le général Montbrun, et vous pourrez appeler à vous une partie de la division Lasalle, qui est du côté d'Altenburg.

Je suppose que vous aurez fait prendre les lettres à Kœrmœnd, et que vous aurez fait venir le maître de poste et le bailli, pour avoir des renseignements. Si le général Lauriston a envoyé de Sárvár, non pas seulement le 20e régiment de chasseurs, mais toute la brigade Colbert, il aura atteint la queue de l'ennemi et aura fait un bon nombre de prisonniers qui éclaireront tous les mouvements. J'attends avec intérêt les nouvelles que vous aurez eues dans la nuit.

NAPOLÉON.

P. S. Si le prince Jean se retire réellement sur Raab, le général Montbrun pourra longer son flanc gauche, l'inquiéter et lui faire bon nombre de prisonniers.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15322. — A JÉROME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE, COMMANDANT LE 10e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A CASSEL.

Schœnbrunn, 9 juin 1809.

Mon Frère, j'ai reçu votre lettre du 4 juin. J'avais déjà reçu des lettres de Stettin du général Liébert. Rien ne constate les intentions ni la force des Anglais. Pour s'emparer de l'île de Rügen, il ne leur faut que 1,200 hommes; toutes leurs forces sont en Espagne et en Portugal; ils ne feront rien, ils ne pourront rien faire en Allemagne; d'ailleurs, alors comme alors.

Je suis bien loin d'adhérer à votre vœu et de faire marcher une de mes divisions en Hanovre; je ne puis également vous donner aucune espèce d'instructions. Vous avez 3 à 4,000 hommes de vos troupes; le roi de Saxe en a à peu près autant; la division hollandaise est aussi du même nombre; cela fait 12,000 hommes; bientôt j'en aurai 18,000 à Hanau; cela fera donc en tout 30,000 hommes. Ce n'est pas en les disséminant et en les éparpillant au moindre bruit qu'on arrivera à un résultat. Schill est peu de chose et s'est déjà mis hors de procès en se retirant du côté de Stralsund; le général Gratien et les Danois en feront probablement justice. Le duc de Brunswick n'a pas 800 hommes; l'ancien électeur de Cassel n'en a pas 600. Avant de faire un mouvement, il faut voir clair, et c'est parce que je me suis aperçu que vous agissiez trop promptement et avant d'avoir vu se développer les projets des ennemis, que j'ai défendu que mes troupes sortissent de Hanau. L'expérience vous apprendra la différence qu'il y a entre les bruits que l'ennemi répand et la réalité. Jamais, depuis seize ans que je commande, je n'ai donné de contre-ordre à un régiment, parce que j'attends toujours qu'une affaire soit mûre et que je la connaisse bien avant de faire manœuvrer. Mes troupes ne sortiront de Hanau que lorsque je connaîtrai ce qu'elles auront à faire. Vous supposez qu'une grande expédition anglaise vienne à débarquer; comment dans ce cas pouvez-vous désirer qu'une faible division de mes troupes s'engage dans le centre de l'Allemagne?

Exercez vos troupes; faites-vous aimer par de l'économie, de l'ordre et une certaine bonhomie, qui est le caractère des Allemands. Inquiétez-vous moins, vous n'avez rien à craindre; tout cela n'est que du bruit.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

15323. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,
COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A WOLFSTHAL.

Schœnbrunn, 10 juin 1809, onze heures du matin.

Mon Cousin, j'ai reçu votre lettre du 9 et celle du 10 à quatre heures du matin. Le général Marulaz a reçu l'ordre hier à cinq heures du soir; il a dû partir à sept heures et arriver à minuit. Je ne mets pas en doute qu'il n'y soit[1] ce matin. Sa présence vous rendra inutile l'arrivée de Pajol. Le général Piré a très-légèrement fait une très-importante reconnaissance. Je pense qu'il faut savoir à quoi s'en tenir sur les mouvements que l'ennemi fait dans la grande île[2], que j'appellerai l'île de Raab. Vous y aurez sans doute déjà envoyé une avant-garde d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie qui ramassera des moulins et des barques et se mettra à même de faire une forte reconnaissance dans cette île.

Le vice-roi a dû être le 9 à Sárvár. Je n'ai point de nouvelles qui me fassent connaître où il sera aujourd'hui, mais j'en attends à chaque instant.

Si vous occupez aujourd'hui l'île de notre gauche, c'est-à-dire celle qui est sur la droite de la tête de pont de l'ennemi, vous aurez quelques prisonniers qui vous donneront des renseignements précieux. Vous m'avez annoncé l'interrogatoire des dix prisonniers que vous avez faits en dernier lieu et parmi lesquels se trouve un lieutenant-colonel; je n'ai encore rien reçu. Il me semble qu'une fois que vous serez maître de l'île de gauche, l'ennemi ne pourra pas tenir dans sa tête de pont.

NAPOLÉON.

P. S. Si le vice-roi rejetait l'archiduc Jean sur Raab, il deviendrait encore plus important que vous eussiez un pont pour déboucher dans l'île et ôter cette retraite à l'archiduc.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15324. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,
COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A WOLFSTHAL.

Schœnbrunn, 10 juin 1809, cinq heures après midi.

Mon Cousin, je reçois une lettre du vice-roi du 9, à dix heures du soir. Le général Grouchy était à Vasvár et avait poursuivi la cavalerie du prince Jean jusqu'à Türgye. Le vice-roi était à Sárvár, le

[1] A Bruck. — [2] Ile Schütt.

général Lauriston à Jánosháza et à Kis Czell, et le général Montbrun à Pápocz. Le général Grouchy avait fait une vingtaine de prisonniers de cavalerie. Une avant-garde de Macdonald était à Fürstenfeld. On n'avait pas de nouvelles précises du prince Jean. On avait envoyé de fortes reconnaissances sur Pápa. Le général Marulaz doit être actuellement arrivé à Bruck.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15325. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A SARVAR.

Schœnbrunn, 10 juin 1809, six heures après midi.

Mon Fils, je reçois votre lettre datée de Sárvár le 9 juin à neuf heures du soir. Il faut bien recommander au général Grouchy et à vos généraux de cavalerie de vous faire connaître quelle cavalerie ils suivent : si c'est de la cavalerie de l'insurrection, de la cavalerie du prince Jean ou des régiments de ligne qui ne feraient point partie du corps du prince Jean. Tout porte à penser que vous ne devez pas tarder à avoir des nouvelles positives de l'ennemi. Si vous vous approchez de Raab, vous prendrez cette ville. Il n'y a pas d'inconvénient que l'ennemi soit entre vous et moi : le général Montbrun assure votre communication de gauche. Le général Lasalle a ses avant-postes à Wieselburg; je lui envoie Marulaz pour le renforcer. Le duc d'Auerstaedt est avec un bon corps d'armée devant Presbourg. Au point de Rajka, à trois lieues de Presbourg, le Danube détache un bras qui va jusqu'à Raab, et forme une île de huit à dix lieues de long sur trois de large. Ce matin, l'ennemi avait des postes à l'extrémité du village de Ragendorf; j'ai ordonné au duc d'Auerstaedt de l'attaquer. Lorsque vous marcherez sur Raab, le général Montbrun peut maintenir votre communication avec le général Lasalle, lequel se rapprochera de Raab, et, par ce moyen, nous ne serons jamais séparés. Je ne sais pas ce qui se passe sur vos derrières; il n'y a pas de nouvelles du général Rusca. J'ai fait dire au général Marmont de se porter sur Klagenfurt pour chasser Chasteler. Comme il est possible que les courriers n'arrivent pas, il est nécessaire de ne pas trop engager Macdonald, afin que, lorsqu'on aura des nouvelles positives de l'ennemi, s'il y a des craintes pour Klagenfurt et pour les derrières de l'armée d'Italie, le général Macdonald puisse s'y porter pour rétablir l'ordre. J'ai envoyé un escadron de chevau-légers polonais sur le Semring, pour avoir des nouvelles. Il faut obliger les gens à parler; il faut faire enfermer les maîtres de poste

et ceux dont on croit pouvoir tirer des nouvelles, s'ils ne veulent rien dire, et, quand on les a forcés à dire ce qu'ils savent, les retenir jusqu'à ce que leurs avis soient vérifiés.

Répandez les proclamations que je vous envoie.

NAPOLÉON.

P. S. Il ne faut cependant pas se presser de donner une autre direction à Macdonald ; mais il ne faut pas trop l'engager, si on continue à avoir des inquiétudes pour les derrières.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15326. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A SARVAR.

Schœnbrunn, 10 juin 1809, neuf heures du soir.

Mon Fils, un officier qui arrive de Neustadt rend compte qu'un aide de camp du général Rusca a passé ce soir se rendant à votre quartier général avec la nouvelle que Rusca a fait 600 prisonniers, et que Chasteler, après les avoir investis deux jours à Klagenfurt, s'était retiré le 7 du côté de Marburg. Il paraîtrait donc que les communications sont rétablies avec l'Italie. Mais, comme Macdonald a dû partir le 9 pour se rendre du côté de Kœrmœnd, il serait convenable de s'assurer qu'il a laissé assez de monde devant Grætz pour résister à ce qui pourrait se porter contre lui du côté de Marburg ou de Pettau.

Les dernières nouvelles que j'ai de vous sont du 9 à dix heures du soir. Il me tarde de savoir ce que vous avez fait aujourd'hui et d'avoir des nouvelles de l'ennemi. Je verrai aussi avec plaisir la relation que vous a portée l'aide de camp du général Rusca. Écrivez à Marmont, comme instruction générale, de s'approcher de Grætz, et de balayer tout ce qui inquiéterait la communication de Marburg. Instruisez-le que Chasteler n'a avec lui que 4 à 5,000 landwehre, qui ne peuvent pas soutenir les regards d'un corps organisé.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15327. — AU GÉNÉRAL VANDAMME, COMMANDANT LES TROUPES WURTEMBERGEOISES (8e CORPS), A JUDENAU.

Schœnbrunn, 10 juin 1809.

J'ai reçu le croquis que vous m'avez envoyé sur Mœlk ; mais, comme il n'y avait pas d'échelle, je désire que vous en fassiez faire

un plus étendu et qui ait une échelle, de manière que je puisse voir les distances.

La partie qui regarde le Danube paraît n'avoir besoin que d'être escarpée et que de quelques créneaux dans les flancs. La partie qui regarde le village n'a, je crois, besoin de rien. Je ne sais s'il y a moyen de la flanquer de manière qu'on en voie le pied.

Le vrai point d'attaque paraît être le long du mur du jardin, du côté de l'entrée; c'est donc là qu'il faut élever un ouvrage solide. Je ne pense pas qu'il y ait plus de 150 toises d'étendue. Il faudrait donc tracer là un beau front qu'on revêtirait en bois, en considérant ce mur actuel comme un second obstacle et portant le tracé à quelques toises en avant. Alors il me semble que l'abbaye de Mœlk serait un poste important. Quant aux pièces de canon, il en faut au moins huit pour défendre le front d'attaque, deux ou trois pour le côté du Danube et quatre ou cinq pour les autres parties de l'enceinte. Comme il y a ici, à Vienne, beaucoup d'artillerie de fer, on en enverra ce qui sera nécessaire.

Ayez soin que l'hôpital, les magasins d'artillerie et des vivres soient placés dans l'abbaye.

Faites faire une reconnaissance de l'abbaye de Gœttweig, car, si elle était aussi facile à fortifier que Mœlk, ce pourrait être très-avantageux.

Le major général vous enverra des ordres que je viens de donner pour que l'abbaye de Gœttweig soit mise à l'abri d'un coup de main et que les murs de Mautern soient démolis.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15328. — AU GÉNÉRAL COMTE WALTHER,

COMMANDANT LA GARDE IMPÉRIALE, A L'ARMÉE D'ALLEMAGNE.

Schœnbrunn, 10 juin 1809.

Donnez l'ordre au chef d'escadron Lubienski de partir avec 100 chevau-légers polonais, ses meilleurs coureurs. Il se rendra cette nuit à Neustadt, où il restera en position; il aura de cette ville tous les renseignements venant d'Italie, et, comme la communication de l'armée d'Italie passe par cette ville et Œdenburg, il prendra des renseignements de tous les passants et visitera les lettres de la poste pour être instruit s'il y a des partis sur les derrières de l'armée. Il rendra compte s'il y a un commandant d'armes et une garnison, et comment sont les subsistances; s'il n'y a point de garnison, il laissera 20 hommes et filera sur Neunkirchen avec les 80 hommes

restants, s'il n'y a pas de nouvelles précises. Si, au contraire, il a des nouvelles de Leoben et que les courriers passent, il placera son quartier à Neustadt ou Neunkirchen, et enverra 20 hommes sur Semring pour questionner et rendre compte. Il est autorisé, s'il n'a pas de nouvelles à Neustadt, d'aller avec sa troupe jusqu'à Bruck pour en avoir.

Il enverra des renseignements deux fois par jour.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15329. — ORDRE.

Camp impérial de Schœnbrunn, 10 juin 1809.

1° Il sera armé six bateaux. Chaque bateau sera armé de deux à trois pièces de canon et de douze jusqu'à trente avirons. Deux de ces bateaux, les plus légers, seront armés de pièces de 3; deux seront armés de pièces de 6, un d'un obusier et un d'une pièce de 12.

2° Il sera construit une petite batterie flottante, ayant un parapet ou un bordage à l'abri de la mitraille et des petits canons. Elle sera armée de trois pièces de 18. Cette batterie aura ses ancres et tous ses agrès pour pouvoir s'embosser où il sera nécessaire.

3° Le général du génie fera armer ces bateaux. Le général d'artillerie donnera l'artillerie nécessaire.

Le capitaine commandant la marine donnera des noms à ces bateaux, et à chacun un commandant et un équipage fixe. Ces bateaux auront toujours des vivres pour six jours.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15330. — NOTE POUR M. DARU,

INTENDANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 10 juin 1809.

L'intention de l'Empereur est qu'il ne soit accordé aucune indemnité à MM. les officiers pour perte de cuirasses. La cuirasse est une arme; comme l'épée, elle ne peut jamais être prise qu'avec l'officier qui la porte. Ce n'est donc que dans le cas où un officier aurait été fait prisonnier sur le champ de bataille qu'il pourrait réclamer une indemnité pour perte de sa cuirasse; mais, dans ce cas, l'Empereur décide qu'il ne sera point accordé d'indemnité et qu'il sera fourni des magasins de l'État un casque et une cuirasse de simple cuirassier, que l'officier fera arranger ensuite à ses frais dans l'uniforme d'offi-

cier. M. l'intendant général est invité à envoyer ampliation de cette décision au ministre qu'elle concerne.

Le prince de Neuchâtel, major général[1].

D'après l'original comm. par M. le comte Daru.

15331. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A VIENNE.

Schœnbrunn, 10 juin 1809.

Monsieur de Champagny, je vous prie de me rédiger de nouveau le décret ci-joint. Mon intention est de l'envoyer à Paris pour avoir un rapport du ministre des finances et du directeur général des douanes. Écrivez au sieur d'Hauterive de causer avec M. Armstrong, de lui dire que j'ai demandé un rapport sur cette question et de lui demander des explications sur cette déclaration du président des États-Unis que nous voyons dans les journaux.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

PROJET DE DÉCRET.

Considérant que les États-Unis, par leur ferme résistance à des mesures arbitraires prises par le gouvernement anglais, ont obtenu la révocation des actes du roi d'Angleterre du 11 novembre 1807, et que, par les nouveaux ordres émanés du conseil du 26 avril 1809, les Américains sont affranchis de l'obligation de relâcher en Angleterre et de payer une taxe au gouvernement britannique;

Considérant que, par l'article 4 de notre décret du 17 décembre 1807, nous avons promis de rapporter ledit décret aussitôt que l'Angleterre, reconnaissant l'injustice et la violence de ces mesures, les révoquerait,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit:

ARTICLE 1er. — Nos relations avec les Américains sont rétablies sur le même pied où elles étaient avant l'exécution des mesures ordonnées par notre décret du 17 décembre 1807.

ART. 2. — Notre décret du 21 novembre 1806, sur l'état du blocus, sera maintenu en vigueur et continuera d'être exécuté jusqu'à ce que le gouvernement anglais revienne, sur les règles du blocus, au droit commun et aux principes de la justice et de l'honneur.

ART. 3. — Nos ministres, etc.

D'après la minute. Archives des affaires étrangères.

[1] Voir la note de la page 11.

15332. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 11 juin 1809.

J'ai reçu votre lettre du 4 juin, avec les dernières nouvelles d'Espagne.

Vous ferez connaître au maréchal Jourdan que je trouve les affaires d'Espagne mal conduites, et si mal conduites que je prévois des catastrophes si l'on ne donne pas plus d'activité et une impulsion plus vigoureuse aux mouvements des colonnes. On a laissé le temps aux Anglais de reformer une armée à Lisbonne. On a eu la coupable négligence de laisser le duc de Dalmatie trois mois sans communication. Je n'ai cependant pas cessé d'ordonner qu'on rouvrît les communications avec ce maréchal. Avec les forces qu'on a en Espagne, elles n'auraient pas dû être interrompues huit jours. On a laissé du côté de . . . . . et de Calatayud se former des rassemblements considérables, et, parce qu'on a dit qu'il ne fallait pas entreprendre l'expédition d'Andalousie que le Nord ne fût éclairé, on a laissé inactives les troupes destinées à cette expédition, tandis qu'il fallait justement profiter du délai pour balayer tous les corps ennemis à douze ou quinze marches autour d'elles. Pourquoi ne pas marcher contre Cuesta et rejeter au delà de la Carolina les troupes qui sont de ce côté? L'indolence de l'état-major de l'armée d'Espagne est telle, qu'il est resté plusieurs mois sans communication avec le duc d'Elchingen et qu'il a fallu, je crois, envoyer de Paris l'ordre au général Kellermann de marcher à lui. On a peine à concevoir de pareilles inepties. Dans cet état de choses, proposer des conquêtes est assez difficile. Une armée n'est rien que par la tête, et il faut avouer ici qu'il n'y en a aucune. Recommandez que l'on attaque l'ennemi partout où on le rencontrera; qu'on rouvre la communication avec le duc de Dalmatie, qu'on l'appuie sur le Minho. Les Anglais seuls sont redoutables. Seuls, si l'armée n'est pas différemment dirigée, ils la conduiront avant peu de mois à une catastrophe. Il ne faut donc pas agir sur tous les points de la circonférence quand on n'a pas de communication; mais il faut former un gros corps contre les Anglais, ne pas les laisser respirer et tomber dessus du moment qu'ils se désuniraient.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15333. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 11 juin 1809.

J'ai créé trois compagnies d'artillerie de la Garde, comme vous l'aurez vu par mon décret : une pour les fusiliers, une pour les tirailleurs et une pour les conscrits ; la formation doit avoir lieu à Strasbourg.

Je désire que vous attachiez à chacune de ces compagnies une division de huit pièces de canon, quatre de 6, deux obusiers et deux de 12, avec double approvisionnement, forge de campagne et tout ce qui est nécessaire; ce qui augmentera l'artillerie de ma Garde de vingt-quatre pièces de canon et la portera à quatre-vingt-quatre.

J'ai déjà à la Garde douze pièces de 12; avec cette augmentation, j'en aurai dix-huit; mais je les considère moins comme appartenant à la Garde que comme formant le parc de réserve de l'armée.

Par ces augmentations, ma Garde va se trouver formée de vingt-quatre bataillons et de huit régiments de cavalerie; ainsi vous voyez que les quatre-vingt-quatre pièces ne sont que le nécessaire.

Prenez des mesures pour que les chevaux, harnais et train se trouvent organisés à Strasbourg.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15334. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 11 juin 1809.

Mon Cousin, donnez ordre au prince de Ponte-Corvo de faire réarmer Dresde, d'y faire réunir les dépôts et les troupes du roi de Saxe, hormis ce qui est nécessaire pour la défense des frontières, et de demander l'organisation de quelques bataillons de bourgeois pour garder la ville.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15335. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 11 juin 1809.

Mon Cousin, donnez ordre au général Clément de se rendre à Mœlk, où il prendra le commandement de cette abbaye qu'on arme, et où j'ai ordonné l'établissement d'un hôpital de 2,000 malades et

la formation de magasins d'artillerie et de vivres. On travaille aux fortifications, où il doit y avoir seize pièces de canon. Le général Clément correspondra tous les jours avec vous, vous fera connaître tout ce qui viendra à sa connaissance et vous enverra des rapports sur l'armement et l'approvisionnement de la place.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15336. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE, COMMANDANT LA CAVALERIE DE RÉSERVE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A PENZING.

Schœnbrunn, 11 juin 1809.

On a mal fait de brûler les barques; il fallait les tenir de l'autre côté. Tout cela paraît conduit avec une timidité qui n'est conforme ni à la position ni à la supériorité de nos troupes.

Comme officier d'avant-garde, le général Lasalle a eu tort de dépasser Rajka sans avoir des postes dans l'île et sans avoir établi un va-et-vient sur un des bras vis-à-vis Rajka. Ce n'est pas à un petit bras du Danube qu'il devait s'appuyer, mais au grand bras, et les rapports du général Lasalle m'auraient trompé, le croyant à Altenburg, appuyé au Danube lorsqu'il ne l'était qu'à un filet d'eau; et si, dans ce moment, l'ennemi eût fait un grand mouvement dans l'île et eût passé le Danube, je l'eusse appris trop tard.

En général, lorsqu'un général d'avant-garde est chargé d'éclairer la rive d'une rivière, il doit éclairer jusqu'au thalweg, et le général en chef doit pouvoir calculer que, ses avant-postes étant à une telle distance, rien ne doit passer entre ses avant-postes et lui. Cela doit servir de règle, et le duc d'Istrie doit donner des ordres en conséquence.

Quant à l'ordre d'éclairer l'île, j'ai cru qu'on avait éclairé ce bras; sans ce compte, cet ordre ne me serait jamais venu dans l'idée. Il faut éclairer fort loin dans l'île.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse d'Istrie.

15337. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A SARVAR.

Schœnbrunn, 11 juin 1809, six heures du soir.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 10 à six heures du soir, datée de Sárvár. Si le prince Jean se retire décidément sur Pesth, il faut vous emparer de Raab. L'occupation de cette place sera d'un bon effet. Vous couvrirez d'ailleurs toute la ligne depuis Raab jusqu'au lac Balaton, et vous serez à Raab à mi-chemin de Bude à Vienne.

Donnez ordre au général Marmont de battre le corps qui est du côté de Pettau et de le jeter sur vous. Réitérez vos ordres pour l'armement de Klagenfurt; cette enceinte nous a déjà été très-utile et le sera encore plus dans cette guerre; qu'on y fasse passer tous es canons nécessaires. Il faut redoubler d'efforts pour prendre la citadelle de Graetz. J'attends avec intérêt de vos nouvelles de ce matin.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15338. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A VIENNE.

Schœnbrunn, 12 juin 1809.

Monsieur de Champagny, écrivez au sieur Bourgoing que je donne ordre au prince de Ponte-Corvo de faire réarmer et fortifier Dresde; que désormais cette capitale n'a plus rien à craindre que l'incursion de quelques partisans; qu'il serait bizarre en effet qu'un corps de partisans vînt piller et rançonner cette grande ville; que je désire que le Roi y concentre ses dépôts et ses troupes, et que, en cas qu'un corps d'aventuriers vînt forcer ses frontières, tout cela se réunisse pour défendre Dresde; qu'il est nécessaire de créer dans les différents quartiers huit bataillons de garde bourgeoise, chacun de 7 à 800 hommes, ce qui ferait un petit corps de 5 à 6,000 hommes; qu'il eût été ridicule qu'un bandit comme Schill, ou le duc de Brunswick, ou l'électeur de Cassel, ou tout autre, eût fait contribuer une ville comme Dresde; qu'elle est à l'abri maintenant d'une grande attaque; que j'ai donné ordre au prince de Ponte-Corvo de renvoyer les officiers inutiles et les seconds bataillons sur Dresde en resserrant les cadres; qu'il faut presser le Roi de remonter sa cavalerie, pour avoir bientôt 2,000 hommes à cheval et 10 à 12,000 hommes d'infanterie, avec vingt pièces de canon attelées; que cela formera un corps qui servira à la défense de ses frontières et concourra à maintenir la tranquillité dans le nord de l'Allemagne.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives des affaires étrangères.

15339. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 12 juin 1809.

Monsieur le Général Clarke, par ma lettre du 3 juin, je vous ai fait connaître l'organisation que je désirais donner au corps d'observa-

tion de l'Elbe. Je suppose que le général Brouard est déjà rendu à Gand pour y réunir sa brigade; que le duc d'Abrantès est rendu à Hanau; que le général Lagrange est arrivé à Strasbourg et va se rendre à Augsburg, et que vous avez nommé un officier du génie pour commander le génie de ce corps de réserve.

J'ai joint à cette réserve le régiment du grand-duché de Berg, que j'ai donné ordre au roi de Westphalie de diriger d'abord sur Hanau, où il recevra de nouveaux ordres.

Dès que le duc d'Abrantès sera arrivé à Hanau, il m'enverra de là des notes sur les différents généraux de division, de brigade. Occupez-vous de pourvoir à toutes les places vacantes.

Les 4es bataillons de la division Saint-Hilaire ont été renvoyés aux dépôts. Il faudrait prendre des moyens pour les compléter.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15340. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 12 juin 1809.

Monsieur le Général Clarke, vous enverrez un officier d'état-major en Espagne, avec l'ordre que les corps du duc d'Elchingen, du duc de Trévise et du duc de Dalmatie ne forment qu'une armée, qui sera sous le commandement du duc de Dalmatie. Ces trois corps ne doivent manœuvrer qu'ensemble, marcher sur les Anglais, les poursuivre sans relâche, les battre et les jeter dans la mer. Mettant toute considération de côté, je donne le commandement au duc de Dalmatie, comme au plus ancien. Ces trois corps doivent former 50 à 60,000 hommes. Si cette réunion a lieu promptement, les Anglais doivent être détruits et les affaires d'Espagne terminées; mais il faut se réunir et ne pas marcher par petits paquets; cela est de principe général pour tous les pays, mais surtout pour un pays où l'on ne peut avoir de communication. Je ne puis désigner le lieu de réunion, puisque je ne connais pas les événements qui se sont passés.

Expédiez le présent ordre au Roi, au duc de Dalmatie et aux deux autres maréchaux par quatre voies différentes.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15341. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 12 juin 1809.

Donnez ordre que le 1er régiment provisoire de dragons, le régiment du grand-duché de Berg et les deux régiments provisoires de dragons les mieux organisés, ce qui formera quatre régiments de cavalerie, partent d'Augsburg et se dirigent sur Linz. Il restera au général Beaumont trois régiments provisoires de dragons, ce qui est suffisant. Il paraît qu'il est inutile de garder de la cavalerie à Ratisbonne et à Straubing, vu que l'ennemi ne fait aucun mouvement de ce côté. Les trois régiments qui lui restent, étant successivement augmentés par les détachements qui rejoignent, seront portés bientôt au même nombre; d'ailleurs le 65e doit avoir reçu beaucoup de conscrits.

Témoignez au général Deroy mon mécontentement de ce qu'il a fait un mouvement sans mon ordre. Il ne devait pas quitter Kufstein sans raison. Mais enfin, puisqu'il est en Bavière, il faut qu'il réunisse le plus de forces qu'il pourra et batte les Tyroliens en les jetant dans leurs montagnes.

Mandez aussi au général Beaumont qu'il serait bien urgent de renvoyer ici les neuf hommes des compagnies isolées, qui ne peuvent être d'aucune utilité à Augsburg.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15342. — A JÉROME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE,
COMMANDANT LE 10e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A CASSEL.

Schœnbrunn, 12 juin 1809.

Mon Frère, je n'ai pas encore reçu la relation de la mort de Schill et de la prise de sa bande, qui a eu lieu le 31 mai; je suis surpris que vous ne me l'ayez pas encore envoyée. Faites arrêter les officiers qui se trouvent parmi les prisonniers, et faites-les conduire sous bonne garde en France, pour faire une justice éclatante de ces misérables. Rappelez la division Gratien à Magdeburg et aux environs; elle sera là à portée de se diriger où elle serait nécessaire. Faites-moi connaître le jour où elle arrivera. Maintenez en état cette division. Les renseignements les plus positifs me convainquent que le duc de Brunswick n'a pas plus d'un millier d'hommes, et l'ancien électeur de Cassel, pas plus de 500. Le roi de Saxe a 4 ou 5,000 hommes; c'est plus qu'il ne faut pour garder ses États. Envoyez-moi la situation de vos troupes et de la division hollandaise. Laissez cette der-

nière sous le commandement du général Gratien. Je vous réitère l'ordre de faire partir sans délai mon régiment du grand-duché de Berg pour Hanau. Faites également filer tout ce qui appartiendrait au 4e escadron des chasseurs du grand-duché de Berg.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

15343. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 13 juin 1809.

Mon Cousin, témoignez mon mécontentement au général Frère de ce qu'il n'envoie pas des rapports tous les jours sur ce que fait l'ennemi dans les îles, depuis Nussdorf jusqu'à Ebersdorf. Ce service n'est pas convenablement monté. Il faut dans la grande île, dite *Tabor,* un bataillon, un autre bataillon en réserve à l'île du faubourg où sont les pièces de 18, avec un colonel commandant le tout. Tous les jours, à la pointe du jour, le général de brigade et même le général de division, le commandant du génie, doivent s'y rendre et reconnaître la position de l'ennemi. Faites-moi connaître les ordres qui ont été donnés en cas que l'ennemi attaque et veuille pénétrer dans les îles.

Je n'ai point trouvé ce matin les canonniers à leur poste, et en général il n'y a rien de prévu dans le service. Faites-vous remettre par le général de division une note qui fasse connaître les dispositions qu'il a faites pour la défense du pays dont il est chargé. Faites mettre à l'ordre qu'en visitant les avant-postes je n'ai point trouvé les canonniers à leur poste; que les soldats du train étaient déshabillés et couchés; qu'il n'y avait point de garde aux pièces; que j'ai fait mettre en prison le sergent qui commandait ce poste; que je recommande de porter une attention particulière à cette artillerie, et qu'il y ait constamment des gardes et des plantons aux pièces.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15344. — NOTE POUR LE MAJOR GÉNÉRAL

SUR LA DÉFENSE DE L'ILE TABOR.

Schœnbrunn, 13 juin 1809.

L'île Tabor doit avoir un bataillon de 4 à 500 hommes de garde. On fera placer deux pièces de 6 en fer sur affûts, dont l'une

sera placée près des maisons, vis-à-vis le grand pont brûlé, battant le village de Spitz; on tirera cette pièce toutes les fois que l'ennemi mettrait des bateaux pour communiquer dans les îles; l'autre pièce de 6 sera mobile; on la promènera selon les circonstances, mais on la tiendra le plus souvent battant le courant de Nussdorf, dans le lieu où l'on travaille actuellement pour placer les deux pièces de 18. Il y aura des bricoles pour conduire ces pièces, de manière que, si l'ennemi tentait quelque chose, on pût porter ces deux pièces du même côté ou les retirer en cas d'événement.

Il y aura, outre cela, dans l'île un lieutenant et 15 hommes de cavalerie, sous les ordres du chef de bataillon, qui seront chargés de faire des patrouilles. Ce piquet sera fourni par un régiment wurtembergeois qui est à Vienne.

Il y aura sur la rive droite, près du faubourg, un second bataillon de service, lequel fournira 50 hommes de garde à la tête du pont dans l'île Tabor et 50 hommes de garde à la tête du pont dans la petite île, et veillera au service des batteries qui sont là.

Il y aura un colonel en second commandant les deux bataillons, qui sera chargé de la défense de l'île Tabor et des petites îles.

Fortifications. — Les quatre pièces de 18 seront placées de manière qu'elles battent non-seulement le premier pont, mais encore le second, et qu'elles flanquent la tête de pont dans la grande île. On abattra des arbres, si cela est nécessaire, dans les îles intermédiaires.

On placera deux pièces de 6 dans le bonnet de prêtre de la grande île et deux autres dans le second. Dans la petite île on établira deux batteries qui flanquent la tête de pont de l'île Tabor.

Le bonnet de prêtre de l'île Tabor est trop petit. On le finira comme réduit, et on établira trois redoutes en avant, telles que le bataillon qui est dans l'île puisse s'y réfugier et faire une bonne défense. On m'en soumettra le plan.

Nota. La batterie de deux pièces de canon qui devait être établie pour battre le canal de Nussdorf sera placée sur la droite du Danube.

Un général de brigade sera chargé de la défense de l'île Tabor, des deux petites îles qui arrivent à Vienne et de tout le Prater; il lui sera donné, indépendamment de quatre à cinq bataillons d'infanterie, une centaine de chevaux.

Des ponts. — Les deux petits ponts qui sont sur radeaux seront établis en pilotis.

Service du génie. — Un officier du génie sera affecté à cette défense. Il aura le plan de toutes les îles, il le rectifiera; il fera avec le général des visites tous les matins, depuis trois heures jus-

qu'à six, aux postes avancés, et reconnaîtra les travaux que l'ennemi aurait faits la nuit. Il fera travailler et pressera les ouvrages. Les travailleurs seront payés. La tête de pont qui fait le réduit du Tabor doit être à l'abri de toute insulte, bien palissadée, fraisée et mise en état.

Le gouverneur lui-même fera souvent des reconnaissances.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15345. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,

COMMANDANT LE GÉNIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A EBERSDORF.

Schœnbrunn, 13 juin 1809.

Monsieur le Général Bertrand, j'avais demandé l'officier du génie chargé des travaux des îles; j'ai trouvé un pauvre diable qui n'avait ni carte ni plan de ces îles. Cela est pitoyable; il n'y a pas un officier d'infanterie qui ne les ait.

Le génie ne sert pas aussi bien qu'il devrait. Le colonel du génie chargé de la défense des abords de Vienne devrait avoir les plans de toutes les îles, les rectifier par ses observations, suivre les mouvements de l'ennemi, faire tous les jours des rapports sur ce que l'ennemi fait, être à la pointe du jour sur les points importants pour les reconnaître. Au lieu de cela, votre officier du génie n'a rien vu, rien fait, et croyait avoir réponse à tout parce qu'il avait le croquis de deux mauvais bonnets de prêtre qu'il a faits.

Il faut que vous chargiez un officier actif et intelligent de l'observation des îles depuis Klosterneuburg jusqu'à Ebersdorf, qui observe les mouvements de l'ennemi et propose les moyens de s'y opposer. Le colonel que vous avez mis là me paraît peu actif et peu propre à cet important ouvrage.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

15346. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,

COMMANDANT LE GÉNIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A EBERSDORF.

Schœnbrunn, 13 juin 1809.

Monsieur le Général Bertrand, je viens de voir les deux ponts et les ouvrages en avant de Vienne. On ne paye pas les travailleurs. Donnez ordre qu'on les paye à compter de demain, de manière qu'ils puissent gagner 25 à 30 sous par jour en papier. Donnez ordre à

l'officier qui dirige ces travaux de venir prendre mes ordres. Voici ceux que vous lui donnerez :

1° Faire remplacer les deux ponts sur radeaux par deux ponts sur pilotis; les ingénieurs de la ville pourraient être chargés de cette besogne ;

2° Placer les deux batteries de 18 de manière qu'elles restent sur le continent, mais battent toutes les îles;

3° Établir dans la petite île deux redoutes qui flanquent la tête de pont de la grande île, indépendamment de ce que les batteries de 18 qui sont sur le continent la flanqueront encore;

4° Considérer le bonnet de prêtre qui a été fait dans la grande île comme réduit; cela n'a que cent toises, c'est bien petit; mais enfin il faut s'en servir, le bien palissader et fraiser, et établir trois redoutes fermées tout autour, de manière que le bataillon qui est dans l'île puisse se réfugier derrière ces ouvrages et donner le temps à l'armée de passer les deux ponts pour culbuter ce qui serait passé dans la grande île.

Au reste, j'expliquerai cela plus en détail à l'officier chargé de diriger ces travaux. Donnez-lui l'ordre de se rendre ce soir auprès de moi.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

15347. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A SZEMERE.

Schœnbrunn, 13 juin 1809, neuf heures du soir.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 12 à huit heures du soir, datée de Pápa. J'ai fait connaître votre position au duc d'Auerstaedt, pour qu'il donne l'ordre à Lasalle et Marulaz d'appuyer votre gauche, et pour que, lorsque vous serez du côté de Raab, les communications soient sur-le-champ établies par Szent-Miklós et Wieselburg. Ce mouvement, au lieu de vous éloigner d'ici, vous en rapprochera. La ville de Raab est une ancienne place forte, mais je la crois démolie; je pense qu'on y a fait des travaux depuis quelques jours de ce côté-ci. Si vous la prenez, ce sera une chose utile. Je ne comprends pas bien encore quel est le projet de l'archiduc Jean ; je ne crois pas qu'il y ait de pont à Komorn, il n'y en a qu'à Pesth, et il ne se risquera pas à passer le Danube et à s'affaiblir devant vous, à moins d'avoir un pont ou une place forte. Au reste, lui faire le plus de mal que vous pourrez, l'acculer au Danube, le couper de ses communications avec Chasteler et Gyulai, qui paraissent avoir le projet de le

joindre, faire tomber la citadelle de Grætz par son isolement et maintenir vos communications par votre gauche avec le duc d'Auerstaedt, faire construire des ponts sur la Raab, tel doit être votre but. Vous verrez, par la lettre que vous a écrite le major général, que je fais donner l'ordre au général Marmont de marcher sur Gyulai et Chasteler, et d'avancer même sur Grætz.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15348. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT, COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A WOLFSTHAL.

Schœnbrunn, 14 juin 1809, minuit.

Dans la dernière lettre que vous avez écrite à l'Empereur, Monsieur le Duc, vous lui dites que le général Hiller est à Presbourg, sans faire connaître sur quoi est fondée cette opinion. Sa Majesté est portée à penser que le général Hiller n'a que trois régiments à Presbourg, que ces trois régiments sont dans les îles devant vous, et qu'il a en outre quelques régiments de landwehre. Il paraît certain que les dix autres régiments d'Hiller sont à leur poste, à Enzersdorf.

L'Empereur désire avoir un rapport sur tout ce que vous avez fait. Les jours perdus sont des jours où l'ennemi se fortifie. Sa Majesté croit qu'avec une canonnade fortement soutenue l'île eût été le tombeau de l'ennemi. La tête de pont qu'il occupe n'a que 500 toises de long. Si l'ennemi y a 4 ou 5,000 hommes, il ne peut y rester sans perdre beaucoup de monde. Si votre commandant d'artillerie s'était attaché à bien placer les batteries, chacun de nos coups de canon devait tuer beaucoup de monde à l'ennemi, tandis que les siens ne pouvaient nous tuer que quelques canonniers.

Il est minuit : l'Empereur n'a pas encore de nouvelles du vice-roi; voilà donc quarante-huit heures, et c'est une nouvelle raison pour que vous avanciez une avant-garde sur Raab et que vous vous mettiez en communication avec le vice-roi. Sa Majesté espère avoir par vous des nouvelles de ce qui se sera passé le 13 et le 14 du côté de Raab. Si quelques indices vous font croire qu'un renfort soit nécessaire au vice-roi, vous pouvez diriger sur lui le général Gudin avec douze pièces de canon et 6,000 hommes, et tout le corps du général Marulaz. Quant à la division Friant, l'Empereur ne juge pas convenable de lui faire faire aucun mouvement.

Envoyez-moi l'état de tous les commandants d'armes que vous

pouvez avoir laissés sur nos derrières. Il y en a un à Ratisbonne qui fait des proclamations ridicules.

Le prince de Neuchâtel, major général[1].

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15349. — AU GÉNÉRAL MARMONT, DUC DE RAGUSE,
COMMANDANT L'ARMÉE DE DALMATIE, A LAYBACH.

Schœnbrunn, 14 juin 1809, minuit.

Je vous ai écrit hier, Général, et il tarde à l'Empereur d'apprendre que vous avez été sur Grætz pour déjouer ce que les généraux Chasteler et Gyulai avaient fait entreprendre contre le corps français du général Broussier.

Sa Majesté ne comprend pas comment vous êtes resté sans agir à Laybach, tandis que l'ennemi qui vous était opposé se dirigeait sur Pettau et le Danube. L'opinion de l'Empereur est que, si vous aviez été plus actif dans vos mouvements, vous auriez pris Chasteler. Vous ne pouviez recevoir de renseignements du général Rusca, puisqu'il était aux mains avec l'ennemi, et n'en pas recevoir devait vous faire présumer ce qui se passait. Il était facile de penser que Chasteler cherchait à se joindre à l'archiduc Jean, et avait le projet de passer entre Laybach et Grætz.

En vous portant du côté de Grætz, ayez soin de prévenir le général qui commande dans le Frioul, afin que la forteresse de Palmanova soit sur ses gardes. Prévenez également le commandant à Trieste pour qu'il ne se laisse pas surprendre.

Le vice-roi est actuellement aux prises sur le Danube, du côté de Raab, avec le prince Jean. Correspondez fréquemment avec moi, afin que vous puissiez être utile dans les grands coups qui vont se porter dans quelques jours.

Le prince de Neuchâtel, major général[2].

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15350. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Schœnbrunn, 15 juin 1809.

J'ai reçu votre lettre du 9 juin avec les gazettes anglaises qui y étaient jointes. Il faut tenir la main à ce qu'il ne soit fait aucune innovation pour les ouvriers pendant que je suis absent de Paris, et

[1] et [2] Voir la note de la page 11.

qu'on leur laisse leurs usages et habitudes. Ces gens s'imaginent qu'on veut les traiter défavorablement parce que je n'y suis pas et qu'ils ne peuvent pas réclamer; de là le sentiment qu'on leur fait une injustice.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15351. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 15 juin 1809.

Mon Cousin, faites connaître au général Oudinot que mon intention est que dans la journée de demain il fasse prendre les seize pièces de canon et les seize caissons que l'artillerie doit lui délivrer. Faites également connaître au duc de Rivoli qu'il doit faire prendre les seize pièces qui sont destinées à son corps d'armée. Le duc de Rivoli doit en avoir vingt-quatre, ce sera huit qu'il faudra lui fournir de nouveau. Le général Oudinot doit en avoir trente-quatre, à raison de deux par régiment. Ces seize pièces seront un à-compte qu'il recevra et qui augmentera d'autant son artillerie. Les seize pièces du général Oudinot seront données aux régiments suivants : deux au 3e, deux au 57e, deux au 72e, deux au 105e. Les huit autres seront données : deux à la 1re demi-brigade de ligne, deux à la 3e demi-brigade, deux à la 5e demi-brigade, et deux à la 7e demi-brigade. Ce qui fera une augmentation de quatre pièces par division et de deux par brigade. Les seize pièces du duc de Rivoli seront données de préférence aux quatre régiments de la division Molitor et aux trois régiments de la division Boudet ; deux pièces seront données au 4e de ligne. Vous engagerez ces généraux à vous faire demain soir ou après-demain matin un rapport qui vous fasse connaître si ces pièces ont été remises aux différents corps et organisées.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15352. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,

COMMANDANT LE GÉNIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A EBERSDORF.

Schœnbrunn, 15 juin 1809.

Monsieur le Général Bertrand, faites-moi un rapport écrit, que vous me renverrez par mon officier d'ordonnance, sur les questions ci-jointes, pour me faire connaître positivement où en sont les choses,

pour que l'on prenne jour. Tout cela sera-t-il prêt le 20 ? Répondez catégoriquement à toutes ces questions, sans *si* ni *mais*.

NAPOLÉON.

P. S. Faites dire à la Riboisière que je l'attends ce soir.

1° Quand est-ce que le pont actuel sera à l'abri de tout événement, c'est-à-dire quand est-ce que les pilotis seront établis et liés avec des chaînes ou des cinquenelles? — *Le* 20 [1].

2° Quand est-ce que le pont sur pilotis du premier bras sera terminé, de manière à avoir sur ce premier bras deux ponts? — *Il l'est.*

3° Le pont sur pilotis sur le second bras est-il possible ? — *Oui.*

Cela étant, quand l'aura-t-on ? — *Le* 20.

S'il n'est pas possible, quand aura-t-on un pont sur le pilotis actuel, qu'on achèvera ensuite avec des bateaux ou radeaux, de manière à avoir deux communications sur ce bras ?

4° Quand est-ce que j'aurai le nombre de bateaux suffisant pour jeter le pont à l'embouchure avec trois ou quatre barques armées de canons, montées par des marins, afin de faire la descente de vive force dans les bois près de l'embouchure ? — *Le* 20.

5° Quand est-ce que les trois ponts sur pilotis sur le petit canal où sont les ouvrages seront terminés ? — *Le* 20.

6° Quand est-ce que le marais qui est à l'embouchure du bras de l'île Lobau dans la rivière où l'on doit jeter un pont sera suffisamment comblé pour y établir des batteries et y avoir une large chaussée ? — *Le* 20.

La doubler.

7° Peut-on dès demain commencer la tête de pont de ce côté-ci, afin que cela ait couleur d'ici à quatre ou cinq jours?

8° Quand est-ce que les ouvrages de la tête de pont dans l'île Lobau seront fraisés et palissadés ? — *Le* 20.

9° Si, comme chef de la marine, vous vous êtes engagé à fournir à l'artillerie des marins ou quelques moyens pour jeter les pontons, quand pourrez-vous les fournir ? — *Le* 17.

10° Si vous devez concourir soit à jeter une estacade, soit à tendre une cinquenelle pour mettre le pont qui doit être jeté du côté de la Maison-Blanche à l'abri de tout accident, quand est-ce que vous serez prêt ? — *Le* 20.

[1] Les mots en italique indiquent les réponses du général Bertrand; il semble même que ces réponses aient été écrites par l'Empereur, pour ainsi dire sous la dictée du général.

11° Le Danube est-il aussi bas que lors de notre premier passage, c'est-à-dire les bancs de sable sont-ils découverts?

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

15353. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A SZABADHEGY.

Schœnbrunn, 15 juin 1809, quatre heures après midi.

Mon Fils, l'officier d'ordonnance Montesquiou arrive, qui m'apporte votre lettre datée de Szemere, le 13 à minuit.

Votre instruction générale est de poursuivre l'archiduc Jean et de lui faire le plus de mal que vous pourrez sans vous compromettre.

Il est probable que Raab n'est pas suffisamment fortifié pour que l'ennemi ose y mettre une garnison considérable de ses bonnes troupes. S'il n'y met que de mauvaises troupes, la ville étant investie, elle se rendra; ce qui nous donnera l'avantage de lui prendre du monde et d'avoir un bon poste. S'il y a là un camp retranché et que toute l'armée veuille y tenir, vous le menacerez et vous le couperez de ses communications avec Kœrmœnd. Enfin, si l'archiduc fuit devant vous, vous le poursuivrez, pour qu'il ne puisse pas passer le Danube à Komorn, où il n'y a pas, je crois, de pont, et pour qu'il soit obligé de se réfugier à Bude, sans vous éloigner davantage de moi. La ligne derrière la Raab me convient pour vous, puisque mes ponts sur le Danube vont s'achever et que je pourrai vous rappeler en quatre jours, en en dérobant au moins deux à l'ennemi; ce qui vous permettra de vous trouver à la bataille, tandis que l'ennemi ne pourra pas y être. Votre but est donc de l'empêcher de passer à Komorn, et alors de l'obliger à se jeter sur Bude, ce qui l'éloigne de Vienne.

Votre principale opération doit être de prendre Raab; s'il se peut, d'éloigner le prince Jean des frontières de la Styrie, et de faire tomber la citadelle de Grætz. Il me tarde d'apprendre que Marmont soit arrivé à Grætz, afin d'être assuré que ce point important est à l'abri de toute attaque, et d'avoir cette mauvaise citadelle.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15354. — A AUGUSTE AMÉLIE DE BAVIÈRE, VICE-REINE D'ITALIE, A MILAN.

Schœnbrunn, 16 juin 1809.

Ma Fille, j'ai reçu votre lettre du 2 juin. Je vous remercie de ce

que vous m'y dites. J'ai été instruit de la bonne conduite que vous avez tenue pendant les affaires d'Italie et du courage que vous avez montré. Je suis bien aise de ces nouveaux titres que vous avez acquis à mon estime.

Eugène est en Hongrie, où il bat l'ennemi.

NAPOLÉON.

P. S. Au moment même, je reçois la nouvelle qu'Eugène a remporté, le 14, anniversaire de la bataille de Marengo, une victoire à Raab en Hongrie contre l'archiduc Jean et l'archiduc palatin, leur a pris 3,000 hommes, plusieurs pièces de canon et quatre drapeaux.

D'après l'original comm. par M. Planat de la Faye.

15355. — A L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE, A PLOMBIÈRES.

Schœnbrunn, 16 juin 1809.

Je t'expédie un page pour t'annoncer que, le 14, anniversaire de Marengo, Eugène a gagné une bataille contre l'archiduc Jean et l'archiduc palatin à Raab en Hongrie; qu'il leur a pris 3,000 hommes, plusieurs pièces de canon, quatre drapeaux, et les a poursuivis fort loin sur le chemin de Bude.

NAPOLÉON.

Extrait des *Lettres de Napoléon à Joséphine*.

15356. — DIX-NEUVIÈME BULLETIN DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE.

Vienne, 16 juin 1809.

L'anniversaire de la bataille de Marengo a été célébré par la victoire de Raab, que la droite de l'armée, commandée par le vice-roi, a remportée sur les corps réunis de l'archiduc Jean et de l'archiduc palatin.

Depuis la bataille de la Piave, le vice-roi a poursuivi l'archiduc Jean l'épée dans les reins. L'armée autrichienne espérait se cantonner aux sources de la Raab, entre Saint-Gotthard et Kœrmœnd.

Le 5 juin, le vice-roi partit de Neustadt et porta son quartier général à OEdenburg en Hongrie.

Le 7, il continua son mouvement et arriva à Güns. Le général Lauriston avec son corps d'observation le rejoignit sur sa gauche.

Le 8, le général Montbrun avec sa division de cavalerie légère força le passage de la Rabnitz, auprès de Sövényháza, culbuta 300 cavaliers de l'insurrection hongroise et les rejeta sur Raab.

Le 9, le vice-roi se porta sur Sárvár. La cavalerie du général Grouchy rencontra l'arrière-garde ennemie à Vasvár, et fit quelques prisonniers.

Le 10, le général Macdonald, venant de Grætz, arriva à Kœrmœnd.

Le 11, le général de division Grenier rencontra à Karakó une colonne de flanqueurs ennemis qui défendaient le pont, et passa la rivière de vive force. Le général Debroc, avec le 9e de hussards, a fait une belle charge sur un bataillon de 400 hommes, dont 300 ont été faits prisonniers.

Le 12, l'armée déboucha par le pont de Merse sur Pápa. Le vice-roi aperçut d'une hauteur toute l'armée ennemie en bataille. Le général de division Montbrun, général de cavalerie et officier d'une grande espérance, déboucha dans la plaine, attaqua et culbuta la cavalerie ennemie, après avoir fait plusieurs manœuvres précises et vigoureuses. L'ennemi avait déjà commencé sa retraite. Le vice-roi passa la nuit à Pápa.

Le 13, à cinq heures du matin, l'armée se mit en marche pour se porter sur Raab. Notre cavalerie et la cavalerie autrichienne se rencontrèrent au village de Csanak. L'ennemi fut culbuté, et on lui fit 400 prisonniers.

L'archiduc Jean, ayant fait sa jonction avec l'archiduc palatin près de Raab, prit position sur de belles hauteurs, la droite appuyée à Raab, ville fortifiée, et la gauche couvrant le chemin de Komorn, autre place forte de la Hongrie.

Le 14, à onze heures du matin, le vice-roi range son armée en bataille, et avec 35,000 hommes en attaque 50,000. L'ardeur de nos troupes est encore augmentée par le souvenir de la victoire mémorable qui a consacré cette journée. Tous les soldats poussent des cris de joie à la vue de l'armée ennemie, qui était sur trois lignes et composée de 20 à 25,000 hommes, restes de cette superbe armée d'Italie qui naguère se croyait déjà maîtresse de toute l'Italie, de 10,000 hommes commandés par le général Haddick et formés des réserves des places fortes de Hongrie, de 5 à 6,000 hommes composés des débris réunis du corps de Jellachich et des autres colonnes du Tyrol échappées aux mouvements de l'armée par les gorges de la Carinthie, enfin de 12 à 15,000 hommes de l'insurrection hongroise, cavalerie et infanterie.

Le vice-roi plaça son armée : la cavalerie du général Montbrun, la brigade du général Colbert et la cavalerie du général Grouchy sur sa droite ; le corps du général Grenier, formant deux échelons, dont la division du général Seras formait l'échelon de droite, en avant;

une division italienne, commandée par le général Baraguey d'Hilliers. formant le troisième échelon, et la division du général Puthod en réserve. Le général Lauriston avec son corps d'observation, soutenu par le général Sahuc, formait l'extrême gauche et observait la place de Raab.

A deux heures après midi, la canonnade s'engagea. A trois heures, le premier, le second et le troisième échelon en vinrent aux mains. La fusillade devint vive; la première ligne de l'ennemi fut culbutée, mais la seconde ligne arrêta un instant l'impétuosité de notre premier échelon, qui fut aussitôt renforcé et la culbuta. Alors la réserve de l'ennemi se présenta. Le vice-roi, qui suivait tous les mouvements de l'ennemi, marcha de son côté avec sa réserve : la belle position des Autrichiens fut enlevée, et à quatre heures la victoire était décidée.

L'ennemi en pleine déroute se serait difficilement rallié, si un défilé ne s'était opposé aux mouvements de notre cavalerie. 3,000 hommes faits prisonniers, six pièces de canon et quatre drapeaux sont les trophées de cette journée. L'ennemi a laissé sur le champ de bataille 3,000 morts, parmi lesquels on a trouvé un général-major. Notre perte s'est élevée à 900 hommes tués ou blessés. Au nombre des premiers se trouve le colonel Thierry, du 23e régiment d'infanterie légère, et parmi les derniers le général de brigade Valentin et le colonel Espert.

Le vice-roi fait une mention particulière des généraux Grenier, Montbrum, Seras et d'Anthouard. La division italienne Severoli a montré beaucoup de précision et de sang-froid. Plusieurs généraux ont eu leurs chevaux tués, quatre aides de camp du vice-roi ont été légèrement atteints. Ce prince a été constamment au milieu de la plus grande mêlée. L'artillerie, commandée par le général Sorbier, a soutenu sa réputation.

Le champ de bataille de Raab avait été dès longtemps reconnu par l'ennemi, car il annonçait fort à l'avance qu'il tiendrait dans cette belle position. Le 15, il a été vivement poursuivi sur la route de Komorn et de Pesth.

Les habitants du pays sont tranquilles et ne prennent aucune part à la guerre. La proclamation de l'Empereur a mis de l'agitation dans les esprits. On sait que la nation hongroise a toujours désiré son indépendance. La partie de l'insurrection qui se trouve à l'armée avait déjà été levée par la dernière diète; elle est sous les armes, et elle obéit.

Extrait du *Moniteur* du 23 juin 1809.

15357. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT, COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A KITSEE.

Schœnbrunn, 16 juin 1809, quatre heures après midi.

Mon Cousin, l'officier du prince Eugène qui a passé par vos avant-postes, parti le 15 à deux heures après midi, est arrivé, et, deux heures après, le général Caffarelli, parti le 14 au soir. Ils m'ont apporté la relation de la bataille du 14, anniversaire de Marengo et de Friedland. La journée a été belle, les armées réunies de l'archiduc Jean et de l'archiduc palatin ont été mises en déroute. Des prisonniers qui passeront par chez vous, envoyez-moi en poste le général-major et quelques principaux officiers; faites interroger les autres et faites-moi connaître le résultat des interrogations.

Il est inutile que le général Gudin aille jusqu'à Raab; placez-le entre Raab et vous. Il serait malheureux qu'il se mêlât avec les troupes du vice-roi; et il est probable qu'aussitôt que je vais avoir des nouvelles du vice-roi, d'hier soir, s'il n'y avait rien d'extraordinaire, je vous ordonnerai de rappeler la division Gudin devant Presbourg, car il est important que dans une marche et demie vous puissiez être rendu au pont d'Ebersdorf. Cependant j'attache beaucoup d'importance à la prise de Raab. Si elle n'est prise, faites-y passer sur-le-champ vos mortiers, et chargez le général Lasalle de les mettre en batterie avec son bataillon de Hessois et trois ou quatre obusiers que vous lui fournirez; cela fera feu dans le temps que le général Lauriston, que je charge d'investir la place, fera feu de son côté avec les obusiers du vice-roi. Il faut bombarder la ville jusqu'à ce qu'elle se rende.

Envoyez des munitions de 6, de 12 et d'obusier au vice-roi, et renvoyez vos caissons vides sur Vienne, pour les remplir. Je donne l'ordre au général la Riboisière d'envoyer, soit de votre parc, soit du parc du général Oudinot, trente caissons de 6, dix de 12 et trente d'obusier de 24. Ayez soin que tous les caissons vides du vice-roi aillent jusqu'à ce qu'ils rencontrent le convoi, et que là se fasse l'échange des munitions.

Je vous ai déjà fait mander de détruire le pont de Komorn, s'il existe; c'est une chose très-facile, à moins que l'ennemi n'ait fait une estacade, ce que je ne crois pas. Je suppose que vous avez envoyé vos pontonniers et vos marins pour rétablir les ponts au-dessous de Raab, afin que la communication avec le vice-roi soit facile et prompte. Je m'en repose sur vous pour ces détails si importants. Tâchez d'apprendre des prisonniers s'il y a un pont à Komorn, ou

simplement un bac. Il est très-important, s'il y a un pont, de le détruire.

Pour ne point perdre de temps, comme je n'écrirai au vice-roi que dans deux heures, expédiez-lui copie de cette lettre, pour qu'il comprenne qu'il faut faire tous les efforts pour prendre Raab, et qu'il charge de cette opération le général Lauriston.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15358. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A GÖNYÖ.

Schœnbrunn, 16 juin 1809, cinq heures du soir.

Mon Fils, l'officier que vous avez fait partir le 15 à deux heures après midi est arrivé le premier; deux heures après est arrivé le général Caffarelli. Je vous félicite sur la bataille de Raab, c'est une petite-fille de Marengo et de Friedland. Je suppose que le 15 toute votre cavalerie et votre artillerie légère se sont mises à la poursuite de l'ennemi. Ou l'ennemi a un pont à Komorn, ou il n'en a pas; s'il en a un, il faut l'abattre, car il n'aura pas pu faire une estacade, ce qui est un travail long; il faut l'abattre en jetant dessus, au courant de l'eau, des moulins et de grands bateaux que vous ferez détacher, surtout pendant la nuit.

Le général Macdonald et votre parc ont dû rafraîchir vos munitions. Vous avez dû jeter des ponts sur la Raab afin de bien établir votre communication par ici avec le maréchal Davout. J'ai ordonné à ce maréchal de vous envoyer toutes les munitions qu'il pourrait, de faire passer des marins au général Lasalle, de lui envoyer six mortiers et trois ou quatre obusiers, et d'en dresser des batteries contre Raab de son côté. Chargez le général Lauriston d'en faire autant de votre côté et de bombarder la ville jusqu'à ce qu'elle se rende. Faites même un simulacre de siége, si cela est nécessaire. Vous aurez sans doute mis Macdonald, qui est frais, à la poursuite de l'ennemi, pour l'empêcher de se placer vis-à-vis de Komorn et l'obliger à se réfugier sur Pesth. Je suppose que vous aurez fait filer tous vos caissons vides par la route de Presbourg. J'ai envoyé trente caissons de 6, dix de 12 et trente d'obusier de 24, qui remonteront vos caissons, les chargeront et s'en reviendront. Vous ne devez pas craindre de manquer de munitions. Le duc d'Auerstaedt avait fait approcher de vous le général Gudin avec 6,000 hommes; mais il est nécessaire que le général Gudin ne passe pas Raab, et que même, s'il n'y a rien de nouveau, il puisse rejoindre le duc d'Auerstaedt. Cependant

je n'en donne pas encore l'ordre, j'attends pour cela vos derniers renseignements. J'ai envoyé l'ordre à Marmont de venir à Grætz. Aussitôt qu'il y sera arrivé, je vous ferai rejoindre par le reste du corps de Macdonald. Placez des partis sur votre droite, car, si Chasteler ou Gyulai s'étaient dirigés par là, vous pourriez leur jouer un mauvais tour; cela est probable, ils ne doivent pas avoir beaucoup de cavalerie. J'ai envoyé 200 de mes chevau-légers polonais à Œdenburg pour me tenir éclairé de ce côté.

Puisque vous avez attaqué en échelons par la droite, pourquoi n'avoir pas mis vingt-cinq pièces de canon à la tête de vos échelons? Cela eût fortifié votre attaque et intimidé l'ennemi. Le canon, comme toutes les autres armes, doit être réuni en masse si l'on veut obtenir un résultat important.

Je suppose que vous m'aurez envoyé en poste le général que vous avez fait prisonnier et quelques officiers, afin que je puisse prendre des renseignements. Je suppose également que les prisonniers auront passé par les postes du duc d'Auerstaedt.

Vous trouverez ci-joint une copie de l'ordre du jour. Témoignez ma satisfaction à l'armée.

NAPOLÉON.

P. S. J'ai écrit à l'Impératrice et à la vice-reine.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15359. — AU COMTE PARADISI,

PRÉSIDENT DU SÉNAT DU ROYAUME D'ITALIE, A MILAN.

Schœnbrunn, 16 juin 1809.

Monsieur le Président du Sénat de mon royaume d'Italie, j'agrée les sentiments que contient la lettre du Sénat du 28 mai; je connais l'attachement qu'il porte à ma personne et à la patrie. Je désire que mes peuples d'Italie sachent la satisfaction que j'ai éprouvée de leur conduite dans ces dernières circonstances. Ils ont repoussé avec mépris et indignation les suggestions calomnieuses et l'appel à la sédition et à la révolte qui leur a été fait par les princes de cette Maison ingrate et parjure dont le sceptre de plomb a pesé pendant tant de siècles sur notre Italie infortunée. Déchirée tour à tour par les factions de la cour de Rome et par celles des empereurs allemands, elle fut longtemps subjuguée et morcelée. La Providence m'a réservé la singulière consolation de la voir, réunie sous mes lois, renaître aux idées grandes et libérales que nos ancêtres, les premiers

entre les modernes, proclamèrent après les âges de barbarie. Je ne suis pas moins satisfait du courage et de la bravoure qu'ont déployés mes troupes italiennes sur les bords de la Baltique, sur les bords de l'Èbre, comme sur ceux du Danube. Elles ont montré qu'elles étaient du sang des anciens Italiens.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives d'État à Milan.

15360. — AU GÉNÉRAL CAFFARELLI,

MINISTRE DE LA GUERRE DU ROYAUME D'ITALIE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 16 juin 1809.

Monsieur le Général Comte Caffarelli, envoyez la lettre ci-jointe au commandant de l'escadre russe à Trieste. Écrivez au commandant français pour qu'il donne les autorisations nécessaires pour l'exécution dudit ordre. Donnez l'ordre à Palmanova pour qu'on fournisse les fusils, sabres, gibernes nécessaires. Enfin écrivez à Venise pour que quelqu'un soit chargé de dresser procès-verbal de la remise des différents objets. Écrivez à mon commandant à Trieste d'approvisionner la citadelle pour 1,000 hommes pendant trois mois; qu'il pourvoie à son armement et y réunisse des munitions de toute espèce. Vous lui ferez connaître qu'il peut demander, si elles lui sont nécessaires, dix pièces d'artillerie de gros calibre pour défendre le môle. Je vous envoie sous cachet volant la lettre que j'écris au commandant russe, afin que vous en preniez connaissance pour donner les ordres nécessaires en Italie. Après, vous la cachetterez. Avant de faire partir votre officier, envoyez-le à M. de Czernitchef, qui lui donnera une lettre pour le commandant russe.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le comte Caffarelli.

15361. — AU COMMANDANT DE L'ESCADRE RUSSE,

A TRIESTE.

Schœnbrunn, 16 juin 1809.

Monsieur le Commandant de l'escadre russe en relâche à Trieste, le général comte Caffarelli, mon ministre de la guerre, m'a fait connaître les bonnes dispositions que vous avez faites pour repousser l'attaque des Anglais. Mais, Trieste étant l'extrémité de ma ligne, le peu de garnison qui s'y trouve doit, en cas d'événement, se retirer dans le fort, ce qui compromettrait vos équipages. L'empereur de Russie, mon auguste allié, ayant déclaré la guerre à l'Autriche, a

fait entrer en Galicie une armée russe sous le commandement du prince Galitzine. Dans cet état de choses, mon intention est que vous exécutiez ponctuellement les dispositions suivantes.

Vous ferez embarquer sur le transport que vous avez, et sur d'autres si celui-là n'est pas suffisant, toute votre artillerie, vos munitions de guerre, cordages, ancres, voiles, et généralement tout ce qui peut être utile et avoir une valeur, et vous dirigerez tous ces objets sur mon port de Venise. Les vaisseaux seront mis en désarmement et laissés sous la garde de quinze matelots, deux ou trois maîtres et deux officiers de marine. Avec tous vos équipages vous vous rendrez à Palmanova, où vous les organiserez en trois bataillons. On vous fournira là des fusils et un armement complet. Aussitôt que je saurai votre arrivée dans cette place, je vous enverrai l'ordre de vous diriger sur Vienne. Vous donnerez le même ordre à tous les hommes formant les équipages de la flottille que vous avez à Venise; ils consigneront leurs bâtiments à ma marine vénitienne sur procès-verbaux et états en règle, et ils se rendront à Palmanova, où ils formeront un quatrième bataillon et où ils seront armés.

La frégate *la Diomède* partira aussitôt qu'elle le pourra pour se rendre à Venise ou à Ancône.

Cet ordre est conforme aux intentions de l'empereur Alexandre, qui désire avoir des équipages dans la Baltique. Il est d'ailleurs nécessaire d'empêcher vos équipages de tomber, par les vicissitudes de la guerre, entre les mains des Autrichiens ou des Anglais.

Vos vaisseaux étant en mauvais état et incapables de naviguer, il ne faut pas, pour conserver de vieilles carcasses, exposer les armes russes à un affront et vos braves équipages à être prisonniers. Enfin vous ne sauriez mettre trop d'activité dans l'exécution du présent ordre; et, si des événements imprévus en empêchent l'entier accomplissement, vous ne devez pas perdre de vue que votre premier soin est de sauver les hommes. Vous embarquerez vos pavillons et ne laisserez sur vos vaisseaux désarmés que la flamme russe, de sorte que les Anglais ou les Autrichiens, venant à Trieste, ne puissent prendre que des carcasses désarmées.

Si le commandant de Trieste le désire, vous pouvez laisser à Trieste dix pièces de 36 avec les affûts, l'armement et l'approvisionnement nécessaires pour la défense du môle. Si quelques pièces de canon et munitions de guerre pouvaient être utiles pour la défense de la citadelle, vous pouvez les laisser en faisant dresser procès-verbal en règle.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15362. — AU COMTE FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Schœnbrunn, 17 juin 1809.

J'ai reçu votre lettre du 10 juin. J'ai vu avec plaisir dans le bulletin ce qui est relatif au chef de chouans qui a été détruit; il faut saisir son second. Cela prouve l'importance de ne point perdre de vue ce pays-là, et de frapper. Ils prennent de l'indulgence pour de la faiblesse.

Je vois avec plaisir que vous avez donné ordre au colonel Henry de séjourner; vous êtes le maître, lorsqu'il ne sera plus utile, de le faire aller ailleurs. Je crois que la promenade de ces 80 gendarmes d'élite dans les différents points de l'Empire ne peut être que très-utile. C'est d'ailleurs leur véritable destination.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15363. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 17 juin 1809.

Je réponds à votre lettre relative au sieur Carnot [1] et à la connaissance qu'il vous a donnée de l'état fâcheux de ses affaires. N'aurait-il que contribué au déblocus de Maubeuge, il aura toujours des droits à ma reconnaissance et à mon intérêt. Comme ministre de la guerre, il a droit à une pension de retraite; présentez-moi un projet pour en fixer la quotité. Il est bon à beaucoup de choses. Je ne ferai point de difficulté de l'employer selon son désir. Enfin faites-moi connaître la nature de son embarras et ce qu'il faudrait faire pour l'en tirer entièrement.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15364. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 17 juin 1809.

Mon Cousin, envoyez un officier d'état-major visiter les ouvrages

[1] Clarke, l'un des employés de Carnot au comité de salut public, et chef de son cabinet topographique au ministère de la guerre, en 1800, avait conservé avec lui des relations habituelles. En 1809, Carnot, victime d'un abus de confiance, perdit une grande partie de son modeste patrimoine et témoigna au général Clarke le désir de reprendre du service dans l'armée. C'est à cette occasion que dut être écrite la lettre du 17 juin 1809.

de Passau ; il en rapportera un plan, un état de situation, le nombre de pièces d'artillerie qui se trouvent dans chaque ouvrage, un état de l'approvisionnement de la place et un rapport sur la manière dont se fait le service, si chaque ouvrage a un commandant et si tout est disposé pour recevoir l'ennemi. Plus j'attache d'importance à Passau, et moins j'en entends parler. Le général Rouyer a fait la même chose en Pologne; il était devant Graudenz, et je ne pouvais en recevoir aucun renseignement. Mon intention est que vous chargiez le général Bourcier du commandement de Passau et des frontières depuis Ratisbonne, et du haut Palatinat. Vous lui ferez connaître qu'il aura sous ses ordres le régiment provisoire de dragons qui est à Ratisbonne, et un autre que vous donnerez ordre au général Beaumont de lui faire passer. Il nommera un général de brigade, de ceux qui sont au dépôt, pour commander ces deux régiments, et avec cela il fera respecter ces frontières, et en cas d'événements il se repliera sur Passau. Il pourra joindre aux partis qu'il enverra pour éclairer le pays quelques compagnies de la division qui sera sous son commandement. Vous lui ferez connaître également que la défense de Passau, son armement et son approvisionnement le regardent; que tout est sous ses ordres; que j'entends avoir tous les jours un rapport sur les progrès des travaux et sur la situation des approvisionnements de guerre et de bouche, un second rapport sur le dépôt de cavalerie, et un troisième sur les frontières de Bohême. Si l'estafette ne passe pas par Passau, il enverra un courrier porter ses dépêches à Linz ou à Braunau; il s'arrangera pour cela. Recommandez au général Bourcier que, si les landwehre sortent de leurs montagnes, il leur donne de bonnes leçons; qu'il donne aux ouvrages avancés de Passau des commandants permanents; que, vingt-quatre heures après la réception de votre ordre, il y ait au moins deux ou trois pièces de canon dans chaque ouvrage, et que le génie donne des noms à chacun de ces ouvrages pour qu'on s'entende; qu'au lieu d'écouter les réclamations contre les démolitions il les fasse faire toutes dans le même instant, en promettant des indemnités. Écrivez au général Bourcier pour savoir combien de chevaux il a achetés, combien d'argent il a à sa disposition, où en est la confection des selles et quelles mesures il a prises pour cet objet. Recommandez-lui d'accélérer l'arrivée de l'artillerie qui doit être envoyée d'Augsburg pour armer Passau. Il y a six pièces à Straubing, il faut les faire venir; il y a six pièces à Rain, à la tête de pont du Lech, il faut également les faire venir. Qu'il prenne des mesures pour procurer au général Rouyer quatre pièces de canon bavaroises attelées, afin d'en donner aux colonnes

qu'il jugera à propos de faire marcher pour contenir l'ennemi. Ainsi vous ferez connaître au général Beaumont que tout ce qui regarde la surveillance du haut Palatinat, avec deux régiments provisoires de dragons, est sous les ordres du général Bourcier.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15365. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 17 juin 1809.

Écrivez au duc de Danzig que je n'ai pas de nouvelles, ni de l'armement de la tête de pont de Linz, ni de la situation de cette place, ni de la manière dont sont placées ses troupes, ni de ce qui se passe du côté de Salzburg, ni de la situation de l'ennemi en Bohême, ni du placement de ses postes; qu'il fasse des expéditions pour avoir des prisonniers, tenir l'ennemi en haleine et l'inquiéter de toutes les manières; que je l'autorise même, si l'ennemi n'était pas en force, à pousser jusqu'à Mauthausen et Freystadt; que je lui recommande de fournir journellement 3,000 travailleurs bavarois pour la tête de pont, qu'il faut rendre inexpugnable; qu'il vous fasse savoir si la redoute à l'embouchure de l'Enns, vis-à-vis Mauthausen, est commencée; qu'il envoie des rapports sur tout cela et sur la situation du pays de Salzburg, sur lequel nous sommes sans nouvelles.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15366. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 17 juin 1809.

Le major général renverra cette lettre [1] au duc de Raguse, en lui demandant s'il est vrai qu'il ait abandonné 400 blessés au milieu de la Croatie.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15367. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,
COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A KITSEE.

Schœnbrunn, 17 juin 1809, quatre heures après midi.

Mon Cousin, je suis fâché que les prisonniers faits par le vice-roi

[1] La lettre dont il est ici question n'a pas été retrouvée.

ne passent pas de votre côté; ils auront passé par OEdenburg. Je suppose que le vice-roi aura laissé le général Lauriston vis-à-vis Raab. Il faut bombarder cette ville des deux côtés pour essayer de l'avoir. Je pense que vous pouvez rapprocher le général Gudin de vous, et que le bataillon hessois avec la cavalerie du général Lasalle sont suffisants pour surveiller les bords de la rivière et investir Raab. Faites votre affaire particulière de rétablir les ponts. Donnez ordre au général Lasalle de favoriser l'évacuation des blessés du vice-roi sur OEdenburg et Bruck, du côté de Vienne. Chargez votre ordonnateur d'établir un hôpital à OEdenburg, afin que, si j'ordonnais un mouvement rétrograde de l'armée du vice-roi sur Vienne, rien ne l'embarrassât. Je vous enverrai ce soir plusieurs milliers de proclamations.

Envoyez-nous, par réquisition ou autrement, 2,000 bœufs, que vous prendrez depuis Raab jusqu'à la position que vous occupez. Si, à présent que vous vous êtes étendu et que votre cavalerie est en seconde ligne, vous pouvez nous envoyer aussi quelques milliers de quintaux de farine, ne manquez pas de le faire.

Je suppose que le général Lasalle aura placé des postes au confluent du Danube et de Wieselburg au Donau, afin que rien ne puisse sortir de la place.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15368. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A GÖNYÖ.

Schœnbrunn, 17 juin 1809, quatre heures après midi.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 16, que m'apporte l'officier d'état-major Fontenilles. J'y remarque deux omissions : 1° vous ne mettez point l'heure ; 2° vous ne relatez point celle de mes lettres à laquelle vous répondez.

Je désirerais connaître les régiments auxquels appartiennent les prisonniers que vous avez faits, la route que vous leur avez fait tenir. Vous devriez les faire passer par chez le duc d'Auerstaedt.

J'apprends avec plaisir que les ponts sont établis sur la Raab; désormais c'est par là qu'il faut communiquer. Je vous ai écrit hier 16 à cinq heures du soir. J'insiste sur la nécessité de bombarder Raab jusqu'à ce qu'elle se rende; mais il était naturel que le commandant ne se rendît que lorsqu'il saurait que les princes étaient battus et en fuite. Il faut lui envoyer un parlementaire pour lui faire part de ce qui se passe et le rendre responsable des malheurs aux-

quels il exposerait une si grande ville et sa nombreuse population, et après cela commencer le bombardement des deux côtés.

Si l'ennemi a un pont à Komorn, j'espère que vous l'aurez abattu en lançant dessus des moulins et de grands bateaux chargés de pierres.

Hier à huit heures du soir, le major général vous a écrit pour vous demander des renseignements sur Raab et sur le système de défense pratiqué tout autour; faites-en faire la reconnaissance. Je vous envoie les plans de Raab, de Komorn, tels qu'ils se sont trouvés au Dépôt de la guerre. Ces plans sont très-anciens; depuis, Raab avait été négligée, et l'opinion était à Vienne qu'elle était en mauvais état. Je suppose que vous avez laissé Lauriston vis-à-vis Raab; envoyez-lui ce plan, il peut être bon à quelque chose.

Faites évacuer vos blessés sur Bruck, chemin de Vienne, et sur OEdenburg, de sorte que vous puissiez, si cela est nécessaire, vous reporter sur Vienne à grandes marches sans rien laisser derrière vous. Si vous avez quelques embarras ou des caissons non attelés, faites-les passer du côté de Bruck. Envoyez les caissons vides de votre parc pour les remplir. Faites donner les deux pièces de canon que vous avez prises au régiment qui s'est le plus distingué, et qui les attellera et s'en servira avec une escouade de canonniers volontaires.

Comme l'officier qui a apporté hier votre lettre est parti hier à deux heures après midi et qu'il est actuellement quatre heures, qu'il est ainsi resté vingt-six heures en route, que je suppose que vous m'aurez écrit hier soir, et que je dois recevoir une lettre de vous dans la journée, je ne vous donne aucune instruction. Répandez à force par des partis les proclamations aux Hongrois que je vous envoie, et tâchez d'avoir des nouvelles. Si Raab se défend longtemps, assurez vos ponts et votre passage par une tête de pont. J'ai ordonné au duc d'Auerstaedt de vous envoyer des pontonniers et des marins, pour qu'on construise deux beaux ponts.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15369. — AU GÉNÉRAL COMTE DE LA RIBOISIÈRE, COMMANDANT L'ARTILLERIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 17 juin 1809.

Monsieur le général de la Riboisière, on me rend compte qu'il n'y a point d'artillerie en batterie à Passau. Ordonnez que l'on en envoie d'Augsburg et d'Ingolstadt, et de a tête de pont de Rain, où

il y en a, je crois, six pièces. Ordonnez, en attendant, que l'on place, en les prenant à la citadelle de Passau, deux pièces de canon dans chacun des ouvrages avancés de la droite de l'Inn, total, six pièces; trois dans l'ouvrage sur les hauteurs de l'enceinte, six autour de la ville, trois dans l'ouvrage en avant de Passau; total général, dix-huit pièces. Cela sera bien faible, mais au moins cela mettra les ouvrages à l'abri de la cavalerie et des landwehre. Faites-moi connaître avec un plan quel doit être l'armement de cette place, le personnel et le matériel d'artillerie qu'il y a, et ce que je puis espérer si cette place était attaquée. La division alliée et les dépôts de cavalerie qui sont là n'ont aucune artillerie; s'il n'y en avait pas de disposée dans les ouvrages, ils ne pourraient pas se défendre contre une attaque. Il y a aussi à Straubing six pièces de canon, faites-les venir à Passau.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le comte de la Riboisière.

15370. — A JÉROME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE, COMMANDANT LE 10e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A CASSEL.

Schœnbrunn, 17 juin 1809.

Mon Frère, je n'ai point de nouvelles de la prise de Stralsund, ni de Schill. Je suppose que vos courriers auront été interceptés.

Je vous ai mandé, et vous l'aurez probablement fait, de réunir la division Gratien soit sur Magdeburg, soit sur Wittenberg, afin de vous trouver à même de fortifier, s'il est nécessaire, le roi de Saxe. La division hollandaise a deux compagnies d'artillerie légère; elle en a, je crois, une de trop. Si cela est, envoyez-en une à Passau. J'ai formé un corps d'observation dans le haut Palatinat sous le commandement du général Bourcier. Un régiment de cavalerie qui est à Ratisbonne, et qui fait partie de ce petit corps, doit patrouiller dans le haut Palatinat. Les Autrichiens menacent sur toute la ligne de faire des invasions sur les derrières; déjà les seules gardes nationales bavaroises sont égorgées dans leurs postes; ils annoncent partout de 7 à 8,000 hommes; le fait est que ce sont des partis qui ne tiennent pas. L'ordre du jour ci-joint vous fera connaître de quelle manière la droite de mon armée a célébré l'anniversaire de Marengo.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

15371. — AU GÉNÉRAL COMTE CAFFARELLI,

MINISTRE DE LA GUERRE DU ROYAUME D'ITALIE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 17 juin 1809.

Monsieur le Général Comte Caffarelli, vous partirez sans délai pour l'Italie. Vous prendrez les dépêches de M. de Champagny, que vous ferez partir par mer pour la Bosnie. Arrivé en Italie, vous expédierez par un courrier la lettre ci-jointe au roi de Naples. Les troupes qui sont dans les États du Pape font partie de mon armée de Naples. Vous prendrez le commandement supérieur des autres troupes qui sont en Italie, et vous pourvoirez à la sûreté de mes provinces et de mes places d'Italie. Vous aurez soin que les généraux qui commandent à Venise et dans le Frioul vous écrivent, et vous prendrez des mesures selon les circonstances. Lemarois va se rendre à Osoppo pour mettre en ordre et organiser en colonnes les détachements qui doivent s'y réunir, pour de là venir renforcer les corps qui sont à l'armée. Si quelque événement rendait nécessaire la présence de quelques forces en Italie, vous vous concerterez avec le prince Borghese, gouverneur général du Piémont, qui a quelques troupes à sa disposition. Écrivez exactement au ministre de la guerre en France pour l'instruire de ce qui se passe. Écrivez aussi au vice-roi, qui conserve le commandement général de mon armée d'Italie.

Du 25 juin au 2 juillet, 4,000 hommes d'infanterie et 1,000 hommes de cavalerie doivent être réunis à Osoppo. Donnez ordre que cette colonne soit mise en ordre et, après qu'elle sera bien organisée, se dirige par Klagenfurt pour rejoindre l'armée, marchant toujours réunie et bivouaquant tous les soirs, comme en temps de guerre.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le comte Caffarelli.

15372. — A JOACHIM NAPOLÉON, ROI DES DEUX-SICILES,

A NAPLES.

Schœnbrunn, 17 juin 1809.

Je reçois la lettre de Votre Majesté, du 8 juin. Vous aurez appris dans ce moment la mort de Lannes et de Saint-Hilaire. Durosnel et Fouler ont été faits prisonniers dans des charges très-éloignées.

Je désirerais beaucoup que vous fussiez près de moi. Mais dans ces circonstances il est convenable que vous ne vous éloigniez pas de Naples. A une autre campagne, lorsque les choses seront tout à fait assises de votre côté, il sera possible de vous appeler à l'armée.

Vous aurez vu par mes décrets que j'ai fait beaucoup de bien au

Pape; mais c'est à condition qu'il se tiendra tranquille. S'il veut faire une réunion de cabaleurs, tels que le cardinal Pacca, il n'en faut rien souffrir et agir à Rome comme j'agirais envers le cardinal-archevêque de Paris. J'ai voulu vous donner cette explication. On doit parler au Pape clair, et ne souffrir aucune espèce de conteste. Les commissions militaires doivent faire justice des moines et agents qui se porteraient à des excès.

Une des premières mesures de la Consulte doit être de supprimer l'Inquisition.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15373. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A GÖNYÖ.

Schœnbrunn, 18 juin 1809, neuf heures du matin.

Mon Fils, l'officier de vos gardes d'honneur Frangipani, d'Udine, arrive et m'apporte votre lettre datée de Gönyö, à midi, sans indication du jour. Comme cet officier m'assure être parti hier à quatre heures après midi, j'en conclus que votre lettre est du 17. Je fais sur cette lettre la même observation que sur les autres. Par les renseignements que me donne votre officier, je suppose que mon officier d'ordonnance Chlapowski, parti d'ici le 16 à cinq heures après midi, vous était arrivé. Il est bien important de commencer toujours vos lettres par m'accuser la réception de celles auxquelles vous répondez.

Je vous ai fait écrire ce matin par le major général que votre principale route était par Raab, Abda, passant là la Rabnitz, Wieselburg, Bruck et Vienne; que c'est par là qu'il faut diriger vos blessés et tous vos embarras; que vous devez envoyer quelqu'un commander à Bruck, pour vous servir de poste intermédiaire et vous instruire. Vous pouvez également, ayant besoin de communiquer avec OEdenburg, passer par Arpás, Egyed, Kapuvár, Szent-Miklós et OEdenburg; mais il faut tout à fait abandonner la route de Szany et Pápa, qui est indéfendable, ainsi que toute autre communication avec Grætz que celle par Neunkirchen, OEdenburg, et de là sur vous. Dans toute opération, le premier soin est de bien établir sa ligne. Vous avez fait une faute en envoyant vos prisonniers par l'ancienne route; il y avait à parier un contre vingt qu'ils seraient délivrés. Il faut désormais les faire passer par la route directe. Il fallait surtout faire passer par cette route les généraux et quelques officiers prisonniers, en les faisant voyager en poste et en toute diligence.

Voici la note des lettres que j'ai reçues de vous depuis le 15; si vous m'en avez écrit d'autres, je ne les ai pas reçues. S'il y avait des

lettres perdues, envoyez-m'en des copies. J'ignore donc si l'ennemi a un pont à Komorn, et s'il a pu passer sur la rive gauche.

Il n'y a pas de difficulté que vous vous appuyiez sur Raab, car c'est par Bruck que vous devez venir sur Vienne, et non par Pápa. Je crois vous avoir mandé de faire jeter un pont sur la Rabnitz, et de faire construire une tête de pont sur la Raab. Je vous ai aussi recommandé d'envoyer vos caissons vides, aussitôt que le pont sera terminé, sur la direction du duc d'Auerstaedt; si vous les aviez dirigés par votre ancienne route, ce serait un grand malheur. La chose importante aujourd'hui est de prendre Raab et de disperser les 5,000 hommes qui sont sur vos flancs, en continuant d'éclairer Komorn, de faire des ponts sur la Raab, afin que le duc d'Auerstaedt puisse venir à votre secours, s'il était nécessaire, et vous-même passer de l'autre côté de la Raab aussitôt que j'en aurai besoin. Je n'ai point d'autres instructions générales à vous donner : culbuter le pont de Komorn, battre le pays et répandre un grand nombre de proclamations, prendre Raab, avoir des ponts pour votre communication avec Vienne, envoyer des partis sur votre droite et tâcher de culbuter les 5,000 hommes. Quant au pays à garder, évacuez vos blessés sur Œdenburg, par la route la plus près de vous, et sur Bruck. Il y a même une route qui va de Raab à Œdenburg, que vous pouvez prendre, et qui part des faubourgs de Raab par la rive gauche de la Raab; cela vous évitera de descendre jusqu'à Abda. Toutefois il faut avoir des postes, et vous maintenir maître et à l'abri de tout événement jusque-là.

NAPOLÉON.

P. S. J'ai envoyé le général Vignollè pour être employé auprès de vous en qualité de chef d'état-major. Le général Charpentier ne donne pas de ses nouvelles et ne prend pas les mesures qui regardent l'état-major. Vous pouvez le garder comme inspecteur, ou sous tout autre titre. Faites lever toute la Raab.

Metternich part d'ici aujourd'hui à midi et couche à Bruck; le 19 il couchera à Altenburg. Vous ferez connaître aux avant-postes qu'il est arrivé avec sa légation pour être échangé, selon ce qui a été convenu entre les deux états-majors, et vous demanderez si l'on a fait venir mon chargé d'affaires Dodun avec les personnes qui composent la légation française. M. de Metternich restera à Altenburg jusqu'à ce qu'on vous ait répondu; et, lorsque Dodun sera arrivé aux avant-postes, l'échange se fera en règle, selon les instructions données à l'officier d'état-major qui en est chargé. Vous ferez partir immédiate-

ment Dodun pour venir en toute diligence me rendre compte de ce qu'il peut savoir. J'ai ordonné que de Neustadt on m'envoyât les courriers qui vous sont adressés. J'ai ouvert plusieurs paquets pour savoir ce qu'il y avait de nouveau en Italie.

Je vous ai mandé que j'avais envoyé Caffarelli en Italie pour commander les troupes et, en cas d'événements imprévus, prendre les mesures nécessaires. J'ai écrit à Grætz et à Marmont, je n'en ai point de nouvelles.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15374. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A GÖNYÖ.

Schœnbrunn, 18 juin 1809, midi.

Mon Fils, le chef d'escadron Devaux arrive aujourd'hui 18 à midi; il m'apporte votre lettre du 16 à dix heures du soir. Il m'assure qu'il n'est parti que le 17 au matin. Pourquoi le général Charpentier retarde-t-il ainsi vos dépêches?

Vous aurez vu par mes dernières lettres que mon intention était que vous prissiez Raab, et que vous établissiez votre communication d'une manière permanente avec le duc d'Auerstaedt. Déjà quelques mortiers et obusiers vous ont été envoyés. La prise de Raab est importante. Tous les renseignements font connaître qu'il n'y a pas plus de 1,000 à 1,200 hommes dans cette ville; ainsi elle ne peut pas être défendue. Voici les rapports du chef d'escadron Devaux. Il a été pour passer à Gyirmoth, et il n'y avait pas de pont. Si le général Charpentier l'eût bien dirigé, il l'eût dirigé sur les faubourgs de Raab, où il eût passé au pont que fait construire le général Lasalle. N'ayant pas trouvé de pont à Gyirmoth, il est descendu à Téth; il a passé par Bodonhely et par les villages de Pordány et de Pásztori, où il a rencontré un escadron du 3e de chasseurs, qui lui a fait connaître qu'il ne pouvait pas passer à Kapuvár. Cet escadron observait 3 ou 400 insurgés, qui, à ce qu'il paraît, étaient coupés. Il a donc passé par Csorna, Szent-János, est descendu à Eszterház et de là a été à OEdenburg. Marulaz n'avait sans doute pas encore reçu votre ordre. Je suppose que, lorsqu'il l'aura reçu, il se sera mis à la poursuite de cette colonne et vous en aura débarrassé, au moins sur la route directe qui conduit à OEdenburg. Les deux archiducs ayant passé Komorn, laissez des troupes pour observer ce point, laissez des troupes sur votre droite pour corriger MM. les insurgés, et poussez vivement le siége de Raab. Faites un grand nombre de ponts sur cette petite rivière, de manière à avoir votre double communication

d'OEdenburg à Raab, d'OEdenburg à Neunkirchen et de là en Italie, de Raab à Bruck et de Bruck à Vienne. Jetez à terre le pont de l'ennemi à Komorn. Chargez Lauriston de commander ce siége. Quant à Bude, il n'y a rien à faire : c'est une place forte; et Pesth est de l'autre côté du Danube ; il ne doit pas en être question. Ayez soin de chercher une bonne position pour couvrir le siége de Raab, et de vous éclairer très au loin. Je vous ai dit plusieurs fois, et je vous le répète, de diriger sur Bruck vos blessés, vos embarras, vos caissons vides, vos prisonniers, etc.

Nous n'avons point ici l'usage des parlementaires, il ne faut point en recevoir : cela n'est bon à rien dans votre position ; les lettres doivent être remises aux avant-postes de cavalerie. Ainsi, pour l'échange du sieur Dodun, il faut qu'aucun Autrichien ne dépasse les vedettes du général Montbrun. Si un trompette autrichien se présente, un officier du général Montbrun doit aller à sa rencontre; mais je veux qu'aucun officier ni soldat français ne cause avec eux, hormis le général Montbrun ou l'officier qu'il désignera, et cela doit se faire hors la ligne de mes avant-postes. De même, si l'on a quelque chose à communiquer aux Autrichiens, il faut le faire remettre à leurs avant-postes.

NAPOLÉON.

P. S. J'écris au duc d'Auerstaedt de renforcer le bataillon hessois du général Lasalle par un ou deux bataillons du général Gudin, en attendant que vous ayez pu faire investir la place de tous côtés ; mais en général je désire que le général Lauriston soit chargé de l'entier investissement; c'est le moyen d'avoir de l'ensemble et de l'ordre. Je laisserai la division Gudin en position de vous soutenir, jusqu'à ce que je sache si le pont de Komorn est détruit ou non et quel est le parti définitif que prend l'ennemi; mais je n'en désire pas moins que la division Gudin tout entière soit prête à se porter sur Vienne, sans qu'aucun détachement soit retenu. Il doit être facile d'avoir des nouvelles de la rive gauche, en se servant de barques et en enlevant quelques bourgmestres ou patrouilles ennemies.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15375. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT, COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A KITSEE.

Schœnbrunn, 18 juin 1809, deux heures après midi.

Mon Cousin, j'ai reçu votre lettre du 18 à quatre heures du matin.

L'intendant général vous envoie des commissaires et des employés pour que vous procuriez 2,000 bœufs et 2,000 quintaux de farine, indépendamment des 1,000 sacs de farine et des 1,000 sacs de blé que vous avez pris et que vous avez dirigés sur Vienne. Le vice-roi n'a ni pièces de 8 ni pièces de 4; tout ce qu'il a est du calibre de 3 et de 6, et les obusiers, de 24. La chose la plus importante, c'est d'établir des ponts sur la Raab, un dans l'île où est le général Piré, un près du faubourg de Raab, et cependant hors de la portée du canon de la place, et un autre plus loin. La ligne d'opération du vice-roi doit passer près de Raab et se diriger sur Bruck. Donnez ordre qu'on établisse des hôpitaux dans cette place. Vous-même évacuez tous vos blessés et tous vos embarras, afin de pouvoir le plus promptement possible vous reporter sur Vienne, si les circonstances l'exigent. Une fois les ponts établis sur la Raab, il est nécessaire qu'on fasse le siége de la ville. De votre côté vous y emploierez les pièces de 12 et les obusiers que vous avez. Le vice-roi emploiera de son côté ce qu'il aura, et son armée prendra une bonne position près de Raab pour protéger le siége de la place. Mon intention est que le vice-roi resserre la place des deux côtés avec ses troupes; mais, pour qu'il n'y ait aucune lacune, il est convenable que vous fassiez soutenir le bataillon hessois par deux bataillons d'infanterie; cela ménagera la cavalerie du général Lasalle, qui est nécessaire sur la droite. Le général Piré a trop de deux régiments dans l'île, un suffit; l'autre pourrait repasser pour se réunir à la cavalerie du général Lasalle, qui alors disposerait de toute la brigade Bruyère pour l'envoyer sur la droite soutenir le général Marulaz, couper et prendre les partis d'insurgés qu'il peut y avoir de ce côté. Il paraît qu'un corps d'infanterie et de cavalerie de l'insurrection, probablement celui destiné à garder le camp retranché, aurait été pour tourner la gauche du vice-roi, et que, n'ayant pas pu rentrer ensuite dans la place, il s'est retiré sur Kapuvár, Szany et Pápa. Il est bien nécessaire que la route de Raab par Szill, Kapuvár et Œdenburg soit protégée, et même qu'on tombe dessus ces insurgés du côté de Pápa et qu'on tâche de les prendre. Le vice-roi a donné au général Marulaz, qui était à Téth, ordre de faire un mouvement pour cet objet; mais la brigade du général Bruyère sera très-utile pour appuyer ce mouvement.

Faites mettre une compagnie d'infanterie à Bruch, afin d'être bien sûr de ce poste.

Metternich part aujourd'hui à midi et se rend à Bruck; il couchera demain 19 à Altenburg, et attendra là des nouvelles du vice-roi et de l'arrivée du sieur Dodun aux avant-postes autrichiens.

Faites-moi connaître ce que c'est que le château de Kitsee. Combien faudrait-il d'hommes pour sa défense? Combien de jours pourrait-il tenir?

En résumé, donnez ordre au général Lasalle de porter toute son attention à purger la droite, à jeter des ponts pour communiquer avec le vice-roi et à réunir tous les matériaux pour le siége.

J'approuve que le général Gudin reste là en réserve, et fournisse les détachements nécessaires pour cerner la ville, en attendant que le vice-roi puisse y pourvoir.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15376. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A GÖNYÖ.

Schœnbrunn, 18 juin 1809, trois heures après midi.

Mon Fils, les bruits de Vienne sont que la consternation est à Bude et que tout déménage pour passer sur la rive gauche. Le prince de Teschen, qui était en Hongrie, s'est retiré du côté de la Silésie autrichienne. Si le pont de Komorn est abattu, comme je l'espère, car, s'il n'a pas d'estacade, il est impossible qu'il résiste aux barques que vous y lancerez et surtout aux moulins, alors l'ennemi ne peut plus rien entreprendre sur vous. Vous pouvez laisser un corps d'observation pour observer Komorn et le tâter, en inondant la plaine de partis et de proclamations, en cantonnant vos troupes entre Komorn et Raab, en donnant tous vos soins à pousser vivement le siége de Raab, et ayant soin de faire cela insensiblement, sans que cela puisse paraître être un mouvement rétrograde. Vous aurez soin alors de chasser les partis d'infanterie ennemie qui seraient sur votre droite, par la voie des corps d'observation.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15377. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT, COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A KITSEE.

Schœnbrunn, 19 juin 1809, neuf heures du matin.

Mon Cousin, je reçois votre lettre. Vous ne me parlez plus des 2,000 quintaux de farine et de blé qu'il nous importe fort d'avoir. Veillez à ce que tous les caissons qui ont été envoyés au vice-roi reviennent promptement; sans quoi le parc de l'armée serait bientôt désorganisé. Écrivez au général Lasalle de ne pas laisser les caissons

passer la rivière; ceux du vice-roi peuvent venir à la rivière prendre les munitions.

Les ponts sont bien nécessaires.

Moyennant les trois pièces de 12 que vous avez fournies et les quatre de l'armée d'Italie, Lauriston doit en avoir sept. Je viens d'ordonner qu'on envoie d'ici quatre pièces de 18 et deux obusiers prussiens. J'ai ordonné que cela partît pour Ebersdorf, où cela sera relayé par les chevaux de l'artillerie du général Oudinot, qui de là iront à Hainburg, où ils seront relayés par vos chevaux ; et que cela continue ainsi de relais en relais jusqu'à Raab pour arriver en deux ou trois jours. Commandez ces relais. Tout porte à penser que, si on fait vite, Raab ne se défendra pas longtemps, et que, si vous placez vos relais, le secours de ces bouches à feu peut arriver demain ou après.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15378. — AU GÉNÉRAL COMTE DE LAURISTON, COMMANDANT LES TROUPES DÉTACHÉES DU 4e CORPS, AU FAUBOURG DE RAAB.

Schœnbrunn, 19 juin 1809, dix heures du matin.

Monsieur le Général Lauriston, je reçois votre lettre. Je vois que vous avez déjà trois pièces de 12; l'approvisionnement doit vous être arrivé. Demandez au vice-roi sept ou huit obusiers. Il me semble que le général Macdonald avait aussi deux pièces de 12. Cela augmenterait donc vos pièces. Je viens d'ordonner qu'on envoyât d'ici quatre pièces de 18 et deux obusiers prussiens. Cela marchera continuellement, parce que cela prendra les relais de l'artillerie du duc d'Auerstaedt.

Il est bien important d'avoir la ville, mais il est encore plus important d'avoir deux ponts, un dans l'île du côté où est le général Piré et l'autre près du faubourg, mais hors de la portée du canon de la place.

Renvoyez sur-le-champ à Vienne vos deux obusiers hors de service; au parc on leur remettra le grain. Renvoyez également à Vienne vos caissons vides; on les remplira. Écrivez au général Sorbier pour que tous les caissons vides qu'il peut avoir soient aussi dirigés sur Vienne, où ils seront remplis. Faites faire des gabions et des saucissons. Je suppose que le général de l'artillerie de l'armée d'Italie vous aura fourni la valeur du personnel de deux compagnies et quelques officiers.

Je désire que vous m'écriviez deux fois par jour.

Je n'ai pas encore vu un seul prisonnier fait depuis le départ du prince Eugène.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le marquis de Lauriston.

15379. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A GÖNYÖ.

Schœnbrunn, 19 juin 1809, dix heures du matin.

Mon Fils, le projet que vous me présentez de passer sur la rive gauche du Danube vis-à-vis la position où vous êtes est un projet impraticable. Je n'entrerais dans aucun détail, si je n'étais persuadé que vous lisez mes lettres avec attention et que vous profitez de tout cela pour votre instruction. Il y a de l'endroit où vous êtes à Vienne six marches de troupes. Si j'avais un pont dans cette position où vous vous trouvez, je ne pourrais pas y passer le Danube; car, pendant que je passerais, le prince Charles, avec la grande armée autrichienne, passerait le fleuve derrière moi, à Vienne. En deux jours il aurait fait un pont. Or Raab ne vaut pas Vienne; mon centre et ma ligne de communication seraient bouleversés, et je me trouverais dans une fâcheuse position. Si je voulais passer le Danube à une si grande distance de Vienne, qui m'empêcherait de le passer à Linz, où j'ai un superbe pont et où je me trouverais dans une position bien différente, car je couvrirais mes derrières et je n'aurais rien à craindre devant moi, puisque les rivières de la Traun et de l'Enns couvriraient Linz? Ainsi je ne voudrais pas passer dans la position que vous m'indiquez, quand même j'y aurais un pont d pierre. Actuellement, comment songer à passer en avant de Raab, n'ayant rien sur notre droite qui nous couvre de Bude et de toute la Hongrie, et qui garantisse ma ligne de communication de l'endroit où vous êtes avec Vienne? car vous n'avez de ce côté aucune position. Mais, en supposant que je passe sur la rive gauche, où marcher ensuite? Contre la grande armée autrichienne? Je ne la trouverai plus; elle sera sur la rive droite, se sera rendue maîtresse de Vienne, et, d'accord avec les Hongrois de Bude, viendra attaquer ma tête de pont de la rive droite; et d'ailleurs il me faudrait un autre corps pour tenir en observation du côté de Komorn, ce qui serait un immense et terrible inconvénient. Le projet que vous présentez est donc fondé sur un faux raisonnement, car passer le Danube n'est rien. J'ai un pont à Passau, j'en ai un à Linz. Si on voulait jeter un pont sur la rive gauche de votre côté, il faudrait faire cette opéra-

tion au-dessus de Raab, afin d'être protégé par cette ville qu'on supposerait occupée par nous. Jusqu'ici j'ai supposé que j'avais un pont de pierre dans la position que vous m'indiquez, mais je ne pourrais y avoir qu'un pont de bateaux, qui serait bientôt détruit par l'ennemi, comme l'ont été ceux de Vienne; il faudrait donc y établir une estacade. J'en ai une enfin; mais voilà quinze jours qu'on y travaille. Vous croyez que le Danube vis-à-vis la position où vous êtes n'est pas large: vous vous trompez; il doit avoir deux cent soixante toises au moins, et n'a qu'un seul courant, par conséquent très-rapide. A la position d'Ebersdorf, j'ai aujourd'hui un pont sur pilotis, où trois voitures de front peuvent passer, et qui est aussi solide qu'un pont de pierre; j'ai donc des ponts où toute mon armée peut déboucher sur trois colonnes en huit heures et manœuvrer sur les deux rives. Enfin j'ai deux superbes têtes de pont sur l'une et l'autre rive, qui me permettent également ces manœuvres.

Il faut tâcher d'avoir quelques bateaux, pour enlever sur la rive gauche quelques postes ennemis et quelques bourgmestres, qui vous donneront des nouvelles. Je crois cela très à propos. Votre seul but désormais doit être, 1° de faire croire que vous allez à Bude et que vous n'attendez que votre artillerie de siége pour vous y porter; 2° d'inonder la Hongrie des proclamations aux Hongrois et des autres écrits publiés à Vienne; 3° de prendre Raab; 4° de bien assurer, en attendant la reddition de cette ville, votre retraite derrière la rivière de Raab, en cas de bataille; 5° de vous défaire de tous vos embarras et d'évacuer tous vos blessés sur Vienne; 6° de rappeler toutes les garnisons, commandants et hôpitaux que vous avez sur différentes lignes, pour ne garder que ceux de la ligne de Raab à OEdenburg par Kapuvár, et ceux de la ligne de Raab à Bruck. Enfin ne conservez aucun embarras, car, aussitôt que Raab sera pris, et même sans attendre cette circonstance, je puis vous ordonner de venir à grandes journées sur Ebersdorf, et vous sentez que pour cela il faut que vous soyez allégé de tous vos embarras.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mᵐᵉ la duchesse de Leuchtenberg.

15380. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A GÖNYÖ.

Schoenbrunn, 19 juin 1809.

Mon Fils, comme vous ne répondez pas à tous les articles de mes lettres, je prends le parti de mettre les titres à la marge, afin que vous m'y répondiez article par article.

Prisonniers. On n'a pas encore vu à OEdenburg un seul de vos prisonniers. Cependant les 400 que vous avez faits du côté de Kœrmœnd devraient y être arrivés depuis longtemps. L'état-major, ici, n'a pas encore le nom des régiments auxquels vos prisonniers appartiennent. Votre chef d'état-major ne fait rien ; j'espère que le nouveau fera mieux. Je crains qu'on n'ait dirigé ces prisonniers droit sur Grætz ; si cela était ainsi, non-seulement ces prisonniers seront délivrés, mais même leur escorte sera faite prisonnière. En général, quand on fait des prisonniers, on envoie les principaux officiers, en poste et successivement, au quartier général, pour avoir des nouvelles, et on ne les fait point marcher avec les troupes. S'il arrive qu'ils soient délivrés, les corps se trouvent en un moment réorganisés. Le général que vous avez fait prisonnier aurait dû être au quartier général vingt-quatre heures après la bataille.

Ligne d'opération. Votre ligne d'opération n'est point raisonnée ; vous êtes parti d'OEdenburg, et vous avez manœuvré selon les circonstances pour arriver à l'ennemi. Votre première ligne est une ligne qui doit être effacée. Donnez ordre que les garnisons et les commandants de place qui se trouvent de Raab à Grætz, d'OEdenburg à Kœrmœnd, de Pápa à Grætz, rejoignent le quartier général, et qu'il n'y reste pas un seul Français. Ce sera, à la longue, des hommes qui seront perdus. Organisez la ligne de Raab à OEdenburg, en se rapprochant le plus possible du Danube ; je crois que la route par Kapuvár est celle qui en est le plus près. Organisez également votre ligne de Raab à Bruck, et de Bruck sur Vienne ; pour celle-là, il faut être bien sûr de vos ponts sur la Raab et les faire promptement terminer. Envoyez des ingénieurs géographes en faire le tracé, relever la population et faire une reconnaissance en règle.

Blessés On ne connaît pas la direction que vous avez donnée à vos blessés. Si tous ces gens-là ont passé par la ligne par laquelle vous êtes venu, les trois quarts sont perdus. Il faut donc avoir soin de les évacuer par votre nouvelle ligne. Il faut que votre chef d'état-major n'ait jamais fait la guerre.

La ligne d'opération ne peut jamais être celle par où on a marché, puisqu'on a marché selon les événements. C'est là le premier soin d'un général. Je réitère qu'on ne vous envoie de Grætz ni d'ailleurs aucun homme isolé, et qu'on réunisse tout en fortes colonnes. Faute de ces précautions, on fait en détail d'immenses pertes, et les armées se fondent.

Parc d'artillerie. Vous avez des convois d'artillerie à Neustadt.

S'ils ne se sont pas arrêtés à Œdenburg, et de là ne sont pas passés par la bonne route, ils seront tombés au pouvoir de l'ennemi. Vous ne m'avez pas fait connaître par où les caissons vides se sont dirigés. Je vous ai envoyé cent caissons de munitions; comme ces caissons appartiennent aux corps d'armée, je suppose que vos caissons seront venus à la rencontre de ceux-ci sur les bords de la Raab et auront chargé les munitions que portent ces caissons, qui seront revenus sur leurs pas. Faites partir tous vos caissons vides pour Vienne; envoyez-m'en la note, et j'enverrai à leur rencontre pour leur épargner la moitié du chemin. Veillez à ce que le général Sorbier ne garde rien de ce matériel ; il doit prendre les munitions et voilà tout. Je trouverais très-mauvais qu'on gardât un caisson, un cheval ou un homme.

Siége de Raab. Vous devez avoir quatre pièces de 12; je vous ai envoyé des munitions; le duc d'Auerstaedt vous en a envoyé trois; cela fait sept. Le duc d'Auerstaedt a envoyé au général Lauriston deux mortiers et six obusiers ; envoyez-lui des officiers et des canonniers de votre corps d'armée. Je lui envoie quatre pièces de 18 et deux obusiers prussiens, afin de réduire promptement cette place.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15381. — AU GÉNÉRAL MARMONT, DUC DE RAGUSE,
COMMANDANT L'ARMÉE DE DALMATIE, A CILLI.

Schœnbrunn, 19 juin 1809, midi.

Je vous ai envoyé plusieurs fois, Général, l'ordre de marcher sur Grætz, et, à la distance où vous êtes, vous n'auriez pas besoin de cet ordre pour agir. L'Empereur trouve que vous avez fait une faute en laissant intercepter la communication avec Grætz; car, le 18, les avant-postes du général Broussier ont été attaqués, et nous ignorons ce qui se sera passé. Toutefois, Général, l'intention de l'Empereur est que vous marchiez sans délai sur Grætz et que vous culbutiez les corps de Gyulai et de Chasteler, qui y sont. Si le général Broussier est obligé d'évacuer Grætz, son instruction lui prescrit de se retirer sur Bruck. Sa Majesté est étonnée que vous restiez tranquille, que je ne reçoive pas chaque jour un officier de votre armée avec des nouvelles, quand les plus grandes choses vont se décider, et que vous avez sous vos ordres le meilleur corps d'armée. Vous devez sentir, Général, qu'à la distance où vous êtes, et avec votre grade,

ce n'est pas un ordre littéral qui doit vous faire mouvoir, mais la masse des événements.

Le prince de Neuchâtel, major général[1].

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15382. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A GÖNYÖ.

Schœnbrunn, 19 juin 1809, deux heures après midi.

Mon Fils, ne donnez plus désormais aucun ordre ni en Carinthie ni en Styrie, hormis pour les détails relatifs à vos approvisionnements. Le général Broussier vient d'être attaqué. Je ne sais en vérité ce que fait le général Marmont. Le général Broussier avait ordre de faire retraite de votre côté; je lui envoie l'ordre, s'il était forcé, de se retirer sur Bruck. Tout cela vient de ce que Broussier, Rusca et Marmont ne rendent pas compte à l'état-major général. Je réitère l'ordre de ne rien laisser passer en Hongrie de Grætz, puisque votre route doit être de Grætz sur Bruck, Neunkirchen et Œdenburg. Réitérez cet ordre, organisez votre ligne comme je vous l'ai ordonné dans mes dépêches antérieures.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15383. — AU GÉNÉRAL COMTE MIOLLIS, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, PRÉSIDENT DE LA CONSULTE, A ROME.

Schœnbrunn, 19 juin 1809.

Je vous ai confié le soin de maintenir la tranquillité dans mes États de Rome. Vous ne devez souffrir aucun obstacle. Vous devez traduire devant une commission militaire tout individu qui se porterait à un acte contraire à la sûreté de l'armée; vous devez faire arrêter, même dans la maison du Pape, tous ceux qui trameraient contre la tranquillité publique et la sûreté de mes soldats. Un prêtre abuse de son caractère et mérite moins d'indulgence qu'un autre lorsqu'il prêche la guerre et la désobéissance à la puissance temporelle, et lorsqu'il sacrifie le spirituel aux intérêts de ce monde, que l'Évangile dit n'être pas le sien.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

[1] Voir la note de la page 11.

15384. — A JOACHIM NAPOLÉON, ROI DES DEUX-SICILES, A NAPLES.

Schœnbrunn, 19 juin 1809.

Je vous expédie votre aide de camp. Il vous portera la nouvelle de la bataille que le prince Eugène vient de gagner sur l'archiduc Jean et l'archiduc palatin réunis, le jour anniversaire de la bataille de Marengo.

Je vous ai écrit par Caffarelli, qui est parti le 17 d'ici; à son arrivée en Italie, il vous aura expédié mes dépêches par un courrier.

Je vous ai fait connaître que mon intention était que les affaires de Rome fussent conduites vivement, et qu'on ne ménageât aucune espèce de résistance. Aucun asile ne doit être respecté, si on ne se soumet pas à mon décret; et, sous quelque prétexte que ce soit, on ne doit souffrir aucune résistance. Si le Pape, contre l'esprit de son état et de l'Évangile, prêche la révolte et veut se servir de l'immunité de sa maison pour faire imprimer des circulaires, on doit l'arrêter. Le temps de ces scènes est passé. Philippe le Bel fit arrêter Boniface, et Charles-Quint tint longtemps en prison Clément VII; et ceux-là avaient fait encore moins. Un prêtre qui prêche aux puissances temporelles la discorde et la guerre, au lieu de la paix, abuse de son caractère.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15385. — AU GÉNÉRAL COMTE DE LA RIBOISIÈRE, COMMANDANT L'ARTILLERIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 20 juin 1809, trois heures du matin.

Monsieur le Général de la Riboisière, les petits mortiers que vous avez envoyés au duc d'Auerstaedt ont été envoyés devant Raab. Ils auraient besoin de trois cents coups à tirer par pièce. Faites-les partir avant neuf heures du matin; ils seront dirigés, comme le convoi d'hier, par des relais jusqu'à Raab. Faites partir également mille coups de 12 et mille coups d'obusier de 5 pouces 6 lignes. Joignez-y deux pièces de 12 de siége, en bronze, avec six cents coups à tirer. Dirigez la marche de ce convoi de manière qu'il arrive aujourd'hui devant Presbourg, et demain à Raab. J'ai prévenu le duc d'Auerstaedt pour qu'il fasse rétablir les relais qui ont servi au convoi d'hier.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le comte de la Riboisière.

15386. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT, COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A KITSEE.

Schœnbrunn, 20 juin 1809, trois heures et demie du matin.

Mon Cousin, je reçois vos deux lettres du 19 juin à cinq heures du soir et du 19 juin à cinq heures et demie du soir, avec le rapport qui y était joint. Le convoi de quatre pièces de 18 et de deux obusiers prussiens attelé par cent chevaux n'a pu partir de Vienne qu'hier à trois heures après midi; ils auront été relayés à Ebersdorf par d'autres chevaux. Ainsi je suppose qu'ils arriveront aujourd'hui 20, dans la nuit, à Raab. Il partira aujourd'hui à huit heures du matin deux pièces de 12 de siége, en bronze, avec six cents coups à tirer, mille coups de canon de 12, mille d'obusier de 5 pouces 6 lignes et trois cents bombes pour les petits mortiers. Tout cela partira par la même voie et profitera de vos relais. Il est nécessaire que le général Marulaz suive la piste de la colonne d'insurgés, afin d'être assuré qu'elle ne se porte pas sur Grætz, et qu'elle est tout à fait hors de notre système. La relation de l'ennemi sur l'affaire de Presbourg n'est que ridicule. J'attends avec intérêt le croquis du camp retranché que vous devez m'envoyer et la reconnaissance de la Raab. Je voudrais que vous me fissiez faire, par ceux qui y ont été, une note des obstacles qui s'opposent à ce qu'on aille directement de Kitsee au faubourg de Raab, et de là au quartier général du vice-roi, et ce qui oblige à faire ce grand détour.

Napoléon.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15387. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A GÖNYÖ.

Schœnbrunn, 20 juin 1809, quatre heures du matin.

Mon Fils, vous ne m'avez encore rien écrit sur les prisonniers, mais j'apprends indirectement que le général Marziani et les officiers autrichiens faits prisonniers sont libres sur parole. J'ai peine à croire à une pareille folie. Tous les prisonniers qu'on nous a faits sont en Autriche, et nous ne pouvons pas en avoir un. Vous seriez bien coupable si vous aviez fait cela sans mon ordre. Écrivez-moi un mot là-dessus, ainsi que sur les prisonniers que vous avez faits en Italie. Il faut au moins envoyer l'état des officiers que vous avez ainsi relâchés sur parole, avec leur parole d'honneur signée. Je ne suis plus étonné que le général Rusca en ait fait de même à Klagenfurt. Faites arrêter le général Marziani, qu'on dit être à Pápa, et faites-le conduire ici.

En vérité, je suis bien mécontent de cela; c'est comme si l'on ne faisait pas de prisonniers, car ils vont tous reservir chez eux. Vous avez bien peu d'expérience, mais les personnes qui sont autour de vous devraient en avoir davantage et vous instruire. Ne savez-vous pas que les armées ne pèchent jamais par défaut d'hommes, mais par défaut d'officiers? Ordonnez à votre chef d'état-major de correspondre sur les détails plus fréquemment avec le major général. On me rend compte qu'une colonne de 400 prisonniers est enfin arrivée le 19 juin à OEdenburg.

NAPOLÉON.

P. S. Je n'ai point de nouvelles d'Italie; en avez-vous reçu?

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15388. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A GÖNYÖ.

Schœnbrunn, 20 juin 1809, dix heures du matin.

Mon Fils, par mes dernières lettres vous aurez vu que j'avais reçu celle que vous m'avez écrite le 16 à dix heures du soir, par le chef d'escadron Devaux. Ainsi il n'y en a eu aucune de prise. Des ponts volants et des bateaux n'ont rien de commun avec le pont; si vous ôtez à l'ennemi le pont de Komorn, vous lui ôtez les moyens de reprendre l'offensive. Ce n'est pas avec des ponts volants qu'on peut faire passer une armée; mais, avec un pont permanent, l'ennemi peut reprendre l'offensive. Votre correspondance n'est pas satisfaisante; vous ne faites qu'effleurer les matières et vous ne donnez aucun détail. Vous me dites dans votre lettre du 15 que les caissons sont partis, mais vous ne me dites pas où vous les envoyez, combien il y en a, et ce qu'il faut faire pour les remplir promptement. Les cent caissons que je vous ai envoyés appartiennent aux corps de l'armée; si on ne les renvoie pas promptement, le service de l'artillerie va être désorganisé, et nous ne saurons plus où nous en sommes. Faites-moi connaître quel nombre on en a envoyé, où on les a dirigés, quel est leur ordre de route, et où il faut leur envoyer des ordres. La direction des affaires militaires n'est que la moitié du travail d'un général; établir et assurer ses communications est un des objets les plus importants. Il ne fallait pas réfléchir longtemps sur la carte pour savoir que, devant recevoir des munitions de Vienne, elles viendront, même sans pont, près de Raab, et que là l'échange s'en ferait.

Je dis que votre correspondance est légère : vous parlez des prisonniers, mais sans dire où vous les avez dirigés, en combien de

colonnes ils sont, sous les ordres de qui. Il est inouï qu'un général de brigade qui a été pris depuis six jours ne soit pas encore arrivé près de moi. Vous croyez en avoir tiré tout le parti possible et l'avoir interrogé; vous vous trompez : l'art d'interroger les prisonniers est un des résultats de l'expérience et du tact de la guerre. Ce qu'il vous a dit vous a paru assez indifférent; si je l'avais interrogé, j'en aurais tiré les plus grands renseignements sur l'ennemi. On ne sait où se trouve ce général, on dit même que vous l'avez renvoyé sur parole; on ne sait rien de rien.

Assurez bien vite votre communication. Si le pont de Komorn devait rester et que vous dussiez vous retirer devant des forces supérieures, c'est derrière la Raab et la Rabnitz qu'il faut faire votre mouvement, non par OEdenburg, mais par Kitsee et Hainburg.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15389. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A GÖNYÖ.

Schœnbrunn, 20 juin 1809, dix heures du matin.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 18 à huit heures du soir, et il n'est pas dit dans cette lettre à laquelle de mes lettres vous répondez. J'espère que les bateaux que vous aurez jetés contre le pont de Komorn l'auront brisé, ce qui est avantageux. Il ne faut pas le laisser rétablir; aussitôt qu'ils l'auront refait, il faut le détruire de nouveau. Hier, à quatre heures après midi, est parti de Vienne un convoi de quatre pièces de 18 et deux obusiers prussiens, lesquels, marchant par relais, arriveront demain soir à Raab. Aujourd'hui 20, à huit heures du matin, partiront deux pièces de 12 de siége, en bronze, avec six cents coups à tirer, mille coups de canon de 12, mille d'obusier de 5 pouces 6 lignes et trois cents bombes pour les petits mortiers. J'attends avec impatience d'apprendre que les ponts du général Lasalle et du général Piré sont faits, et que, si Raab tarde à se rendre, il y a des têtes de pont, et que vous pouvez manœuvrer directement sur Vienne sans faire aucun détour et sans tourner le lac. Faites lever le croquis du champ de bataille de Raab, et envoyez-le-moi le plus tôt possible, afin que je fasse graver la bataille.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15390. — AU CHEF D'ESCADRON LUBIENSKI,

COMMANDANT LES CHEVAU-LÉGERS DE LA GARDE DÉTACHÉS A OEDENBURG.

Schœnbrunn, 20 juin 1809, au matin.

Je vous envoie des proclamations pour les Hongrois, que vous ferez répandre par vos partis. Vous trouverez ci-joint une lettre du général Marulaz sur la poursuite de la colonne ennemie; combinez ces renseignements avec ceux que vous donnent vos rapports, pour savoir où cette colonne peut être aujourd'hui et si c'est la même qui a paru dans vos environs. Envoyez savoir par un officier où sont les blessés de la bataille de Raab. Faites-les revenir tous à OEdenburg, et qu'ils ne restent point isolés dans les villes et villages, exposés à la première incursion des partisans ennemis. Faites connaître également où se trouvent les prisonniers ennemis; le vice-roi en annonce 4,200. La route d'OEdenburg à Raab doit être celle qui passe par Kapuvár. Toutes les autres doivent être abandonnées, et même celle-là est encore trop à droite. Prenez des mesures pour qu'aucun homme isolé ne se rende du côté de Raab; qu'on les réunisse à OEdenburg, afin qu'on puisse les faire passer, quand il en sera temps, réunis et bien organisés.

Faites connaître les convois d'artillerie qui se trouvent à OEdenburg, allant ou venant de l'armée.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15391. — AU GÉNÉRAL COMTE DE LAURISTON,

COMMANDANT LES TROUPES DÉTACHÉES DU 4e CORPS, AU FAUBOURG DE RAAB.

Schœnbrunn, 20 juin 1809, dix heures du soir.

Monsieur le Général Lauriston, vous avez dû recevoir les quatre pièces de 18. Il me tarde d'apprendre que les deux ponts sont faits. Faites-moi connaître quand vous espérez faire votre tentative contre Raab, surtout quand les ponts seront établis, de manière que le vice-roi puisse repasser avec son armée et que les blessés et autres embarras soient évacués sur Bruck et sur OEdenburg. Cela est important. Plusieurs courriers qui me sont arrivés du quartier général du vice-roi ne m'ont pas apporté de vos nouvelles. Tâchez de profiter de toutes les occasions.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le marquis de Lauriston.

15392. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A GÖNYÖ.

Schœnbrunn, 20 juin 1809, dix heures du soir.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 19 à onze heures du soir. Il est fâcheux qu'un colonel, chef d'état-major d'une division, se soit exposé ainsi; la faute en est à ceux qui lui ont donné cet ordre. Cela fait du mal, parce que l'ennemi fait sonner cela très-haut et que cela prive l'armée de bons officiers.

Vous m'annoncez que l'ennemi fait filer deux divisions sur Presbourg; faites-en autant. Rapprochez votre quartier général de Raab, afin de veiller vous-même à la construction des ponts et au siége de la place. Investissez-la avec vos troupes.

Renvoyez la division Gudin. Faites évacuer vos blessés et vos embarras, et tenez-vous prêt à partir, aussitôt que je vous en donnerai l'ordre, pour venir prendre part à la grande bataille. Laissez Macdonald à votre position actuelle avec une bonne avant-garde d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie.

Les quatre pièces de 18 et les deux obusiers prussiens que je vous ai envoyés doivent être arrivés; le convoi, que j'ai fait partir aujourd'hui, de deux pièces de 12 avec des munitions, vous arrivera probablement le 22; ainsi voilà plus que vous ne demandiez.

Employez un grand nombre de travailleurs à démolir la partie du camp retranché qui est du côté de Vienne et qui ne peut vous être utile. Il ne fallait pas attendre qu'on eût vingt moulins pour les jeter, il fallait approcher la nuit ceux qu'on avait, les conduire aux avant-postes et de là les jeter. Cette opération était infaillible. Je ne répéterai pas ce que je vous ai écrit jusqu'à la satiété sur votre ligne d'opération et sur vos approvisionnements.

Aussitôt que vous aurez fait investir Raab, il faut non-seulement renvoyer les troupes du général Lasalle et du général Gudin, mais aussi celles du général Lauriston, et insensiblement vos divisions recevront l'ordre de faire leur mouvement rétrograde pour s'approcher de Vienne. Je désire recevoir les rapports du général Montbrun et des différents généraux de cavalerie; qu'ils fassent de gros partis dans toute la Hongrie.

Je suppose que dans la journée de demain mon chargé d'affaires et ma légation arriveront aux avant-postes.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15393. — RÉSUMÉ DE LA DISTRIBUTION DE L'ARTILLERIE DANS L'ILE LOBAU.

Schœnbrunn, 20 juin 1809.

GAUCHE.

ILE MASSÉNA. — 1re batterie, deux pièces de 6; 2e batterie, deux pièces de 6.

ILE SAINT-HILAIRE. — 3e batterie, deux pièces de 12, trois pièces de 6. Cette batterie doit avoir pour but de détruire les ouvrages que l'ennemi aurait faits là et de protéger la tête de pont.

DROITE DE LA TÊTE DE PONT. — 4e batterie, deux pièces de 12; 5e batterie, deux pièces de 6; 6e batterie, deux pièces de 6. Ces trois batteries doivent pouvoir contenir dix-huit pièces; elles doivent être espacées l'une de l'autre, afin d'embrasser tout le système de la droite du pont, et même une des batteries doit battre la plaine.

Total des pièces de la gauche : quatre pièces de 12, onze pièces de 6.

CENTRE.

ILE ESPAGNE. — 7e batterie, quatre pièces de 12, quatre mortiers. Cette batterie doit battre en écharpe l'ouvrage ennemi qui est sur la droite de la petite ville d'Enzersdorf.

PLAGE GAUCHE D'ENZERSDORF. — 8e batterie, dix pièces de 18, six mortiers et six obusiers. Cette batterie, de vingt-deux bouches à feu, doit avoir pour but de raser les murailles d'Enzersdorf, de mettre le feu dans la ville et d'annuler toutes les dispositions de l'ennemi pour défendre cette position.

ILE LANNES. — 9e batterie, 12 pièces de 18, dont quatre venant de Raab, huit mortiers et quatre obusiers. Cette batterie de vingt-quatre pièces doit avoir le même but que la batterie n° 8. 10e batterie, quatre pièces de 6.

Total des pièces du centre : vingt-deux pièces de 18, quatre pièces de 12, quatre pièces de 6, dix-huit mortiers, dix obusiers.

DROITE.

ILE ALEXANDRE. — 11e batterie, quatre pièces de 6; 12e batterie, dix pièces de 12; 13e batterie, quatre pièces de 6.

Les 10e, 11e, 12e et 13e batteries, formant vingt-deux pièces, sont destinées à protéger les troupes qui se trouveront à côté de la Maison-Blanche, et à tirer dans tous les sens; il faut donc que ces quatre batteries aient plus de mitraille que dans les proportions ordinaires. Ces batteries seront à barbette.

A L'EMBOUCHURE DANS LE DANUBE. — 14e batterie, quatre pièces de 6.

Total des pièces de la droite : dix pièces de 12, douze pièces de 6.

RÉSERVE.

Six pièces de 18, douze pièces de 6, pour être portées partout, selon les circonstances.

RÉCAPITULATION.

Vingt-huit pièces de 18, dix-huit pièces de 12, trente-neuf pièces de 6, dix-huit mortiers, dix obusiers; total, cent treize bouches à feu.

D'après la minute. Archives de l'Empire

15394. — AU GÉNÉRAL COMTE CAFFARELLI,
MINISTRE DE LA GUERRE DU ROYAUME D'ITALIE, A MILAN.

Schœnbrunn, 20 juin 1809.

Monsieur le Général Caffarelli, j'apprends qu'il y a du côté de Feltre et de Bellune des désordres commis par une irruption des Tyroliens. Il faut réunir un bon corps de troupes. Mandez au prince gouverneur général du Piémont de vous envoyer une demi-brigade provisoire. Tout cela peut vous faire, au commencement de juillet, un corps de 8 à 10,000 hommes. Mettez-vous à la tête de cette troupe et donnez la chasse à ces brigands. Je suppose que vous pouvez bien réunir huit ou dix pièces d'artillerie.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15395. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 21 juin 1809.

Monsieur le Général Clarke, il paraît qu'un corps de landwehre et de quelques troupes autrichiennes est entré en Saxe et qu'un autre corps est entré à Baireuth. Ces deux corps se réuniront probablement pour marcher soit sur la Westphalie, soit sur ma ligne de communication.

J'ai donné au duc de Valmy l'autorisation nécessaire pour faire marcher la division du général Rivaud sur Würzburg et balayer la colonne ennemie qui est du côté de Bamberg et de Baireuth; et, comme les circonstances ne peuvent être prévues, je lui ai donné pour instruction générale de se combiner avec une colonne de Bava-

rois et le corps du roi de Westphalie, ayant toujours pour premier but de s'opposer à ce que rien ne marche sur le Danube et sur ma ligne de communication.

Dans cet état de choses, je n'ai pas besoin de vous prescrire de veiller sur mes importantes places de Wesel et de Mayence; il doit y avoir assez de dépôts pour les mettre à l'abri d'un coup de main. Faites-les armer, et faites-y mettre un approvisionnement.

Je sais qu'il y a des partisans du côté de l'Italie; j'y ai expédié le général Caffarelli pour parer à tout; il a le commandement de toutes les troupes qui se trouvent dans le royaume d'Italie. Écrivez-lui à Milan de tenir mes places de Palmanova, Peschiera et Osoppo, à l'abri de tout événement.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15396. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 21 juin 1809.

Monsieur le Général Clarke, je reçois votre lettre avec la correspondance d'Espagne. Il faut écrire au roi que le Nord passe avant tout; que, si Saragosse est enlevée et s'il perd l'Aragon, il se trouvera dans la plus fâcheuse position. Comment de Madrid ne fait-on rien? Il faut écrire au général Senarmont que toutes les demandes que fait l'artillerie sont ridicules; que je vois par son état qu'il a 6,000 chevaux, et qu'il peut d'ailleurs les recruter avec quelques mulets du pays.

NAPOLÉON.

P. S. Il paraît que les Anglais se renforcent en Portugal; c'est de là que viendra le mal si l'on ne manœuvre pas bien à Madrid.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15397. — ORDRE.

Camp impérial de Schœnbrunn, 21 juin 1809.

1° A dater de demain, il sera donné aux troupes qui sont dans l'île Lobau et à celles qui sont sur les bords du Danube une bouteille de vin et une ration de vinaigre par homme, ce qui sera la double ration d'été par jour.

2° L'intendant général fera transporter dans l'île, avant le 23,

200,000 bouteilles de vin et 15,000 pintes d'eau-de-vie, lesquelles formeront un magasin de réserve.

3° A dater de demain, on fera tous les jours aux fours de l'île 9,000 rations de pain, et, au 23, il y aura un magasin de farine de réserve capable de faire 30,000 rations.

4° On fera l'inventaire de toutes les caves de Vienne qui appartiennent soit aux princes, soit aux couvents et aux plus grands seigneurs, afin d'être assuré de l'approvisionnement de l'armée sans être obligé d'avoir recours aux caves des bourgeois et petits propriétaires.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15398. — AU GÉNÉRAL COMTE DE LAURISTON,

COMMANDANT LES TROUPES DÉTACHÉES DU 4e CORPS, AU FAUBOURG DE RAAB.

Schœnbrunn, 21 juin 1809, deux heures après midi.

Monsieur le Général Lauriston, je vous envoie la note du convoi qui n'a pu partir qu'hier au soir. Cela n'empêchera pas qu'il vous arrive demain 22. Ayez bien soin de ces munitions, car elles sont bien précieuses. Il me tarde d'apprendre que vous avez fait l'impossible pour vous emparer de Raab, car j'ai besoin de savoir à quoi m'en tenir. J'ai aussi besoin de vous avoir ici pour commander l'immense artillerie, qui exige un officier d'un grade supérieur. Le camp retranché de Raab ne peut nous servir à rien et peut servir contre Vienne; cela étant, faites démolir les ouvrages.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le marquis de Lauriston.

15399. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,

COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A KITSEE.

Schœnbrunn, 21 juin 1809, quatre heures après midi.

Mon Cousin, vous trouverez ci-joint la note du dernier convoi d'artillerie parti pour Raab. Faites en sorte qu'il arrive demain dans la matinée du côté de Raab. J'ai ordonné au vice-roi de rapprocher ses troupes de Raab, afin que la division Gudin tout entière puisse se rapprocher de vous. J'ai actuellement sur le Danube des ponts de bateaux et des ponts sur pilotis aussi solides que l'ancien pont de Vienne. Il est probable que je ne tarderai pas à vous rappeler pour finir tout ceci par une grande bataille.

Faites travailler au château de Kitsee, si vous croyez que 3 ou 400 hommes puissent s'y défendre pendant cinq jours. On peut y mettre les quatre pièces de 12 et les deux obusiers que j'ai envoyés pour prendre Raab, qui forment une batterie redoutable. Voici quel est mon but : je laisserais un régiment de cavalerie avec deux pièces de canon et le bataillon hessois devant Presbourg, pour empêcher l'ennemi qui est dans l'île de passer; et enfin, si l'ennemi, sachant que nous avons quitté ce point, se hasarde à tenter le passage et culbuter ces troupes, l'infanterie se réfugierait dans le château; quant à la cavalerie, elle prendrait poste et empêcherait l'ennemi de pénétrer. Il est donc nécessaire que les ponts de l'ennemi soient dérangés le plus possible. Si même, en coupant une digue, on pouvait rendre plus considérable la séparation entre l'île et le continent, ce serait avantageux.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15400. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT, COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A KITSEE.

Schœnbrunn, 21 juin 1809, cinq heures après midi.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 21 à sept heures et demie du matin et celle du 21 à neuf heures du matin. Je vois avec plaisir que vous avez culbuté ces 400 hommes, mais il faut que le général Gilly-Vieux ait bien peu de monde avec lui pour n'avoir pas tout pris; il n'avait donc point de canon, car comment diable ont-ils pu se rembarquer? Donnez-moi une explication là-dessus; il me paraît honteux que ces 400 hommes n'aient pas été pris. J'apprends avec plaisir que les pièces de 18 sont arrivées. Le convoi de deux pièces de 12, également destiné au général Lauriston, vous arrivera dans la journée. Parlez-moi des quatre-vingts caissons, appartenant à différents corps, qui avaient porté des munitions au vice-roi, et de la direction qu'ils ont prise. Puisque l'ennemi a gagné Marulaz, il est inutile que Bruyère se fatigue; il doit prendre position pour protéger la droite de Raab et s'éclairer au loin.

J'ai lu avec intérêt l'interrogatoire des prisonniers que vous m'avez envoyé. Ce que vous me dites du régiment de Hiller me paraît extraordinaire; ce régiment était entre Krems et Vienne il y a cinq jours. Je suppose que vous avez toujours l'œil sur M. de Metternich, et que mes ordres pour l'échange seront ponctuellement exécutés, qu'il sera traité comme le sera mon chargé d'affaires, c'est-à-dire

qu'on le laissera passer avec ses papiers, si on a laissé passer ceux du sieur Dodun.

J'ai mandé au vice-roi de relever tous les postes de la division Gudin, pour que vous puissiez rappeler cette division du côté de Presbourg. Il est bien important d'éclairer les îles de Presbourg à Raab, afin que l'ennemi ne se loge dans aucune. Portez une attention particulière à ce que les voitures appartenant aux différents corps rentrent au parc.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15401. — AU GÉNÉRAL COMTE DE LAURISTON,

COMMANDANT LES TROUPES DÉTACHÉES DU 4e CORPS, AU FAUBOURG DE RAAB.

Schœnbrunn, 21 juin 1809, six heures du soir.

Monsieur le Général Lauriston, je reçois votre lettre datée du faubourg de Raab le 20 juin à cinq heures après midi. Vous ne me parlez pas des quatre-vingts voitures de munitions que vous devez avoir reçues depuis plusieurs jours et qui précédaient le convoi des pièces de 18 que je vous ai envoyées. Je vous ai déjà fait sentir qu'il est important que ces quatre-vingts voitures retournent toutes au parc de Vienne. Renvoyez de même toutes les voitures que vous auriez appartenant aux autres corps de l'armée. Déchargez les munitions et faites partir les voitures. Vous ne devez pas perdre de vue que si l'ennemi débouchait par Komorn, que le vice-roi donnât bataille, et que. . . . . dans tous les cas enfin, c'est par le pont de la Raab que doit être sa principale communication; il faut donc que ce pont soit bien solide. Faites-moi connaître les avantages de la position de Raab pour protéger le corps d'observation et empêcher l'ennemi de déboucher de ce côté.

Je suppose que vous avez renvoyé à Vienne les obusiers hors de service pour qu'on y mît un grain.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le marquis de Lauriston.

15402. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A GÖNYÖ.

Schœnbrunn, 21 juin 1809, six heures du soir.

Mon Fils, l'officier d'ordonnance Montesquiou m'apporte votre lettre du 20 juin à une heure du matin. Je vous ai envoyé quatre-vingts caissons appartenant aux différents corps de l'armée. Je sais que, depuis, trente-quatre des vôtres, arrivés à Vienne, vous ont été

renvoyés remplis de munitions. Voyez à faire revenir sur Vienne les quatre-vingts caissons qu'on vous a envoyés, et ne gardez que les munitions qui seront nécessaires pour remplir les vôtres. Je vois avec plaisir que l'on a fait un pont. Vous ne me parlez pas du général de brigade que vous avez fait prisonnier. Où est-il? A-t-on interrogé les prisonniers que vous avez faits? Si on les a interrogés, il faut que l'on m'envoie l'interrogatoire. Il me semble que vous ne devez plus avoir besoin du million de cartouches que vous avez à Neustadt, puisque les convois que j'ai dirigés sur vous ont dû vous fournir le million qui vous était nécessaire. Il ne faut pas vous embarrasser de munitions qui ne seraient pas attelées, puisque vous devez vous tenir prêt à revenir au premier ordre sur Vienne. Je donne ordre que ce million de cartouches qui est à Neustadt soit envoyé à Vienne.

Donnez ordre que tous les convois qui vous viennent d'Italie soient également dirigés sur Vienne; de cette place on pourra toujours vous tenir approvisionné dans tous les endroits où vous serez. Faites-moi connaître le nombre de blessés que vous avez encore sur la rive droite de la Raab. Continuez votre opération sur le pont de Komorn; puisque cela exige tant de peines, il faut qu'on soit encore loin de la ville. Je vous ai déjà envoyé l'ordre de relever les troupes du duc d'Auerstaedt autour de Raab, afin qu'elles puissent se reporter sur Presbourg, et de rapprocher les vôtres de Raab. Vous ne me faites pas connaître la position que vous avez choisie pour vous battre, si l'ennemi venait à déboucher par le pont de Komorn pour secourir Raab, ni par où vous devez faire votre retraite en cas d'événement. Tout cela doit être reconnu et préparé.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15403. — AU GÉNÉRAL COMTE DE LAURISTON,
COMMANDANT LES TROUPES DÉTACHÉES DU 4e CORPS, AU FAUBOURG DE RAAB.

Schœnbrunn, 21 juin 1809, sept heures du soir.

Monsieur le Général Lauriston, je reçois votre lettre du 21 à trois heures du matin. Il est possible que l'ennemi tente quelque chose sur Raab, sinon pour en faire lever le siége, au moins pour en renforcer la garnison. Si 1,500 hommes passaient du côté de Medve, qui les empêcherait d'arriver à la pointe du jour dans Raab? Répondez-moi à cette question, et surtout mettez-vous en mesure en faisant passer au général Piré une quantité suffisante d'infanterie pour empêcher l'ennemi d'aller à Raab, et activez le pont sur la Kis Duna.

Le vice-roi doit pousser des troupes autour de Raab afin de rendre celles du maréchal duc d'Auerstaedt; qu'il en envoie la quantité suffisante.

Faites achever le pont le plus tôt possible.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le marquis de Lauriston.

15404. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT, COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A KITSEE.

Schœnbrunn, 21 juin 1809, huit heures du soir.

Mon Cousin, je vous ai déjà mandé que j'avais donné l'ordre au vice-roi de se charger d'investir Raab et de vous renvoyer vos troupes. Vous devez y comprendre la division du général Lasalle; vous aurez quatre régiments de cavalerie que vous emploierez à éclairer le Danube. Vous aurez fait connaître au général Bruyère qu'il n'avait pas besoin de s'égarer sur la droite, puisque Marulaz a fait l'opération. Servez-vous de cette cavalerie pour éclairer le Danube depuis Raab jusqu'aux postes de la grosse cavalerie. Liez-vous avec les postes du général Nansouty; celui-ci doit se lier avec Ebersdorf, de sorte qu'il n'y ait aucune île du Danube qui ne soit surveillée. Correspondez avec le vice-roi, afin que, si l'ennemi tentait quelque chose entre vous pour secourir Raab, vous marchiez dans le même sens à la rencontre de l'ennemi. Ce qui m'importe beaucoup, c'est que toute la rive du Danube soit bien surveillée, afin d'être instruit à temps pour pouvoir culbuter l'ennemi avant qu'il se soit retranché. J'espère que la tête de pont de Sziget et Köz, que j'appelle l'île de Raab, est fortifiée et à l'abri de toute insulte; car, si l'ennemi avait une opération raisonnable à faire, ce serait de jeter dans cette île 6,000 hommes, de s'en emparer et de ravitailler Raab et le camp retranché. C'est cette idée qui m'a fait attacher tant d'importance à cette île du Danube, et qui est cause du mécontentement que j'ai éprouvé de ce que le général Lasalle ne l'avait pas fait occuper. Tout fait penser que l'ennemi ne tentera rien; mais s'il tentait quelque chose, ce serait pour secourir Raab, dont la possession lui importe à beaucoup de titres. D'ailleurs, sans supposer à l'ennemi de si grandes vues, il pourrait essayer de jeter 2,000 hommes dans Raab; ce qui mettrait cette place à même de se défendre, car il ne paraît pas que la garnison actuelle soit assez forte pour faire une défense sérieuse. Or, cette dernière opération, il peut la faire en une nuit. C'est ce qui m'a fait attacher de l'importance à avoir sur la Kis

Duna un pont qui permît au général Lauriston et au général Baraguey d'Hilliers d'entrer rapidement dans l'île et de culbuter tout ce qui serait passé.

Comme vous êtes plus à portée de Lauriston, faites-lui cette question : Si l'ennemi débarquait 1,500 hommes, ce qui peut se faire dans une nuit, vis-à-vis Medve, lesquels se porteraient sur-le-champ dans Raab pour en augmenter la garnison, de quelle manière pourra-t-il l'empêcher? S'il n'est pas préparé à cette tentative, qu'il se hâte d'achever le pont et qu'il fasse passer des troupes dans l'île pour résister à cette opération de l'ennemi, en se faisant soutenir par le général Baraguey d'Hilliers.

En résumé, vous me répondez du Danube depuis les postes de Nansouty jusque près de Raab ; vous avez pour cela les divisions Gudin, Puthod et Lasalle. Vous ferez rejoindre Marulaz aussitôt qu'il le pourra. Pour le reste de la division Gudin, pressez le vice-roi de relever vos troupes devant Raab, afin que demain vous soyez parfaitement en règle.

Du reste, ces opérations me paraissent bien hardies pour l'ennemi ; mais aussi Raab est bien précieux pour lui.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15405. — AU MARÉCHAL KELLERMANN, DUC DE VALMY, COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HANAU.

Schœnbrunn, 21 juin 1809.

Mon Cousin, vous avez dû recevoir les ordres du major général pour porter la division Rivaud sur Würzburg et rejeter en Bohême les Autrichiens qui ont débouché par Baireuth, et, s'ils étaient plus nombreux qu'il n'est probable qu'ils puissent l'être, manœuvrer constamment pour les empêcher de s'établir dans le haut Palatinat, et entre le Danube et la Bohême. Le général de brigade Laroche, avec une brigade de dragons, de Ratisbonne se porte dans le Palatinat pour se réunir à tout ce qu'on pourra tirer des places de Bavière. Le roi de Westphalie doit aussi manœuvrer, avec les troupes qu'il pourra réunir contre l'ennemi, entre la Bohême et le Danube. Le roi de Wurtemberg, de son côté, réunit une colonne qui pourra se coordonner avec la division du général Rivaud. Je vous envoie cette lettre par le retour d'un courrier du roi de Wurtemberg, comme duplicata des ordres que vous avez dû recevoir.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le duc de Valmy.

15406. — AU GÉNÉRAL COMTE DE LA RIBOISIÈRE, COMMANDANT L'ARTILLERIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 21 juin 1809.

Monsieur le Général la Riboisière, donnez ordre à Neustadt et à Bruck que les munitions destinées pour l'armée d'Italie se dirigent sur Vienne. Il y a là, entre autres, un million de cartouches qui sont dans ce cas. Puisque nous approvisionnons l'armée d'Italie par des relais et des convois, ces munitions doivent rentrer au grand parc. Envoyez un officier avec un ordre positif de vous, à Neustadt et à Bruck, pour qu'il en soit ainsi. Donnez aussi les mêmes ordres à Œdenburg.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le comte de la Riboisière.

15407. — A FRÉDÉRIC, ROI DE WURTEMBERG, A STUTTGART.

Schœnbrunn, 21 juin 1809.

Monsieur mon Frère, je reçois la lettre de Votre Majesté du 17. Le duc de Valmy a dû envoyer une division pour contenir les Autrichiens. L'instruction générale est d'empêcher surtout l'ennemi d'approcher du Danube. Ainsi le duc de Valmy agira conformément au désir de Votre Majesté. Elle réunira de son côté toutes les forces qu'elle pourra employer.

Nous avons enfin établi sur le Danube des ponts sur pilotis aussi solides que le pont actuel de Kehl, et nous ne tarderons pas à livrer bataille à la grande armée autrichienne; cela finira toutes les inquiétudes. Il me paraît impossible que cette armée se soit affaiblie d'autre chose que de quelques landwehre et d'un corps peu considérable de troupes.

Le général de brigade Laroche, avec un millier d'hommes de cavalerie, se porte également du côté de Nuremberg.

Le roi de Westphalie, avec une division hollandaise et d'autres troupes, se réunit à Erfurt, et sa première instruction est d'empêcher l'ennemi de s'établir entre Baireuth et le Danube.

Je suppose que Votre Majesté m'enverra de nouveaux courriers lorsqu'elle aura des renseignements plus positifs, et qu'elle fera prévenir le général qui commande à Strasbourg, le général Beaumont et le duc de Valmy, de tout ce qui serait authentique et de nature à les intéresser. Les renseignements que j'ai jusqu'à présent portent que l'ennemi a deux bataillons d'infanterie et trois ou quatre bataillons de landwehre.

Je prends la précaution d'envoyer à Votre Majesté une lettre sous cachet volant pour le duc de Valmy. Cette précaution m'a paru n'avoir aucun inconvénient. Tout me porte à penser que la division du général Rivaud est suffisante pour contenir et battre l'ennemi.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. M. le roi de Wurtemberg.

15408. — AU MARÉCHAL PRINCE DE PONTE-CORVO, COMMANDANT LE 9e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SAINT-POELTEN.

Schœnbrunn, 22 juin 1809.

Mon Cousin, votre aide de camp m'apporte la lettre sur l'invasion de Dresde. Il est fâcheux que cette grande ville ne soit pas mise à l'abri d'être envahie par quelques partisans. Le corps de Hanau et celui du roi de Westphalie sont plus que suffisants pour réprimer cette incursion. Tout cela au reste tombera dans peu de jours par le résultat de la bataille qui anéantira la grande armée de l'Autriche.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par S. M. le roi de Suède.

15409. — VINGT ET UNIÈME BULLETIN DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE.

Vienne, 22 juin 1809.

Un aide de camp du prince Joseph Poniatowski est arrivé du quartier général de l'armée du grand-duché. Le 10 de ce mois, le prince Serge Galitzine devait être à Lublin et son avant-garde à Sandomir.

L'ennemi se complaît à répandre des bulletins éphémères, où il remporte tous les jours une victoire. Selon lui, il a pris 20,000 fusils et 2,000 cuirasses à la bataille d'Essling. Il dit que le 21 et le 22 il était maître du champ de bataille. Il a même fait imprimer et répandre une gravure de cette bataille, où on le voit enjambant de l'une à l'autre rive, et ses batteries traversant les îles et le champ de bataille dans tous les sens. Il imagine aussi une bataille qu'il appelle la bataille de Kitsee, dans laquelle un nombre immense de Français auraient été pris ou tués. Ces puérilités, colportées par de petites colonnes de landwehre comme celles de Schill, sont une tactique employée pour inquiéter et soulever le pays.

Le général Marziani, qui a été fait prisonnier à la bataille de Raab, est arrivé au quartier général. Il dit que, depuis la bataille de la Piave, l'archiduc Jean avait perdu les deux tiers de son monde ; qu'il a ensuite reçu des recrues qui ont à peu près rempli les cadres, mais

qui ne savent pas faire usage de leurs fusils. Il porte à 12,000 hommes la perte de l'archiduc Jean et du Palatin à la bataille de Raab. Selon le rapport des prisonniers hongrois, l'archiduc palatin a été, dans cette journée, le premier à prendre la fuite.

Quelques personnes ont voulu mettre en opposition la force de l'armée autrichienne à Essling, estimée à 90,000 hommes, avec les 80,000 hommes qui ont été faits prisonniers depuis l'ouverture de la campagne; elles ont montré peu de réflexion. L'armée autrichienne est entrée en campagne avec neuf corps d'armée de 40,000 hommes chacun, et il y avait dans l'intérieur des corps de recrues et de landwehre ; de sorte que l'Autriche avait réellement plus de 400,000 hommes sous les armes. Depuis la bataille d'Abensberg jusqu'après la prise de Vienne, y compris l'Italie et la Pologne, on peut avoir fait 100,000 prisonniers à l'ennemi, et il a perdu 100,000 hommes tués, déserteurs ou égarés. Il devait donc lui rester encore 200,000 hommes distribués comme il suit : l'archiduc Jean avait à la bataille de Raab 50,000 hommes ; la principale armée autrichienne avait, avant la bataille d'Essling, 90,000 hommes ; il restait 25,000 hommes à l'archiduc Ferdinand à Varsovie, et 25,000 hommes étaient disséminés dans le Tyrol, dans la Croatie, et répandus en partisans sur les confins de la Bohême.

L'armée autrichienne, à Essling, était composée du premier corps, commandé par le général Bellegarde, le seul qui n'eût pas donné et qui fût encore entier, et des débris du 2e, du 3e, du 4e, du 5e et du 6e corps, qui avaient été écrasés dans les batailles précédentes. Si ces corps n'avaient rien perdu et eussent été réunis tels qu'ils étaient au commencement de la campagne, ils auraient formé 240,000 hommes; l'ennemi n'avait pas plus de 90,000 hommes : ainsi l'on voit combien sont énormes les pertes qu'il avait éprouvées.

Lorsque l'archiduc Jean est entré en campagne, son armée était composée des 8e et 9e corps, formant 80,000 hommes ; à Raab, elle se trouvait de 50,000 hommes; mais dans ces 50,000 hommes étaient compris 15,000 Hongrois de l'insurrection : sa perte était donc réellement de 45,000 hommes.

L'archiduc Ferdinand était entré à Varsovie avec le 7e corps, formant 40,000 hommes ; il est réduit à 25,000 : sa perte est donc de 15,000 hommes.

On voit comment ces différents calculs se soutiennent et se vérifient.

Le vice-roi a battu à Raab 50,000 hommes avec 30,000 Français.

A Essling, 90,000 hommes ont été battus et contenus par 30,000

Français, qui les auraient mis dans une complète déroute et détruits, sans l'événement des ponts qui a produit le défaut de munitions.

Les grands efforts de l'Autriche ont été le résultat du papier-monnaie et de la résolution que le gouvernement autrichien a prise de jouer le tout pour le tout. Dans le péril d'une banqueroute qui aurait pu amener une révolution, il a préféré ajouter 500 millions à la masse de son papier-monnaie et tenter un dernier effort pour le faire escompter par l'Allemagne, l'Italie et la Pologne. Il est fort probable que cette raison a influé plus que toute autre sur ses déterminations.

Pas un seul régiment français n'a été tiré d'Espagne, si ce n'est la Garde impériale.

Le général comte Lauriston continue le siége de Raab avec la plus grande activité. La ville brûle déjà depuis vingt-quatre heures; et cette armée qui a remporté à Essling une si grande victoire qu'elle s'est emparée de 20,000 fusils et de 2,000 cuirasses, cette armée qui, à la bataille de Kitsee, a tué tant de monde et fait tant de prisonniers, cette armée qui, selon ses bulletins apocryphes, a obtenu de si grands avantages à la bataille de Raab, voit tranquillement assiéger et brûler ses principales places et inonder la Hongrie de partis, et fait sauver son impératrice, ses dicastères, tous les effets précieux de son gouvernement jusqu'aux frontières de la Turquie et aux extrémités les plus reculées de l'Europe.

Un major autrichien a eu la fantaisie de passer le Danube sur deux bateaux, à l'embouchure de la March. Le général Gilly-Vieux s'est porté à sa rencontre avec quelques compagnies, l'a jeté dans l'eau et lui a fait 40 prisonniers.

Extrait du *Moniteur* du 30 juin 1809.

15410. — AU GÉNÉRAL COMTE DE LAURISTON,
COMMANDANT LES TROUPES DÉTACHÉES DU 4e CORPS, AU FAUBOURG DE RAAB.

Schœnbrunn, 22 juin 1809, six heures après midi.

Monsieur le Général Lauriston, je reçois votre lettre du 22 à trois heures du matin; l'idée que j'aurai Raab dans la journée de demain ou d'après-demain au plus tard me sourit beaucoup. Faites détruire tous les ouvrages du camp retranché, puisqu'il n'est bon à rien. Quand vous aurez Raab, faites-moi connaître la poudre et l'artillerie qu'il y a.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le marquis de Lauriston.

15411. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, AU CAMP SOUS RAAB.

Schœnbrunn, 22 juin 1809.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 21 à midi. Le général Marziani est arrivé. Je vois avec plaisir que la crainte que j'avais que vous n'eussiez relâché sur parole les officiers prisonniers n'est pas fondée. Faites-moi connaître s'il en a été de même pour les prisonniers que vous avez faits en Italie. La parole d'honneur que vous avez exigée d'eux de suivre la route qu'on leur a tracée est un bon usage qu'il faut maintenir. J'avais pris cela pour un renvoi sur parole.

Faites une proclamation pour pardonner à tous les insurgés des cercles d'Œdenburg, de Raab et des pays que vous occupez, en citant un plus grand espace de pays et vous étendant dans votre proclamation jusqu'à Pesth, et pour leur enjoindre de jeter leurs armes et de regagner leurs foyers.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15412. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, AU CAMP SOUS RAAB.

Schœnbrunn, 22 juin 1809, six heures après midi.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 21 à onze heures du soir. Vous ne me dites pas si le pont de Komorn est détruit; rien n'est plus facile que cette opération; il fallait en charger Montbrun; cela devrait être fait. Les mesures que vous avez prises pour les comtes allemands sont bien et montrent de la prudence; c'est ce qu'il fallait faire.

Si M. de Metternich n'est pas encore passé, faites-le passer de manière qu'il ne voie pas votre mouvement rétrograde; il est tout simple de lui faire faire un détour pour passer la Raab et arriver par votre droite. Vous avez vu, par le rapport du général Marulaz, qu'il croit que les débris du corps de Chasteler se sont jetés sur Veszprim. Si cela était vrai et qu'on pût les atteindre, ce serait fort heureux, car il ne serait pas impossible qu'ils cherchassent à rejoindre par Komorn. D'un autre côté, Broussier prétend qu'ils se portent sur Grætz, où Marmont n'est pas encore arrivé; il paraît que les ponts de la Drave le retardent. Il n'est arrivé aujourd'hui aucun courrier d'Italie.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15413. — A MAXIMILIEN-JOSEPH, ROI DE BAVIÈRE, A MUNICH.

Schœnbrunn, 22 juin 1809.

Sire, j'ai eu l'honneur de prévenir Votre Majesté que le général Laroche se rendait à Passau, d'où il devait se diriger sur Nuremberg avec deux régiments de dragons. L'Empereur désire que Votre Majesté nomme un général de brigade ou un colonel pour réunir et former une petite colonne des soldats qui se trouvent dans les garnisons des places du Palatinat, lesquels y seront remplacés par des conscrits. L'Empereur pense que l'on pourrait former dans le Palatinat des bataillons de milice pour défendre Nuremberg. Dans la circonstance actuelle il serait utile que Votre Majesté adressât une proclamation à ses peuples, et qu'elle pût armer une dizaine de mille hommes de milice à Munich et dans les environs, ce qui mettrait sa capitale à l'abri de toute inquiétude. Elle pourrait aussi former dans le reste de ses États dix à douze bataillons de milice. Le général Laroche se trouvera bientôt du côté de Nuremberg à la tête de 2 à 3,000 hommes des troupes tirées du Palatinat, de 2,000 dragons français et des bataillons de milice que vous pourrez mettre à sa disposition.

L'Empereur désirerait que Votre Majesté donnât des ordres pour qu'il soit envoyé de suite au général Laroche quatre pièces de canon de campagne attelées et bien approvisionnées.

L'Empereur, Sire, pense que, dans les circonstances actuelles, votre ministère de la guerre n'a pas assez d'activité, ce qui est de la plus grande importance, car il faut sans cesse s'occuper de recruter l'armée, de réapprovisionner les magasins, enfin de réparer les pertes de la guerre.

L'Empereur est instruit qu'il circule beaucoup de pamphlets du côté de Nuremberg, et pense qu'il vaut mieux retarder deux ou trois jours les postes que de répandre ces libelles. Je vais donner des ordres pour prendre des otages qui répondent des sujets de Votre Majesté enlevés dans le Tyrol.

Une chose essentielle, c'est que Votre Majesté fasse défendre autant que possible les communications sur les frontières de ses États avec la Bohême.

Le prince de Neuchâtel, major général[1].

D'après la minute. Archives de l'Empire.

[1] Voir la note de la page 11.

15414. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT, COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A KITSEE.

Schœnbrunn, 23 juin 1809, deux heures du matin.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 22 à trois heures après midi. Je suppose que le vice-roi d'Italie aura pourvu à couvrir le siége de Raab et tiendra vis-à-vis Medve des troupes et du canon, afin que, si l'ennemi tentait un passage, on puisse déboucher promptement. Il me tarde que vous soyez réuni devant Presbourg, c'est-à-dire avec la division Lasalle et vos deux divisions, en ayant soin d'éclairer le Danube et ayant l'œil sur le siége de Raab. Mais il ne faut pas vous éloigner de Presbourg; l'armée d'Italie est assez forte pour pourvoir à cela. Ce ne serait que si elle était attaquée par Komorn, qu'il deviendrait important que vous gardassiez ses derrières. Vous ne manquez pas de cavalerie, puisque vous avez la division Lasalle. Ne laissez pas désorganiser votre artillerie. Veillez à ce que les caissons de votre parc qui seraient du côté de Raab vous reviennent. Il n'y a que les pièces de 12, que vous avez envoyées, qui sont nécessaires. Je n'attends que la prise de cette ville, si elle doit être prise, pour prendre mon parti, à peu près vers la fin du mois. Il faut donc avoir votre artillerie et tout bien en règle. Jusqu'à cette heure je ne vois rien qui indique que l'ennemi ait changé de position; il est toujours devant Vienne, et le mouvement qu'on fait faire au prince Jean prouve que ce corps vient lui-même renforcer l'armée.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15415. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT, COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A KITSEE.

Schœnbrunn, 23 juin 1809, neuf heures du matin.

Mon Cousin, puisque par le rapport des prisonniers il résulte qu'on a fait à Presbourg des préparatifs de passage et que cette ville est un centre de magasins, il faut y mettre le feu et la brûler. Faites préparer d'avance vos batteries en conséquence, et, aussitôt que Raab sera pris, faites revenir vos mortiers et vos obusiers, les deux obusiers prussiens que j'ai envoyés et les mortiers et obusiers qu'on pourra trouver à Raab. Ayant ainsi réuni une douzaine de mortiers et d'obusiers, vous enverrez un trompette pour faire connaître à l'ennemi que vous le sommez d'évacuer les îles et de rentrer dans Presbourg, qu'alors vous ne tenterez aucun passage et respecterez la

ville, mais qu'en cas de refus vous allez vous servir de vos mortiers et de vos obusiers. Vous ne ferez signer cette lettre que par un général de brigade. Si l'ennemi, comme cela est probable, refuse d'évacuer les îles, vous jetterez avec la plus grande rapidité deux ou trois mille obus dans Presbourg. Comme la communication est très-rapide, je pourrai désigner moi-même le jour où elle devra se faire. Mon intention est que cette expédition ait lieu dans le même temps que les mouvements rétrogrades se feront sur Vienne, ce qui attirera toujours l'attention de l'ennemi. Vous avez donc deux ou trois jours pour vous préparer. J'espère que dans la journée nous aurons Raab, et que l'on y trouvera un peu de poudre; je désirerais beaucoup que l'on pût y en trouver une quarantaine de milliers.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15416. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, AU CAMP SOUS RAAB.

Schœnbrunn, 23 juin 1809, neuf heures du matin.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 22 juin à midi. Les dispositions que vous avez prises sont fort bonnes. Je vois avec plaisir ce que vous me dites, que le commandant de Raab a tenu un conseil de guerre; j'espère donc que vous entrerez dans la journée dans cette place.

Je vous envoie un courrier d'Italie; je l'ai retenu deux heures pour connaître la situation de Vérone et de Venise. Caffarelli doit être arrivé dans ce moment; j'espère qu'il aura mis ordre à tout cela.

Débarrassez-vous de tous vos prisonniers, de vos blessés; donnez ordre que d'Œdenburg on les évacue sur Neustadt, hormis les plus blessés. Dans deux jours, il faut donner ordre qu'on ne passe plus par la route d'Œdenburg; pourtant il faut tourner le lac et se servir de la route de Bruck. Dites donc à Montbrun de jeter à bas le pont de Komorn; vous êtes bien malhabile de ne l'avoir pas encore fait. Aussitôt que vous serez dans Raab, la première chose que vous me ferez connaître, c'est la quantité de poudre et de bouches à feu qui se trouvent dans cette place. S'il y a dans Raab plus de trente milliers de poudre, mon intention est qu'on brûle Presbourg; j'en écris au duc d'Auerstaedt. Aussitôt que Raab sera pris, faites partir par relais pour Ebersdorf les quatre pièces de 18 et les deux pièces de 12 de siége que je vous ai envoyées. Si elles n'ont point épuisé toutes leurs munitions, envoyez-en le reste avec ces pièces. Vous

enverrez au duc d'Auerstaedt les obusiers prussiens et les mortiers pour servir à l'opération contre Presbourg.

NAPOLÉON.

P. S. Tous vos convois de munitions de guerre doivent se diriger de Bruck sur Vienne. Je vous ai mandé de faire lever le plan de la bataille sur une grande échelle, afin que j'y trace la bataille et que j'en fasse faire une relation, ainsi que de la bataille de la Piave. Aussitôt que Raab sera pris, remettez-le en état de défense, faites-y entrer des approvisionnements et remettez-moi un état de situation de la place.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15417. — AU GÉNÉRAL COMTE DE LA RIBOISIÈRE, COMMANDANT L'ARTILLERIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 23 juin 1809, dix heures du matin.

Monsieur le Général la Riboisière, la bataille qui va avoir lieu doit préluder par une grande canonnade dans l'île. C'est donc une canonnade de quatre-vingt-six bouches à feu qui doivent être approvisionnées, chacune au moins de trois cents coups; cela fait donc vingt-cinq à trente mille coups de canon. Avez-vous la poudre nécessaire pour cela? Quand les cent milliers de poudre qui viennent de Bavière seront-ils arrivés? Je demande des calculs positifs : six heures d'intervalle gâteraient tout. Raab a demandé à capituler. Il me tarde fort de savoir s'il y a de la poudre. Je me suis refusé à la proposition que vous m'avez faite de mettre des pièces de campagne pour compléter les quatre-vingt-six bouches à feu. Quand ce nombre de quatre-vingt-six pièces sera-t-il complété par celles qu'on tire de Vienne? Il me semble que vous ne manquez pas d'affûts, mais que les affûts ne sont pas ferrés; quand le seront-ils? Il vous faudrait au moins trois affûts de 18, trois de 12, trois de 6, trois d'obusier et trois crapauds de mortier de rechange. J'ai donné l'ordre que, dès que Raab sera pris, les quatre pièces de 18 et les deux pièces de 12 de siége que vous y avez envoyées reviennent par relais sur Ebersdorf; elles serviront en réserve. Si je demande encore dix-huit pièces de 18, pourrez-vous les fournir? Vous avez les pièces, vous avez les boulets, les cent milliers de poudre doivent être arrivés; avez-vous les affûts? S'il ne s'agit que de les ferrer, ce doit être l'ouvrage de peu de jours. Si je demandais six obusiers à grande portée, pourriez-vous les fournir? Pourrez-vous fournir aussi deux pièces de 6?

Vous devez avoir les pièces, les boulets; restent les affûts, qui ne sont pas ferrés. Quand tout cela sera-t-il prêt?

J'ai le projet de jeter deux mille obus dans Presbourg, pour obliger l'ennemi à évacuer les îles qu'il occupe, en le menaçant de brûler la ville. De quelle sorte d'obus faut-il se servir pour consommer les munitions les moins précieuses?

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le comte de la Riboisière.

15418. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,

COMMANDANT LE GÉNIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A EBERSDORF.

Schœnbrunn, 23 juin 1809, dix heures du matin.

Monsieur le Général Bertrand, il paraît par votre rapport que le pont et le bac sont faits. Je me rendrai ce soir à quatre heures dans l'île. Vous avez bien fait d'en commencer un second; faites-en commencer un troisième. Faites porter aussi dans le bras sept ou huit nacelles; cela peut se porter sur des voitures. Ces nacelles sont importantes. Nous y placerons des marins d'observation, pour contenir ce qu'on pourrait envoyer contre les ponts.

Raab a demandé à capituler; ainsi tout marche vers la grande opération.

J'ai vu avec plaisir l'expédition du capitaine Baste; je donnerai des récompenses aux officiers qui se sont distingués; sont-ils de la Légion?

Mais ayez soin que toutes les opérations se fassent en haut pour inquiéter l'ennemi et s'accoutumer, et non pas du côté où nous devons faire la descente.

Quand aura-t-on les deux autres barques armées, et surtout la grande?

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

15419. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHŒNBRUNN.

Schœnbrunn, 23 juin 1809.

Mon Cousin, donnez ordre au général de division Narbonne de partir sur-le-champ pour se rendre à Raab, où il prendra le commandement de cette place et de la partie de la Hongrie soumise à mes armes. Il mettra la place de Raab en état de soutenir un siége et reconnaîtra parfaitement la ligne de la Raab, mon intention étant

que, les circonstances arrivant que le cordon qui sera laissé de ce côté fût obligé de se replier, il s'enferme dans la place pour s'y défendre. Quant à l'administration du pays, il aura soin de répandre le plus possible de mes proclamations aux Hongrois, et il lui sera envoyé des instructions ultérieures.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15420. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT, COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A KITSEE.

Schœnbrunn, 23 juin 1809, quatre heures après midi.

Mon Cousin, Raab s'est rendu. Je donne l'ordre que les quatre pièces de 18 et de 12, avec leur approvisionnement, soient renvoyées sans délai sur Ebersdorf; que, s'il y a plus de vingt milliers de poudre dans la place et plus de cinq cents milliers de cartouches, on fasse partir pour Vienne ce qu'il y aurait en sus; enfin qu'on vous envoie les deux obusiers prussiens et les mortiers pour bombarder Presbourg. Je suppose que vous pourrez commencer demain soir ou dans la nuit ce bombardement. Il faut avoir dix mortiers ou obusiers et dix-huit cents bombes ou obus à y jeter. Il faut faire précéder le bombardement par l'envoi d'un trompette dans l'île. Il sera porteur d'une sommation où vous direz « que, pour épargner les horreurs de » la guerre à l'intéressante ville de Presbourg, vous demandez qu'il n'y » soit fait aucuns retranchements ni fortifications, et que les troupes » de l'île se retirent sur la rive gauche; qu'à cette condition vous ne » ferez sur la rive droite aucunes fortifications et ne molesterez en » rien la ville; que si, au contraire, les îles qui sont du côté du » courant continuent à être retranchées et occupées, cette conduite, » qui n'aboutit à rien, attirera la ruine de Presbourg. » Quand vous aurez lancé un millier de bombes, et que le feu se sera manifesté dans la ville, vous recommencerez la même sommation. S'il vous vient un officier parlementaire, vous lui ferez comprendre que, si on veut épargner les malheurs de la guerre aux grandes villes, il faut s'entendre; que vous ne demandez pas mieux que d'épargner Presbourg; que vous n'avez aucun projet de ce côté; qu'il suffit qu'on ne fasse pas de fortifications et qu'on ne tente pas d'attaques vis-à-vis cette ville; qu'ils ont tant d'autres points qui leur offrent les mêmes avantages que cette position, qu'ils doivent les préférer pour épargner ces malheureux habitants; sans quoi vous ne laisserez pas une maison dans la ville.

Nous avons besoin d'ancres; il doit y en avoir beaucoup dans les

villages aux environs de Presbourg; dirigez sur Ebersdorf celles que vous trouverez. Nous avons également besoin de cordages; envoyez-nous ce que vous pourrez. Vous avez offert de nous envoyer des bateaux; a-t-on envoyé des haquets pour les prendre? Dans votre lettre vous disiez en avoir soixante et dix, mais ce nombre me paraît bien fort; envoyez-nous ceux dont vous pouvez disposer, ainsi que leurs agrès.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15421. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A RAAB.

Schœnbrunn, 23 juin 1809, quatre heures après midi.

Mon Fils, je vous fais mon compliment de la prise de Raab. Il me tarde de savoir combien il y a de canons, de mortiers et de poudre. S'il y a dans la place plus de vingt milliers de poudre, faites-en partir sur-le-champ vingt milliers sur Vienne par des relais, pour que cela arrive plus vite. Renvoyez sur Ebersdorf les quatre pièces de 18 et les deux pièces de siége de 12 que j'ai envoyées à Raab, avec leur armement et approvisionnement.

Le major général vous écrit pour vous tracer la conduite que vous avez à tenir à l'égard des prisonniers. Il faut les retenir et les envoyer en France, à moins que le premier article de la capitulation ne soit adopté par le général autrichien et qu'on n'ait la signature ou du prince Jean, ou du prince palatin, ou du prince Charles, qui garantisse que ces prisonniers seront acceptés aux échanges qui auront lieu. Ayez soin qu'on prenne le nom des officiers prisonniers, qu'on leur fasse signer leur parole d'honneur, et que tout soit parfaitement en règle.

Vous sentez que, vous faisant venir sur Vienne pour assister à la bataille, je veux laisser un corps d'observation sur la Raab, composé d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie. L'infanterie gardera la rivière tant qu'elle pourra, et se renfermerait dans la place si elle était forcée par des forces supérieures; la cavalerie se replierait. Il faut donc qu'il y ait dans la place des vivres pour 2,000 hommes et des munitions pour plusieurs mois. Il faut nommer un garde-magasin d'artillerie, un garde-magasin de vivres, un commissaire des guerres, un officier supérieur d'artillerie et un commandant de place. Vous allez y faire entrer vos embarras. S'il y a des réparations à faire aux ouvrages avancés, faites-les faire sans délai.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15422. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A RAAB.

Schœnbrunn, 23 juin 1809.

Mon Fils, nous avons besoin d'ancres; il y en a beaucoup en Hongrie. On m'assure qu'il y en a un grand nombre à Raab et aux environs; envoyez-nous-en deux cents. Dirigez-les sur Ebersdorf. Nous avons aussi besoin de cordages; envoyez-nous ce que vous pourrez.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15423. — AU MARÉCHAL BERNADOTTE, PRINCE DE PONTE-CORVO, COMMANDANT LE 9e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SAINT-POELTEN.

Schœnbrunn, 23 juin 1809.

Mon Cousin, je reçois votre lettre sur les dispositions des Saxons. Les Saxons qui sont du côté de Dresde se réunissent aux Hollandais et au corps du roi de Westphalie, qui doit se combiner avec le corps d'observation du duc de Valmy; ce qui fera près de 30,000 hommes. Les renseignements sont que l'ennemi a très-peu de monde du côté de Dresde et de Baireuth. Votre corps m'est nécessaire pour la bataille qui va avoir lieu. Après cela vous et votre corps pourrez retourner, s'il est nécessaire, dans le nord de l'Allemagne. Tenez-vous prêt, et tâchez d'avoir avec vous quatre ou cinq jours de biscuit, quelques bœufs, vos cartouches et votre artillerie en règle, afin que vous puissiez figurer selon votre ordinaire à la bataille qui va avoir lieu.

NAPOLÉON.

P. S. Je reçois votre lettre du 22 avec celle de Würzburg du 18. Continuez à me donner les nouvelles que les Saxons recevront de leur pays. Vous voyez que tout cela n'est pas bien sérieux.

D'après la copie comm. par S. M. le roi de Suède.

15424. — AU GÉNÉRAL BROUSSIER, COMMANDANT LA 1re DIVISION DE L'AILE DROITE DE L'ARMÉE D'ITALIE, A WILDON.

Schœnbrunn, 23 juin 1809.

J'ai reçu, Monsieur le Général Broussier, la lettre que vous m'avez adressée par M. Fromage, capitaine au 84e régiment. Je l'ai mise sous les yeux de l'Empereur. Sa Majesté a été surprise que vous ayez levé le siége et le blocus de la citadelle de Grætz, car je vous avais

fait connaître que vous ne deviez lever le siége que dans le seul cas où vous y seriez obligé par des forces supérieures ennemies, et que votre mouvement de retraite devait se faire sur Bruck, de manière à bien garder cette route. Vous vous êtes laissé tromper sur la position et sur l'approche de l'ennemi. Ensuite, vous avez eu une confiance aveugle en vous portant en avant sans avoir des nouvelles du général Marmont et sans pouvoir être sûr de conserver votre communication en abandonnant Grætz.

Si le général Marmont était, comme vous le supposez, arrêté par la Drave et n'avait pas de pont, vous exposez votre division, puisqu'elle peut se trouver aux prises avec des forces très-supérieures, sans que vous puissiez espérer du secours.

En abandonnant Grætz, vous sentez que c'est exposer le flanc gauche de l'armée d'Italie.

Dans la situation des choses, si votre mouvement n'a eu aucune mauvaise suite, et que vous n'entendiez pas le canon du général Marmont, retournez à votre poste.

Comment avez-vous pu abandonner les blessés et les magasins !

Le prince de Neuchâtel, major général[1].

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15425. — DÉCISION.

Schœnbrunn, 23 juin 1809.

Le général de division Foucher, à la date du 22 juin 1809, fait un rapport à l'Empereur sur l'armement des îles Alexandre, Lannes, Pouzet, Espagne, Saint-Hilaire et Masséna.

Ce rapport serait satisfaisant, puisqu'il paraîtrait que les quatre-vingts bouches à feu pourraient être en batterie et prêtes à faire feu demain soir; mais ce qu'il importe de savoir, c'est que les approvisionnements à 150 coups ne sont rien; il faut 300 coups par pièce. On peut même mettre une dizaine de coups de mitraille par pièce.

NAPOLÉON.

Extrait des *Mémoires sur la guerre de* 1809 (Général Pelet).

[1] Voir la note de la page 11.

15426. — AU MARÉCHAL BERNADOTTE, PRINCE DE PONTE-CORVO, COMMANDANT LE 9e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SAINT-POELTEN.

Schœnbrunn, 24 juin 1809.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 23. Le rapport du ministre de la guerre Cerrini est fort exagéré. Il n'est entré à Baireuth que 2,500 hommes, et il y a tout au plus 6 à 7,000 hommes entrés en Saxe. Le roi de Westphalie a porté, le 18, son quartier général à Mülhausen, à la rencontre des Saxons, avec lesquels il aura près de 15,000 hommes pour marcher à l'ennemi avec ses forces. Le duc de Valmy a envoyé une partie de son corps à Würtzburg. Ces détails feront plaisir aux Saxons, et ils ne tarderont pas à rentrer à Dresde. Il n'est pas vrai que ce soit le général Mayer qui commande les Autrichiens; c'est un général Am Ende dont on n'a jamais entendu parler.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. M. le roi de Suède.

15427. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT, COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A KITSEE.

Schœnbrunn, 24 juin 1809, deux heures après midi.

Mon Cousin, je n'ai pas encore reçu de rapports de Raab, et j'ignore ce qu'il y a en poudre et en artillerie. Quoi qu'il en soit, je persiste dans le projet de jeter 2,000 à 2,500 boulets creux sur Presbourg, pour les obliger à cesser leurs travaux et à évacuer les îles. J'ai pensé qu'il ne fallait pas abîmer vos obusiers de campagne, qui seront si nécessaires pour la bataille; j'ai donc préféré faire partir d'ici six mortiers de fer de 11 pouces, jetant des bombes de 80 livres, avec 300 bombes par mortier, ce qui fera 1,800; vous aurez reçu de Raab trois petits mortiers avec 400 bombes, ce qui fera 2,200; vous emploierez les deux obusiers prussiens avec 400 obus, ce qui fera 2,600. Moyennant les relais, les mortiers vous arriveront demain matin, et les munitions vous arriveront à mesure que vous les consommerez; car toutes les six heures il partira un convoi de 600, et il partira trois convois. Ainsi vous pouvez faire votre démarche le 25 et commencer le feu le 26 au matin. Il faudra avoir soin que ces mortiers soient tirés à petite portée. Le feu durera trois jours; je suppose qu'une portée de 4 à 500 toises doit suffire pour atteindre le milieu de la ville. Il faut recommander aux officiers d'artillerie de mettre de l'intervalle d'un coup à l'autre, afin de ne pas trop échauffer ces mortiers. Recommandez à votre général d'ar-

tillerie de bien faire approvisionner ses caissons, afin que du 28 au 30 vos quatre-vingts pièces de campagne soient en état et parfaitement approvisionnées.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15428. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT, COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A KITSEE.

Schœnbrunn, 24 juin 1809, six heures du soir.

Mon Cousin, j'ai reçu vos trois lettres datées du 24 à huit heures du matin. Je crois que l'ennemi commence un pont sous Presbourg; je suis surpris que vous n'ayez pas sur-le-champ envoyé des obus et tiré des coups de canon pour l'en empêcher; je pense que vous devez le faire sans perdre de temps, et que vous ne devez rien épargner pour l'empêcher de construire ce pont. Les Badois doivent arriver sur vous; ils ont aussi de l'artillerie; informez-vous où ils sont, et vous pourrez vous servir d'eux. Au reçu de cette lettre, commencez votre bombardement, si toutefois il est vrai qu'ils ont continué leur pont. Les mortiers qui vous arriveront, dans la journée de demain, de Raab et de Vienne, vous mettront à même de donner plus d'activité à votre bombardement. Indépendamment des munitions que vous avez, vous en pouvez aussi tirer de Raab, de celles que j'y ai envoyées et qui n'ont pas été employées. La mesure de ramasser des moulins pour détruire leur pont est bonne. Il faut aussi trouver quelque emplacement pour mettre en batterie vos pièces de 12 et de 8 contre leur pont. Je suppose que la brigade du général Bruyère a rejoint le général Lasalle.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15429. — AU COMTE DARU, INTENDANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 24 juin 1809.

Monsieur Daru, il y a à Neusiedler vingt mille sacs de grains qui appartenaient à l'archiduc Albert. Vous pouvez les faire prendre pour l'approvisionnement de Vienne.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le comte Daru.

15430. — AU GÉNÉRAL COMTE ANDRÉOSSY, GOUVERNEUR DE VIENNE.

Schœnbrunn, 24 juin 1809.

La garde bourgeoise de Vienne est mal menée et a un mauvais esprit. Je suis dans la croyance qu'elle n'est que de 6,000 hommes, dont 3,000 armés; et cependant on me rend compte qu'il y en a 13 à 14,000. Réunissez le tout demain; passez-en la revue; faites-moi connaître quels sont les commandants, et donnez-moi des renseignements précis sur cette garde. Je veux bien qu'il y en ait 6 à 7,000, mais qu'ils n'aient pas plus de 1,500 à 2,000 fusils, et n'avoir rien à craindre.

Mon armée étant réunie à Vienne, c'est le moment de mettre de l'ordre.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15431. — ORDRE.

Schœnbrunn, 24 juin 1809.

TITRE Ier. — DES PONTS.

1° Il y aura dans le canal de l'île Alexandre cinq bacs pouvant porter, chacun, 300 hommes et deux pièces de canon sur leurs rouages, 100 coups à tirer par pièce, dans des caisses, ainsi que 10,000 cartouches également dans des caisses.

Chacun de ces bateaux aura sur l'avant une espèce de mantelet en madriers à l'épreuve de la balle, qui servira à être jeté sur le rivage pour protéger le passage des pièces. A droite et à gauche de chaque bateau il sera placé un bordage de deux pieds de hauteur, servant à cacher les hommes et à les mettre à l'abri de la fusillade.

2° Le premier de ces cinq bacs portera le bout d'une cinquenelle avec un crochet en fer, et il sera désigné sur la rive gauche un arbre auquel sera attachée cette cinquenelle; un treuil sera placé sur la rive droite pour la tendre sur-le-champ; et les cinq trailles se serviront de la cinquenelle pour revenir. Le général d'artillerie désignera l'arbre auquel sera attachée la cinquenelle, et il fera placer le treuil vis-à-vis, dans les broussailles, le 26.

3° Le pont entier pour l'infanterie débouchera immédiatement après. On en réunira les deux ou trois parties dans la dernière partie du canal; après cela on les fera descendre le long du rivage. On plantera, le 26, des piquets, et on désignera le lieu où le pont doit

être appuyé sur la rive opposée. On le placera plus bas que la Maison-Blanche.

4° Le pont de radeaux sera construit un peu plus bas que l'extrémité de l'île Alexandre.

5° Le pont de pontons sera construit sur la petite île en avant de l'île Alexandre. A cet effet, les bateaux, madriers, etc., seront portés, la veille, dans la dernière petite île.

6° Il y aura un bateau avec quelques chevalets, les madriers, poutrelles et cordages nécessaires pour faire un pont de quinze à vingt toises. Ce bateau et tous les agrès seront cachés sur la rive droite vis-à-vis le petit bras qui sépare l'îlot du Danube de la Maison-Blanche. Lorsque les troupes seront arrivées à cette hauteur, une escouade de pontonniers mènera ce bateau pour faire là un pont.

7° Il y aura dix pontons chargés sur des haquets attelés, avec les madriers, poutrelles, cordages et tous les objets nécessaires pour faire trois ponts de dix toises chacun. Cela se tiendra dans l'ouvrage de tranchée. Le pont qui doit être fait à l'embouchure dans le Danube sera réuni en portières, afin de gagner du temps et, par ce moyen, pouvoir le jeter en deux heures.

TITRE II. — DES BOUCHES A FEU.

8° La batterie de l'île Espagne sera augmentée de quatre mortiers, en fer, de 11 pouces. Ces mortiers jetteront des bombes dans la redoute que l'ennemi a de ce côté, pour en éteindre le feu, et aussi dans Enzersdorf, lorsque le feu sera éteint.

9° La batterie n° 9 de l'île Lannes sera augmentée de quatre pièces de 18 venant de Raab; ce qui, au lieu de huit, la portera à douze.

La même batterie sera augmentée de quatre mortiers; ce qui, au lieu de quatre, la portera à huit.

10° Pour épargner la poudre, il y aura deux charges pour les pièces de 18; cent coups de 6 livres et cent coups de 4 livres. On ne tirera à 6 livres que lorsqu'il sera question de faire brèche et de tirer contre les maisons.

11° On aura en réserve six pièces de 18 et douze pièces de 6, ce qui fera dix-huit pièces, et le nombre d'affûts qu'on pourra ferrer d'ici au 29. Ces pièces serviront à construire des batteries contre celles que ferait l'ennemi pour contrarier nos projets, et surtout contre la batterie qu'il a du côté de la Maison-Blanche, pour pouvoir les éteindre sur-le-champ.

Les batteries des îles seront conformes au tableau ci-joint [1].

[1] Voir pièce n° 15393.

12° Le général d'artillerie et le général du génie donneront des ordres, chacun pour ce qui les concerne, pour l'exécution du présent ordre.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15432. — A FRÉDÉRIC-AUGUSTE, ROI DE SAXE, A FRANCFORT.

Schœnbrunn, 24 juin 1809.

J'ai reçu la lettre de Votre Majesté. Je suis fâché de tous les embarras que cela doit lui occasionner. Elle doit toutefois être sans inquiétude. La division de 7 à 8,000 hommes que les Autrichiens ont dirigée sur ses états n'a de véritables soldats que trois bataillons. Le roi de Westphalie a dû se réunir avec les troupes de Votre Majesté et la division Gratien; et la division du duc de Valmy, qui va se diriger sur Baireuth, se réunira aussi au roi de Westphalie. Votre Majesté aura au moins 30,000 hommes pour rentrer dans ses états.

D'ailleurs ici les choses vont se décider. J'ai fait construire sur le Danube deux ponts de pilotis, aussi larges et aussi beaux que celui de Wittenberg, ayant chacun 440 toises de long. Ainsi le Danube ne doit pas se considérer comme un obstacle. La capitulation de la place de Raab a mis une position très-importante à notre disposition.

La ville de Dresde n'est pas une ville forte; mais cependant, avec les 3,000 hommes des troupes de Votre Majesté, elle aurait été à l'abri d'une incursion, si elle avait été armée. On a bien fait de la désarmer à l'ouverture de la campagne, où l'armée saxonne pouvait s'y trouver renfermée; mais, depuis la bataille de Ratisbonne, on n'a plus eu à craindre une incursion sérieuse. 3,000 hommes, avec le concours des habitants, étaient plus que suffisants pour mettre cette capitale à l'abri des misérables troupes qui sont entrées à Dresde.

Les choses marchent ici à ma satisfaction.

Aussitôt que Votre Majesté rentrera dans ses états, il sera convenable d'armer Dresde, d'y réunir les levées et la cavalerie, et de se mettre à l'abri des corps volants de l'ennemi, si toutefois alors il est encore maître de la Bohême.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15433. — VINGT-DEUXIÈME BULLETIN DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE.

Vienne, 24 juin 1809.

La place de Raab a capitulé. Cette ville est une excellente position

au centre de la Hongrie. Son enceinte est bastionnée, ses fossés sont pleins d'eau, et une inondation en couvre une partie. Elle est située au confluent de trois rivières; elle est comme le réduit d'un grand camp retranché où l'ennemi espérait réunir et exercer toute l'insurrection hongroise, et où il avait fait d'immenses travaux. Sa garnison, forte de 1,800 hommes, était insuffisante. L'ennemi comptait y laisser 5,000 hommes; mais, par la bataille de Raab, son armée a été séparée d'avec la place. Cette ville a souffert huit jours d'un bombardement qui a détruit les plus beaux édifices. Tout ce qu'on pouvait dire sur l'inutilité de sa défense était sans effet : elle s'était bercée de la chimère d'être secourue.

Le comte de Metternich, après être resté trois jours aux avant-postes, est retourné à Vienne. Le secrétaire d'ambassade Dodun et les personnes des légations alliées qui ne s'étaient pas encore retirées avant la prise de Vienne ont été évacués sur les confins de la Hongrie, lorsqu'on a appris à Bude la perte de la bataille de Raab.

Deux bataillons de landwehre, deux escadrons de uhlans et un bataillon de troupes de ligne, formant ensemble 2,500 hommes, sont entrés à Baireuth. Ils ont, comme à l'ordinaire, répandu des proclamations et cherché à exciter des soulèvements. Au même moment, le général Am Ende est entré à Dresde avec trois bataillons de ligne, trois bataillons de landwehre et quelques escadrons de cavalerie tirés de différents corps, tout cela formant 7 à 8,000 hommes.

Le roi de Westphalie a réuni le 10e corps et s'est mis en marche. Le duc de Valmy a mis en mouvement, de Hanau, l'avant-garde de l'armée de réserve qu'il commande.

Extrait du *Moniteur* du 1er juillet 1809.

15434. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A RAAB.

Schœnbrunn, 25 juin 1809, dix heures du matin.

Mon Fils, faites entrer dans Raab tous les blessés que vous avez hors d'état d'être transportés; il ne faut pas qu'il en reste un seul en dehors. Le pays où vous êtes est celui des bons chevaux hongrois; demandez-en un millier, soit par réquisition, soit pour de l'argent. J'ai accordé à chaque colonel 40,000 francs pour se remonter; ordonnez-leur d'acheter des chevaux, je les ferai payer. Recommandez cela à Montbrun, à Lasalle, à Colbert.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15435. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A RAAB.

Schœnbrunn, 25 juin 1809, dix heures du matin.

Mon Fils, c'est aujourd'hui le 25. Je vous laisserai encore du côté de Raab le 26 et le 27, puisqu'il n'y a que vingt-six lieues de France d'ici à Raab et qu'il ne faut pas plus de trois jours pour les faire. Mon intention est que vous profitiez du 26 et du 27 pour faire une forte reconnaissance sur Komorn, afin de donner le change à l'ennemi, et que vous jetiez enfin ce pont à bas. Il est ridicule que cela ne soit pas fait. Il n'y a pas besoin de charger les moulins de sable; il faut les lancer tels qu'ils sont, mais les conduire vite. Si cela ne réussit pas, il faudra voir si avec quelques pièces de 12 vous pourriez le rompre.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15436. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,
ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 25 juin 1809.

Mon Cousin, j'ai reçu vos lettres des 17, 18 et 19. Votre correspondance n'est pas instructive et ne me dit rien de l'opinion de Paris et de ce que j'ai intérêt de savoir à une si grande distance. Ne serait-il pas possible de lui donner un tour plus intéressant et plus utile?

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le duc de Cambacérès.

15437. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Schœnbrunn, 25 juin 1809.

Je réponds à votre lettre du 19. Je voudrais avoir des renseignements sur « ce salon des étrangers ». Il paraît que c'est là que les ministres étrangers puisent les ridicules nouvelles qu'ils envoient chez eux. Il serait facile de faire connaître dans cet endroit le véritable état des choses.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15438. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT, COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A KITSEE.

Schœnbrunn, 26 juin 1809, cinq heures du matin.

Mon Cousin, j'ai passé hier la revue des divisions Friant, Morand, Frère, de ma Garde, de la brigade Pajol, et enfin de la division Dupas. Les Viennois ont été étonnés de voir 50,000 hommes de si belles troupes et cent quarante pièces de canon.

Je suppose que vous avez commencé aujourd'hui le feu. Je vous ai fait connaître que, si l'ennemi persiste à jeter le pont et à fortifier la ville, vous avez 2,000 bombes à jeter dessus. Vous devez savoir que pareille chose s'est faite autrefois à Manheim, et je crois même que vous y étiez; l'ennemi a évacué la tête de pont pour épargner la ville. Si vous pouvez passer la revue de la division Puthod, passez-la et faites-moi connaître les places vacantes. Je crois qu'il n'y a qu'un général de brigade; faites-moi savoir si cela est, afin que, dans ce cas, j'en envoie un second. Je dirige quatre milliers de poudre, trois mille boulets de 12, trois mille boulets de 3 et cinq pièces de 3 sur la place de Raab; c'est tout ce que je puis dans ces premiers moments. Il y a dix pièces de 12; cela fera donc quinze pièces, et ce nombre est suffisant pour mettre la place à l'abri d'un coup de main. D'ici à peu de jours je me propose d'y réunir quarante pièces avec leur approvisionnement; mais il faut pour cela qu'il m'arrive des convois de poudre que j'attends.

Je ne sais pas où est le général Marulaz, et je ne comprends pas bien ce que vous a dit cet officier; c'est contraire à tous les rapports qu'on m'a faits.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15439. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A RAAB.

Schœnbrunn, 26 juin 1809, six heures du matin.

Mon Fils, donnez ordre aux Badois de retourner sur Presbourg avec leur artillerie. Donnez ordre au général Lauriston de venir me joindre.

Je reçois votre lettre du 24 à onze heures du soir. Voici ma décision pour Raab. Je fais partir aujourd'hui cinq pièces de 3, trois mille boulets de 3, trois mille boulets de 12 et quatre mille livres de poudre; cela fera donc quinze pièces et six mille boulets. Vous y laisserez les deux pièces que vous avez prises à l'ennemi, avec huit

cents coups à tirer, ce qui fera dix-sept pièces. Vous compléterez le nombre de cartouches jusqu'à quatre cent mille. Par ce moyen, la place ne sera pas brillamment armée, mais enfin elle pourra se défendre, d'autant plus que je ne la laisserai pas longtemps cernée. Dans quatre jours on y enverra dix pièces de 6 et cinq pièces de 3, quelques mortiers et obusiers; mais pour cela il faut qu'il m'arrive les convois de poudre que j'attends. Ainsi donc faites part de cela au commandant Narbonne. Donnez-lui un commandant du génie et deux officiers de cette arme, un chef de bataillon d'artillerie et trois officiers d'artillerie, un commissaire des guerres, un garde-magasin des vivres, trois ouvriers d'artillerie, une compagnie d'artillerie, une escouade de sapeurs ou de mineurs, italiens ou français, un commandant d'armes du grade de chef de bataillon, deux adjudants de place du grade de lieutenants. Avec cet état-major, qu'il faut lui attacher, le commandant doit garder la place. Faites-lui connaître le peu d'artillerie qu'il aura d'abord, mais qu'elle sera ensuite augmentée; que c'est le défaut de poudre qui m'empêche de lui donner dans ce premier moment un plus grand nombre de pièces, mais que, dans tous les cas, je ne le laisserai pas cerné longtemps. Le maréchal duc d'Auerstaedt, lorsqu'il aura terminé son opération sur Presbourg, lui renverra des mortiers et des obusiers. En attendant que je désigne la garnison, placez-y un bataillon italien de 600 hommes et un dépôt français d'hommes éclopés de tous vos corps, au nombre de 300. Ordonnez qu'on travaille sans délai à rétablir les ponts-levis, les barrières, à relever les ouvrages avancés les plus importants, à tendre l'inondation, à bien organiser les magasins. Comme je vous le disais hier, faites jeter dans les fossés de la place cinq cents bœufs; avec la farine qui s'y trouve, six mille quintaux de blé et ses moulins, cette place sera approvisionnée. Remettez 20,000 francs au commandant du génie et 10,000 à celui de l'artillerie, pour mettre en état la place. Vous devez avoir trouvé de l'argent à Œdenburg, à Altenburg et à Raab, quoique cependant l'on m'assure qu'à Grætz et à Klagenfurt vous n'ayez pas saisi les caisses. C'est une mauvaise méthode. Faites saisir les caisses de Raab, elles vous donneront les fonds nécessaires pour ces diverses dépenses.

Faites-moi connaître où est le général Marulaz. Le général Marmont doit être arrivé hier à Grætz. Le général Broussier m'a fait toutes les folies imaginables; mais enfin il n'en est arrivé aucun mal. Le général Broussier croit avoir en tête le général Chasteler et le général Gyulai, dont il porte les forces à 15,000 hommes; d'un autre côté, les rapports que je reçois disent que le général Gyulai

marche sur Pápa. Vous trouverez ci-joint un rapport du chef d'escadron Lubienski que je tiens à Œdenburg. Il paraît probable que l'ennemi est du côté de Grætz, et qu'une affaire a dû avoir lieu hier ou aujourd'hui; Marmont nous en donnera des nouvelles; de votre côté, voyez à y envoyer des espions pour savoir ce qui se passe. Si vous pouvez couper leurs détachements et tomber dessus, je retarderai mes autres affaires pour vous en donner le temps. On m'assure que Marulaz s'est trompé sur le mouvement de la colonne qu'il a poursuivie, et que cette colonne s'est réunie sur Grætz avec les autres. Faites-moi connaître ce que vous savez là-dessus. Je suis fâché que le général Montbrun n'ait pas été jusqu'à Tata; il aurait fallu inonder de cavalerie toute la plaine, et porter l'épouvante et des proclamations jusqu'aux portes de Bude. Vous verrez, par la déclaration ci-jointe d'un prisonnier, que l'archiduc Jean avec ses bonnes troupes se serait porté sur Presbourg, et que l'archiduc palatin serait resté, avec quelques régiments de nouvelle levée, entre Komorn et Bös.

Je vous recommande de nouveau de rompre le pont de Komorn, et de dire que vous vous portez en avant.

J'ai vu avec peine qu'un de vos courriers, qui a passé à Œdenburg, ait dit à tout le monde que vous reveniez.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15440. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,
COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A KITSEE.

Schœnbrunn, 26 juin 1809, neuf heures du matin.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 25 à six heures du soir. La distance de 6 à 700 toises me paraît un peu forte; il aurait été à souhaiter qu'on pût s'approcher à 4 ou 500 toises.

Je crois vous avoir mandé qu'il faut faire signer la sommation par un général de brigade. Je préférerais que cette sommation fût conçue en ces termes : « Monsieur, les Français, en faisant la guerre, épar» gnent le plus qu'ils peuvent les habitants. J'ai donc reçu l'ordre » exprès de ménager la ville intéressante de Presbourg, à moins qu'on » n'y fasse des fortifications et qu'on ne veuille en faire un point » d'opérations de guerre. Les travaux que depuis quelques jours je » vois faire à vos bateaux, les mouvements que je vois sur vos quais, » les travaux que je vois faire sur vos hauteurs, la position des îles » que vous occupez et que vous retranchez, tout me convainc que le

» cas prévu par mes instructions est arrivé et que je dois repousser » la force par la force. J'ai voulu cependant vous prévenir et vous » demander de faire cesser les travaux qu'on fait sur vos hauteurs, » de porter ailleurs les bateaux qu'on rassemble le long de vos quais » et d'évacuer les îles. Moyennant ce, tout restera tranquille. Dans le » cas contraire, vous aurez à vous reprocher la destruction d'une des » plus belles villes de votre pays. J'attendrai donc votre réponse là- » dessus. »

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15441. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A VIENNE.

Schœnbrunn, 26 juin 1809, deux heures et demie de l'après-midi.

Monsieur de Champagny, il faut expédier un courrier aujourd'hui à Saint-Pétersbourg. Ce courrier portera vos dépêches à M. Bourgoing à Francfort, à Cassel, à Berlin et à Kœnigsberg. Vous enverrez dans ces différents endroits le dernier bulletin, et vous ferez connaître comment on envisage ici toutes ces incursions de l'Autriche en Saxe et ailleurs; que, d'un côté, le corps de réserve a dû marcher; que, de l'autre, le roi de Westphalie avec les Hollandais, les Saxons et ses propres troupes, aura plus de 20,000 hommes; qu'ainsi non-seulement on reprendra bientôt Dresde et Baireuth, mais encore que bientôt on entrera en Bohême par Dresde et par Baireuth; que le général Laroche rassemble un autre corps à Nuremberg, et que ces trois corps se combineront pour entrer en Bohême; que du reste j'ai déclaré, et il faut le faire mettre dans tous les journaux, que toutes les contributions levées par les hussards et par les patrouilles autrichiennes seront remboursées et payées par les États héréditaires. Faites partir ce courrier. Dites à Caulaincourt que je suis satisfait de ma position; que j'ai ici les deux officiers de l'empereur de Russie, Czernitchef et Gorgoli; que j'en expédierai un aussitôt que le prince Gagarine sera arrivé. Vous lui enverrez la copie de l'ordre que j'ai donné au commandant de l'escadre russe à Trieste [1] et copie de la réponse que me fait ce commandant. Vous lui ferez connaître que je ne suis pas satisfait de cette réponse, parce que je crains toujours d'exposer pour quelques mauvais matériaux l'honneur du pavillon russe et surtout les hommes; que je suppose que l'armée russe est actuellement arrivée à Cracovie; que je ne lui envoie aucun ordre,

[1] Voir la pièce no 15361.

puisque de Saint-Pétersbourg on ne m'a pas fait connaître que j'eusse à lui en donner; que je me suis toujours proposé d'écrire à l'empereur de Russie, mais que je le ferai par le retour de Czernitchef. Faites à Caulaincourt une peinture de nos ponts sur pilotis; parlez-lui des avantages de la prise de Raab, et en général de la bonne position des choses.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15442. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A RAAB.

Schœnbrunn, 26 juin 1809, trois heures après midi.

Mon Fils, le général Lauriston arrive et m'apporte votre lettre du 25 à sept heures du soir. Je vois que vous avez quinze cents coups de 12; le général la Riboisière vous en envoie quinze cents autres. Vous avez deux pièces de 6 que vous avez prises à l'ennemi; le général la Riboisière vous en envoie quatre autres. Il vous envoie également trois mille boulets de 6 et quatre milliers de poudre. Vous laisserez des cartouches jusqu'à concurrence de quatre cent mille. C'est tout ce que je puis laisser, à cause de la rareté de la poudre. J'attends ces jours-ci soixante milliers de poudre; lorsqu'ils seront arrivés, je porterai le nombre des pièces à quarante. Aussitôt que le duc d'Auerstaedt aura fini son opération à Presbourg, j'ai ordonné que les deux obusiers qu'il a vous soient renvoyés. Je vous ai déjà mandé de m'envoyer deux mille quintaux de farine, des trois mille trois cents qui se trouvent dans la place, et treize mille quintaux de blé; ce qui fera quinze mille quintaux que vous aurez envoyés. Vous laisserez dans la place six mille quintaux de blé, et vous ordonnerez qu'on les fasse moudre dans les quinze moulins qui dépendent de la ville. Je ne vous reparle pas de l'artillerie et du génie; je ne vous reparle pas des cinq cents bœufs à laisser dans la place; vous devez en envoyer deux mille ici. Informez-vous si l'empereur ou quelque grand ont des haras dans les environs; faites-les enlever. Ordonnez aux colonels des chasseurs et des dragons d'acheter des chevaux.

On m'assure que le général. . . . . ne s'est pas bien comporté à la bataille; voilà la seconde fois que cela lui arrive. Il faudrait renvoyer cet officier chez lui; il paraît qu'il en a assez, de la guerre. Vous ne me parlez pas du général Marulaz.

Faites répandre à Komorn que le 28, à midi, M. de Metternich sera rendu aux avant-postes. Il faut qu'il soit traité absolument de la même manière que sera traité M. Dodun; que l'on retienne ses pa-

piers, si l'on a retenu les papiers de M. Dodun; qu'on arrête quelqu'un de ses gens, si l'on a arrêté quelqu'un des gens de M. Dodun, etc.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15443. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 26 juin 1809.

Mon Cousin, je viens de l'île; il n'y a ni vin vi eau-de-vie. Présentez-moi des mesures pour y faire mettre demain 300,000 bouteilles de vin, 600,000 rations d'eau-de-vie et une grande quantité de riz. Je suppose que vous faites manger le pain biscuité qui se moisit. Remettez-m'en l'état; j'espère que j'en ai au moins 500,000 rations.

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre.

15444. — AU MARÉCHAL LEFEBVRE, DUC DE DANZIG,

COMMANDANT LE 7e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A LINZ.

Schœnbrunn, 26 juin 1809.

L'ennemi ne doit pas être en force vis-à-vis de vous. La tête de pont doit être évacuée. Faites-moi connaître si une division ne serait pas suffisante pour la défense. Je désirerais que vous eussiez souvent des nouvelles de Salzburg et de Passau (ces deux points sont sous vos ordres), afin de les maintenir à l'abri de tout événement.

Faites-moi connaître combien il y a d'artillerie à la tête de pont, indépendamment de l'artillerie bavaroise attelée. Envoyez-moi l'état de cette artillerie attelée, de votre cavalerie et de votre infanterie. Il est possible que j'aie besoin, d'un moment à l'autre, d'une bonne division, d'une quarantaine de pièces de canon, et du tiers de la cavalerie, laissant le reste pour la défense de Linz. Faites-moi connaître votre opinion.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15445. — AU GÉNÉRAL COMTE BOURCIER,

COMMANDANT LES DÉPÔTS DE CAVALERIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A PASSAU.

Schœnbrunn, 26 juin 1809.

Monsieur le général Bourcier, un régiment provisoire de cavalerie est depuis longtemps à Ratisbonne. J'ai donné ordre au général Beau-

mont d'en envoyer un second sur le Danube pour joindre à celui-là. J'ai donné ordre au régiment des chasseurs de Berg, arrivé le 24 à Braunau et qui avait ordre de venir sur Vienne, de se porter sur Passau. Vous avez donc dans la main 2,000 chevaux. J'ai ordonné au général Laroche de prendre le commandement de cette brigade. Le roi de Bavière a envoyé un général-major pour tirer de ses places du haut Palatinat 3,000 hommes de bonnes troupes; ces 3,000 hommes seront joints à la brigade du général Laroche. Le général Laroche a donc un corps de plus de 4,000 hommes, infanterie et cavalerie, avec lequel il garantira le haut Palatinat. Il est sous vos ordres et doit n'en recevoir que de vous. Il doit prévenir le général Beaumont et le roi de Wurtemberg à Stuttgart, s'il y avait quelque chose de très-important. Son principal soin doit être de couvrir le haut Palatinat. S'il le peut, il attaquera l'ennemi qui voudrait se placer à Cham, Waldmünchen, Amberg. Ce but rempli, il doit appuyer la division qui marche sur Würzburg pour chasser l'ennemi de Baireuth. Mais cette expédition sur Baireuth n'est que momentanée. Immédiatement après, il doit prendre une position centrale à Waldmünchen, Cham et Amberg, et protéger le Danube jusqu'à Donauwœrth. S'il est forcé, il doit se retirer derrière le Danube, pour empêcher les partis ennemis d'arriver jusqu'à ma ligne de communication; et alors il serait renforcé par tout ce que vous auriez de disponible, par ce que fournirait le général Beaumont et par ce que le roi de Bavière pourrait envoyer de Munich. Si cela n'était pas suffisant pour couvrir mes derrières, chose que je ne place que comme hypothèse, il se bornerait à couvrir le point central de Passau. Vous êtes vous-même sous les ordres du duc de Danzig, qui est à Linz. Si le cas arrivait que ma ligne de communication qui passe par Landshut fût coupée, et que le général Laroche fût obligé de se replier sur le dépôt central de Passau, vous en préviendriez le duc de Danzig, qui marcherait pour vous soutenir.

Place de Passau. — Je suppose que vous avez dans chaque ouvrage avancé au moins trois pièces de canon; vous pouvez en prendre au château, en faire venir d'Augsburg, même de Forchheim et des petites places du Palatinat. Je désire avoir un détail circonstancié des fortifications, de la résistance qu'elles peuvent opposer contre un coup de main. Je suppose qu'il y a un commandant pour chaque ouvrage détaché, et qu'en cas d'alarme chacun sait où il doit se porter.

Poudre. — J'ai ici cent milliers de poudre; le roi de Bavière doit m'en envoyer, qui passe par Passau; faites-moi connaître combien il en est passé.

Espionnage. — Vous avez un espionnage organisé sur les frontières de Bohême. Il faut que le général Laroche corresponde avec vous par des officiers. Vous lui enverrez également des officiers pour être instruit de tout ce qui se passe, et tous les jours vous expédierez à Linz un rapport, pour le major général ou pour moi, sur tout ce qui viendrait à votre connaissance. Vous adresserez vos rapports à Linz, au directeur de l'estafette. Enfin vous vous mettrez en rapport avec Augsburg et avec le général Dutaillis à Munich, pour pouvoir, selon les circonstances, vous secourir mutuellement.

Si le régiment des chasseurs de Berg ne vous était pas utile, comme je le crois, gardez-le à Passau, faites-le reposer et exercer.

Dépôt de cavalerie. — Je n'entends pas dire que vous ayez acheté des chevaux et fait fabriquer des selles et tout ce qui est nécessaire pour monter promptement les hommes à pied du dépôt. A mesure qu'il y a 150 hommes de prêts, faites-les partir. Vous devez ne pas vous faire faute d'argent et vous procurer des chevaux et des selles. En attendant, utilisez les hommes de cavalerie qui n'ont pas de chevaux, donnez-leur des fusils, organisez-les en bataillons et servez-vous-en pour garder Passau; ce qui vous mettra à même d'envoyer du secours d'une portion de votre infanterie à la colonne du général Laroche.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15446. — ORDRE POUR M. GERMAIN,
CHAMBELLAN DE L'EMPEREUR.

Schœnbrunn, 26 juin 1809.

L'officier d'ordonnance Germain se rendra à Mœlk, d'où il m'adressera un rapport.

De Mœlk, il se rendra à Enns, à Linz et à Passau; de chacune de ces villes il m'adressera un rapport.

Il me fera connaître, à Mœlk, l'état de l'hôpital, le nombre des malades, la situation des fortifications, le nombre des pièces en batterie, la situation de la garnison, quel est le commandant, et, en général, la situation de ce poste et celle du magasin de subsistances.

Il s'arrêtera à Amstetten pour connaître la situation de la garnison, de l'hôpital, et prendre des renseignements sur les postes qui sont le long du Danube.

A Enns, il m'enverra un rapport sur la situation de la manutention, des magasins, de la tête de pont, de la garnison. Il ira à l'em-

bouchure de l'Enns dans le Danube pour voir les travaux de la tête de pont, vis-à-vis Mauthausen.

A Linz, il verra la tête de pont, le nombre des pièces en batterie, la situation des magasins et des hôpitaux.

A Passau, il m'enverra un rapport sur la situation des ouvrages, sur les magasins, la garnison, les batteries, l'endroit où elles sont, les munitions d'artillerie, les convois de poudre, les magasins de subsistances, ainsi que ce qu'il pourra apprendre de la situation de l'ennemi du côté de Waldmünchen, Cham et vis-à-vis Passau, également ce qu'il apprendra du dépôt de cavalerie, des marchés qu'a faits le général Bourcier pour se procurer des chevaux et des selles, et ce qui l'empêche d'aller plus vite.

Si l'ennemi a fait effectivement quelque opération du côté de Cham ou de Waldmünchen, il ira joindre à Nuremberg la colonne du général Laroché. Cette colonne doit être composée de deux régiments de cavalerie et de 3 ou 4,000 Bavarois; et alors il m'écrira de Straubing, de Ratisbonne, de Nuremberg, et pourra même m'envoyer des courriers du haut Palatinat. Il m'enverra les nouvelles qu'on a de Baireuth de la division Rivaud, qui doit avoir marché sur ce point.

Aussitôt qu'il croira n'être plus utile de ce côté, il me rejoindra.

Il pourra envoyer par estafette sur Braunau des lettres pour être remises à l'estafette à son passage. S'il y avait quelque chose de pressé, il m'enverrait des courriers à Vienne. Il préviendra Bourcier de ce qu'il apprendrait d'important.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15447. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A RAAB.

Schœnbrunn, 26 juin 1809.

Mon Fils, vos lettres viennent d'Italie par estafette; c'est un mauvais moyen, elles sont livrées à des postillons allemands; il faut les faire venir par des courriers. Mes lettres viennent par estafette; mais j'ai établi, de Vienne à Strasbourg, des postillons français. Il est indispensable que vos lettres viennent par des courriers; cela a l'avantage qu'on peut interroger les courriers et en tirer des renseignements sur ce qui se passe sur vos derrières et en Italie.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15448. — AU COMTE FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Schœnbrunn, 27 juin 1809.

Je vois avec peine que vous vouliez faire des articles sur Rome. C'est une mauvaise route. Il ne faut en parler ni en bonne ni en mauvaise part, et il ne doit pas en être question dans les journaux. Les hommes instruits savent bien que je n'ai pas attaqué Rome. Les faux dévots, vous ne les changerez pas; partez de ce principe. Je suis fâché même que vous ayez laissé mettre le décret dans les gazettes avant qu'il ait été communiqué au Sénat.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15449. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 27 juin 1809.

Monsieur le Général Clarke, je reçois votre rapport du 18 juin, par lequel vous m'annoncez que vous faites partir pour l'armée 48 élèves de l'École d'artillerie, et qu'il en reste encore 50 qui sont depuis six mois à l'École d'application. Six mois à l'École d'application sont suffisants : faites partir ces 50 élèves sans délai et en poste. Tous mes cadres ici sont vides; je serais, à défaut d'officiers, obligé de prendre d'anciens sergents, qui ne les vaudraient pas. Je ne puis pas entrer dans le détail des mouvements d'artillerie que vous me proposez dans votre rapport du 16 juin. Affaiblissez quelques compagnies d'artillerie de l'armée d'Espagne, si cela est possible, et organisez l'artillerie du duc d'Abrantès le mieux que vous pourrez. Vous me marquez que cette artillerie est déjà portée à vingt-quatre bouches à feu; augmentez-la encore un peu. Je vois dans votre rapport du 20 juin que le bataillon du 46e était encore à Paris à cette époque.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15450. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 27 juin 1809.

Je reçois votre lettre du 21. Il était inutile de parler dans le *Moniteur* de l'artillerie brisée et perdue; cela n'est bon qu'à exciter les nombreux ennemis que nous avons partout.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15451. — AU GÉNÉRAL COMTE DEJEAN,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 27 juin 1809.

Le défaut d'effets de harnachement et de selles nous ruine : il nous tient dans les dépôts un grand nombre de chevaux qui mangent et ne font rien. Il n'est cependant pas difficile, avec les immenses ressources de la France, de procurer des selles et des brides à ma cavalerie, et de mettre ainsi mes remontes dans le cas de servir.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15452. — AU PRINCE PONIATOWSKI,

COMMANDANT LES TROUPES POLONAISES DU 9e CORPS, A PULAWY.

Schœnbrunn, 27 juin 1809.

L'Empereur, Monsieur le Prince Poniatowski, suppose les Russes arrivés à Cracovie. Vous devez les engager à se porter sur Olmütz, et, s'il est possible, vous devez vous y porter vous-même ou partout ailleurs, afin de remplir le même but, qui est d'occuper le corps de l'archiduc Ferdinand. Sous peu de jours, nous aurons vraisemblablement passé le Danube, sur lequel nous avons deux ponts de pilotis et un de bateaux.

Le prince de Neuchâtel, major général [1].

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15453. — AU GÉNÉRAL MARMONT, DUC DE RAGUSE,

COMMANDANT L'ARMÉE DE DALMATIE, A GRÆTZ.

Schœnbrunn, 28 juin 1809, neuf heures du matin.

Le 27 vous n'étiez pas à Grætz. Vous avez fait la plus grande faute militaire qu'un général puisse faire. Vous auriez dû y être le 23 à minuit, ou le 24 au matin. Vous avez 10,000 hommes à commander, et vous ne savez pas vous faire obéir. Au fond, votre corps n'est qu'une division. Je crois que Montrichard n'est pas grand'chose ; mais vous avez mauvaise grâce à vous plaindre. Que serait-ce si vous commandiez 120,000 hommes? D'ailleurs une désobéissance serait criminelle; c'est un malentendu, et comment peut-il y en avoir quand on n'a que 10,000 hommes? Marmont, vous avez les meilleurs corps de mon armée; je désire que vous soyez à une bataille que je veux donner, et vous me retardez de bien des jours. Il faut

[1] Voir la note de la page 11.

plus d'activité et plus de mouvement qu'il ne paraît que vous vous en donnez pour faire la guerre.

Vous avez peut-être enfin battu aujourd'hui Gyulai. Il est bien nécessaire que je puisse savoir à quoi m'en tenir, où vous êtes, et où se ralliera l'ennemi autour de Grætz. Il est important qu'il soit dispersé de manière qu'il ne puisse pas se réunir de bien des jours.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15454. — AU GÉNÉRAL MARMONT, DUC DE RAGUSE,
COMMANDANT L'ARMÉE DE DALMATIE, A GRÆTZ.

Schœnbrunn, 28 juin 1809, dix heures du matin.

J'ai mis, Monsieur le Général Marmont, votre lettre du 27 sous les yeux de l'Empereur. Sa Majesté ne comprend pas et n'approuve pas vos dispositions. Vous deviez être le 24 à Grætz, et vous n'y étiez pas le 27. Sa Majesté me charge de vous dire que ce qui convient à la guerre est simplicité et sûreté, et la simplicité et la sûreté de vos mouvements voulaient que vous allassiez directement à Grætz; là, vous vous seriez trouvé sur la droite de la Mur; vous y auriez eu des nouvelles de l'ennemi, c'est l'avantage des grandes villes; alors le 26 vous auriez pu prendre un parti convenable. Au lieu de cela, vous vous êtes porté sur Wildon, n'ayant pas la facilité de vous porter sur les deux rives de la Mur, et vous avez perdu deux jours, ce qui nuit beaucoup aux projets de l'Empereur, en retardant l'instant de la grande bataille que Sa Majesté veut livrer à l'ennemi. Quant au général Montrichard, Sa Majesté n'en a pas une très-grande opinion, mais elle ne peut croire que, s'il avait eu des ordres positifs, il n'eût pas marché. Sa Majesté pense donc que les ordres ont été mal donnés. Faites-moi connaître ce qui en est, car, si le général Montrichard n'a pas exécuté votre ordre, Sa Majesté le fera traduire à un conseil de guerre.

L'Empereur suppose qu'aujourd'hui vous serez maître de Grætz, que vous aurez suivi le général Gyulai. Il est probable que, si vous avez une affaire, il en résultera que le fort de Grætz se rendra. Toutefois, Général, l'intention de Sa Majesté n'est pas que vous vous éloigniez en poursuivant l'ennemi; vous devez vous mettre en mesure d'attendre des ordres. Quand l'Empereur saura comment les choses se sont passées, son projet est de vous donner l'ordre de vous reployer à grandes marches sur Vienne.

Ce n'est pas la réserve de cavalerie que je vous avais demandée,

c'est la réserve d'artillerie que le général Broussier avait dit avoir, et qui portait quinze cent mille cartouches d'infanterie. Faites filer de suite sur Vienne cette réserve de munitions, et faites partir également sur-le-champ pour Vienne deux compagnies du 8e régiment d'artillerie à pied. Faites-leur faire de grandes journées.

Aussitôt que vous n'aurez plus absolument besoin du général Broussier et de ses troupes, envoyez-le sur Neustadt, route de Vienne. Si cependant les événements de la journée d'aujourd'hui vous avaient conduit à cinq ou six lieues sur la route de la Hongrie, et que le général Broussier fût plus près d'OEdenburg, vous le dirigeriez sur cette ville et m'en préviendriez.

Sa Majesté trouve que vous avez manœuvré de manière à donner tout l'avantage sur vous à l'ennemi. Vous deviez être à Grætz avant lui, et, comme vous n'avez qu'un petit corps, y arriver le 23. Telle est l'opinion de Sa Majesté.

Le prince de Neuchâtel, major général.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15455. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A RAAB.

Schœnbrunn, 28 juin 1809, dix heures du matin.

Mon Fils, vous trouverez ci-joint une lettre d'OEdenburg; vous y verrez que le général Chasteler paraissait se diriger sur Stein am Anger. Le général Gyulai était sur Grætz; Marmont a dû l'attaquer hier. Je vous ai déjà mandé qu'il fallait faire un fort détachement de cavalerie, d'infanterie et d'artillerie sur les derrières de Chasteler; il est impossible que ce détachement ne prenne pas quelque chose. Il ne m'est pas possible de faire le mouvement que je médite, si l'on n'a éloigné l'ennemi de ce côté.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15456. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A RAAB.

Schœnbrunn, 28 juin 1809, onze heures du matin.

Mon Fils, je reçois vos deux lettres du 27 à midi et à six heures du soir. Les caisses n'ont été saisies ni à Grætz, ni à Klagenfurt, ni nulle part; il y avait plusieurs millions dans les caisses de ces villes.

Désormais il n'y a plus d'armée d'Italie; vos troupes font partie de la Grande Armée. Les événements ont été trop vifs pour qu'on se soit occupé de donner des gratifications; on n'a donné un sou à personne;

on ne s'est pas non plus occupé de l'habillement. J'ai accordé 40,000 francs à chaque corps pour les achats indispensables ; cela sera donné au corps de l'armée d'Italie comme aux autres. Il faut que toutes les contributions soient versées dans la caisse du sieur la Bouillerie, que tous les comptes d'administration soient rendus à l'intendant général et que toutes les munitions des parcs soient à la disposition du général la Riboisière. Il n'y a aucune espèce de raison pour établir une distinction entre les corps de l'armée d'Italie et les autres.

Marmont a assez mal manœuvré; Broussier, encore plus mal. Il n'a pas dépendu d'eux que je n'aie perdu le 84e, qui a été bloqué pendant dix-neuf heures et qui a trouvé dans son courage de quoi suppléer aux faux mouvements qu'on a faits. Il a fait aux mauvais Croates du général Gyulai plusieurs centaines de prisonniers et a pris deux drapeaux. Le régiment s'est couvert de gloire.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15457. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,
COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A KITSEE.

Schœnbrunn, 28 juin 1809, dix heures du soir.

Mon Cousin, donnez ordre à la brigade badoise de se rendre sans délai à Ebersdorf.

Faites-moi connaître la situation du général Lasalle, et si le général Marulaz l'a rejoint, et quelle est la force des généraux Lasalle et Marulaz réunis.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15458. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 28 juin 1809.

Le major général écrira au général Vandamme pour le prévenir que, la brigade Pajol ayant fait un mouvement, il place un régiment de cavalerie wurtembergeois entre Nussdorf et Klosterneuburg.

Ordre à la brigade Pajol de partir demain de ses cantonnements pour aller s'établir du côté de Laxemburg, où elle sera réunie le plus tôt possible afin d'être prête à marcher au premier ordre.

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre.

15459. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 28 juin 1809.

Mon Cousin, chargez le général Monthion de se rendre dans les prisons de Vienne et de s'informer pourquoi il y a 175 Français prisonniers. Ce nombre me paraît bien considérable.

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre.

15460. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 28 juin 1809.

Mon Cousin, envoyez un officier au roi de Westphalie pour lui faire connaître que mon intention est qu'avec ses propres troupes, la division hollandaise, les troupes saxonnes, les troupes françaises et du grand-duché de Berg, qu'il a sous ses ordres, il porte son quartier général à Dresde et se prépare à entrer en Bohême; que j'ordonne au duc d'Abrantès d'envoyer de Baireuth la division Rivaud avec un régiment de cavalerie et douze pièces de canon pour le soutenir; mais que, si par des raisons quelconques il ne pouvait pas entrer à Dresde et menacer la Bohême, les divisions françaises doivent rester du côté de Baireuth.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15461. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 28 juin 1809.

Mon Cousin, écrivez au prince de Ponte-Corvo d'augmenter la division Dupas de 2,000 Saxons, afin de porter cette division à 5 ou 6,000 hommes. Ces Saxons, mêlés avec des troupes françaises et commandés par des généraux français, rendront plus de services. Par ce moyen, le prince de Ponte-Corvo aura trois divisions de 5 à 6,000 hommes chacune.

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre.

15462. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 28 juin 1809.

Mon Cousin, réitérez l'ordre que tous les soldats de l'armée qui

sont à Vienne reçoivent tous les jours une bouteille de vin. Les caves de Vienne sont pleines ; il est ridicule que mes soldats manquent de vin. Les corps qui sont dans la ville iront à la distribution. Pour les corps qui sont éloignés, les ordonnateurs prendront des mesures pour le transport.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15463. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,

COMMANDANT LE GÉNIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A EBERSDORF.

Schœnbrunn, 28 juin 1809.

Monsieur le Général Bertrand, je désire que demain, au jour, vous alliez reconnaître et faire reconnaître par un capitaine de pontonniers le Danube, vis-à-vis le Hansel-Grund. Je voudrais jeter là mon pont de radeaux. On passerait, comme je l'ai ordonné, dans le Hansel-Grund sur un petit pont qui serait préparé dans l'île, et, aussitôt que l'opération serait faite, on jetterait le pont de radeaux. Faites-moi connaître si cela est possible, et quelle est la largeur du Danube en cet endroit. Ce pont, qui serait jeté en vingt-quatre heures, serait un moyen de passage en cas de retraite ou d'événements extraordinaires.

NAPOLÉON.

P. S. Il faudrait aussi assurer la communication du pont actuel à l'embouchure, vis-à-vis du village de Manswœrt, où il y a deux ou trois petits filets d'eau.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

15464. — VINGT-TROISIÈME BULLETIN

DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE.

Vienne, 28 juin 1809.

Le 25 de ce mois, Sa Majesté a passé en revue un grand nombre de troupes sur les hauteurs de Schœnbrunn. On a remarqué une superbe ligne de 8,000 hommes de cavalerie, dont la Garde faisait partie, et où ne se trouvait pas un régiment de cuirassiers. On a remarqué également une ligne de deux cents pièces de canon. La tenue et l'air martial des troupes excitaient l'admiration des spectateurs.

Samedi 24, à quatre heures après midi, nos troupes sont entrées à Raab. Le 25, la garnison, prisonnière de guerre, est partie. De compte fait, elle s'est trouvée monter à 2,500 hommes.

Sa Majesté a donné au général de division Narbonne le commandement de cette place et de tous les comitats hongrois soumis aux armes françaises.

Le duc d'Auerstaedt est devant Presbourg. L'ennemi travaillait à des fortifications; on lui a intimé de cesser ses travaux, s'il ne voulait pas attirer de grands malheurs sur les paisibles habitants. Il n'en a tenu compte : 4,000 bombes et obus l'ont forcé de renoncer à son projet; mais le feu a pris dans cette malheureuse ville, et plusieurs quartiers ont été brûlés.

Le duc de Raguse avec l'armée de Dalmatie a passé la Drave le 22, et marchait sur Grætz.

Le 24, le général Vandamme a fait embarquer à Mœlk 300 Wurtembergois, commandés par le major Kechler, pour les jeter sur l'autre rive et avoir des nouvelles. Le débarquement s'est fait. Ces troupes ont mis en déroute deux compagnies ennemies et ont pris 2 officiers et 80 hommes du régiment de Mittrovski.

Le prince de Ponte-Corvo et l'armée saxonne sont à Saint-Pœlten.

Le duc de Danzig, qui est à Linz, a fait faire une reconnaissance sur la rive gauche par le général de Wrede : tous les postes ennemis ont été repoussés; on a pris plusieurs officiers et une vingtaine d'hommes. L'objet de cette reconnaissance était aussi de se procurer des nouvelles.

La ville de Vienne est abondamment approvisionnée de viande; l'approvisionnement de pain est plus difficile, à cause des embarras qu'on éprouve pour la mouture. Quant aux subsistances de l'armée, elles sont assurées pour plus de six mois. Elle a des vivres, du vin et des légumes en abondance. Le vin des caves des couvents a été mis en magasin, pour fournir aux distributions à faire à l'armée. On a réuni ainsi plusieurs millions de bouteilles.

Le 10 avril, au moment même où le général autrichien prostituait son caractère et tendait un piége au roi de Bavière en écrivant la lettre qui a été insérée dans tous les papiers publics, le général Chasteler insurgeait le Tyrol et surprenait 700 conscrits français qui allaient à Augsburg, où étaient leurs régiments, et qui marchaient sur la foi de la paix. Obligés de se rendre et faits prisonniers, ils furent massacrés. Parmi eux se trouvaient 80 Belges nés dans la même ville que Chasteler. 1,800 Bavarois, faits prisonniers à la même époque, furent aussi massacrés. Chasteler, qui commandait, fut le témoin de ces horreurs. Non-seulement il ne s'y opposa point, mais on l'accusa d'avoir souri à ce massacre, espérant que les Tyroliens, ayant à redouter la vengeance d'un crime dont ils ne pouvaient

espérer le pardon, seraient ainsi plus fortement engagés dans leur rébellion.

Lorsque Sa Majesté eut connaissance de ces atrocités, elle se trouva dans une position difficile. Si elle voulait recourir aux représailles, 20 généraux, 1,000 officiers, 80,000 hommes, faits prisonniers pendant le mois d'avril, pouvaient satisfaire aux mânes des malheureux Français si lâchement égorgés. Mais des prisonniers n'appartiennent pas à la puissance pour laquelle ils ont combattu ; ils sont sous la sauvegarde de l'honneur et de la générosité de la nation qui les a désarmés. Sa Majesté considéra Chasteler comme étant sans aveu ; car, malgré les proclamations furibondes et les discours violents des princes de la Maison de Lorraine, il était impossible de croire qu'ils approuvaient de pareils attentats. Sa Majesté fit en conséquence publier l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR.

Quartier général impérial à Enns, 5 mai 1809.

D'après les ordres de l'Empereur, le nommé Chasteler, soi-disant général au service d'Autriche, moteur de l'insurrection du Tyrol, et prévenu d'être l'auteur des massacres commis par les insurgés sur les prisonniers bavarois et français, sera traduit à une commission militaire aussitôt qu'il sera fait prisonnier, et passé par les armes, s'il y a lieu, dans les vingt-quatre heures qui suivront sa saisie.

Le prince de Neuchâtel, vice-connétable, major général de l'armée,
ALEXANDRE.

A la bataille d'Essling, le général Durosnel, portant un ordre à un escadron avancé, fut fait prisonnier par 25 uhlans. L'empereur d'Autriche, fier d'un triomphe si facile, fit publier un ordre du jour conçu en ces termes :

COPIE D'UNE LETTRE DE S. M. L'EMPEREUR D'AUTRICHE AU PRINCE CHARLES.

Wolkersdorf, 25 mai 1809.

Mon cher frère, j'ai appris que l'empereur Napoléon a déclaré le marquis de Chasteler hors du droit des gens. Cette conduite injuste et contraire aux usages des nations, et dont on n'a aucun exemple dans les dernières époques de l'histoire, m'oblige d'user de représailles. En conséquence, j'ordonne que les généraux français Durosnel et Fouler soient gardés comme otages, pour subir le même sort et les mêmes traitements que l'empereur Napoléon se permettrait de faire éprouver au général Chasteler. Il en coûte à mon cœur de donner un pareil ordre; mais je le dois à mes braves guerriers et à mes braves peuples, qu'un pareil sort peut atteindre au milieu des devoirs qu'ils remplissent avec tant de dévouement. Je vous charge de faire connaître cette lettre à l'armée, et de l'envoyer par un parlementaire au major général de l'empereur Napoléon.

FRANÇOIS.

Aussitôt que cet ordre du jour parvint à la connaissance de Sa Majesté, elle ordonna d'arrêter le prince de Colloredo, le prince de Metternich, le comte Pergen et le comte de Hardeck, et de les conduire en France pour répondre des jours des généraux Durosnel et Fouler. Le major général écrivit au chef d'état-major de l'armée autrichienne la lettre ci-après :

A M. LE GÉNÉRAL DE L'ARMÉE AUTRICHIENNE.

Schœnbrunn, 6 juin 1809.

Monsieur, S. M. l'Empereur a eu connaissance d'un ordre donné par l'empereur François, qui déclare que les généraux français Durosnel et Fouler, que les circonstances de la guerre ont mis en son pouvoir, doivent répondre de la peine que les lois de la justice infligeraient à M. Chasteler, qui s'est mis à la tête des insurgés du Tyrol et a laissé égorger 700 prisonniers français et 18 à 1900 Bavarois, crime inouï dans l'histoire des nations, qui eût pu exciter une terrible représaille contre 40 feld-maréchaux-lieutenants, 36 généraux-majors, plus de 300 colonels ou majors, 1,200 officiers et 80,000 soldats, qui sont nos prisonniers, si Sa Majesté ne regardait les prisonniers comme placés sous sa foi et sous son honneur, et d'ailleurs n'avait eu des preuves que les officiers autrichiens du Tyrol en ont été aussi indignés que nous.

Cependant Sa Majesté a ordonné que le prince de Colloredo, le prince de Metternich, le comte Frédéric de Hardeck et le comte de Pergen seraient arrêtés et transférés en France pour répondre de la sûreté des généraux Durosnel et Fouler, menacés par l'ordre du jour de votre souverain. Ces officiers pourront mourir, Monsieur, mais ils ne mourront pas sans vengeance : cette vengeance ne tombera sur aucun prisonnier, mais sur les parents de ceux qui ordonneraient leur mort.

Quant à M. Chasteler, il n'est pas encore au pouvoir de l'armée, mais, s'il est arrêté, vous pouvez compter que son procès sera instruit, et qu'il sera traduit à une commission militaire.

Je prie Votre Excellence de croire aux sentiments de ma haute considération.

Le major général, ALEXANDRE.

La ville de Vienne et le corps des États de la basse Autriche sollicitèrent la clémence de Sa Majesté, et demandèrent à envoyer une députation à l'empereur François, pour faire sentir la déraison du procédé dont on usait à l'égard des généraux Durosnel et Fouler, pour représenter que Chasteler n'était pas condamné, qu'il n'était point arrêté, qu'il était seulement traduit devant les tribunaux ; que les pères, les femmes, les enfants, les propriétés des généraux autrichiens étaient entre les mains des Français, et que l'armée française était décidée, si l'on attentait à un seul prisonnier, à faire un exemple dont la postérité conserverait longtemps le souvenir.

L'estime que Sa Majesté accorde aux bons habitants de Vienne et au corps des États la détermina à accéder à cette demande. Elle autorisa MM. de Colloredo, de Metternich, de Pergen et de Hardeck à

rester à Vienne, et la députation à partir pour le quartier général de l'empereur d'Autriche.

Cette députation est de retour. L'empereur François a répondu à ses représentations qu'il ignorait le massacre des prisonniers français en Tyrol, qu'il compatissait aux maux de la capitale et des provinces, que ses ministres l'avaient trompé, etc. Les députés firent observer que tous les hommes sages voient avec peine l'existence de cette poignée de brouillons qui, par les démarches qu'ils conseillent, par les proclamations, les ordres du jour, etc., qu'ils font adopter, ne cherchent qu'à fomenter les passions et les haines et à exaspérer un ennemi maître de la Croatie, de la Carinthie, de la Carniole, de la Styrie, de la haute et de la basse Autriche, de la capitale de l'empire et d'une grande partie de la Hongrie; que les sentiments de l'empereur pour ses sujets devaient le porter à calmer le vainqueur plutôt qu'à l'irriter, et à donner à la guerre le caractère qui lui est naturel chez les peuples civilisés, puisque ce vainqueur pouvait en appesantir les maux sur la moitié de la monarchie.

On dit que l'empereur d'Autriche a répondu que la plupart des écrits dont les députés voulaient parler étaient controuvés; que ceux dont on ne désavouait pas l'existence étaient plus modérés; que les rédacteurs dont on se servait étaient d'ailleurs des commis français, et que, lorsque ces écrits contenaient des choses inconvenantes, on ne s'en apercevait que quand le mal était fait. Si cette réponse, qui court dans le public, est vraie, nous n'avons aucune observation à faire. On ne peut méconnaître l'influence de l'Angleterre, car ce petit nombre d'hommes traîtres à leur patrie est certainement à la solde de cette puissance.

Lorsque les députés ont passé à Bude, ils ont vu l'impératrice. C'était quelques jours avant qu'elle fût obligée de quitter cette ville. Ils l'ont trouvée changée, abattue et consternée des malheurs qui menacent sa Maison. L'opinion de la monarchie est extrêmement défavorable à la famille de cette princesse. C'est cette famille qui a excité à la guerre. Les archiducs Palatin et Reinier sont les seuls princes autrichiens qui aient insisté pour le maintien de la paix. L'impératrice était loin de prévoir les événements qui se sont passés. Elle a beaucoup pleuré; elle a montré un grand effroi du nuage épais qui couvre l'avenir; elle parlait de paix, elle demandait la paix; elle conjurait les députés de parler à l'empereur François en faveur de la paix. Ils ont rapporté que la conduite de l'archiduc Maximilien avait été désavouée, et que l'empereur d'Autriche l'avait envoyé au fond de la Hongrie.

Extrait du *Moniteur* du 25 juillet 1809.

15465. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT, COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A KITSEE.

Schœnbrunn, 29 juin 1809, onze heures du matin.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 29 à deux heures du matin. Voici les dispositions générales que j'ai arrêtées. Le 1er ou le 2, vous serez relevé à votre poste par une division du vice-roi, et vous vous mettrez en marche pour Ebersdorf, où il est nécessaire que vous soyez rendu le 3. Le 4, tout le corps du vice-roi doit y être rendu. Le 5, je compte attaquer l'ennemi. J'attendrai un dernier rapport pour savoir si l'on doit occuper Kitsee ou non. Combien croyez-vous qu'il faille de troupes pour contenir devant Presbourg le général Bianchi?

Je pense que de votre personne vous pouvez venir ici un peu plus tôt, afin de prendre connaissance de l'état des choses, de ce que vous aurez à faire, et de vous assurer du bon état de votre artillerie, de votre réserve, de vos vivres.

Le général Puthod avec sa division me paraît très-suffisant. Faites rapprocher le général Lasalle, afin que dans un jour et demi il soit sur vous; le vice-roi doit, en attendant, le garder près de Presbourg. Je réunis à Vienne toutes mes troupes. Le vice-roi ne laisse qu'une garnison de 1,000 hommes à Raab; il laissera aussi un corps d'observation devant Presbourg. Je fais revenir également Marmont et Broussier de Grætz; la concentration est générale. Prenez toutes les mesures pour qu'aucun homme ne reste en arrière, et qu'on ne perde absolument rien.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15466. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A RAAB.

Schœnbrunn, 29 juin 1809, onze heures du matin.

Mon Fils, envoyez-nous donc des vivres; nous sommes dans la plus grande pénurie. Nous n'avons encore reçu que 5,000 quintaux de blé ou de farine, soit du duc d'Auerstaedt, soit de vous; cependant rien que ce qui était sur les bateaux montait à 9,000 quintaux. Je vous avais demandé 2,000 quintaux de farine, ce qui aurait fait 11,000; de nous envoyer 6,000 quintaux de blé, pris dans le pays que vous occupez, ce qui aurait fait 17,000 quintaux. Nos besoins en vivres sont tout à fait pressants.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15467. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A RAAB.

Schœnbrunn, 29 juin 1809, onze heures du matin.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 28 à deux heures après midi. J'approuve les instructions que vous avez données au général Macdonald. Marmont est arrivé le 27 à Grætz, à la pointe du jour; Gyulai s'était retiré du côté de Güns. Le général Marmont avait jugé à propos de se reposer le 27, ce qui était une nouvelle faute qu'il avait faite, et devait se mettre le 28 à la poursuite de l'ennemi. J'ai donné ordre à Marmont et à Broussier d'être arrivés le 4 sur Vienne. J'ai donné ordre au général Rusca de laisser une garnison suffisante à Klagenfurt, en tenant des postes entre Laybach et Klagenfurt, et entre Klagenfurt et Osoppo, et de se rendre à marches forcées sur Bruck, de manière à y être arrivé entre le 3 et le 4. Je lui ai fait donner l'ordre d'écrire en Italie pour que tous les détachements venant d'Italie soient réunis à Osoppo, jusqu'à ce que cela forme une colonne de 4,000 hommes. Je lui ai cependant mandé que, si les 500 cuirassiers et les 500 chasseurs qui ont dû arriver le 26 à Osoppo pouvaient rejoindre sa colonne, il les fît doubler de marche. Vous voyez donc par là mes projets. Il faut que le 4, au soir, tout votre corps d'armée soit rendu à Ebersdorf. Tout le monde doit marcher à grandes journées.

Il suffit que vous commenciez votre mouvement le 2; car je compte que de Raab ici il n'y a pas plus de trois jours de marche. Disposez vos autres corps de manière qu'ils soient déjà sur la route et qu'ils soient moins fatigués. Vous avez déjà déterminé la garnison de Raab; un rideau de cavalerie légère pourra rester vingt-quatre heures de plus entre Raab et Komorn, afin de masquer davantage votre mouvement. La garnison de Raab pourra tenir des détachements d'infanterie aux différents ponts, qu'il faudra détruire afin de défendre Raab le plus longtemps possible. Il est nécessaire qu'une de vos divisions puisse être devant Presbourg le 2, afin que ce jour-là le duc d'Auerstaedt puisse partir pour Ebersdorf et remettre ses postes à la division que vous enverrez.

Ainsi vous devez avoir tout votre corps à la bataille, hormis une garnison d'un millier d'hommes que vous laisserez dans Raab, et un corps d'observation devant Presbourg.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15468. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,
COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A KITSEE.

Schœnbrunn, 29 juin 1809, deux heures après midi.

Mon Cousin, j'ai écrit au vice-roi d'ordonner au général Baraguey d'Hilliers d'aller, demain au soir ou après-demain, vous trouver. Je le destine, avec la division Severoli et un régiment de cavalerie légère du vice-roi, à former un corps d'observation vis-à-vis Presbourg et entre Raab et Presbourg, et à soumettre le pays vis-à-vis Presbourg, entre Ebersdorf et Presbourg et entre le lac et Raab. Ce général aura par ce moyen 4,000 à 4,500 hommes; ce qui doit être suffisant pour empêcher l'ennemi de déboucher et pour maintenir la communication entre lui et Ebersdorf. Il sera convenable que vous conseilliez à ce général, après lui avoir montré les positions qu'il doit occuper, d'aller de Presbourg au lac et de Presbourg à Ebersdorf, afin qu'il ait une idée du terrain et de ce qu'il y a à faire.

Quant à votre mouvement et à celui de l'armée d'Italie, il serait de quelque importance que l'ennemi ne le vît pas. Il me semble que depuis Presbourg on longe toujours le Danube. On n'allongerait pas beaucoup le chemin en passant par Bruck, et on serait alors tout à fait hors de vue de l'ennemi.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15469. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A RAAB.

Schœnbrunn, 29 juin 1809.

Mon Fils, voici comme je conçois que votre corps pourrait être composé :

Aile droite. — Macdonald. Division Broussier, 6,000 hommes; division Lamarque, 5,000; artillerie, 500; total, 12,000 hommes.

Corps de Grenier. — Division Seras, 4,000 hommes; division Durutte, 4,500; artillerie, 500; total, 9,000 hommes.

Réserve. — Division Pacthod, 4,000 hommes; Garde, 2,000; dragons, 3,000; cavalerie légère, 1,600; total, 10,600 hommes.

Ce qui fait 30 à 32,000 hommes que vous auriez à la bataille.

Corps d'observation devant Presbourg. — Baraguey d'Hilliers. Division Severoli, 4,000 hommes, un régiment de cavalerie légère.

Corps d'observation de Bruck et du Semring et garnisons. — Division Rusca, 3,000 hommes; garnison de Raab, 1,200; de Klagenfurt, 1,200 hommes.

J'ai expédié les ordres pour ce mouvement.

Ce qui porte votre armée à 42,000 hommes. Vous pourrez faire à l'itinéraire les changements que vous jugerez convenables. Il me faut à la bataille de bonnes troupes, car les mauvaises ne servent de rien. Ainsi vous aurez quatre divisions formant deux ailes, une division de dragons et une de cavalerie légère, et une réserve dans votre main, composée de la division Pacthod et de votre garde ; ce qui vous formera un beau corps de 30 à 32,000 hommes. Envoyez le général Baraguey d'Hilliers, de sa personne, reconnaître Presbourg et les positions à occuper. Comme de raison, je désire qu'il empêche l'ennemi de déboucher de Presbourg. L'ennemi n'a dans les îles que six bataillons ; il a aussi quelques landwehre, mais ce sont de très-mauvaises troupes. Le général Baraguey d'Hilliers, en fournissant la garnison de Raab, peut avoir 3,000 hommes et six pièces de canon. Vous joindrez à sa colonne un de vos régiments de cavalerie légère. J'avais eu l'intention de lui envoyer une brigade de cavalerie légère, que j'ai formée d'un régiment de chasseurs provisoires et d'un régiment wurtembergeois, sous les ordres du général Thiry ; mais je placerai ce millier de chevaux à Bruck pour éclairer le pays depuis le lac jusqu'ici. Ils seront sous les ordres du général Baraguey d'Hilliers. Par ce moyen, toute la division Montbrun, la brigade Colbert et vos trois régiments de l'armée d'Italie se trouveront à la bataille. La division Baraguey d'Hilliers sera forte de 4,000 hommes, qui suffisent pour empêcher l'ennemi de déboucher devant Presbourg et pour maintenir la communication avec Ebersdorf. En cas d'événement, le général Baraguey d'Hilliers ne doit jamais se laisser couper d'Ebersdorf, et doit se retirer graduellement.

Le général Rusca a les mêmes instructions du côté de Bruck. L'important est que, demain ou après-demain, le général Baraguey d'Hilliers aille trouver le duc d'Auerstaedt afin de bien reconnaître les positions et ce qu'il a à faire.

NAPOLÉON.

P. S. J'ai reçu votre projet de proclamation aux Hongrois ; je désire que vous remettiez à faire cette proclamation après la bataille.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15470. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 29 juin 1809.

Mon Cousin, donnez ordre au duc de Danzig de faire partir, le

1er de juillet, toute la division Wrede, infanterie, cavalerie et artillerie, et de compléter les pièces d'artillerie à quarante, sur les soixante qu'a le duc de Danzig. Cette division se rendra à Mœlk, où elle arrivera le 3, de bonne heure, et de manière à pouvoir faire encore trois lieues. Le général de Wrede enverra un aide camp, qui fera connaître l'heure où il arrivera, et qui pourra lui porter des ordres sur sa destination définitive.

Vous écrirez au duc de Danzig que, moyennant la fortification de Linz, la division qui s'y trouve doit être suffisante; qu'enfin je le laisse maître d'y faire venir une partie de la division Deroy, s'il croit pouvoir le faire sans inconvénient pour Salzburg; que ces mouvements sont pour appuyer une opération qui ne devrait durer que deux ou trois jours. Vous ferez remarquer au duc de Danzig qu'il peut ordonner au général Rouyer de placer un de ses bataillons pour garder la ligne depuis Passau jusqu'à Linz; ce qui lui économisera un bataillon de 600 hommes; qu'également 100 hommes sont suffisants pour garder la redoute d'Enns; que 100 hommes sont suffisants pour la ville d'Enns; que 300 chevaux et 100 hommes d'infanterie sont suffisants pour garder Amstetten, et qu'ainsi il pourrait réunir plus de 6,000 hommes disponibles pour garder le pont de Linz.

Écrivez au général Vandamme que, s'il n'y a rien de nouveau, il soit rendu ici, de sa personne, demain à midi.

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre.

15471. — AU COMTE GAUDIN, MINISTRE DES FINANCES, A PARIS.

Schœnbrunn, 29 juin 1809.

Monsieur Gaudin, mon intention est de ne rien ôter au général Miollis.

Recommandez à la Consulte, à Rome, de faire tous ses efforts pour contenter les Romains; dites-lui que je n'ai pas fait de la réunion de Rome une affaire de finances, et qu'il ne faut pas que ce pays éprouve des charges nouvelles; qu'au contraire je désire que ce qu'on appelle la ville de Rome soit libéré autant que possible de toutes charges, et qu'on ne paye que ce qui est nécessaire pour la ville.

Répétez-leur que je ne veux retirer aucun avantage pécuniaire de la réunion de Rome; que je désire que les habitants soient contents, et que ce qui resterait de libre sur les revenus soit employé à la libération et au bien de la ville.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15472. — AU COMTE FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Schœnbrunn, 30 juin 1809.

Faites donc voir qui est-ce qui dirige le ministre de Prusse [1]. Les bêtises et les infamies qu'il envoie à sa cour ne peuvent se concevoir. Cet homme est-il bête ou malin, ou est-il mystifié par un intrigant de Paris? Il écrit à Berlin que mes affaires sont désespérées, que le mécontentement en France est au comble, et le résultat de tout cela est pour faire que la Prusse ne me payé pas. Il faut que cet homme soit bien bête ou bien malveillant.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15473. — AU COMTE FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Schœnbrunn, 30 juin 1809.

Monsieur Fouché, je reçois votre lettre du 24, avec l'état des individus détenus dans les prisons de Bastia qui ont été renvoyés en France. Je trouve, comme vous, cette liste bien nombreuse. Je vois là des jeunes gens de seize à dix-sept ans, qu'il me semble qu'on pourrait placer, soit à l'école de Châlons, soit dans des lycées, selon l'existence qu'ils ont. Le sénateur Casabianca pourrait vous faire connaître si ce sont des gens bons à quelque chose, ou si ce ne sont que des paysans. Je suppose que ce mot de *brigandage* veut dire esprit de vendette qui, dans les mœurs de ce peuple, ne déshonore pas. Il faudrait leur faire subir un interrogatoire et prendre un parti, car il n'est pas possible de retenir tant de monde en prison sans enquête. Appelez Casabianca et les autres personnes qui peuvent donner des renseignements, et faites-moi une espèce d'enquête sur cela. Si un si grand nombre d'individus devaient être retenus en prison, il vaudrait mieux en former une colonie quelque part. Voyez à faire une information particulière sur chacun d'eux, et surtout à utiliser les jeunes gens.

P. S. J'ai autorisé le duc de Valmy à envoyer le comte de Reuss en surveillance à Metz.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

[1] Le baron de Brockhausen, ministre de Prusse à Paris.

15474. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A RAAB.

Schœnbrunn, 30 juin 1809, onze heures du matin.

Mon Fils, j'ai reçu votre lettre du 29 à dix heures du matin. Je crois qu'il est important que M. de Metternich ne s'aperçoive pas de nos mouvements. En conséquence, renvoyez-le à Vienne, jusqu'à ce qu'il soit fait de nouvelles dispositions pour l'échange.

Je reçois en même temps votre lettre du 29 à cinq heures et demie du soir. Il y a beaucoup d'indices qui portent à penser que l'ennemi fait un grand mouvement. Hier, les postes vis-à-vis l'île Lobau ont été beaucoup diminués; un grand nombre de camps qu'on avait l'habitude de voir ont disparu; je prends des mesures pour m'assurer de cela. De votre côté redoublez de surveillance et mandez-moi ce que vous apprendrez.

Par la lettre de Marmont, il paraît que Gyulai se retire en bas. On n'a point de nouvelles de Chasteler. Si l'ennemi avait évacué ses positions devant Vienne, il serait possible que je ne me décidasse point à vous faire venir; il est donc convenable de retarder votre mouvement.

Si les vingt-quatre escadrons qu'on a aperçus sur la rive gauche étaient de l'insurrection hongroise, ce ne serait pas grand'chose; si c'étaient d'autres troupes, ce serait différent. Observez bien Komorn et reconnaissez vous-même la Raab depuis son embouchure, afin que, si vous deviez être dans le cas de la défendre, vous connaissiez bien les positions qu'il faudrait prendre. Je vous écrirai ce soir. Ne contremandez rien et agissez comme si vous deviez être le 4 ou le 5 ici. J'ai bien de la peine à comprendre quels pourraient être les projets de l'ennemi s'il évacuait sa position vis-à-vis de Vienne.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15475.—AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT, COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, DEVANT PRESBOURG.

Schœnbrunn, 30 juin 1809, quatre heures après midi.

Mon Cousin, votre aide de camp m'amène le fils du baron de La Tour, du Piémont, un adjoint à l'état-major de l'archiduc Jean, qui est son espèce de factotum, et deux autres officiers. Cet adjoint prétend que, si vous vous emparez de l'île, il vous sera facile de vous rendre maître de la tête de pont, parce que vos batteries la prendront en travers. Vous savez l'importance que j'attache à avoir cette île. Il

paraît que les anciennes troupes qui étaient là ont été retirées et remplacées par les troupes de l'armée d'Italie. L'archiduc Jean doit être à Presbourg. Si la tête de pont peut être enlevée, ce sera une très-bonne et très-importante affaire. Je n'ai pas besoin de vous dire que vous pouvez rester le 1er, le 2 et le 3 pour vos opérations; vous savez que mon armée ne sera réunie que le 5.

L'ennemi paraissait avoir fait des mouvements devant l'île Lobau. Le fait est qu'hier, aux avant-postes, on n'y voyait que le tiers du monde qu'ils y ont ordinairement. Cependant, du haut de la tour de Vienne, on croit apercevoir les mêmes positions.

Prenez-moi donc cette vilaine tête de pont.

Il paraît que l'adjoint supposait que vos troupes devaient se retirer pour se concentrer. Il m'a assuré qu'il avait même été sur le point de faire passer quelques hommes dans un bateau. Le colonel blessé, qui est Flamand, pourrait vous donner quelques renseignements.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15476. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT, COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, DEVANT PRESBOURG.

Schœnbrunn, 30 juin 1809, dix heures du soir.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 30 à midi, avec un officier que vous m'avez envoyé. J'ai fait, ce soir à cinq heures, jeter l'ancien pont dans l'île; il a été jeté en une heure. Au premier coup de canon, l'ennemi s'est retiré jusqu'à Essling; et, ce qui me paraît vraiment extraordinaire, à sept heures on ne voyait aucun mouvement; il n'y avait qu'un seul bataillon à Essling, un ou deux à Enzersdorf et 2 ou 3,000 hommes de cavalerie à Aspern; de sorte que, s'il fût entré dans mes projets de m'emparer de toutes leurs redoutes, je pouvais le faire. On a fait réparer la tête de pont, et demain, au jour, nous verrons si l'ennemi est là ou non.

On me mande d'Œdenburg que l'insurrection hongroise commandée par Eszterhazy était en vue, et que les Polonais qui sont là s'attendent à être attaqués demain. Je crois Marulaz à portée de ce point. Faites-moi connaître positivement où est Lasalle.

Demain, à la pointe du jour, je serai dans l'île.

Ce petit officier de La Tour, que vous m'avez envoyé, assure que les ouvrages du côté de Presbourg n'avaient d'autre but que de couvrir cette ville. Si vous prenez la tête de pont, ce sera une très-bonne affaire. S'il était vrai que l'ennemi ne fût pas en force ici, et qu'il

voulût tenter quelque chose devant Presbourg, l'opération que nous avons faite ce soir le dérangerait beaucoup. Il doit lui être difficile à présent de jeter un pont à Presbourg.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15477. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A RAAB.

Schœnbrunn, 30 juin 1809, dix heures du soir.

Mon Fils, les Polonais que j'ai à Œdenburg avaient en présence aujourd'hui l'insurrection hongroise. Ils croyaient Chasteler du côté de Pápa. Ils supposaient qu'ils seraient attaqués demain.

Le maréchal Davout vous aura instruit d'une attaque qu'il a faite d'une île, où il a fait une centaine de prisonniers, un colonel et plusieurs officiers. Toute l'armée de l'archiduc Jean est sur Presbourg.

J'ai, ce soir, fait jeter un pont sur le bras de l'île Lobau. L'ennemi a pris la fuite et a évacué toute la rive gauche à une demi-lieue. Nous verrons ce qu'il fera demain.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15478. — AU GÉNÉRAL MARMONT, DUC DE RAGUSE, COMMANDANT L'ARMÉE DE DALMATIE, A GLEISDORF.

Schœnbrunn, 30 juin 1809, onze heures et demie du soir.

J'ai mis votre lettre du 29 juin, Monsieur le Duc, sous les yeux de Sa Majesté. Vous n'indiquez pas l'heure à laquelle vous écrivez; cependant cela est très-important. Hier, 29, au soir, quatre hussards rouges ont été pris par des insurgés hongrois dans la petite ville de Güns. Nous supposons que ce sont quatre hommes du 6e de hussards.

Vous avez dû être le 29 au soir à Gleisdorf, et vous vous serez dirigé le 30, pour arriver à Vienne, par Œdenburg, et il est possible que vous fassiez de la bonne besogne.

Le comte Eszterhazy, avec quelques milliers d'hommes d'infanterie et quelques mille de cavalerie de l'insurrection hongroise, a paru du côté d'Œdenburg, menaçant d'attaquer Œdenburg. Nous espérons que vous tomberez sur les derrières de cette colonne et que vous écraserez son arrière-garde.

Sa Majesté a vu avec peine que vous fassiez peu de cas de ses ordres. Son intention est que les deux compagnies d'artillerie qui vous servent vous restent, et que les deux autres reviennent au quar-

tier général. L'exécution de cet ordre ne souffre aucune modification et tient au bien du service. La route que vous avez ordonnée à vos convois, de Laybach à Klagenfurt, est très-hasardeuse, et par cette communication on s'expose à perdre beaucoup de monde.

Sa Majesté espère que vous êtes en grande marche sur Vienne, que vous passez par OEdenburg, et que le général Broussier file à grande marche sur Neustadt.

Les nouvelles sont que le général Chasteler est du côté de Pápa ; il serait bien près du vice-roi. Il paraît que Chasteler et Gyulai n'ont que l'instruction de battre le pays en partisans.

Ayez bien soin, si vous passez par la Hongrie, aux deux choses ci-après :

1° De n'avoir pas de traîneurs;

2° Que tout ce qui viendrait vous joindre de Grætz passe par Neustadt et non par la route de Hongrie; sans quoi vous perdriez beaucoup de monde, ce qui est arrivé au vice-roi. Que tout cela vienne de Grætz à Bruck, et suive de là la route de Neustadt.

Il faut même envoyer au-devant de vos convois, pour que rien ne vienne à Grætz et que tout se dirige droit sur Bruck. Ces précautions sont bien importantes et peuvent seules sauver les hommes qui viennent à la suite.

Le major général, prince de Neuchâtel.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15479. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A RAAB.

Schœnbrunn, 1er juillet 1809, cinq heures du matin.

Mon Fils, je reçois vos trois lettres du 30 à midi. Chasteler fait le partisan, se dissémine en un grand nombre de colonnes et s'annonce partout.

Je vois avec plaisir que le 4 vous serez arrivé; Marmont et Broussier le seront aussi. Notre seule crainte est que l'ennemi ne tienne point. Je vous ai mandé hier que j'avais fait jeter l'ancien pont dans l'île. Au premier coup de canon, l'ennemi a disparu et s'est retiré dans les redoutes d'Essling. Ce pont a été jeté à cinq heures du soir, et trois heures après, l'ennemi n'avait pas montré plus de 12,000 hommes d'infanterie et 3,000 hommes de cavalerie. Il paraît que c'est le corps de Hiller. Des bruits disaient que le prince Charles s'était porté ailleurs. Probablement ce matin nous saurons à quoi nous en tenir.

Pour Metternich, les Autrichiens se moquent de nous. Il y a un

moyen bien simple, c'est de le renvoyer à Vienne. Je suppose que vous l'aurez fait.

En abandonnant Raab, convenez d'un chiffre avec le général Narbonne, que vous remettrez à l'état-major ici. Je crois vous avoir mandé que le général Rusca venait sur Bruck avec 3,000 hommes, et que j'avais ordonné qu'on ne communiquât plus avec l'Italie que par des convois de 2 ou 3,000 hommes.

Je vous avais mandé hier que les Polonais croyaient devoir être attaqués à OEdenburg : ils me mandent d'hier soir que l'ennemi a rétrogradé et qu'il n'est même plus à Güns ni à Stein am Anger. Il est vrai que Marmont a dû coucher le 29 à Gleisdorf, et le 30 probablement entre Gleisdorf et Güns.

NAPOLÉON.

P. S. Avant de sortir de Raab, je vous recommande plusieurs choses : 1° de vous assurer qu'il y a tout ce qui est nécessaire pour tirer 6,000 coups de canon et 2,000 obus ou bombes; 2° qu'il y a des vivres pour plusieurs mois; 3° qu'on a détruit tous les ouvrages de fortification des camps retranchés; 4° de le bien reconnaître, afin que, si vous deviez remarcher de Vienne sur Raab, et que l'ennemi occupât ce camp retranché, vous ayez des facilités pour manœuvrer.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15480. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A ALTENBURG.

Ile Napoléon, 2 juillet 1809, trois heures du matin.

Mon Fils, je reçois vos deux lettres du 1er juillet à une heure du matin. Les renseignements qu'on vous a donnés sont inexacts; l'armée du prince Charles est toute ici en bataille. J'espère que vous aurez commencé votre mouvement et que vous serez ici le 4, car le 4 au soir je passe. Vous pouvez, selon les circonstances, laisser à Baraguey d'Hilliers plus ou moins de troupes. Dirigez le sieur Dodun par Ebersdorf dans l'île, afin qu'il me donne tous les renseignements qu'il aura.

Je suppose que vous aurez fait culbuter cette cavalerie qui aura débouché par Komorn et préparé par là votre mouvement sur Vienne.

NAPOLÉON.

P. S. Je suppose toujours que Raab a ses 6,000 coups de canon, et que vous compléterez les cartouches à 300,000.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15481. — ORDRE POUR LE PASSAGE DU DANUBE.

Ile Napoléon, 2 juillet 1809, onze heures du soir.

TITRE Ier.

1. Le 4, à l'heure que nous désignerons, le général Oudinot fera embarquer un général de brigade et quatre ou cinq bataillons de voltigeurs formant 1,500 hommes, au lieu qui sera indiqué par le capitaine de vaisseau Baste, pour s'emparer du Hansel-Grund. Le capitaine de vaisseau Baste, avec huit bateaux armés, marchera devant et protégera leur débarquement par une vive canonnade, en enfilant les batteries ennemies, qui en même temps seront canonnées par nos batteries.

2. Le général Bertrand donnera des ordres pour que le 3, à six heures du soir, il y ait quatre bacs près du lieu où l'on doit jeter le pont de l'embouchure, avec des marins et les agrès nécessaires à la navigation, avec un treuil et une cinquenelle. Aussitôt que le débarquement qui doit avoir lieu sera exécuté conformément à l'article 1er, le général Oudinot fera placer 800 hommes dans ces quatre bacs et les dirigera pour débarquer au pied de la batterie ennemie. Au même moment une cinquenelle sera jetée; ces quatre bacs s'y attacheront et serviront à transporter des troupes à chaque voyage qu'ils feront, en se servant de cette cinquenelle.

3. Le capitaine des pontonniers fera établir son pont, qu'il devra construire en deux heures, et, immédiatement après, le général Oudinot débouchera avec son corps, chassera l'ennemi de tous les bois, viendra porter une de ses divisions jusqu'à la Maison-Blanche, une autre sur Mühlleuten.

Le chemin le long et le plus près de la rivière sera mis en état pour pouvoir être la communication de l'armée, si cela était nécessaire. On travaillera à une tête de pont; et le plus tôt possible le général Oudinot établira sa droite à Mühlleuten, sa gauche à la Maison-Blanche, ayant trois ponts sur le petit canal. La plus grande partie de sa cavalerie sera sur Mühlleuten. Le général Oudinot aura avec lui de quoi jeter deux ponts sur haquets, de dix toises chacun. Dans cette position, il recevra des ordres. L'Empereur sera dans l'île Alexandre.

4. Le capitaine de vaisseau Baste s'emparera de l'île de Rohr-Haufen, et enverra des barques pour flanquer la droite. Deux pièces de 6 seront débarquées à terre pour faire une batterie qui battra le Zahnet et flanquera toute la droite. Il fera soutenir cette batterie par 200 marins armés de fusils.

TITRE II.

5. Un quart d'heure après que la canonnade aura commencé sur la droite, et après que la fusillade se sera fait entendre, le duc de Rivoli fera partir les cinq bacs, portant dix pièces de canon avec mille coups à tirer, dans des caisses, et 1,500 hommes d'infanterie, lesquels doubleront l'île Alexandre et iront débarquer le plus haut qu'ils pourront. Une cinquenelle sera jetée; les bacs y seront attachés et serviront à porter des hommes, des chevaux, des canons et des caissons.

6. Aussitôt que les bacs auront doublé l'île Alexandre, le pont d'une pièce descendra jusqu'à soixante toises de l'île Alexandre, et là sera abattu et placé. Aussitôt tout le reste du corps du duc de Rivoli passera sur ce pont.

7. Immédiatement après que le pont d'une pièce sera descendu, les radeaux fileront, et un pont sera construit vis-à-vis l'île Alexandre. Le duc d'Auerstaedt sera chargé de faire construire ce pont, ses troupes devant passer dessus.

8. Au même moment, le pont sur pontons sera jeté par-dessus l'îlot vis-à-vis l'île Alexandre; et aussitôt l'artillerie du duc de Rivoli et sa cavalerie passeront sur ce pont.

9. Le duc de Rivoli se placera selon les circonstances. Il se tiendra sous la protection des batteries de l'île Alexandre, jusqu'à ce que le général Oudinot ait pris le bois et que les ponts soient faits. Le duc de Rivoli fera la gauche de l'armée. La première position sera sous la protection des batteries de l'île Alexandre, la seconde sous la protection des batteries de l'île Lannes, la troisième dans Enzersdorf.

10. Le corps du prince de Ponte-Corvo, la Garde et l'armée du prince Eugène passeront immédiatement après sur les différents ponts et formeront la deuxième ligne. L'Empereur leur désignera, au moment, les ponts sur lesquels ils doivent passer.

11. L'armée doit être placée de la manière suivante, le plus tôt possible : trois corps en première ligne; celui du duc de Rivoli à la gauche, celui du général Oudinot au centre, celui du duc d'Auerstaedt à la droite; en seconde ligne : le corps du prince de Ponte-Corvo à la gauche, la Garde et le corps du duc de Raguse et la division Wrede au centre, et le prince Eugène à la droite. Chaque corps d'armée sera placé, une division faisant la gauche, une le centre et une la droite.

12. Le 5, à la pointe du jour, toutes les divisions seront sous les

armes, chacune ayant son artillerie, l'artillerie de régiment dans l'intervalle des bataillons.

13. Les cuirassiers, en réserve sous les ordres du duc d'Istrie, formeront la troisième ligne.

14. En général, on fera la manœuvre par la droite, en pivotant sur Enzersdorf pour envelopper tout le système de l'ennemi.

TITRE III.

15. Le duc de Rivoli aura ses quatre divisions d'infanterie; il laissera un régiment badois aux ordres du général Reynier. Sa cavalerie sera commandée par le général Lasalle, qui ne recevra d'ordres que du duc et qui aura sous lui les brigades Piré, Marulaz et Bruyère.

16. Le général Oudinot aura ses trois divisions d'infanterie et la brigade de cavalerie légère du général Colbert; il laissera deux bataillons, formés des compagnies du centre, aux ordres du général Reynier.

17. Le corps du duc d'Auerstaedt sera composé de ses quatre divisions d'infanterie, de la brigade de cavalerie du général Pajol et de celle de Jacquinot, sous les ordres du général Montbrun, plus, d'une des deux divisions de dragons de l'armée d'Italie (celle du général Pully ou celle du général Grouchy); ce qui lui fera neuf régiments de cavalerie.

18. Le prince de Ponte-Corvo aura son corps.

19. La Garde sera augmentée du corps du duc de Raguse et de la division Wrede.

20. L'armée d'Italie formera le corps du prince Eugène.

21. Les cuirassiers formeront une réserve à part, sous les ordres du duc d'Istrie.

TITRE IV. — DE LA DÉFENSE DE L'ILE.

22. Le général de division Reynier sera chargé du commandement de l'île. Il prendra le service le 4, à midi. Il donnera le commandement des différentes îles et postes détachés aux officiers d'artillerie les plus anciens ou les plus propres employés dans les batteries desdites îles.

23. Le général Reynier aura sous ses ordres : 1° un régiment de Bade, que fournit le corps du duc de Rivoli; 2° les deux bataillons que fournit le corps du général Oudinot; 3° deux bataillons saxons, que fournira le corps du prince de Ponte-Corvo; 4° le bataillon du prince de Neuchâtel.

Le bataillon de Neuchâtel et un bataillon badois seront placés dans

la tête de pont, dans laquelle il y aura six pièces de canon en batterie. Ce mouvement ne se fera que dans la nuit du 4 au 5. L'autre bataillon badois mettra 25 hommes dans l'île Saint-Hilaire, 25 dans l'île Masséna, 200 dans l'île du Moulin, 25 hommes dans l'île Lannes, 25 dans l'île Espagne et 25 dans l'île Alexandre; ce qui fera 325 hommes. Le reste des 400 hommes sera en réserve pour se porter partout où il sera nécessaire.

Des deux bataillons du corps du général Oudinot, un sera placé à la tête de son pont et l'autre à la tête des grands ponts du Danube.

Des deux bataillons saxons, l'un sera placé en réserve, l'autre aux grands ponts du Danube.

24. Toutes les batteries des îles et la garde de tous les ponts seront sous les ordres du général Reynier. Il fera exécuter les changements et fera transporter les pièces où les circonstances, pendant la bataille, pourront les rendre nécessaires.

TITRE V. — DES BATIMENTS DE GUERRE.

25. Il y aura deux bâtiments de guerre, armés de pièces de canon, en station entre Stadelau et la rive gauche, tant pour inquiéter l'ennemi que pour prévenir de ce qui viendrait à leur connaissance et des entreprises que l'ennemi voudrait faire contre les ponts ou tout autre point de la rive droite, et pour arrêter les brûlots qu'il voudrait envoyer. Deux autres bâtiments armés seront placés entre Aspern et notre pont, pour inquiéter ce que l'ennemi a dans les îles et observer ses mouvements.

Le reste des barques armées se tiendra sur notre droite pour protéger la descente et toute notre droite.

D'après la minute. Dépôt de la guerre.

15482. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL, ÎLE NAPOLÉON.

Ile Napoléon, 3 juillet 1809, midi.

Donner ordre au général Walther de faire ses dispositions pour que, ce soir à huit heures et demie, la Garde débouche sur deux lignes et vienne se placer à la hauteur des tentes de l'Empereur. Toute l'infanterie, l'artillerie et la cavalerie passeront. La cavalerie et tous les chevaux porteront du vert pour le 4 et le 5. Cela est de rigueur, vu qu'il ne sera plus possible alors de repasser les ponts.

Donner ordre au corps du prince de Ponte-Corvo de déboucher ce

soir à onze heures et demie, de manière à être tout à fait passé avant le jour. Tous les chevaux éclopés, bagages inutiles, magasins, femmes, et en général tous les embarras et ce qui ne combat point, sera renvoyé à Schœnbrunn. Le prince de Ponte-Corvo viendra dans la journée reconnaître le lieu où il doit se placer, qui sera du côté des marins près du pavillon bleu.

Donner ordre au duc d'Istrie de faire ses dispositions pour que les trois divisions de cuirassiers soient réunies demain à quatre heures après midi du côté d'Ebersdorf, de manière à pouvoir déboucher par le pont qui a été jeté dernièrement sur la rivière d'Ebersdorf, près son embouchure dans le Danube, afin de ne pas encombrer le pont de la ville; moitié pourra passer sur le pont de la ville. Tous ses bagages, magasins, embarras, seront concentrés au dépôt général de Schœnbrunn, de sorte que, l'ennemi s'emparant de tout le pays, personne ne perde rien.

Donner l'ordre au duc d'Auerstaedt de passer le pont demain à huit heures du soir, et de prendre ses mesures pour que tout son corps l'ait passé à minuit. Il choisira son emplacement dans la plaine en avant du corps du général Oudinot et derrière le duc de Rivoli.

Donner ordre que l'armée du vice-roi défile après-demain, 5, à une heure du matin et choisisse son emplacement entre la Garde et le corps du prince de Ponte-Corvo.

Les cuirassiers déboucheront le 5 à quatre heures du matin, et resteront en bataille par escadrons en dedans des ouvrages, une division à droite, une au centre et une à gauche, de manière à déboucher des ouvrages sur les trois points, selon l'ordre qui sera donné.

Le corps du duc de Raguse et la division Wrede déboucheront sitôt qu'ils seront arrivés, et iront se placer derrière la Garde.

Les différentes divisions de cavalerie légère passeront, pourvu que ce soit de nuit, et iront rejoindre leurs corps.

Recommander aux généraux de faire former les troupes en colonnes par régiment et leur artillerie derrière eux.

En général, la cavalerie et tous les chevaux prendront du vert pour le 4 et le 5. Recommander aux parcs du duc de Rivoli et du général Oudinot de prendre du vert pour le 4 et le 5, parce que personne ne pourra repasser les ponts.

On fera passer cette nuit les ambulances et les caissons des équipages militaires chargés de pain. Ils viendront se placer près de la manutention, par corps d'armée, et sans dépasser les ouvrages.

Donner ordre au duc de Rivoli et au général Oudinot de renvoyer leurs caissons dans ce lieu, afin qu'il n'y ait pas d'encombrement.

Ordonner que demain on donne du pain et de l'eau-de-vie à l'armée pour le 5 et le 6.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15483. — ORDRES.

Ile Napoléon, 3 juillet 1809.

1° Il sera établi au coin de l'île du Moulin, près du bivouac des voltigeurs, une flèche d'une centaine de toises de développement, en face de la tête de pont, qui sera appelée *Redoute Petit.*

2° Cette flèche sera fraisée et palissadée demain, 4, au plus tard à onze heures du soir. Il sera jeté dans la journée un pont de radeaux, pour joindre cette flèche à l'île du Moulin, au point qui sera désigné par le général Rogniat. Les bois qui sont hors de la redoute seront coupés. On travaillera nuit et jour, en faisant relever les travailleurs toutes les six heures.

3° Il sera établi dans la grande île un boyau d'une cinquantaine de toises pour l'infanterie, pour flanquer une des branches de cet ouvrage.

Il sera établi dans l'île du Moulin un boyau d'une cinquantaine de toises pour l'infanterie, pour battre l'autre branche.

4° Il sera établi dans l'île du Moulin une batterie à barbette et circulaire, de manière à protéger la flèche Petit et à battre toute la plaine, où seront placées deux pièces de 12, prises à la batterie n° 6.

Dans la nuit du 4 au 5, à neuf heures du soir, on mettra en batterie dans la flèche Petit deux autres pièces de 12, prises dans la batterie n° 6.

5° Les postes de la flèche Petit n'auront aucune communication avec la tête de pont et seront sous les ordres de l'officier supérieur qui commandera dans l'île du Moulin. Tout le service se fera par l'île.

6° Le duc de Rivoli et les commandants d'artillerie et du génie prendront toutes les mesures et donneront les ordres nécessaires pour l'exécution du présent.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15484. — ORDRES.

Ile Napoléon, 3 juillet 1809.

Il sera construit dans la nuit du 3 au 4 une batterie de trois mortiers contre la batterie de la Maison-Blanche.

Dans la journée du 4, on fera tous les préparatifs pour que, dans la nuit du 4 au 5, avant minuit, on ait terminé les batteries qui prennent à revers et détruisent la Maison-Blanche.

Les généraux commandant le génie, l'artillerie et le commandant de la marine sont prévenus que le passage aura lieu dans la nuit du 4 au 5, depuis minuit jusqu'à trois heures du matin, selon l'ordre précis qui sera donné.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15485. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A BRUCK.

Ile Napoléon, 3 juillet 1809, trois heures après midi.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 2, avec celle du général Montbrun. Je vous attends de votre personne le 4 à midi, et votre corps avant onze heures du soir, vu que le 5, à deux heures du matin, j'attaque.

NAPOLÉON.

P. S. Le général Baraguey d'Hilliers doit avoir été renforcé de la brigade Thiry de 1,000 hommes, composée d'un régiment de chasseurs et d'un régiment de Wurtemberg; ce qui, avec un de vos régiments de chasseurs, le porte à 1,200 chevaux. Vous êtes le maître de lui laisser 1,000 hommes d'infanterie de plus.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15486. — AU GÉNÉRAL BARON DE WIMPFFEN, CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE AUTRICHIENNE.

Ile Napoléon, 3 juillet 1809.

Je réponds, Monsieur le Général Baron de Wimpffen, à votre lettre du 2.

Sa Majesté l'Empereur et Roi, mon souverain, accepte l'échange de M. le général Stoichevich avec M. le général Fouler. J'ordonne aux avant-postes de Hongrie de laisser rentrer M. le général Stoichevich, persuadé que Votre Excellence donnera également des ordres pour laisser rentrer aux avant-postes le général Fouler.

Quant aux non-combattants, comme officiers de santé, commissaires des guerres, agents des finances, intendants d'armée, etc., l'Empereur ne les a pas considérés comme prisonniers, et est déter-

miné à faire mettre en liberté ceux qui ont été arrêtés par représailles de la conduite des agents de l'armée autrichienne. Il y a dans les provinces que nous occupons plusieurs mille employés civils autrichiens payés par votre cabinet et que cependant nous protégeons et laissons tranquilles. L'arrestation de tout ou partie de ces individus aggraverait les maux de la guerre sans raison. Cependant nous allons être contraints de le faire, si votre généralissime ne donne pas des ordres pour faire relâcher les employés civils arrêtés en Tyrol, ceux arrêtés dans le haut Palatinat, plusieurs commissaires saxons. Il en est qui ont été arrêtés il n'y a pas quinze jours.

Quant à M. le lieutenant général comte de Weissenwolf, s'il veut se présenter demain de quatre à cinq heures du matin, par la briqueterie et le pont, l'officier d'état-major porteur de cette dépêche à vos avant-postes l'attendra aux nôtres pour le recevoir.

Votre Excellence trouvera ci-jointe la lettre d'échange des officiers du 65e régiment contre ceux de la garnison de Raab.

Le prince de Neuchâtel, major général,
ALEXANDRE.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15487. — VINGT-QUATRIÈME BULLETIN DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE.

Vienne, 3 juillet 1809.

Le général Broussier avait laissé deux bataillons du 84e régiment de ligne dans la ville de Grætz, et s'était porté sur Wildon pour se joindre à l'armée de Dalmatie.

Le 26 juin, le général Gyulai se présenta devant Grætz avec 10,000 hommes, composés, il est vrai, de Croates et de régiments des frontières. Le 84e se cantonna dans un des faubourgs de la ville, repoussa toutes les attaques de l'ennemi, le culbuta partout, lui prit 500 hommes, deux drapeaux, et se maintint dans sa position pendant quatorze heures, donnant le temps au général Broussier de le secourir. Ce combat d'un contre dix a couvert de gloire le 84e et son colonel Gambin. Les drapeaux ont été présentés à Sa Majesté à la parade. Nous avons à regretter 20 tués et 92 blessés de ces braves gens.

Le duc d'Auerstaedt a fait attaquer, le 30, une des îles du Danube, peu éloignée de la rive droite, vis-à-vis Presbourg, où l'ennemi avait quelques troupes. Le général Gudin a dirigé cette opération avec habileté; elle a été exécutée par le colonel Decouz et par le 21e régiment d'infanterie de ligne que commande cet officier. A deux heures du matin, ce régiment, partie à la nage, partie dans des nacelles, a

passé le très-petit bras du Danube, s'est emparé de l'île, a culbuté les 1,500 hommes qui s'y trouvaient, a fait 250 prisonniers, parmi lesquels le colonel du régiment de Saint-Julien et plusieurs officiers, et a pris trois pièces de canon que l'ennemi avait débarquées pour la défense de l'île.

Enfin il n'existe plus de Danube pour l'armée française : le général comte Bertrand a fait exécuter des travaux qui excitent l'étonnement et inspirent l'admiration. Sur une largeur de 400 toises et sur un fleuve le plus rapide du monde, il a, en quinze jours, construit un pont formé de soixante arches, où trois voitures peuvent passer de front. Un second pont de pilotis a été construit, mais pour l'infanterie seulement, et de la largeur de huit pieds. Après ces deux ponts, vient un pont de bateaux. Nous pouvons donc passer sur le Danube en trois colonnes. Ces trois ponts sont assurés contre toute insulte, même contre l'effet des brûlots et machines incendiaires, par des estacades sur pilotis, construites entre les îles dans différentes directions, et dont les plus éloignées sont à 250 toises des ponts. Quand on voit ces immenses travaux, on croit qu'on a employé plusieurs années à les exécuter; ils sont cependant l'ouvrage de quinze à vingt jours. Ces beaux travaux sont défendus par des têtes de pont ayant chacune 1,600 toises de développement, formées de redoutes palissadées, fraisées et entourées de fossés pleins d'eau. L'île Lobau est une place forte; il y a des manutentions de vivres, cent pièces de gros calibre et vingt mortiers ou obusiers de siége en batterie. Vis-à-vis Essling, sur le dernier bras du Danube, est un pont que le duc de Rivoli a fait jeter hier. Il est couvert par une tête de pont qui avait été construite lors du premier passage.

Le général Legrand avec sa division occupe les bois en avant de la tête de pont. L'armée ennemie est en bataille, couverte par des redoutes, la gauche à Enzersdorf, la droite à Aspern. Quelques légères fusillades d'avant-postes ont eu lieu.

A présent que le passage du Danube est assuré, que nos ponts sont à l'abri de toute tentative, le sort de la monarchie autrichienne sera décidé dans une seule affaire.

Les eaux du Danube étaient, le 1er juillet, de quatre pieds au-dessus des plus basses et de treize pieds au-dessous des plus hautes. La rapidité de ce fleuve est dans cette partie, lors des grandes eaux, de sept à douze pieds, et lors de la hauteur moyenne, de quatre pieds six pouces par seconde, et plus forte que sur aucun autre point. En Hongrie elle diminue beaucoup, et à l'endroit où Trajan fit jeter un pont, elle est presque insensible. Le Danube est là d'une largeur de

quatre cent cinquante toises; ici il n'est que de quatre cents. Le pont de Trajan était un pont en pierre, fait en plusieurs années. Le pont de César sur le Rhin fut jeté, il est vrai, en huit jours, mais aucune voiture chargée n'y pouvait passer.

Les ouvrages sur le Danube sont les plus beaux ouvrages de campagne qui aient jamais été construits.

Le prince Gagarine, aide de camp général de l'empereur de Russie, est arrivé avant-hier, à quatre heures du matin, à Schœnbrunn, au moment où l'Empereur montait à cheval. Il était parti de Pétersbourg le 8 juin. Il a apporté des nouvelles de la marche de l'armée russe en Galicie.

Sa Majesté a quitté Schœnbrunn. Elle campe depuis deux jours. Ses tentes sont fort belles et faites à la manière des tentes égyptiennes.

Extrait du *Moniteur* du 10 juillet 1809.

15488. — A JÉROME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE,
COMMANDANT LE 10e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A DRESDE.

Ile Napoléon, 4 juillet 1809.

Mon Frère, je reçois une lettre de vous du 27 juin. Le général Laroche était entré à Nuremberg et marchait sur Baireuth. Il avait avec lui 2,000 hommes de cavalerie française et 2,000 hommes d'infanterie bavaroise. Le duc d'Abrantès a dû marcher sur Baireuth avec 600 chevaux, 6,000 hommes d'infantérie et seize pièces de canon. Je vous ai déjà mandé que de Dresde vous pouviez entrer en Bohème avec 3,000 Saxons, 12,000 hommes de vos troupes et 8,000 hommes du duc d'Abrantès; ce qui vous ferait 20 à 25,000 hommes. Vous pouvez retirer de Magdeburg le reste des Hollandais et le 22e régiment de ligne français, dont les quatre bataillons sont dans les places de Magdeburg, Küstrin et Stettin, en les faisant remplacer par les détachements français de nouvelle levée que vous avez. Vous pouvez également retirer de la Poméranie suédoise et de Stettin un régiment de cavalerie polonais. Avec ces forces réunies, vous pourrez pénétrer jusqu'à Prague, surtout si, comme je l'espère, j'entame demain l'armée du prince Charles et la pousse l'épée dans les reins. Cela me porte à vous réexpédier sans délai votre officier. Je vous donnerai demain des nouvelles du champ de bataille. Si vous entrez en Bohême, vous pourrez être rejoint par les Bavarois que commande le duc de Danzig, qui partiront de Linz, et peut-être par l'armée saxonne; ce qui porterait votre armée à 50 ou 60,000 hommes. Je pense que le bon moyen de réprimer les désordres chez vous, c'est d'entrer en pays

ennemi. Toutefois, vous devez inquiéter la Bohême; mais pour faire une expédition sérieuse, il faut que vous connaissiez l'issue de la bataille de demain. Avec l'aide de Dieu, malgré ses redoutes et ses positions retranchées, j'espère écraser l'armée du prince Charles.

Envoyez vos états de situation et écrivez tous les jours; ne m'exposez pas à recevoir de vos nouvelles par des mains tierces, ce qui ne me convient pas. Si votre santé ou toute autre raison vous empêchait d'entrer en Bohême, le duc d'Abrantès pourrait prendre le commandement de votre corps. Je suppose que ce général est entré à Baireuth dans les premiers jours du mois.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

15489. — ORDRES.

Ile Napoléon, 4 juillet 1809.

PASSAGE DU GÉNÉRAL OUDINOT.

Ce soir à huit heures, les quatre bacs et les bateaux pontés destinés à former le pont de bateaux partiront de manière à arriver à leur emplacement à neuf heures, nuit faite.

A huit heures, le général de brigade Conroux et 1,500 hommes s'embarqueront au pont.

A neuf heures, les bateaux portant ces troupes appareilleront avec les barques armées et iront débarquer dans l'endroit convenu. Ainsi ce débarquement aura lieu à neuf heures et demie.

Notre batterie de six pièces de canon commencera son feu aussitôt qu'elle apercevra arriver les bateaux, et on aura soin que les pièces placées pour prendre d'écharpe la batterie ennemie finissent leur feu aussitôt que nos bateaux commenceront le leur.

Le général de division Tharreau se trouvera à la batterie et fera embarquer sur les bacs le reste de la brigade Conroux. A cet effet, les bacs entreront vides dans la rivière; on jettera une cinquenelle et on se servira de tous les bateaux pour passer toute la division Tharreau.

Le pont de bateaux commencera aussitôt la batterie prise, et le capitaine de pontonniers fera faire son pont. Une compagnie de sapeurs passera avec des officiers du génie pour couper des arbres, faire une tête de pont et tracer le chemin sur la Maison-Blanche.

INSTRUCTIONS POUR LE GÉNÉRAL THARREAU.

La première chose à faire est de s'emparer de toute l'île de Hansel-Grund jusqu'au canal, de jeter les trois ponts sur le petit canal.

Alors une division marchera sur le village de Mühlleuten, une autre sur la Maison-Blanche. Le colonel Baste prendra possession de l'île de Rohr-Haufen, comme cela a été dit, et flanquera non-seulement le Zahnet, mais encore la plage jusqu'au village de Schœnau, et fera connaître tout ce qu'il y aura là de nouveau.

Une barque armée remontera aujourd'hui le Danube le plus tôt possible, ira se poster pour menacer du côté d'Aspern et veiller à ce que l'ennemi ne puisse faire aucun mouvement sur les îles Masséna; une autre se portera du côté de Stadelau pour le même objet.

PASSAGE DE L'ILE ALEXANDRE.

Aussitôt qu'on saura que le passage du général Oudinot a réussi, on commencera le passage à l'île Alexandre et on tâchera de faire la jonction des deux colonnes le long de la rivière. A cet effet, les bacs passeront d'abord cinq pièces de canon et 15 à 1,600 hommes, ou plutôt autant d'hommes que les cinq bacs en pourront porter, de la division Boudet.

Le pont d'une pièce servira sur-le-champ à passer le reste de la division Boudet et les divisions Molitor et Saint-Cyr. Les bacs passeront l'artillerie jusqu'à ce que les deux autres ponts soient jetés.

Au même moment, on donnera l'ordre aux batteries de l'île Lannes, de l'île Espagne, aux grandes batteries intermédiaires et à celles de l'île du Moulin de commencer leur feu, lequel sera continué toute la nuit avec la plus grande activité.

Un officier du génie, avec la plus grande partie des sapeurs, tracera sur-le-champ, avec beaucoup de sacs à terre et gabions, une tête de pont formée de quatre à cinq redoutes, faisant un système de 15 à 1,600 toises. Aussitôt que ces redoutes seront en premier état de défense, on placera les pièces de position et les mortiers dans ces redoutes. Le bateau armé qui sera du côté d'Aspern cherchera des positions où l'ennemi n'ait pas de batteries, pour tirer et faire diversion. Un officier du génie sera spécialement chargé de reconnaître le petit canal de l'île où débarquera le général Oudinot; il verra s'il est guéable. On pourrait construire sur le chemin allant à Zahnet un petit ouvrage pour assurer la droite. Les bateaux armés doivent donner de l'inquiétude sur toute la rive gauche et faire un grand fracas de leur artillerie; mais ils doivent spécialement flanquer la droite du général Oudinot.

Le prince de Neuchâtel, major général[1].

D'après l'original comm. par le général duc de Reggio.

[1] Voir la note de la page 11.

15490. — PROJET DE PROCLAMATION A L'ARMÉE.

........................[1]

Soldats, un mois après que l'Autriche nous eut déclaré la guerre, nous sommes entrés dans sa capitale, nous avons détruit ses meilleures troupes, pris plus de deux cents pièces de canon, 60 drapeaux et 100,000 prisonniers. Depuis un mois nous sommes oisifs. Le débordement et la fragilité des ponts de bateaux sur une si grande rivière m'ont obligé à faire élever d'autres ponts. . . . . Marchons donc à l'ennemi; anéantissons cette puissance qui depuis quinze ans menace notre patrie et nos enfants; marchons à la victoire, mais à une victoire telle que j'ai le droit d'en attendre de votre volonté, de votre courage et de votre amour pour la patrie et pour moi. Terminons la guerre; confondons mes ennemis et courons tous sur. . . . . L'importance de cette victoire ne peut. . . . . En conséquence, ici comme ailleurs. . . . . Les blessés qui ne peuvent se retirer d'eux-mêmes resteront sur le champ de bataille. Il est défendu, au nom de l'honneur, d'abandonner le champ de bataille pour conduire les blessés, pendant que la bataille sera disputée.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15491. — A L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE, A PLOMBIÈRES.

Ebersdorf, 7 juillet 1809, cinq heures du matin.

Je t'expédie un page pour te donner la bonne nouvelle de la victoire d'Enzersdorf, que j'ai remportée le 5, et de celle de Wagram, que j'ai remportée le 6.

L'armée ennemie fuit en désordre, et tout marche selon mes vœux.

Eugène se porte bien.

Le prince Aldobrandini est blessé, mais légèrement. Bessières a eu un boulet qui lui a touché le gras de la cuisse; la blessure est très-légère. Lasalle a été tué. Mes pertes sont assez fortes; mais la victoire est décisive et complète.

Nous avons plus de cent pièces de canon, douze drapeaux, beaucoup de prisonniers.

Je suis brûlé par le soleil.

Adieu, mon amie, je t'embrasse. Bien des choses à Hortense.

NAPOLÉON.

Extrait des *Lettres de Napoléon à Joséphine*, etc.

[1] La minute de cette proclamation, tout entière de la main de l'Empereur, n'a pu être complétement déchiffrée; elle ne porte pas de date; mais on présume qu'elle a été écrite le 5 juillet, au matin.

15492. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

Au bivouac devant Raasdorf, 7 juillet 1809.

Je vous expédie du champ de bataille mon page la Riboisière, afin que vous soyez sans inquiétude et que vous connaissiez en gros le résultat de la bataille de Deutsch-Wagram. L'armée autrichienne est en pleine déroute et poursuivie sur toutes les directions. Je suis si fatigué que je ne vous en écris pas davantage; qu'il me suffise de vous dire que tout marche selon mes désirs.

Dites vous-même à la maréchale Bessières que son mari a eu un cheval tué sous lui et que le boulet qui a tué son cheval a fait au maréchal une contusion au gras de la cuisse, que ce ne sera rien, qu'avant quinze jours il sera à cheval.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le duc de Cambacérès.

15493. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A WOLKERSDORF.

Wolkersdorf, 7 juillet 1809, dix heures trois quarts.

Mon Cousin, écrivez au général Baraguey d'Hilliers de correspondre fréquemment avec vous, de donner de ses nouvelles au général Reynier, commandant l'île Napoléon, et au général Andréossy, gouverneur de Vienne. Mandez-lui en peu de mots la victoire que nous avons remportée; ce qui ôtera probablement à l'archiduc Jean toute envie de l'inquiéter.

Témoignez mon mécontentement au général Vandamme de ce qu'il ne vous a pas encore répondu sur les ordres que vous lui avez envoyés cette nuit. Témoignez également mon mécontentement au général Reynier de ce qu'il ne donne point de nouvelles de ce qui s'est passé dans l'île, de ce qui vient à sa connaissance, du nombre des blessés, etc., que j'aurais dû recevoir de ses nouvelles plusieurs fois dans la journée.

Mandez au général Rusca des nouvelles des dernières affaires.

Donnez ordre aux généraux Grouchy et Pully et au duc de Padoue de rester où ils se trouvent, de faire ferrer, reposer et réorganiser leurs divisions, et de vous envoyer demain, avant neuf heures du matin, le rapport de leur situation, de ce qu'ils ont fait dans la journée, des pertes qu'ils ont essuyées, etc.

Écrivez au prince de Ponte-Corvo de passer demain matin une revue de son corps et de vous faire connaître par un aide de camp,

avant neuf heures du matin, sa situation exacte, les pertes qu'a faites son corps, enfin tout ce qui peut bien m'instruire sur sa situation actuelle.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives de l'Empire.

15494. — AU MARÉCHAL MASSÉNA, DUC DE RIVOLI, COMMANDANT LE 4e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE.

Wolkersdorf, 7 juillet 1809.

L'Empereur se porte à Stammersdorf, passant par Gerasdorf. Il suppose que vous occupez déjà le pont du Danube vis-à-vis Vienne. Portez-vous, si vous n'y êtes déjà, à Iedlersee et Iedlersdorf, et mettez-vous en communication avec le général Andréossy, en faisant passer un bateau. Si vous aviez des obstacles pour communiquer avec Vienne, mandez-le-moi à Gerasdorf; alors l'Empereur se porterait sur vous.

Le prince de Neuchâtel, major général[1].

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15495. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT, COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A DEUTSCH-WAGRAM.

Wolkersdorf, 7 juillet 1809.

L'Empereur, Monsieur le Duc, se porte à Stammersdorf. Rendez-vous avec votre corps d'armée à Wolkersdorf.

Le prince de Neuchâtel, major général.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15496. — AU GÉNÉRAL MONTBRUN, COMMANDANT LA 1re DIVISION DE CAVALERIE LÉGÈRE DE LA RÉSERVE, A AUERSTHAL.

Wolkersdorf, 7 juillet 1809, onze heures du soir.

Sa Majesté, Monsieur le Général Montbrun, ordonne que vous vous portiez le plus loin que vous pourrez sur la route de Vienne à Nikolsburg.

La brigade du général Colbert, qui est avec le général Oudinot, sera sous vos ordres. Ainsi vous aurez trois brigades de troupes

[1] Pour cette lettre et les suivantes du même jour, portant la signature du prince Alexandre, voir la note de la page 11.

légères, de trois régiments chacune, avec lesquelles vous pousserez l'ennemi et éclairerez aussi le pays du côté de Znaym. Vous serez sous les ordres du général Marmont, qui part d'ici à minuit avec son corps d'armée, qui se trouve augmenté de la division du général de Wrede. Faites ramasser les prisonniers; faites prendre des renseignements sur la marche et la situation de l'ennemi; écrivez-moi deux fois par jour, afin que je mette vos rapports sous les yeux de l'Empereur. Vous devez, indépendamment de cela, rendre compte au général Marmont, sous les ordres duquel vous êtes. Il est probable que vous prendrez beaucoup de choses à l'ennemi à Nikolsburg.

Le prince de Neuchâtel, major général.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15497. — AU GÉNÉRAL MARMONT,

COMMANDANT LE 11e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A WOLKERSDORF.

Wolkersdorf, 7 juillet 1809, onze heures du soir.

L'Empereur, Monsieur le Général Marmont, ordonne que vous partiez à minuit avec votre corps d'armée pour vous approcher demain, le plus près que vous pourrez, de Nikolsburg, culbuter l'arrière-garde ennemie et lui faire enfin le plus de mal possible. Sa Majesté met sous vos ordres, indépendamment de vos deux divisions, la division de Wrede, qui a trente-six pièces d'artillerie et 900 chevaux. Comme vous manquez de canons et que la division de Wrede en a plus qu'il ne lui en faut, cela remplacera ce qui vous manque. Sa Majesté ordonne également au général Montbrun, qui se trouve à Auersthal et qui commande trois brigades de cavalerie légère de trois régiments chacune, c'est-à-dire la brigade Colbert, celle Jacquinot, et celle Pajol, d'être sous vos ordres. Le général Montbrun a couché à Auersthal, et la brigade Colbert doit être avec le général Oudinot, qui est en avant de Wolkersdorf. Aussitôt que vous ferez un mouvement, vous enverrez l'ordre à ces généraux de marcher en avant, s'ils peuvent le faire sans infanterie. Organisez quelques bataillons de voltigeurs et de l'artillerie, pour suivre la cavalerie légère et activer votre mouvement. L'Empereur pense qu'avec une avant-garde composée d'environ 20,000 hommes et trente-six pièces de canon vous devez faire beaucoup de mal à l'ennemi. Je compte sur vos talents comme sur votre zèle; ayez soin de me rendre compte deux fois par jour.

Le prince de Neuchâtel, major général.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15498. — A M. GERMAIN,

CHAMBELLAN DE L'EMPEREUR, A WOLKERSDORF.

Wolkersdorf, 7 juillet 1809, onze heures du soir.

M. Germain partira sur-le-champ pour se rendre à l'île Napoléon, en fera tout le tour, visitera les batteries, ponts, magasins, ambulances, bâtiments, bateaux, armes, verra l'hôpital d'Ebersdorf, le nombre et la manière dont y sont traités les blessés, prendra des renseignements sur les hommes manquants, et, quand il aura recueilli ces renseignements, il viendra me retrouver. Il visitera les champs de bataille d'Enzersdorf et les ouvrages d'Aspern.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15499. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, A STAMMERSDORF.

Wolkersdorf, 7 juillet 1809, minuit.

Le maréchal duc de Rivoli s'est porté sur Kornneuburg; on a entendu ici une canonnade depuis six heures, j'en ignore l'issue; faites-moi connaître ce que vous en savez. Votre cavalerie légère s'est mise à la poursuite de l'ennemi du côté de Stockerau. J'ai ordonné à Nansouty de l'appuyer, et j'ai ordonné à Marmont de pousser jusqu'à Nikolsburg. J'ai ordonné à Grouchy et à Pully de rester où ils sont et de vous envoyer leur situation. Vous aurez reçu des renseignements, et vous pouvez savoir à présent où sont vos colonels et généraux. J'ai ordonné à l'intendant général de vous donner deux compagnies de transports; voyez qu'on vous les envoie dans la journée de demain, chargés de pain, afin de les garder. Tâchez d'envoyer quelqu'un en Italie pour donner des nouvelles de la bataille. J'ai ordonné que l'on écrivît par la Bavière. Envoyez des patrouilles de cavalerie jusqu'à la March vers la Hongrie, afin de vous éclairer.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15500. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Wolkersdorf, 8 juillet 1809.

Les bulletins vous auront appris le résultat des journées d'Enzersdorf et de Wagram, batailles mémorables où toutes les forces de la monarchie autrichienne ont été détruites. J'ai mon quartier général dans la maison qu'occupait le chétif François II, qui s'est contenté de

voir toute l'affaire du haut d'un belvédère, à quatre lieues du champ de bataille.

J'estime que les ennemis nous ont fait feu avec sept à huit cents pièces de canon. Quant à moi, j'en avais beaucoup aussi, car j'avais cinq cent cinquante pièces. Je leur ai tiré 100,000 boulets ou coups de mitraille. L'artillerie de la Garde m'a rendu les plus éminents services, et, comme dans mon organisation, cette artillerie forme réellement la réserve de l'artillerie de l'armée, je crois que je me déciderai à la porter à cent vingt pièces. Ainsi donc l'artillerie de ma Garde est de soixante pièces; j'ai demandé vingt-quatre pièces pour les trois nouvelles compagnies que j'ai formées; c'est donc encore trente-six pièces à organiser.

Jusqu'à cette heure on ne sait pas trop ce que veut faire l'ennemi. Il marche dans la direction de la Bohême. Il est coupé de la Moravie. Mes avant-postes sont à Nikolsburg et à Stockerau.

Quant aux affaires d'Espagne, mandez à Madrid que le coup de Jarnac leur viendra des Anglais, si les affaires ne sont pas mieux menées. Je tremble que les Anglais, débouchant du Portugal par Abrantès, ne surprennent le Roi à Madrid par des mouvements qu'ils auraient cachés.

Je vous avais mandé de prendre parmi les Polonais déserteurs ou prisonniers, au service d'Autriche, des recrues pour mes régiments polonais d'Espagne; vous ne m'avez pas répondu sur un objet si important.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15501. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A WOLKERSDORF.

Wolkersdorf, 8 juillet 1809.

Donnez ordre au duc d'Auerstaedt de partir sur-le-champ pour aller ce soir prendre position à Wilfersdorf. Il me fera connaître les nouvelles qu'il apprendra en route. Il prendra avec lui la division de dragons Grouchy. Il a devant lui le duc de Raguse, avec lequel il se mettra en correspondance. Je lui ai recommandé de faire faire du pain à la manutention de Wilfersdorf et de la bien organiser.

Vous donnerez ordre à la division Pully de rejoindre le vice-roi. La division du duc de Padoue suivra le duc d'Auerstaedt.

Donnez ordre au général Oudinot de faire prendre possession de l'hôpital de Gaunersdorf, et de faire battre tous ces bois pour ramasser les prisonniers. Il y a dans cet hôpital un millier de blessés et de

malades autrichiens. Mandez-lui aussi d'envoyer dans les lieux où il y aurait des bureaux de poste pour enlever les lettres.

Écrivez au duc de Danzig pour le prévenir que l'ennemi se retire en Bohême; que le duc de Rivoli était ce matin à Stockerau et le poursuit; que le duc de Raguse le poursuit sur Znaym.

Écrivez au prince de Ponte-Corvo d'envoyer une forte avant-garde sur Marchegg et des patrouilles sur la rivière de la March pour savoir ce qui se passe du côté de Presbourg. Envoyez un de vos officiers qui suivra cette avant-garde et reviendra rendre compte de ce qui aura eu lieu.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15502. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A WOLKERSDORF.

Wolkersdorf, 8 juillet 1809.

Faites connaître au duc de Rivoli qu'il peut, avec tout son corps, se mettre à la poursuite de l'ennemi; que le pont de Spitz [1] sera gardé par le vice-roi, auquel vous enverrez l'ordre d'y diriger une division; qu'il est nécessaire qu'il m'envoie la copie des rapports des avant-postes de cavalerie légère et les interrogatoires des prisonniers et déserteurs, et tous les indices qui peuvent faire connaître la situation et les mouvements de l'ennemi.

Vous lui ferez connaître que de Stockerau il y a deux routes qui vont en Bohême, l'une par Znaym, l'autre par Horn et Meissau; que le duc de Raguse est arrivé ce matin de bonne heure à Wilfersdorf et a fait un à gauche pour se porter sur Znaym; qu'il paraît qu'il poursuit la gauche de l'ennemi, comme le duc de Rivoli poursuit la droite; que je suis instruit qu'un général Wukassovich et plusieurs autres officiers autrichiens sont restés blessés dans les villages aux environs de Stockerau; qu'il s'en assure et leur fasse signer des paroles d'honneur, afin qu'il ne m'arrive pas ce qui m'est arrivé en Prusse pour le général Rüchel; qu'il me paraît difficile de croire que l'ennemi ne se retire pas par Znaym; que la route de Prague par Znaym est plus courte que celle qui passe par Horn; quant au côté de Krems, il ne me paraît pas possible que l'ennemi s'enfonce de ce côté; qu'il faut se contenter d'envoyer quelques patrouilles pour ramasser les traînards, bagages, etc. qui auraient suivi la rive gauche du Danube.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

[1] Iedlersdorf am Spitz.

15503. — A JÉROME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE,
COMMANDANT LE 10e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A LICHTENSTEIN.

Wolkersdorf, 8 juillet 1809.

Votre Majesté est informée que l'Empereur a remporté, dans les journées du 5 et du 6, une victoire complète sur la grande armée de l'archiduc Charles, que nous poursuivons. Si Votre Majesté se décide à entrer à Dresde, le duc d'Abrantès a ordre de la soutenir, pour de là marcher en Bohême; vous auriez alors 20 à 25,000 hommes qui donneraient les plus vives inquiétudes à l'armée autrichienne dans l'accablement où elle se trouve. Si cependant les besoins de votre royaume, Sire, vous rappelaient à Cassel, l'intention de l'Empereur n'est point que le duc d'Abrantès avec son corps vous y suive.

Le prince de Neuchâtel, major général[1].

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15504. — DÉCRET.

Camp impérial de Wolkersdorf, 8 juillet 1809.

1° Il sera formé une seconde légion de la Vistule à notre service.

2° Cette légion sera composée de trois régiments, chaque régiment de deux bataillons, chaque bataillon de six compagnies, chaque compagnie forte de 160 hommes.

3° Cette légion sera organisée dans une ville aux environs de Vienne, où son habillement sera confectionné.

4° Les soldats seront pris parmi les Polonais prisonniers ou déserteurs servant dans les armées autrichiennes.

5° Notre major général nous présentera sans délai un général pour commander la légion, deux majors et les officiers nécessaires pour commander les deux premiers régiments.

6° Notre major général et notre intendant général sont chargés de l'exécution du présent décret.

NAPOLÉON.

D'après l'ampliation. Dépôt de la guerre.

15505. — VINGT-CINQUIÈME BULLETIN
DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE.

Wolkersdorf, 8 juillet 1809.

Les travaux du général comte Bertrand et du corps qu'il commande avaient, dès les premiers jours du mois, dompté entièrement le Da-

[1] Voir la note de la page 219.

nube. Sa Majesté résolut sur-le-champ de réunir son armée dans l'île Lobau, de déboucher sur l'armée autrichienne et de lui livrer une bataille générale. Ce n'était pas que la position de l'armée française ne fût très-belle à Vienne; maîtresse de toute la rive droite du Danube, ayant en son pouvoir l'Autriche et une forte partie de la Hongrie, elle se trouvait dans la plus grande abondance. Si l'on éprouvait quelques difficultés pour l'approvisionnement de la population de Vienne, cela tenait à la mauvaise organisation de l'administration, à quelques embarras que chaque jour aurait fait cesser, et aux difficultés qui naissent naturellement de circonstances telles que celles où l'on se trouvait, et dans un pays où le commerce des grains est un privilége exclusif du gouvernement. Mais comment rester ainsi séparé de l'armée ennemie par un canal de trois ou quatre cents toises, lorsque les moyens de passage avaient été préparés et assurés? C'eût été accréditer les impostures que l'ennemi a débitées et répandues avec tant de profusion dans son pays et dans les pays voisins; c'était laisser du doute sur les événements d'Essling; c'était enfin autoriser à supposer qu'il y avait une égalité de consistance entre deux armées si différentes, dont l'une était animée et en quelque sorte renforcée par des succès et des victoires multipliées, et l'autre était découragée par les revers les plus mémorables.

Tous les renseignements que l'on avait sur l'armée autrichienne portaient qu'elle était considérable, qu'elle avait été recrutée par de nombreuses réserves, par les levées de Moravie et de Hongrie, par toutes les landwehre des provinces, qu'elle avait remonté sa cavalerie par des réquisitions dans tous les cercles, et triplé ses attelages d'artillerie en faisant d'immenses levées de charrettes et de chevaux en Moravie, en Bohême et en Hongrie. Pour ajouter de nouvelles chances en leur faveur, les généraux autrichiens avaient établi des ouvrages de campagne, dont la droite était appuyée à Aspern et la gauche à Enzersdorf. Les villages d'Aspern, d'Essling et d'Enzersdorf, et les intervalles qui les séparaient, étaient couverts de redoutes palissadées, fraisées et armées de plus de cent cinquante pièces de canon de position, tirées des places de la Bohême et de la Moravie. On ne concevait pas comment il était possible qu'avec son expérience de la guerre l'Empereur voulût attaquer des ouvrages si puissamment défendus, soutenus par une armée qu'on évaluait à 200,000 hommes, tant de troupes de ligne que des milices et de l'insurrection, et qui étaient appuyés par une artillerie de huit ou neuf cents pièces de campagne. Il paraissait plus simple de jeter de nouveaux ponts sur le Danube quelques lieues plus bas et de rendre ainsi inutile le champ

de bataille préparé par l'ennemi. Mais, dans ce dernier cas, on ne voyait pas comment écarter les inconvénients qui avaient déjà failli être funestes à l'armée, et parvenir, en deux ou trois jours, à mettre ces nouveaux ponts à l'abri des machines de l'ennemi.

D'un autre côté, l'Empereur était tranquille. On voyait élever ouvrages sur ouvrages dans l'île Lobau, et établir sur le même point plusieurs ponts sur pilotis et plusieurs rangs d'estacades.

Cette situation de l'armée française placée entre ces deux grandes difficultés n'avait pas échappé à l'ennemi. Il convenait que son armée, trop nombreuse et pas assez maniable, s'exposerait à une perte certaine si elle prenait l'offensive; mais en même temps il croyait qu'il était impossible de le déposter de la position centrale où il couvrait la Bohême, la Moravie et une partie de la Hongrie. Il est vrai que cette position ne couvrait pas Vienne et que les Français étaient en possession de cette capitale; mais cette possession était, jusqu'à un certain point, disputée, puisque les Autrichiens se maintenaient maîtres d'une rive du Danube et empêchaient les arrivages des choses les plus nécessaires à la subsistance d'une si grande cité. Telles étaient les raisons d'espérance et de crainte, et la matière des conversations des deux armées.

Lorsque le 1er juillet, à quatre heures du matin, l'Empereur porta son quartier général à l'île Lobau, qui avait déjà été nommée par les ingénieurs *île Napoléon,* une petite île, à laquelle on avait donné le nom du duc de Montebello et qui battait Enzersdorf, avait été armée de dix mortiers et de vingt pièces de 18; une autre île nommée l'*île Espagne* avait été armée de six pièces de position de 12 et de quatre mortiers. Entre ces deux îles on avait établi une batterie égale en force à celle de l'*île Montebello* et battant également Enzersdorf. Ces soixante-deux pièces de position avaient le même but et devaient en deux heures de temps raser la petite ville d'Enzersdorf, en chasser l'ennemi et en détruire les ouvrages. Sur la droite, l'*île Alexandre* était armée de quatre mortiers, de dix pièces de 12 et de douze pièces de 6 de position, qui avaient pour but de battre la plaine et de protéger le ploiement et le déploiement de nos ponts.

Le 2, le ....[1], aide de camp du duc de Rivoli, passa avec 500 voltigeurs dans l'île du Moulin, et s'en empara. On arma cette île; on la joignit au continent par un petit pont qui allait à la rive gauche; en avant, on construisit une petite flèche que l'on appela *Redoute Petit*. Le soir, les redoutes d'Essling en parurent jalouses; ne doutant pas que ce ne fût une première batterie que

[1] Le chef de bataillon Pelet.

l'on voulait faire agir contre elles, elles tirèrent avec la plus grande activité. C'était précisément l'intention que l'on avait eue en s'emparant de cette île : on voulait y attirer l'attention de l'ennemi pour le détourner du véritable but de l'opération.

PASSAGE DU BRAS DU DANUBE A L'ILE LOBAU.

Le 4, à dix heures du soir, le général Oudinot fit embarquer sur le grand bras du Danube 1,500 voltigeurs commandés par le général Conroux. Le colonel Baste, avec dix chaloupes canonnières, les convoya et les débarqua au delà du petit bras de l'île Lobau dans le Danube. Les batteries de l'ennemi furent bientôt écrasées, et il fut chassé des bois jusqu'au village de Mühlleuten.

A onze heures du soir, les batteries dirigées contre Enzersdorf reçurent l'ordre de commencer leur feu. Les obus brûlèrent cette infortunée petite ville, et en moins d'une demi-heure les batteries ennemies furent éteintes.

Le chef de bataillon Dessalles, directeur des équipages des ponts, et l'ingénieur de marine .... avaient préparé, dans le bras de l'île Alexandre, un pont de 80 toises, d'une seule pièce, et cinq gros bacs.

Le colonel Sainte-Croix, aide de camp du duc de Rivoli, se jeta dans des barques avec 1,500 hommes et débarqua sur la rive gauche.

Le pont d'une seule pièce, le premier de cette espèce qui jusqu'à ce jour ait été construit, fut placé en moins de cinq minutes, et l'infanterie y passa au pas accéléré.

Le capitaine Bazelles jeta un pont de bateaux en une heure et demie.

Le capitaine Peyerimoff jeta un pont de radeaux en deux heures.

Ainsi, à deux heures après minuit, l'armée avait quatre ponts et avait débouché, la gauche à 1,500 toises au-dessous d'Enzersdorf, protégée par les batteries, et la droite sur Wittau. Le corps du duc de Rivoli forma la gauche, celui du comte Oudinot le centre, et celui du duc d'Auerstaedt la droite. Les corps du prince de Ponte-Corvo, du vice-roi et du duc de Raguse, la Garde et les cuirassiers, formaient la seconde ligne et les réserves. Une profonde obscurité, un violent orage et une pluie qui tombait par torrents rendaient cette nuit aussi affreuse qu'elle était propice à l'armée française et qu'elle devait lui être glorieuse.

Le 5, aux premiers rayons du soleil, tout le monde reconnut quel avait été le projet de l'Empereur, qui se trouvait alors avec son armée en bataille sur l'extrémité de la gauche de l'ennemi, ayant

tourné tous ses camps retranchés, ayant rendu tous ses ouvrages inutiles, et obligeant ainsi les Autrichiens à sortir de leurs positions et à venir lui livrer bataille dans le terrain qui lui convenait. Ce grand problème était résolu, et, sans passer le Danube ailleurs, sans recevoir aucune protection des ouvrages qu'on avait construits, on forçait l'ennemi à se battre à trois quarts de lieue de ses redoutes. On présagea dès lors les plus grands et les plus heureux résultats.

A huit heures du matin, les batteries qui tiraient sur Enzersdorf avaient produit un tel effet, que l'ennemi s'était borné à laisser occuper cette ville par quatre bataillons. Le duc de Rivoli fit marcher contre elle son premier aide de camp Sainte-Croix, qui n'éprouva pas une grande résistance, s'en empara, et fit prisonnier tout ce qui s'y trouvait.

Le comte Oudinot cerna le château de Sachsengang, que l'ennemi avait fortifié, fit capituler les 900 hommes qui le défendaient, et prit douze pièces de canon.

L'Empereur fit alors déployer toute l'armée dans l'immense plaine d'Enzersdorf.

BATAILLE D'ENZERSDORF.

Cependant l'ennemi, confondu dans ses projets, revint peu à peu de sa surprise et tenta de ressaisir quelques avantages dans ce nouveau champ de bataille. A cet effet, il détacha plusieurs colonnes d'infanterie, un bon nombre de pièces d'artillerie et toute sa cavalerie, tant de ligne que d'insurgés, pour essayer de déborder la droite de l'armée française. En conséquence il vint occuper le village de Rutzendorf. L'Empereur ordonna au général Oudinot de faire enlever ce village, à la droite duquel il fit passer le duc d'Auerstaedt pour se diriger sur le quartier général du prince Charles, en marchant toujours de la droite à la gauche.

Depuis midi jusqu'à neuf heures du soir, on manœuvra dans cette immense plaine, on occupa tous les villages; et à mesure qu'on arrivait à la hauteur des camps retranchés de l'ennemi, ils tombaient d'eux-mêmes et comme par enchantement. Le duc de Rivoli les faisait occuper sans résistance. C'est ainsi que nous nous sommes emparés des ouvrages d'Essling et d'Aspern, et que le travail de quarante jours n'a été d'aucune utilité à l'ennemi. Il fit quelque résistance au village de Raasdorf, que le prince de Ponte-Corvo fit attaquer et enlever par les Saxons. L'ennemi fut partout mené battant et écrasé par la supériorité de notre feu. Cet immense champ de bataille resta couvert de ses débris.

BATAILLE DE WAGRAM.

Vivement effrayé des progrès de l'armée française et des grands résultats qu'elle obtenait presque sans efforts, l'ennemi fit marcher toutes ses troupes, et à six heures du soir il occupa la position suivante : sa droite, de Stadelau à Gerasdorf; son centre, de Gerasdorf à Wagram, et sa gauche, de Wagram à Neusiedel. L'armée française avait sa gauche à Aspern, son centre à Raasdorf, et sa droite à Glinzendorf. Dans cette position, la journée paraissait presque finie, et il fallait s'attendre à avoir le lendemain une grande bataille; mais on l'évitait, et on coupait la position de l'ennemi en l'empêchant de concevoir aucun système, si dans la nuit on s'emparait du village de Wagram. Alors sa ligne, déjà immense, prise à la hâte et par les chances du combat, laissait errer les différents corps de l'armée sans ordre et sans direction, et on en aurait eu bon marché, sans engagement sérieux. L'attaque de Wagram eut lieu; nos troupes emportèrent ce village; mais une colonne de Saxons et une colonne de Français se prirent dans l'obscurité pour des troupes ennemies, et cette opération fut manquée.

On se prépara alors à la bataille de Wagram. Il paraît que les dispositions du général français et du général autrichien furent inverses. L'Empereur passa toute la nuit à rassembler ses forces sur son centre, où il était de sa personne, à une portée de canon de Wagram. A cet effet, le duc de Rivoli se porta sur la gauche d'Aderklaa, en laissant sur Aspern une seule division, qui eut ordre de se replier en cas d'événement sur l'île Lobau. Le duc d'Auerstaedt recevait l'ordre de dépasser le village de Grosshofen pour s'approcher du centre. Le général autrichien, au contraire, affaiblissait son centre pour garnir et augmenter ses extrémités, auxquelles il donnait une nouvelle étendue.

Le 6, à la pointe du jour, le prince de Ponte-Corvo occupa la gauche, ayant en seconde ligne le duc de Rivoli. Le vice-roi le liait au centre, où le corps du comte Oudinot, celui du duc de Raguse, ceux de la Garde impériale et les divisions de cuirassiers formaient sept ou huit lignes.

Le duc d'Auerstaedt marcha de la droite pour arriver au centre. L'ennemi, au contraire, mettait le corps de Bellegarde en marche sur Stadelau. Les corps de Kollowrat, de Liechtenstein et de Hiller liaient cette droite à la position de Wagram, où était le prince de Hohenzollern, et à l'extrémité de la gauche à Neusiedel, où débouchait le corps de Rosenberg pour déborder également le duc d'Auer-

staedt. Le corps de Rosenberg et celui du duc d'Auerstaedt, faisant un mouvement inverse, se rencontrèrent aux premiers rayons du soleil et donnèrent le signal de la bataille. L'Empereur se porta aussitôt sur ce point, fit renforcer le duc d'Auerstaedt par la division de cuirassiers du duc de Padoue, et fit prendre le corps de Rosenberg en flanc par une batterie de douze pièces de la division du général comte de Nansouty. En moins de trois quarts d'heure, le beau corps du duc d'Auerstaedt eut fait raison du corps de Rosenberg, le culbuta et le rejeta au delà de Neusiedel, après lui avoir fait beaucoup de mal.

Pendant ce temps la canonnade s'engageait sur toute la ligne, et les dispositions de l'ennemi se développaient de moment en moment. Toute sa gauche se garnissait d'artillerie. On eût dit que le général autrichien ne se battait pas pour la victoire, mais qu'il n'avait en vue que le moyen d'en profiter. Cette disposition de l'ennemi paraissait si insensée que l'on craignait quelque piége, et que l'Empereur différa quelque temps avant d'ordonner les faciles dispositions qu'il avait à faire pour annuler celles de l'ennemi et les lui rendre funestes. Il ordonna au duc de Rivoli de faire une attaque sur le village qu'occupait l'ennemi, et qui pressait un peu l'extrémité du centre de l'armée. Il ordonna au duc d'Auerstaedt de tourner la position de Neusiedel et de pousser de là sur Wagram, et il fit former en colonnes le duc de Raguse et le général Macdonald pour enlever Wagram au moment où déboucherait le duc d'Auerstaedt.

Sur ces entrefaites, on vint prévenir que l'ennemi attaquait avec fureur le village qu'avait enlevé le duc de Rivoli, que notre gauche était débordée de 3,000 toises, qu'une vive canonnade se faisait déjà entendre à Aspern, et que l'intervalle d'Aspern à Wagram paraissait couvert d'une immense ligne d'artillerie. Il n'y eut plus à douter. L'ennemi commettait une énorme faute; il ne s'agissait que d'en profiter. L'Empereur ordonna sur-le-champ au général Macdonald de disposer les divisions Broussier et Lamarque en colonnes d'attaque. Il les fit soutenir par la division du général Nansouty, par la Garde à cheval et par une batterie de soixante pièces de la Garde et de quarante pièces des différents corps. Le général comte de Lauriston, à la tête de cette batterie de cent pièces d'artillerie, marcha au trot à l'ennemi, s'avança sans tirer jusqu'à la demi-portée du canon, et là commença un feu prodigieux qui éteignit celui de l'ennemi et porta la mort dans ses rangs. Le général Macdonald marcha alors au pas de charge. Le général de division Reille, avec la brigade de fusiliers et de tirailleurs de la Garde, soutenait le général Macdonald. La

Garde avait fait un changement de front pour rendre cette attaque infaillible. Dans un clin d'œil, le centre de l'ennemi perdit une lieue de terrain, sa droite épouvantée sentit le danger de la position où elle s'était placée et rétrograda en grande hâte. Le duc de Rivoli l'attaqua alors en tête. Pendant que la déroute du centre portait la consternation et forçait les mouvements de la droite de l'ennemi, sa gauche était attaquée et débordée par le duc d'Auerstaedt, qui avait enlevé Neusiedel et qui, étant monté sur le plateau, marchait sur Wagram. La division Broussier et la division Gudin se sont couvertes de gloire.

Il n'était alors que dix heures du matin, et les hommes les moins clairvoyants voyaient que la journée était décidée et que la victoire était à nous.

A midi, le comte Oudinot marcha sur Wagram pour aider à l'attaque du duc d'Auerstaedt. Il y réussit et enleva cette importante position. Dès dix heures, l'ennemi ne se battait plus que pour sa retraite; dès midi, elle était prononcée et se faisait en désordre; et, beaucoup avant la nuit, l'ennemi était hors de vue. Notre gauche était placée à Iedlersee et Ebersdorf, notre centre sur Obersdorf, et la cavalerie de notre droite avait des postes jusqu'à Schœnkirchen.

Le 7 à la pointe du jour, l'armée était en mouvement et marchait sur Kornneuburg et Wolkersdorf, et avait des postes sur Nikolsburg. L'ennemi, coupé de la Hongrie et de la Moravie, se trouvait acculé du côté de la Bohême.

Tel est le récit de la bataille de Wagram, bataille décisive et à jamais célèbre, où 3 à 400,000 hommes, douze à quinze cents pièces de canon se battaient pour de grands intérêts sur un champ de bataille étudié, médité, fortifié par l'ennemi depuis plusieurs mois. Dix drapeaux, quarante pièces de canon, 20,000 prisonniers, dont 3 ou 400 officiers et bon nombre de généraux, de colonels et de majors, sont les trophées de cette victoire. Les champs de bataille sont couverts de morts, parmi lesquels on trouve les corps de plusieurs généraux, et, entre autres, d'un nommé Normann, Français traître à sa patrie, qui avait prostitué ses talents contre elle.

Tous les blessés de l'ennemi sont tombés en notre pouvoir. Ceux qu'il avait évacués au commencement de l'action ont été trouvés dans les villages environnants. On peut calculer que le résultat de cette bataille sera de réduire l'armée autrichienne à moins de 60,000 hommes.

Notre perte a été considérable; on l'évalue à 1,500 tués et 3 ou 4,000 blessés. Le duc d'Istrie, au moment où il disposait l'attaque

de la cavalerie, a eu son cheval emporté d'un coup de canon; le boulet est tombé sur sa selle et lui a fait une légère contusion à la cuisse. Le général de division Lasalle a été tué d'une balle. C'était un officier du plus grand mérite, et l'un de nos meilleurs généraux de cavalerie légère. Le général bavarois de Wrede et les généraux Seras, Grenier, Vignolle, Sahuc, Frère et Defrance ont été blessés. Le colonel prince Aldobrandini a été frappé au bras par une balle. Les majors de la Garde Daumesnil et Corbineau, et le colonel Sainte-Croix, ont aussi été blessés. L'adjudant commandant Duprat a été tué. Le colonel du 9e d'infanterie de ligne [1] est resté sur le champ de bataille. Ce régiment s'est couvert de gloire.

L'état-major fait dresser l'état de nos pertes.

Une circonstance particulière de cette grande bataille, c'est que les colonnes les plus rapprochées de Vienne n'en étaient pas à 1,200 toises. La nombreuse population de cette capitale couvrait les tours, les clochers, les toits, les monticules, pour être témoin de ce grand spectacle.

L'empereur d'Autriche avait quitté Wolkersdorf le 6, à cinq heures du matin, et était monté sur un belvédère d'où il voyait le champ de bataille et où il est resté jusqu'à midi. Il est alors parti en toute hâte.

Le quartier général français est arrivé à Wolkersdorf dans la matinée du 7.

Extrait du *Moniteur* du 15 juillet 1809.

15506. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A STAMMERSDORF.

Wolkersdorf, 9 juillet 1809.

Monseigneur, l'Empereur ordonne que, demain, à une heure du matin, vous fassiez partir votre cavalerie légère, la division du général Pully et la cavalerie saxonne; ce qui formera environ 4,000 hommes de cavalerie, que vous ferez appuyer de plusieurs divisions d'artillerie légère et par 3 à 4,000 hommes d'infanterie; et que vous dirigiez ce corps sur la March, afin de jeter sur la rive gauche tous les partis ennemis qui se trouvent encore sur la rive droite de cette rivière, et de vous emparer des ponts. On suppose que l'ennemi peut être à Hof, à Marchegg, à Anger ou Dürnkrut. Il faut tâcher que, dans la journée de demain, la March soit couverte de vos postes jusqu'à la hauteur de Gœding.

[1] Le colonel Oudet.

Avec le reste de votre corps d'armée, Votre Altesse partira dans le jour pour porter son quartier général, soit à Leopoldsdorf, soit à Siebenbrunn, soit même plus à gauche, suivant les circonstances et les renseignements que vous auriez.

Vous donnerez l'ordre à la flottille aux ordres du capitaine Baste de descendre jusque vis-à-vis Fischament. Vous aurez soin d'envoyer, plusieurs fois chaque jour et par Ebersdorf, des officiers au général Baraguey d'Hilliers, afin de savoir ce qui se passe de son côté. Donnez l'ordre au général Vandamme de porter son quartier général à Fischament, d'où il pourra, suivant les événements, se porter soit sur le général Baraguey d'Hilliers, soit sur vous, soit sur Neustadt.

Hier matin il n'y avait rien de nouveau vis-à-vis Presbourg. Où était donc l'archiduc Jean? Il paraît qu'il voulait se réunir au prince Charles et que l'issue de la bataille l'en a empêché. Ce qu'il y a de plus probable, c'est que l'archiduc Jean aura laissé un corps d'observation sur la basse March et se sera porté, avec le reste de ses forces et l'insurrection hongroise, sur Gœding pour maintenir la communication du prince Charles avec la Hongrie et inquiéter la droite de notre armée qui marcherait sur Brünn. Vous sentez, Monseigneur, que tout ceci n'est que conjectures, et, comme votre objet a pour but d'être opposé à l'insurrection hongroise et au prince Jean, il faut vous tenir partout où il sera. Ainsi, s'il est vrai que ce prince remonte la March, il faut que votre quartier général soit placé de manière à rejoindre l'armée si le prince Jean se rallie à celle du prince Charles. Mais s'il passait le Danube à Presbourg, le général Baraguey d'Hilliers peut rompre son pont, et, réuni au général Vandamme, retarder assez la marche du prince Jean pour que vous puissiez passer le Danube au pont d'Ebersdorf et arriver à temps à sa rencontre.

Pour remplir ces différents buts, il faut que Votre Altesse place les trois divisions de son corps d'armée (formation que Sa Majesté approuve) et la division saxonne sur quatre points différents, qui puissent permettre de réunir le corps d'armée sur l'une ou l'autre de ces divisions, suivant les circonstances.

L'Empereur espère que, dans la journée de demain, vous aurez balayé toute la rive droite de la March, que vous serez maître des ponts et que cette rivière sera entre vous et l'ennemi. Votre Altesse pourra passer la March, quand elle voudra, par le moyen des bateaux que le colonel Baste pourra envoyer vis-à-vis Theben, au confluent, et par là pouvoir jeter un pont en peu d'heures. Dans les ordres que vous donnerez au général Vandamme, il faut, Monsei-

gueur, lui laisser beaucoup de latitude, car ce général ne doit pas dégarnir Mölk tant que l'ennemi n'aura pas dégarni la rive gauche. D'ailleurs c'est un officier plein de zèle et de talents.

Dans le placement de vos troupes, il ne faut pas que les Saxons fassent la droite; il est plus convenable qu'ils soient à la gauche, car ils ne doivent jamais être destinés à passer sur la rive droite du Danube. Il est probable que l'Empereur portera, cette nuit, son quartier général à Wilfersdorf; il est donc nécessaire que votre cavalerie couvre son flanc droit et vous donne une communication directe avec nous.

L'intention de l'Empereur est que vous laissiez quelques bataillons à la tête du pont d'Iedlersdorf am Spitz. Cela est très-important pour mettre ce point à l'abri des partisans ennemis.

Le prince de Neuchâtel, major général[1]

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15507. — ORDRE.

Wolkersdorf, 9 juillet 1809.

Article Ier. — Le 9e corps de l'armée d'Allemagne est dissous. Les arrondissements de territoire qui faisaient partie de ce corps d'armée feront partie du 10e corps, hormis la Pologne, qui formera un corps à part.

Art. 2. — Le corps saxon fera un corps détaché, sous les ordres du général de division Reynier.

Art. 3. — Le général de division Dupas prendra le commandement de la division Frère, au 2e corps de l'armée d'Allemagne, commandée par le général Oudinot.

Art. 4. — Le 5e régiment d'infanterie légère fera partie de la division Boudet, ainsi que l'artillerie de la division Dupas. Le 19e régiment d'infanterie de ligne fera partie de la division Legrand.

Art. 5. Le général Montrichard prendra le commandement de l'île Napoléon demain, à quatre heures du matin.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15508. — A ALEXANDRE Ier, EMPEREUR DE RUSSIE, A SAINT-PÉTERSBOURG.

Wolkersdorf, 9 juillet 1809.

Monsieur mon Frère, je remercie Votre Majesté Impériale de ses

[1] L'ordre de l'Empereur n'a pas été retrouvé.

aimables attentions pendant ces trois mois. J'ai tardé à lui écrire, parce que j'ai d'abord voulu lui écrire de Vienne. Après cela, je n'ai voulu lui écrire que lorsque j'aurais chassé l'armée autrichienne de la rive gauche du Danube. Les obstacles que l'ennemi a opposés à la construction de mes ponts m'ont obligé à les faire en pilotis; cela m'a retardé jusqu'à cette époque. La bataille de Wagram, dont l'aide de camp de Votre Majesté[1], qui a toujours été sur le champ de bataille, pourra lui rendre compte, a réalisé mes espérances. L'armée autrichienne, coupée de la Hongrie, se retire en Bohême. Je suis à sa poursuite; mes avant-postes sont à Nikolsburg et sur Znaym. Pendant tout le mois que nous avons été en présence, où j'étais maître de Vienne, et eux à mille toises sur l'autre rive, non-seulement ils ne m'ont fait aucune insinuation de paix, mais même je n'ai eu à recueillir que des témoignages d'aigreur, et à me convaincre de leur folle présomption. Cela ne peut se concevoir, mais cela est exact.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. M. l'empereur de Russie.

15509. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A VIENNE.

Wolkersdorf, 10 juillet 1809.

Monsieur de Champagny, envoyez la lettre ci-jointe[2] à M. de Caulaincourt, par un courrier extraordinaire, et enjoignez-lui de faire les plus fortes représentations sur cette traîtreuse conduite.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15510. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,

COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, DEVANT NIKOLSBURG.

Wolkersdorf, 10 juillet 1809, huit heures et demie du matin.

Le duc de Rivoli a eu hier, Monsieur le Maréchal, un engagement, à trois heures après midi, à Hollabrunn. Toute l'armée ennemie se retire sur Znaym; il est donc nécessaire de marcher en toute hâte sur le général Marmont. Ce général a couché hier à Laa, et marche

[1] M. de Czernitchef.

[2] Lettre du prince Poniatowski, en date du 21 juin, annonçant l'évacuation de Sandomir par le général Sokolnicki. Ce général avait abandonné la ville après avoir vainement réclamé le secours du prince Galitzine, qui se trouvait près de là, sur la San, avec deux divisions russes fortes de 24,000 hommes. Cette évacuation de Sandomir éveilla l'attention de l'Empereur et lui fit concevoir des soupçons sur la sincérité de l'alliance russe.

aujourd'hui sur Znaym; dans la journée, il doit être aux prises avec l'ennemi. Il est donc important que vous marchiez pour arriver à son secours d'ici à une heure. L'Empereur se mettra en marche à la tête de la cavalerie de sa Garde et de son artillerie, pour se diriger vers le général Marmont, et aller où il entendra le canon. Le général Oudinot et la Garde à pied suivront la même direction ce soir, quand ils seront reposés. Laissez, Monsieur le Duc, quelques troupes à Nikolsburg pour garder la tête de la grande route, et, pour peu que vous croyiez qu'on ait besoin de renforcer ce point, mandez-le-moi, afin que l'Empereur y envoie une division du général Oudinot. Faites-moi connaître, par le retour de mon aide de camp, la route que vous tiendrez pour vous porter sur le général Marmont, à quelle heure vous partez et à quelle heure vous comptez arriver. Tout porte à croire que, s'il n'y a pas d'engagement sérieux aujourd'hui, il y en aura un très-sérieux demain.

Le prince de Neuchâtel, major général[1].

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15511. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A WILFERSDORF.

Wilfersdorf, 10 juillet 1809.

Mon Cousin, envoyez ordre au général Nansouty de quitter la route de Nikolsburg à Schrick, et de prendre celle de Mistelbach, Siebenhirten, Staats et Laa.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15512. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A WILFERSDORF.

Wilfersdorf, 10 juillet 1809.

Le général Walther fera monter à cheval, à midi, les quatre régiments de la Garde avec seize pièces d'artillerie légère. Ils se dirigeront sur Poysdorf, Hadersdorf, Fœllin, Neudorf et Laa.

L'infanterie de la Garde partira à une heure avec le reste de l'artillerie.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

[1] L'ordre de l'Empereur n'a pas été retrouvé.

15513. — A M. LOUIS BARBIER,

BIBLIOTHÉCAIRE DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Laa, 10 juillet 1809.

Je dois prévenir Monsieur Barbier que deux ouvrages importants sont parvenus à Sa Majesté par le courrier d'avant-hier : *Le fragment d'histoire d'Angleterre*, de Fox, en deux volumes, et un ouvrage de M. de Montgaillard, intitulé : *Du rétablissement du royaume d'Italie, et du droit de la couronne de France sur le duché de Rome*. Le premier a été pris chez le libraire et envoyé à M. Maret; l'autre m'a été envoyé par l'auteur. M. Barbier doit sentir la nécessité d'être le plus promptement possible au courant des nouveautés. Il faudrait faire prendre les ouvrages chez les libraires avant qu'ils soient livrés au public. Il me semble que l'Empereur peut bien avoir ce droit.

Par ordre de l'Empereur, MENEVAL.

D'après l'original comm. par M. Louis Barbier.

15514. — AU GÉNÉRAL MARMONT, DUC DE RAGUSE,

COMMANDANT LE 11e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, DEVANT ZNAYM.

Laa, 11 juillet 1809, deux heures du matin.

L'officier du génie italien que vous avez expédié est arrivé à minuit; il a donc mis six heures pour faire cette mission. Depuis, il n'est arrivé personne. Cet officier pouvait s'égarer. Les règles de la guerre voulaient que vous en envoyassiez trois à une demi-heure de distance les uns des autres. Je n'ai trouvé à Laa aucun commandant, aucune garnison, pas même un poste à vos ponts; cependant si les hussards, qui rôdent dans la plaine, étaient venus les brûler, votre retraite eût été compromise. Vous n'avez pas appris cette insouciance en servant avec moi. Comment n'avez-vous pas laissé des postes de cavalerie pour jalonner la route et pour que vos nouvelles arrivassent promptement?

Le duc d'Auerstaedt avait ordre de vous appuyer; vous l'avez si peu pressé de venir à vous, qu'il s'est porté à Nikolsburg, c'est-à-dire à deux journées de vous; heureusement qu'hier je l'ai fait revenir. La lettre que vous lui écrivez n'est pas assez pressante. Il est tout simple qu'aucun général n'aime à venir en seconde ligne. Je monte à cheval avec toute la cavalerie, mais il est déjà deux heures du matin. Ayez soin de ne rien engager de sérieux jusqu'à ce que je sois à portée.

Le général Oudinot, qui a pris une direction à gauche, a dû vous envoyer un officier pour avoir des nouvelles.

Envoyez-moi quelqu'un qui connaisse bien votre position et celle de l'ennemi. Quel est le village pris et repris? Faites-m'en un croquis, que vous m'enverrez en route.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15515. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,
COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, DEVANT ZNAYM.

Au camp devant Znaym, 12 juillet 1809.

Je vous envoie, Monsieur le Duc, ampliation de la suspension d'armes que j'ai signée ce matin avec M. le baron de Wimpffen. L'intention de l'Empereur, Monsieur le Duc, est que votre corps d'armée occupe Brünn et le cercle de même nom, et qu'il soit baraqué de manière à travailler à l'instruction, maintenir une bonne discipline, réorganiser les corps, l'artillerie, les équipages militaires, veiller à ce que l'on protége les habitants des campagnes et les moissons.

Je vous préviens, Monsieur le Duc, que l'Empereur a accordé à M. le prince de Liechtenstein que le même arrondissement tracé à quelques lieues autour de Holitsch, comme il le fut il y a trois ans et demi dans l'armistice conclu après Austerlitz, soit considéré comme neutre, et qu'il n'y ait aucune troupe des deux armées. M. le général Dumas vous fera connaître cette ligne.

Le prince de Neuchâtel, major général.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15516. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Znaym, 13 juillet 1809.

Monsieur le Général Clarke, envoyez-moi des compagnies d'artillerie. Faites relever toutes celles qui sont à Boulogne, sur les côtes de Bretagne, de Provence et ailleurs. Elles seront remplacées par des canonniers de la marine. Entendez-vous avec le ministre de la marine, auquel j'en écris, et renvoyez-moi tous mes vieux canonniers.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15517. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A VIENNE.

Au camp devant Znaym, 13 juillet 1809.

Monsieur de Champagny, vous trouverez ci-joint la suspension d'armes que j'ai conclue. Vous l'enverrez par un courrier extraordinaire à mon ministre à Saint-Pétersbourg et à tous mes autres ministres près les différentes cours. Des plénipotentiaires vont venir pour traiter de la paix. Comme je ne tarderai pas à me rendre à Vienne, je vous donnerai là mes instructions.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

SUSPENSION D'ARMES.

ARTICLE 1er. — Il y aura suspension d'armes entre les armées de S. M. l'Empereur des Français et Roi d'Italie et de S. M. l'Empereur d'Autriche.

ART. 2. — La ligne de démarcation sera, du côté de la haute Autriche, la frontière qui sépare l'Autriche de la Bohême, le cercle de Znaym, celui de Brünn, et une ligne tracée de la frontière de Moravie sur Raab, qui commencera au point où la frontière du cercle de Brünn touche la March, et en descendant la March jusqu'au confluent de la Taya; de là à Sanct-Johann et la route jusqu'à Presbourg, Presbourg et une demi-lieue autour de la ville, le grand Danube jusqu'à l'embouchure de la Raab et une lieue autour, la Raab jusqu'à la frontière de la Styrie, la Styrie, la Carniole, l'Istrie et Fiume.

ART. 3. — Les citadelles de Brünn et de Grætz seront évacuées immédiatement après la signature de la présente suspension d'armes.

ART. 4. — Les détachements des troupes autrichiennes qui sont dans le Tyrol et le Vorarlberg évacueront ces deux pays. Le fort de Sachsenburg sera remis aux troupes françaises.

ART. 5. — Les magasins de subsistances qui se trouvent dans le pays qui doit être évacué par l'armée autrichienne et qui lui appartiennent pourront être évacués.

ART. 6. — Quant à la Pologne, les deux armées prendront la ligne qu'elles occupent aujourd'hui.

ART. 7. — La présente suspension d'armes durera un mois; et, avant de recommencer les hostilités, on se préviendra quinze jours d'avance.

ART. 8. — Il sera nommé des commissaires respectifs pour l'exécution des présentes dispositions.

ART. 9. — A dater de demain, 13, les troupes autrichiennes évacueront les pays désignés dans la présente suspension d'armes et se retireront par journées d'étapes.

Le fort de Brünn sera remis le 14 à l'armée française, et celui de Grætz le 16 juillet.

Le présent armistice fait et arrêté entre nous, soussignés, chargés des pleins pouvoirs de nos souverains respectifs. M. le baron de Wimpffen, général-major et chef d'état-major de l'armée autrichienne, et S. A. S. le prince de Neufchâtel, major général de l'armée française.

Au camp devant Znaym, le 12 juillet 1809.

ALEXANDRE. WIMPFFEN.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15518. — AUX ÉVÊQUES DE FRANCE.

Camp impérial de Znaym, 13 juillet 1809.

Monsieur l'Évêque de . . . ., les victoires d'Enzersdorf et de Wagram, où le Dieu des armées a si visiblement protégé les armes françaises, doivent exciter la plus vive reconnaissance dans le cœur de nos peuples. Notre intention est donc qu'au reçu de la présente vous vous concertiez avec qui de droit pour réunir nos peuples dans les églises et adresser au ciel des actions de grâces et des prières conformes aux sentiments qui nous animent.

Notre Seigneur Jésus-Christ, quoique issu du sang de David, ne voulut aucun règne temporel; il voulut, au contraire, qu'on obéît à César dans le règlement des affaires de la terre. Il ne fut animé que du grand objet de la rédemption et du salut des âmes. Héritier du pouvoir de César, nous sommes résolu à maintenir l'indépendance de notre trône et l'intégrité de nos droits. Nous persévérerons dans la grande œuvre du rétablissement de la religion. Nous environnerons ses ministres de la considération que nous seul pouvons leur donner. Nous écouterons leur voix dans tout ce qui a rapport au spirituel et au règlement des consciences.

Au milieu des soins des camps, des alarmes et des sollicitudes de la guerre, nous avons été bien aise de vous donner connaissance de ces sentiments, afin de faire tomber dans le mépris ces œuvres de l'ignorance et de la faiblesse, de la méchanceté ou de la démence, par lesquelles on voudrait semer le trouble et le désordre dans nos provinces. On ne nous détournera pas du grand but vers lequel nous tendons et que nous avons déjà en partie heureusement atteint, le rétablissement des autels de notre religion, en nous portant à croire

que ses principes sont incompatibles, comme l'ont prétendu les Grecs, les Anglais, les Protestants et les Calvinistes, avec l'indépendance des trônes et des nations. Dieu nous a assez éclairé pour que nous soyons loin de partager de pareilles erreurs ; notre cœur et ceux de nos sujets n'éprouvent point de semblables craintes. Nous savons que ceux qui voudraient faire dépendre de l'intérêt d'un temporel périssable l'intérêt éternel des consciences et des affaires spirituelles sont hors de la charité, de l'esprit et de la religion de celui qui a dit : *Mon empire n'est pas de ce monde.*

NAPOLÉON.

Extrait du *Moniteur* du 21 juillet 1809.

15519. — A EUGÈNE NAPOLÉON,

VICE-ROI D'ITALIE, A SCHOENBRUNN.

Au camp devant Znaym, 13 juillet 1809.

Mon Fils, je vous envoie copie de l'armistice que j'ai conclu. Faites occuper la March et Presbourg.

Il faut me présenter un projet d'organisation pour votre corps d'armée, de manière que les 3es et 4es bataillons qui appartiennent au corps de Marmont le rejoignent. La division Grouchy vous sera rendue ; je l'ai destinée à occuper OEdenburg, Grætz, Laybach, Klagenfurt et Trieste. Le général Mathieu Dumas est commissaire pour l'armée.

Vous chargerez le général Rusca de prendre possession du fort de Sachsenburg. Vous pourrez envoyer le corps saxon sur Stockerau. Je serai demain de bonne heure à Vienne. Vous m'enverrez là vos rapports, et je vous donnerai mes instructions.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15520. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 14 juillet 1809.

Mon Cousin, j'ai reçu votre lettre du 8 juillet. Il faudrait s'occuper au Conseil d'État d'un règlement sur les agents de change. Vous voyez combien cela est nécessaire. On fait courir les bruits les plus criminels, et cela tient, non à la malveillance, mais à des spéculations sur la hausse ou la baisse. Il est instant de faire cesser un jeu d'agiotage qui compromet la tranquillité publique. Réunissez un petit comité composé des ministres des finances, du trésor, des ministres

d'État, des sieurs Bérenger et Jaubert, gouverneur de la Banque, e présentez un projet au Conseil d'État.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le duc de Cambacérès.

15521. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 14 juillet 1809.

Le major général enverra un de ses aides de camp à Baireuth. Cet aide de camp passera par Egra, et fera connaître que l'ennemi doit évacuer Baireuth et occuper les frontières de la Confédération.

Le major général écrira à M. de Wimpffen que je donne l'ordre à Baireuth et à Dresde de se tenir sur les frontières de la Confédération, et qu'il est nécessaire que l'archiduc Charles donne le même ordre. Votre aide de camp sera accompagné par un autre officier, qui rapportera la réponse de M. de Wimpffen, auquel vous ferez connaître que, s'il n'avait pas envoyé des ordres aux troupes autrichiennes qui sont du côté de Baireuth, il les envoie sur-le-champ pour éviter un versement de sang inutile.

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre.

15522. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 14 juillet 1809.

Mon Cousin, l'armée d'Italie sera organisée de la manière suivante :

1re division, commandée par le général Broussier, les 9e, 84e et 92e.

2e division, commandée par le général Lamarque, les 13e, 29e, 32e et 53e.

3e division, commandée par le général Durutte, les 23e léger, 62e et 105e.

4e division, commandée par le général Pacthod, les 1er de ligne, 52e, 106e et 112e;

Division Severoli, tous les Italiens.

Les 4es bataillons du 1er léger et du 42e, avec le parc, au quartier général.

Deux brigades de cavalerie légère, composées chacune de deux régiments; un des cinq régiments continuera à rester avec la brigade Thiry.

Enfin, les deux divisions de dragons des généraux Grouchy et Pully.

Les 3es et 4es bataillons des régiments de l'armée de Dalmatie rejoindront le maréchal Marmont.

Vous donnerez ordre que le maréchal Macdonald, avec deux divisions et une brigade de cavalerie légère, se porte sur Grætz; que la division Severoli se porte sur Klagenfurt. Vous donnerez ordre que les deux autres divisions, une brigade de cavalerie légère et les deux divisions de dragons restent jusqu'à nouvel ordre sur la March.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15523. — A M. GERMAIN, CHAMBELLAN DE L'EMPEREUR.

Schœnbrunn, 14 juillet 1809.

Rendez-vous le long du Danube, à Klosterneuburg, Kornneuburg, Stockerau, Tulln, Krems et dans les villes situées sur les deux rives du Danube jusqu'à Passau. Parlez aux bourgmestres, baillis, mariniers et commandants français, pour qu'ils fassent partir des bateaux chargés de blé et autres objets nécessaires à la consommation de Vienne. Rassurez tout le monde.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15524. — AU COMTE DARU,

INTENDANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 14 juillet 1809.

Monsieur Daru, je ne puis voir qu'avec la plus grande surprise que les 18,000 prisonniers qui sont dans l'île Napoléon meurent de faim. Cela est inhumain et impardonnable. Envoyez-y dans la journée de demain 20,000 rations de pain. Envoyez aussi de la farine pour alimenter la manutention. J'ai ordonné qu'il y eût du pain pour quatre jours, et il n'y en a pas.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le comte Daru.

15525. — A JÉROME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE,

COMMANDANT LE 10e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A WEIMAR.

Schœnbrunn, 14 juillet 1809, une heure après midi.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 6. Vous avez dû recevoir, par la Bohême, un aide de camp du prince de Neufchâtel, qui vous aura

instruit du résultat de la bataille de Wagram et de l'armistice de Znaym. Il n'a pas été question de vous dans l'armistice, parce que, de part et d'autre, on est convenu que vous occuperiez les frontières de la Confédération.

La lettre de votre ministre de Prusse ne signifie rien. Ce qu'on vous dit de la Russie est faux; c'est mal connaître le caractère de l'empereur Alexandre. Ce qu'on vous dit du caquetage de la cour de Kœnigsberg est vrai. Pour de la mauvaise volonté et de la mauvaise foi, il y en a beaucoup; mais la Prusse est liée avec moi par des traités; d'ailleurs aujourd'hui tout est fini.

L'armistice de Znaym vous ôte toute inquiétude sur l'expédition des Anglais, qui toutefois ne pouvait être que bien faible et qui n'était qu'un épouvantail. Vous devez sentir la nécessité d'augmenter vos troupes. Le duc d'Abrantès me mande qu'il a occupé Amberg, ayant été obligé d'évacuer Baireuth par la réunion du corps autrichien de Dresde à celui de Baireuth; ce qui avait porté les forces de l'ennemi à 12 ou 15,000 hommes. Je vois par votre lettre du 6 que vous êtes à Chemnitz, c'est-à-dire que vous marchez sur les derrières du corps ennemi; par conséquent vous l'aurez forcé à rentrer en Bohême avant l'armistice. Dans tout état de choses, vous devez occuper Baireuth et la Saxe. Je vais employer le temps que durera l'armistice à soumettre le Tyrol. Le duc d'Abrantès sera augmenté de la division Lagrange, des corps de Wurtemberg et de Bavière et de ce que pourra réunir la Saxe; de manière que, si les hostilités recommencent, vous pourrez entrer en Bohême avec 30,000 hommes, sans autre avis. Surtout ne quittez point Dresde; reportez-y votre quartier général. Laissez le corps du duc d'Abrantès à Baireuth pour achever de former là son corps. Il est probable, mais il n'est pas certain que la paix ait lieu; il faut donc vous mettre en état de faire, avec votre corps fort de 30,000 hommes, une forte diversion en Bohême, ou partout où besoin serait.

J'ai supprimé le 9e corps de l'armée; ainsi la Saxe et les garnisons de l'Oder font partie de votre corps[1]. Il est nécessaire de retirer des places de l'Oder le 22e de ligne, qui est un fort bon régiment; ce qui vous donnera 3 à 4,000 hommes qui valent ceux que vous avez. Je vais m'occuper de remplacer ce régiment dans le service de ces places. Aussitôt que l'armistice sera établi chez vous, renvoyez les détachements que vous avez qui appartiennent à l'armée et ceux qui forment la 10e demi-brigade provisoire, et donnez-m'en avis. Tout cela est nécessaire pour recruter mon armée. Il y a à Magdeburg plus de

[1] Voir la pièce n° 15507.

monde qu'il ne faut. Renvoyez-moi toutes les compagnies d'artillerie française, dont j'ai grand besoin ici.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

15526. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A SCHLOSS HOF.

Schœnbrunn, 14 juillet 1809, deux heures après midi.

Mon Fils, Marbeuf m'apporte votre lettre du 13 à huit heures du soir. Baraguey d'Hilliers, à ce qu'il paraît, a pris possession de Presbourg. S'il ne l'avait pas encore fait, faites-lui passer le Danube sur-le-champ ; un bataillon suffit, quant à présent, pour occuper Presbourg. J'approuve la formation de votre corps à quatre divisions. Vous pouvez envoyer Macdonald avec deux divisions prendre possession de Grætz ; je pense que les autres devraient se tenir à Œdenburg, en occupant la ligne de Raab à OEdenburg. Votre quartier général me paraît devoir être très-convenablement établi à Œdenburg. Vous serez là à portée de Presbourg et de Vienne, et dans un pays où votre cavalerie pourra facilement se rétablir : c'est ce dont il faut s'occuper aujourd'hui avec activité.

Le général Vandamme se porte sur Neustadt et de là sur le Semring avec ses troupes, afin de presser l'évacuation de Grætz. Il est arrivé au général Rusca un événement dont j'ignore les détails ; il paraît qu'il s'est retiré du côté de Salzburg. Je désire donc que Macdonald se rende avec deux de vos divisions à Neustadt et de là sur Grætz. Les deux autres peuvent rester avec les Saxons sur la March, pour occuper Presbourg, faire jeter un pont et occuper Raab et toute la ligne. Vous pourrez porter votre quartier général à OEdenburg dans quelques jours. Je désire connaître le lieu où il faudra construire un pont sur la March, et quelle est la ligne de cette rivière.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15527. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A SCHLOSS HOF.

Schœnbrunn, 14 juillet 1809, onze heures du soir.

Mon Fils, je reçois votre lettre du 14 à midi. Il faut assurer le passage de la March par un bon pont. En attendant, restez avec vos deux divisions jusqu'à ce que Presbourg soit occupé. Envoyez au-devant du général Grouchy pour qu'il vous rejoigne.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.



15528. — AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU,
MINISTRE DES CULTES, A PARIS.

Schœnbrunn, 15 juillet 1809.

Monsieur Bigot Préameneu, je réponds à vos lettres du 23 juin et du 4 juillet. La bulle d'excommunication est une pièce si ridicule qu'elle ne mérite pas qu'on y fasse attention. Ce qui mérite attention, c'est de prendre des mesures pour pourvoir aux évêchés vacants. Les archevêchés de Lyon, de Malines, d'autres évêchés, sont vacants. Il est nécessaire de savoir quel est le parti que le Pape veut prendre. A cet effet, les cardinaux Fesch, Caprara, comme archevêque de Milan, Caselli, comme archevêque de Parme, Maury, comme évêque de Montefiascone aujourd'hui réuni à la France, l'archevêque de Tours et d'autres évêques de cette réputation, doivent écrire au Saint-Père pour lui demander ce qu'il veut faire, lui représenter que les affaires spirituelles et temporelles ne peuvent être confondues, et que, s'il n'institue pas les évêques aux termes du Concordat, il élèvera un schisme dans l'Église, et que, s'il y a des troubles, ce sera au détriment de la religion; il faut donc lui demander qu'il institue les évêques; que, dans les bulles d'institution, je ne demande pas mieux qu'il ne soit pas fait mention de moi; que la demande n'en sera pas signée de moi, mais sera faite par une lettre du ministre des cultes à la chancellerie du Pape, qui dira que Sa Majesté ayant nommé un tel à tel évêché, la chancellerie est priée d'envoyer l'institution canonique. Par cette cessation de correspondance entre moi et le Pape, il ne sera pas question de moi dans ces pièces. Il ne faut pas cependant que le Pape dise qu'il nomme de son propre mouvement; mais qu'il institue, sans raisons ou allégations inutiles.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la baronne de Nougarède de Fayet.

15529. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 15 juillet 1809.

Monsieur le Général Clarke, vous recevrez un décret relatif au recrutement de l'armée, dans lequel vous verrez les mesures que j'ai prescrites pour dissoudre les 5e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 16e et 17e demi-brigades provisoires. La 15e demi-brigade provisoire sera reformée à trois bataillons. Le 1er bataillon sera composé de trois compagnies de chacun des 101e, 60e et 7e de ligne. Le 2e bataillon

sera composé de trois compagnies de chacun des 14e léger et 6e de ligne; le 3e bataillon, de trois compagnies de chacun des 10e et 20e de ligne.

Ainsi les trois compagnies du 60e et les trois compagnies du 7e de ligne ne suivront pas la destination des 16e et 17e demi-brigades provisoires, dont elles faisaient partie. Ces corps provisoires ne font qu'embrouiller les choses, et tous les corps ont besoin aujourd'hui d'être complétés.

Je préfère donc que les 5es bataillons se rendent en droite ligne aux bataillons de guerre. J'ai renvoyé aux dépôts, il y a un mois, les cadres des 4es bataillons de la division Saint-Hilaire. J'ai renvoyé, il y a peu de jours, les cadres des 4es bataillons du corps du duc d'Auerstaedt, ainsi que ceux des régiments qui avaient leurs 4es bataillons à l'armée, tels que les 4e, 18e, 24e de ligne et 26e léger; de sorte qu'il n'y a plus à l'armée que des corps ayant trois bataillons, et ensuite les 4es bataillons qui sont au corps du maréchal Oudinot, et dont les trois premiers sont en Espagne.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15530. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 15 juillet 1809.

Monsieur le Général Clarke, j'ai reçu deux états, l'un des détachements de toutes armes partis de Strasbourg pour se rendre à l'armée d'Allemagne depuis le 10 juin jusqu'au 3 juillet, duquel il résulte que 6,500 hommes d'infanterie, 1,700 chevaux et 1,500 hommes d'artillerie et du génie, formant 9,500 hommes, sont partis. Le second état est celui des détachements destinés à l'armée d'Allemagne, partis ou devant partir de Strasbourg depuis le 4 juillet, duquel il résulte que 8,500 hommes d'infanterie, 1,100 chevaux et 200 hommes d'artillerie et du génie sont en marche; ce qui ferait la valeur de 20,000 hommes qui vont rejoindre l'armée.

Dans ces états n'est pas compris ce qui a été fourni des dépôts du Piémont et d'Italie. Faites-moi connaître ce qu'il y a à ces dépôts et ce qu'ils peuvent envoyer; faites-en dresser l'état. Je pense que cela ne va pas loin de 8,000 hommes. Tous ces renforts réunis répareront les pertes de l'armée depuis son entrée en campagne.

Je désire que vous fassiez partir pour l'armée tout ce que les 5es bataillons peuvent fournir aux bataillons de guerre, ainsi que les demi-

brigades provisoires. Dirigez donc sur l'armée, soit des demi-brigades provisoires qui sont en France et en Italie, soit des dépôts, tout ce qui est disponible, armé et exercé, sans y comprendre cependant la levée supplémentaire de 40,000 hommes. Tous ces détachements se rendront d'abord sur Passau et de là sur Vienne.

Il faut excepter de cette mesure trois demi-brigades provisoires, les deux qui sont à Boulogne et celle qui est à Gand, lesquelles doivent rester entières. Toutes les autres doivent faire partir ce qu'elles ont de disponible pour les corps respectifs. Il m'importe beaucoup que, dans le courant d'août, mes cadres soient le plus complets possible.

Organisez tous ces détachements de manière qu'ils partent de Strasbourg par colonnes de 5 à 600 hommes, afin d'arriver en règle.

Cavalerie. Quant à la cavalerie, je ne puis que vous réitérer de compulser vos états, et de renouveler aux généraux commandant les divisions l'ordre de faire partir des dépôts de hussards et de chasseurs tous les hommes montés disponibles dont les escadrons de guerre sont, soit en Allemagne, soit en Espagne. On incorporera dans les corps qui sont en Allemagne les hommes dont les corps sont en Espagne. Faites la même chose pour les cuirassiers, et portez à 9,000 hommes les six régiments provisoires de dragons.

Artillerie. Faites-moi faire des états pareils pour l'artillerie, qui me fassent connaître : 1° ce qui est parti ; 2° ce qui n'était pas arrivé à Vienne au 10 juillet ; 3° ce qui partira et pourra être arrivé avant la fin de septembre. Je m'attends à avoir un grand accroissement d'artillerie après l'ordre que j'ai donné de faire remplacer les canonniers garde-côtes par des canonniers de marine, et d'envoyer tout ce que les dépôts ont de disponible. Vous m'enverrez un état particulier pour cela. Le système de guerre régulier que je suis exige une grande quantité d'artillerie. Les immenses ouvrages que je fais faire à Passau et ailleurs m'en emploient beaucoup. Il me faudrait deux compagnies à Augsburg, deux à la tête de pont de Linz, une à l'abbaye de Mœlk, une à l'abbaye de Gœttweig, deux à la tête de pont de Vienne, deux à l'arsenal de Vienne, deux à Raab, deux à Grætz, une à Klagenfurt. Il m'en faut pour compléter les pertes faites dans les dernières batailles, et aussi pour augmenter mon matériel. J'ai été fort content de l'artillerie dans ces dernières affaires. Avec l'artillerie de ma Garde et la précaution de distribuer aux régiments cent vingt pièces d'artillerie autrichiennes, j'avais l'égalité et peut-être la supériorité sur l'artillerie ennemie. Mon intention est de compléter l'artillerie des régiments, mais je manque de petites pièces. Il serait

convenable d'envoyer de Strasbourg un bon nombre de pièces de 3, avec leurs caissons et munitions. Envoyez-moi des hommes et des chevaux des dépôts des bataillons du train, soit qu'ils aient leurs bataillons ou des compagnies en Espagne, soit qu'ils les aient en Allemagne. On incorporera dans les bataillons qui sont à l'armée d'Allemagne les hommes des dépôts dont les bataillons sont en Espagne.

Génie. Envoyez ici toutes les compagnies de sapeurs qui sont en France ou en Italie; il ne doit y en avoir nulle part, tous les ouvrages permanents se font par des entrepreneurs; envoyez à l'armée d'Allemagne celles qui sont employées à Kehl, à Wesel, à Juliers, à Mayence et dans les places d'Italie, avec un bon nombre d'hommes pour les recruter.

Portez une attention particulière aux ordres contenus dans cette lettre. Il est important que pendant l'armistice les routes se couvrent de troupes françaises, et que l'accroissement de l'armée soit supérieur à tout ce que pourra recevoir l'ennemi. Envoyez-moi 3 ou 400 milliers de poudre; ils pourront, à présent que le Danube est libre, s'embarquer à Ulm et venir par eau jusqu'à Passau. Il est également nécessaire de diriger 20,000 fusils, 2,000 paires de pistolets, 2,000 sabres de cuirassiers et 2,000 sabres de cavalerie légère sur Passau. J'ai demandé, il y a plus de six semaines, 2,000 cuirasses.

La quantité de chevaux tués aux différentes batailles est très-considérable. En général, dans les batailles, j'ai constamment, pour un homme de cavalerie tué ou blessé, perdu trois ou quatre chevaux. J'ai ordonné aux dépôts de Passau et de Schœnbrunn qu'on en achète et qu'on ne néglige rien pour cela; mais j'ai encore 4,000 hommes de cavalerie à pied. Cependant une partie sera montée dans le courant du mois.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15531. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Schœnbrunn, 15 juillet 1809.

Je vois par la correspondance de l'île de France que la mouche n° 6 est arrivée. Cela étant, expédiez de Bayonne quatre autres mouches pour cette île, à distance de quinze jours l'une de l'autre, avec des nouvelles du continent.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15532. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 15 juillet 1809.

Mon Cousin, écrivez au colonel du 65e pour qu'il vous envoie la situation de son régiment. Vous lui ferez connaître que deux de ses bataillons doivent se trouver réunis à Augsburg, que deux doivent être formés à son dépôt en Flandre, et que le 4e est en marche de Vienne pour le rejoindre; qu'il recevra 2,000 hommes sur la conscription, dont 1,000 à son dépôt, et 1,000 qui rejoindront à Strasbourg; que j'ai ordonné que son 3e bataillon parte avec 1,000 hommes pour Augsburg, et qu'ainsi j'espère qu'il aura dans le courant d'août quatre bataillons formant 3 à 4,000 hommes en état de servir. Demandez à ce colonel quels moyens il a pris pour l'habillement des 1,000 hommes qui doivent être arrivés à Strasbourg. Vous lui ferez connaître que probablement les 900 hommes de son régiment qui sont prisonniers vont être rendus; ce qui portera chaque bataillon à beaucoup plus que le complet, et mettra ce régiment à même de former une belle réserve de 4,000 hommes à Augsburg. Le bataillon du 46e qui doit être arrivé à Augsburg sera joint à cette réserve; ce qui donnera à la division Lagrange une colonne de cinq bataillons en bon état.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15533. — AU GÉNÉRAL COMTE DE LA RIBOISIÈRE,
COMMANDANT L'ARTILLERIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 15 juillet 1809.

Monsieur le Général la Riboisière, faites-moi un rapport qui me fasse connaître les besoins de l'artillerie, 1° en bouches à feu de campagne; 2° en munitions; 3° en poudre; 4° en ouvriers pour pouvoir se procurer des affûts, des fers et autres objets nécessaires à l'approvisionnement de l'artillerie; 5° en personnel, savoir, canonniers et train. Votre rapport doit reposer sur les bases suivantes: deux pièces de 3, de 4 ou de 6 par régiment d'infanterie; ce qui fait, pour le corps du duc de Rivoli, vingt-huit; pour le corps du duc d'Auerstaedt, vingt-huit; pour le corps du maréchal Oudinot, trente-quatre; pour le corps du vice-roi, trente-deux; pour le corps du maréchal Marmont, quatorze; ce qui fait, pour les pièces de régiment, un total de cent seize, desquelles il faut ôter ce que vous avez déjà fourni. Faites-moi connaître: 1° ce que vous pouvez fournir ici

en pièces de 3, de 4 ou de 6; 2° ce que peuvent fournir encore Passau et Linz; 3° ce qu'on peut faire venir d'Italie; 4° ce qu'on peut faire venir de France.

Quant à l'organisation des divisions, voici les besoins : le corps du duc de Rivoli, soixante pièces; le corps du duc d'Auerstaedt, soixante; le corps du maréchal Oudinot, quarante-cinq; le corps du maréchal Marmont, trente; le corps du vice-roi, soixante; total, deux cent cinquante-cinq. Je ne comprends point dans ce compte les alliés. Pour la cavalerie, il faut une demi-batterie par chaque régiment de cuirassiers : ainsi, pour la division Nansouty, il faut dix-huit pièces, pour la division Saint-Germain, douze; pour la division du duc de Padoue, douze. Une demi-batterie de trois pièces pour chaque division de cavalerie légère; ainsi il faut, pour la division Montbrun et pour celle que commandait le général Lasalle, quarante-huit pièces d'artillerie légère. Pour la Garde, il faut compter d'abord soixante pièces telles qu'elles existaient avant la bataille, en outre vingt-quatre pièces dont j'ai ordonné la formation à Strasbourg. De plus, je désire avoir, sous le commandement du général de l'artillerie de ma Garde, pour suivre sa destination, une réserve de douze pièces de 12 et six obusiers servis par l'artillerie à pied, faisant dix-huit pièces. Ce qui portera l'artillerie qui suivra la Garde à cent deux pièces. Plus, quatre divisions chacune de six pièces, savoir : seize pièces de 6 et huit obusiers servis par l'artillerie de la ligne, faisant vingt-quatre pièces; ce qui formera une réserve de quarante-deux bouches à feu qui, avec les quatre-vingt-quatre pièces de la Garde, feront une réserve de cent vingt-six pièces.

Récapitulation : pièces de régiment, 116; pièces de division, 255; pièces de la cavalerie, 48; pièces de la Garde et réserve, 126; total, 545 bouches à feu; sans compter les alliés, qui doivent avoir, les Bavarois, 60 pièces; les Saxons, 36; les Wurtembergeois, 24; les Badois, 18; les Hessois, 16; total, 154; total général, 699 bouches à feu.

Le personnel de l'artillerie doit pouvoir fournir, indépendamment du service du corps, deux compagnies à Passau, une ou deux à Linz, une à Mœlk et à Gœttweig, deux à la tête de pont de Vienne, deux dans Vienne, une à Raab, une à Grætz, deux dans d'autres forts. Indépendamment de ces douze ou treize compagnies, il en faut au moins huit pour le service des parcs et pour les événements imprévus. C'est donc plus de vingt, soit à pied, soit à cheval, qui sont indispensables, indépendamment de celles destinées au service des corps. Aussitôt que j'aurai votre rapport, je prendrai des mesures convena-

bles pour que tout ce qui manque arrive. Nous trouverons à Grætz une grande quantité de boulets; on peut en ramasser cent mille sur les champs de bataille autour de Vienne; ainsi il paraît que nous en aurons suffisamment. Si, à Brünn, on n'a point trouvé 3 ou 400 milliers de poudre, il faut en faire venir d'Ulm. Il faut faire venir également des fusils, des cuirasses, des sabres et des pistolets. Il doit y avoir actuellement à l'armée sept à huit compagnies qui ne sont attachées à aucun corps; il en arrive quatre d'Italie et huit ou dix qui sont parties de France.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le comte de la Riboisière.

15534. — AU GÉNÉRAL COMTE DE LAURISTON,

COMMANDANT L'ARTILLERIE DE LA GARDE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 15 juillet 1809.

Monsieur le Général Lauriston, je viens d'ordonner que, indépendamment des soixante pièces d'artillerie de la Garde, il y en aurait vingt-quatre qui viendront de Strasbourg et seront suivies par les trois compagnies attachées aux brigades de conscrits, de tirailleurs et de fusiliers de la Garde, ce qui fera quatre-vingt-quatre pièces servies par la Garde; qu'il y aurait outre cela, attachée à la Garde, une réserve de douze pièces de 12 et de six obusiers, servie par quatre compagnies à pied du 4e régiment; ces compagnies sont parties d'Alexandrie et arriveront avant dix jours à Vienne; plus, deux divisions, chacune de six pièces à cheval, servies par deux compagnies du 1er régiment d'artillerie, que fournira l'armée d'Italie. Il y aura donc, attachées à la Garde, trente pièces de canon, qui, avec les quatre-vingt-quatre, formeront un total de cent quatorze bouches à feu. Voyez le général de la Riboisière, afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour se procurer le matériel et les attelages; le personnel est trouvé moyennant ces dispositions.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le marquis de Lauriston.

15535. — AU COMTE DARU,

INTENDANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 15 juillet 1809.

Monsieur Daru, je désire que vous me présentiez des rapports sur les différents projets suivants :

1° Réunir à Vienne tout le biscuit qu'il peut y avoir à Augsburg,

à Passau, à Linz, à Enns et à Mœlk, de manière à avoir à Vienne un million de rations de biscuit; en établir le magasin dans un des bastions ou dans un local qui serait désigné par le gouverneur;

2° Réunir à Vienne 25,000 quintaux de farine et 100,000 quintaux de blé, dont on organiserait la mouture;

3° Se procurer 100 millions en papier, afin de pouvoir payer sans délai juin, juillet et août à l'armée, et pourvoir à toutes les dépenses de l'artillerie et du génie;

4° Établir des ateliers d'habillement à Grætz, à Linz, à Vienne, et prendre des mesures pour avoir de quoi confectionner dans chacun de ces ateliers 20,000 capotes, habits, vestes et culottes; total, 60,000 capotes, habits, vestes et culottes; un même nombre de baudriers et de gibernes; le double de chemises; la moitié de shakos et la moitié de sacs à peau. Ces trois ateliers seront d'une grande utilité pour l'armée. Faites-en établir un à Znaym pour le corps du duc de Rivoli, un à Brünn pour le corps du duc d'Auerstaedt, et un à Œdenburg pour le corps du vice-roi. Portez la confection de chacun de ces ateliers des corps d'armée à 3,000 capotes, culottes, habits, vestes, etc., pour pouvoir servir aux hôpitaux établis dans ces lieux. Il faut établir tous ces ateliers comme j'ai établi ceux de Bordeaux. Faites-moi connaître sur quels lieux doivent frapper les réquisitions en draps, toiles, tricots, etc. Par ce moyen je pourrai entretenir mon armée.

Présentez-moi le plus tôt possible vos rapports, afin de mettre cela promptement en vigueur. Quant aux façons, on les fera faire par les tailleurs des villes, que le directeur de l'habillement payera convenablement.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le comte Daru.

15536. — AU PRINCE CAMILLE BORGHESE,

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES DÉPARTEMENTS AU DELA DES ALPES, A TURIN.

Schœnbrunn, 15 juillet 1809.

Mon Cousin, faites partir pour Vienne un bataillon de marche, qui portera le titre de *Bataillon de marche de la 27e division militaire,* qui sera composé de 140 hommes du 5e bataillon du 2e de ligne, de 140 hommes du 5e bataillon du 29e, de 140 hommes du 5e bataillon du 37e, de 140 hommes du 5e bataillon du 93e, de 140 hommes du 5e bataillon du 112e, et de 140 hommes du 5e bataillon du 23e; ce qui formera un bataillon de marche de 840 hommes. Faites partir

également pour Vienne la 5e et la 3e compagnie de pionniers; ce qui fera 500 pionniers. Faites partir un second bataillon de marche, qui portera le titre de *Bataillon de marche de la 28e division militaire*, qui sera composé de tout ce que le 3e léger, les 52e, 67e et 102e peuvent fournir. Faites partir les pontonniers qui sont à Valence et à Plaisance. Vous dirigerez d'abord tout cela sur Osoppo. Que cela forme une seule colonne et marche ensemble.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le marquis Gossni di San Giorgio.

15537. — A FRÉDÉRIC VI, ROI DE DANEMARK, A COPENHAGUE.

Schœnbrunn, 15 juillet 1809.

Monsieur mon Frère, j'ai reçu la lettre de Votre Majesté du 6 juin. Je l'avais prévenue en la remerciant de la preuve qu'elle m'a donnée de son amitié en faisant marcher une partie de ses troupes contre Schill. J'ai été sensible à cette attention de Votre Majesté; je l'ai été aussi à la bonne conduite des troupes danoises et à la bravoure qu'elles ont montrée dans cette circonstance. Votre Majesté veut-elle bien leur faire témoigner combien j'en ai été satisfait, et disposer de deux ou trois décorations de la Légion d'honneur de la manière qu'elle le jugera convenable?

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. M. le roi de Danemark.

15538. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 16 juillet 1809.

Monsieur le Général Clarke, je reçois votre lettre du 9 juillet sur la situation des conscrits de la Garde, par laquelle vous me faites connaître que le colonel Deriot voudrait supprimer 1,100 hommes par défaut de taille. Je suis de votre opinion, la taille n'est pas nécessaire. Les conscrits et les tirailleurs de la Garde doivent être considérés comme des régiments ordinaires. Le déficit pour les quatre régiments se réduit donc à 1,400 hommes. Mon intention est que l'appel des 1,062 hommes que doivent fournir les départements de l'Ouest soit fait et que ces hommes soient dirigés sur le dépôt de la Garde; alors le déficit sera réduit à 300 hommes. Toutefois mon intention est que les quatre régiments soient formés sur-le-champ.

Quant aux fusiliers, je n'approuve pas qu'on prenne dans les régiments pour les compléter. Il faut choisir quatre hommes par départe-

ment, sachant lire et écrire et d'une intelligence qui les rende propres à être sous-officiers. Les préfets trouveront facilement ces hommes ; ce qui lèvera toute difficulté.

J'ai ordonné que les deux régiments de tirailleurs fussent formés à Paris, et les deux régiments de conscrits à Strasbourg. Je crois que les deux régiments de conscrits sont déjà à Augsburg ; mon intention est de les y laisser quelque temps. Les deux régiments de tirailleurs sont à Paris ; qu'ils y restent jusqu'à nouvel ordre ; mais dites au colonel Deriot de m'en envoyer tous les cinq jours l'état de situation, que je ne reçois point. Je destine les deux régiments de tirailleurs à former avec les 3e et 4e demi-brigades provisoires une réserve pour cet automne, pour le besoin des côtes.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15539. — AU COMTE GAUDIN, MINISTRE DES FINANCES, A PARIS.

Schœnbrunn, 16 juillet 1809.

Il faut donner des préfets, des secrétaires généraux et des sous-préfets aux États romains et mettre en activité le système constitutionnel. La Consulte doit nommer tout, puisqu'elle a force de lois, mais tout cela provisoirement. Il faudrait vous concerter avec le ministre de l'intérieur pour envoyer là deux anciens et bons préfets, en ayant soin de choisir des hommes qui n'aient point marqué par des opinions contraires à la religion. Les sous-préfets doivent être pris dans le pays même.

Je suppose que le grand juge a envoyé un commissaire pour organiser la cour d'appel et les tribunaux ; s'il ne l'a pas fait, il faut qu'il le fasse partir sans délai.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15540. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 16 juillet 1809.

Mon Cousin, les hôpitaux vont très-mal ; le pain est très-mauvais, et il manque aux hôpitaux des ustensiles les plus indispensables. Cependant mon intention n'est pas qu'on évacue personne sans me soumettre le projet d'évacuation. J'autorise à renvoyer à Strasbourg tous les hommes amputés et évidemment hors de service. J'autorise à envoyer à l'abbaye de Mœlk, à l'abbaye de Gœttweig, à l'abbaye de Klosterneuburg, tous les hommes fortement blessés aux affaires d'il

y a un mois. On peut en mettre 6,000 dans chaque. J'autorise à établir un pareil hôpital à l'abbaye de Saint-Florian, près d'Enns. Et quant aux convalescents et aux blessures légères, tous ceux qui appartiennent aux corps du duc d'Auerstaedt se rendront à Brünn, ceux du corps du duc de Rivoli à Znaym, et ceux de l'armée d'Italie à Neustadt. Ceux qui appartiennent aux Bavarois se rendront droit à Linz; ceux qui appartiennent aux Saxons se rendront à Presbourg. Mais bien entendu qu'il ne sera évacué aucun homme sur ces points, 1° qu'il ne puisse marcher et suivre les troupes dans les mouvements inattendus; 2° que sa blessure ne soit dans le cas d'être guérie en 15 ou 20 jours. Le général Monthion, avec des chirurgiens nommés par vous et des commissaires des guerres, sera chargé de l'exécution du présent ordre; il me présentera chaque matin son travail, afin que j'autorise les différentes évacuations. Il est expressément défendu d'envoyer aucune blessure légère à Mœlk, Gœttweig, Saint-Florian. L'abbaye de Klosterneuburg est destinée à cet objet.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15541. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHŒNBRUNN.

Schœnbrunn, 16 juillet 1809.

Mon Cousin, donnez ordre au maréchal Oudinot de faire baraquer ses troupes par division, à savoir : la division Grandjean, aux villages d'Iedlersee et Floridsdorf; la division Dupas, aux villages d'Iedlersdorf et Leopoldau, et la division Tharreau, au village de Kagran. Les parcs, dépôts des corps, ambulances, etc., de chaque division, seront placés dans les villages ci-dessus nommés, et les troupes camperont en avant des villages dans des baraques à l'abri de la pluie. Donnez ordre que ce mouvement se fasse demain, de sorte qu'à neuf heures du matin les troupes soient rendues dans le village en avant duquel elles doivent baraquer, et les camps tracés. On peut se servir des arbres, même des ressources des villages environnants, pour la construction des baraques, en respectant les trois villages destinés à recevoir les magasins, ateliers et autres dépôts des corps. Vous ferez connaître au général d'artillerie et au maréchal Oudinot que mon intention est qu'il soit donné 30 sous pour chaque fusil qui sera rapporté au village de Spitz et 15 sous pour chaque baïonnette ou fusil incomplet. On invitera les soldats à aller ramasser ces fusils dont le champ de bataille est plein; ce qui leur fera une bonne somme à chacun.

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre.

15542. — ORDRE.

Schœnbrunn, 16 juillet 1809.

La Garde sera organisée de la manière suivante. 1re brigade, le régiment de conscrits-chasseurs, le régiment de tirailleurs-chasseurs, le régiment de fusiliers-chasseurs; elle sera commandée par le major en second des chasseurs. 2e brigade, le régiment de conscrits-grenadiers, le régiment de tirailleurs-grenadiers, le régiment de fusiliers-grenadiers; elle sera commandée par le major en second des grenadiers. Le tout commandé par le général-colonel Curial. Ces deux brigades seront campées demain, et éloignées l'une de l'autre. Les officiers, colonels en second et généraux baraqueront avec la troupe. Le baraquement aura lieu en carré par chaque brigade, un bataillon sur chaque front et un régiment en seconde ligne. On travaillera tous les jours à l'instruction. On fera tirer à la cible, de manière que chaque soldat tire trois fois par semaine.

La brigade de vieille Garde sera cantonnée autour de Schœnbrunn.

Napoléon.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15543. — ORDRES A EXPÉDIER PAR LE MAJOR GÉNÉRAL.

Schœnbrunn, 17 juillet 1809.

Réitérer l'ordre à l'intendant général, 1° pour qu'on ne fasse aucune évacuation de malades sans un ordre de l'Empereur; 2° pour que tous les petits malades ou les blessures légères soient évacués de suite par détachements et en ordre, savoir : ceux du 2e corps à Iedlersdorf am Spitz; du 4e corps à Znaym; du 3e corps à Brünn; du 11e corps à Krems; de l'armée saxonne à Presbourg; de l'armée bavaroise à Linz; de l'armée d'Italie sur Neustadt; tous ceux des troupes à cheval, soit cuirassiers ou cavalerie légère, sur le dépôt de cavalerie du général Bron à Klosterneuburg.

Le corps du maréchal Marmont prendra la dénomination de 11e. Le général la Riboisière recevra l'ordre d'attacher à ce corps d'armée trente pièces d'artillerie. Expédier cet ordre et en prévenir le maréchal Marmont. S'assurer que les 3es et 4es bataillons appartenant au maréchal Marmont, et qui sont à l'armée d'Italie, lui ont été renvoyés.

Ordre à la brigade Thiry de se rendre auprès du maréchal Marmont pour faire partie de son corps d'armée. Lettre au vice-roi pour le prévenir que la brigade Thiry fait partie du corps du maréchal Marmont; qu'il doit donner l'ordre à cette brigade de quitter Presbourg

pour se rendre à Krems, aussitôt qu'il l'aura remplacée par la cavalerie de l'armée d'Italie.

Prévenir le maréchal Oudinot que, le maréchal Marmont se rendant à Krems, le cercle de Korneuburg est sous sa direction. Le prévenir que la brigade du général Colbert rentre sous ses ordres; qu'il doit la cantonner dans les deux cercles de son commandement; que l'intention de l'Empereur est qu'il emploie toutes les ressources que peut lui offrir le pays pour remonter sa cavalerie, son artillerie et ses transports, et enfin pour la réorganisation de son corps; qu'ainsi le cercle de Krems sera sous les ordres du duc de Raguse; le cercle de Znaym sous les ordres du duc de Rivoli; le cercle de Brünn sous ceux du duc d'Auerstaedt; Presbourg sous les ordres du général Reynier; le cercle de Kornneuburg sous ceux du maréchal Oudinot; la partie de la Hongrie que nous occupons sous les ordres du vice-roi, ainsi que la Styrie, l'Istrie et la Carniole. En prévenir l'intendant général, et lui demander quels sont les intendants qu'il a mis dans ces provinces.

Expédier l'ordre que les marins de la Garde et les autres marins venant de Paris s'arrêtent à Ulm, où ils s'embarqueront sur des bateaux chargés de vivres, de grains et de munitions de guerre et d'effets destinés pour l'armée.

Ordre au général Bertrand d'envoyer trois officiers de marine, savoir : un à Ulm, un à Ratisbonne, un à Linz; lesquels correspondront avec le général la Riboisière, commandant l'artillerie, et avec l'intendant général, pour activer et assurer la navigation du Danube, de manière que tout ce qui est nécessaire à l'armée puisse y arriver rapidement. Le général Bertrand gardera à Vienne et pour le service d'Ebersdorf la huitième partie des marins; il enverra le surplus à Passau pour y faire le service de la navigation de Passau à Vienne. Ils y gréeront une grande quantité de bateaux pour amener des blés, des biscuits, des objets d'artillerie et les effets d'habillement et d'équipement pour l'armée. Le colonel Baste restera à Vienne; il correspondra avec l'intendant général et le général la Riboisière pour activer la navigation, l'arrivage des subsistances, tant pour Vienne que pour l'armée, celle des munitions de guerre, etc.

Ordre pour que tous les bateaux armés restent à Ebersdorf, pour que le pont d'une pièce soit démoli, pour que les quatre bacs remontent à Vienne.

Ordre au général Bertrand pour que tous les bateaux qui peuvent se trouver sur le bras du Danube dit *de Lobau* soient remontés et amarrés à la tête de pont. Tous les autres seront brûlés, de sorte

qu'à dater du 18 ou du 19, à midi au plus tard, il n'y ait pas un seul moulin ni un seul moyen de passage sur le bras de Lobau, excepté les bateaux remontés et amarrés à la tête de pont.

Ordre aux généraux Bertrand et la Riboisière de réorganiser les équipages de pont de la manière suivante. Le 2e, le 3e, le 4e, le 11e corps et l'armée d'Italie auront chacun une compagnie de pontonniers, avec trois pontons sur trois haquets, munis de leurs poutrelles, madriers, ancres, cordages, etc. de manière à pouvoir jeter un pont de 20 toises, et qu'avec les moyens réunis des cinq corps on fasse un pont de 100 toises. A la suite de la Garde, il y aura un équipage de soixante pontons et de soixante haquets portant leurs poutres, madriers, ancres et cordages, de sorte que les moyens de l'armée réunis offriront plus de quatre-vingts pontons. Il y aura, à la suite des soixante pontons de la Garde, le colonel directeur des ponts et trois ou quatre compagnies de pontonniers, les marins de la Garde, quand ils seront arrivés, et une ou deux compagnies des bataillons de la marine.

Ordre au général Bertrand de remettre, sous l'espace de trois jours, au général la Riboisière quatre-vingts pontons avec leurs haquets, poutrelles, madriers, cordages, etc.

Ordre au général la Riboisière de pourvoir à la prompte organisation de cet équipage, qui suivra l'état-major de l'artillerie.

Ordre au général Bertrand d'organiser sur-le-champ le service du génie ainsi qu'il suit : il sera attaché à chacun des cinq corps d'armée une compagnie de sapeurs et le nombre d'officiers du génie nécessaire, et 6,000 outils, sur des chariots attelés, pour les 2e, 3e, 4e, 11e corps, ainsi que pour l'armée d'Italie.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15544. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 17 juillet 1809.

Je vous envoie le rapport ci-joint du chef d'état-major du duc d'Abrantès. Vous y verrez comme l'artillerie de Mayence sert. Le directeur de l'artillerie de Mayence devrait être mis en jugement pour avoir fourni de si mauvaise artillerie. Compromettre ainsi les armées est un crime abominable.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15545. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 17 juin 1809.

Mon Cousin, donnez l'ordre formel au roi de Westphalie de reprendre position à Dresde, d'y avoir son quartier général, de cantonner ses troupes aux environs de cette ville, et de tenir le corps du duc d'Abrantès à Baireuth.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15546. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 17 juillet 1809.

Donnez l'ordre au maréchal Marmont de porter son quartier général à Krems et de faire camper son corps par deux divisions aux environs de Krems. Vous lui recommanderez de former des magasins et d'utiliser toutes les ressources du cercle dont Krems est le chef-lieu pour l'approvisionnement de son armée. Je verrais avec plaisir qu'il établit à Krems un atelier d'habillement pour reformer son habillement. Il mènera avec lui la division de cuirassiers du duc de Padoue, qu'il cantonnera dans tout le cercle, dans les lieux où elle sera le mieux, et il emploiera tout pour la mettre en état.

Donnez l'ordre au général Saint-Germain de porter son quartier général à Wolkersdorf et de placer un régiment à Wilfersdorf, un à Wolkersdorf, un à Marchegg, et l'autre le long de la March. Le général de brigade qui sera sur la March aura son quartier général à Marchegg. Vous lui recommanderez de surveiller tous les hôpitaux de blessés autrichiens qui sont dans ce cercle, et d'avoir soin qu'ils ne s'échappent pas.

Donnez ordre au général Reynier de prendre le commandement de Presbourg et d'avoir la surveillance de toute la ligne de la March.

Donnez l'ordre au vice-roi de placer la division Severoli à Klagenfurt, le maréchal Macdonald avec deux divisions et une brigade de cavalerie légère à Grætz, les deux divisions de dragons Pully et Grouchy et l'autre brigade de cavalerie légère dans les lieux les plus sains de la Hongrie depuis Raab jusqu'à OEdenburg, et de placer son quartier général à Eisenstadt ou OEdenburg; qu'il est inutile de construire un pont vis-à-vis de Presbourg, parce qu'il faut de grands moyens pour construire un pont, et que là il est inutile; qu'il doit se contenter de tenir un poste vis-à-vis de Presbourg, lequel sera chargé

de détruire les ouvrages de l'ennemi, de protéger le bac qu'il faut remettre en activité. Ce bac était capable de passer 1,000 hommes. Faites-lui connaître que le général Reynier correspondra directement avec l'état-major général.

Faites connaître à tous les généraux qu'il faut qu'ils établissent des hôpitaux de convalescence dans les lieux où sont placées leurs divisions; que les divisions doivent camper; que les administrations doivent être avec elles; et qu'ils doivent s'occuper de remonter la cavalerie et de se mettre dans le meilleur état possible.

D'après l'original non signé Dépôt de la guerre.

15547. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A VIENNE.

Schœnbrunn, 17 juillet 1809.

Monsieur de Champagny, vous trouverez ci-joint un décret du roi de Hollande. Écrivez à M. la Rochefoucauld pour qu'il demande que ce décret soit sur-le-champ rapporté, et pour qu'il fasse connaître que la Hollande doit partager le sort de la France, sa bonne ou sa mauvaise fortune; que, si elle sépare sa cause de celle du continent, je me séparerai d'elle. Le sieur la Rochefoucauld doit parler avec la plus grande force, et, si la Hollande ne se remet pas sur le même pied que la France et ne rentre pas tout à fait dans son système, il doit déclarer qu'il ne peut pas garantir l'état de paix.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15548. — A LOUIS NAPOLÉON, ROI DE HOLLANDE, A LA HAYE.

Schœnbrunn, 17 juillet 1809.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 1er juillet. Vous vous plaignez d'un article de journal; c'est la France qui a sujet de se plaindre du mauvais esprit qui règne chez vous. Si vous voulez que je vous cite toutes les maisons hollandaises qui sont les trompettes de l'Angleterre, ce sera fort aisé. Vos règlements de douanes sont si mal exécutés, que toute la correspondance de l'Angleterre avec le continent se fait par la Hollande. Cela est si vrai, que M. de Stahremberg, envoyé d'Autriche, a passé par la Hollande pour se rendre à Londres. Il est possible que ce ne soit pas de votre faute; il n'en est pas moins vrai que la Hollande est une province anglaise.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par S. M. l'empereur Napoléon III.

15549. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A PRESBOURG.

Schœnbrunn, 17 juillet 1809.

Mon Fils, le major général a dû vous envoyer des ordres de mouvement : ainsi vous devriez être ce soir ou demain à Vienne. Mais je désire qu'avant de revenir vous visitiez tout le cours de la March jusqu'à Nikolsburg. Vous êtes jeune, vous ne sauriez trop voir; on ne sait dans quelles circonstances on peut se trouver. Il est même bon que vous alliez jusqu'à Brünn, et que vous visitiez la citadelle, la ville et le champ de bataille d'Austerlitz. De Brünn, vous vous en reviendrez. Vous pourrez, dans un autre voyage, aller voir Znaym, Krems et les débouchés de la Bohême.

La communication avec l'Italie va être enfin rouverte. J'ai écrit souvent à la vice-reine; je viens de lui envoyer encore un de mes officiers d'ordonnance. Vous devez avoir deux compagnies du 1er bataillon provisoire, des équipages militaires du train; ce qui fait soixante et douze voitures. Je désire bien que vous ayez les quatre compagnies complètes du 9e bataillon; ce qui ferait cent quarante-quatre voitures de plus. Faites venir les hommes du train que vous avez à Plaisance, et écrivez à Grætz pour qu'on s'y procure des chevaux, des harnais, des voitures.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15550. — A AUGUSTE AMÉLIE DE BAVIÈRE, VICE-REINE D'ITALIE, A MILAN.

Schœnbrunn, 17 juillet 1809.

Je vous ai expédié du champ de bataille mon officier d'ordonnance Watteville, qui aura passé par la Suisse. Aujourd'hui que les communications directes sont rétablies, je vous expédie de nouveau un officier pour que vous n'ayez pas d'inquiétude. Eugène est à Presbourg et sera demain ici, à Vienne. Il se porte fort bien.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15551. — AU PRINCE CAMILLE BORGHESE, GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES DÉPARTEMENTS AU DELA DES ALPES, A TURIN.

Schœnbrunn, 17 juillet 1809.

Mon Cousin, je suppose qu'au 1er juin vous aurez fait partir 1,500 hommes, cavaliers, cuirassiers et chasseurs, pour rejoindre l'armée. Faites partir encore ce que les dépôts peuvent fournir.

Faites partir les 16e et 17e demi-brigades provisoires et tout ce qui se trouve disponible dans les dépôts des régiments d'infanterie qui ont leurs bataillons de guerre en Allemagne.

Je vous ai mandé de faire partir quatre compagnies d'artillerie du 4e régiment ; envoyez-en deux autres du même régiment. Faites partir tous les sapeurs, tous les pontonniers que vous avez. Enfin profitez de ces trente jours de suspension d'armes pour faire passer à l'armée tout ce que vous pourrez.

Je donne ordre à Caffarelli de nous envoyer vingt mille obus de 5 pouces 6 lignes, qu'il trouvera probablement dans les places d'Italie ; mais, s'il n'en avait pas et qu'il vous le mandât, faites-en partir sur-le-champ et en toute diligence de Turin et d'Alexandrie. S'il y a des dépôts des bataillons du train d'artillerie dans votre gouvernement, faites partir tout ce qu'il y a de disponible, avec les chevaux qu'ils ont ; ne gardez même personne pour la navigation du Pô, et rendez-moi compte de tout ce que vous avez fait partir depuis le 1er juin.

Napoléon.

D'après l'original comm. par M. le marquis Gosani di San Giorgio.

15552. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 18 juillet 1809.

Je viens de jeter un coup d'œil sur mon armée d'Espagne ; vous vous en apercevrez par quelques ordres que je vous envoie.

Je vois que j'ai là 200,000 hommes sous les armes ; c'est beaucoup plus qu'il ne faut pour finir les affaires d'Espagne. Aussitôt que j'aurai terminé ici, j'espère que l'Espagne ne nous arrêtera pas longtemps. Quant à présent, les chaleurs étant très-fortes, il faut s'occuper de prendre Girone, Hostalrich et Lerida. Mais il y a à craindre que les Anglais ne tentent quelque chose, et je vois bien peu de têtes pour mener tout cela. Il est fort important que le duc de Castiglione s'avance en avant de Barcelone et se mette en communication avec l'Aragon ; ce qui couvrira l'Aragon et Madrid de ce côté.

Recommandez au roi d'Espagne que, si les Anglais débouchaient en Espagne, il ne leur livre point de bataille qu'il ne soit réuni. Il a le 4e corps, la garnison de Madrid, le 1er corps ; ce qui fait plus de 50,000 hommes. Les 2e, 6e et 5e corps forment une soixantaine de mille hommes ; il peut donc donner bataille aux Anglais avec 110,000 hommes. Ceux-ci seront suffisamment avertis et ne se hasarderont pas à une pareille aventure.

J'avais demandé ici des compagnies de pionniers, mais je préfère qu'elles aillent en Espagne. Envoyez un officier du génie visiter le fort de Burgos, et faites-vous faire un rapport, que vous me mettrez sous les yeux, pour savoir où cela en est. Le fort de l'Inquisition, près de Saragosse, et celui de Tudela sont également très-importants.

Faites-moi connaître la marche que vous faites faire aux 3,600 hommes des 66e, 82e et 26e, afin que, si les affaires s'arrangent ici, je puisse les arrêter, puisque dans ma pensée je pourrai prendre dans ces trois régiments et dans les quatre qui sont en Bretagne, avec mes deux régiments de tirailleurs que j'organise à Paris et les 3e et 4e demi-brigades provisoires, de quoi me former une division, lorsque j'entrerai en Espagne; cela pourra me faire une force de 16 à 18,000 hommes. Je pourrai également prendre les trois demi-brigades provisoires qui sont à Boulogne et à Gand. Il me semble que tout cela réuni devrait me faire une force de 24,000 hommes; et, comme ces troupes n'auront pas fatigué, il sera plus simple de les envoyer en Espagne; elles seront remplacées dans les garnisons par des troupes venant d'Allemagne.

Faites-moi connaître quelle est la situation du magasin de Bayonne. J'estime qu'il est toujours nécessaire d'avoir là 500,000 rations de biscuit.

Si vous faites venir quelque chose d'Espagne, envoyez-m'en la route précise, pour que je puisse arrêter ces troupes à temps dans leur marche, si cela était nécessaire.

Faites-moi connaître quand les deux seconds régiments de conscrits seront formés à Strasbourg, et ordonnez qu'ils n'en partent pas sans mon ordre.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15553. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 18 juillet 1809.

Je désire que vous donniez l'ordre au duc de Castiglione et au général Suchet que, aussitôt que la place de Girone sera prise, on s'occupe de prendre le petit fort de Hostalrich, afin que la communication de Barcelone soit assurée, et de porter le siége devant Lerida. L'équipage de siége sera fourni, moitié par Barcelone et moitié par Saragosse, et les deux armées concourront à cette importante opération. Le fort approvisionnement que j'ai fait jeter dans Barcelone, la

récolte de cette année, l'abondance qui règne en général dans l'Aragon, doivent rendre cette opération facile.

Ordonnez que l'on travaille au fort de l'Inquisition à Saragosse, et au fort de Tudela.

En conséquence de ces nouvelles dispositions, il sera peut-être convenable que vous donniez ordre qu'aucune compagnie d'artillerie ne revienne d'Espagne.

Il me semble que les siéges de Lerida et de Hostalrich peuvent se faire à la fois. Envoyez vos ordres au Roi et aux généraux Suchet et Augereau par des officiers différents. Demandez au général Suchet ce qu'il peut fournir de troupes pour investir Lerida du côté de l'Aragon, en même temps que le duc de Castiglione le fera investir de l'autre côté, et qu'il fera prendre en avant une position qui contiendra Valence et protégera le siége.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15554. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Schœnbrunn, 18 juillet 1809.

Je désirerais que vous me fissiez connaître l'opinion de l'amiral Ganteaume sur une deuxième expédition à Barcelone. Je voudrais y envoyer 500,000 rations de biscuit, 200 milliers de poudre, 1 million de cartouches, 10,000 coups de canon de campagne, quelques milliers de quintaux de riz et une trentaine de milliers de blé ou de farine. Je ne suis point très-pressé sur l'époque; il me suffirait que cette opération se fît au mois de septembre.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15555. — AU COMTE FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Schœnbrunn, 18 juillet 1809.

Je reçois en même temps les deux lettres ci-jointes du général Miollis et une troisième de la grande-duchesse. Je suis fâché qu'on ait arrêté le Pape; c'est une grande folie. Il fallait arrêter le cardinal Pacca et laisser le Pape tranquille à Rome. Mais enfin, il n'y a point de remède; ce qui est fait est fait.

Je ne sais ce qu'aura fait le prince Borghese, mais mon intention est que le Pape n'entre pas en France. S'il est encore dans la Rivière

de Gênes, le meilleur endroit où l'on pourrait le placer serait Savone. Il y a là une assez grande maison, où il serait assez convenablement jusqu'à ce que l'on sache ce que cela doit devenir. Je ne m'oppose point, si sa démence finit, à ce qu'il soit renvoyé à Rome. S'il était entré en France, faites-le rétrograder sur Savone et sur San Remo. Faites surveiller sa correspondance.

Quant au cardinal Pacca, faites-le enfermer à Fenestrelle, et faites-lui connaître que, s'il y a un Français assassiné par l'effet de ses instigations, il sera le premier qui payera de sa tête.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15556. — ORDRE AU CAPITAINE ZOEPFFEL,
OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 18 juillet 1809.

L'officier d'ordonnance Zœpffel se rendra demain, à la pointe du jour, dans l'île Napoléon. Il en fera le tour et s'assurera du lieu où se trouvent, 1° le pont d'une pièce; 2° les cinq bacs construits par la marine; 3° tous les radeaux; 4° tous les bateaux dans des points quelconques du canal; 5° de ce qu'il y a de fait à la tête de pont; 6° du nombre de pièces existant encore aux différentes batteries. A cet effet, il les parcourra toutes.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15557. — A ALEXANDRE Ier, EMPEREUR DE RUSSIE,
A SAINT-PÉTERSBOURG.

Schœnbrunn, 18 juillet 1809.

Monsieur mon Frère, l'aide de camp de Votre Majesté Impériale, le comte de Czernitchef, que je lui ai expédié du champ de bataille de Wagram, depuis, le duc de Vicence, auront instruit Votre Majesté des affaires des 5 et 6, du 11 et de la suspension d'armes de Znaym. Depuis, il n'y a aucune nouvelle. L'empereur d'Autriche se trouvant du côté de Bude, j'ignore encore ses dispositions et ses vues pour la paix. Les deux armées sont rentrées dans leurs quartiers. Toutefois je n'ai pas voulu différer d'envoyer à Votre Majesté son aide de camp Gorgoli, dont je n'ai eu qu'à me louer ainsi que M. de Czernitchef, et auxquels je la prie de permettre que je donne la croix de la Légion. Je garde ici le prince de Gagarine, que j'expédierai à Votre Majesté aussitôt que je verrai clairement l'issue que

les affaires doivent prendre. Je prie Votre Majesté de recevoir de nouveau mes remercîments pour les preuves d'amitié qu'elle m'a données dans ces circonstances, de ne jamais douter de la vérité et de la constance de mes sentiments et de l'inclination particulière qu'elle m'a inspirée, ainsi que de la très-haute considération que je lui porte.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. M. empereur de Russie.

15558. — A FRÉDÉRIC, ROI DE WURTEMBERG, A STUTTGART.

Schœnbrunn, 18 juillet 1809.

Monsieur mon Frère, je reçois la lettre de Votre Majesté du 14 juillet. Si j'avais pensé qu'elle voulût elle-même faire la guerre, j'aurais mis sous ses ordres toutes les troupes que j'ai sur les derrières, certain qu'elles n'auraient pu être conduites avec plus d'activité, de vigueur et d'à-propos pour la cause commune; c'est ce que je compte faire si les hostilités recommencent. J'apprendrai avec intérêt la prise de Bregenz; ce qui, d'après la lettre de Votre Majesté, aura été effectué aujourd'hui. Le général comte Beaumont a eu ordre d'envoyer à l'armée plusieurs détachements de troupes, mais il n'y a point de difficulté qu'elles restent dans le Vorarlberg tout le temps qu'elles y seront nécessaires. Je vais envoyer le duc de Danzig à Inspruck avec le corps bavarois. Votre Majesté aura vu, par la suspension d'armes, que le fort de Sachsenburg m'a été remis. Je ferai pénétrer par là une division de 6,000 Italiens dans le Tyrol, sous les ordres du général Baraguey d'Hilliers. Une autre division italienne se dirigera par Trente. Il est nécessaire que toutes les troupes de Votre Majesté et celles sous les ordres du général Beaumont pénètrent d'un autre côté. Par ce moyen, le Tyrol sera attaqué de toutes parts. Des exemples sévères seront nécessaires, et nous serons débarrassés de toute inquiétude de ce côté, en cas que les hostilités recommencent.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. M. le roi de Wurtemberg.

15559. — AU MARÉCHAL LEFEBVRE, DUC DE DANZIG, COMMANDANT LE 7e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A LINZ.

Schœnbrunn, 20 juillet 1809.

Le major général vous a fait connaître mon intention pour l'expédition du Tyrol. Je désire que vous soyez, le 1er août, à Inspruck;

si vous y étiez deux jours plus tôt, vous me surprendriez agréablement. Pas de ridicules proclamations : soyez sévère; désarmez le pays; prenez un grand nombre d'otages, et faites des exemples qui contiennent. Mettez dans cette expédition le plus de célérité que vous pourrez.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15560. — ORDRE AU CAPITAINE DE MONTESQUIOU,
OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 20 juillet 1809.

M. l'officier d'ordonnance Montesquiou se rendra demain matin, à huit heures, à la tête de pont de Spitz; il prendra note des tracés, du nombre d'ouvriers qu'il y a à chaque ouvrage, ainsi que des travaux du pont, et m'en rendra compte.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15561. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 21 juillet 1809.

Voici la situation de mon artillerie. J'ai à ma Garde soixante bouches à feu. Quatre compagnies d'artillerie à pied, venant de l'armée d'Italie et qui sont en marche, doivent servir en outre à la Garde deux divisions formant douze pièces de 12 et une division de six obusiers; ce qui fait dix-huit bouches à feu. J'ai ici les obusiers qui ont été trouvés à Vienne; j'ai trois pièces de 12; il me manque neuf pièces de 12 pour compléter les douze pièces. Faites partir ces neuf pièces sans délai de Strasbourg. J'ai destiné deux compagnies d'artillerie à cheval du 1er régiment à être à la suite de la Garde et à servir deux divisions, composées chacune de quatre pièces de 6 et de deux obusiers. Ce matériel me manque; il est nécessaire que vous le fassiez partir de France. Ayant beaucoup d'obus de 6 pouces, je préfère que vous m'envoyiez des obusiers de ce calibre; cela usera d'ailleurs notre ancien matériel. J'ai ordonné qu'on formât à Strasbourg trois compagnies pour être attachées aux conscrits, tirailleurs et fusiliers de la Garde, et que chacune servît huit pièces de 3 ou de 4. Il est nécessaire que ces pièces soient d'un même calibre. Je préfère que vous m'envoyiez des pièces autrichiennes de 3, si vous en avez, sinon vous enverrez des pièces de 4. Ainsi je désire que vous fassiez partir de Strasbourg, pour ma Garde, neuf pièces de 12 (il

sera même bien d'en mettre douze), quatre obusiers de 6 pouces, huit pièces de 6 et quatorze pièces de 3 ou de 4.

J'ai attaché deux pièces de canon à chaque demi-brigade du corps d'Oudinot; il y en a douze et cinq régiments; c'est donc trente-quatre pièces dont ce corps a besoin. Il lui en a été donné dix-sept de 6; c'est encore dix-sept qu'il lui faut. Il est nécessaire que vous lui procuriez ces dix-sept pièces de 3 ou de 4, et que vous les dirigiez sans délai sur Vienne.

Le 4e corps a quatorze régiments français; ce qui fait vingt-huit pièces. Il en a reçu dix-sept; c'est encore onze qu'il lui faut. Dirigez sur Vienne ces onze pièces de 3 ou de 4.

Le 11e corps, c'est-à-dire le corps du maréchal Marmont, a dix pièces de 6. Je lui fais donner douze autres pièces de 6 que j'ai, et j'y ajoute six obusiers et deux pièces de 12. Les obusiers et les pièces de 6 existent. Les deux pièces de 12 manquent; envoyez-les-lui.

J'ai ordonné que la division de cuirassiers Nansouty ait vingt-quatre bouches à feu, et chacune des deux autres divisions de cuirassiers douze; ce qui fait quarante-huit. Elles en ont trente-deux; des seize qui manquent, la moitié sera fournie ici; mais il sera nécessaire que vous fassiez partir de Strasbourg quatre obusiers de 5 pouces 4 lignes et quatre pièces de 4.

C'est donc quatorze pièces de 12, quatre obusiers de 6 pouces, quatre obusiers de 5 pouces 4 lignes, huit pièces de 6 et cinquante-six pièces de 3 ou de 4, en tout quatre-vingt-six pièces de canon, que vous devez envoyer de France à l'armée. Moyennant cela, les trois compagnies d'artillerie que j'avais demandées pour la Garde, et qui devaient servir les vingt-quatre bouches à feu que l'on prépare à Strasbourg, ne sont plus utiles.

Je ne demande point de caissons; j'ai à l'armée plus de voitures qu'il n'en faut. J'en ai 600, outre celles de division, et plus de 1,600 aux parcs. Ces 1,600 voitures portent entre un approvisionnement et demi et deux approvisionnements. Si vous avez des munitions confectionnées qui vieillissent, envoyez-les, mais dans des caisses; si vous n'en avez pas, envoyez seulement les boulets, à raison de 300 par pièce. On confectionnera les munitions à Vienne. Vous pouvez y joindre quelques affûts de rechange. Le principal est d'envoyer les canons.

En munitions, nous sommes bien, puisque j'ai aujourd'hui 92,000 coups de canon attelés, 45,000 confectionnés et 65,000 projectiles; nous n'avons, il est vrai, que 40,000 livres de poudre, mais il en arrive 100 milliers de Strasbourg.

Ainsi donc, au reçu de la présente, réitérez vos ordres pour qu'aucun caisson ne sorte de France; ils ne feraient que nous embarrasser inutilement et appauvriraient la France sans raison. Faites partir les bouches à feu que je demande, des munitions confectionnées, si vous en avez dans les arsenaux, sinon les projectiles seulement. Je suis fort content des obus depuis qu'on y met de la roche à feu; tous, contre l'ordinaire, éclatent, et jamais on n'en a tiré trois ou quatre dans un village sans y mettre le feu.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15562. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 21 juillet 1809.

Il résulte de l'état de l'artillerie de l'armée, qui m'est remis aujourd'hui, que j'ai aux différents corps, sans y comprendre le corps du vice-roi ni celui du maréchal Marmont, 2,500 canonniers à pied, 900 à cheval, 200 ouvriers, 550 pontonniers, 4,600 soldats du train et 8,600 chevaux, soit de troupes, soit de selle, soit de train. Le personnel ne se monte en tout qu'à 8,800 hommes; ce qui n'est pas beaucoup. Il est vrai qu'il y en a 2,000 malades ou blessés, qui sont portés comme absents. Du reste, nous avons des fers, des bois, et il y a à Vienne 400 ouvriers civils qui travaillent.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15563. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Schœnbrunn, 21 juillet 1809.

Je vois qu'il est question dans le bulletin du 13 juillet d'une cassette de diamants qui appartiendrait à don Antonio. Je désire que vous fassiez faire l'inventaire de cette cassette, afin de s'assurer si ce ne seraient pas les diamants de la couronne d'Espagne, qu'on ne retrouve plus. Le roi Charles jure les avoir laissés en Espagne, mais ils ne s'y sont pas trouvés. Ces diamants ont une valeur de 40 à 50 millions. Faites vérifier cela; c'est un objet très-important.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15564. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 21 juillet 1809.

Mon Cousin, donnez l'ordre au général Vandamme que, aussitôt qu'il sera certain que le maréchal Macdonald est entré à Grætz et que l'ennemi exécute l'armistice de bonne foi, il s'arrête et attende des ordres ultérieurs, étant destiné à revenir sur le Danube.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15565. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 21 juillet 1809.

Mon Cousin, donnez ordre qu'on travaille avec une nouvelle activité aux places de Passau, Linz, Mœlk, Gœttweig, Raab, Klagenfurt, et donnez ordre aux généraux commandant l'artillerie et le génie de prendre des mesures pour qu'au 1er août ils me remettent l'état de l'armement et des travaux faits et à faire, ainsi que l'état des approvisionnements existants et de ceux à ajouter. J'attache une grande importance au fort de Klagenfurt. Je désire avoir les noms du commandant, des officiers du génie et de l'artillerie, du commissaire des guerres, et l'état de la garnison.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15566. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,

COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A BRUNN.

Schœnbrunn, 21 juillet 1809.

Mon Cousin, vous pouvez placer vos postes à un quart de lieue autour de Gœding, et repousser la force par la force, si les Autrichiens veulent passer au delà. Je vous recommande de ménager les chasses du prince de Liechtenstein; c'est ce que le major général a voulu dire dans sa lettre. Donnez des sauvegardes, ce qui sera plus efficace qu'une simple neutralité.

Si Lusignan peut marcher, signifiez-lui d'évacuer les postes de l'armée française, sans quoi faites-le arrêter et envoyez-le en France. Il est Français; faites-lui donc connaître que, s'il ne se retire sur-le-champ, vous avez l'ordre de le prendre prisonnier.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15567. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,

COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A BRUNN.

Schœnbrunn, 21 juillet 1809.

Mon Cousin, faites faire par un officier du génie une reconnaissance du fort de Brünn, et faites-moi connaître l'état où il se trouve et ce qu'on y a fait ou défait depuis la campagne d'Austerlitz.

NAPOLÉON.

P. S. Si le château de Brünn est en bon état, je désire que vous commenciez son approvisionnement, car, aussitôt que j'aurai reçu sa reconnaissance, peut-être me déciderai-je à y envoyer trente pièces de canon pour l'armer.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15568. — AU GÉNÉRAL JUNOT, DUC D'ABRANTÈS,

COMMANDANT LE CORPS DE RÉSERVE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A BAIREUTH.

Schœnbrunn, 21 juillet 1809.

Le major général me met sous les yeux votre lettre du 18. Il n'est pas temps de s'apercevoir que son artillerie est mauvaise lorsqu'on est sur le champ de bataille, mais c'est moins votre faute que celle du duc de Valmy et du général Rivaud. Je suppose que vous l'aurez fait démonter, visiter et mettre dans le meilleur état.

Envoyez-moi, par le retour de l'officier que je vous expédie, l'état des places vacantes dans votre corps, cavalerie, infanterie et artillerie.

J'ai ordonné au général Beaumont de vous envoyer tous les détachements appartenant à vos trois régiments de dragons et au régiment du duché de Berg. Ces quatre régiments s'accroîtront de beaucoup pendant le temps de l'armistice, et j'espère qu'ils vous feront bientôt 3,000 chevaux.

Faites venir de Hanau les six pièces d'artillerie du duché de Berg qui doivent y être; ce qui, joint aux douze pièces françaises et aux six pièces bavaroises que vous avez, vous fera vingt-quatre pièces de canon.

La division Lagrange est composée de deux demi-brigades provisoires, que je fais venir à Vienne pour les fondre dans les corps. Le 65e, qui va avoir ses quatre bataillons et 3,000 hommes présents sous les armes, vous formera une ressource.

Aussitôt que je saurai le parti qu'a pris le roi de Westphalie, je donnerai des ordres définitifs pour la division hollandaise et les

troupes de Berg. Je désire fort que vous ayez ces troupes dans la main, et vous voir ainsi une quinzaine de mille hommes.

Envoyez-moi l'état des troupes du corps de Kienmayer.

Tâchez d'utiliser Charles Lameth; il doit avoir bonne intention.

Vous n'avez à Hanau aucunes troupes passables; ce sont trois demi-brigades provisoires que je fais venir de Vienne pour les incorporer. Elles seront utiles ici, et, séparées, elles ne seraient d'aucun service.

Je mande au grand-duc de Hesse-Darmstadt de vous donner deux bataillons. Épuisez vous-même les places du haut Palatinat; ôtez-en les Bavarois, n'y laissant que les recrues.

Il me semble que le roi de Westphalie s'est retiré sur Erfurt.

Jusqu'à ce que votre corps soit plus fort, votre but doit toujours être de défendre le Danube et les derrières de ma ligne.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15569. — AU MARÉCHAL MACDONALD,

COMMANDANT LES 1re ET 2e DIVISIONS DE L'ARMÉE D'ITALIE, A GRÆTZ.

Schœnbrunn, 21 juillet 1809.

Le major général m'a mis sous les yeux votre lettre de Bruck du 19. J'approuve la conduite que vous avez tenue. Poussez vivement ces messieurs. S'ils ont ôté l'artillerie du fort de Grætz, faites-la-leur rendre. Ils doivent livrer le fort dans l'état où il se trouvait.

Faites faire un croquis et une reconnaissance de ce fort par un officier du génie, et, aussitôt que vous l'occuperez, envoyez sur Vienne tous les boulets indépendants de l'approvisionnement de la citadelle.

La division Severoli doit être derrière vous, puisqu'elle se rend à Klagenfurt; si vous en avez besoin, disposez-en. L'empereur d'Autriche m'ayant écrit le 18, j'ai pensé qu'il avait donné les ordres nécessaires pour lever ces mauvaises difficultés.

J'envoie un officier d'ordonnance savoir ce qui s'est passé à Laybach et à Trieste pendant le temps que nous avons abandonné la communication de l'Italie.

D'après la minute Archives de l'Empire.

15570. — AU GÉNÉRAL COMTE DE LA RIBOISIÈRE,
COMMANDANT L'ARTILLERIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 21 juillet 1809.

Monsieur le Général la Riboisière, l'armée d'Italie a un grand nombre de pièces de 3 servies par l'artillerie. Comme je tiens au principe que l'artillerie n'ait ni pièces de 3 ni pièces de 4, mais que ces pièces soient données aux seuls régiments, je désire que vous fassiez des échanges, que vous retiriez de l'armée d'Italie les pièces de 3 pour les donner aux régiments qui en manquent, et que vous donniez en remplacement à l'armée d'Italie les pièces de 6 qu'ont les régiments. Je vois avec peine des pièces de 6 aux régiments; elles sont trop lourdes, et un caisson n'est pas suffisant pour leur approvisionnement, au lieu qu'une pièce de 3 est suffisamment approvisionnée avec un caisson. Je désire que, lorsque vous me remettrez l'état de l'artillerie de l'armée commandée par le vice-roi, vous me proposiez les moyens d'opérer ces changements.

Napoléon.

D'après l'original comm. par M. le comte de la Riboisière.

15571. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,
COMMANDANT LE GÉNIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 21 juillet 1809.

Monsieur le Général Bertrand, je n'ai pas encore des plans des fortifications de Passau, de Linz, de Gœttweig, qui me fassent bien connaître ce qu'il faut faire pour mettre ces points en état d'opposer une résistance convenable, non plus que de la place de Raab et des forts de Grætz et de Klagenfurt. Donnez vos ordres au général Chambarlhac pour qu'il suive avec activité les travaux de Passau et de Linz, et envoyez des officiers du génie intelligents sur les autres points, et chargez-les de vous faire des rapports que vous me mettrez sous les yeux. Envoyez des officiers sur le Semring, qui est la montagne qui sépare le versant des eaux de Vienne et de la Styrie, et donnez-leur des instructions pour profiter de quelque château où l'on pourrait mettre 3 à 400 hommes avec six à huit pièces de canon à l'abri d'un coup de main. J'attache une grande importance au fort de Klagenfurt. Il y a treize ans, j'y avais fait mettre six pieds d'eau dans les fossés. Faites abattre les maisons que j'avais moi-même fait détruire sur les remparts dans le même temps, si depuis on les avait fait reconstruire. Le fort de Sachsenburg doit m'être remis; faites-moi

un rapport sur ce que je dois en faire, ainsi que sur les forts de Grætz et de Klagenfurt, afin que je donne des ordres détaillés.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

15572. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,

COMMANDANT LE GÉNIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 21 juillet 1809.

Aussitôt qu'on aura assez de bateaux, faire un second pont de bateaux du côté de Kornneuburg. Me présenter, avant, l'emplacement.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15573. — ORDRES POUR LE CAPITAINE MARBEUF,

OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 21 juillet 1809.

M. l'officier d'ordonnance Marbeuf se rendra à Grætz; il portera la lettre ci-jointe au maréchal Macdonald. Il attendra que la route soit libre; il se rendra à Laybach; de là il se rendra à Trieste, à Palmanova, à Milan, Alexandrie et Turin. Il reviendra par Udine, Osoppo et Klagenfurt. Il m'écrira de Grætz, de Laybach, de Trieste, de Palmanova; l'objet de ses lettres sera le lieu où se trouve l'ennemi, la situation du fort de Grætz, l'artillerie qu'on y a trouvée, la sûreté des routes, ponts, la garnison des forts, ce qui s'est passé à Laybach, les événements qui se sont passés à Trieste, la garnison de Palmanova, les magasins qui s'y trouvent, ce que le général Caffarelli fait partir, soit d'Italie, soit du Piémont, pour envoyer à l'armée, ce qu'il rencontrera en route à son retour de Klagenfurt, la situation de la ville, les travaux qu'on y fait.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15574. — ORDRES.

Schœnbrunn, 21 juillet 1809.

1° Il y aura dix brigades de cavalerie légère, qui seront organisées de la manière suivante.

1re *brigade*. Le 3e, le 23e de chasseurs et les Hessois formeront la 1re brigade, qui sera commandée par le général Bordesoulle.

2e *brigade*. Le 14e, le 19e de chasseurs et les Badois formeront la 2e brigade, qui sera commandée par le général Bron.

3e *brigade*. Le 24e et le 13e de chasseurs formeront la 3e brigade, qui sera commandée par le général Castex.

4e *brigade*. Le 8e de hussards et le 16e de chasseurs formeront la 4e brigade, qui sera commandée par le général Piré.

5e *brigade*. Le 5e de hussards, le 11e et le 12e de chasseurs formeront la 5e brigade, qui sera commandée par le général Pajol.

6e *brigade*. Le 1er et le 2e de chasseurs et le 7e de hussards formeront la 6e brigade, qui sera commandée par le général Jacquinot.

7e *brigade*. Le 7e et le 20e de chasseurs et le 9e de hussards formeront la 7e brigade, qui sera commandée par le général Colbert.

8e *brigade*. Le 1er provisoire, le 25e de chasseurs et un régiment de Wurtemberg formeront la 8e brigade, qui sera commandée par le général Thiry.

9e *brigade*. Le 6e et le 9e de chasseurs formeront la 9e brigade, qui sera commandée par le général Girard.

10e *brigade*. Enfin le 6e de hussards et le 8e de chasseurs formeront la 10e brigade, qui sera commandée par le général Berkeim.

2° Les généraux de division Marulaz, Bruyère et Montbrun seront spécialement attachés au commandement de la cavalerie légère.

3° Le général Reynaud (des cuirassiers) remplacera le général Bron dans le commandement du dépôt de cavalerie.

4° Le général Fouler se rendra à Baireuth pour y prendre le commandement de la cavalerie du corps de réserve aux ordres du duc d'Abrantès.

NAPOLÉON.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15575. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 22 juillet 1809.

Mon Cousin, mon intention est que tous les hommes isolés ou en corps qui arrivent à Vienne me soient présentés tous les jours à la parade.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15576. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 22 juillet 1809.

Mon Cousin, écrivez au général Severoli, qui commande la division italienne qui se rend à Klagenfurt, qui doit être, aujourd'hui 22,

entre Neustadt et Bruck, d'accélérer sa marche (la route qu'on lui a tracée est trop lente), et de faire connaître par un aide de camp au maréchal Macdonald le jour où il arrivera à Bruck, afin que, si ce maréchal en avait besoin, il pût lui envoyer des ordres.

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre.

15577. — A FRANÇOIS II, EMPEREUR D'AUTRICHE, A DOTIS, EN HONGRIE.

Schœnbrunn, 22 juillet 1809.

Monsieur mon Frère, le prince de Liechtenstein m'a remis la lettre de Votre Majesté, du 18, par laquelle elle me fait connaître qu'elle a nommé des plénipotentiaires pour négocier, conclure et signer un traité de paix entre nos États. J'ai de mon côté donné mes pleins pouvoirs et mes instructions à mon ministre des relations extérieures, le comte de Champagny, qui sera prêt à se rendre à Raab aussitôt que le ministre des affaires étrangères de Votre Majesté aura désigné le jour de l'ouverture des conférences. Si ce quatrième traité de paix, qui succédera à ceux de Campo-Formio, de Lunéville et de Presbourg, peut enfin être le dernier, rétablir d'une manière durable la tranquillité sur le continent et se trouver à l'abri des clameurs et des intrigues de l'Angleterre, je regarderai ce moment comme fort heureux; car, des quatre guerres que Votre Majesté a faites à la France, les trois dernières étaient superflues et n'ont été utiles et avantageuses qu'à l'Angleterre, tout comme elles n'ont été conseillées et suscitées que par ses partisans.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. M. l'empereur d'Autriche.

15578. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS, ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 23 juillet 1809.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 17 juillet. C'est sans mes ordres et contre mon gré qu'on a fait sortir le Pape de Rome; c'est encore sans mes ordres et contre mon gré qu'on le fait entrer en France; mais je ne suis instruit de cela que dix ou douze jours après que c'est exécuté. Du moment que je saurai le Pape stationnaire quelque part, et que mes intentions pourront être connues à temps et exécutées, je verrai les mesures que j'aurai à prendre.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le duc de Cambacérès.

15579. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 23 juillet 1809.

Monsieur le Général Clarke, je reçois votre lettre du 15. Il faut porter les compagnies de la légion de la Vistule, formant six bataillons ou trente-six compagnies, à 200 hommes ; et j'estime que pour cela il faut au moins 3,000 hommes. Ensuite vous dirigerez ce que vous aurez au-dessus de ces 3,000 hommes sur les dépôts des trois régiments polonais qui sont en Espagne, afin de recruter ces régiments. Je viens d'organiser ici une seconde légion de la Vistule de six bataillons ; j'ai déjà 3,000 hommes.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15580. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 23 juillet 1809.

Mon Cousin, demandez au maréchal Oudinot s'il a pris des mesures pour arrêter tous les blessés autrichiens qui se trouvent dans les cercles qu'il a occupés, et s'il s'en est fait faire la déclaration par les autorités.

Mettez à l'ordre que la solde de juin et de juillet sera payée à l'armée.

Nommez un inspecteur aux revues pour vérifier l'emploi de l'argent qui a été donné aux demi-brigades du corps du maréchal Oudinot, soit pour les fourgons au commencement de la campagne, soit des 40,000 francs que j'ai accordés aux différents corps de l'armée. Faites la même chose pour la légion portugaise.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15581. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 23 juillet 1809.

Mon Cousin, je vous ai fait connaître que je voulais avoir à ma parade les hommes qui arrivaient à Vienne. Cependant j'apprends qu'il est arrivé hier des hommes qui ne m'ont pas été présentés aujourd'hui. Faites-moi connaître ce qui sera arrivé aujourd'hui et pourra m'être présenté demain.

Faites connaître au duc de Rivoli que je suppose qu'il aura envoyé

des postes de cavalerie sur la frontière de Bohême, qu'il est nécessaire qu'il envoie des espions pour se tenir instruit et me faire connaître tout ce qu'il apprendra de la Bohême et des mouvements de l'ennemi. Écrivez la même chose au général Reynier.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15582. — AU COMTE DARU,

INTENDANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 23 juillet 1809.

Monsieur Daru, je vois dans votre état qu'on a donné 53,000 francs au 17e régiment de ligne; je ne comprends pas cela : j'ai accordé 40,000 francs, mais non 53,000 francs; qu'on a donné 800,000 francs au 7e corps : je n'ai pas autorisé qu'on payât les étrangers; qu'on a donné 500,000 francs aux troupes saxonnes que commande le général Reynier, 400,000 francs aux troupes wurtembergeoises : je ne conçois rien à tout cela, donnez-m'en l'explication. Qui est-ce qui ordonnance les payements? Sur quelles bases? Pourquoi donne-t-on à des corps plus de 40,000 francs, quand j'ai fixé cette somme? Je vois qu'on l'a donnée aux régiments provisoires de dragons, qui n'en avaient pas besoin et que je n'avais pas compris dans cet état. Il faut faire payer l'armée d'Italie et l'ancienne armée de Dalmatie, en comprenant tout ce qu'aurait fait payer le vice-roi.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le comte Daru.

15583. — A FRÉDÉRIC, ROI DE WURTEMBERG, A STUTTGART.

Schœnbrunn, 23 juillet 1809.

Je reçois la lettre de Votre Majesté du 19. Le général Beaumont m'a rendu compte que les insurgés avaient échoué dans leur attaque sur Kempten et avaient été complétement battus. Le major général a fait connaître au général des troupes de Votre Majesté que j'avais ordonné au duc de Danzig d'entrer à Inspruck, où il sera à la fin du mois, et que le général Beaumont, avec ce qu'il a et toutes les troupes que la Bavière a de disponibles, se dirigera sur le Tyrol par la Bavière, tandis que Votre Majesté, de son côté, avec ses troupes, qu'on m'assure se monter à 7 ou 8,000 hommes, y entrera par le Vorarlberg.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15584. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A VIENNE.

Schœnbrunn, 24 juillet 1809.

Monsieur de Champagny, le général Gyulai vient de déclarer que l'armistice serait exécuté dans sa teneur. Je vous envoie ma lettre; faites appeler l'aide de camp de l'Empereur et expédiez-le. Vous trouverez ci-joint le projet de note que vous pouvez expédier; vous la daterez du 22. Vous pouvez également envoyer à Raab pour faire préparer vos logements, et écrire à M. de Narbonne, qui en est le gouverneur.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

PROJET DE NOTE.

Le soussigné, ministre des relations extérieures, est chargé de faire la déclaration suivante.

La France a toujours voulu la paix du continent, comme l'Angleterre a toujours eu intérêt à y fomenter le trouble, les divisions et la guerre.

Après la paix de Presbourg, celle de Tilsit et les expéditions de Copenhague, l'Angleterre ne trouva d'autre expédient, pour porter le désordre dans le système continental qui s'était établi, que d'arracher l'Espagne à l'alliance de la France, bien certaine que la France considérerait un changement de système de la part de l'Espagne comme une déclaration de guerre. Tous les efforts faits par le cabinet de Londres échouèrent devant les principes et la constante amitié du roi Charles. Ce cabinet conçut et exécuta alors l'horrible projet d'armer le fils contre le père, et l'on vit le prince des Asturies porter la révolte jusqu'au sein des gardes du corps et s'asseoir sur le trône de son vieux père. Celui-ci eut recours à la puissance et à la protection de l'Empereur son allié; mais, depuis, voyant que l'agitation des esprits contre lui, la Reine et son principal ministre, avait gagné toutes les Espagnes, que tout le peuple de Madrid séduit avait brisé ses images et adopté toutes les calomnies que l'Angleterre est dans l'usage de répandre en pareille circonstance, il renonça au trône. Le prince des Asturies lui-même, lorsqu'il vit que l'insurrection et les menées de l'Angleterre l'avaient placé sur un trône chancelant et environné de précipices, et que son pays serait le théâtre de la lutte des partisans du système anglais et français, renonça à ses droits à la couronne. Cependant toutes les Espagnes étaient en armes, et des armées françaises durent y être envoyées. Ce fut alors que la cour de

Vienne jugea le moment favorable pour briser le traité de Presbourg, oublia la conduite que l'Empereur avait tenue dans Vienne et fit la guerre, comme il ressort de ses propres proclamations, par la seule raison que le moment favorable de la faire était venu. Le destin en a décidé autrement; de vains fantômes ont été dispersés; des espérances fallacieuses ne se sont pas réalisées; l'Empereur d'Autriche désire le rétablissement de la paix; le prince de Liechtenstein en a fait des ouvertures directes à l'Empereur.

La France n'a jamais envié rien de ce que possède l'Autriche. Dans trois guerres successives, elle a restitué d'immenses territoires sans aucune compensation. Elle avait espéré qu'en échange cette modération lui aurait valu l'amitié et la reconnaissance du souverain de l'Autriche. La générosité que la France a montrée à la paix de Presbourg, l'Empereur est prêt à la montrer encore. Mais Sa Majesté doit à ses sujets de s'assurer, avant, que le cabinet de Vienne veut sincèrement rester en paix, ne plus faire de diversion en faveur de l'Angleterre, et laisser enfin à la France la libre disposition de tous ses moyens contre cet ennemi du continent.

1° Le licenciement des landwehre;

2° La réduction de l'armée de ligne à la moitié de ses cadres actuels;

3° L'expulsion du service d'Autriche de tous les Français, soit Belges, soit de l'ancienne France, soit des pays qui depuis ont été réunis, ces hommes s'étant de tout temps montrés les plus enclins à semer la division entre les deux États:

Ces trois conditions préliminaires peuvent seules offrir à l'Empereur la sûreté et la tranquillité de l'avenir; car la France n'aurait aucun avantage à évacuer Vienne et les beaux pays qu'elle occupe, et où son armée a de bons cantonnements, si, à peine les Français hors de Vienne, on devait recommencer les armements, la formation des camps et cette série d'hostilités passives qui, décelant les intentions du gouvernement et détournant une partie de nos efforts de nos côtes, sont de véritables diversions en faveur de l'Angleterre. La France perdrait ainsi le fruit de plusieurs événements heureux sans obtenir de compensations.

Le soussigné a reçu les ordres et pouvoirs nécessaires pour négocier, conclure et signer un traité de paix avec l'Autriche, et est chargé de déclarer que ces principes sont la base et condition de toute négociation.

Quant aux autres conditions, soit qu'on veuille adopter la base de l'*uti possidetis*, soit qu'on veuille adopter un système de compensa-

tions, l'Empereur en agira avec la même modération et générosité qu'il en a agi à la paix de Presbourg.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15585. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 24 juillet 1809.

Mon Cousin, je vous envoie un état que me remet le gouverneur de Vienne, d'où il résulterait qu'il y aurait aujourd'hui 36,000 soldats blessés ou malades à Vienne, soit Français, soit alliés, soit Autrichiens. Je désirerais que la répartition de ces 36,000 hommes fût faite par régiment. Chargez le commandant de la place et les officiers commandant les faubourgs de faire ce relevé.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15586. — AU MARÉCHAL MARMONT, DUC DE RAGUSE,

COMMANDANT LE 11e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A KREMS.

Schœnbrunn, 24 juillet 1809.

Je ne conçois pas que vous fassiez dépendre la construction de vos camps de savoir si les 4es bataillons vous seront conservés ou non. C'est tout à fait de l'enfantillage. Faites camper vos troupes sans délai et faites-les exercer. C'est le seul moyen de maintenir l'ordre et la discipline. Elles gagneront beaucoup à camper pendant août et septembre. J'irai dans huit jours passer la revue de votre corps. Faites que je voie les camps en bon état.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15587. — ORDRE POUR LE GÉNÉRAL BERTRAND,

COMMANDANT LE GÉNIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 25 juillet 1809.

Il ne faut pas détruire le pont sur pilotis de l'île Alexandre, non plus que le pont de l'île Saint-Hilaire.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15588. — NOTES POUR LE COMTE TREILHARD,
PRÉSIDENT DE LA SECTION DE LÉGISLATION AU CONSEIL D'ÉTAT, A PARIS.

Schœnbrunn, 26 juillet 1809.

Première observation. On convient qu'il y a eu un traité entre le général Joubert et le prince de Carignan; mais on dit que, par suite des événements de la guerre et de la reprise des hostilités, c'est par le droit de conquête que le Piémont a passé entre les mains de la France. On n'examine pas si la conquête ou la reprise des hostilités peuvent détruire les dispositions d'un traité, lorsque la guerre n'est pas le fait d'une des deux parties contractantes. Le prince de Carignan avait un droit au trône; il y a renoncé par le traité; en conséquence de sa renonciation on lui a assuré ses biens; il est venu à Paris, et, si la guerre a éclaté ensuite, elle lui a été étrangère, il n'y a pris aucune part, et l'on a de la peine à comprendre que les événements de cette guerre aient annulé les engagements qu'on avait contractés avec lui.

L'histoire est pleine de transactions faites par des gouvernements avec des princes qui stipulaient de leurs intérêts particuliers; et, dans les circonstances actuelles de l'Empire, les transactions de cette espèce ne peuvent être qu'avantageuses; c'est ainsi que des transactions ont été faites avec des princes de la Maison d'Espagne qui ne jouissaient pas d'une puissance réelle, qui n'étaient pas revêtus de la qualité de souverain, qui n'étaient pas en situation d'égalité avec le Gouvernement français; s'ils en observent les conditions, elles doivent être sacrées. Ce point ne paraît donc pas éclairci, et ces réflexions sont si bien fondées que la question dont il s'agit influerait sur la nature des choses.

La Maison de Savoie était divisée en plusieurs branches. Les biens de toutes les branches, celle de Carignan seule exceptée, ont été vendus, parce qu'elles ont suivi les vicissitudes de la branche qui régnait. Toutes ces branches n'ont rien en France et ne peuvent rien réclamer; mais la branche de Carignan s'est séparée de la branche aînée; elle s'est établie en France; elle possède depuis douze ans. Les vicissitudes de la branche aînée ne l'ont pas atteinte, parce qu'elle avait séparé sa cause. Si donc on la dépossédait demain, comme on pense que le Conseil d'État est en droit de le faire, il n'y a nul doute qu'après douze ans de possession cette mesure paraîtrait injuste. Si on chassait de Paris les individus de cette branche, si on les envoyait en Sardaigne, on ne pourrait prendre cette disposition sans éprouver un sentiment d'injustice. La branche de Carignan n'a rien de com-

mun avec les autres branches, sa situation ne doit avoir rien de commun avec la leur. Les autres branches ne sont point en France, n'y possèdent rien; elle est en France, elle y possède.

Il paraît donc qu'on a passé trop légèrement sur les causes de cette différence de situation. On a traité la branche de Carignan comme faisant cause commune avec les autres; ce qui est le contraire de ce qui résulte tant des droits établis par les traités que de l'évidence des faits.

Deuxième observation. La possession de la branche de Carignan ne forme pas une propriété ordinaire; cela est prouvé, puisqu'elle est considérée comme ne pouvant vendre les rentes inscrites au grand-livre, ni aucun de ses biens sur lesquels le Domaine a pris des inscriptions. Elle a elle-même demandé qu'on lui accordât la faculté de disposer; elle a proposé de faire les sacrifices nécessaires pour l'obtenir.

Ici vient la question des droits de la branche cadette de Carignan, auxquels le traité fait avec la branche aînée n'a pu porter aucune atteinte.

La branche cadette était en minorité; elle a suivi le sort de l'aînée; comme elle, elle a séparé sa cause de celle de la branche qui régnait; comme elle, elle a cédé ses droits au trône; comme elle, elle a adhéré au traité; elle a droit à un dédommagement pour l'éventualité qu'elle perd.

Troisième observation. Ces deux questions éclaircies, il en resterait une troisième à examiner. Convient-il de laisser libres les biens de la branche de Carignan, de sorte que les membres de cette branche puissent les réaliser, se transporter en pays étranger et y réclamer des droits politiques quelconques? Ne convient-il pas davantage de constituer tous ces biens en rentes sur l'État, en ayant soin de les frapper d'inscriptions, en s'arrangeant de manière à imposer à la jouissance des conditions et un serment, de manière qu'il en résulte une reconnaissance implicite et déguisée, et qu'en cas de manquement on puisse saisir les biens? Ces conditions peuvent être de ne pas prendre de service à l'étranger, de ne pas sortir de l'Empire sans permission, etc. Le cas est particulier, il faut une organisation particulière.

Sa Majesté ordonne le renvoi de ces observations à la section de législation, à laquelle M. le conseiller d'État d'Hauterive sera adjoint.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15589. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 26 juillet 1809.

Mon Cousin, donnez l'ordre au général Baraguey d'Hilliers de se rendre à Klagenfurt, à Laybach, de prendre le commandement des provinces de Trieste, de l'Istrie et de Goritz, et d'en chasser les Anglais. Vous donnerez l'ordre au général Rusca de prendre le commandement de la Carinthie, et le chargerez d'occuper le fort de Sachsenburg. Vous enverrez un officier porter ces ordres aux généraux Baraguey d'Hilliers et Rusca, pour vous assurer qu'ils sont exécutés. Vous enverrez également un officier au duc de Danzig pour lui réitérer qu'il ne se laisse arrêter par rien; que de gré ou de force il soit à Inspruck avant le 1er août; qu'il fasse prisonniers et traite sévèrement les Autrichiens qui n'exécuteraient pas l'armistice et n'auraient pas évacué le pays avant son arrivée.

Répondez au duc de Rivoli qu'il a raison; que j'avais ordonné que l'intendant général ne tirât rien de Znaym; qu'il suffit que ce cercle nourrisse son corps d'armée.

J'approuve que le colonel du 65e recrée des compagnies pour compléter son 4e bataillon.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15590. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 26 juillet 1809.

Je vous envoie des états de situation pris sur des courriers autrichiens. Envoyez-les au duc de Danzig, au vice-roi et au général Rusca. Le duc de Danzig reconnaîtra que le général Buol n'a sous ses ordres que 2,600 hommes; le général Rusca y verra que le colonel Leiningen n'a pas plus de 600 hommes dans le midi du Tyrol. Envoyez aussi ces états au roi de Wurtemberg et au général Beaumont, qui verront que dans le Vorarlberg les Autrichiens n'ont que 280 hommes.

En envoyant au général Rusca la lettre du général Gyulai pour prendre possession du fort de Sachsenburg, faites-lui connaître qu'il ait à signifier, soit aux 600 Autrichiens du colonel Leiningen qui sont dans le midi du Tyrol, soit à ceux de la colonne du général Schmidt, que vous leur donnez tant de temps pour se retirer conformément à l'armistice; que, passé ce temps, ils seront considérés

comme ayant désobéi aux ordres de leur gouvernement. La moitié de la division Severoli, qui doit rester au général Rusca, lui fournira suffisamment de monde pour occuper avec 2,000 hommes le fort de Sachsenburg, inquiéter les Tyroliens du côté de Brixen et du Pusther-Thal, procéder au désarmement, prendre des otages et rétablir la tranquillité.

Vous aurez soin de recommander au général Rusca d'exiger qu'on lui laisse toutes les pièces qui composent l'armement du fort de Sachsenburg et de ne laisser emporter du Tyrol aucune arme, fusils ni munitions. Les Autrichiens doivent avoir à Sachsenburg un amas de fusils dont il faut s'emparer.

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre.

15591. — A FRÉDÉRIC, ROI DE WURTEMBERG, A STUTTGART.

Schœnbrunn, 26 juillet 1809.

Monsieur mon Frère, j'envoie à Votre Majesté l'état des troupes autrichiennes qui sont dans le Vorarlberg. Elle y verra que l'ennemi n'y a jamais eu plus de 600 hommes, dans le haut Tyrol plus de 2,500 hommes, et dans le bas Tyrol 800. Le duc de Danzig se porte à Inspruck, où il sera déjà arrivé quand Votre Majesté recevra cette lettre. Il s'y porte avec 18,000 hommes. Le général Rusca, qui est à Klagenfurt et qui a pris possession du fort de Sachsenburg, se porte de là dans le bas Tyrol. Le général Beaumont et tout ce que la Bavière a réuni doivent s'y porter par Scharnitz et par les débouchés. Si les 2,500 Autrichiens qui sont dans le Tyrol veulent profiter de l'armistice, on les laissera sortir; sans quoi, on les fera prisonniers de guerre. Je compte sur les 8 ou 9,000 hommes que Votre Majesté a sous ses ordres; le général Beaumont y joindra un millier de dragons, pour déboucher par le Vorarlberg. Il est probable que le peu d'Autrichiens qui s'y trouvent, apprenant la prise d'Inspruck, l'évacueront; sans quoi, Votre Majesté doit les faire prisonniers. Je serais fâché que Votre Majesté écoutât de petites raisons de rivalité et prêtât l'oreille aux propos qui lui reviennent de la Bavière. Elle doit donner ordre à ses troupes de se porter sur Bregenz aussitôt qu'on saura l'entrée à Inspruck. J'espère qu'elle m'apprendra qu'avant le 4 ou le 6 août elle est maîtresse de Bregenz et du Vorarlberg.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. M. le roi de Wurtemberg.

15592. — A ALEXANDRE Ier, EMPEREUR DE RUSSIE, A SAINT-PÉTERSBOURG.

Schœnbrunn, 27 juillet 1809.

Monsieur mon Frère, j'envoie à Votre Majesté Impériale la copie d'une lettre que m'a écrite l'empereur d'Autriche et m'a réponse [1]. Champagny envoie à Caulaincourt une note [2] que j'ai cru devoir faire remettre en même temps. Il me paraît y avoir des divisions entre le cabinet et la cour; les princes de la Maison ne sont pas d'accord. J'ignore donc où tout ceci nous conduira. Si les hostilités doivent recommencer, il serait à désirer que l'armée de Votre Majesté pût agir activement et d'une manière plus immédiate. Jusqu'à cette heure j'ignore où elle est, sa force et les intentions précises de Votre Majesté sur elle. Aussitôt que je connaîtrai l'intention du cabinet d'Autriche, j'en ferai part à Votre Majesté. Je charge spécialement le prince Gagarine de réitérer à Votre Majesté l'assurance de mes sentiments pour elle et de mon inviolable amitié.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. M. l'empereur de Russie.

15593. — AU GÉNÉRAL COMTE DE LA RIBOISIÈRE, COMMANDANT L'ARTILLERIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 28 juillet 1809.

Monsieur le Général la Riboisière, je vois qu'il y a à Laybach trente-six bouches à feu de 12 et de 18. On peut en envoyer huit au château de Grætz et douze à Klagenfurt. Il en restera encore seize pour Laybach, ce qui est plus que suffisant. Des huit obusiers qui se trouvent à Laybach, il faut en retirer deux et en laisser six. Je pense qu'il faut retirer de Passau les quatre pièces de 12, les dix-neuf pièces de 6, les trois pièces de 3, et, sur les quatorze obusiers qui s'y trouvent, au moins six; ce qui fera trente-deux pièces à tirer de Passau, et, avec les dix-huit pièces tirées de Grætz et les six obusiers qu'on retire de Laybach, cinquante-six pièces de canon. Ce sera autant de moins à envoyer de France sur les quatre-vingt-six que j'ai demandées. Les cent dix-huit pièces qui sont à Vienne me paraissent nécessaires pour la tête de pont de Spitz, les îles environnantes et pour la place de Vienne, surtout vu les dix pièces de 6 que l'on devra retirer de Grætz et ce qu'on sera obligé d'envoyer encore pour compléter l'armement de Raab. Peut-être même aura-t-on besoin de douze ou

[1] Pièce n° 15577. — [2] Voir page 280.

quinze pièces pour le fort de Brünn. Ainsi il n'y a pas lieu d'envoyer des pièces de Vienne à Passau. Il faut faire venir à Passau des pièces de Kronach, Forchheim, Würzburg, et des places du haut Palatinat qui appartiennent à la Bavière, où il y a plus de pièces qu'il n'en faut. On pourrait faire venir de ces places une trentaine de pièces de 24, de 16, des mortiers et un grand nombre d'autres pièces. Écrivez dans ce sens, que tout ce qui est strictement inutile à l'armement de ces différents forts soit dirigé sur Passau, qu'il faut armer fortement et de pièces de gros calibre.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le comte de la Riboisière.

15594. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 29 juillet 1809.

Monsieur le Général Clarke, il est nécessaire que le général Gouvion Saint-Cyr ne quitte point l'armée avant qu'il ait été remplacé par le duc de Castiglione.

Écrivez en Espagne qu'on n'entreprenne rien contre le Portugal pendant le mois d'août; cette saison est beaucoup trop chaude; mais qu'on se prépare à faire cette expédition en février.

Demandez un mémoire au Roi et au duc de Dalmatie sur l'ouverture de la campagne au mois de septembre; ils auront le temps de recevoir un ordre d'ici à cette époque.

NAPOLÉON.

P. S. Si cependant la maladie du général Gouvion Saint-Cyr était telle qu'il dût quitter, il rétablira, avant, la communication avec Barcelone, et laissera le commandement du corps d'armée au général Duhesme.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15595. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 29 juillet 1809.

Si vous avez occasion de voir le prince de Ponte-Corvo, témoignez-lui mon mécontentement du ridicule ordre du jour qu'il a fait imprimer dans tous les journaux, d'autant plus déplacé qu'il m'a porté pendant toute la journée des plaintes sur les Saxons. Cet ordre

du jour contient d'ailleurs des faussetés. C'est le général Oudinot qui a pris Wagram le 6 à midi ; le prince de Ponte-Corvo n'a donc pas pu le prendre. Il n'est pas plus vrai que les Saxons aient enfoncé le centre de l'ennemi le 5 ; ils n'ont pas tiré un coup de fusil. En général, je suis bien aise que vous sachiez que le prince de Ponte-Corvo n'a pas toujours bien fait dans cette campagne. C'est un homme usé, qui veut de l'argent, des plaisirs, des grandeurs, mais ne veut pas les acheter par les dangers et les fatigues de la guerre. La vérité est que cette « colonne de granit » a constamment été en déroute.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15596. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 29 juillet 1809.

Je reçois votre lettre du 22 relative à l'envoi des compagnies d'artillerie. Il en résulte que vous faites partir de suite la 10e compagnie du 8e régiment, qui est à Calais ; les 13e et 15e compagnies du même régiment, qui sont à Boulogne; les 17e et 18e du 6e régiment, qui sont à Brest; la 6e du 3e, qui est à l'île de Groix ; les 3e, 7e et 16e du 3e régiment, qui sont à l'île d'Aix; ce qui fait neuf compagnies qui partent de suite des côtes de l'Océan ; que vous en faites partir des côtes de la Méditerranée quatre, de l'île d'Elbe une, de Toulouse deux, et d'Alexandrie deux ; ce qui fait dix-huit compagnies. C'est plus qu'il ne m'en faut. Il faut donner contre-ordre aux compagnies qui restent à Flessingue, à Terneuse, à Cadzand, à Cherbourg, à Boulogne, à l'île d'Yeu et partout ailleurs. Dix-huit compagnies me suffisent, puisque, indépendamment de celles-là, il m'en est arrivé plusieurs depuis la bataille, qu'il m'en arrive quatre d'Italie et deux d'Espagne ; ce qui me fera vingt-quatre ; je n'ai pas besoin d'un plus grand nombre.

Ce dont j'ai besoin, c'est de compléter les officiers. Faites rejoindre tous les capitaines en second, et tirez de l'école de Metz quarante ou cinquante jeunes gens pour compléter les lieutenants en second. Faites partir des dépôts tout ce qu'il y a de disponible pour compléter les compagnies à 100 et à 120 hommes. Mon intention est qu'il ne reste à Magdeburg qu'une compagnie française, une à Stettin, une à Küstrin et une à Glogau, et qu'il n'y en ait ni à Danzig ni à Stralsund ; ce qui rendra encore quatre compagnies disponibles. Quant au train, envoyez à Strasbourg deux milliers d'hommes, qui y prendront des chevaux et rejoindront de là l'armée. Au moyen de ces

précautions, je serai bien en personnel d'artillerie et je n'aurai rien à désirer. L'extraction de France d'un plus grand nombre de compagnies d'artillerie affaiblirait sans raison des points importants de la côte.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15597. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 30 juillet 1809.

Mon Cousin, donnez l'ordre au duc d'Abrantès de prendre le commandement des pays compris entre le Rhin, la Bohême et la Saxe. Les provinces de Hanau, de Würzburg, de Bamberg, de Baireuth, de Fulde, d'Erfurt, seront sous ses ordres, ainsi que les forteresses de Würzburg, de Forchheim, de Kronach, de Bamberg et d'Erfurt. Vous lui ferez connaître que je consens que le bataillon du 14e de ligne qui fait partie de la 5e demi-brigade provisoire et le bataillon du 34e qui fait partie de la même demi-brigade, et qui ont leur régiment en Espagne, soient joints à la division Rivaud, en en attachant un à la brigade Lameth et un à la brigade Taupin. Vous donnerez l'ordre au duc de Valmy de diriger sur Baireuth tous les détachements appartenant aux 14e et 34e qui feraient partie du bataillon de marche de la 2e division militaire, qui sont destinés pour Vienne; ces détachements serviront à compléter ces deux bataillons. Vous ferez connaître également au duc d'Abrantès que, aussitôt que le Tyrol sera soumis, la brigade bavaroise qui est sous ses ordres sera portée à 4,000 hommes d'infanterie et à douze pièces de canon. Vous lui donnerez l'ordre qu'aussitôt que l'expédition anglaise, qui a dû partir le 25 juillet des Dunes, se sera dirigée sur l'Espagne, comme cela est probable, et non sur le Nord, il dirige sur Ratisbonne les 5e, 10e et 13e demi-brigades provisoires. Vous me ferez connaître le jour où elles y arriveront, afin que je donne des ordres pour leur direction sur Vienne. Vous lui donnerez l'ordre d'échanger le matériel et le personnel de son artillerie contre le matériel et le personnel d'artillerie qu'il trouvera à Würzburg. Vous l'autoriserez à employer le général Menard dans la division Rivaud et à le remplacer dans le commandement de la citadelle de Würzburg par le général Lameth. Vous l'autoriserez à parcourir toutes les places bavaroises du haut Palatinat, pour en tirer des détachements pour renforcer sa brigade bavaroise ou la composer d'anciens soldats. Vous l'autoriserez à tirer de Hanau les six pièces d'artillerie du duché de Berg. Au moyen de

ces dispositions, le duc d'Abrantès aura sous ses ordres onze bataillons français, formant 6 à 7,000 hommes, quatre bataillons bavarois formant 4,000 hommes, trois régiments provisoires de dragons français, le régiment de chasseurs du duché de Berg et trente pièces de canon. La division Lagrange reste composée du 65e, qui sera bientôt à 4,000 hommes, et du 4e bataillon du 46e. J'enverrai cette division le joindre, aussitôt que j'apprendrai l'issue de l'expédition du Tyrol. J'attends, pour disposer de la division hollandaise, du régiment d'infanterie du grand-duché de Berg, des troupes saxonnes et du contingent de Westphalie, que je connaisse la direction qu'aura prise l'expédition anglaise; et si, comme je le pense, elle s'est dirigée sur le Midi, je renforcerai le corps du duc d'Abrantès de 5,000 Hollandais, de 3,000 Saxons et de 3 à 4,000 Westphaliens; de sorte que, si les hostilités recommencent, il pourra entrer en Bohême avec 25 à 30,000 hommes et manœuvrer selon les circonstances. Vous lui écrirez que je demande au grand-duc de Hesse-Darmstadt deux bataillons et quatre pièces de canon. Il pourra réunir ces deux bataillons à la division Lagrange, aussitôt qu'elle l'aura rejoint. Vous écrirez à cet effet à Darmstadt pour que le grand-duc complète son contingent et pour qu'il envoie à Baireuth deux bataillons. Vous laisserez au duc d'Abrantès la facilité de retirer de la citadelle d'Erfurt le bataillon du prince Primat, en y laissant une garnison suffisante pour être maître de la citadelle. Enfin, les affaires du Tyrol étant finies, je verrai si l'on ne pourrait pas lui donner une brigade wurtembergeoise pour renforcer d'autant son corps d'armée.

NAPOLÉON.

P. S. Le major général expédiera ces ordres par un officier qui rapportera des nouvelles de ce qui se passe. Il mandera au duc d'Abrantès qu'il est très-important qu'il envoie fréquemment des courriers pour donner des nouvelles de la Bohême et de Dresde.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15598. — ORDRES.

Camp impérial de Schœnbrunn, 30 juillet 1809.

1° Les inspecteurs, sous-inspecteurs et commissaires des guerres de la Garde impériale seront cantonnés dans les villages avoisinant les camps.

2° Avant le 4 août, les livrets des soldats seront arrêtés jusqu'au

1er juillet. Tous les objets qui auront été donnés au soldat y seront portés, même ceux donnés en gratification, qui y seront portés pour mémoire.

Les colonels et les majors commandant les différents régiments feront l'inspection des livrets et vérifieront les chiffres de plusieurs.

A dater du 5 août, tous les soldats qui viendront défiler la parade porteront leurs livrets, Sa Majesté voulant les vérifier elle-même.

3° Des mesures seront prises pour qu'avant le 5 août la solde soit payée jusqu'au 1er juillet.

4° Sa Majesté autorise qu'il soit fait une retenue de trois sous en faveur de la masse de linge et chaussure pour les régiments de tirailleurs et conscrits ; ce qui, avec la retenue d'un sou de masse de linge et chaussure, la portera à quatre sous pour les régiments de conscrits de la Garde, et ce, pendant tout le temps qu'ils auront les vivres de campagne et jusqu'à ce que les masses soient complètes.

D'après la minute. Dépôt de la guerre.

15599. — TRENTIÈME BULLETIN
DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE.

Vienne, 30 juillet 1809.

Le 9e corps que commandait le prince de Ponte-Corvo a été dissous le 8. Les Saxons qui en faisaient partie sont sous les ordres du général Reynier. Le prince de Ponte-Corvo est allé prendre les eaux. Dans la bataille de Wagram, le village de Wagram a été enlevé le 6, entre dix et onze heures du matin, et la gloire en appartient tout entière au maréchal Oudinot et à son corps.

D'après tous les renseignements qui ont été pris, la Maison d'Autriche se préparait à la guerre depuis près de quatre ans, c'est-à-dire depuis la paix de Presbourg. Son état militaire lui a coûté, pendant trois années, 300 millions de francs chaque année. Aussi son papier-monnaie, qui ne se montait qu'à un milliard de francs lors de la paix de Presbourg, passe-t-il aujourd'hui deux milliards.

La Maison d'Autriche est entrée en campagne avec soixante-deux régiments de ligne, dix-huit régiments des frontières, quatre corps francs ou légions, ayant ensemble un présent sous les armes de 310,000 hommes ; cent cinquante bataillons de landwehre, commandés par d'anciens officiers et exercés pendant dix mois, formant 150,000 hommes ; 40,000 hommes de l'insurrection hongroise, et 60,000 hommes de cavalerie, d'artillerie et de sapeurs ; ce qui a

porté ses forces réelles de 5 à 600,000 hommes. Aussi la Maison d'Autriche se croyait-elle sûre de la victoire. Elle espérait balancer les destins de la France, lors même que toutes nos forces auraient été réunies, et elle ne doutait pas qu'elle ne s'avançât sur le Rhin, sachant que la majeure partie de nos troupes et nos plus beaux régiments étaient en Espagne. Cependant ses armées sont aujourd'hui réduites à moins du quart, tandis que l'armée française est double de ce qu'elle était à Ratisbonne.

Ces efforts, la Maison d'Autriche n'a pu les faire qu'une fois. C'est un miracle attaché au papier-monnaie. Le numéraire est si rare, que l'on ne croit pas qu'il y ait dans les États de cette monarchie 60 millions de francs en espèces. C'est ce qui soutient le papier-monnaie, puisque près de deux milliards, qui, moyennant la réduction au tiers, ne valent que 6 à 700 millions, ne sont que le signe nécessaire à la circulation.

On a trouvé dans la citadelle de Grætz vingt-deux pièces de canon.

La forteresse de Sachsenburg, située aux débouchés du Tyrol, a été remise au général Rusca.

Le duc de Danzig est entré en Tyrol avec 25,000 hommes. Il a occupé, le 28, Lofer, et il a partout désarmé les habitants. Il doit en ce moment être à Inspruck.

Le général Thielmann est entré à Dresde.

Le duc d'Abrantès est à Baireuth. Il a établi ses postes sur la frontière de la Bohême.

Extrait du *Moniteur* du 6 août 1809.

15600. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,

COMMANDANT LE GÉNIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 31 juillet 1809.

Monsieur le Général Bertrand, vous ne me rendez pas compte de la place de Klagenfurt. Cependant la communication est ouverte depuis longtemps. Le temps se passe et rien ne se fait pour la mise en état de défense de cette place que je regarde comme importante.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

Même lettre au général comte de la Riboisière, commandant l'artillerie de l'armée.

15601. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 1er août 1809.

Tout officier d'artillerie qui donne des cartouches qui ne sont pas de calibre, qui donne des pièces folles ou hors de service, ou des affûts hors d'état de faire la campagne, mérite la mort. Je ne puis qu'être extrêmement mécontent des principes que contient votre lettre du 25 juillet; quand on n'a pas d'artillerie en état de servir, on n'en donne pas, car il vaut mieux n'avoir pas d'artillerie que d'en avoir de mauvaise, qui compromet la vie des hommes et l'honneur des armes. Mettez ces principes à l'ordre, pour qu'ils soient connus de toute l'armée, et faites arrêter le directeur de Mayence, qui a donné au corps de réserve commandé par le duc d'Abrantès des affûts hors d'état de servir.

Je ne puis pas entrer dans tous les détails; les fonds de l'artillerie ne peuvent pas être augmentés; mais c'est à vous à varier les dépenses, à faire faire des affûts de campagne au lieu d'affûts de côtes, à avoir des canons de fer coulé si vous n'en pouvez pas avoir de cuivre, enfin à employer les sommes disponibles à ce que le service a de plus urgent. Si j'avais à former un équipage d'artillerie de trente pièces de campagne dans la seule 26e division militaire, je ne serais pas embarrassé. Nous avons une infinité de petites places où on peut trouver des pièces; mais l'artillerie, qui ne sait pas les trouver, a préféré donner de l'artillerie prussienne au corps de réserve. Dans la seule ville de Mayence, il est impossible qu'il n'y ait pas trente à quarante pièces de campagne. Il est vrai que ces bouches à feu peuvent être portées dans les états comme destinées à la défense de la place, mais il valait bien mieux les donner que de mettre le duc d'Abrantès dans le cas de se trouver sans artillerie au moment d'une bataille. De tous les pays de l'Europe, la France est celui où il y a le plus de canons, de caissons, de voitures d'artillerie et de tout. Je ne reviens plus sur ce que je vous ai demandé d'artillerie; je vous ai écrit que j'avais mille voitures d'artillerie de plus qu'il ne me fallait; que ce dont j'avais besoin, c'étaient des pièces.

Les principes de votre bureau d'artillerie ne sont pas assez clairs; il suppose qu'en campagne toutes les munitions doivent être sur des chariots; ce qui n'est pas exact. Un approvisionnement et demi ou deux approvisionnements sont suffisants sur des chariots; mais le surplus des munitions de réserve doit être mis dans des caisses pour être transporté par eau ou traîné sur des voitures du pays. Depuis

que je suis à Vienne, j'ai tiré plus de 200,000 coups, mais pour cela je n'ai pas eu assez des caissons. Il est donc clair qu'il suffit d'avoir dans des caisses les munitions qui doivent remplacer. Dans ce moment j'ai à Vienne 150,000 coups à balles et à boulet; cet approvisionnement sera bientôt porté à 200,000 coups, et cependant j'estime que j'ai des caissons beaucoup plus qu'il ne m'en faut. L'inconvénient d'un trop grand nombre de caissons, c'est de ruiner la France, d'exposer à des événements, d'être très-coûteux et excessivement embarrassant.

Enfin mille voitures ne doivent pas coûter plus de 6 ou 700,000 francs, ce qui, après tout, n'est pas une dépense énorme. Je dépense beaucoup d'argent et j'entends toujours des plaintes de l'artillerie : c'est que, je crois, tout cela est mal compris et que notre matériel d'artillerie manque de principes.

Il me semble que ce qui est relatif à l'équipage de campagne doit passer avant tout, et en général le matériel de l'artillerie de l'armée n'est pas assez bien tenu.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15602. — NOTE POUR LE PRINCE CAMBACÉRÈS,
ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 2 août 1809.

Sa Majesté s'est réservé des biens en Espagne. Elle s'est réservé en Allemagne un grand nombre de domaines et des créances considérables, notamment celles de l'ancien électeur de Hesse. Elle s'est aussi réservé dans le royaume d'Italie et dans celui de Naples des droits qui ont une valeur assez importante.

Elle a senti la nécessité d'établir à côté de la caisse d'amortissement une caisse de l'extraordinaire, à la tête de laquelle elle a placé M. la Bouillerie pour suivre ses différents intérêts.

Mais M. la Bouillerie est plutôt administrateur chargé des opérations de la caisse, des conversions et de la perception des intérêts, qu'il ne peut véritablement l'être de suivre la correspondance avec l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie sur des intérêts si variés et susceptibles de tant de contestations, d'explications et d'arrangements. Le ministre des finances ne peut suivre ces affaires et ne les suit pas, parce qu'elles l'entraînent dans des rapports trop éloignés et qui n'ont aucune relation avec les nombreux détails de son ministère.

Il paraît donc nécessaire de créer auprès de la caisse de l'extraordinaire plusieurs administrateurs qui seraient chargés de suivre ses

intérêts, de les débattre, de les faire valoir, et à la tête desquels serait un conseiller d'État, ou tout autre homme important, qui pourrait travailler avec l'Empereur sur cet objet, devenu tellement considérable qu'il est désormais difficile qu'un caissier ou un administrateur purement financier suffise à tout ce qu'il exige.

Les contributions de la troisième coalition donnent lieu à beaucoup d'affaires contentieuses; avant que celles de la quatrième soient acquittées, il y aura eu aussi beaucoup d'affaires de cette nature à discuter et à régler. On ne croira pas qu'un seul administrateur d'une caisse puisse statuer sur tous ces objets, et, sous tous les rapports, l'établissement d'une administration spéciale paraît indispensable. Renfermer dans un simple établissement d'ordre intérieur et de comptabilité des affaires aussi étendues, c'est paraître vouloir cacher quelque chose au public, et toutes les choses masquées sont de mauvaise administration.

Sa Majesté désire donc que Son Altesse établisse sur cela une théorie, fasse un rapport et propose un projet de décret.

Dans un projet de sénatus-consulte que Son Altesse a fait lire à l'Empereur, on disait que le domaine de l'Empereur se compose de contributions levées sur l'ennemi. Ce principe était fort clairement établi et assez d'accord avec les principes de la monarchie.

Mais cette affectation si positive d'une chose appartenant à l'Empereur et non à la nation était un peu trop tranchante, car l'Empereur ne fait la guerre qu'avec les moyens et l'argent de la nation. Il faudrait donc établir que le domaine de l'Empereur consiste dans la liste civile, dans les acquisitions qu'il fait, etc. Dire ensuite que l'Empereur a l'administration des pays non réunis, et ajouter, sans se jeter dans la question de la propriété, qu'il est le seul administrateur des contributions et autres droits qu'il s'est réservés sur les pays étrangers par les traités et par quelque acte que ce soit. Cette rédaction devrait être faite avec soin et conçue de manière qu'en statuant qu'aucun ambassadeur, qu'aucun général ne peut prétendre aux droits réservés sur les pays conquis, elle établisse en même temps que la cour des comptes ni aucune autre autorité ne peuvent intervenir dans ces affaires. Ce principe, étant posé par un sénatus-consulte, pourrait servir de base à une théorie d'après laquelle on organiserait, sous l'autorité supérieure de l'intendant de la Couronne ou de tout autre, et à côté du trésor de la Couronne, une administration de l'extraordinaire.

Sa Majesté désire que Son Altesse médite ces idées, les coordonne dans un projet qui satisfasse à tout.

Il est indispensable de mettre de la légalité et de l'ordre dans cette masse de biens que Sa Majesté s'est réservés, qu'elle a donnés ou qu'elle veut donner encore à ceux de ses serviteurs qui se sont distingués, et où, par l'absence d'une bonne théorie, tout est difficile, parce que rien n'est soumis à une administration réglée et que rien ne se fait d'une manière régulière et publique.

Toutes les fois que dans une loi ou sénatus-consulte on voudra donner à l'Empereur des propriétés autres que sa liste civile et ses acquisitions, on trouvera des embarras et des contrariétés. Mais toutes les fois qu'on le chargera d'administrer ou de réglementer telle partie, on sera d'accord.

Le Sénat ni le Corps législatif ne cherchent point à se mêler ni des choses militaires ni de l'administration des pays conquis. L'Empereur ne peut donner un seul arpent du domaine national, ni même du domaine de sa liste civile. Établir le contraire ce serait aller contre tous les principes. Mais dire qu'il réglemente et régit par les agents ou les ministres qu'il choisit les contributions des pays conquis ; qu'il en dispose à sa volonté pour encourager et récompenser, ou qu'il en fait verser le montant soit au trésor, soit à différentes administrations, ou qu'il l'emploie à des travaux pour l'embellissement ou l'amélioration du territoire, ce n'est pas faire autre chose que mettre en principe ce qui existe aujourd'hui, et établir, d'après des faits que personne ne désapprouve, une théorie qui n'est contestée par personne.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15603. — AU CHEF D'ESCADRON DE TURENNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 2 août 1809.

M. le chef d'escadron Turenne se rendra en Italie. Il m'écrira de Klagenfurt pour me faire connaître la situation de cette place, sous le rapport de l'armement, de l'approvisionnement et de la garnison. De là il ira à Villach, d'où il me fera connaître si mes troupes ont occupé Sachsenburg et tout ce qui est relatif à ce fort. Il se rendra ensuite à Osoppo, d'où il m'enverra l'état des troupes de toutes armes qui y ont passé depuis la bataille pour rejoindre l'armée, et l'état de situation du fort de Malborghetto, armement, approvisionnement et garnison. Il continuera sa route sur Udine, Palmanova, Goritz et Gradisca. Il m'écrira de ces villes. Il me rendra compte de la situation de Palmanova, des motifs qui retiennent dans cette place le corps venant des 27e et 28e divisions militaires et l'empêchent de filer sur l'armée.

Il se rendra à Vérone et tâchera d'avoir connaissance d'une colonne de 800 hommes de cavalerie aux ordres du chef d'escadron Canino, qui doit y arriver le 4 août.

Il se mettra à la tête de 800 hommes de la 16e demi-brigade provisoire, de 1,400 hommes de la 17e *idem*, de 320 hommes de la 3e compagnie de pionniers, de 180 hommes de la 3e compagnie du régiment de pionniers, de 400 hommes du bataillon de marche de la 27e division militaire, de 400 hommes du bataillon de marche de la 28e division et de 120 hommes du 9e bataillon d'équipages militaires, indépendamment de ce que les dépôts de cavalerie du Piémont pourront encore fournir. Cette colonne de 4,000 hommes doit être réunie, du 23 au 25 août, à Osoppo.

M. le chef d'escadron Turenne ira à Turin et à Alexandrie pour accélérer le départ de ces troupes et s'assurer qu'elles partent en bon état. Il joindra à cette colonne tout ce que le général Caffarelli pourra faire partir pour cette époque des dépôts d'Italie, infanterie, cavalerie et artillerie.

Avec cette colonne il entrera en Allemagne par Villach, Klagenfurt. Il tiendra la main à ce qu'elle marche en ordre, couche toute dans le même endroit et soit toujours en mesure contre les événements imprévus. Il profitera de toutes les occasions pour donner de ses nouvelles, afin qu'il puisse recevoir des ordres et que sa marche puisse être dirigée selon les circonstances.

Il m'écrira d'Italie tous les soirs sur ce qu'il verra et apprendra.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15604. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 3 août 1809.

Je reçois votre lettre du 27. Je vois avec plaisir que vous avez fait partir huit bouches à feu ; mais, depuis, l'occupation de Grætz a mis dix-huit pièces à ma disposition ; j'en ai trouvé à Passau, de sorte que je puis me passer d'une quarantaine des pièces que vous envoyez. Si elles ne sont pas encore parties de Strasbourg, il faut les y laisser; si elles sont parties, il faut les arrêter à Augsburg, pour y être en dépôt pour tout événement.

Nous avons à l'armée 92,000 coups à tirer, 45,000 confectionnés, 60,000 projectiles, indépendamment des 65,000 que vous envoyez. J'en ai fait venir d'Italie, j'en ai trouvé à Grætz. Quant aux cartouches d'infanterie, j'en ai plus qu'il ne m'en faut.

Je vois, par votre lettre du 29, que les compagnies à pied d'artillerie continuent leur marche pour l'Allemagne, savoir : les 10e, 13e et 16e du 8e d'artillerie à pied; les 5e, 16e et 18e du 6e régiment; la 4e du 4e régiment; les 6e, 11e et 13e du 3e régiment. Dans ces dix compagnies ne sont pas comprises les quatre du 4e régiment qui arrivent dans deux ou trois jours à Vienne. Moyennant cette augmentation, le personnel de mon artillerie sera sur le pied le plus respectable et au delà de mes besoins. J'ai aussi reçu de nombreux convois de conscrits canonniers qui ont réparé mes pertes. J'attends que vous envoyiez des bataillons du train 1,500 ou 2,000 hommes; que vous envoyiez encore des dépôts de canonniers de quoi compléter les compagnies que vous envoyez, et enfin des dépôts des six régiments à cheval de quoi compléter ce que nous avons. Du reste, l'artillerie n'a jamais été plus respectable. J'ai de quoi donner trois grandes batailles et mettre en batterie cinq cents pièces de canon de campagne et trois cents dans mes places. L'artillerie a de quoi faire face à tout.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15605. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 3 août 1809.

Mon Cousin, je suis surpris que, par votre lettre du 1er août, vous m'adressiez un rapport de l'intendant de l'armée d'Italie. Ignorez-vous qu'il n'y a plus d'armée d'Italie? C'est l'intendant général seul qui doit correspondre avec vous, et vous ne devez point recevoir de rapport de l'ordonnateur de l'armée d'Italie. Cela met du retard dans les affaires et me donne un embarras inutile.

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre.

15606. — AU MARÉCHAL OUDINOT,
COMMANDANT LE 2e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A LEOPOLDSTADT.

Schœnbrunn, 3 août 1809.

Mon Cousin, l'armée autrichienne a abandonné la Bohême. Il paraît qu'elle a porté sa gauche à Komorn et sa droite à Olmütz. Cette nouvelle situation des choses rend nécessaire la surveillance sur toute la ligne de la March. Faites rentrer les cuirassiers dans l'intérieur de la ligne, et faites border la March, depuis les frontières de la Moravie et le lieu où finissent les postes du duc d'Auerstaedt

jusqu'au Danube, par votre cavalerie légère. Placez les quartiers des trois colonels de votre brigade de cavalerie légère à égale distance, et que chaque colonel ait l'instruction de surveiller rigoureusement et de faire tous les jours un rapport sur ce qui se passe sur la frontière. Nos postes sont sur la rive droite de la March ; cela n'empêche pas les patrouilles d'aller jusqu'à l'extrémité de la ligne de démarcation. Il doit y avoir de fréquentes communications d'une rive à l'autre. S'il arrive de la Hongrie des particuliers intelligents, faites-les interroger aux postes de votre cavalerie légère, et, s'il est nécessaire, faites-les venir à votre quartier général. Vous devez me donner tous les jours des nouvelles de ce qui se passe en Hongrie. Comme cette cavalerie légère est sous vos ordres, veillez à ce qu'elle soit bien postée, et ayez l'œil sans affectation à ce qu'elle fasse bien son devoir. Faites visiter les postes par des officiers d'état-major, car, s'il se formait des rassemblements vers les monts Karpathes, il faut m'en prévenir. Mettez-vous en correspondance avec le général Reynier, qui a des postes jusqu'à Sanct-Johann.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. Valentin-Smith, conseiller de cour impériale.

15607. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT, COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A BRUNN.

Schœnbrunn, 3 août 1809.

Mon Cousin, vous ne me donnez point de nouvelles de ce que fait l'ennemi. Le corps du duc de Rivoli est le seul de qui j'en reçoive. Cela est contre votre ordinaire. Ne négligez pas de m'envoyer tous les renseignements que vous pouvez vous procurer.

L'ennemi fait, dit-on, un camp retranché devant Olmütz; il a évacué la Bohême et se porte en Hongrie. Faites-moi connaître tout ce que vous apprenez.

Il ne faut pas que les régiments aient plus de deux pièces; renvoyez au général la Riboisière les pièces que vous auriez en sus, pour qu'il les donne aux régiments qui en manquent. Gardez de préférence des pièces de 3, qui sont les vraies pièces de régiment.

Le major général vous écrit pour faire raser les ouvrages de Gœding.

Faites travailler à mettre le château de Brünn en état de défense; j'enverrai de l'artillerie plus tard.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15608. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, COMMANDANT LE GÉNIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 3 août 1809.

Monsieur le Général Bertrand, je juge convenable de vous faire connaître mes intentions sur les ponts du Danube, afin que vous puissiez vous régler en conséquence. Il serait possible que le 1er septembre les hostilités recommençassent. Il est nécessaire que, pour cette époque, 1° la tête de pont de Spitz[1] soit armée avec ses redoutes; 2° que le pont de pilotis de Vienne soit entièrement terminé, car, une fois qu'il sera fait, mon intention est de détruire les ponts de l'île Lobau, préférant le pont de Vienne à tout autre pont, vu que, du moment que les hostilités recommenceraient, j'ordonnerais l'armement de Vienne; ce qui, avec la tête de pont, me formerait une position sur la droite et sur la gauche du Danube. Il faut que vous visitiez les ouvrages que les Autrichiens avaient faits pour enfermer le faubourg de Leopolstadt, afin de voir ce qu'il y a à faire pour avoir un ouvrage avec réduit ou tête de pont, pour que, en supposant que l'ennemi passât dans le Prater à l'endroit où nous avons passé et qu'il s'emparât du faubourg de Leopolstadt, ce qui le mettrait dans le cas de bloquer la ville, il ne pût s'emparer de notre pont, et qu'il y eût pour ce cas une tête de pont sur la rive droite du premier bras. Une tête de pont de deux cents toises de développement me paraît là suffisante. Il suffit aujourd'hui qu'elle soit tracée, et, lorsqu'il y aura de fortes probabilités que les hostilités doivent recommencer, on travaillera à construire cette tête de pont, qui sera faite en quatre ou cinq jours. Outre les dépôts de cavalerie, les blessés et convalescents, mais en état de se battre, je serai toujours obligé de laisser 10,000 hommes dans Vienne et à la tête de pont de Spitz, qui, avec les ouvriers de marine et 4 ou 500 marins, seront plus que suffisants pour défendre la ville et les différents ouvrages. Comme il paraît que les gens de Vienne ont peu de moyens, il faut laisser subsister leur atelier, mais en faire commencer vous-même un autre sur le grand bras, afin d'être certain d'avoir ce pont au 1er septembre.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

[1] Iedlersdorf am Spitz.

15609. — ORDRE
POUR LES FORTIFICATIONS DE BRÜNN.

Schœnbrunn, 3 août 1809.

Je donne ordre que quatre pièces de 18, quatre pièces de 12, douze pièces de 6, deux obusiers et quatre mortiers avec deux cents fusils de rempart, arment sans délai la citadelle de Brünn.

La citadelle a été mise dans le meilleur état par les ingénieurs.

Il paraît que rien ne pourra empêcher que le bastion n° 3 ne soit mis en brèche; le revêtement étant de brique, la brèche sera d'autant plus difficile à faire, et d'ailleurs la batterie de brèche devra être placée à trois cents toises. On doit donc espérer qu'elle sera faite très-imparfaitement; d'ailleurs, une fois la brèche faite, il ne sera pas facile d'y monter, il y a une demi-lune qu'il faudra prendre avant; enfin ce sont des obstacles qu'il faut multiplier pour rendre difficile l'assaut. Ces obstacles sont, ce me semble, de diverses natures:

1° Mettre au pied du glacis, à la demi-hauteur, un bon fossé avec un rang de palissades; donner une bonne direction à ce fossé. Il est évident que l'ennemi qui se présentera sur la pente du glacis sera arrêté court par ce fossé.

2° Construire une place d'armes au saillant du bastion qui doit être mis en brèche, et établir un bon blockhaus qui ne puisse être vu d'aucun côté, et qui n'ait d'autre but que défendre la place d'armes aussitôt que l'ennemi se présentera pour arriver à la brèche.

3° Creuser un bon fossé, ou du moins une bonne cunette, entre le rempart et le chemin couvert, de manière que cela donne de la place aux débris du revêtement.

4° Établir sur la casemate actuelle un bon épaulement en terre avec saucissons, et quatre pièces de canon pour contre-battre les batteries de brèche de l'ennemi.

5° Faire, non un retranchement, le bastion étant très-petit n'en est pas susceptible, mais le fermer à la gorge, d'un angle de l'épaule à l'autre angle de l'épaule, de sorte que l'ennemi ne puisse pas se loger dans le bastion, et avoir là une batterie qui empêche le logement dans le bastion, ce qui serait aidé par la batterie des casemates.

D'après la minute comm. par le général Henry Bertrand.

15610. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 3 août 1809.

Mon Fils, faites-moi connaître le lieu où sont vos troupes, et envoyez-m'en l'état de situation au 1er août.

Je désire avoir de vous quatre rapports par jour, un de votre cavalerie légère de Raab, un de ce qui se passe à Komorn, un de Grætz, un de Laybach, qui me fassent connaître les mouvements de l'ennemi et ce qu'il fait.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15611. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 5 août 1809.

Mon Cousin, j'ai vu avec peine hier que le général Montrichard tient les troupes dans l'île Napoléon comme si l'ennemi était en présence, et dans des endroits malsains. Donnez-lui l'ordre de faire baraquer ses quatre bataillons dans l'endroit le plus sain qu'il pourra choisir, soit dans l'île Napoléon, soit sur la rive gauche, entre Enzersdorf et Aspern, en choisissant l'endroit le plus sain.

Il fournira un service de 50 hommes au petit pont et un service de 100 hommes au grand pont de pilotis.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15612. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,

COMMANDANT LE GÉNIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 5 août 1809.

Monsieur le Général Bertrand, on a arrêté un type général de tête de pont en plaine, avec un réduit de 300 ou 400 toises, avec trois ou quatre redoutes, de manière que les deux redoutes en aval et en amont se trouvent au moins à 600 toises du pont et à 800 pour les grands ponts. Il est donc évident que ces deux redoutes se trouveront ainsi éloignées de 1,600 toises, formant une demi-circonférence au moins de 2,000 à 2,400 toises. Il faut donc six ou sept de ces redoutes, qui, jointes à la garnison du réduit, exigeraient 2,000 hommes pour garder la tête de pont; encore ne pourrait-elle faire qu'une faible résistance; encore est-il évident que ces redoutes, éloignées de 300 ou 400 toises, ne pourraient présenter aucune résistance raisonnable; que, une prise, elles le seraient toutes successivement; qu'elles ne pourraient être défendues par l'artillerie du réduit, tout comme elles ne défendraient pas le réduit. Ces redoutes, en effet, ne sont pas placées là pour donner une nouvelle force au réduit, mais elles sont établies pour donner protection à un corps

d'armée et à tous les embarras d'une armée qui serait en retraite. c'est une espèce de camp retranché. Les têtes de pont de Passau, de Linz et de Spitz, devant servir au débouché de toute une armée, doivent être construites sur ce principe. Mais il est des têtes de pont qui ont un autre but et qui, si elles étaient construites sur ce principe, induiraient en erreur, par exemple, la tête de pont d'Anger sur la March. En faisant établir une tête de pont sur la rive gauche de la March, mon but n'est point qu'elle puisse protéger la retraite d'une armée ou, autrement parlant, qu'elle serve de camp retranché : mon vrai but est d'occuper un point sur la rive gauche de la March, afin que l'ennemi ne puisse se servir de cette rivière comme d'un rideau ; que, en conservant la tête de pont, je puisse déboucher, si je le désire. On sent que ce débouchement est très-hypothétique. Si, après avoir fait une tête de pont, on faisait des redoutes à 400 et 500 toises les unes des autres, on irait contre l'objet. Ces redoutes, une fois prises, nuiraient au lieu de servir. Il faut donc construire seulement une enceinte, établir des lunettes en amont et en aval, assez pour qu'on ne puisse pas découvrir le pont, et si ensuite on veut établir d'autres lunettes, il faut qu'elles soient très-près de la place, qu'elles soient protégées par le feu du réduit et qu'elles le protégent. Comme la March est une très-petite rivière, il serait convenable, pour remplir l'objet qu'on se propose, de couvrir le pont des deux côtés, à peu près comme cela est tracé ici.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

15613. — OBSERVATIONS
SUR LE PLAN DES ENVIRONS DE PRESBOURG.

Schœnbrunn, 5 août 1809.

1re *Observation*. Il paraît que l'on a placé le pont vis-à-vis la rue du Couronnement, qui sans contredit a l'avantage d'offrir un débouché plus facile. Pour qu'on soit maître de ce pont, il est indispensable de faire sans délai, à 1,200 toises, une tête de pont dans l'île Ober Ufer, et d'y occuper la ligne désignée A par des ouvrages ayant des fossés pleins d'eau, et sur le petit bras trois petits ponts. Cet ouvrage est le premier qu'il faille faire, puisque, indépendamment des projets qu'on a sur Presbourg, la possession du pont ne peut être assurée qu'autant qu'on occupera l'extrémité de l'île Ober Ufer, sans quoi l'ennemi viendrait établir des batteries à 400 toises du pont. Le général Bertrand doit donc donner des ordres pour que, sans délai, cette position soit assurée et les ouvrages commencés. Comme elle a,

je crois, 400 toises, il paraîtrait naturel de l'occuper par une espèce de bonnet-de-prêtre. On propose ensuite de jeter un second pont en B; il est hors de doute que ce pont doit être jeté pour avoir un second débouché au moment où Presbourg deviendra le centre des opérations. On occupera alors l'île de Pœtschen comme tête de pont. Ce pont serait situé à 1,200 toises de l'autre pont, et il deviendrait convenable, dans cette hypothèse, de bien étudier les positions *y* et *y'*, qui doivent joindre le chemin avec les hauteurs de Neudorf et servir en même temps à protéger le passage du nouveau pont et du pont de Theben. Le général Rogniat doit faire faire cette reconnaissance en grand détail. Le plan qu'on a sous les yeux est petit et sans échelle, on ignore les distances qu'il y a de Z à Y, d'*y* à *y'* et d'*y* à *g*. Ce plan suppose qu'avec des redoutes on occuperait les hauteurs dominantes, et qu'on tracerait ensuite à chaque tête de pont son ouvrage particulier.

2e *Observation.* Le pont établi comme il l'est, l'île Ober Ufer occupée, il faut d'abord imaginer une tête de pont qui nécessairement doit contenir toute la ville de Presbourg et ses faubourgs. Sur le plan, il paraîtrait que depuis le plan 5 (ou le Calvaire) jusqu'au point 7 il n'y aurait que 1,500 toises. Cette étendue de 1,500 toises pourrait se défendre, 1° par un ouvrage G, qui devrait être le plus considérable, étant la tête de la position dans tout le système; 2° par quatre redoutes de 30 toises de côté, palissadées, placées et dessinées de manière à croiser leurs feux et à se défendre entre elles. Comme ces redoutes devraient n'être qu'à 250 ou 300 toises l'une de l'autre, on pourrait en mettre une de plus, s'il était nécessaire, et elles se soutiendraient réciproquement. On pourrait ensuite, à 2 ou 300 toises derrière, tracer des lignes qui auraient à peu près 1,200 toises, qu'il faudrait prolonger jusqu'au château; ce qui ferait 500 toises d'augmentation. Ce serait donc une étendue de lignes de 1,800 toises. Ces lignes ne pourraient être qu'un bon fossé bien palissadé, avec des échantillons plus forts aux angles saillants, et l'on placerait les angles saillants entre les redoutes, de manière qu'ils tombassent au milieu des redoutes, afin de leur donner une nouvelle force. Comme c'est l'échantillon qui constitue spécialement la force des ouvrages, et qu'ici l'échantillon serait très-faible, toute la force serait placée dans les redoutes qui seraient en avant de la ligne et dans les cinq redoutes intermédiaires formées par les saillants de cette ligne. On aurait une position convenable.

Ces quatre redoutes doivent employer chacune 200 hommes pe dant dix jours : total: 800 travailleurs pendant dix jours.

La tête de pont de l'île Ober Ufer doit employer 400 travailleurs pendant quinze jours.

La position dominante G doit encore employer 400 hommes pendant quinze jours.

Ces ouvrages emploieront donc 1,600 hommes pendant dix à quinze jours.

Les lignes de l'enceinte doivent être l'objet d'un millier d'hommes pendant quinze jours, et, comme on suppose 6,000 travailleurs, on aurait donc encore 3,000 hommes pour divers ouvrages.

En prenant le pont comme point de centre, tous les ouvrages qu'on vient de tracer ne doivent présenter qu'un cercle de l'étendue de 1,200 toises. Voilà sans doute déjà une tête de pont convenable, pouvant servir de retraite et de point d'appui à une armée, et il est probable qu'avec une division de 12 à 15,000 hommes et une soixantaine de pièces d'artillerie, ces ouvrages, une fois finis, pourraient soutenir l'attaque d'une armée de 80,000 hommes.

Sans doute qu'il serait à souhaiter que l'enceinte fût plus petite, mais il est impossible de songer à démolir la ville, et cependant il serait possible que dans le tracé, et moyennant quelques démolitions, on pût mieux appuyer la droite.

3e *Observation.* La tête de pont de Presbourg ainsi faite, il faut la lier avec les ponts de Theben et de Neudorf. La hauteur Z est déjà occupée, il faut donc occuper les hauteurs *y*, *y'* et *g*, ce qui fera quatre redoutes. Comme nous l'avons dit plus haut, cette partie est à étudier. Le but serait de conserver le chemin de Presbourg à Theben le long du Danube, pour qu'on puisse se retirer par la rive droite du Danube ou même par la rive gauche en se reployant sur Theben.

4e *Observation.* Le quatrième objet à remplir, c'est de favoriser un champ de bataille pour une armée. La droite n'offre aucune difficulté; deux ou trois redoutes dans la plaine, à 5 ou 600 toises des autres, favoriseraient suffisamment le champ de bataille et donneraient des feux sur 1,200 toises de plaine, parfaitement appuyées à la rivière et qui seraient inattaquables. Les ouvrages *i*, *l*, *n*, *o* donneraient la jouissance de la grande route de Vienne par Schloss Hof. Il resterait donc à reconnaître quel est le point dominant entre Neudorf, Ballenstein et le Danube; il est probable que les positions P et T ne sont pas les plus dominantes, et que les montagnes continuent à s'élever; je ne sais ce que c'est qu'un château qu'on voit à une lieue de Stampfen. Cette reconnaissance fera voir la position qu'il faudrait prendre, si l'ennemi marchait sur Stampfen, pour pouvoir alors toujours appuyer la gauche sur la March.

Sans doute que les fortifications établies devant Presbourg donneront toujours l'avantage de pouvoir se retirer sur Presbourg et d'avoir ses ponts gardés par une petite partie de ses forces tenant en échec une plus grande partie des forces de l'ennemi ; mais cependant il est nécessaire de reconnaître le pays et de proposer quelques ouvrages en forme de vedette et d'observatoire, qui auraient pour objet de mettre en mesure d'éclairer la marche de l'ennemi et d'arriver à Neudorf avant lui.

On connaît bien la situation de la hauteur entre Theben et Neudorf. Il faudrait bien connaître également la situation des hauteurs qui dominent Ballenstein, afin de se ménager quelques avantages pour arriver à ces positions avant l'ennemi, soit par des communications, soit par quelques ouvrages.

De Saint-Georges à Marchegg il y a une route qui traverse les Karpathes; de Bœsing à Anger il y a une autre route qui traverse également les Karpathes; on désirerait donc, s'il est possible, quelques redoutes sur ces hauteurs, pour protéger constamment la route de Presbourg et pouvoir arriver sur la March avant l'ennemi, s'il s'avançait sur cette rivière par l'une ou l'autre des routes ci-dessus désignées.

En résumé : 1° l'ouvrage de l'île Ober Ufer doit être commencé sans délai, et le général Bertrand doit y mettre des travailleurs sans attendre de nouveaux ordres, puisque sans cet ouvrage le pont de Presbourg n'est pas sûr;

2° La tête de pont de Presbourg doit consister en une ligne de redoutes qui s'appuie à la petite rivière qui coupe la vallée de Theben, et dont le centre soit la hauteur du Calvaire, qui devra être parfaitement fortifiée, et enfin en une enceinte ayant des points saillants en forme de redoutes, qui s'appuie au château;

3° On doit étudier la manière de protéger par une série d'ouvrages la route de Presbourg à Schloss Hof et tous les ponts sur le Danube entre Theben et Presbourg, c'est-à-dire assurer, pour seconde précaution, la route qui de Presbourg va à Theben, et enfin appuyer la droite de la ligne par des redoutes qui arrivent au Danube.

D'après la minute comm. par le général Henry. Bertrand.

15614. — ORDRE DU JOUR.

Camp impérial de Schœnbrunn, 5 août 1809

Sa Majesté témoigne son mécontentement au maréchal prince de Ponte-Corvo pour son ordre du jour daté de Leopoldau le 7 juillet,

qui a été inséré à une même époque dans presque tous les journaux, dans les termes suivants :

« Saxons! dans la journée du 5 juillet, 7 à 8,000 d'entre vous ont percé le centre de l'armée ennemie et se sont portés à Deutsch-Wagram, malgré les efforts de 40,000 hommes soutenus par 50 bouches à feu. Vous avez combattu jusqu'à minuit et bivouaqué au milieu des lignes autrichiennes. Le 6, dès la pointe du jour, vous avez recommencé le combat avec la même persévérance, et, au milieu des ravages de l'artillerie ennemie, vos colonnes vivantes sont restées immobiles comme l'airain. Le grand Napoléon a vu votre dévouement; il vous compte parmi ses braves.

» Saxons! la fortune d'un soldat consiste à remplir ses devoirs; vous avez dignement fait le vôtre!

» Au bivouac de Leopoldau, le 7 juillet 1809.

Le maréchal d'Empire, commandant le 9e corps,

» BERNADOTTE. »

Indépendamment de ce que Sa Majesté commande son armée en personne, c'est à elle seule qu'il appartient de distribuer le degré de gloire que chacun mérite.

Sa Majesté doit le succès de ses armes aux troupes françaises et non à aucun étranger. L'ordre du jour du prince de Ponte-Corvo, tendant à donner de fausses prétentions à des troupes au moins médiocres, est contraire à la vérité, à la politique et à l'honneur national. Le succès de la journée du 5 est dû aux corps des maréchaux duc de Rivoli et Oudinot, qui ont percé le centre de l'ennemi en même temps que le corps du duc d'Auerstaedt le tournait par sa gauche.

Le village de Deutsch-Wagram n'a pas été en notre pouvoir dans la journée du 5. Ce village a été pris, mais il ne l'a été que le 6, à midi, par le corps du maréchal Oudinot.

Le corps du prince de Ponte-Corvo n'est pas resté « immobile comme l'airain » : il a battu le premier en retraite. Sa Majesté a été obligée de le faire couvrir par le corps du vice-roi, par les divisions Broussier et Lamarque commandées par le maréchal Macdonald, par la division de grosse cavalerie aux ordres du général Nansouty, et par une partie de la cavalerie de la Garde. C'est à ce maréchal et à ses troupes qu'est dû l'éloge que le prince de Ponte-Corvo s'attribue.

Sa Majesté désire que ce témoignage de son mécontentement serve d'exemple, pour qu'aucun maréchal ne s'attribue la gloire qui appartient aux autres.

Sa Majesté, cependant, ordonne que le présent ordre du jour, qui pourrait affliger l'armée saxonne, quoique les soldats sachent bien qu'ils ne méritent pas les éloges qu'on leur donne, restera secret et sera seulement envoyé aux maréchaux commandant les corps d'armée.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15615. — AU COMTE FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Schœnbrunn, 6 août 1809.

Monsieur Fouché, j'aurais désiré qu'on n'eût arrêté à Rome que le cardinal Pacca et qu'on y eût laissé le Pape. J'aurais désiré, puisqu'on n'a pas laissé le Pape à Gênes, qu'on l'eût mené à Savone; mais, puisqu'il est à Grenoble, je serais fâché que vous l'eussiez fait partir pour le conduire à Savone; il vaudrait mieux le garder à Grenoble, puisqu'il y est; cela aurait l'air de se jouer de ce vieillard. Je n'ai pas autorisé le cardinal Fesch à envoyer personne auprès de Sa Sainteté; j'ai seulement fait connaître au ministre des cultes que je désirerais que le cardinal Maury et d'autres prélats écrivissent au Pape pour savoir ce qu'il veut, et lui fissent comprendre que, s'il renonce au Concordat, je le regarderai de mon côté comme non avenu. Quant au cardinal Pacca, je suppose que vous l'aurez envoyé à Fenestrelle, et que vous avez défendu qu'il communiquât avec personne. Je fais une grande différence entre le Pape et lui, d'abord à cause de sa qualité, et pour ses vertus morales. Le Pape est un homme bon, mais ignorant et fanatisé. Le cardinal Pacca est un homme instruit et un coquin, ennemi de la France, qui ne mérite aucun ménagement. Aussitôt que je saurai où se trouve le Pape, je verrai à prendre des mesures définitives; bien entendu que, si déjà vous l'aviez fait partir pour Savone, il ne faut point le faire revenir.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15616. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,

COMMANDANT LE 3e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A BRUNN.

Schœnbrunn, 6 août 1809, trois heures du matin.

Mon Cousin, vous devez avoir reçu les ordres de l'état-major pour détruire les ouvrages de Gœding. Il me paraît que l'ennemi se jette derrière la March. Il n'y a plus personne dans le cercle d'Iglau. Il

me paraît donc nécessaire que vous ayez vos principales troupes d'infanterie légère aux débouchés des routes de Swittau, d'Olmütz, de Hradisch et de Gœding.

Tout ce que vous avez du côté du cercle d'Iglau peut en être ôté, ou du moins diminué. On dit que le quartier général de l'armée autrichienne doit être à Kremsir; vous ne m'avez pas instruit de ce que vous pouvez savoir à cet égard. Les postes que vous avez en avant de Wischau, du côté de Hradisch, devraient vous donner des nouvelles fréquentes.

Faites-moi connaître tous les cantonnements de votre corps d'armée. Le général Pacthod m'a écrit pour avoir une destination. Le général Gudin, que je vois à la parade, me paraît bien faible; je ne pense pas qu'il puisse servir avant un mois. Choisissez une position pour l'armée sur Brünn. Allez vous-même bien reconnaître une position à Nikolsburg, en supposant que l'ennemi fût du côté de Gœding.

Je suppose qu'il y a à Brünn des manutentions et que vous formez un magasin. Il faut que vous ayez 50,000 rations et que vous ayez en magasin un million de farine, dans le cas où l'armée se porterait sur Brünn.

J'ai donné l'ordre au général Bertrand de faire travailler à la citadelle; surveillez-en les travaux. Je tarderai encore quelques jours avant d'envoyer les dix-huit pièces nécessaires à son armement.

Vous avez des ingénieurs-géographes; faites bien faire la reconnaissance du champ de bataille d'Austerlitz avec Gœding et Nicolsburg, c'est-à-dire bien reconnaître la rivière et la vallée de la Schwarza jusqu'à son embouchure dans la Taya.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15617. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRES,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Schœnbrunn, 6 août 1809.

Monsieur le Vice-Amiral Decrès, aussitôt que la paix aura lieu ici, mon intention est de reprendre Cayenne. Je suppose que vous avez tous les plans, mémoires et renseignements nécessaires des hommes qui reviennent de ce pays. Faites-vous donner par Victor Hugues un mémoire sur les moyens de reprendre cette colonie, sur la force de l'expédition et le lieu d'où elle doit partir. La division du contre-amiral Gourdon, qui peut être augmentée de manière à porter 2,000 hommes, serait-elle suffisante? Il faudrait pour cette expédi-

tion un assortiment de petits bâtiments. Arrangez-vous pour avoir sous la main tous les officiers de marine et les officiers d'artillerie et du génie qui viennent de cette colonie, et faites-moi connaître quelle est l'époque favorable pour cette expédition.

Dans quelle situation se trouve la Guadeloupe?

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

15618. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 6 août 1809.

Donnez ordre que l'officier du 5e de hussards qui a fait l'achat des chevaux soit arrêté. On me dépense beaucoup d'argent sans utilité; des chevaux de quatre ans ne servent de rien; des chevaux borgnes et aveugles ne servent de rien. Prenez des mesures pour qu'à Strasbourg on donne des sommes aux détachements de cavalerie pour le ferrage pendant la route. Désormais ne laissez plus partir de détachements de Strasbourg qu'ils n'aient un capitaine ou un lieutenant pour les commander.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15619. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 6 août 1809, sept heures du soir.

Je reçois votre lettre du 31 juillet, par laquelle vous m'instruisez que deux cents voiles de toutes grandeurs sont signalées du côté de l'île de Walcheren. L'île de Walcheren doit avoir, en troupes françaises et hollandaises, 6,000 hommes; envoyez-y de jeunes officiers d'artillerie et du génie, hommes de zèle et attachés. Je suppose que les magasins de Flessingue sont approvisionnés et que vous avez un chiffre avec le général Monnet. Je lui ai donné l'ordre, que vous lui réitérerez, de couper les digues si cela était nécessaire. Je suppose également que le général Chambarlhac se sera porté sur l'île de Cadzand avec le corps qui est à Louvain, la demi-brigade provisoire qui est à Gand et tout ce qu'il aura pu tirer des 16e et 24e divisions militaires, et que le général Rampon l'aura suivi avec son corps de gardes nationales, ce qui formera là 9 ou 10,000 hommes; qu'il aura fait atteler douze pièces de canon à Gand, à Douai, à Saint-Omer, pour

ne pas manquer d'artillerie de campagne; qu'il aura fait venir de Maëstricht ce qui s'y trouvait, et que le général Sainte-Suzanne aura formé une colonne avec du canon pour se porter partout.

Envoyez à Anvers des officiers d'artillerie et du génie et un commandant supérieur. La marine a à Anvers 12 ou 1,500 hommes qui peuvent servir. On peut former à Anvers quelques bataillons de gardes nationales pour faire la police de la ville et concourir à la défense.

Si le débarquement s'est effectué, vous aurez mis en état de siége Anvers, Ostende, Lille; vous aurez fixé l'attention du roi de Hollande sur les places de Breda et de Berg-op-Zoom, et, s'il y a lieu, vous aurez ordonné l'armement de la première ligne de mes places fortes de Flandre.

Vous pouvez réunir quelques détachements de cavalerie et en former quelques escadrons provisoires.

Vous n'aurez pas manqué d'envoyer le maréchal Moncey porter son quartier général à Lille, en le chargeant de requérir tout ce qu'il pourra de gendarmerie pour réunir un millier d'hommes de cette bonne cavalerie.

Vous aurez retenu les détachements en marche, même ceux destinés pour l'armée, tels que 3,000 hommes venant de la 12e division militaire, et vous les aurez dirigés soit sur Paris, soit sur les points où ils peuvent être utiles.

Enfin, s'il y a lieu, demandez la réunion d'un conseil chez l'archichancelier pour requérir 30,000 hommes de gardes nationales dans les 1re, 2e, 14e, 15e, 16e divisions militaires, et quelques bataillons dans les 24e et 25e, et pour que chaque ministre fasse les circulaires convenables pour exciter la nation et surtout les départements où il est nécessaire de lever des gardes nationales.

Après les avantages que nous avons ici, je suppose que les Français ne se laisseront pas insulter par 15 ou 20,000 Anglais. Je ne vois pas ce que les Anglais peuvent faire; ils ne prendront pas Flessingue, puisque les digues peuvent être coupées; ils ne prendront pas l'escadre, puisqu'elle peut remonter jusqu'à Anvers et que cette place et son port sont à l'abri de toute attaque. J'imagine que le ministre Dejean se sera empressé d'approvisionner ses magasins. Si la descente était sérieuse, prenez des mesures pour avoir dans le Nord le plus grand nombre possible de pièces de canon attelées, soit par voie de réquisition, soit autrement. Je vous autorise même, dans un cas urgent, à retenir une partie des dix compagnies d'artillerie que vous m'envoyez.

Donnez ordre au duc de Valmy de se rendre à Wesel, où il sera mieux placé pour assurer cette place importante.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15620. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 7 août 1809, trois heures du matin.

Je reçois votre lettre du 1er août. Il me paraît que l'ennemi en veut à l'île de Walcheren. J'ai fait donner l'ordre au général Monnet, s'il était pressé, plutôt que rendre la place, de couper les digues. Réitérez-lui cet ordre par des officiers.

Je vois avec plaisir que vous avez envoyé dans le Nord les gardes nationales et les 3e et 4e demi-brigades qui étaient à Paris. J'aurais désiré que vous y eussiez envoyé le maréchal Moncey pour réunir un corps de gendarmerie d'un ou deux milliers de chevaux. Il avait été fait dans le temps un travail pour qu'en cas d'événement la gendarmerie fût prête à se porter sur Boulogne ou sur Flessingue, selon les circonstances.

J'ai envoyé à M. l'archichancelier un décret pour lever 30,000 gardes nationales, si cette mesure est nécessaire, dans les 1re, 2e, 3e, 4e, 14e, 15e, 16e, 24e et 25e divisions militaires. Il faudrait, dans ce cas, les diviser en quatre ou cinq corps, que commanderaient des sénateurs comme les généraux Latour-Maubourg, Soulès, d'Aboville, Beurnonville, etc., en mettant sous leurs ordres de bons généraux de brigade et de bons adjudants commandants.

Si l'expédition anglaise est sérieuse et que le prince de Ponte-Corvo soit sous votre main, mettez les 24e et 25e divisions militaires sous ses ordres et envoyez-le diriger ce mouvement, ou envoyez le maréchal Moncey. Il faut que vous preniez sur vous. Il me semble que je n'ai rien à redouter de cette opération. Flessingue ne peut être pris, puisque, si le général Monnet est serré un peu de près, en trois marées il peut inonder l'île et mettre tout dans l'eau. L'ennemi ne peut prendre mon escadre, puisque, au pis aller, elle peut remonter jusqu'à Anvers. Vous aurez envoyé un général de division pour y commander. Le ministre Dejean, comme inspecteur général du génie, pourrait s'y porter pour presser l'armement et le parfait approvisionnement de cette place. Cette tournée, sous le rapport de sa double fonction de directeur de l'administration de la guerre et d'inspecteur général du génie, peut être très-utile. Il inspectera mes

places d'Anvers, d'Ostende, de Juliers, et les fera approvisionner et armer.

Le général Chambarlhac a bien fait de retenir le bataillon du 65e. Par l'ordre que j'ai donné au duc de Valmy de retenir les détachements des troupes qui passent à Strasbourg pour venir rejoindre l'armée, vous verrez que je suis d'opinion que vous gardiez tous les moyens qui vous sont utiles en France pour faire face à cette attaque. Il est important que les 6,000 hommes de gardes nationales du général Rampon soient remplacés à Saint-Omer, pour que Boulogne soit en sûreté. Le général Sainte-Suzanne pourrait commander ces gardes nationales et être remplacé à Boulogne par un général de la ligne.

La gendarmerie seule peut vous former une cavalerie passable.

Je vais vous renvoyer le général Colaud.

Vous avez dans la main une classe d'hommes intelligents et très-utiles que vous pouvez employer, c'est celle des majors; il y en a beaucoup dans la 16e division militaire, employez-les. Les majors d'infanterie et de cavalerie sont en général très-bons.

Envoyez dans le Nord un général d'artillerie et faites atteler beaucoup d'artillerie de campagne.

Si les Anglais prennent l'île de Walcheren et continuent la campagne, soit en France, soit en Hollande, vous avez un mois pour vous préparer. Je ne puis penser qu'ils aient entrepris cette expédition pour se rembarquer aussitôt et retourner chez eux. Mais il faut partir du principe que cela n'influera en rien sur mes opérations ici; tout au plus m'y porterai-je de ma personne, mais je n'y mènerai pas un homme. Il faut tout organiser et diriger dans ce sens. Vous pouvez retenir les trois compagnies d'artillerie de la Garde et les vingt-quatre pièces de canon qui sont à Strasbourg. En général, tout ce que je vous ai demandé m'est utile, mais non indispensable; c'est à vous à distinguer ce que vous devez envoyer de ce que vous pouvez garder, si l'expédition devient sérieuse. Je ne crois pas qu'elle reçoive de renforts; où les Anglais prendraient-ils tant de troupes? Il paraît que lord Wellesley est entré avec 25,000 hommes à Talavera. Si cela est vrai, les Anglais, qui ont besoin de troupes pour soutenir cette expédition d'Espagne, ne peuvent avoir le monde nécessaire pour prendre Walcheren et faire une puissante diversion.

Je suppose que le roi de Hollande se sera mis en mouvement et aura créé ses gardes nationales. Il doit avoir 6 à 7,000 hommes dans la main.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15621. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 7 août 1809.

Monsieur le Général Clarke, vous ne m'envoyez point de nouvelles d'Espagne.

Une lettre du Roi, en date du 25 juillet, me mande que le général Wellesley est arrivé avec 25,000 Anglais à Talavera de la Reina et s'est réuni à Cuesta.

Il est bien malheureux que le maréchal Soult ait si mal manœuvré que de ne s'être pas réuni au Roi. J'espère que le Roi, avec la garnison de Madrid, les 1er et 4e corps, formant 55,000 hommes, aura pris position pour empêcher l'ennemi d'entreprendre sur Madrid, et se sera fait joindre par le maréchal Soult; il aurait alors plus de 100,000 hommes. Ce serait une belle occasion de donner une leçon aux Anglais et de finir la guerre.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15622. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 7 août 1809.

Écrivez au général Baraguey d'Hilliers qu'il est possible que les hostilités recommencent. Dans ce cas il doit se tenir prêt à pouvoir centraliser promptement ses troupes sur Laybach, pour, de là, se réunir au maréchal Macdonald sur Grætz. Les forts de Prewald n'ont pas encore été défaits.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15623. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 7 août 1809.

Mon Cousin, expédiez un officier au général Baraguey d'Hilliers, qui sera porteur d'un ordre au maréchal Macdonald pour approvisionner, armer et mettre en bon état la forteresse de Grætz, et pour presser la rentrée des contributions. Écrivez au général Schilt, à Trieste, que vous l'autoriserez à traiter avec les canonniers autrichiens et à leur conserver leur grade, s'ils veulent se rendre. De Trieste, votre officier se rendra en Dalmatie pour savoir ce qui se

passe, et sera porteur d'un ordre au général qui commande à Zara, pour qu'il envoie par mer les hommes sortant des hôpitaux, appartenant au corps du duc de Raguse.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15624. — AU MARÉCHAL KELLERMANN, DUC DE VALMY, COMMANDANT L'ARMÉE DE RÉSERVE DU RHIN, A STRASBOURG.

Schœnbrunn, 7 août 1809.

Mon Cousin, j'apprends que les Anglais menacent de débarquer sur les côtes de Hollande et dans l'île de Walcheren. Cela étant, je désire que vous vous rendiez à Wesel et que vous preniez des mesures pour la sûreté de cette place importante. Arrêtez les détachements de cavalerie et d'infanterie qui passent par Strasbourg pour se rendre à l'armée, afin d'en former un corps, et, si cela devient nécessaire, le diriger sur Wesel pour la sûreté du pays, et pour être à même de se porter où il serait nécessaire dans le Nord. Mandez par l'estafette au ministre de la guerre cet ordre que je vous donne, afin qu'il vous tienne instruit.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15625. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS, ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 8 août 1809, six heures du matin.

Mon Cousin, vous aurez reçu mon décret sur la levée de 30,000 gardes nationales. Je suis fâché que dans le conseil du 1er vous n'ayez pas pris sur vous d'appeler les gardes nationales; c'est se méfier à tort d'elles. Je suppose qu'en recevant mon décret vous vous serez occupé de les former en quatre ou cinq divisions, et de désigner des généraux du Sénat pour les commander; que vous aurez fait votre communication au Sénat, qui servira de publication. Le Sénat répondra par une adresse où il m'adressera la parole, et qui sera une espèce de proclamation. Tout cela s'imprimera de suite. De leur côté, les ministres donneront l'impulsion. Il faut avoir sur-le-champ, en première et en seconde ligne, 80,000 hommes, et imprimer un mouvement à la nation pour qu'elle se montre, d'abord pour dégoûter les Anglais de ces expéditions et leur faire voir la nation toujours prête à prendre les armes; ensuite pour reprendre l'île de Walcheren, si elle venait à être prise, et aider la Hollande à les chasser de chez

elle, s'ils l'envahissaient; enfin pour favoriser les négociations entamées ici; et certes cela leur nuira, si l'on me croit embarrassé par le débarquement des Anglais. Ainsi donc tous les moyens d'influencer l'opinion publique doivent être pris; les gardes nationales de chaque département doivent être désignées et réunies, et les anciens soldats qui voudraient faire cette campagne pour battre les Anglais doivent être invités à se réunir à Lille pour former une légion.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le duc de Cambacérès.

15626. — NOTE POUR LE MINISTRE DE LA GUERRE.

Schœnbrunn, 8 août 1809, six heures du matin.

Si les Anglais investissent et assiégent Flessingue, je ne vois pas de moyen de les chasser par la force. Flessingue doit trouver son salut en coupant ses digues et en inondant l'île. Cette opération faite, l'ennemi sera obligé de se rembarquer, et son expédition aura échoué.

Je vois avec plaisir que l'escadre avait commencé à remonter le 31; elle sentira qu'elle ne sera à l'abri qu'à Anvers, et s'y retirera.

L'ennemi ne peut bloquer et assiéger Anvers qu'avec des forces beaucoup plus grandes. Il serait attaqué par la Hollande et la France et n'aurait pas le temps de prendre la place.

Que peuvent faire les Anglais? S'ils passent en Belgique, ce sera une guerre détestable pour eux; ou ils entreront en Hollande pour ravager.

Gand me paraît une fort bonne position pour réunir l'armée. Saint-Omer, Lille, Bruxelles, Anvers, me paraissent bons pour réunir les cinq divisions de gardes nationales de seconde ligne.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15627. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Schœnbrunn, 8 août 1809, six heures du matin.

Je reçois votre lettre et l'instruction donnée à l'amiral Missiessy. Je ne comprends pas que mon escadre puisse faire autre chose dans cette rivière que se faire brûler, au lieu qu'à Anvers elle est à l'abri de tout événement. Le but des Anglais est de prendre l'escadre; à Anvers, elle n'a rien à craindre. Une frégate, les chaloupes canonnières de l'Escaut, et un ou deux vaisseaux s'il est nécessaire, pourraient rester pour défendre la rivière. Dans cette mer étroite, dix

vaisseaux ne font pas plus qu'un, et les canonnières vaudront mieux que cela. D'ailleurs, je ne vois pas le but des Anglais, si ce n'est de prendre mon escadre; elle est en sûreté à Anvers, car là elle est à l'abri d'un coup de main, avec le renfort des 6,000 hommes des vaisseaux. C'est le parti qu'avait proposé, je crois, le roi de Hollande, et qu'il fallait prendre quand on a vu le commencement du débarquement et qu'on a pu juger les projets des Anglais.

P. S. Envoyez un officier de marine avec la mission d'entrer à Flessingue et de porter au gouverneur l'ordre que je lui ai donné plusieurs fois de couper les digues de l'île.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15628. — AU COMTE MOLLIEN,

MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Schœnbrunn, 8 août 1809.

Monsieur Mollien, je viens de rendre un décret que vous recevrez incessamment et qui contient les dispositions suivantes. L'armée d'Italie et l'armée de Dalmatie, depuis le 1er janvier jusqu'au 1er avril, sont au compte du trésor public de France. Depuis le 1er avril jusqu'au 1er octobre, elles seront payées par la caisse des contributions de la cinquième coalition, pour les troupes qui sont en Allemagne; mais, pour les troupes ainsi que pour les dépôts qui seront en Italie, en Dalmatie ou en France, elles continueront à être payées par le trésor public. La caisse de la cinquième coalition vous rendra tout ce que vous vous trouverez avoir avancé depuis le 1er avril. Il est donc nécessaire que vous fassiez dresser des états, 1° de tout ce que vous avez fourni à l'armée d'Italie et à l'armée de Dalmatie depuis le 1er janvier jusqu'au 1er avril, et qui doit rester au compte du trésor public; 2° de tout ce que vous aurez avancé depuis le 1er avril jusqu'au 1er octobre, ce qui doit vous être rendu par la caisse de la cinquième coalition. Il est également nécessaire que vous fassiez faire l'état le plus rigoureusement exact de ce que doit vous coûter le petit nombre de troupes qui restent en Italie et en Dalmatie, et que vous fassiez connaître quelles seront les modifications qui en résulteront dans les budgets de la guerre et de l'administration de la guerre, pour les six mois pendant lesquels l'armée d'Italie et celle de Dalmatie seront au compte de la caisse de la cinquième coalition. On ne stipule rien pour une époque au delà de ces six mois, parce que l'on ne peut rien statuer d'avance pour un temps aussi éloigné. Le budget de

l'armée du Rhin, en recettes et en dépenses, arrêté par décret du 19 février, n'aura de valeur que jusqu'au 1er avril; à dater de cette époque il sera annulé. En conséquence, tout ce que le trésor public et la caisse de l'extraordinaire se trouveront avoir fourni à l'armée d'Allemagne depuis cette époque leur sera rendu par la caisse de la cinquième coalition. Il faut donc que vous en fassiez dresser les états. Nous entendons par les fonds de la cinquième coalition les revenus de tous les pays qui étaient en réserve en Allemagne avant le 1er avril, et les revenus et le produit des contributions des pays acquis depuis les nouvelles conquêtes. Au moment de la guerre et depuis le 1er avril, j'ai accordé des fonds au génie, à l'artillerie, au major général, à l'intendant général. Mon intention est que ces fonds soient remboursés au trésor ou à la caisse de l'extraordinaire, selon qu'ils auront été fournis par l'un ou par l'autre. Cela fera un soulagement considérable pour le trésor. J'ai pour but que tout ce qui se dépense en Allemagne soit au compte de la caisse des contributions, ne laissant au compte du trésor que les dépenses qui se font en France, soit pour les remontes, soit pour l'habillement, etc. Je désire que, quand les états seront dressés, vous ayez une conférence avec le ministre de la guerre et l'administration de la guerre pour savoir quelle économie il résultera de ces dispositions, tant pour le trésor que pour la caisse de l'extraordinaire. Le ministre de l'administration de la guerre était dans l'usage d'envoyer 500,000 francs par mois en Dalmatie; 100,000 francs doivent suffire maintenant; ainsi ce sera pour six mois une économie de 2,400,000 francs. La solde, les vivres, les fourrages, les gratifications de campagne, etc., coûtaient pour l'armée d'Italie environ 3 millions par mois. Cette dépense doit aujourd'hui être réduite à bien peu de chose, et probablement à une somme qui n'excède pas 300,000 francs. Cela fera donc pour six mois 15 ou 16 millions d'économie. Au commencement d'avril, j'ai mis des fonds à la disposition du major général, de l'intendant général, du génie et de l'artillerie. Ces fonds doivent rentrer aux crédits sur lesquels ils ont été imputés. Enfin la caisse de l'extraordinaire devait fournir 3 millions par mois; elle gagnera donc pour six mois 18 millions. Je suppose que, pour les deux ministères, les dispositions de mon décret produiront d'économie 30 millions au trésor et 18 millions à la caisse de l'extraordinaire. Je ne dis cela que de mémoire et pour vous faire connaître comment je conçois les choses en attendant les renseignements précis que vous m'enverrez.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

15629. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 8 août 1809.

En lisant avec attention l'état que vous m'avez envoyé en date du 1er août, je vois que j'ai 4,000 hommes en garnison à Flessingue, plus ce qu'il peut y avoir de la marine.

Dans l'île de Cadzand, une brigade commandée par le général Rousseau est composée de 1,000 hommes; elle fait partie de la division du général Chambarlhac, et je vois que le général Chambarlhac a, de plus, à Gand la 8e demi-brigade de réserve. Je suppose un colonel en second pour la commander. Il faut y envoyer des majors pour commander chacun un ou deux bataillons.

Je vois le 48e, le 108e, le 13e léger et le 65e, quatre bataillons formant 3,000 hommes. Envoyez deux majors; l'un commandera le 48e et le 108e; l'autre le 13e et le 65e. Envoyez également trois généraux de brigade dans la division Chambarlhac, savoir, le général Rousseau, un pour la 8e demi-brigade provisoire et un pour les quatre bataillons. Tout ce que l'on pourra retirer des dépôts, faites-en former un bataillon provisoire commandé par un major. La division Chambarlhac sera ainsi composée de trois brigades et de plus de 6,000 hommes. Tous les détachements de cavalerie que vous pourriez vous procurer, il faut en former plusieurs régiments de marche commandés chacun par un major.

Les gardes nationales du Nord, qu'il faut compléter à 6,000 hommes, envoyez le général Soulès pour les commander, avec deux généraux de brigade et quatre majors.

Les gardes nationales d'élite auront deux généraux de brigade et le général Rampon pour les commander. Envoyez un général pour commander la cavalerie légère; envoyez un général pour commander la gendarmerie.

Une autre division, que le général Olivier pourra commander, sera composée de la 3e et de la 4e demi-brigade de réserve et des 6e et 7e; ce qui ferait 7 à 8,000 hommes. Il faudrait également beaucoup de majors et deux généraux de brigade.

Alors on aurait une armée active composée de la manière suivante:

INFANTERIE. — Division Chambarlhac : 1re brigade, Rousseau (pour mémoire, chargée de la défense de Cadzand), 1,000 hommes. — 2e brigade : 8e demi-brigade de réserve, 1,200 hommes, et bataillons provisoires de la 16e division militaire, 1,500 hommes; total, 2,700 hommes. — 3e brigade : bataillons des 48e, 108e, 13e

et 65e, 3,000 hommes. — Division Olivier : 1re brigade : 3e et 4e demi-brigade provisoires, 4,000 hommes. — 2e brigade : 6e et 7e demi-brigade provisoires, 4,000 hommes.

GARDES NATIONALES. — Gardes nationales du Nord (sénateur Soulès), 6,000 hommes. — Gardes nationales d'élite (sénateur Rampon), 6,000 hommes.

CAVALERIE LÉGÈRE. — Plusieurs régiments provisoires; on suppose qu'on pourrait en former deux, chacun de 500 hommes; 1,000 hommes.

GENDARMERIE. — Quatre régiments, 2,000 hommes.

ARTILLERIE. — Soixante pièces attelées avec leur approvisionnement. Total général, 29,700 hommes.

Il est clair que cette armée a besoin d'un général en chef. Vous y mettrez Moncey, un général d'artillerie, un général du génie, un commissaire ordonnateur.

Il faut appeler ce corps : *Armée du Nord.*

Si l'on a envoyé le maréchal de Ponte-Corvo, j'approuve cette nomination; mais alors il faut mettre en deuxième ligne le maréchal Moncey ou le maréchal Serrurier.

2e Ligne. — *Gardes nationales.* Sur les 30,000 hommes levés en conséquence de mon décret, 6,000 hommes se réuniront à Bruxelles; 6,000 hommes se réuniront à Lille; 6,000 à Saint-Omer; 6,000 à Ostende; 6,000 à Anvers.

Chaque sénateur commandant aura quelques majors et organisera promptement ces 30,000 gardes nationales. Elles seront appelées *Divisions de gardes nationales de réserve.*

Le duc de Valmy réunira à Wesel tout ce qu'il pourra d'infanterie et organisera en bataillons provisoires tout ce qu'il tirera des 5e et 26e divisions militaires. Il formera deux divisions et quatre brigades. Il formera un ou deux régiments provisoires de cavalerie. On suppose qu'il peut réunir promptement 10,000 hommes.

Le tout ferait près de 70,000 hommes, suffisants pour garder le Nord, garnir nos places et garantir la Hollande.

Il y a dans la 16e division militaire, ainsi que dans les 2e et 4e, une bien grande quantité de militaires et soldats qui ont servi. Les préfets peuvent les appeler, et vous en formeriez un bataillon par département appelé *Bataillon volontaire;* lesquels pourraient prendre l'engagement de rester sous les armes jusqu'à ce que les Anglais soient chassés du continent. Je suppose qu'on en trouverait beaucoup. Une circulaire de vous aux préfets serait suffisante pour cela.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15630. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 9 août 1809.

Je reçois votre lettre du 3. Je vous ai fait connaître hier mes intentions. J'ai peu de chose à y ajouter aujourd'hui, seulement que vous devez exécuter toutes les dispositions que j'ai ordonnées, quand même les Anglais n'auraient fait aucun progrès et resteraient stationnaires dans l'île de Walcheren. Il est nécessaire, pour les négociations entamées ici, pour l'exemple de l'avenir et pour mes vues ultérieures, d'avoir une armée dans le Nord. Il est trop heureux que les Anglais nous donnent le prétexte de la former. A moins que les Anglais ne se soient embarqués et ne soient retournés chez eux, il faut lever les 30,000 hommes de gardes nationales, comme je l'ai ordonné par mon décret. Le seul inconvénient que cela aura, ce sera de me coûter quelques millions.

A vous parler confidentiellement, il est possible que, lorsque ceci sera terminé, je fasse occuper les côtes de Hollande pour fermer les ports de Hollande aux Anglais. Ils sentiront le résultat d'une clôture en règle des débouchés de l'Ost-Frise, de l'Elbe et de la Zélande. Jusqu'à cette heure, ils vont et viennent en Hollande comme ils veulent.

Je ne vois pas dans vos lettres que vous ayez réitéré au général Monnet l'ordre de couper les digues, si la place était serrée de près. Je le lui ai dit de vive voix plusieurs fois; réitérez-le-lui de ma part; je n'admets aucune excuse. Je n'ai pas besoin de vous dire que le ministre Dejean et vous devez prendre des mesures pour faire passer des vivres à Flessingue; entendez-vous avec le ministre de la marine. Envoyez également à Flessingue 8 ou 10 officiers d'artillerie de tout grade, un officier du génie et un détachement de sapeurs. Ce que le général Rampon a de mieux à faire, c'est de tenir ses troupes réunies, jusqu'à ce que l'on voie ce que veut faire l'ennemi. Avec des troupes médiocres et en si petit nombre, le général Rampon ne peut chasser les Anglais de l'île de Walcheren; il se fera battre. La fièvre et l'inondation doivent seules faire raison des Anglais. Le roi de Hollande, qui peut disposer de 10 ou 12,000 hommes, les aura portés sur Berg-op-Zoom et aura approvisionné et mis en état ses places du Nord.

Quant à mon escadre, elle ne court aucun danger, puisqu'elle peut se réunir à Anvers et que ses 6,000 hommes augmenteront la garnison de cette place.

Je ne vois rien dans vos lettres qui soit relatif à mes places d'Ostende, de Lille, et à mes places fortes de première ligne. Ne perdez pas un moment pour les armer et approvisionner, si vous ne l'avez déjà fait, et pour lever des gardes nationales, qui en feront le service en règle. Comme je vous l'ai mandé il y a trois jours, à moins que l'ennemi n'ait évacué l'île de Walcheren et ne se soit rembarqué, ne partez de rien pour ne pas exécuter tous mes ordres. Faites mettre dans *le Moniteur* des bulletins de Flessingue. Il n'y a pas d'inconvénient que la nation soit instruite. Je vois avec peine que vous n'ayez pas mis Anvers en état de siége et que vous n'ayez envoyé personne pour y commander. Que voulez-vous que fasse ce pauvre général Rampon de tout ce que vous lui avez écrit, qui n'est propre qu'à lui faire tourner la tête? S'il garnit toutes les batteries françaises et hollandaises de l'Escaut, il ne lui restera personne sous les armes. Comment voulez-vous qu'avec 14 à 15,000 gardes nationales il passe à Flessingue? Et si, pendant qu'il exécute cette instruction, l'ennemi débarque dans l'île de Cadzand, les batteries seront prises et l'île perdue. Les débarquements de l'ennemi hors de l'île de Walcheren ne résultent pas des pièces que vous m'avez envoyées. Le ministre de la marine a confondu cela. Les nouvelles du 30 ont été détruites par celles du 31. Qu'appelez-vous une défensive dangereuse, et comment provoquez-vous un homme qui a de si mauvaises troupes à prendre l'offensive? Les Anglais ne sont pas entrés dans le Sud-Beveland, pays de marais, où ils ne pourraient se maintenir. Ce qu'il y a de mieux à faire pour mon escadre, c'est d'entrer à Anvers, où elle n'a rien à craindre. Si le général Rampon passe sur la rive droite de l'Escaut, tout est perdu. Vous lui parlez comme s'il avait 20,000 grenadiers de ma Garde. Tout ce qu'il a à faire, c'est de rester à Gand, de garder l'île de Cadzand par des détachements, de s'organiser et d'exercer ses troupes. Tant que les Anglais seront dans l'île de Walcheren, il n'y a rien à craindre. Ils perdront deux mois devant Flessingue; la fièvre et l'inondation feront le reste. Le général Rampon ne doit envoyer personne à Flessingue; il y a tout autant de monde qu'il en faut. L'instruction que vous lui avez donnée est mauvaise; il vaut mieux ne pas écrire que d'écrire à un général quelque chose qu'il n'entende pas. S'il exécute votre ordre, il se fera battre et prendre par les Anglais, et ses 6,000 hommes de gardes nationales iront à Londres. Sa seule destination doit être, comme je vous l'ai dit, d'occuper l'île de Cadzand, c'est-à-dire les communications avec Flessingue, par des détachements, pouvant l'appuyer par tout son corps, de défendre la rive gauche, d'être toujours à même d'arriver à Anvers

avant l'ennemi, et d'organiser son artillerie de campagne. Faites connaître au général Monnet qu'il n'a pas besoin d'un seul homme de secours. Je veux chasser les Anglais de l'île de Walcheren, qui doit être défendue par les fièvres et l'inondation. Mettez Ostende et Anvers en état de siége et envoyez-y de bons commandants. Que mon escadre rentre à Anvers; elle est là à l'abri de tout. Les Anglais ne sont pas assez insensés pour se disséminer dans un tas de petites îles; ils savent que des forces peuvent promptement se réunir contre eux de France et de Hollande. Il est constant, par le rapport du général Monnet du 31 et par les dépêches télégraphiques, qu'il y a 18,000 Anglais dans l'île de Walcheren, et que toute leur expédition est là. Si les Anglais étaient entrés dans le Sud-Beveland, le commandant d'Anvers n'aurait pas envoyé 800 hommes le 31 sur Gand. L'amiral Missiessy l'a dit pour justifier sa retraite sur Anvers, que j'approuve beaucoup, puisque la présence de son escadre à Flessingue était inutile (hormis un vaisseau, une frégate et des chaloupes canonnières), et qu'il n'y avait de salut pour elle qu'à Anvers. Tant que les Anglais n'auront pas un avantage sur mes troupes, il n'y a rien de fait; mais les choses iraient mal, s'ils battaient le général Rampon et se portaient sur Gand. Ce que les Anglais désirent, c'est de le voir passer l'Escaut. Ils périront par l'inaction et les maladies, suites d'une expédition mal combinée; ils perdent tous les jours, et sentent que la France et la Hollande, revenues de la première surprise, se lèvent contre eux; au lieu que, si le général Rampon se fait battre, leur expédition a eu un résultat. Je considère le corps du général Rampon comme un corps d'observation, qui ne doit rien hasarder, qui doit surveiller Ostende, Anvers, empêcher l'ennemi de débarquer sur la rive gauche de l'Escaut, et, à tout événement, couvrir mes places de Flandre. Organisez et complétez ce corps. Que voulez-vous que fasse le général Rampon avec 12,000 gardes nationales sans officiers? Envoyez-lui des généraux de brigade, des majors, des officiers d'artillerie; organisez son artillerie de campagne. Pendant ce temps, le duc de Valmy réunira son corps à Wesel et le roi de Hollande ses moyens à Berg-op-Zoom. Il n'y aurait qu'une seule circonstance où le général Rampon pourrait hasarder une bataille, ce serait pour sauver Anvers. Alors seulement une bataille serait légitime, puisque, si l'ennemi prenait Anvers, il brûlerait mes chantiers et prendrait ou détruirait mon escadre, et par là aurait rempli son but. Hors cela, il n'y a rien à faire. Laissez les Anglais se battre les flancs dans les marais et poursuivre l'ombre d'une proie, car en effet ils ne savent pas ce qu'ils veulent. Les Anglais ne resteront pas plus de quinze ou

vingt jours dans l'île de Walcheren, et pendant ce temps vous devez réunir 80,000 hommes et quatre-vingts pièces de canon en Belgique, et encore faut-il que cette masse de troupes agisse prudemment ; car, si ces 80,000 hommes agissent dans le sens des instructions du général Rampon, ils éprouveront des échecs, se décourageront, et cela fera le plus grand mal. Le général Rampon n'a pas un bataillon sur lequel il puisse compter.

Il me tarde que cette lettre vous arrive pour prévenir l'effet de vos ordres. Ce n'est pas au général Rampon qu'il faut recommander d'attaquer; il ne sait point faire autre chose. Il est bien important que le général Sainte-Suzanne ou le maréchal Moncey aillent prendre ce commandement. Le général Rampon est incapable d'un système de prudence et de combinaison de cette espèce. Je vous ai déjà mandé cela. Il faut avoir, pour observer Gand, Anvers, Ostende, l'île de Cadzand et mes places de Flandre, les divisions Olivier et Chambarlhac et les divisions de gardes nationales des généraux Rampon et Soulès, sous les ordres d'un maréchal. Je compte que vous avez envoyé là une vingtaine de majors, huit ou dix généraux de brigade, et que vous aurez pris toutes les mesures pour atteler soixante pièces d'artillerie pour le service de ce corps, et que vous avez envoyé le général Klein pour former trois régiments provisoires de cavalerie. Je compte également que les 30,000 gardes nationales s'organisent en seconde ligne, et que vous prenez des mesures pour leur donner douze pièces de canon par division ; ce qui, avec le corps du duc de Valmy, me formera trois corps pour la défense du Nord ; et, pendant qu'ils s'augmenteront tous les jours, les Anglais diminueront tous les jours par les maladies et parce qu'ils ont avec eux tout ce dont ils peuvent disposer. Une fois que les 30,000 hommes de gardes nationales seront sur pied, ne les licenciez pas sans mon ordre, et même si les Anglais se retiraient, ne prononcez rien sur elles que je n'aie statué.

Les mesures que vous avez prises pour la gendarmerie sont mesquines. C'est de tous les points du nord de la France qu'il faut la diriger, de manière à en former quatre régiments.

J'ai dit dans ma lettre qu'il ne fallait envoyer aucun secours au général Monnet; mais je n'ai point entendu dire qu'il ne fallait pas lui envoyer quelques compagnies d'artillerie, quelques officiers de cette arme, des détachements de sapeurs et surtout des vivres. Cela est toujours nécessaire dans une place.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15631. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 9 août 1809.

Mon Fils, écrivez au général Caffarelli, par la première occasion que vous aurez d'écrire en Italie, pour qu'il ait à réunir tous les détachements de cavalerie appartenant aux différents régiments de l'armée et à mettre tout cela en marche pour Vienne; que tous les jours je vous demande quand cette cavalerie arrive, et que je suis surtout mécontent qu'il ait retenu mes cuirassiers.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15632. — ORDRES.

Camp impérial de Schœnbrunn, 9 août 1809.

1. Le corps des ingénieurs-géographes ne recevra d'ordres que de l'adjudant commandant Bacler d'Albe. Les ingénieurs correspondront avec lui et lui remettront leurs travaux. Ils recevront mes ordres par son canal.

2. Tous les ingénieurs-géographes attachés aux maréchaux rejoindront sur-le-champ le quartier général.

3. Chaque soir il me sera fait un rapport sur le travail de chaque ingénieur.

4. Je suis peu satisfait des travaux que les ingénieurs ont faits pendant la campagne. On ne m'a pas remis la reconnaissance entre Passau et Krems. La position d'Enns, quoique bien coloriée, est mal faite sous les rapports militaires; il n'y a point de place pour y tracer une tête de pont, et le point essentiel de Mauthausen ne s'y trouve point; il n'y a point de mémoire à l'appui. Il faut recommencer cet ouvrage et y joindre un mémoire descriptif. Le champ de bataille d'Ebelsberg est sans mémoire; il ne sert pas à mes combinaisons. La reconnaissance sur la droite du Danube, devant Vienne, n'est pas complète; elle devait commencer à Nussdorf et aller jusqu'à l'île Napoléon. Je n'ai point la reconnaissance de Passau; je n'ai pas eu celle de la rivière de Raab. La reconnaissance des communications entre les deux routes de Vienne à Znaym et de Vienne à Nikolsburg est mal faite et peu utile. Par exemple, de Laa on arrive au moulin de Ruehof, et on traverse ensuite un marais pour aller à Znaym; au lieu de détailler les ponts et les bras de la rivière, on a fait une chaussée embrouillée. Cette carte pourrait tout au plus convenir à un particulier voyageur; elle ne peut militairement être utile. Le

chemin de Znaym à Nikolsburg est mal tracé ; il y a près de Znaym un ruisseau, des marais, un pont, qui ne sont point marqués. L'ingénieur n'a point placé tous les villages ; il n'y a point de population écrite. Quand je demande une reconnaissance, je ne veux pas qu'on me donne un plan de campagne. Le mot *l'ennemi* ne doit pas être prononcé par l'ingénieur. Il doit reconnaître les chemins, leur nature, les pentes, les hauteurs, les gorges, les obstacles, vérifier si les voitures peuvent y passer, et s'abstenir absolument de projets de campagne.

5. On me présentera un projet de répartition de travail entre les ingénieurs qui sont ici.

1° J'ai besoin de connaître le Danube d'ici à Raab, la Raab jusqu'à sa source, avec les principales rivières qui y tombent (rive gauche) et celles qui communiquent avec le lac de Neusiedel, de manière qu'on puisse voir facilement tous les débouchés qui communiquent d'OEdenburg et du lac avec le Danube et la Raab, ensuite du lac avec les montagnes de Styrie, pour de là se porter au Semring-Berg et à Vienne.

2° J'ai besoin de connaître le cours de la Taya, et le cours de la March avec ses ponts et ses débouchés sur les monts Karpathes, de manière qu'en prenant pour base la route de Vienne à Brünn on fasse connaître comment on peut arriver des Karpathes sur Vienne et sur la route de Brünn. Cela suppose une connaissance parfaite de la March, des monts Karpathes et du pays entre les Karpathes et Vienne.

3° Je désire connaître le pays compris entre la route de Vienne à Znaym et le Danube, en le remontant jusqu'à Mœlk ; il est essentiel d'avoir les communications de Krems vers la route de Znaym, de Krems et de Mœlk vers la Bohême.

4° On reconnaîtra tout le pays d'ici à Saint-Pœlten et de là au Danube, afin de bien connaître toutes les communications de Saint-Pœlten au Danube et à Vienne. Une bonne étude de ces montagnes, qui sont presque partout praticables, serait un ouvrage important à avoir toujours au bureau, puisque ces montagnes couvrent Vienne.

5° On complétera ce travail en prenant pour base la route de Vienne à Saint-Pœlten, et gagnant de là le Semring pour revenir à Vienne. On étudiera bien l'intérieur de ce dernier triangle et les différentes communications qui le traversent.

Ces reconnaissances embrasseront un terrain de près de 20 lieues de rayon autour de Vienne et en donneront une connaissance parfaite.

Deux ou trois ingénieurs seront chargés de chacune de ces reconnaissances ; ils étudieront bien le pays. On aura par ce moyen à l'état-major des officiers instruits qui seront plus utiles que les guides. C'est

ainsi que travaillaient autrefois les ingénieurs-géographes des armées; c'est en suivant leur exemple que les ingénieurs-géographes acquerront l'estime et la considération.

6. Quand l'armée marchera, les ingénieurs-géographes qui auront reconnu le pays seront toujours à l'état-major, afin de donner tous les renseignements nécessaires. Leurs mémoires de reconnaissance seront toujours du style le plus simple et purement descriptifs. Ils ne s'écarteront jamais de leur sujet pour présenter des idées étrangères. Une méthode précise est la seule qui convienne à l'Empereur. On annoncera la longueur des chemins et leur largeur, leurs qualités; on dessinera exactement les détours des chemins, qui souvent ne peuvent s'expliquer que par la bizarrerie du terrain. Les rivières doivent être aussi tracées et mesurées avec soin, les ponts et les gués marqués. Le nombre des maisons et des habitants des villes et des villages sera indiqué. Autant que possible, on cotera les hauteurs des collines et montagnes, afin qu'on puisse facilement juger les points dominants; ces cotes ne doivent être que relatives entre elles. On ne peut sur ce point, et sur beaucoup d'autres, entrer dans des détails trop minutieux; mais il faut exprimer toujours de la manière la plus simple comment la chose se peint à l'œil de l'observateur.

7. Il y aura une échelle constante pour tous les dessins.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15633. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 10 août 1809.

Je suis fâché que vous ayez fait si peu d'usage des pouvoirs que je vous ai donnés, dans ces circonstances extraordinaires. Réunissez fréquemment le conseil des ministres. Ne laissez pas les Anglais venir vous prendre dans votre lit. Au premier bruit d'une descente vous auriez dû lever 30,000, 40,000, 60,000 gardes nationales, autoriser le ministre de la guerre à envoyer le prince de Ponte-Corvo et le maréchal Moncey pour réunir et commander toutes les troupes. L'attitude qui a été prise dans cette occasion est humiliante et honteuse, et excitera les Anglais à renouveler de pareilles expéditions. Il fallait que des bataillons de gardes nationales se levassent en un instant en tel nombre, que les Anglais vissent ce qu'ils avaient à craindre.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15634. — AU GÉNÉRAL COMTE MIOLLIS, GOUVERNEUR, PRÉSIDENT DE LA CONSULTE, A ROME.

Schœnbrunn, 10 août 1809.

Je reçois votre lettre du 30 juillet. Le roi de Naples a eu tort de vouloir imposer de nouvelles charges aux États romains, d'autant plus que c'est à son profit. Ses troupes doivent être soldées par le royaume de Naples.

Je suis fâché que l'on ait fait sortir le Pape de Rome. J'avais ordonné qu'on arrêtât le cardinal Pacca et non le Pape. Une opération de cette importance n'aurait pas dû se faire sans que j'en aie été prévenu et que j'aie désigné le lieu où il serait conduit. J'avais ordonné qu'on violât la maison du Pape, s'il en faisait un foyer de rébellion. Mais ce qui est fait est sans remède. Je ne suis pas moins satisfait de votre zèle.

Le Pape ne rentrera plus jamais à Rome.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15635. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 10 août 1809.

Je reçois votre lettre du 3 à minuit, relative aux dépêches de M. Fouché. Il s'est mis en mesure de faire ce que vous ne faisiez pas vous-même. Sans doute c'était au département de la guerre à provoquer ces mesures et à les régulariser; mais il est tout simple que le ministre de la police, convaincu que, l'expédition anglaise étant de 25,000 hommes, on doit lui opposer 60 à 80,000 hommes de troupes, ait ordonné des préparatifs dans ce sens. J'ignore ce que vous avez fait, mais il eût été bien à désirer que vous eussiez donné le commandement d'Anvers au prince de Ponte-Corvo. Je suis étonné que vous n'ayez pas même fait partir le maréchal Moncey, pour mettre en mouvement la gendarmerie. Lorsque vous recevrez cette lettre, il est probable que l'expédition anglaise sera à peu près manquée, ou aura réussi. Il n'y a aucun doute qu'ils veuillent brûler Anvers. Si mon escadre est entrée à Anvers et que le général Rampon s'y soit jeté, je ne conçois pas qu'ils puissent prendre cette place, qui est à l'abri de toute attaque.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15636. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 10 août 1809.

Je reçois votre lettre du 4. Je ne conçois pas ce que vous faites à Paris. Vous attendez sans doute que les Anglais viennent vous prendre dans votre lit. Quand 25,000 Anglais attaquent nos chantiers et menacent nos provinces, le ministère reste dans l'inaction ! Quel inconvénient y a-t-il à lever 60,000 gardes nationales? Quel inconvénient y a-t-il à envoyer le prince de Ponte-Corvo prendre le commandement sur le point où il n'y a personne? Quel inconvénient y a-t-il à mettre en état de siége mes places d'Anvers, d'Ostende et de Lille? Cela ne se conçoit pas. Je ne vois que M. Fouché qui ait fait ce qu'il a pu et qui ait senti l'inconvénient de rester dans une inaction dangereuse et déshonorante : dangereuse, parce que les Anglais, voyant que la France n'est pas en mouvement et qu'aucune direction n'est donnée à l'opinion publique, n'auront rien à craindre et ne se presseront pas d'évacuer notre territoire; déshonorante, parce qu'elle montre la peur de l'opinion et qu'elle laisse 25,000 Anglais brûler nos chantiers sans les défendre. La couleur donnée à la France dans ces circonstances est un déshonneur perpétuel. Les événements changent à chaque instant; il est impossible que je donne des ordres qui n'arriveront que quinze jours après. Les ministres ont le même pouvoir que moi, puisqu'ils peuvent tenir des conseils et prendre des décisions. Employez le prince de Ponte-Corvo, employez le maréchal Moncey. J'envoie de plus le maréchal Bessières pour être à Paris en réserve. J'ai ordonné la levée de 30,000 hommes de gardes nationales. Si les Anglais font des progrès, levez-en 30,000 autres dans les mêmes ou dans d'autres départements. Il est bien évident que les Anglais en veulent à mon escadre et à Anvers.

Je suppose que dès le 4 vous aurez fait partir tout ce qui était à Boulogne pour Anvers. J'espère que le général Rampon se sera également approché d'Anvers. Il est évident que l'ennemi, sentant la difficulté de prendre Flessingue, veut marcher droit sur Anvers et tenter un coup de main sur l'escadre.

NAPOLÉON.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15637. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Schœnbrunn, 10 août 1809.

Je reçois votre lettre du 4 août. Vous ne me dites pas où est mon escadre. Si elle est à Anvers, je n'ai rien à craindre; si elle n'y est pas, j'ai les plus grandes alarmes pour elle. Votre correspondance n'est pas claire. Vous ne me faites point connaître pourquoi mon escadre, étant remontée, n'est point entrée à Anvers. Le plan de l'ennemi est très-bien développé. Il marche sur Anvers par la rive droite, parce que la ville est sur cette rive; mais les marais de Berg-op-Zoom...?

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15638. — ORDRES.

Camp impérial de Schœnbrunn, 10 août 1809.

Il sera mis en construction à Passau trente bateaux capables de porter 2 à 300 hommes. Dix seront faits par économie et par les ouvriers de la marine qui sont à Passau; vingt seront achetés, ce qui fournira un transport de 6 à 9,000 hommes; l'ingénieur de la marine déterminera un gabarit uniforme pour tous les bateaux destinés au transport des troupes et tel qu'ils puissent naviguer par les plus basses eaux.

Un ingénieur de la marine sera spécialement chargé de veiller à leur bonne construction.

Ces bateaux seront payés par l'artillerie.

L'embargo qui avait été mis sur les bateaux d'Ulm et de Ratisbonne sera levé.

Tous les bateaux passant à Passau s'arrêteront à un poste déterminé, et on pourra mettre sur chaque bateau un certain nombre de militaires, sans rien changer au nolis de ces bateaux. On payera au commerce 3 francs par homme, de Passau à Vienne. Les militaires arrivant à Passau pourront y être retenus pendant trois ou quatre jours, pour attendre une occasion pour les faire arriver par eau à Vienne.

Il sera fait à Vienne un recensement de tous les bateaux qui appartiennent à l'armée; ils seront remis à la marine; un ingénieur de la marine sera chargé de les faire mettre en état. On leur affectera une place sûre et convenable pour la facilité des travaux.

Les bateaux qui appartiennent au commerce auront un emplace-

ment spécial. Les négociants qui voudront faire remonter leurs bateaux en seront libres.

L'intendant général fera un rapport sur le halage et les moyens à employer pour organiser le retour des bateaux en remontant jusqu'à Linz et Passau. En rassemblant les bateaux arrivant à Vienne, la marine aura des moyens pour transporter 20,000 hommes sur le Danube.

Le colonel Baste fera mettre sur chaque bateau qui descendra à Raab trois marins, qui apprendront la navigation du Danube. Ils reviendront à Vienne en poste et recommenceront le voyage, de sorte qu'on puisse aller à Raab sans le secours des gens du pays.

La navigation de Passau à Vienne se fera par le bataillon des marins, qui étudieront le cours du fleuve de manière à pouvoir se diriger seuls; lorsqu'il sera nécessaire d'en faire retourner à Passau prendre d'autres bateaux, ils seront envoyés en poste.

Le colonel Baste présentera un projet pour l'organisation de deux compagnies de pilotes; l'une fera le service de Passau à Vienne, et l'autre de Vienne à Raab. Il placera des officiers de marine à Ulm, à Donauwœrth, à Ingolstadt, à Ratisbonne, à Passau, à Linz, à Mœlk, à Vienne et à Raab. Ces officiers auront avec eux un bateau armé pour faire la police de la rivière et visiter tout ce qui passera.

Les lieux d'embarquement où devront s'arrêter les bateaux passant à Passau, Linz, Mœlk et Vienne seront fixés, et il y sera placé un poste de marins.

Le colonel Baste fera un rapport sur la navigation du Danube.

L'intendant général, le général commandant en chef l'artillerie et le général Bourcier, sont chargés de l'exécution du présent ordre.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15639. — AU GÉNÉRAL COMTE CAFFARELLI,
MINISTRE DE LA GUERRE DU ROYAUME D'ITALIE, A MILAN.

Schœnbrunn, 10 août 1809.

Monsieur le Général Caffarelli, je donne ordre au roi de Naples de faire partir pour Bologne deux bataillons du 14e léger, deux du 6e de ligne, deux du 101e et un bataillon du régiment de la Tour d'Auvergne ou de celui d'Isembourg, avec un escadron napolitain; ce qui formera une colonne de 4,000 hommes, qui sera sous vos ordres. Par ce moyen, rien ne s'opposera plus à ce que vous dirigiez sur l'armée tous les détachements d'infanterie et de cavalerie qui sont en

Italie. Je ne sais pourquoi on a retenu mes cuirassiers et réduit à rien la colonne du général Roize. Les corps de l'armée du vice-roi sont extrêmement faibles. Il ne faut point écouter de peur chimérique; il n'y a rien à craindre en Italie tant que nous serons victorieux en Allemagne. Je vous réitère donc l'ordre formel de faire partir tous les détachements, quels qu'ils soient, qui sont disséminés et achèvent de se perdre en Italie. Dirigez tout cela sur Klagenfurt.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le comte Caffarelli.

15640. — A JOACHIM NAPOLÉON, ROI DES DEUX-SICILES, A NAPLES.

Schœnbrunn, 10 août 1809.

Je reçois votre lettre du 29 juillet. J'ai vu avec plaisir que l'expédition des Anglais est retournée en Sicile.

Il est fâcheux qu'on ait détruit le fort de Scilla. Comment un général a-t-il pu se permettre de faire une pareille opération sans ordre? Aucune expédition en Sicile n'est faisable sans ce fort.

Envoyez à Bologne une colonne de 4,000 hommes, composée de deux bataillons du 14e léger, de deux bataillons du 6e de ligne, de deux bataillons du 101e, d'un bataillon de la Tour d'Auvergne ou d'Isembourg et d'un escadron de cavalerie napolitaine. Cette colonne sera sous les ordres du général Caffarelli et formera un corps central de réserve pour la protection de l'Italie.

Ce que vous avez demandé à la Consulte de Rome ne peut point se faire.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15641. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS, ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 11 août 1809.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 5. Il est déplorable qu'il y ait déjà six grands jours de perdus sans que vous ni les ministres ayez rien fait. Il devrait déjà y avoir 20,000 gardes nationales en mouvement pour défendre Anvers; ce genre de troupes est fait surtout pour les places. Cette inactivité de votre part et de celle du conseil des ministres est affligeante. On ne dit rien au public. Comment laisse-t-on errer l'opinion sur un événement qui intéresse éminemment

la nation? Il fallait imprimer tous les jours un bulletin officiel, car l'imagination va toujours au delà de la réalité. Des objets de cette espèce, on n'a pas le droit de les cacher au public; cela le touche de trop près.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. Moreau, conseiller à la cour impériale de Paris.

15642. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 11 août 1809, six heures du soir.

Monsieur le Général Clarke, je reçois vos lettres du 5 août. Voilà donc six grandes journées de perdues! Il devrait y avoir 20,000 gardes nationales en marche sur Anvers, cinq ou six compagnies d'artillerie, une douzaine d'officiers d'artillerie et du génie, une trentaine de majors et quatre ou cinq généraux. Que diable attendez-vous donc? Et quel inconvénient peut présenter à l'esprit la levée de gardes nationales dans de pareilles circonstances? En en réunissant à Saint-Omer, cela rendrait disponibles les troupes qui étaient à Boulogne. Le duc d'Istrie est parti hier pour Paris.

Je suppose que, quand vous recevrez cette lettre, les six divisions de gardes nationales seront en mouvement et se réuniront à Anvers, Saint-Omer, Lille et Bruxelles.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15643. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 11 août 1809.

Le général sénateur Colaud est parti d'ici pour se rendre à Anvers et prendre le commandement de la ville comme gouverneur. Toutes les troupes de terre et de mer y seront sous ses ordres. Vous trouverez ci-joint le décret qui met cette place en état de siége.

Le duc d'Istrie doit être arrivé à Paris; envoyez-le prendre le commandement des 30,000 gardes nationales que je viens de lever. Il en pressera la formation. Il aura son quartier général à Lille ou à Bruxelles. Vous sentez qu'indépendamment des raisons militaires, j'en ai de politiques pour que toutes mes forces nationales du Nord ne soient pas sous la même main. Je suppose que vous aurez employé le prince de Ponte-Corvo et le maréchal Moncey. Comme la ligne de cette réserve s'étend d'Anvers à l'île de Cadzand, il faut

donner à l'un le commandement de la partie d'Anvers et à l'autre celui de la partie de l'île de Cadzand. Si vous y avez envoyé le maréchal Moncey et que vous n'y ayez pas envoyé le prince de Ponte-Corvo, il faut partager ces troupes entre le maréchal Moncey et le duc d'Istrie. Si vous y avez envoyé le prince de Ponte-Corvo, Moncey peut commander une partie.

Si vous n'avez pas donné l'ordre à une partie du camp de Pontivy et de la 12e division militaire de s'approcher de Paris, donnez-le.

Je ne vois pas dans votre lettre du 5 que vous ayez réitéré l'ordre au général Monnet de couper les digues et d'inonder l'île. Vous savez que c'est mon intention. Ce qui m'alarme davantage, c'est de voir que dans ses lettres il ne parle pas d'user de cette ressource. Je lui ai donné plusieurs fois cet ordre de vive voix ; réitérez-le-lui par toutes les occasions. Que sous sa responsabilité, aussitôt que la place serait serrée de près, il coupe les digues.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15644. — ORDRES.

Camp impérial de Schœnbrunn, 11 août 1809.

1° Il sera formé un 8e corps, qui sera commandé par le duc d'Abrantès.

2° Le 8e corps sera composé des divisions Rivaud et Lagrange, de la division de cavalerie du général Fouler et de la division Carra Saint-Cyr.

3° Les divisions Rivaud et Lagrange et la division de cavalerie conserveront leur composition actuelle. La division Rivaud aura de plus une brigade bavaroise de 4,000 hommes et de six pièces de canon. La division Lagrange aura de plus une brigade wurtembergeoise avec six pièces de canon et une brigade hessoise avec quatre pièces de canon.

La division Carra Saint-Cyr sera composée des quatre bataillons du 22e régiment de ligne, de 4,000 Saxons et de vingt-quatre pièces d'artillerie saxonnes. Cette division se réunira sans délai à Dresde.

4° Tous les pays entre le Rhin, le Danube et la Westphalie, y compris la Saxe, font partie du territoire du 8e corps.

5° Le 10e corps, que commande le roi de Westphalie, sera composé des troupes westphaliennes et de toutes les garnisons de Magdeburg, de la Poméranie suédoise, de Küstrin, de Stettin, de Glogau et de Danzig.

6° Le territoire compris entre la Westphalie, la Saxe et la Balti-

que, le grand-dûché de Berg excepté, fait partie du territoire du 10e corps.

7° Le roi de Westphalie aura le commandement de ce corps.

8° Le major général donnera tous les ordres et prendra toutes les mesures nécessaires pour l'exécution du présent.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15645. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 11 août 1809.

Mon Cousin, répondez au roi de Westphalie que je vois avec peine que les dispositions de son état-major sont mal calculées; qu'en faisant venir isolément les bataillons des 22e de ligne, les détachements de chasseurs polonais, c'est les exposer à des accidents; qu'il fallait les réunir dans une place et les faire marcher en corps; que, avant de retirer le 22e des places de l'Oder, il fallait le remplacer par les troupes que j'ai ordonné d'y envoyer, et ne pas laisser ces places, surtout celle de Küstrin, la plus importante de toutes, sans garnison; que le colonel Chabert doit se rendre sans délai à Küstrin pour se mettre à la tête de sa troupe; que je trouve mauvais qu'un colonel quitte son corps; que le régiment de Berg n'a pas plus vu le feu que le 5e régiment de Westphalie, mais que sa composition en officiers est différente; que je ne puis qu'être mécontent qu'on ait laissé le duc d'OEls entrer à Brunswick; que cela n'eût point eu lieu s'il s'était comporté conformément à mes instructions.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15646. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 11 août 1809.

Mon Cousin, écrivez au général Éblé que la place de Küstrin sera commandée par le colonel en second Chabert, et que les troupes que commande cet officier, se montant à 800 hommes, seront réunies dans cette place, qui est la seule vraiment importante de cette ligne; que le général Liébert peut disposer du contingent de Mecklenburg-Schwerin et de celui d'Oldenburg pour Stettin; ce qui renforcera considérablement la garnison de Stettin.

Je vois dans l'état du dépôt de Passau qu'il y a un détachement de

40 hommes du 21e de chasseurs. Comme ce régiment est en Espagne, ordonnez que les chevaux, selles et brides de ces 40 hommes soient remis au dépôt, et que les officiers, sous-officiers et soldats retournent en France. Le général Bourcier se servira de ces chevaux pour monter autant d'hommes du dépôt.

Écrivez au duc d'Abrantès qu'il est maître de choisir du général Maison ou du général Boyer pour chef d'état-major, et qu'il peut toujours garder l'autre dans le corps.

Donnez ordre au 22e de ligne de se rendre à Dresde, où il sera sous les ordres du général Carra Saint-Cyr jusqu'à nouvel ordre, pour la défense de la ville. Instruisez de cela le roi de Saxe.

NAPOLÉON.

P. S. L'ordre au 22e sera envoyé directement à Magdeburg. Vous donnerez l'ordre que vingt-quatre heures après votre ordre il parte pour Dresde, où il sera aux ordres du général Carra Saint-Cyr. Ce beau régiment est de 4,000 hommes, qui, avec les 6,000 Saxons, formeront un corps de 10,000 hommes de ce côté.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15647. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 11 août 1809.

Mon Fils, donnez ordre que le fort de Malborghetto soit rasé, et que les canons, magasins qui s'y trouvent soient portés à Klagenfurt, pour en armer et approvisionner cette place.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15648. — A LOUIS NAPOLÉON, ROI DE HOLLANDE, A ROZENDAAL.

Schœnbrunn, 12 août 1809.

Mon Frère, je suppose que vous vous serez rendu à Berg-op-Zoom, et que vous y aurez réuni 10 à 12,000 hommes de vos troupes avec 15 à 20,000 gardes nationales. L'économie d'un roi n'est pas celle d'un prieur de couvent. Si vous aviez aujourd'hui les 2,000 Français de votre garde que par économie vous avez licenciés, si vous aviez l'armée que par économie vous avez réduite, votre pays ne serait pas envahi. Par nos conventions, la Hollande doit avoir 40,000 hommes sur pied. Elle n'a de moyen de se recruter ni

pour la terre ni pour la mer. Les Anglais vous feront plus de mal dans un mois que ne vous aurait coûté votre armée. Le roi de Wurtemberg a un million de population : il a 25,000 hommes sur pied.

Je suppose que vous aurez fait arrêter ce traître de Bruce, qui a si lâchement rendu le fort de Bath [1], et que vous l'aurez fait passer par les armes. Abandonner un fort comme Bath sans tirer un coup de canon, c'est le comble de la lâcheté ou de la trahison. Comment ne coupait-il pas plutôt les digues ?

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par S. M. l'Empereur Napoléon III.

15649. — AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU, MINISTRE DES CULTES, A PARIS.

Schœnbrunn, 13 août 1809.

Monsieur Bigot Préameneu, je reçois votre lettre du 4. A quelque prix que ce soit, je ne veux pas qu'on paye rien à Rome pour expédition de bulles, dispenses, etc. C'est une profanation des choses sacrées. Je vous ai chargé de me proposer un projet de décret là-dessus. Je pense que vous avez préparé votre travail.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la baronne de Nougarède de Fayet.

15650. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 13 août 1809.

Monsieur le Général Clarke, voici les mesures qui auraient dû être prises avant le débarquement des Anglais, et que, selon les circonstances, il faut compléter. Il y a trois points.

1° *Flessingue*. Les 6,000 hommes de garnison qui s'y trouvent sont suffisants jusqu'à ce que l'on prenne l'offensive ; il ne s'agit que d'y faire passer des munitions, des vivres, des officiers pour remplacer ceux qui se trouvent hors de combat, et surtout des officiers d'artillerie. Le général Monnet paraît assez propre pour défendre cette place. Avec la ressource de couper les digues, il peut se défendre six mois.

2° *L'île de Cadzand*. Le général Rampon s'y trouve et doit y avoir sous ses ordres deux divisions de gardes nationales de 6,000 hommes chacune, vingt-quatre pièces de canon attelées et 4,000 hommes de

[1] Voir au *Moniteur* du 27 août 1809 le récit de cette reddition.

troupes diverses, y compris l'artillerie et les détachements de cavalerie. Le général sénateur Soulès doit commander une de ces divisions de gardes nationales. Il doit y avoir dans chacune de ces divisions deux généraux de brigade, beaucoup de majors et d'officiers d'état-major. Avec 15 à 16,000 hommes, on est en situation de défendre ce point important qui couvre toute la Flandre.

3° *Anvers*. Cette place a besoin d'un gouverneur, d'un général commandant d'armes, de cinq ou six majors, chefs de bataillon, hommes d'élite, pour commander les différents postes, d'un officier supérieur du génie, de huit ou dix ingénieurs, de deux compagnies de sapeurs, d'une escouade de mineurs, d'un général d'artillerie, d'une vingtaine d'officiers d'artillerie, depuis le grade de chef de bataillon jusqu'à celui de lieutenant, de cinq ou six compagnies d'artillerie de ligne, de 2,000 hommes de troupes diverses tirées des dépôts, telles que bataillons polonais et autres bataillons provisoires, d'une division de gardes nationales commandée par un sénateur, de 1,500 ouvriers de la marine et de 3 à 400 hommes de cavalerie des dépôts; ce qui portera la garnison d'Anvers à 10,000 hommes. Un général doit être chargé de défendre les trois forts de la gauche, de couper les digues et de former l'inondation en cas d'événement. Un général doit être chargé de défendre la citadelle. Ainsi organisée, avec le secours des ouvriers, des canonniers de la marine et de l'escadre, la place d'Anvers est imprenable; il suffit d'y envoyer beaucoup de vivres, de la farine, du biscuit, du blé, des bœufs, etc.

Le roi de Hollande doit réunir à Berg-op-Zoom 10,000 hommes de troupes de ligne et 10,000 gardes nationales; ce qui fera 20,000 hommes. Il restera donc 24,000 hommes des 30,000 gardes nationales dont j'ai ordonné la levée; sur ces 24,000, on en mettra 6,000 à Boulogne; resteront 18,000. Les divisions Chambarlhac et Olivier, composées des trois demi-brigades provisoires du Nord et des deux qui étaient à Paris, que l'on complétera par tous les détachements qu'on pourra réunir (on mettra autant de majors qu'il y aura de bataillons); les quatre bataillons qui étaient à Louvain, quatre ou cinq bataillons provisoires de différents détachements qu'on pourra former, 2,000 gendarmes à cheval et 1,000 ou 1,500 hommes de cavalerie qu'on pourra réunir de différents détachements : tout cela formera donc une armée de trois divisions de gardes nationales de 6,000 hommes chacune, et de deux divisions de troupes de ligne, faisant 30 à 35,000 hommes. Quand cette armée sera formée, soit qu'on en réunisse une partie sur la ligne entre Berg-op-Zoom et l'Escaut, soit à Gand et sur d'autres points, ce ne sera que quand

elle sera un peu organisée que l'on pourra reprendre l'offensive, soit qu'on reprenne l'offensive dans l'île de Walcheren, soit qu'on la reprenne par Berg-op-Zoom. Il est possible qu'alors je puisse m'y trouver moi-même; mais reprendre l'offensive avant d'être en mesure, c'est vouloir se faire battre et tout compromettre. Les généraux ont des moyens de défendre l'Escaut, l'île de Cadzand, Anvers, de rétablir le fort Saint-Martin, comme vous l'avez très-sagement ordonné; mais ils n'ont le moyen de reprendre l'offensive sur aucun point.

Quant au commandement, les maréchaux Moncey, Bessières, le prince de Ponte-Corvo, si vous l'avez envoyé, vous fournissent suffisamment des chefs pour tous ces différents besoins.

Dans vos différentes lettres, je vois que, hormis la levée des gardes nationales, vous avez pris des mesures pour réunir des troupes, mais que vous n'en prenez pas pour les organiser; que vous n'envoyez pas de majors, d'officiers d'artillerie, de généraux : cependant les soldats ne sont rien sans les officiers.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15651. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 13 août 1809.

Mon Cousin, écrivez au général de Wrede que ses rapports du ..... août sur la Bohême sont faux; que plus de la moitié de l'armée autrichienne a passé la March et se jette en Hongrie; qu'il fasse en sorte d'avoir des renseignements plus précis et plus vrais; que je suppose qu'il a des troupes sur toute la frontière.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15652. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 13 août 1809.

Mon Cousin, je vous envoie un ordre pour former le 8e corps. Vous verrez que le duc d'Abrantès est chargé de surveiller le Danube et la Saxe. Le général Carra Saint-Cyr se rend à Dresde; il y réunira le corps du général Thielmann et le 22e de ligne; ce qui fera 8,000 hommes d'infanterie, 2,000 de cavalerie et vingt-quatre pièces de canon. Il faut que le duc d'Abrantès veille à ce que le 22e, qui est à Magdeburg, se rende sans délai à Dresde. Il faut donner ordre

au régiment polonais qui doit arriver à Magdeburg de se rendre à Dresde pour faire partie de la division du général Carra Saint-Cyr. La division Rivaud sera composée de deux brigades, chacune de quatre bataillons, et d'une brigade bavaroise de 4,000 hommes; elle aura douze pièces de canon françaises et huit pièces bavaroises. Il n'y a plus moyen, à présent que les Anglais ont débarqué à Walcheren, de compter sur la brigade qui est à Louvain; mais les brigades qui composent la division Carra Saint-Cyr feront toujours 9,000 hommes. La division Lagrange sera composée du 65e, d'un bataillon du 46e, d'une brigade wurtembergeoise et d'une brigade hessoise; ce qui fera également 8 à 9,000 hommes. La cavalerie sera composée des quatre régiments qui y sont actuellement et des 2,000 Saxons; ce qui portera la cavalerie à plus de 5,000 hommes. Cela formera donc un corps de 30,000 hommes d'infanterie, de 5,000 chevaux et de soixante-dix pièces de canon. Il faut arrêter la compagnie de sapeurs et les détachements de pontonniers et d'ouvriers qui viennent de Magdeburg ou de Danzig. La position actuelle du 8e corps est : la division Rivaud à Baireuth, la division Saint-Cyr à Dresde, la division Lagrange dans le Vorarlberg. Après les affaires du Vorarlberg, la division Lagrange rejoindra et mènera avec elle les Wurtembergeois. D'ailleurs, au moment des hostilités, ce qui ne peut avoir lieu avant le 10 septembre, il est probable que j'y joindrai les Hollandais. Des détachements du 14e et du 34e doivent arriver sur Mézières; au lieu de les diriger sur Vienne, donnez ordre à Strasbourg de les diriger sur Baireuth pour rejoindre leurs bataillons. Il est nécessaire que le duc d'Abrantès se rende d'abord auprès du roi de Saxe et qu'il aille ensuite à Dresde; qu'il fasse armer la place sans rien démolir et sans inquiéter les habitants, auxquels il dira, au contraire, qu'il a assez de monde pour les couvrir et qu'il doit partir de là pour entrer en Bohême. Il faut qu'il fasse des reconnaissances sur la frontière jusqu'à Passau. Il y a beaucoup de pièces dans le Palatinat; il faut que le duc d'Abrantès les échange contre son mauvais matériel prussien, et rétablisse ainsi son artillerie. Vous aurez soin d'écrire au ministre de la guerre du roi de Saxe pour lui faire part de ces dispositions. Écrivez aussi en Westphalie que, moyennant ces dispositions, le Roi n'aura que la garde de ses États et des pays qui l'environnent. Le général de brigade Lamotte, qui doit être sous les ordres du général Beaumont, se rendra au 8e corps pour commander une brigade de dragons. Par ce moyen, le 8e corps aura deux généraux de brigade de cavalerie, et il sera possible que j'y envoie un général de division. Le général Boyer restera chef d'état-

major; le général Maison sera employé dans le 8e corps, soit dans la division Carra Saint-Cyr, soit dans la division Rivaud. Il est nécessaire de donner au 8e corps un général d'artillerie, un ordonnateur et un payeur.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15653. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 13 août 1809.

Faire venir le corps du général Vandamme et le camper près les hauteurs et le plus près possible de Nussdorf.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15654. — A JOACHIM NAPOLÉON, ROI DES DEUX-SICILES, A NAPLES.

Schœnbrunn, 13 août 1809.

J'ai reçu votre lettre du 2, de Portici. J'ai vu avec plaisir que les deux bataillons du 14e léger étaient partis. Joignez-y votre régiment de chasseurs à cheval et un de vos deux régiments d'infanterie; ce qui, avec les bataillons des 6e et 101e de ligne, portera la colonne que vous envoyez à Bologne à 5 ou 6,000 hommes.

Je vous fais mon compliment sur le départ des Anglais. Tâchez de faire construire un bon fort dans ces îles, dont la position est si importante. Mais il ne faut pas penser à faire dans ce moment l'expédition de Sicile; il faut attendre que la paix avec l'Autriche soit entièrement faite. Vous avez besoin d'au moins 25,000 hommes de bonnes troupes pour cette expédition.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15655. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 14 août 1809.

Je vois avec plaisir que les gardes nationales du Pas-de-Calais sont parties. Je suppose que celles qui étaient restées à Saint-Omer sont également parties, et que les cinq divisions de gardes nationales, de 6,000 hommes chacune, sont déjà en vigueur. Envoyez en poste les

40 officiers d'artillerie employés dans les manufactures, et des officiers du génie.

Je vois avec peine dans la lettre du général Monnet du 4 qu'il ne parle pas de l'inondation. Il doit avoir du bois en quantité suffisante pour blinder les magasins.

Il est inconcevable que l'amiral Missiessy ait emmené toutes les chaloupes canonnières et n'en ait pas laissé une pour la défense de Flessingue.

Je vois qu'entre les Hollandais et les Français il y a déjà 20,000 hommes sur la ligne d'Anvers à Berg-op-Zoom; mais je ne vois pas assez de majors, de chefs de bataillon, etc. Vous avez en France 200 majors d'infanterie et de cavalerie, qui sont excellents; je vous l'ai répété dans toutes mes lettres.

Je ne vois pas pourquoi vous n'auriez pas réuni à Anvers 3,000 vétérans. Il y a des officiers et de vieux soldats dont on peut tirer parti lorsqu'il est question de défendre le territoire; je crois qu'il est convenable d'en diriger plusieurs bataillons sur l'Escaut.

Il me semble qu'il y a aujourd'hui deux points bien marqués, et qu'il faut un maréchal pour commander d'Anvers à Berg-op-Zoom, et un autre pour protéger l'île de Cadzand et la Belgique. Le duc de Valmy commandera un 3e corps à Wesel. Enfin un quatrième maréchal pourra être chargé de commander la réserve des gardes nationales que vous réunissez.

J'ai envoyé le général Colaud à Anvers pour commander la place, que j'ai mise en état de siége. Il est fâcheux que vous ayez laissé une place si importante dans ces circonstances entre les mains d'un commandant d'armes. Le général Fauconnet, d'ailleurs, est un vieillard. La première mesure à prendre était d'envoyer quelqu'un là.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15656. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Schœnbrunn, 14 août 1809.

Il est fâcheux que l'amiral Missiessy n'ait pas laissé vingt-cinq ou trente chaloupes canonnières à Flessingue; cela aurait contribué à défendre la place.

Je suppose que vous avez réitéré les ordres pour que mon escadre entre à Anvers. Elle pourra alors fournir toutes les garnisons pour joindre à nos troupes, pour battre la campagne et aider à servir les batteries de rempart. On peut même augmenter les batteries avec la

quantité de monde pour les servir. Il me semble que, s'il faut laisser quelque bâtiment pour l'inondation d'Anvers, une frégate ou au plus un vaisseau est suffisant.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15657. — A LOUIS NAPOLÉON, ROI DE HOLLANDE, A ROZENDAAL.

Schœnbrunn, 14 août 1809.

Je reçois votre lettre du 5 août. Je suppose que vous avez armé et approvisionné Berg-op-Zoom et fait autant de vos autres places, et que vous organisez des gardes nationales dans votre royaume. Si les gardes nationales de l'île de Zélande avaient été levées, cela aurait fait 5 ou 6,000 hommes de plus, qui auraient empêché la descente. Je suppose que vous avez armé vos canonnières, et que vous les faites servir, selon le besoin, soit dans le canal de Berg-op-Zoom, soit dans d'autres points. Je vous en avais demandé un bon nombre à Flessingue, qui auraient été bien nécessaires dans cette circonstance.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15658. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS, ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 15 août 1809.

Vous recevrez trois lettres patentes [1] qui érigent les principautés de Wagram, d'Eckmühl et d'Essling en faveur du prince de Neuchâtel et des ducs de Rivoli et d'Auerstaedt, des décrets qui nomment huit ducs [2] et beaucoup de comtes et de barons. Au reçu de ces actes, rendez-vous au Sénat pour les y porter et faire entériner les lettres de princes et de ducs.

Vous remarquerez que les ministres nommés sont de la fondation du gouvernement. J'en excepte le général Clarke, que j'ai considéré comme étant dans un cas particulier, comme gouverneur de Vienne et de Berlin, et longtemps attaché à mes travaux. Les sieurs Mollien, Cretet, Dejean, Decrès et Bigot ne sont pas nommés; il ne vous

[1] Ces lettres ne furent délivrées que le 3 octobre 1809.

[2] Les ducs de Cadore (Champagny), de Feltre (Clarke), de Bassano (Maret), de Massa Carrara (Regnier), de Gaëte (Gaudin), de Reggio (Oudinot), de Tarente (Macdonald), d'Otrante (Fouché). Mais les lettres patentes ne furent délivrées que le 14 octobre 1809, et les huit ducs ne prirent leur nouveau titre qu'à partir de cette dernière date.

échappera pas qu'ils sont les moins anciens. Voilà dix ans que les autres me servent. Mon intention est que cela soit dit dans la conversation, pour que personne n'interprète mes motifs et ne conçoive de la jalousie contre ceux auxquels j'ai accordé cette distinction.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15659. — MESSAGE AU SÉNAT.

Sénateurs, nous avons jugé utile de reconnaître par des récompenses éclatantes les services qui nous ont été spécialement rendus dans cette dernière campagne par nos cousins le prince de Neuchâtel et les maréchaux ducs d'Auerstaedt et de Rivoli. Nous avons pensé, d'ailleurs, qu'il convenait de consacrer le souvenir, honorable pour nos peuples, de ces grandes circonstances où nos armées nous ont donné des preuves signalées de leur bravoure et de leur dévouement, et que tout ce qui tendait à en perpétuer la mémoire dans la postérité était conforme à la gloire et aux intérêts de notre couronne.

Nous avons en conséquence érigé en principauté, sous le titre de principauté de Wagram, le château de Chambord, que nous avons acquis de la Légion d'honneur, avec les parc et forêt qui en dépendent, pour être possédée par notre cousin le prince de Neuchâtel et ses descendants, aux clauses et conditions portées aux lettres patentes que nous avons ordonné à notre cousin le prince archichancelier de l'Empire de faire expédier par le conseil du sceau des titres.

Nous avons érigé en principauté, sous le titre de principauté d'Eckmühl, le château de Brühl, que nous avons acquis de la Légion d'honneur, avec les domaines qui en dépendent, pour être possédée par notre cousin le maréchal duc d'Auerstaedt et ses descendants, aux clauses et conditions portées aux lettres patentes qui lui seront également délivrées.

Nous avons en même temps érigé en principauté, sous le titre de principauté d'Essling, le château de Thouars, que nous avons également acquis de la Légion d'honneur, avec ses dépendances actuelles, pour être possédée par notre cousin le maréchal duc de Rivoli et ses descendants, aux clauses et conditions portées aux lettres patentes qui lui seront délivrées.

Nous avons pris des mesures pour que les domaines desdites principautés soient augmentés de manière que les titulaires et leurs descendants puissent soutenir dignement le nouveau titre que nous leur avons conféré, et ce, au moyen des dispositions qui nous sont compétentes.

Notre intention est, ainsi qu'il est spécifié dans nos lettres patentes, que les principautés que nous avons érigées en faveur desdits titulaires ne donnent à eux et à leurs descendants d'autres rangs et prérogatives que ceux dont jouissent les ducs, parmi lesquels ils prendront rang selon la date de l'érection des titres.

Donné en notre camp impérial de Schœnbrunn, le 15 août 1809.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives de l'Empire.

15660. — AU COMTE DARU,

INTENDANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE.

Schœnbrunn, 15 août 1809.

Monsieur Daru, j'ai pris aujourd'hui un décret pour accorder une dotation de 500 francs à mes enfants adoptifs d'Austerlitz, garçons et filles, et de 2,000 francs aux enfants d'officiers. Prenez les mesures nécessaires pour faire toucher cette rente en leur nom ; et, comme ils doivent être entretenus à mes frais jusqu'à leur majorité, vous en ferez verser le montant à la caisse d'amortissement, et on le placera sur le grand-livre pour former avec le temps un bien-être à ces enfants.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le comte Daru.

15661. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 15 août 1809.

Je reçois votre lettre du 8. Je ne comprends pas bien l'affaire d'Espagne et ce qui s'est passé, où est restée l'armée française le 29 et le 30, où a été pendant ces deux jours l'armée anglaise. Le Roi dit qu'il manœuvre depuis un mois avec 40,000 hommes contre 100,000. Écrivez-lui que c'est sa faute, et que c'est de cela que je me plains. Le plan de faire venir le maréchal Soult sur Plasencia est fautif et contre toutes les règles ; il a tous les inconvénients et aucun avantage : 1° l'armée anglaise peut passer le Tage, appuyer ses derrières à Badajoz, et dès ce moment ne craint plus le maréchal Soult ; 2° elle peut battre les deux armées en détail. Si, au contraire, Soult et Mortier étaient venus sur Madrid, ils y auraient été le 30, et l'armée réunie le 15 août, forte de 80,000 hommes, aurait pu donner bataille et conquérir l'Espagne et le Portugal. J'avais recommandé que l'on ne livrât pas bataille si les cinq corps ou au moins quatre n'étaient

réunis. On n'entend rien aux grands mouvements de la guerre à Madrid.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15662. — DÉCRET.

Camp impérial de Schœnbrunn, 15 août 1809.

Voulant constater par un monument durable la satisfaction que nous avons éprouvée de la conduite de notre Grande Armée et de nos peuples pendant les campagnes d'Iena et de la Vistule,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article 1er. — Il sera élevé sur le terre-plein du pont Neuf un obélisque en granit de Cherbourg, de 180 pieds d'élévation, avec cette inscription : *L'Empereur Napoléon au Peuple Français.*

Art. 2. — Sur les différents côtés de cet obélisque, seront représentés tous les faits qui ont honoré la France pendant ces deux campagnes.

Art. 3. — Notre directeur général des musées sera chargé de l'exécution de ce monument, et notre ministre de l'intérieur nous en présentera les projet et devis avant le 1er janvier 1810, et les travaux devront en être terminés en 1814 pour tout délai.

Art. 4. — Les frais de ce monument seront affectés sur des fonds spéciaux et particuliers.

Art. 5. — Nos ministres sont chargés de l'exécution du présent décret.

Napoléon.

Extrait du *Moniteur* du 29 août 1809.

15663. — DÉCRET.

Camp impérial de Schœnbrunn, 15 août 1809.

Article 1er. — Tous généraux, officiers et soldats, de quelque arme qu'ils soient, qui, aux batailles de Thann, d'Abensberg, d'Eckmühl, de Ratisbonne, d'Essling et de Wagram, auraient perdu un membre et seraient vivants aujourd'hui 15 août, seront compris de la manière suivante dans les classes des dotations que nous accordons pour récompense des services qui nous ont été rendus, savoir : les lieutenants, sous-lieutenants, sergents et soldats, dans la 6e classe; les capitaines et chefs de bataillon ou d'escadron, dans la 5e classe; les généraux, colonels et majors, dans la 4e classe.

Art. 2. — Les enfants que nous avons adoptés en conséquence de notre décret du 15 frimaire an XIV seront portés, savoir : ceux dont

les pères morts étaient soldats, dans la 6e classe, et ceux dont les pères morts étaient officiers, dans la 5e.

Art. 3. — Il est créé à cet effet 1,500 places dans la 6e classe, 500 dans la 5e classe et 500 dans la 4e classe, savoir : 1,000 places de 6e classe, représentant un total de 500,000 francs de rente, pris sur les fonds réservés du Monte-Napoleone ; 500 de la même classe, représentant un total de 250,000 francs, pris sur les actions du canal du Midi, que la caisse d'amortissement se procurera ; 500 places de 5e classe, représentant un million de rente, pris, savoir, 250 sur les biens réservés à Baireuth, 125 sur les biens réservés à Fulde, et 125 sur les biens réservés à Erfurt ; enfin 500 places de 4,000 francs, représentant un total de deux millions de revenu, pris sur les biens réservés en Hanovre.

Art. 4. — Voulant traiter favorablement les familles des généraux, officiers et soldats morts sur le champ de bataille dans la présente guerre, nous autorisons notre conseil du sceau des titres à nous proposer, pour ceux qui n'auraient pas laissé d'enfants mâles, la transmission des titres et dotations qui leur auraient été accordés par nous de leur vivant au premier mâle né de leur fille aînée, et, s'ils n'avaient pas laissé de fille, au premier fils né de leur frère actuellement existant.

Art. 5. — Le major général et nos ministres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Napoléon.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15664. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 16 août 1809.

On m'assure que le roi de Hollande a reçu de vous une lettre qui lui donne le commandement de mes troupes, en sa qualité de connétable. Je puis concevoir que le ministre de la guerre ignore nos constitutions ; mais que vous puissiez les ignorer, c'est ce qui m'étonne étrangement. Comment n'avez-vous point senti que moi seul je puis donner le commandement de mes armées et que personne ne peut s'arroger ce droit ? Il me tarde d'apprendre que cette anarchie a eu son heure, et qu'un ou plusieurs maréchaux sont partis pour diriger ces mouvements, puisque le général Sainte-Suzanne, qui avait ma confiance, est venu à me manquer [1].

D'après la minute. Archives de l'Empire.

[1] Le général Sainte-Suzanne était tombé gravement malade.

15665. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,
ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 16 août 1809.

Mon Cousin, vous réunirez les ministres et vous leur ferez connaître que le ministre de la guerre, par une ignorance absolue de nos constitutions, a pensé que la dignité de connétable donnait le droit de commander mes armées; que c'est une erreur de six cents ans de date; que les princes et les grands dignitaires ne sont rien; que le connétable n'est pas comme autrefois un vieux soldat chef de l'armée; que cette dignité est purement civile, et que celui qui en est revêtu n'a pas plus le droit de commander mes armées que le grand amiral n'a celui de commander mes flottes; que je ne puis que blâmer cette ignorance de nos constitutions, et que je désire que cela n'arrive plus; qu'en mon absence le ministre de la guerre, autorisé par le conseil, pouvait donner le commandement en mon nom, mais qu'aucun individu ne pouvait le prendre, et que le ministre ne pouvait le tolérer, sous sa responsabilité. Cette lettre sera consignée dans le registre du conseil pour servir dans la circonstance. Le connétable n'a pas le droit de commander le corps de garde qui est à sa porte, non plus que le grand amiral ne peut commander les bateaux qui passent devant l'École militaire. Hors de là, l'État ne serait qu'anarchie et confusion.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le duc de Cambacérès.

15666. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS [1].

Schœnbrunn, 16 août 1809.

Faites mettre dans *le Moniteur*, en forme de lettres ou de réflexions d'un militaire, les observations suivantes sur l'expédition anglaise.

« Quand les Anglais ont combiné leur expédition, ils avaient pour but de prendre l'escadre, mais elle est en sûreté à Anvers; ils avaient pour but de prendre Anvers et de détruire nos chantiers, mais Anvers n'est plus ce qu'il était il y a quatre ans. En y établissant des chantiers, on a rétabli les fortifications; Anvers peut se défendre six mois; une inondation le couvre en grande partie; de nouveaux ouvrages ont été faits depuis trois ans; des fossés pleins d'eau, une enceinte bastionnée avec une belle escarpe mettent cette place à l'abri de toute

[1] Chargé par intérim du portefeuille de l'intérieur depuis le 29 juin 1809.

attaque. Il faudrait aux Anglais six mois de siége et 60,000 hommes pour prendre Anvers.

» Les Anglais ne peuvent pas songer à prendre Flessingue : depuis trois ans, les fortifications en ont été augmentées ; des demi-lunes ont été construites, trois forts ont été établis autour de la ville. Depuis dix jours que les Anglais ont débarqué, ils n'ont pas encore commencé les approches, et ils sont à mille toises de la place. La garnison est assez nombreuse pour la défendre, et les Anglais ont déjà fait des pertes sérieuses. Mais enfin, s'ils en approchent à 200 toises, on peut lever les écluses et inonder l'île. Il y a des vivres pour un an ; la place peut donc tenir un an, et avant six semaines, des 15,000 Anglais qui sont dans l'île de Walcheren il n'en restera pas 1,500 ; le reste sera aux hôpitaux. Le moyen de les empêcher de prendre Flessingue est de leur opposer l'inondation. L'expédition anglaise consiste en 26 ou 27,000 hommes ; ils en ont débarqué 15 ou 18,000 dans l'île de Walcheren, 7 à 8,000 dans le Sud-Beveland. Ils ont obtenu un avantage qu'ils ne devaient pas espérer, c'est l'occupation du fort de Bath, livré par la trahison de cet infâme et lâche Bruce ; et cependant à quoi cela a-t-il abouti ? A rien ; l'expédition est mal calculée. Ces 20 ou 30,000 hommes eussent été plus utiles en Espagne, et là ils ne peuvent rien faire. Car, en supposant que, par impossible, ils prissent Flessingue, ils ne le garderaient pas longtemps. C'est en vain qu'ils jetteraient des milliards et prodigueraient des hommes, ils ne défendront pas l'île de Walcheren ; et, si tout le monde convient qu'il leur faut 20,000 hommes pour garder cette île, il est de l'intérêt de la France de leur en faire présent. Ils y perdront 10,000 hommes par les fièvres, et on la leur reprendra quand on voudra. L'expédition a été faite sur de faux renseignements et calculée avec ignorance. On n'a pas à Londres de notions exactes sur l'Escaut, sur la France, car, au moment où nous parlons, 80,000 hommes se réunissent dans le Nord, et il est fort heureux que, ayant plusieurs points pour employer leurs forces, ils choisissent celui où tout succès est impossible. »

Faites mettre cette note dans *le Moniteur,* si aucun événement inattendu ne dément ces conjectures au moment où vous recevrez cette lettre.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15667. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 16 août 1809.

Voici mes ordres sur ce qu'il y a à faire contre l'expédition anglaise. Je vous ai donné les mêmes ordres à plusieurs reprises dans mes lettres; je veux vous les renouveler. Point d'offensive, point d'attaque, point d'audace. Rien ne peut réussir avec de mauvaises ou de nouvelles troupes; si l'on attaque Flessingue, on les compromet. Le général Monnet s'est déjà trop battu, s'il est vrai qu'il a perdu 1,400 hommes. Que veulent les Anglais? prendre Flessingue, l'île de Walcheren. C'est une opération impossible, puisque la possession de l'île de Walcheren dépend de la prise de Flessingue. Quand ils seront à 100 toises de la place, on peut lâcher les écluses, et l'île sera inondée. Tant que Flessingue aura un morceau de pain, elle est imprenable; l'essentiel est donc de rafraîchir les vivres et de jeter dans la place une trentaine de braves et 2 à 300 canonniers. Ces braves sont des officiers du génie, d'artillerie, des majors, etc. Anvers, en supposant que l'ennemi vienne l'assiéger, peut être également défendu par l'inondation. Les forts sont armés et garnis d'artillerie. La garnison est de 6,000 hommes de gardes nationales et de 6,000 hommes de l'escadre. Il y a des magasins de vivres pour huit mois. Anvers peut donc se défendre huit mois. Recommandez au ministre Dejean, qui doit s'être rendu sur les lieux par mes ordres, d'inspecter l'armement et l'approvisionnement de cette place, de mettre des canonniers et des ingénieurs à chaque fort, avec la quantité de vivres et d'artillerie nécessaire. Avec cela, Anvers est imprenable; les Anglais l'assiégeraient en vain pendant six mois. Ils ne peuvent donc prendre ni Flessingue ni Anvers. Ils ne peuvent prendre l'escadre; elle est en sûreté à Anvers.

Tout porte à penser que les Anglais ne débarqueront pas dans l'île de Cadzand sans avoir pris Flessingue. S'ils y débarquent, ils disséminent leurs troupes. Ils n'ont pas plus de 25,000 hommes; ils ne pourraient pas jeter plus de 6 à 7,000 hommes dans l'île de Cadzand, et ils y seraient compromis. Il ne s'agirait donc que de choisir dans l'île un champ de bataille, d'y élever quelques redoutes et batteries de campagne et d'avoir 12 à 15,000 hommes à portée de s'y rendre. Les batteries du fort Napoléon doivent être à l'abri d'un coup de main. Les Anglais iront-ils à Berg-op-Zoom? Cette place est en état, et là ils seraient disséminés. Ils ne peuvent avoir moins de 10 à 12,000 hommes dans l'île de Walcheren et 10,000 dans le Sud-

Beveland pour défendre la droite de l'Escaut et le fort de Bath, et il ne leur reste plus de monde pour rien entreprendre sur la rive gauche. Or Flessingue et Anvers sont imprenables. Cependant, tout ce qui rend impossible l'acheminement des Anglais sur Anvers, je l'approuve, tels que l'inondation des environs de Berg-op-Zoom, le rétablissement du fort Saint-Martin et les fortifications le long du canal de Berg-op-Zoom.

Tandis qu'on passera dans cette situation les mois d'août et de septembre, les 30,000 gardes nationales, avec de bons généraux, majors et officiers, seront réunies; le duc de Valmy aura réuni 10,000 hommes à Wesel; les divisions Olivier et Chambarlhac auront pris une nouvelle consistance, et les deux divisions de gardes nationales des généraux Rampon et Soulès seront complétées. Alors, avec cet ensemble de forces de 70,000 hommes de gardes nationales et de troupes de ligne françaises, et 15 ou 16,000 Hollandais, on pourra, sur le bruit seul de cet armement, décider les Anglais à se rembarquer, marcher à eux et les détruire. Mais point d'opérations prématurées, qui ne peuvent réussir avec de mauvaises troupes; point d'échec; de la sagesse et de la circonspection. Le temps est contre les Anglais : toutes les semaines nous pouvons mettre 10,000 hommes de plus sous les armes, et eux les avoir de moins. Mais pour cela il faut de l'ordre, ne pas mêler les gardes nationales avec la ligne; il faut que la division Rampon reste une, que la division Soulès reste une, que les cinq autres divisions de gardes nationales se forment dans cinq endroits différents, comme je l'ai ordonné; une par exemple à Anvers, une à Ostende, une à Bruxelles, une à Lille, une à Saint-Omer ou Boulogne, etc. Vous pouvez changer ces points de réunion; mais, en général, il faut que les gardes nationales soient réunies et aient de bons officiers, et qu'elles n'aillent pas se mettre par 1,500 devant l'ennemi sans ordre. Elles y vont, il est vrai, mais elles reviennent bien plus vite. Ce que je vous recommande surtout, c'est de prendre garde de ne pas épuiser, en les éparpillant, cette ressource des gardes nationales.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15668. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Schœnbrunn, 16 août 1809.

Monsieur le Vice-Amiral Decrès, je reçois vos lettres des 9 et 10; je ne comprends rien aux idées qu'on se fait à Paris de nos constitu-

tions. Vous êtes responsable de ma flotte; après vous, l'amiral qui la commande. Personne, ni par le titre de connétable, ni par le titre de grand amiral, n'a le droit de donner des ordres à une flotte pas plus qu'à une armée. J'ai vu avec plaisir que l'amiral Missiessy se soit opposé à l'attaque du fort de Bath, que je trouve aussi insensée que l'évacuation de ce fort a été lâche et absurde.

Dans la position actuelle des affaires, il n'y a que deux partis à prendre : 1° laisser faire les Anglais, ils se casseront le cou; 2° s'ils attaquent, les recevoir derrière une position retranchée. Nous nous connaissons trop pour croire qu'ils se portent à de pareilles imprudences. Pendant qu'ils ne font rien, il faut profiter de ce temps pour augmenter les fortifications des forts, faire passer des vivres à Flessingue, entasser dans les canaux des chaloupes canonnières, réunir, comme je l'ai ordonné, 80,000 hommes, les pourvoir d'artillerie, de généraux, de majors, d'officiers, les organiser, fortifier Anvers et préparer l'inondation. Ce sont d'excellentes opérations, et les seules à faire. Après cela, que peuvent faire les Anglais? Prendre Flessingue? Impossible, puisque, quand ils auront tracé la première parallèle, on peut couper les digues. Flessingue est imprenable tant qu'il y aura un morceau de pain. Il faut donc vous étudier à y faire entrer des vivres, puisqu'on ne peut le faire que par mer et que la mer vous regarde. On m'assure qu'il y a des vivres pour six mois; or, d'ici à six mois, les 15,000 hommes que les Anglais ont débarqués dans l'île de Walcheren, s'ils y restent, seront réduits à 1,500; tout le reste sera à l'hôpital.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

15669. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A ALTENBURG.

Schœnbrunn, 17 août 1809.

Monsieur de Champagny, je vous renvoie vos dépêches. Répondez au sieur Durand que le général Beaumont n'a pas rendu compte qu'il ait renvoyé le prince royal de Wurtemberg. Envoyez-lui l'instruction d'inviter le Roi, pour l'intérêt de la cause commune et le sien propre, à réunir ses troupes contre le Vorarlberg.

Renvoyez-moi le projet de lettre pour le ministre des États-Unis, afin que je puisse vous le renvoyer s'il y a lieu.

Laforest ne vous a envoyé qu'une gazette. J'attends Nisas, qui est arrivé à Paris et qui m'apportera enfin des nouvelles de la situation

des affaires en Espagne. Il paraît que les Anglais ont prodigieusement souffert. Mais on est bien malhabile dans la direction des armées.

Le 9 août, la communication de Flessingue avec l'île de Cadzand était libre. Les tentatives de l'ennemi pour s'embosser entre l'île de Walcheren et l'île de Cadzand avaient échoué. Le général Monnet se trouvait toujours à une demi-lieue en avant de Flessingue, et n'avait pas encore reçu une bombe ni par mer ni par terre. Anvers et mon escadre étaient en sûreté, et tout de ce côté prenait une tournure favorable. Par contre, les affaires allaient assez mal dans le Tyrol. Beaucoup de monde s'est laissé tuer dans les gorges.

Je suppose que vous êtes arrivé dans la nuit, et que je recevrai demain un courrier de vous, qui me fera connaître un premier aperçu général, qui me mettra à même de vous écrire à fond sur la matière.

Napoléon.

P. S. Dites à Durand de se mettre en correspondance avec le général Lagrange, que j'ai nommé gouverneur du Vorarlberg, que j'ai considéré cette province comme en état de guerre, c'est-à-dire que j'ai autorisé le général Lagrange, sans avoir égard aux autorités civiles, à prendre toutes les mesures pour rétablir la tranquillité.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15670. — AU COMTE FOUCHÉ,

CHARGÉ PAR INTÉRIM DU PORTEFEUILLE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Schœnbrunn, 17 août 1809.

Je vois que les gardes nationales marchent, mais sans ordre. Il est bien important que les gardes nationales, soit celles déjà parties, soit celles qui vont partir en conséquence de ma demande, soient organisées en sept divisions; la première sous les ordres du général Rampon, la seconde sous les ordres du général Soulès, et les cinq autres sous les ordres de cinq autres sénateurs. Cela formera 42,000 hommes présents sous les armes. Il faut les maintenir présents.

Chaque division, qui est commandée par un sénateur, deux généraux de brigade et plusieurs majors, doit toujours être réunie; et, si des fractions de gardes nationales de 1,500 ou 2,000 hommes restent isolées, elles ne feront rien. Cela regarde le ministre de la guerre sans doute, mais comme ministre de l'intérieur vous devez vous concerter avec lui.

Faites-moi également connaître et ayez soin[1] de bien réclamer pour que ces gardes nationales soient parfaitement armées. Veillez aussi à ce qu'elles soient complétées. Le principe est que, pour avoir 60,000 hommes de gardes nationales, il faut en avoir 30,000 de réserve. Il est donc nécessaire de faire une seconde distribution aux départements qui fournissent des gardes nationales, pour qu'ils envoient au chef-lieu moitié du contingent qu'ils ont envoyé, de sorte que chaque division de 6,000 hommes en ait 3,000 au chef-lieu de département, qui s'organiseront et s'exerceront; et, au fur et à mesure qu'il y aura des malades, des tués ou des déserteurs, le sénateur commandant la division écrira au préfet, qui enverra un détachement pour la compléter. Par ce moyen, la division sera toujours au complet.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15671. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 17 août 1809.

Monsieur le Général, la question que vous me faites sur les grenadiers et voltigeurs des 121e et 122e régiments me donne lieu de vous écrire cette lettre pour vous faire connaître en général mon intention.

Les 4es bataillons ne devraient avoir ni grenadiers ni voltigeurs, et, à la paix, lorsque je ferai un règlement sur l'armée, mon intention est de les supprimer et de ne composer ces bataillons que de six compagnies de fusiliers. Je ne fais pas un règlement aujourd'hui, parce que les 4es bataillons qui sont au corps du maréchal Oudinot et du duc d'Abrantès ont des grenadiers et des voltigeurs, et qu'il serait fâcheux de les supprimer.

Vous sentirez facilement les raisons que j'ai de ne pas vouloir de grenadiers et de voltigeurs aux 4es bataillons : c'est, 1° parce que les 4es bataillons doivent recruter les trois premiers, et qu'au fond, lorsque la guerre sera éloignée, ils ne feront guère autre chose que de se compléter et de se rendre à l'armée pour y être incorporés, et qu'enfin, en supposant une guerre de frontières et que les 4es bataillons soient à l'armée, il n'y aurait pas d'inconvénient qu'ils n'eussent pas de grenadiers ni de voltigeurs, puisqu'en formant alors les trois premiers bataillons à six compagnies de fusiliers et réunissant en un

[1] Ainsi sur la minute.

bataillon les trois compagnies de grenadiers et les trois compagnies de voltigeurs, on aurait ainsi un bataillon d'élite de six compagnies.

Donnez donc l'ordre à tous les 4es bataillons qui sont en France de ne former aucune compagnie de grenadiers ni de voltigeurs, et aux inspecteurs aux revues de ne pas les payer. Faites cela par une décision particulière, de vous, afin qu'il n'en résulte aucun inconvénient pour les compagnies de grenadiers et de voltigeurs des 4es bataillons qui sont à l'armée.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15672. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 17 août 1809.

Monsieur le Général Clarke, je reçois vos lettres des 10 et 11. Je ne conçois pas comment vous gardez des prisonniers de guerre anglais à Arras et à Valenciennes. Il ne fallait pas, en général, tenir des prisonniers dans le nord, et à plus forte raison dans cette circonstance. Renvoyez-les dans l'intérieur de la France. Ces précautions sont si simples, qu'il est étonnant que je sois obligé de les prescrire, surtout lorsque je vois dans votre rapport du 10 que ces prisonniers conspirent et s'enhardissent.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15673. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Schœnbrunn, 17 août 1809.

Je reçois votre lettre du 8 août. Je ne comprends pas bien l'estacade que vous voulez établir pour le Rupel. Il me semble que le Rupel est une rivière qui se jette dans l'Escaut à plus de 1,500 toises au-dessus d'Anvers. Je ne vois pas bien quel rapport cela peut avoir avec mon escadre.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15674. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Schœnbrunn, 17 août 1809.

Monsieur le Vice-Amiral Decrès, je vous ai écrit pour Cayenne, que je veux reprendre. Je suppose que vous avez préparé plusieurs

expéditions pour la Guadeloupe. Il paraît que Santo-Domingo tient toujours. Il faudrait aussi préparer une expédition pour cette colonie. Si mon escadre de Flessingue pouvait mettre à la voile avant les glaces, au nombre de huit ou neuf vaisseaux pouvant porter 3,000 hommes, cela ferait l'affaire de la Guadeloupe et de Santo-Domingo; et, si les événements qui vont se passer rendent cela possible, je réserverai 4,000 hommes dans le Nord pour ce projet. Il semble qu'il faudrait préparer une autre expédition à Rochefort et une autre à Cherbourg, quand même on préparerait celle de Flessingue, puisque celle-ci pourrait ne pas partir. Les choses étant ainsi, il faudrait envoyer à Cherbourg les frégates *l'Élisa* et *l'Amazone*, avec les cinq flûtes qui se trouvent au Havre; ce qui, joint aux deux vaisseaux de guerre et aux deux frégates qui sont en partance à Cherbourg, me ferait une expédition de six bâtiments de guerre, de cinq flûtes et de deux ou trois bricks, qui pourraient me porter plus de 4,000 hommes; et avec cette expédition on pourra secourir Santo-Domingo s'il n'est pas pris, ou le reprendre s'il est pris, car, s'il est pris, il n'y aura que des Espagnols et très-peu de troupes réglées; bien entendu qu'on essayerait simplement de le reprendre par un coup de main.

Quant à l'expédition de Cayenne, il me semble que j'ai à Nantes deux frégates, un brick, deux flûtes, chacune de 800 tonneaux; peut-être même pourrait-on y joindre ou *la Nymphe* ou *la Méduse*. Avec trois frégates et ces deux grosses flûtes on devrait porter 2,000 hommes; il faudrait y joindre sans doute cinq ou six bricks et petits bâtiments, et, s'il est nécessaire, une ou deux autres grosses flûtes, qu'il sera facile de se procurer à Nantes.

Enfin on pourrait faire partir de Rochefort l'expédition pour secourir la Guadeloupe. Vous pouvez armer à cet effet à Rochefort trois de mes meilleurs vaisseaux. J'ai déjà trois frégates et deux corvettes en rade, ce qui ferait cinq bâtiments de guerre et deux corvettes, et l'on pourrait y joindre deux grosses flûtes; je dois en avoir à Bordeaux. Enfin, s'il n'y en avait pas, on pourrait prendre les plus mauvais de mes bâtiments de guerre, qu'on armerait en flûte et qu'on laisserait à la Guadeloupe pour revenir chargés de marchandises des colonies. Vous y pourriez joindre quelques corvettes et cinq à six transports. Cette expédition pourrait facilement porter 3,000 hommes.

Ces combinaisons ou toutes autres me paraissent nécessaires à préparer dès aujourd'hui. Il est également nécessaire de penser à envoyer trois frégates à l'île de France. Je n'ai plus dans cette colonie que cinq frégates, parmi lesquelles il y en aura probablement une ou deux qui seront prises.

En résumé, je voudrais : 1° une expédition partant de Cherbourg, pour la partie espagnole de Saint-Domingue, portant 4,000 hommes, des vivres et quelques moyens nécessaires, des plans, des officiers du génie et d'artillerie connaissant cette colonie et pouvant être utiles ; on reprendrait la place par un coup de main, si on la trouvait prise par l'ennemi et mal gardée ; 2° une expédition partant de Rochefort et portant 3,000 hommes avec les vivres nécessaires, pour secourir la Guadeloupe ; 3° une expédition partant de Nantes et portant tout ce qui serait nécessaire pour reprendre Cayenne et l'occuper en force ; 4° trois frégates dirigées de différents points pour l'île de France ; 5° l'escadre de Flessingue avec 4 ou 5,000 hommes pour secourir la Guadeloupe et Santo-Domingo. Quant à l'escadre de Toulon, la destination que vous avez projetée me paraît convenable.

Il faut que vous organisiez ces expéditions, non-seulement pour la marine, mais encore pour la terre ; et, à cet effet, il faut vous concerter avec le ministre de la guerre pour avoir la note des officiers du génie et d'artillerie qui connaissent ces différentes colonies.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

15675. — A FRÉDÉRIC, ROI DE WURTEMBERG, A STUTTGART.

Schœnbrunn, 17 août 1809.

Monsieur mon Frère, je reçois la lettre de Votre Majesté du 13. Je prie Votre Majesté de renvoyer ses troupes dans le Vorarlberg. J'ordonne au général Lagrange de s'entendre en tout et pour tout avec elle. Votre Majesté a très-bien fait de garder le sieur Schneider. Ces rivalités sont en vérité misérables, et ces petites jalousies bien funestes à la cause commune. Mes ordres pour désarmer le pays et prendre des otages ont été donnés depuis longtemps. Mais nos ennemis entretiennent la révolte dans le Vorarlberg et dans le Tyrol, dans l'espérance qu'elle peut influer sur les négociations de paix, ou pour s'en aider si les hostilités recommencent. En cela, ils font leur jeu ; le nôtre est de concourir tous et de profiter de l'armistice pour étouffer ces insurrections. Ce qui me fait penser que Votre Majesté aura envoyé ses troupes sur Kempten pour secourir ce point et reprendre ceux que les insurgés auraient pris de ce côté.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. M. le roi de Wurtemberg.

15676. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A ALTENBURG.

Schœnbrunn, 18 août 1809.

Monsieur de Champagny, j'ai reçu un courrier de vous aujourd'hui; j'espère que j'en recevrai un demain. Je vous envoie un courrier de Saint-Pétersbourg et le courrier du jour. Il n'y a rien de nouveau. Mais vous remarquerez comme moi qu'il y a toujours de l'obscur dans ce que veut ce cabinet. Il me semble qu'il aurait pu s'expliquer plus clairement sur un projet d'arrangement pour la Galicie.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15677. — AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU,

MINISTRE DES CULTES, A PARIS.

Schœnbrunn, 18 août 1809.

Je vous prie de faire appeler le cardinal-archevêque de Lyon et d'avoir avec lui une explication sur ce fait : pourquoi dans les mandements précédents la lettre que j'écris pour faire chanter le *Te Deum* était-elle insérée, et pourquoi n'en a-t-il pas été de même cette fois-ci? Vous m'enverrez une copie de l'un et de l'autre mandement, et vous préviendrez cet archevêque de vous donner des explications très-claires, parce que je formerai sur cela mon opinion. Si cette omission a eu lieu, il n'y a qu'un moyen, c'est de saisir la première occasion de la réparer.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15678. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 18 août 1809.

Je vois, par votre lettre du 12, que vous avez reçu enfin ma lettre; cela me fait grand plaisir. J'espère que vous aurez reçu aussi mes instructions et que vous aurez écrit sur-le-champ aux personnes qui commandent, pour qu'on ne fasse pas d'opérations insensées et qu'on ne prenne l'offensive nulle part, à moins qu'on ne soit quatre contre un et qu'on n'ait beaucoup d'artillerie de campagne. La présente expédition des Anglais ne peut avoir, encore une fois, aucun résultat; et la seule manière de lui en donner un serait d'aller imprudemment les attaquer, parce qu'alors nos gardes nationales seraient démorali-

sées et que les effets s'en feraient sentir sur toutes celles qui sont en réserve. L'île de Walcheren a pour défense la fièvre et le mauvais air, qui m'ont toujours empêché d'y laisser des troupes, et Flessingue est imprenable moyennant l'inondation. Quant à l'île de Cadzand, l'ennemi ne pourra jamais l'attaquer avec succès, si l'on y tient 15 ou 16,000 hommes et trente pièces de canon et si l'on y choisit d'avance un bon champ de bataille, fortifié par quelques digues ou courants d'eau. Il faudrait, s'il est possible, que cette position fût appuyée à la batterie Napoléon. Alors, après s'être opposé au débarquement, on se retirerait dans ce camp retranché. En dix jours quelques ouvrages nécessaires seraient terminés. L'ennemi devrait perdre du temps pour reconnaître notre position; on se renforcerait, et l'on finirait par le rejeter dans la mer.

Ne pouvant pas prendre l'île de Walcheren, les Anglais ne prendront pas davantage Anvers. Il faut que l'escadre s'y renferme. Anvers ne pourra jamais être bloqué. Il ne pourra être assiégé que d'un côté, et le moment où les Anglais se présenteraient pour cela serait celui de les jeter dans l'eau. Si je commandais les forces anglaises, je ne croirais pas pouvoir mettre le siége devant Anvers avec moins de 60,000 hommes, et encore j'aurais la crainte d'être battu et jeté dans la mer. Cette opération des Anglais est donc insensée. Tous les jours nous avons des milliers d'hommes de plus, et tous les jours ils en ont des milliers de moins. Tous les jours nous croyons davantage au succès, et tous les jours ils craignent davantage un revers et voient s'approcher une catastrophe.

Je vois que l'approvisionnement de Flessingue était, au 1er août, pour 4,000 hommes pendant trois mois; c'est la même chose que pour 8,000 hommes pendant six semaines; or certainement le général Monnet a là 8,000 hommes; je croirais donc cette place mal approvisionnée si je ne voyais 600,000 rations de pain, vin et viande, ce qui fait pour 6,000 hommes pendant cent jours. Flessingue a donc des vivres pour quatre ou cinq mois. Je désire que vous y envoyiez un officier, que vous chargerez de vérifier cet approvisionnement et d'en dresser procès-verbal, et que vous écriviez au général Monnet que je compte qu'il tiendra par les vivres qu'il a jusqu'au 1er février. Indépendamment de cela, il faut préparer des vivres pour les lui faire passer, si cela était nécessaire.

Veillez également à l'approvisionnement d'Anvers. Il y faut du biscuit, des vivres, de la farine en quantité suffisante jusqu'au 1er février.

Je pense qu'il n'y a aucune possibilité que l'ennemi puisse jamais

investir Anvers sur la rive gauche. Je ne vois pas que vous y ayez envoyé assez d'officiers du génie et d'artillerie. J'estime que, pour défendre la ville, il faut au moins quinze officiers d'artillerie, indépendamment de ceux des compagnies, et au moins neuf officiers du génie. Nommez vous-même un homme de confiance pour commander sur la rive gauche. Il se tiendra à la Tête-de-Flandre et aura sous lui deux majors, qui commanderont les deux forts situés l'un à l'aval, l'autre à l'amont de la place. Ordonnez que ces deux forts aient leur approvisionnement séparé, de manière qu'ils puissent continuer de se défendre et rester intacts, quand même Anvers serait pris. Nommez aussi un commandant de la citadelle et assez d'adjudants pour pouvoir faire le service de la place.

Faites passer l'inspection des gardes nationales; qu'elles soient bien organisées et surtout bien armées.

La perte du fort de Bath est l'accident le plus fâcheux qui ait pu nous arriver, mais cela est sans remède, et pour tenter de le reprendre il ne faut pas engager une affaire où il n'y aurait pas d'espérance de succès.

Voyez le ministre de la marine pour que décidément mon escadre se mette en sûreté dans Anvers. Je la trouve mal placée comme elle est. Je voudrais la voir dans l'enceinte de la ville et couverte par les remparts. On pourrait laisser seulement un vaisseau et une frégate du côté de Lillo.

Je vois avec peine que vous ayez employé le général Dupont Chaumont; cela n'est pas convenable; envoyez-le ailleurs.

Je ne saurais trop vous le répéter, il faut agir avec prudence, ne pas compromettre de mauvaises troupes et ne pas avoir la folie de croire, comme bien du monde, qu'un homme est un soldat. Les troupes de la nature de celles que vous avez sont celles qui exigent le plus de redoutes, de travaux et d'artillerie. Il faut à ces troupes les quatre pièces de canon par bataillon que prescrit l'ordonnance, mais il faut très-peu de caissons, parce qu'on se battra près de nos dépôts. Ainsi l'attelage ne doit pas être très-coûteux. Il faut d'autant plus d'artillerie à une troupe qu'elle est moins bonne. Il est des corps d'armée avec lesquels je ne demanderais que le tiers de l'artillerie qui me serait nécessaire avec d'autres corps d'armée.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15679. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 18 août 1809.

Je reçois votre lettre du 12. Je vois que vous avez fait arrêter le directeur d'artillerie de Mayence. Faites procéder à l'accusation contre cet officier; qu'il donne ses moyens de justification, et, pour peu qu'ils soient passables, acquittez-le; mais faites connaître par une circulaire aux différents directeurs tout ce qui s'est fait à cet égard.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15680. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 18 août 1809.

Je reçois votre lettre du 12. Je vois qu'il n'y a pas de lettres d'Espagne aujourd'hui. Il me tarde d'apprendre des nouvelles de ce pays et de la marche du duc de Dalmatie. Quelle belle occasion on a manquée! 30,000 Anglais à 150 lieues des côtes devant 100,000 hommes des meilleures troupes du monde! Mon Dieu! qu'est-ce qu'une armée sans chef!

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15681. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Schœnbrunn, 18 août 1809.

Monsieur le Vice-Amiral Decrès, je reçois votre lettre du 13 août. L'idée de couler bas des bâtiments dans la passe de l'Escaut est une idée ridicule. Un billet qui m'a été adressé par le ministre de la guerre m'indique le lieu où est mon escadre : trois vaisseaux sont près de Lillo et huit plus près d'Anvers. Je ne comprends pas bien cette disposition, ni pourquoi mon escadre ne s'est pas placée tout simplement sous Anvers, dans l'enceinte des remparts. Mon intention est qu'elle prenne cette position sans délai; c'est là seulement qu'elle peut être en sûreté; c'est là seulement qu'on peut débarquer les 6,000 hommes qui sont à bord, et, s'il est nécessaire, les employer à la défense. Enfin il me paraît absurde de tenir ainsi l'escadre le long d'un canal où elle est sans défense. Je la trouve donc mal placée. Quant aux estacades, je ne les crois pas nécessaires contre les brûlots. Avec des chaloupes canonnières, des péniches, des canots, il n'y a

pas grand'chose à craindre. En deux mots, je désire donc que mon escadre prenne position dans l'espace du fleuve compris entre la citadelle et la tête de la ville. Cependant je ne m'oppose pas à ce qu'un vaisseau et une frégate restent avec quelques canonnières devant Lillo, protégés par les deux forts de Lillo et de Liefkenshoek.

Ces bâtiments pourront de là faire des incursions dans le fleuve et s'opposer à tout ce qui arriverait. Je suis fâché que l'amiral Missiessy n'ait pas laissé le tiers de sa flottille pour la défense de Flessingue. S'il était encore temps d'y faire filer quelques chaloupes canonnières, cela ne pourrait qu'être utile. Il y a un passage de votre lettre que je ne comprends pas; vous dites : « Si l'ennemi venait en force jusqu'à » Anvers, je crois qu'il n'y aurait plus à reculer et qu'il faudrait que » l'escadre tînt ferme où elle se trouve. » Que voulez-vous dire? Dans la position où se trouve actuellement l'escadre, elle n'est défendue par rien, de sorte qu'il serait possible que l'ennemi, tournant le fort Lillo, dans une marche, vînt établir des batteries sur la rive du fleuve et canonner mon escadre. Cela serait impossible si elle était à Anvers. Il ne faut donc pas tenir ferme; le simple bon sens rend cela sensible; et cependant je vois que l'escadre a toujours trois vaisseaux à 4,000 toises d'Anvers. L'amiral Missiessy s'imagine qu'il faut que l'ennemi prenne Lillo, et il se trompe. L'ennemi, après avoir culbuté tout ce qu'il trouvera devant lui entre Berg-op-Zoom et l'Escaut, peut se porter en trois heures de temps à 2,000 toises de Lillo, établir des batteries sur le fleuve et couper les quatre vaisseaux, ou se porter à 1,000 toises d'Anvers et couper les sept vaisseaux qui sont sur la droite. Joignez à cela que les vents, la marée, ou d'autres circonstances, peuvent s'opposer aux mouvements de l'escadre. Il n'y aurait aucune de ces inquiétudes à avoir si mon escadre était rentrée dans Anvers. De l'extrémité de la citadelle à la tête de la ville, il y a 1,500 toises; dans cet espace on peut bien placer des vaisseaux. On dépense un argent inutile en estacades et autres babioles. L'Escaut à Anvers n'a pas plus de 300 toises de large, et l'amiral Missiessy a cent cinquante bâtiments de flottille; il peut établir une ligne double et triple de bâtiments, chaloupes canonnières et péniches, qui couleraient bas, remorqueraient ou détourneraient tout ce qui se présenterait.

Je vous réitère l'ordre positif de faire rentrer mon escadre à Anvers, où les équipages seront utilisés, tandis que dans la situation actuelle ils ne servent à rien.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

15682. — AU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT,
COMMANDANT LE 3e CORPS, A BRUNN.

Schœnbrunn, 18 août 1809.

Mon Cousin, il paraît que la cavalerie qui est cantonnée en Moravie trouve beaucoup de chevaux à acheter, que le général Pajol en a acheté beaucoup et peut en trouver encore. Faites-moi un rapport là-dessus. La brigade du général Pajol a encore des hommes à pied au dépôt; il faut qu'il continue à acheter des chevaux, pour les monter. Faites acheter tous les chevaux qu'on trouvera dans les cantonnements et envoyez-les au dépôt.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

15683. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A ALTENBURG.

Schœnbrunn, 19 août 1809.

Monsieur de Champagny, je reçois vos lettres du 18. Vous avez eu tort de répondre à M. de Metternich relativement à l'armistice; le seul mot est : « Cela ne nous regarde pas. » Faites connaître aux plénipotentiaires que, si l'empereur d'Autriche se portait à prendre quelque mesure pour désorganiser l'administration des provinces que j'occupe, je prendrais sur-le-champ possession du pays en mon nom, j'y ferais arborer mes aigles, rendre la justice en mon nom, détruire les droits féodaux, publier le Code Napoléon, et que je supprimerais le papier-monnaie actuel et déclarerais qu'il n'a plus cours dans toutes les provinces occupées par mes troupes, en le remplaçant par un autre papier-monnaie. Vous devez insinuer que, si les négociations n'avaient aucune issue, je prendrais toutes ces mesures, et qu'en outre je séparerais les trois couronnes de la Maison d'Autriche. Tout cela doit être insinué de la manière convenable, en faisant connaître que je n'ai eu le temps de m'occuper de l'administration que depuis la bataille de Wagram. Cette bataille a été suivie immédiatement des propositions de paix que m'a faites le prince de Liechtenstein. Ayant agréé ces propositions de paix, je n'ai voulu apporter aucun changement dans la monarchie autrichienne; mais, si ces propositions n'avaient pas été faites, il n'y a aucune espèce de doute qu'au retour de Znaym je n'eusse fait arborer mes aigles, prêter serment au peuple et administrer la justice en mon nom, et il n'y a pas plus de doute que je n'eusse annulé sur-le-champ tout le papier-monnaie. Il serait

trop bête de laisser subsister un papier-monnaie dont les presses sont entre les mains de l'empereur d'Autriche, c'est-à-dire de l'ennemi. L'empereur ne doit donc se permettre aucune démarche qui puisse entraver le prompt payement de la contribution, parce que sans cela j'arrêterais le papier-monnaie dont les presses sont à la disposition de mes ennemis, et j'y en substituerais un autre. Très-certainement, le jour où le congrès d'Altenburg sera terminé sans issue, je prendrai ce parti, et je changerai l'organisation du pays de manière qu'elle ne pourra plus se remettre.

Quant aux bravades militaires de M. de Nugent, il est au-dessous de votre dignité d'y répondre. Vous devez déclarer d'un air sérieux que vous n'êtes point à un congrès pour faire le sous-lieutenant de dragons, et que votre temps est trop important pour les deux pays pour l'occuper par des discussions étrangères.

Je ne pense pas pouvoir vous envoyer des instructions définitives avant quatre ou cinq jours. Vous devez d'ici là rester dans les termes de l'*uti possidetis ;* vous ne pouvez point en sortir. Ajoutez-y que je rendrai à l'Autriche les pays qu'elle voudra, sans exception, en me contentant de ceux qu'elle voudra me céder, pourvu que la balance en richesse, en population et en étendue de territoire soit exactement observée. Dites donc aux plénipotentiaires que la première matière du traité est ce que nous possédons. Ce qu'ils veulent reprendre de ce que nous possédons forme un membre d'une équation ; ce qu'ils veulent nous céder forme l'autre membre. Il m'est égal de quelle manière ils soient composés, pourvu que l'équation existe.

Quant à l'armistice, déclarez solennellement que c'est une capitulation, et la capitulation de l'armée autrichienne ; que je la lui ai accordée le 12 juillet, après l'avoir battue et poursuivie pendant vingt lieues ; que, par cette capitulation, les Autrichiens se sont engagés à évacuer les forts de Grætz et de Sachsenburg, les cercles de Znaym et de Brünn, le Tyrol et le Vorarlberg ; que cette capitulation de l'armée autrichienne est la même que celle d'une place forte, et que ce serait une ironie que de prétendre qu'on ne la possède point, quand on la possède d'après une capitulation. Les Autrichiens se sont réservé les magasins d'habillement, mais ils ne se sont pas réservé autre chose. Il m'est indifférent, au reste, que Znaym soit ou ne soit pas séparé de Brünn. Vous pouvez insinuer que, si l'on fait faire cette demande par le général autrichien chargé ici de l'exécution de l'armistice, il pourra l'obtenir. Remarquez qu'on vous parlera beaucoup de la Galicie pour tâcher de deviner quels peuvent être nos arrangements avec la Russie et ce que nous voulons faire de cette

province. Notez bien surtout les principaux points de la négociation : premièrement l'*uti possidetis ;* secondement que je ne tiens à rien en particulier. S'ils veulent Salzburg, je le rendrai ; s'ils veulent Trieste, je le rendrai ; s'ils veulent la Galicie, je la rendrai ; s'ils veulent Vienne, je la rendrai ; pourvu que j'obtienne une compensation équivalente sur la triple base des richesses, de la population et de l'étendue de territoire. Avertissez les plénipotentiaires autrichiens qu'ils peuvent faire leur thème là-dessus ; ils en sont les maîtres ; c'est à eux à parler les premiers. La France possède dix millions de sujets de la Maison d'Autriche ; la première question est de connaître les millions que l'Autriche veut garder et les millions qu'elle veut donner en compensation. S'ils veulent céder quelque chose en Pologne, il ne faut pas parler du duché de Varsovie, mais il faut insinuer que nous sommes d'accord avec la Russie. Il me semble qu'on avancera la question dans ce sens en commençant d'abord par convenir de la cession de Salzburg, du cercle de l'Inn, du pays de Goritz et d'une partie quelconque de la Carinthie et de la Galicie, de manière à former un total de deux ou trois millions d'habitants.

On doit tenir et ouvrir un protocole, parce que nous avons à craindre qu'on ne nous fasse dire bien des choses qui n'ont pas été dites. La preuve en est dans le manifeste de la Maison d'Autriche, où l'on nous fait proposer le partage de l'empire de Constantinople ; ce qui n'est point vrai. Au lieu que dans un protocole chacun parle pour soi ; ce qui est un avantage pour les deux parties. Rédigez le protocole de la séance du premier jour. Cela aura aussi l'avantage de faire voir que nous ne sommes pas pressés. Le gouvernement autrichien est faible et mal conduit, et l'ordinaire de ces gouvernements est de prendre le contraire des gouvernements opposés ; ainsi ils seront pressés de conclure, s'ils ne me croient pas pressé de finir, vu qu'ils me croient plus habile qu'eux-mêmes. Ayez soin de ne rien insérer dans le protocole de contraire à la Russie, parce que mon intention est qu'il soit fait de manière à pouvoir être envoyé à cette puissance.

Le premier protocole doit commencer par l'armistice, et vous y exprimerez formellement qu'après avoir défait l'armée autrichienne et l'avoir poursuivie pendant vingt lieues, j'ai consenti à ce qu'elle se retirât ; que tous les pays qu'elle a évacués sont autant de conquêtes faites par suite de la bataille de Wagram ; que si, depuis cette bataille, je n'ai fait aucun changement à Vienne, c'est que le prince de Liechtenstein m'avait apporté des propositions de paix et que j'en attendais le résultat ; mais que, si l'empereur d'Autriche se permettait d'essayer quelques changements dans l'administration du pays que mes troupes

occupent, j'en prendrais possession en mon nom et je ferais substituer un autre signe au papier-monnaie dont les presses sont entre ses mains. Dans le protocole de la seconde séance, vous parlerez du désarmement et vous en présenterez les principales raisons. Dans celui de la troisième, vous parlerez de la grande base de l'*uti possidetis* des deux côtés et de l'indifférence pour moi de toutes les possessions, pourvu qu'il y ait équation entre ce que je rendrai et ce qu'ils céderont. Vous ferez sentir la nécessité de ce protocole, puisque ce n'est que sur son vu que je donnerai mes ordres ultérieurs. Ayez soin d'y joindre leurs réponses, et répétez-leur que je ne tiens à aucune partie des possessions autrichiennes, ni à la Galicie, ni à Salzburg, pourvu que les principes de la base soient admis.

Faites-bien comprendre à M. de Metternich que la négociation ne pourra avancer que lorsqu'on aura admis ces deux bases : la diminution des cadres de l'armée et le renvoi des étrangers nés en France, en Belgique ou en Italie. Quant à ceux qui seraient nés dans les États de la Confédération du Rhin, on pourrait accorder, comme modification, que tout individu né sur la rive droite du Rhin sera maître de déclarer qu'il veut prendre son domicile dans les États de l'Autriche; qu'il gardera la jouissance de ses biens (en renonçant à tout droit féodal, à toute justice seigneuriale) et qu'il aura un délai de trois années pour les vendre. Cela fera du bien à un grand nombre de maisons, et cela est fondé, parce que les intérêts de l'Allemagne et de l'Autriche sont encore trop mêlés. D'après le traité de Campo Formio, les Belges établis en Autriche ont eu également trois ans pour vendre leurs biens. Mais je tiens à ce qu'aucun prince de la Confédération ne puisse prendre du service en Autriche.

Je mets hors de doute que les plénipotentiaires autrichiens doivent aujourd'hui connaître la descente des Anglais dans l'île de Walcheren. Annoncez-leur que cette expédition a échoué; que les Anglais n'ont pu s'approcher de Flessingue, et que ma flotte est en sûreté. Cette expédition était fondée sur de faux principes; les Anglais supposaient, 1° qu'ils pouvaient aisément s'emparer de Flessingue; mais depuis quatre ans j'y ai fait faire des travaux immenses; 2° qu'Anvers ne pourrait leur résister; et maintenant c'est une ville aussi forte que Strasbourg; 3° que mes vaisseaux de ligne ne pouvaient pas remonter armés jusqu'à Anvers; mais ils y sont arrivés, et ils ont prouvé que la navigation de l'Escaut n'était pas connue, parce que les Hollandais avaient empêché de le sonder. Ces trois fausses données ont rendu vaine l'expédition. Elle a eu l'avantage de faire réunir sur les côtes 80,000 vieux soldats, qui vont fortifier mon armée d'Allemagne,

parce que tous ces soldats ont demandé de venir à Vienne et de défiler devant l'Empereur. Ainsi cette entreprise a fait voir le bon esprit de la France, m'a procuré 80,000 soldats que sans cela on n'aurait pas pu lever, et elle a annulé entièrement la plus forte expédition de l'Angleterre. Le débarquement dans l'île de Walcheren lui a coûté plus de 4,000 hommes; et les Anglais embarquent tous les jours 500 malades, l'île de Walcheren étant dans cette saison le pays le plus malsain de la terre. Vous leur représenterez donc cette expédition comme une suite du bonheur attaché aux circonstances actuelles.

Je dois vous faire connaître, pour votre gouverne, que nous recevons chaque jour 2 ou 300 déserteurs autrichiens. Ne manquez pas aussi de dire que la retraite de l'archiduc Charles est regardée dans l'armée française comme la plus grande cause de l'affaiblissement des Autrichiens. Il est possible que Nugent vous parle de ce qu'aurait pu faire l'archiduc Jean dans la bataille du 6; vous y étiez, et vous pouvez répondre que le général Marmont, la Garde et 6,000 hommes de cavalerie, formant ensemble plus de 30,000 hommes, attendaient seulement que l'archiduc Jean s'avançât, pour l'envelopper. Je vous donne toutes ces instructions pour votre gouverne.

NAPOLÉON.

20 août, neuf heures du matin.

Ce courrier n'est pas parti hier. Je reçois actuellement votre courrier. Le 14, il n'y avait rien de nouveau. L'ennemi, n'osant pas s'approcher de Flessingue, tâchera d'arriver avec beaucoup de bâtiments au fort de Bath. Anvers était en bonne position; mon escadre était à Anvers. Quant à l'Espagne, les affaires vont bien; le maréchal Soult est arrivé sur les derrières de l'armée anglaise, qui battait en retraite. Ce qui a été évacué de Madrid n'était relatif qu'à des permissions données à des femmes et gens inutiles qui voulaient s'en aller. Le roi d'Espagne était à Tolède. Dans la bataille de Talavera, les Anglais ont eu le tiers de leur armée hors de combat. Ils étaient 30,000 hommes; ils ont perdu 10,000 hommes.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15684. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A ALTENBURG.

Schœnbrunn, 19 août 1809.

Monsieur de Champagny, je vous renvoie les lettres apportées par votre courrier d'hier. Écrivez à M. de la Rochefoucauld pour qu'il

demande satisfaction des insultes faites à mes corsaires. Il doit déclarer par une note que les corsaires qui commettraient des désordres doivent être poursuivis devant les consuls français, mais que toute mesure prise contre mon pavillon sera regardée comme un acte d'hostilité, et que je ferai exercer des représailles sur les bâtiments hollandais. Je m'en rapporte cependant à sa prudence pour mettre quelques jours de retard dans cette déclaration, afin de ne pas augmenter les embarras du gouvernement hollandais, dans un moment où il doit en avoir à cause de l'expédition anglaise.

Écrivez à M. Bourrienne, pour lui faire connaître notre situation à l'égard de la Suède, ainsi qu'au consul de Stettin. Je suis en guerre avec la Suède, mais dans l'intention et le désir de faire la paix. Tout ce qui était animosité a disparu depuis la révolution, et j'ai autant d'amitié pour le roi actuel que j'avais d'inimitié et d'aversion pour son prédécesseur. En conséquence, les procédés doivent être changés, mais seulement les procédés qui tiennent à l'honnêteté. On peut recevoir les paquebots expédiés de la Suède et laisser circuler librement les lettres venant de ce pays, pourvu qu'il ne s'y trouve point de lettres anglaises; mais le commerce ne peut être rétabli, puisque ce serait établir le commerce anglais. D'ailleurs, les nations ne passent de l'état de guerre à l'état de paix que par des traités et des actes authentiques et publics; et ces formalités ne sont point encore remplies.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15685. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 19 août 1809.

Le major général répondra au général Beaumont que je suis mécontent de sa conduite[1]; qu'il n'a pas répondu à ma confiance en dégoûtant le roi de Wurtemberg; qu'importe la gloriole d'entrer le premier à Bregenz? cela était assez naturel dans un petit souverain; mais, pour les troupes françaises, cette gloriole était bien peu de chose; qu'il a eu tort d'écrire au Prince royal d'évacuer Bregenz; que le roi de Wurtemberg a eu raison de regarder cela comme une espèce d'insulte; mais que cela est d'autant plus cruel que mes affaires

[1] Le général Beaumont avait invité le prince royal de Wurtemberg à évacuer Bregenz, dont l'occupation par les troupes françaises était nécessaire pour la pacification du Vorarlberg.

s'en ressentent; qu'il a eu d'autant plus tort, d'ailleurs, qu'il est de fait que le Prince royal est entré le premier à Bregenz.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15686. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 19 août 1809.

Le major général fera venir le baron de Hugel et lui fera connaître combien j'ai lieu de me plaindre de cette conduite [1]; que, lorsque je fais ce que je peux pour la cause commune, les souverains de la Confédération dérangent mes combinaisons; que le général Beaumont n'a pas notifié au Prince royal d'évacuer Bregenz; que, quand même cela serait, ce n'était pas une raison pour que le Roi rappelât ses troupes du Vorarlberg et nous y exposât à un échec; que cette conduite est injustifiable; que j'ai désiré que le major général vît M. de Hugel pour lui faire sentir combien tout cela m'a peiné.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15687. — NOTE POUR LE GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,
COMMANDANT LE GÉNIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 19 août 1809.

Dans l'ordre qu'on remettra au général Bertrand, il verra ce que je désire pour la March; mais il faut aussi reconnaître un emplacement sur le Danube, près de Theben. Theben serait une tête de pont toute trouvée. Cependant il faudrait que le pont donnât sur la rive droite de la March, pas loin de l'embouchure.

J'ai remarqué que vis-à-vis Theben il y a une île comme celle de Lobau, et, vis-à-vis de cette île, de grandes hauteurs qui arrivent sur Hainburg. Il faut sur ce point faire sonder le canal, en notant le jour où les sondes auront été faites, afin que, si un jour on avait intérêt de jeter un pont sur ce point, on sût à quoi s'en tenir.

Il me semble que l'embouchure de la March est un point désigné pour avoir un pont sur le Danube, puisque la March . . . . . [2] naturelle, et que, Theben étant déjà occupé, il remplira ce double but, d'une tête de pont sur le Danube et sur la March. On suppose que

[1] Le roi de Wurtemberg, blessé de l'ordre du général Beaumont relativement à l'évacuation de Bregenz, venait de rappeler les troupes wurtembergoises.
[2] Deux mots illisibles.

de Hainburg au pont le débouché serait facile, car il peut être d'un bien grand avantage d'avoir un pont à deux journées de Vienne. Cela peut même donner lieu à des combinaisons qui trompent l'ennemi. Il ne peut être question ici d'un pont qui serait détruit par les bateaux que pourrait lancer l'ennemi, puisque nous sommes maîtres du haut Danube; et, comme le Danube descend, nous pouvons y avoir des bateaux par le fleuve, en douze heures, ou les transporter sur des haquets, et mettre l'ennemi hors de tous ses calculs. Il est donc nécessaire que ce point soit bien connu. Ce pont équivaudrait à un pont vis-à-vis Presbourg, parce que de Theben à Presbourg il n'y a que trois lieues.

Faire une bonne reconnaissance de la Taya, et y joindre un mémoire.

Reconnaître la March aussi loin que possible par les ingénieurs géographes.

D'après la minute comm. par le général Henry Bertrand.

15688. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 19 août 1809.

Mon Fils, faites partir un aide de camp qui se rendra à Raab et suivra le cours de la Raab jusqu'à Kœrmœnd et Grætz. Il prendra, s'il est nécessaire, un détachement de cinquante hommes de cavalerie légère. Il vous écrira tous les jours pour vous faire connaître ce qu'il y a de nouveau sur la ligne ennemie et les mouvements que l'ennemi ferait.

Réitérez l'ordre que vos régiments de cavalerie légère achètent des chevaux en Hongrie, où il y en a beaucoup. Ils ont beaucoup d'hommes au dépôt de cavalerie; il faut qu'ils achètent des chevaux et les envoient au dépôt, où on les montera.

Envoyez l'ordre à Trieste qu'avant le 1er septembre il y ait deux millions de versés à la caisse, à-compte des contributions. Écrivez aussi pour presser les recouvrements à Laybach et à Klagenfurt, afin que la solde de votre corps d'armée soit payée au 1er septembre. Vous m'avez remis une reconnaissance de la March, mais vous n'y avez pas joint de mémoire; cependant c'est le mémoire qu'il est important d'avoir.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15689. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 20 août 1809.

Mon Cousin, je reçois vos lettres du 14. A l'une était joint un bulletin d'Anvers du 11; celui qui l'a écrit est un sot. Un fort comme Lillo peut se défendre vingt jours avant de se rendre, à moins qu'il n'ait pour commandant un traître ou un lâche. Des bombes ne font point rendre un fort. Anvers, par l'Escaut, est imprenable, à cause des chaloupes canonnières et des batteries qui sont établies à droite et à gauche du fort. L'Escaut n'a que 400 toises de large à Anvers. Ainsi il n'y a absolument rien à craindre pour cette place. Quant à l'idée de couler des bâtiments pour obstruer la passe de l'Escaut, rien qu'une pareille idée me fait frémir d'indignation. Un lâche, ou un homme qui n'a aucune notion de la guerre et qui veut se mêler de ce qui ne le regarde pas, peut seul concevoir une pareille pensée. Je rougis pour ceux qui l'ont eue.

Il est fâcheux que ce ne soit que le 14 que l'on ait commencé à lever des gardes nationales. Il fallait prendre cette mesure dès le 1er; c'était une idée toute simple. Le 14, il y aurait eu 60,000 gardes nationales sur l'Escaut. Les avis qu'a la cour de Vienne par ses ambassadeurs et par toutes ses relations sont que les Anglais n'ont que 16,000 hommes de troupes de débarquement.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. E. Moreau, conseiller à la cour impériale de Paris.

15690. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A ALTENBURG.

Schœnbrunn, 20 août 1809, cinq heures du soir.

Monsieur de Champagny, j'ai reçu votre lettre du 19 à quatre heures après midi, où vous me rendez compte de votre conférence. Je n'ai rien à ajouter à ce que je vous ai mandé hier. Évitez seulement de vous laisser pénétrer sur les affaires de la Galicie. Tâchez d'avoir par M. de Metternich des nouvelles de ce qui se passe sur le Danube du côté des Russes. Les Autrichiens doivent en être parfaitement instruits.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15691. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 20 août 1809.

Mon Cousin, je vous renvoie l'état que vous m'avez remis. Je désire avoir la distribution de ces 23,674 hommes entre les différents régiments de l'armée. Chargez le général Charpentier de faire, dans les journées du 22 et du 24, l'inspection des dépôts des 2e, 3e, 4e corps et de l'armée d'Italie, faisant 2,800 hommes. Il dressera, par régiment et par nature de maladie, l'état des hommes qui s'y trouvent; il les classera en quatre états distincts, de la manière suivante : 1° ceux qui peuvent rejoindre; 2° ceux qui peuvent rejoindre avant deux mois; 3° ceux qui ne peuvent pas rejoindre d'ici à deux mois; 4° enfin ceux qui sont hors d'état de reprendre le service. Quant à ces derniers, il présentera le travail nécessaire pour leur réforme et leur renvoi en France. Ceux qui peuvent rejoindre seront dirigés sur leurs corps. Je vois que dans le faubourg de Wieden il y a plus de 1,700 hommes au 4e corps; que dans celui de Josephstadt il y en a plus de 1,300 appartenant aux Saxons, etc. Chargez des généraux de votre état-major, le général Monthion, le général Camus et d'autres, de passer à la fois la revue de tous ces hommes dans les faubourgs et de faire le même travail. Je vois qu'il y a sept faubourgs où se trouvent des malades; c'est donc sept généraux ou adjudants commandants à désigner. Ils feront le recensement des hommes par régiment et les classeront également en quatre états, ainsi qu'il vient d'être dit. Faites faire le même travail pour les hôpitaux, en chargeant autant d'officiers qu'il y a d'hôpitaux d'en passer la revue. Ainsi le général Charpentier visitera et se chargera des 2,800 hommes qui sont aux dépôts des corps d'armée; sept généraux ou adjudants commandants de votre état-major visiteront les 5,000 hommes qui se trouvent dans les sept faubourgs, et enfin autant d'officiers d'état-major qu'il y a d'hôpitaux seront chargés de visiter les 15,000 hommes des hôpitaux.

Vous recommanderez à ces différents officiers de prendre bien leurs mesures et de procéder dans ce travail le plus exactement possible, vu que tous les cinq jours ils auront à me remettre de semblables états. Ces états me seront présentés à la parade; les premiers, qu'on dressera le 22 et le 23, me seront remis à la parade du 25; les états qu'on dressera le 29 et le 30 me seront remis à la parade du 1er. Chaque fois vous en ferez un rapport général, et l'on suivra cette marche tous les cinq jours. J'attache une grande importance à ne pas

perdre de vue ces 23,000 hommes, et à avoir des hommes qui aient appris à les connaître et que je puisse interroger sur tout ce qui se passe.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15692. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A ALTENBURG.

Schœnbrunn, 21 août 1809, six heures du soir.

Monsieur de Champagny, je vous renvoie vos dépêches reçues par l'estafette d'aujourd'hui. Il paraît qu'il n'y a rien de nouveau. Il semble seulement que le Danemark se désiste de ses grandes prétentions; ce qui accélérera la paix avec la Russie.

Voilà les affaires de Suède terminées. Pour mon compte, je n'en suis pas fâché. L'exclusion de l'ancienne dynastie est consommée. C'est un événement agréable à la France, et la manière dont a été résolu ce problème de la succession me convient assez. Expliquez-vous dans ce sens, mais cependant d'une manière vague, avec M. Caulaincourt et M. Didelot.

Vous trouverez ci-joint votre lettre au ministre d'Amérique [1]; vous

[1] AU GÉNÉRAL ARMSTRONG, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DES ÉTATS-UNIS, A PARIS.

Monsieur, S. M. l'Empereur, instruit que vous devez expédier un bâtiment en Amérique, m'ordonne de vous faire connaître les principes invariables qui ont réglé et régleront sa conduite sur la grande question des neutres.

La France admet le principe que le pavillon couvre la marchandise. Un bâtiment marchand, naviguant avec les expéditions de son gouvernement, est une colonie flottante. Violer ce bâtiment par des visites, des perquisitions et autres actes d'une autorité arbitraire, c'est violer le territoire d'une colonie, c'est attenter à l'indépendance de son gouvernement. Les mers n'appartiennent à aucune nation; elles sont le bien commun des peuples et le domaine de tous.

Les bâtiments de commerce ennemis, appartenant à des particuliers, doivent être respectés. Les individus qui ne combattent pas ne doivent pas être prisonniers de guerre. Dans toutes ses conquêtes la France a respecté les propriétés particulières; les magasins et les boutiques sont restés à leurs propriétaires; ils ont pu disposer à leur gré de leurs marchandises; et dans ce moment, des convois de voitures chargées principalement de coton traversent les armées françaises, l'Autriche et l'Allemagne, pour se rendre là où le commerce les envoie. Si la France avait adopté les usages de la guerre de mer, toutes les marchandises du continent eussent été accumulées en France et fussent souvent devenues la source d'une immense richesse.

Telles eussent été sans doute les prétentions des Anglais, s'ils avaient sur terre la supériorité qu'ils ont sur les mers. Comme aux temps de la barbarie, on aurait vu les vaincus vendus comme esclaves et leurs terres partagées. L'avidité mercantile aurait tout envahi, et le retour à des usages barbares eût été l'ou-

pouvez la lui envoyer avec les passe-ports qu'il demande. Ajoutez-y quelques protestations pour les États d'Amérique et pour lui.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

vrage du gouvernement d'une nation éclairée et qui a perfectionné les arts de la civilisation. Ce gouvernement ne méconnaît pas l'injustice de son code maritime; mais que lui importe ce qui est juste? il ne considère que ce qui lui est utile.

Lorsque la France aura acquis une marine proportionnée à l'étendue de ses côtes et à sa population, l'Empereur mettra de plus en plus ces maximes en pratique et fera ses efforts pour en rendre l'adoption générale. Le droit ou plutôt la prétention de bloquer par une proclamation des rivières et des côtes est aussi révoltante qu'elle est absurde. Un droit ne peut dériver d'une volonté ou d'un caprice d'une des parties intéressées; il doit dériver de la nature même des choses. Une place n'est véritablement bloquée que lorsqu'elle est investie par terre et par mer. On la bloque pour l'empêcher de recevoir des secours qui pourraient retarder sa reddition; on a seulement alors le droit d'empêcher les bâtiments neutres de s'y introduire; car cette place ainsi attaquée est en danger d'être prise, et sa domination est vacillante et contestée entre le maître de la ville et celui qui la bloque ou l'assiége. De là le droit d'en ôter l'accès aux neutres mêmes.

La souveraineté et l'indépendance du pavillon sont, comme la souveraineté e l'indépendance du territoire, la propriété de tous les neutres. Un État peut se donner à un autre, briser l'acte de son indépendance, changer de souverain; mais les droits de la souveraineté sont indivisibles et inaliénables; personne ne peut en rien céder.

L'Angleterre a mis la France en état de blocus; l'Empereur a, par son décret de Berlin, déclaré les îles Britanniques en état de blocus. La première mesure éloignait les bâtiments neutres de la France; la seconde leur interdisait l'Angleterre.

Par ses ordres du conseil du 11 novembre 1807, l'Angleterre a mis un octroi sur les bâtiments neutres et les a assujettis à passer dans ses ports avant que de se rendre à leur destination. Par décret du 17 décembre de la même année, l'Empereur a déclaré dénationalisés les bâtiments dont le pavillon aurait été violé, dégradé, foulé aux pieds.

Pour se dérober aux actes de violence dont cet état de choses menaçait son commerce, l'Amérique a mis un embargo dans ses ports; et quoique la France, qui n'avait fait qu'user de représailles, vît ses intérêts et les intérêts de ses colonies blessés par cette mesure, cependant l'Empereur applaudit à cette détermination généreuse de renoncer à tout commerce plutôt que de reconnaître la domination des tyrans des mers.

L'embargo a été levé. On y a substitué un système d'exclusion. Les puissances continentales liguées contre l'Angleterre font cause commune; elles visent au même but; elles doivent recueillir les mêmes avantages; elles doivent aussi courir les mêmes chances; les ports de la Hollande, de l'Elbe, du Weser, de l'Italie et de l'Espagne ne jouiront d'aucun des avantages dont ceux de France seraient privés. Les uns et les autres seront en même temps ouverts ou fermés au commerce dont ils peuvent être l'objet.

Ainsi, Monsieur, la France reconnaît en principe la liberté du commerce des

15693. — AU COMTE REGNIER,

GRAND JUGE, MINISTRE DE LA JUSTICE, A PARIS.

Schœnbrunn, 21 août 1809.

Des plaintes me sont faites par des personnes recommandables et dignes de foi sur de grands abus qui auraient lieu dans le canton de Claye et autres cantons environnants. On se plaindrait d'expropriations forcées sans indemnité préalable, et dès lors de violation du Code Napoléon. On se plaindrait également que, depuis cinq ans, des particuliers de ce canton n'auraient pas été indemnisés par l'administration de Paris, et que beaucoup de familles se trouveraient ruinées par ces oublis et ces atteintes portées à la propriété.

Nous ne pouvons pas nous faire à l'idée que nos tribunaux aient besoin de nos ordres spéciaux pour faire exécuter les lois et respecter les principes fondamentaux de l'institution sociale.

Nous voulons donc qu'au reçu de la présente vous fassiez appeler notre procureur impérial près le tribunal de première instance de Paris, et que vous lui ordonniez de recueillir les plaintes faites contre nos officiers, soit du département, soit des ponts et chaussées, et d'informer, soit aux fins civiles, soit aux fins criminelles, selon la nature de l'acte qu'ils auront commis. Si, dans la marche prescrite par nos institutions, il se trouve d'abord arrêté, parce qu'il faudra une décision du Conseil d'État qui l'autorise à informer contre des agents du Gouvernement, il en résultera toujours que nos officiers près de nos tribunaux, en nous en instruisant et en ayant recours au Conseil d'État, mettront à même ce corps de nous dénoncer les abus et d'y porter remède. Si, après avoir lu ces dispositions, vous pensez que notre législation, soit à raison de la séparation du civil et du

neutres et l'indépendance des puissances maritimes; elle les a respectées jusqu'au moment où la tyrannie maritime de l'Angleterre, qui ne respectait rien, et les actes arbitraires de son gouvernement l'ont forcée à des mesures de représailles, qu'elle n'a prises qu'à regret. Que l'Angleterre rapporte sa déclaration de blocus de la France, la France rapportera son décret de blocus de l'Angleterre; que l'Angleterre rapporte ses ordres du conseil du 11 novembre 1807, le décret de Milan tombera de lui-même; le commerce américain aura repris toute sa liberté, et il sera sûr de trouver faveur et protection dans les ports de France.

Mais c'est aux États-Unis à amener par leur fermeté ces heureux résultats. Une nation qui veut rester libre et souveraine peut-elle mettre en balance quelques intérêts du moment avec le grand intérêt de son indépendance et le maintien de son honneur, de sa souveraineté et de sa dignité?

Altenburg, 22 août 1809.

CHAMPAGNY.

Extrait du *Moniteur* du 6 octobre 1809.

criminel, soit par toute autre cause, s'oppose absolument à ce que nos agents de justice interviennent, notre intention est que vous vous rendiez au Conseil d'État et que vous y donniez lecture de la présente, afin que les rédacteurs du Code comprennent cette lacune et les embarras qui en résultent dans la législation. Ce qui se fait à Paris sous nos yeux se fait bien davantage à une plus grande distance dans un empire aussi vaste, et cependant les sujets ne peuvent avoir recours qu'au souverain, recours suprême et d'exception, et qui ne doit pas entrer dans la marche ordinaire des affaires.

Si l'on peut toucher à la propriété des citoyens sans violer les lois qui y sont relatives et que les magistrats ne puissent rien faire pour s'y opposer, il est évident que la propriété n'est pas en sûreté dans l'Empire.

Cependant l'esprit de vertige et d'empiétement qui peut s'introduire dans les corps de magistrature exige qu'on les maintienne dans de justes bornes; dans le cas surtout où il est question de l'administration publique, ils ne doivent pas pouvoir continuer les informations contradictoirement aux arrêts du Conseil. Or un arrêt du Conseil est une belle et grande garantie pour les citoyens. Mais il est indispensable que les tribunaux puissent informer, empêcher l'expropriation et enfin recueillir les plaintes et garantir le droit des propriétaires contre les entreprises de nos préfets, des conseils de préfecture et autres de nos agents, sous quelque dénomination que ce soit.

L'expropriation est un acte judiciaire : comment arrive-t-il qu'elle se fait par le canal administratif? La violation d'une propriété particulière, même par l'autorité publique, sans l'expropriation, est un délit : pourquoi nos juges de paix et procureurs impériaux n'en informeraient-ils pas, soit au grand, soit au petit criminel?

Je reçois souvent directement des plaintes sur des abus qui se commettent; ces plaintes s'adressent à moi, et de là je suis fondé à penser qu'il y a une grande lacune dans notre législation.

Le but de cette lettre est donc que, si notre jurisprudence actuelle donne ouverture à des procédures contre nos officiers civils de la Seine, vous ayez à faire recueillir toutes les plaintes qui auraient pour objet la mainmise sur des propriétés particulières, sans expropriation valable, ou par expropriation extrajudiciaire et sans la formalité préalable d'être indemnisé. Cela peut donner lieu à une affaire, ou criminelle ou civile, et j'attache de l'importance à l'existence de cette procédure, pour servir d'exemple et donner une direction aux tribunaux.

Si, au contraire, notre jurisprudence actuelle ne donne aucune

ouverture à cette manière de procéder, je désire que vous me fassiez connaître quel est le changement à faire dans notre législation pour abolir toute expropriation administrative, et enfin pour donner à tous les Français recours à une autorité locale contre les abus de l'administration.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15694. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 21 août 1809.

Faites connaître au maréchal Jourdan mon extrême mécontentement des inexactitudes et des faussetés qui se trouvent dans ses rapports sur les affaires des 26, 27, 28 et 29 juillet; que ses dépêches ne me font pas connaître les événements comme ils se sont passés, et que c'est la première fois qu'on se moque ainsi du Gouvernement. Il dit que le 28 on s'était emparé du champ de bataille de l'armée anglaise, c'est-à-dire de Talavera et du plateau sur lequel était appuyée sa gauche, tandis que les rapports subséquents et ceux de différents officiers disent le contraire et que nous avons été repoussés toute la journée. Faites-lui sentir que cette infidélité envers le Gouvernement est un véritable crime, et que ce crime a manqué d'avoir des résultats funestes, puisque, ayant appris la nouvelle que les Anglais avaient été battus et que dans cette affaire une armée qui n'était que la moitié de nos forces avait suffi pour les chasser, cela allait influer sur mes déterminations, lorsque heureusement j'ai appris à temps que mon armée avait été battue, c'est-à-dire qu'elle n'avait pris ni Talavera ni le plateau; qu'il pouvait dire dans le journal de Madrid tout ce qu'il voulait, mais qu'il n'a pas le droit de déguiser la vérité au Gouvernement.

Dans une lettre séparée, vous ferez connaître au maréchal Jourdan que les affaires ont été mal dirigées; que le maréchal Soult devait venir de Salamanque par Avila sur Madrid, et que, les corps ayant marché isolément, dès le 27 ou le 28 la tête serait arrivée; qu'il aurait fallu, pendant ce temps, reculer à petites journées et ne donner bataille sous Madrid que lorsque toutes nos forces auraient été réunies; que la marche du maréchal Soult et de ses trois corps sur Plasencia était dangereuse et surtout inutile : dangereuse, puisque notre armée pouvait être battue à Talavera sans qu'on lui portât secours, et qu'on compromettait ainsi la sûreté de toutes mes armées en Espagne, tandis que les Anglais n'avaient rien à craindre, car en trois heures

de temps ils pouvaient se mettre derrière le Tage, et, soit qu'ils le repassassent à Talavera, soit qu'ils le repassassent au pont d'Almaraz, soit partout ailleurs, ils avaient leur ligne d'opération sur Badajoz à l'abri; qu'on a donc compromis mes meilleures troupes et le sort de l'Espagne par ignorance des règles de la guerre et sans que, en cas de succès, on pût obtenir un résultat; qu'enfin, puisqu'on avait fait l'énorme faute de se diviser en deux armées de 50,000 hommes chacune, que des montagnes et une grande étendue de pays séparaient, on devait au moins ne livrer bataille qu'à peu près en même temps; or il était bien évident que le maréchal Soult ne pouvait pas arriver avant le 4 à Plasencia, puisqu'il ne commettrait pas la faute d'y arriver sans le 6e corps, lequel étant à Astorga ne pouvait tout au plus arriver qu'à cette époque; au lieu que l'autre armée de 50,000 hommes, du côté de Madrid, pouvait manœuvrer et gagner quelques jours sans livrer bataille; les Anglais certes ne se seraient pas compromis s'ils l'avaient trouvée dans une bonne position; qu'enfin, arrivé devant Talavera, on savait bien qu'on avait l'armée anglaise en présence; on le savait par les prisonniers qu'on avait faits les jours précédents; il est donc de la dernière absurdité de les avoir attaqués sans les avoir reconnus; il était bien évident que, ceux-ci ayant placé leur droite sur Talavera (où se trouvaient les Espagnols, qui, s'ils ne valent rien en plein champ, sont du moins de bonnes troupes lorsqu'ils peuvent se retrancher dans des maisons) et leur gauche sur un plateau, il fallait s'assurer si ce plateau ne pouvait être tourné; que cette position de l'ennemi exigeait donc des reconnaissances préalables, et qu'on a conduit mes troupes sans discernement, comme à la boucherie; qu'enfin, étant résolu à la bataille, on l'a donnée mollement, puisque mes armes ont essuyé un affront, et que 12,000 hommes de réserve sont cependant restés sans tirer; que les batailles ne doivent pas se donner si l'on ne peut calculer en sa faveur soixante-dix chances de succès sur cent; que même on ne doit livrer bataille que lorsqu'on n'a plus de nouvelles chances à espérer, puisque de sa nature le sort d'une bataille est toujours douteux; mais qu'une fois qu'elle est résolue on doit vaincre ou périr, et que les aigles françaises ne doivent se ployer en retraite que lorsque toutes ont fait également leurs efforts; que cette manière de conduire mes armées excite d'autant plus mon mécontentement que je sais que le duc de Bellune pensait que, si la réserve avait été mise sous ses ordres, il aurait enlevé la position des Anglais; qu'il a fallu la réunion de toutes ces fautes pour qu'une armée comme mon armée d'Espagne ait été ainsi bravée par 30,000 Anglais; mais que, tant qu'on voudra attaquer de bonnes troupes

comme les troupes anglaises dans de bonnes positions, sans reconnaître ces positions et s'assurer si on peut les enlever, on ne conduira des hommes à la mort en pure perte.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15695. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,
ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 22 août 1809.

Mon Cousin, comme j'écris au ministre des finances sur la noblesse des États romains, ce ministre pourra vous communiquer ce que je pense devoir faire à ce sujet. J'ai été induit, par la transition des idées, à écrire au ministre des finances. Faites-vous remettre la copie de cet article de ma lettre. Je pense qu'il faut vous occuper de cela sans ébruiter l'idée principale, qui ne doit être connue que par l'exécution. Il faut l'appliquer à toutes les familles historiques, telles que celles des papes et autres grandes maisons. La même chose doit être faite en Toscane pour une centaine de maisons historiques. Il faut s'étudier à les constituer, leur donner des titres, des armoiries; cela les arrangera et les attachera.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le duc de Cambacérès.

15696. — AU COMTE GAUDIN, MINISTRE DES FINANCES, A PARIS.

Schœnbrunn, 22 août 1809.

J'ai reçu votre lettre du 12. J'ai répondu à la Consulte qu'elle ne devait point fournir les fourrages aux troupes du royaume de Naples.

Je désirerais avoir un rapport sur les finances de la ville et des États de Rome. Écrivez à la Consulte que je désire connaître quelles sont les recettes et dépenses pour 1809. Y aura-t-il équilibre? En 1810, le pays pourra-t-il être gouverné par les lois françaises, ou faudra-t-il proroger l'état actuel pendant encore un an? Dans ce dernier cas, il est nécessaire que l'on m'envoie de bonne heure le budget, en recettes et en dépenses, car je veux bien laisser un système de contributions différent, mais mon intention est que tout soit ordonnancé par mes ministres. Si en 1810 les deux départements des États romains peuvent être entièrement gouvernés comme le reste de la France, cela aura quelque avantage; mais, si cela devait froisser le pays, comme cela a eu lieu en Toscane, et qu'il fallût du temps, je

prorogerais d'un an la Consulte. Mais il sera nécessaire que la recette soit portée à la recette du budget de France; que la dépense soit portée à la dépense du budget de France, et par ministère, c'est-à-dire ce qui regarde l'administration financière dans le budget de votre ministère, ce qui regarde la dette au ministère du trésor public, ce qui regarde la guerre au budget du ministère de la guerre et de l'administration de la guerre; enfin que tout cela soit organisé de manière qu'il n'en résulte aucun froissement.

Viennent les renseignements suivants que je vous prie de me transmettre : 1° sur la dette; 2° sur les biens nationaux. Y a-t-il équilibre entre ces deux objets? Quel parti y a-t-il à prendre?

Il faut que personne n'abuse de l'habit ecclésiastique; on ne doit le permettre qu'aux sous-diacres et aux jeunes gens qui sont dans les séminaires. Ainsi les sous-diacres, c'est-à-dire ceux qui seraient déjà engagés dans les ordres, et les jeunes gens enfermés dans les séminaires doivent seuls porter cet habit.

Je n'ai pas encore reçu un rapport sérieux sur Rome. Il m'est cependant important de l'avoir, afin que, si les ressources venaient à être insuffisantes, je voie à y suppléer. Demandez à la Consulte le nom de deux personnes que je pourrais nommer sénateurs, de deux conseillers d'État, d'un maître des requêtes, de deux auditeurs. Écrivez-lui de ne point s'occuper de l'organisation de Rome comme ville impériale avant que je lui aie fait connaître mes intentions.

Les droits féodaux doivent être supprimés dans tout l'État de Rome, mais il n'y a pas de difficulté à laisser subsister les titres, livrées et armoiries; demandez qu'on m'en envoie l'état; et je les confirmerai; cela coupera court à toute discussion. Je désire faire la même chose pour la Toscane. Demandez donc des renseignements à la Consulte et à la Grande-Duchesse.

Quand j'entends confirmer les titres, mon intention est cependant de faire un choix. Ainsi les ducs, les comtes, les barons, qui sont pauvres ou n'ont pas l'aisance convenable, je les supprimerai. Les marquis, je les ferai barons, et je reconstituerai leurs armoiries en y faisant quelques changements. Voyez pour tout cela M. l'archichancelier. Il me semble que ce sera un moyen simple de contenter beaucoup de monde et d'ôter des germes d'inimitié. Mais il faut que ce projet-là reste secret. Le conseil du sceau pourra envoyer quelqu'un sur les lieux pour recueillir les renseignements nécessaires et mettre à même de finir cette question.

Il faudrait s'occuper à Rome de la liste civile. Mon intention est qu'elle soit d'un million de rente; j'y attacherai un palais et une

campagne, et la jouissance en appartiendra au titulaire d'une grande dignité de l'Empire, que je compte former.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15697. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 22 août 1809.

Écrivez au roi d'Espagne que, lorsque les six corps auront fait leur jonction, il est nécessaire de renvoyer à Valladolid au moins 10,000 hommes d'infanterie, pour former une bonne division sous les ordres du général Kellermann, destinée à garder les provinces de Léon, de Salamanque, et à empêcher la Romana de faire des progrès. Je pense qu'il faudrait envoyer là la division Heudelet, qui est composée de dix bataillons, qui seront là à portée d'être recrutés par la France.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15698. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 22 août 1809, quatre heures après midi.

Je reçois votre lettre du..... Je vois dans la copie de celle que vous avez écrite au prince de Ponte-Corvo que vous lui dites qu'il faut hasarder une bataille pour sauver Anvers. Je crains que vous ayez mal saisi mon idée. J'ai dit que dans aucun cas il ne fallait hasarder une bataille, si ce n'est pour sauver Anvers, ou à moins qu'on ne fût quatre contre un et dans une bonne position couverte par des redoutes et par des batteries. Voici ma pensée tout entière : il y a deux points distincts, Anvers et l'île de Cadzand, tous deux fort importants, parce que, si l'ennemi s'en emparait.........[1] nos villes de France et inquiéterait la rive gauche.

Je crois que le maréchal Moncey doit porter son quartier général à Gand, et avoir le commandement de l'île de Cadzand, de Terneuse, jusqu'aux inondations de la Tête-de-Flandre ; que le prince de Ponte-Corvo doit porter son quartier général à Anvers, et avoir sous ses ordres toute la partie de l'armée qui est actuellement entre Lille et Berg-op-Zoom ; qu'il doit choisir de bonnes positions pour empêcher l'ennemi de passer le canal de Berg-op-Zoom, n'engager d'affaire qu'en nombre très-supérieur à lui et dans de bonnes positions, et

[1] Cette lacune existe sur la minute.

passer son temps à exercer et discipliner ses troupes. Une guerre de postes est sans inconvénient et aguerrira ses troupes. Si l'ennemi n'a que 20 ou 25,000 hommes pour se porter sur Anvers, que le prince de Ponte-Corvo puisse l'attendre dans une position avantageuse et l'attaquer avec 50,000 hommes français et hollandais, et surtout avec beaucoup d'artillerie, il peut le faire, mais en s'assurant la retraite sur Anvers. Dans tous les cas, il devrait se retirer sur Anvers, considérer cette place comme un grand camp retranché, s'y enfermer, en occuper les dehors et voir ce que font les Anglais. Alors le mouvement de ceux-ci serait bien déterminé. Le maréchal Moncey approcherait, dans ce cas, son quartier général de la Tête-de-Flandre pour être à portée d'Anvers; le duc de Valmy se porterait sur Maëstricht pour harceler l'ennemi; et, si l'ennemi faisait la folie d'investir Anvers, le maréchal Moncey ferait passer en une nuit tout ce qu'il aurait de disponible, par la Tête-de-Flandre, sur Anvers; le duc de Valmy et les Hollandais qui sont dans Breda harcèleraient l'ennemi, et le prince de Ponte-Corvo sortirait sur un des points avec toutes ses forces et écraserait l'ennemi. Ainsi le prince de Ponte-Corvo, cerné de la citadelle à l'autre extrémité de la place, ne serait pas cerné par la Tête-de-Flandre et aurait par là sa communication avec le maréchal Moncey. On ferait avancer la réserve, et l'ennemi ne tarderait pas à lever le siége pour éviter une entière destruction. Ainsi Anvers ne doit jamais être abandonné; le prince de Ponte-Corvo doit en défendre les approches le plus possible et s'y enfermer avec l'escadre, faire des redoutes et des forts tout autour pour défendre le camp retranché, qui tiennent l'ennemi à 1,000 ou 1,200 toises de la place, l'empêchent de bombarder la ville, et se mettre à même, après avoir réuni tous les moyens et les faisant passer par la Tête-de-Flandre, de tomber sur lui avec 70 ou 80,000 hommes, et surtout avec une immense quantité d'artillerie de campagne.

En résumé, le duc de Conegliano doit défendre l'île de Cadzand, Terneuse, et étendre sa défense à la Tête-de-Flandre. Les communications doivent être assurées, au travers de l'inondation, entre la Tête-de-Flandre, Gand et Bruxelles. Le duc de Conegliano doit avoir le double but d'empêcher l'île de Cadzand d'être prise, de défendre la rive gauche et d'empêcher l'ennemi de cerner la Tête-de-Flandre, par laquelle il doit se mettre en communication avec le prince de Ponte-Corvo.

Le but du prince de Ponte-Corvo doit être d'empêcher l'ennemi de passer le canal de Berg-op-Zoom, de se placer autour d'Anvers comme dans un camp retranché, de protéger sa communication avec la Tête-

de-Flandre et de profiter d'une occasion favorable pour tomber sur l'ennemi.

Si le duc d'Istrie se porte bien, envoyez-le à Lille remplacer le duc de Conegliano.

Nommez l'armée du prince de Ponte-Corvo *Armée d'Anvers*, l'armée du duc de Conegliano *Armée de la Tête-de-Flandre*, et la réserve *Armée de réserve*. Donnez au duc de Conegliano la division des gardes nationales du sénateur d'Aboville, qui est à Bruxelles, et ce qui défend l'île de Cadzand; cela fait 24 à 30,000 hommes, c'est tout ce qu'il peut commander. Vous pouvez composer l'armée du prince de Ponte-Corvo de tout ce qui est sous les armes d'Anvers à Berg-op-Zoom et de la division de gardes nationales qui est aujourd'hui dans Anvers. Vous pouvez donner au duc d'Istrie les trois divisions de réserve de gardes nationales.

Ainsi donc le prince de Ponte-Corvo, mon escadre, le sénateur Colaud ne doivent pas quitter Anvers. Vous devez faire connaître le plan de défense au duc de Valmy, qui doit s'approcher pour porter son quartier général à Maëstricht. Le duc de Conegliano doit porter son quartier général à Gand, pour être à portée de l'île de Cadzand, de Terneuse et de la Tête-de-Flandre. Enfin le duc d'Istrie, s'il est en santé, doit se charger de commander la réserve et d'organiser les trois divisions de gardes nationales.

Pour avoir de vrais succès contre les Anglais, il faut de la patience et attendre tout du temps, qui ruinera et dégoûtera leur armée, laisser venir l'équinoxe, qui ne leur laissera de ressource que de s'en aller par capitulation. En principe, des affaires de postes, mais point d'affaires générales.

P. S. Les ducs de Conegliano et de Valmy devraient communiquer tous les jours.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15699. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Schœnbrunn, 22 août 1809.

Monsieur le Vice-Amiral Decrès, Flessingue est imprenable; les bombes ne font rien dans une place. Quand même on n'aurait pas la ressource de l'inondation, il faut exécuter le passage du fossé, qui est rempli d'eau; c'est une grande affaire. L'inondation d'ailleurs répond à tout. Vous devez avoir dans l'île de Cadzand un télégraphe pour

communiquer avec Flessingue ; vous devez en avoir à Anvers. Faites donc passer l'ordre de couper des digues. Votre lettre du 16 août ne vaut rien ; votre tête n'est pas assez claire. L'escadre ne peut rien pour défendre l'Escaut que sous la protection des batteries d'Anvers. En laissant mon escadre placée comme elle l'est aujourd'hui, l'ennemi, s'il est le plus fort, viendra assiéger Anvers, et mon escadre, surprise et pressée par le temps, s'échouera ; au lieu que, dès aujourd'hui, se réunissant à son aise sous la protection de la citadelle, deux ou trois vaisseaux placés à l'amont, deux ou trois à l'aval, toujours débordés par les batteries de la place, le reste de l'escadre dans le centre, les chaloupes canonnières en avant, elle sera hors de toute atteinte et contribuera à la défense de la place. L'idée de lui faire dépasser Anvers est absurde. Je suis étonné que vous ayez eu cette idée obscure ; c'est à Anvers que doit périr l'escadre. Aussitôt que l'ennemi aura forcé le canal de Berg-op-Zoom et culbuté les troupes qui lui disputent le passage, il se portera sur la citadelle d'Anvers ; et, si mes vaisseaux abandonnent la protection d'Anvers, ils se trouveront dans un Escaut étroit, où ils seront canonnés, maltraités, sans pouvoir manœuvrer, et où ils finiront par se faire détruire. Les fortifications d'Anvers, sa citadelle, ses fossés pleins d'eau, les ouvrages que j'y ai fait faire depuis trois ans, rendent cette place susceptible de soutenir six mois de siége. Mon escadre doit donc décidément rester à Anvers, placée, comme je l'ai dit, en amont et en aval. C'est dans ce sens que vous devez en écrire à mon amiral. Si mon escadre abandonne Anvers pour se porter au delà, elle dissémine la garnison et les moyens de défense d'Anvers, et elle se fera prendre deux ou trois lieues plus loin. Ces idées sont si simples, que je ne conçois pas que je sois obligé de vous les donner. L'ennemi ayant débarqué dans l'île de Walcheren, mon escadre n'a d'autre refuge que la place d'Anvers. Deux vaisseaux en amont, deux en aval ; un, le meilleur manœuvrier et le mieux monté, en avant, entre Anvers et Lillo, soutenu d'une ou deux frégates et corvettes ; les cinq autres dans l'intérieur, en seconde ligne, prêts à tout : voilà les seules dispositions qui conviennent à mon escadre. Dans aucun cas, elle ne doit abandonner Anvers : elle doit périr avec Anvers. Avec des instructions en *si* et *mais,* on perd tout. Il faut des instructions claires et précises, les voilà ; ce sont celles que vous devez donner. Sans même le secours de l'escadre, je me chargerais de défendre Anvers avec 4,000 hommes, pendant trois mois, contre 60,000 Anglais. Il me tarde d'apprendre que mon escadre est mouillée en amont, en aval et au centre ; que les grands canots, armés d'une pièce de 24, et les petits, d'un obu-

sier, sont placés en avant; ce qui augmentera la flottille de 20 ou 30 espèces de caïques; qu'on a réuni à Anvers toutes les chaloupes canonnières et embarcations qui pourront servir, et qu'on a composé la flottille de 150 à 200 bons bâtiments; qu'on a placé à l'amont et à l'aval, sous les batteries de la place, quatre des vaisseaux de l'escadre; que des autres bâtiments sont placés au centre : voilà la manière de défendre l'Escaut. Si vous en aviez agi ainsi, ma flottille serait équipée et en état de se battre. Au lieu de cela, vous m'avez placé des cadavres qui ne peuvent se dégarnir de leurs équipages, dans une situation à être la proie des Anglais et à gêner la défense de la place. Faites bien attention que je n'admets aucune modification à l'exécution de mes volontés; que je ne dois pas perdre un vaisseau à Flessingue, que tous doivent périr à Anvers, si Anvers doit succomber. De là vous ferez connaître à l'amiral qu'il doit concourir à la défense d'Anvers, si la place est assiégée; que, de ses 6,000 hommes d'équipage, il peut disposer de 2,000 tous les jours pour le service de la ville, secours qui, avec ses canons, ses ouvriers, fait une augmentation de force immense.

Vous communiquerez cette lettre au ministre de la guerre, qui en notifiera aux chefs de l'armée de terre ce qui les concerne. J'entends qu'on ne gâte point l'Escaut, et qu'on ne déshonore pas l'armée et la nation par cette excessive pusillanimité. Augmentez par tous les moyens la défense d'Anvers. Qu'on arme des pontons, de grosses flûtes ou batteries flottantes, dont la perte ne me sera en rien sensible; mais qu'on épargne mes vaisseaux. Indépendamment des maladies qui doivent déjà avoir fait un énorme ravage dans l'île de Walcheren, la nécessité de porter des secours à l'armée de Portugal décidera le ministère à rappeler promptement l'expédition.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

15700. — AU COMTE DE CHAMPAGNY, MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A ALTENBURG.

Schœnbrunn, 22 août 1809, quatre heures après midi.

Monsieur de Champagny, je reçois vos deux lettres du 22. Je suppose que le premier acte de la négociation va bientôt se terminer, et que la cour de Vienne, qui n'a pas jusqu'à présent discuté l'état des choses, va faire connaître à M. de Metternich les sacrifices qu'elle veut faire de préférence. Lors de la paix de Presbourg, on a suivi une autre marche. L'empereur est venu me trouver à mon camp de Mo-

ravie, s'est mis à ma discrétion, a renvoyé sur-le-champ l'armée russe, a renoncé à son alliance. Je lui ai déclaré que je voulais faire la paix avec lui, mais que je ne me relâcherais jamais, ni sur le Tyrol, ni sur Venise. Cela a servi de base à la négociation, ou plutôt il n'y a pas eu de négociation, puisque par l'entrevue tout fut réglé, hormis les détails. Aujourd'hui les choses se sont passées différemment. Le prince de Liechtenstein avait des pouvoirs pour négocier sur la base de l'intégrité de la monarchie; je me suis moqué de cette ouverture. Depuis, vous avez négocié et offert l'*uti possidetis*. M. de Metternich n'a rien avancé. Qu'il offre de la part de son maître de supporter les mêmes pertes que l'Autriche a faites à la paix de Presbourg, il aura fait un pas; vous pourrez alors en faire un et proposer de prendre pour base un *mezzo termine* entre l'*uti possidetis* et l'évaluation des pertes faites par l'Autriche à la paix de Presbourg. C'est à vous à tâcher par tous les moyens d'amener promptement la négociation à ces termes. Cela fait, il restera à connaître les possessions que la Maison d'Autriche veut céder de préférence. Il s'agit de céder un lot de quatre ou cinq millions d'habitants. Le Salzburg, la basse Autriche jusqu'à l'Enns, Villach, la Carniole, l'Esclavonie jusqu'à la Bosnie et la Save, ne peuvent être un sujet de difficulté; quelle est l'opinion de vos négociateurs là-dessus? Quant au protocole, je pense qu'il est nécessaire de le continuer quelque temps, jusqu'à ce que vous soyez d'accord sur les premières bases.

NAPOLÉON.

P. S. Les choses se sont raccommodées en Espagne. Les trois corps sont arrivés à Talavera; Wellesley s'est sauvé en passant le Tage; il a laissé ses hôpitaux avec 4,000 blessés, qu'il a recommandés à la générosité française.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15701. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 23 août 1809.

Je reçois votre lettre relative aux généraux que vous avez envoyés pour commander les gardes nationales. Ces généraux sont ou extrêmement mauvais ou peu sûrs; je n'ai point de confiance en eux. Donnez-leur leur traitement, puisque vous les avez appelés, mais ne les employez pas. Envoyez le général Bazancourt, qui est à Paris,

le général Chanez, qui est à Melun, le général Morin, qui est dans les Ardennes, où il est parfaitement inutile; le général Jacopin, qui est à Nancy, où il est également inutile, les généraux Grandjean et Marion, qui sont dans la 5e division militaire, le général Valette, qui commande la 6e division militaire. Le commandant d'armes de Besançon peut commander la 6e division militaire, où il n'y a presque point de troupes. Vous avez cinq généraux de brigade dans la 12e division militaire, savoir : les généraux Cassagne, Devaux, Beauregard, Degrave et Drouas; vous pouvez en prendre deux. Vous pouvez prendre dans la 13e division militaire le général Boyer; dans la 18e le général Baville; le commandant de la gendarmerie, le commandant de l'école d'Auxonne ou le commandant des vétérans peuvent commander cette dernière division, puisqu'il n'y a pas de troupes. D'ailleurs j'envoie le général Vaux pour y commander. Vous avez le général Laurent dans la 25e division militaire, le général Guérin dans la 26e. Voilà donc douze généraux de brigade sur lesquels mon intention est que vous preniez les huit dont vous avez besoin, sans recourir aux officiers réformés, dans lesquels je n'ai aucune confiance et auxquels je ne puis point me fier.

Quant aux adjudants commandants, je ne veux pas davantage d'officiers réformés; nommez des majors de cavalerie pour faire les fonctions d'adjudant commandant; par ce moyen, il n'y aura d'employés à l'armée que des officiers en activité de service. Rien n'est plus dangereux dans le moment actuel que de remettre les armes à la main à un Talon et autres gens de cette espèce.

Vous ne manquez pas de généraux de brigade. Quant à des généraux de division, il y en a d'inutiles dans les divisions militaires que vous pouvez employer. Je donne ordre à deux généraux de division de l'armée de se rendre à Anvers.

Le duc d'Abrantès et le général Rivaud n'ont pu rien faire du général Charles Lameth; ce n'est pas qu'il manque de bonne volonté, mais il ne sait pas remuer un bataillon. J'ai été obligé de l'envoyer commander la citadelle de Würzburg. Théodore Lameth intriguera, parlera beaucoup, mais ne fera rien. Il faudrait que je fusse bien malheureux pour avoir besoin de pareils individus.

Enfin je vais vous envoyer encore quelques généraux de brigade que je tirerai de l'armée. Ce que je vous demande par-dessus tout, c'est de ne remettre en activité aucun général, colonel ou officier en retraite ou réformé. Vous m'en avez mis quelques-uns dans l'armée; je suis obligé tous les jours de les renvoyer. Cela occasionne des dépenses inutiles et nuit à mon service. Il faut laisser en repos des

gens qui ont été jugés inutiles depuis longtemps. Je ne veux, je vous le répète, aucun officier réformé ; qu'ils restent tranquilles chez eux.

D'après la copie. Archives de l'Empire.

15702. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Schœnbrunn, 23 août 1809.

Je vous ai écrit hier sur l'escadre. Il ne serait pas impossible que l'ennemi commît l'imprudence de donner occasion à l'escadre de faire quelque chose contre lui. Je n'ai pas besoin de vous dire que, dans cette circonstance, l'amiral Missiessy a tous les pouvoirs nécessaires pour tomber sur les bâtiments anglais.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15703. — AU COMTE GARNIER,

PRÉSIDENT DU SÉNAT, A PARIS.

Schœnbrunn, 23 août 1809.

Monsieur le Comte Garnier, je reçois votre lettre du 15. La question qui se présente du renouvellement des préteurs, chancelier et trésorier du Sénat, peut être également bien résolue de deux manières. C'est à l'usage à servir de règle. Ce que le Sénat fera dans cette circonstance servira d'usage. Quand vous ferez connaître au Sénat qu'il doit procéder au renouvellement de ses officiers aux termes du sénatus-consulte de l'an XI, vous lui présenterez les deux questions et vous lui demanderez quel parti il veut prendre. Il me semble que cette marche est plus simple qu'un sénatus-consulte. Je suis assez partisan de l'interprétation des lois par l'usage.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15704. — A JOACHIM NAPOLÉON, ROI DES DEUX-SICILES,

A NAPLES.

Schœnbrunn, 23 août 1809.

Je vous réitère l'ordre de faire partir les bataillons du 14e léger, du 6e de ligne, les deux bataillons du 101e, à moins que vous ne préfériez y mettre deux bataillons du 22e léger, deux bataillons soit d'Isembourg, soit napolitains, avec une centaine de chevaux, faisant plus de 5,000 hommes. Il me tarde de connaître l'époque où ces

troupes seront arrivées à Bologne. Il faudrait pourvoir à la défense de Rome par d'autres troupes. Mon armée de Naples est de 20,000 hommes présents sous les armes, indépendamment des troupes napolitaines, qui doivent être nombreuses ; avec cela vous pouvez occuper Rome, Naples, et avoir encore des forces pour se porter où il est nécessaire.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15705. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, À ALTENBURG.

Schœnbrunn, 24 août 1809, midi.

Monsieur de Champagny, je reçois vos deux lettres du 23. Ma lettre d'hier vous aura donné des facilités. Voici les propositions que je vous engage à faire. La question est ici complexe ; elle se compose de la qualité et de la quantité : la quantité est la base de l'*uti possidetis*, la qualité est d'abord la cession de Salzburg et de la haute Autriche jusqu'au thalweg de l'Enns. Voilà donc la question entamée. Je considère comme vous que la négociation a fait un pas, et cette manière de répondre va leur faire sentir la nécessité de traiter la question de la quantité avant d'aborder celle de la qualité, et d'obtenir des modifications à l'état de l'*uti possidetis* avant d'entrer dans le détail des provinces à céder. A cela vous êtes le maître d'accorder des facilités, puisque vous pouvez suggérer que, s'ils veulent proposer la base des pertes qu'ils ont faites par la paix de Presbourg, vous ferez un pas à leur rencontre. Il me semble donc que la négociation va commencer à marcher. Il ne faut pas s'attendre qu'elle aille vite. Ces gens-ci ne peuvent se résoudre qu'à la dernière extrémité à ce qu'ils doivent sacrifier. Ils vont sans doute insister et déclarer qu'ils ne peuvent pas répondre jusqu'à ce que vous ayez fait toutes vos propositions. Vous répondrez que vous avez commencé, et qu'il faut être d'accord sur la base avant d'aborder le système de tout ce qu'ils doivent céder.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

NOTE.

L'empereur d'Autriche ayant fait connaître par la voie du prince de Liechtenstein qu'il désirait la paix, Sa Majesté l'Empereur des Français a cru ne pouvoir mieux montrer sa modération et son désir de la paix qu'en consentant à renoncer à ce qu'il pouvait espérer de

la continuation de la guerre, à se contenter de ce que le sort des armes avait mis dans ses mains. Mais, les plénipotentiaires autrichiens désirant que le plénipotentiaire français fasse connaître sur quelles provinces doivent tomber les sacrifices que la Maison d'Autriche doit faire, l'Empereur Napoléon avait cru faire une chose agréable à l'empereur d'Autriche en lui laissant ce choix; c'était une facilité qui était donnée à la négociation. On désire que la France ait l'initiative : on adhère au vœu du plénipotentiaire autrichien en exécution des propositions faites sur la base de l'*uti possidetis*.

On demande d'abord la province de Salzburg, la haute Autriche jusqu'au thalweg de l'Enns, pour ces provinces être réunies à la Bavière.

Lorsqu'on sera d'accord sur le principe, Sa Majesté l'Empereur Napoléon n'aura pas de difficulté à faire connaître également ce qu'il désire, toujours en exécution de l'état de l'*uti possidetis*, pour d'autres frontières et surtout pour les frontières d'Italie.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15706. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A ALTENBURG.

Schœnbrunn, 24 août 1809, quatre heures après midi.

Monsieur de Champagny, je vous renvoie les dépêches de M. de Caulaincourt que vous m'avez laissées; je crois qu'il est temps d'y répondre. Répondez-lui, en chiffre, que la lettre que vous lui avez écrite sur les affaires de Pologne s'est croisée avec son courrier; qu'il a donc la latitude nécessaire pour traiter la question de la Galicie; qu'il ne doit pas s'écarter du principe que, dans aucun cas, je ne veux me brouiller avec la Russie, ni sortir du système de l'alliance qui nous unit; que les négociations se font par protocole; que, depuis huit jours qu'elles sont ouvertes, il n'y a pas encore eu de séance arrêtée, ce qui a retardé l'envoi de votre courrier; que vous ne voulez pas cependant le retarder davantage; qu'incessamment vous lui enverrez les protocoles des cinq ou six premiers jours; qu'en général on est d'accord sur peu de choses; que nous ignorons le parti que l'Autriche veut prendre et que nous attendons d'être éclairés là-dessus; que, si la Russie veut envoyer un plénipotentiaire, elle envoie un homme qui soit dans le système, qui ait l'instruction de s'en tenir à l'article du traité d'alliance et qui ne fasse pas cause commune avec les Autrichiens; que, s'il a la confiance de l'empereur, il pourrait

être chargé de lever les difficultés qui pourraient se présenter entre nous et la Russie. Vous pourrez envoyer à M. de Caulaincourt une idée des principales choses qui ont été discutées dans la négociation. Après cela, vous lui donnerez des nouvelles des expéditions des Anglais en Hollande et en Espagne; vous lui ferez connaître qu'en Espagne ils ont été battus, quoiqu'ils s'attribuent la victoire, et que la preuve en est que lord Wellesley est à l'heure qu'il est rentré en Portugal, après nous avoir abandonné 6 ou 7,000 blessés ou malades. Je pense que l'expédition de ce courrier est pressante. Mandez bien à Caulaincourt de prévenir M. de Romanzof de se tenir en garde contre les insinuations de l'Autriche; de l'assurer que le mot Galicie n'a n'a pas été prononcé; que nous ne voulons pas le prononcer, quoique l'on voie que les Autrichiens cherchent des moyens de commencer par là la question, et que c'est la crainte des bavardages qu'ils voudraient faire qui nous a fait prendre le parti de faire un protocole. Expédiez ce courrier sans délai; je tiens cela pour pressé. Je vous enverrai les gazettes anglaises jusqu'au 15 août, mais je pense qu'il ne faudra pas les montrer.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15707. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 24 août 1809.

Je reçois votre lettre du 18. Il me répugne de croire que Flessingue soit rendu; cela ne me paraît pas possible. Il y aurait dans cette conduite tant de lâcheté que cela approcherait d'une trahison. Flessingue peut se défendre tant qu'il aura un morceau de pain. Les moyens d'inondation, l'ennemi ne peut les avoir coupés; le général Monnet peut les faire passer dans les fossés de la place.

J'expédie au prince de Ponte-Corvo mon aide de camp Reille, officier d'un mérite distingué, avec une lettre dont je vous envoie copie, pour que vous la lui fassiez passer, en cas d'accidents ou d'événements imprévus qui pourraient arriver. Je lui prescris les mêmes dispositions que je vous ai fait connaître dans ma lettre d'avant-hier; vous aurez déjà expédié ces ordres.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15708. — NOTE POUR LE PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 24 août 1809.

Le major général demandera au duc de Danzig pourquoi, non content d'évacuer le Tyrol, il a fait évacuer aussi le Vorarlberg, où tout se pacifiait. Faire connaître au général Beaumont que j'ai nommé le général Lagrange commandant du Vorarlberg; qu'il faut s'étudier par tous les moyens à pacifier ce pays et à y rétablir la tranquillité.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15709. — AU MARÉCHAL BERNADOTTE, PRINCE DE PONTE-CORVO,
COMMANDANT L'ARMÉE D'ANVERS, A ANVERS.

Schœnbrunn, 24 août 1809.

Mon Cousin, le général Reille, qui est un militaire d'une haute distinction, vous portera cette lettre. L'expédition actuelle des Anglais a eu pour but de prendre Anvers et de brûler mon escadre. La grande quantité de brûlots qu'ils ont fait foi de leurs intentions à cet égard. Je suppose que mon escadre se sera placée, comme je l'ai plusieurs fois ordonné, dans l'enceinte d'Anvers en aval et en amont, couvrant la place et en même temps en étant protégée, se servant d'une avant-garde pour appuyer la flottille manœuvrant dans l'espace compris entre le fort Lillo et la ville. Je suppose que l'on aura profité du mois d'août pour assurer la défense d'Anvers, qui, couvert par l'inondation et ayant acquis un nouveau degré de force par les travaux que j'y ai fait faire depuis trois ans, est raisonnablement inattaquable. Les forces françaises et hollandaises doivent être employées à empêcher l'ennemi de cheminer sur Anvers, à le battre s'il faisait le siége de Lillo; et enfin, s'il surmontait ces obstacles, ce qui me paraît difficile, vous devez rester avec votre corps d'armée dans Anvers, comme dans un camp retranché; quand même l'ennemi aurait assez de forces pour vous cerner de la droite à la gauche de la place, vous auriez votre communication par la Tête-de-Flandre, et le duc de Conegliano porterait son quartier général de ce côté. Ayant ainsi dans vos mains toutes vos forces réunies, et secondé par le duc de Valmy, qui harcèlerait l'ennemi, il faudrait à l'ennemi des forces immenses pour cheminer sur Anvers. Vous le tiendrez ainsi éloigné de la place des semaines entières; vos troupes se formeront, de nombreux renforts vous arriveront de France, avec laquelle votre communication par la Tête-de-Flandre me paraît suffisante.

Il ne faut pas que l'escadre aille plus loin qu'Anvers ; il ne faut pas non plus abandonner Anvers en y laissant seulement une forte garnison. Il faut occuper Anvers avec tout votre corps d'armée, en maintenant votre communication par la Tête-de-Flandre.

En manœuvrant ainsi, vous déjouerez les projets des Anglais, qui auraient besoin de 80,000 hommes pour vous forcer dans Anvers ; et tout me fait penser que, s'ils marchaient sur Anvers, ce ne serait pas avec plus de 24,000 hommes. Ils doivent avoir perdu beaucoup de monde depuis leur débarquement dans l'île de Walcheren ; ce qui me fait espérer que vous les empêcherez de passer le canal de Berg-op-Zoom, et que, à mesure que les Anglais s'affaibliront et par les maladies, qui doivent être funestes dans ce pays pour leur armée, et par les affaires journalières, l'armée sous vos ordres se formera, et qu'il deviendra loisible de reprendre l'offensive et de les faire repentir de leur audace.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. M. le roi de Suède.

15710. — AU GÉNÉRAL COMTE REILLE,

AIDE DE CAMP DE L'EMPEREUR, A SCHOENBRUNN.

Schoenbrunn, 24 août 1809.

Monsieur le Général Reille, dirigez-vous sur Mayence, de Mayence sur Maëstricht et de là sur Anvers. Vous trouverez probablement à Maëstricht le duc de Valmy.

Comme vous n'arriverez que dans les premiers jours de septembre, il n'est guère possible de prévoir ce qui se sera passé alors. Mes dernières nouvelles d'Anvers sont du 16. Le prince de Ponte-Corvo avait sa droite appuyée à Berg-op-Zoom et sa gauche au fort Lillo, ayant devant lui les marais de Berg-op Zoom. Le fort Lillo était fortement occupé, ainsi que l'île de Cadzand, Terneuse et la Tête-de-Flandre. L'escadre était à Anvers et la ville était armée.

Mon intention est que vous fassiez connaître au prince de Ponte-Corvo, comme je lui en ai déjà fait donner l'instruction par le ministre de la guerre, que dans aucun cas il ne doit se laisser couper d'Anvers, et que, si l'ennemi était supérieur et marchait sur Anvers, il doit s'y tenir comme dans un camp retranché, ayant sa communication avec la France par la Tête-de-Flandre, où dans ce cas doit être appuyée la droite du duc de Conegliano, qui est chargé de la défense de la rive gauche. Le duc de Valmy, destiné à agir en espèce de partisan dans le même cas, doit battre la campagne et inquiéter

l'ennemi en se tenant en communication avec le duc de Conegliano. 60,000 gardes nationales qui sont sur pied, dont partie est sous les ordres du duc de Conegliano et partie sous les ordres du duc d'Istrie, manœuvreront pour marcher d'accord. Les généraux Chambarlhac, Olivier et Dallemagne, généraux accoutumés à la guerre, le sénateur Colaud, qui a le commandement d'Anvers, les sénateurs Rampon et Soulès sont à l'armée.

Mon intention est que vous restiez là pour être employé, sous les ordres du prince de Ponte-Corvo, à la défense d'Anvers, et de manière à contribuer de tous vos moyens au succès des opérations. Vous pourrez m'écrire tous les jours pour m'instruire de ce qui se passe. Je compte sur votre zèle et sur votre attachement à ma personne pour rendre tous les services que vous pourrez, soit du côté d'Anvers, soit aux différents maréchaux.

L'escadre doit contribuer à la défense d'Anvers. Ce serait une folie de la faire sortir d'Anvers; elle doit se placer en aval et en amont, pour aider à la défense de la ville et en être protégée. Tout me porte à espérer que le grand nombre de troupes que j'ai réunies sur l'Escaut rendra nuls les efforts de l'ennemi. Il ne pourrait forcer le fort Lillo qu'en l'assiégeant par terre; ce qui donnerait le temps et offrirait les occasions de tomber dessus. Le roi de Hollande doit de son côté réunir tous ses moyens. Vous irez voir ce prince, le prince de Ponte-Corvo, le duc de Conegliano; enfin vous devez vous servir du double caractère d'envoyé par moi et de mon aide de camp pour faire ce qui sera le plus avantageux pour mon service.

Si les circonstances étaient pressantes, vous pourrez dire que je vais arriver à Paris.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le maréchal Reille.

15711. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 25 août 1809.

Vous trouverez ci-joint une relation du général Sébastiani, que le roi d'Espagne m'envoie. Aussitôt que j'aurai reçu celle du duc de Bellune, qu'il m'annonce, je verrai s'il convient de les faire mettre dans le *Moniteur*. Vous verrez par la relation du général anglais Wellesley que nous avons perdu vingt canons et trois drapeaux. Témoignez au Roi mon étonnement, et mon mécontentement au maréchal Jourdan, de ce que l'on m'envoie des carmagnoles et que,

au lieu de me faire connaître la véritable situation des choses, on me présente des amplifications d'écolier. Je désire savoir la vérité. Quels sont les canonniers qui ont abandonné leurs pièces, les divisions d'infanterie qui les ont laissé prendre? Laissez entrevoir dans votre lettre au Roi que j'ai vu avec peine qu'il dise aux soldats qu'ils sont vainqueurs; que c'est perdre les troupes; que le fait est que j'ai perdu la bataille de Talavera; que cependant j'ai besoin d'avoir des renseignements vrais, de connaître le nombre des tués, des blessés, des canons et des drapeaux perdus; qu'en Espagne, les affaires s'entreprennent sans maturité et sans connaissance de la guerre; que le jour d'une action elles se soutiennent sans ensemble, sans projets, sans décision.

Écrivez au général Sebastiani que le Roi m'a envoyé son rapport sur la bataille de Talavera; que je n'ai point trouvé le ton d'un militaire qui rend compte de la situation des choses, que je n'ai vu que de l'emphase; que j'aurais désiré qu'il eût fait connaître les pertes et eût présenté un détail précis, mais vrai, de ce qui s'est passé, car enfin c'est la vérité qu'on me doit et qu'exige le bien de mon service.

Faites sentir aux uns et aux autres combien c'est manquer au Gouvernement que de lui cacher des choses qu'il apprend par tous les individus de l'armée qui écrivent à leurs parents, et de l'exposer à ajouter foi à tous les récits de l'ennemi.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15712. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 25 août 1809.

Je donne ordre aux généraux de division Conroux et Lamarque, aux généraux de brigade Bourke, Cacault et Gency, et aux adjudants commandants Dumarest, Passinge et Shée, de se rendre à Bruxelles, où ils recevront vos ordres pour être employés dans les corps que commandent le prince de Ponte-Corvo et les ducs de Conegliano et d'Istrie.

J'ai demandé au général Bertrand les noms de quelques officiers du génie de l'armée connaissant le mieux l'île de Walcheren, pour être envoyés sur l'Escaut.

Vous recevrez un décret par lequel j'ai nommé le général d'Hastrel chef d'état-major du prince de Ponte-Corvo. Ce général s'est mis sur-le-champ en route; il voyagera jour et nuit; il emmène avec lui

l'adjudant commandant Shée, pour être employé dans l'état-major du prince.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15713. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A ALTENBURG.

Schœnbrunn, 26 août 1809, midi.

Monsieur de Champagny, je reçois votre lettre du 25 août. La réponse de la légation autrichienne est courte. Leurs communications de vive voix me paraissent, par cette dépêche, être nulles. La négociation n'avance pas, et c'est par leur faute. Peut-être est-il convenable d'envoyer un second courrier à M. de Caulaincourt avec les protocoles des deux séances. M. de Metternich ne peut se plaindre que ce n'est pas nous qui ne parlons pas. L'ouverture que vous lui avez faite confidentiellement de prendre pour base l'équivalent des pertes faites par l'Autriche à la paix de Presbourg fait presque une chute de huit millions à trois ou quatre; et cependant ils n'ont rien répondu. Lorsque vous avez demandé la cession de la haute Autriche jusqu'à l'Enns, ils ont assez l'usage des négociations pour savoir que cette demande n'est pas sans appel; et, par l'observation qu'ils ont faite, qu'ils n'auront pas de position militaire, ils me paraîtraient disposés à céder jusqu'à la Traun. Il me reste donc à vous engager à savoir réellement ce que veulent ces gens-là. Au reste, ce qui se passe ne m'étonne pas; il est dur de se résoudre à des cessions, surtout à des cessions aussi près de la capitale de la monarchie. Nous sommes dans une bonne marche; c'est à eux à en prendre une. Tâchez de découvrir si c'est embarras de leur position et nécessité de délibérer, ou si cela tient aux chances de l'expédition anglaise ou à une négociation étrangère. Mes lettres du 20, de Paris, me font penser que Flessingue est pris; cependant il y a encore du louche.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15714. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 26 août 1809.

Je reçois vos lettres des 19 et 20. Je suppose que le prince de Ponte-Corvo ne se sera pas affaibli des secours sur lesquels il doit le

plus compter, de la division Rampon. Il faut fortifier le corps du duc de Conegliano par les nouvelles levées, et que son but, comme je vous l'ai écrit il y a plusieurs jours, soit de couvrir la Tête-de-Flandre. Vous aurez porté son quartier général à Gand. Faites connaître au duc d'Istrie que j'ai donné ordre à ses aides de camp et à son chef d'état-major de se rendre à Lille. Je viens de faire ordonner au général d'artillerie Mossel et au général de brigade Maison de se rendre à Anvers. Je vous ai fait connaître hier que j'ai envoyé le général d'Hastrel pour chef d'état-major au prince de Ponte-Corvo. La division hollandaise du général Gratien doit être arrivée en Hollande ou à Wesel.

Il ne faut pas envoyer de gardes nationales en poste. Il vaut mieux qu'elles aillent à journée d'étapes pour se former. Il faut les bien former au chef-lieu de département avant de les diriger, surtout sur le point des ennemis, car qu'est-ce que c'est que des hommes désarmés si près de l'ennemi? Envoyez des inspecteurs aux revues et des commissaires des guerres pour qu'il y ait le moins d'abus possible dans cette immense quantité de monde.

Il y a un mystère sur Flessingue; il ne me paraît pas que les Anglais en soient maîtres, puisqu'il est d'usage que le commandant ait la faculté de prévenir son gouvernement par un officier, et parce que la ville l'aurait fait connaître par quelques signaux. Aurait-on perdu tout à fait la tramontane dans cette place? Ceux qui disent que les généraux Monnet et Osten auraient été tués donneraient l'explication de ce mystère, en supposant que le commandement fût tombé dans les mains de quelque subalterne ignorant et pusillanime.

Recommandez au duc de Conegliano de se porter sous les ordres et au secours du prince de Ponte-Corvo avec le zèle qu'exigent les circonstances. Il doit sentir que, si les ennemis attaquent la rive gauche, il n'a rien de mieux à faire que de se prêter à ce que lui demandera le prince de Ponte-Corvo.

Si l'ennemi s'approchait d'Anvers, il ne faudrait plus y envoyer de gardes nationales; l'ennemi est beaucoup trop près; désignez un point plus en arrière; cette ville est déjà trop encombrée et serait surchargée d'un embarras qui nuirait à l'organisation de ses moyens de défense. On avait choisi Anvers comme lieu de réunion des gardes nationales, parce qu'Anvers était alors fort loin du point attaqué. Il faut en général beaucoup d'ordre et de travail dans l'organisation de ces gardes nationales.

Je ne puis croire que Flessingue se soit rendu après une si légère résistance.

La négociation continue à Altenburg, mais elle marche lentement; on attend l'issue des événements de l'Escaut.

P. S. Il ne faut aucun froissement. Si cela est nécessaire, mettez Moncey sous les ordres du prince de Ponte-Corvo; cela lèvera tout embarras. Si le maréchal Moncey allait mal volontiers sous les ordres du prince, ce que je ne saurais croire, il faudrait le rappeler.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15715. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 26 août 1809.

Monsieur le Général Clarke, toutes les nouvelles que je reçois d'Angleterre, et que vous verrez par les journaux anglais, prouvent que l'ennemi a deux buts : de prendre l'île de Walcheren et de brûler l'escadre. Il est possible que, s'étant aperçu que le général Monnet mettait l'île sous les eaux, il parlemente avec lui pour empêcher ce désastre. Mais comment cela empêcherait-il Flessingue de faire quelques signaux? Si Flessingue était pris, l'île de Cadzand n'aurait presque plus d'importance. On doit être porté à penser que les premiers coups se porteront sous les murs du fort Lillo. Les Anglais prendront-ils ou ne prendront-ils pas ce fort? Voilà la question. Il est bien important que toutes les forces soient concentrées sur Anvers. Je pense toujours que le prince de Ponte-Corvo n'aura pas exécuté votre ordre de renvoyer ses meilleures troupes dans l'île de Cadzand.

P. S. Vous verrez par mes lettres subséquentes que vous avez mal compris mes ordres, et que, au lieu d'un corps d'observation de l'île de Cadzand, c'est un corps de la Tête-de-Flandre qu'il fallait organiser.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15716. — A JOACHIM NAPOLÉON, ROI DES DEUX-SICILES,
A NAPLES.

Schœnbrunn, 26 août 1809.

Je reçois votre lettre du 16 août. Je suis avec un vif intérêt les progrès de votre marine; ses combats journaliers sont du meilleur effet. Il serait bien glorieux pour vous, et tout à fait dans les besoins de votre royaume, d'avoir une escadre de quatre à cinq vaisseaux de ligne et de huit à dix frégates, ne serait-ce que pour agir contre les Barbaresques et protéger vos côtes.

Je vous ai mandé de me diriger sur Bologne, d'abord, tout ce que vous pouvez envoyer de vos troupes. Je désire que vous ayez fait partir deux bataillons du 14e d'infanterie légère, deux bataillons du 6e léger, deux bataillons du 101e de ligne ou du 22e léger, et le bataillon de la Tour d'Auvergne, si vous le jugez convenable, ou un bataillon de vos troupes. Si vous pouviez joindre à cette colonne deux de vos bataillons, aussi bien que vos chasseurs à cheval, faites-le. Du moment que ces troupes seront hors de vos frontières, vous n'aurez plus à leur payer que leur solde, et je me chargerai de leur nourriture et de leur entretien.

J'ai besoin de réunir au centre de l'Italie 8 à 10,000 hommes. Les Bavarois ont échoué dans le Tyrol, et il paraît que ces montagnards seront difficiles à soumettre. Si donc les hostilités viennent à recommencer, j'ai besoin de 8 à 10,000 hommes, Français, Napolitains et de toute autre nation, pour contenir l'Italie et le Tyrol. Je pense donc que vous aurez mis votre 1er régiment de chasseurs dans cette colonne.

Si le général de brigade Digonet ne vous est pas utile, vous pouvez l'envoyer pour prendre le commandement de cette colonne. Voilà l'hiver qui approche, et je suppose que les Anglais ne pourront plus rien tenter sur vos côtes.

Si la guerre venait à recommencer ici, je vous verrais avec plaisir venir reprendre le commandement de ma cavalerie, qui n'a jamais été plus belle, car j'ai 40,000 chevaux, indépendamment de ceux qui sont en Espagne.

Le général Arthur Wellesley a été battu en Espagne et forcé de se retirer sur Lisbonne en nous laissant tous ses blessés. Mais lord Chatham, avec quatre cents bâtiments de transport et 40,000 hommes, est venu débarquer à Walcheren, et je crains qu'à l'heure qu'il est Flessingue ne soit pris. Le maréchal prince de Ponte-Corvo est à Anvers, où il a pris poste avec toutes les troupes qui s'y trouvent. Le maréchal Moncey est à Gand. Le maréchal duc d'Istrie est à Lille. 100,000 gardes nationales sont accourues de tous les côtés. Jugez quelle immense dépense tout cela me produit! Quelle que soit l'issue de cette expédition, les Anglais y perdront immensément de monde par maladie et par suite des événements de la guerre. La nécessité de secourir le Portugal va exiger des renforts nombreux; ainsi il n'y a plus à craindre qu'ils envoient des forces en Sicile.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15717. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A ALTENBURG.

Schœnbrunn, 27 août 1809, cinq heures après midi.

Monsieur de Champagny, je reçois votre lettre du 26 à deux heures après midi.

Je vois que les négociations ne marchent point. Je vous envoie les journaux anglais jusqu'au 15 août. Je désire que vous ne les montriez à personne et que vous les gardiez pour vous seul. La relation de la bataille de Talavera y est fausse en plusieurs points. Lord Wellesley s'est, depuis, retiré en Portugal, abandonnant ses blessés.

Flessingue paraît décidément être pris; nous ne connaissons pas encore la capitulation; et le 19, à Breskens, il y avait encore un mystère là-dessus. Cependant il paraît certain que la ville est prise.

Le maréchal prince de Ponte-Corvo commande à Anvers; mon escadre est renfermée dans l'enceinte de la place. La flottille et un vaisseau seulement sont à Lillo. Le duc de Conegliano est à Gand; le duc d'Istrie est à Lille. Nous nous donnons beaucoup de mouvement; on prépare à Anvers des brûlots. Mes nouvelles d'Anvers sont du 21. L'ennemi avait voulu faire un mouvement et s'était avancé à une portée de canon de Lillo, mais il s'était retiré. Tout porte à penser qu'il ne s'exposera pas à un échec.

Il faut me proposer des moyens, qui soient le moins coûteux, d'avoir en Perse un chargé d'affaires.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15718. — AU MARÉCHAL BERNADOTTE, PRINCE DE PONTE-CORVO,

COMMANDANT L'ARMÉE D'ANVERS, A ANVERS.

Schœnbrunn, 27 août 1809.

Mon Cousin, j'ai reçu votre lettre du 18; j'ai reçu celle du 20. Le général Reille vous arrivera le 30 et vous portera une lettre de moi. Flessingue rendu après un bombardement de vingt-quatre heures est une chose qui ne peut s'expliquer. Cette place devait tenir six mois par la protection de l'inondation. Cependant ces vingt jours perdus par l'ennemi ont mis à même de se mettre en état et de se préparer à Lillo et à Anvers. Je n'ai rien à ajouter à mes derniers ordres. Si Flessingue est pris, je ne puis l'attribuer qu'au manque de tête du commandant. Sous ce point de vue, je considère Anvers comme imprenable. L'escadre, la garnison, l'armée et vous, devez ne pas vous séparer d'Anvers et courir son sort. Je vois avec confiance

que vous avez enfin 30,000 hommes de troupes, toutes troupes. Le général d'Hastrel est parti, il y a trois jours, pour être votre chef d'état-major. Le général d'artillerie Mossel est parti de Baireuth avec le général de brigade Maison. Les généraux de division Lamarque et Conroux et quatre généraux de brigade sont également partis. Des officiers du génie connaissant la Hollande et Flessingue partent pour Anvers; un chef de bataillon, deux capitaines et deux lieutenants d'artillerie s'y rendent également en poste. Je me confie en votre bravoure, habileté et expérience. Si les ennemis tentent quelque chose contre Anvers, ils seront repoussés.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. M. le roi de Suède.

15719. — A FRÉDÉRIC-AUGUSTE, ROI DE SAXE, A DRESDE.

Schœnbrunn, 27 août 1809.

J'ai reçu la lettre de Votre Majesté. Je la félicite sur sa rentrée dans sa capitale. J'espère que, quels que soient les événements, les ennemis n'y rentreront plus. Je vois avec plaisir qu'elle a porté le nombre de ses gardes nationales à 2,400, force suffisante pour garder l'enceinte de la ville, et qu'elle a fait armer ses remparts de soixante pièces de canon. Les mesures qu'elle a prises pour avoir un corps de 6,000 hommes d'infanterie et de 2,000 chevaux, avec pièces d'artillerie attelées, me paraissent extrêmement convenables. Cela formera à Dresde une bonne division. J'ai donné ordre au duc d'Abrantès de se porter à Dresde et de visiter lui-même toute la frontière.

Les conférences se suivent à Altenburg, mais il paraît que la descente des Anglais en Zélande, ou rehausse les espérances des plénipotentiaires autrichiens, ou met plus de lenteur dans leur marche. D'ailleurs, il y a dans le cabinet beaucoup de divisions. Le prince Charles, qui, après s'être momentanément laissé entraîner dans ce système de guerre, en est le premier revenu, paraît avoir été desservi auprès de son frère et avoir encouru sa disgrâce.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15720. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A ALTENBURG.

Schœnbrunn, 28 août 1809.

Monsieur de Champagny, écrivez au sieur Bourgoing que je suis étonné que le général Carra Saint-Cyr prenne un traitement; qu'il

ne doit en prendre aucun. Faites connaître également au sieur Bourgoing que je donne des ordres à l'intendant général pour que les bons du roi de Saxe ne soient pas présentés jusqu'à de nouvelles circonstances.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15721. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 28 août 1809.

Mon Cousin, écrivez au général Carra Saint-Cyr qu'il ne doit prendre aucun traitement du roi de Saxe; que cela est de règle dans une province ennemie, mais qu'on ne doit rien exiger d'un allié; que c'est à l'armée à pourvoir à son traitement; qu'il faut donc qu'il refuse toute espèce d'indemnité du roi de Saxe.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15722. — ORDRE.

Schœnbrunn, 28 août 1809.

Un officier d'ordonnance partira demain à la pointe du jour et ira à Anger, où il couchera, prendra des renseignements sur la situation de la tête de pont, sur le nombre d'ouvriers qui y travaillent, sur ce qu'il y a de fait et sur l'époque où elle sera terminée.

De là il ira, aussi loin qu'il pourra, jusqu'à nos avant-postes, et par Malaczka jusqu'à Gœdin, et s'en reviendra par Nicolsburg. D'Anger à Gœding, il ira à petites journées, s'informera de ceux de nos postes qui sont sur la limite des cantonnements, des régiments qu'il y a vis-à-vis, et prendra tous les renseignements qui peuvent faire connaître les dispositions et mouvements de l'ennemi. Il s'assurera à Gœding que les ouvrages ont été entièrement détruits; il s'informera s'il doit encore passer des troupes par là. A Nicolsburg, il prendra la situation de la division de cavalerie légère de Quesnel et visitera l'emplacement de la division Morand.

Il prendra des notes deux ou trois fois par jour, pour ne rien oublier; il marquera les villages où il passera, le nombre de maisons, la population et les endroits où les troupes se trouvent. En revenant par la route de Brünn, il prendra les mêmes renseignements sur la manière d'être des troupes, maladies, etc.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15723. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A ALTENBURG.

Schœnbrunn, 29 août 1809.

Monsieur de Champagny, j'ai reçu vos lettres du 27; je reçois celles du 28. Je ne vous ai pas écrit hier. Il me semble que vous pouvez faire la réponse ci-jointe aux plénipotentiaires autrichiens. Vous leur ferez remarquer que cela ne fait pas deux millions d'habitants. Je pense que vous aurez envoyé un courrier en Russie porter les protocoles des cinquième et sixième séances.

Les nouvelles d'Espagne sont bonnes. Venégas a eu la bêtise de perdre deux jours; il a été attaqué et battu. Il a perdu ses bagages, quarante pièces de canon et 4,000 prisonniers. Il est poursuivi en Andalousie. Les Anglais rentrent en Portugal, après avoir perdu 10,000 hommes et trente pièces de canon. Girone est en notre pouvoir.

Du côté de l'Escaut, il n'y a rien de nouveau; trois armées se forment, l'une de 40,000 hommes à Anvers, sous les ordres du prince de Ponte-Corvo; l'autre à Gand et dans l'île de Cadzand, forte de 30,000 hommes, sous les ordres du duc de Conegliano, et la troisième de 40,000 hommes à Lille, sous les ordres du duc d'Istrie.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

NOTE.

Les plénipotentiaires autrichiens ont fait connaître dans une note qu'ils désiraient savoir ce que le soussigné avait entendu par des réserves du côté de l'Italie, et que, lorsqu'ils auraient cette communication, ils remettraient un contre-projet. Le soussigné a l'honneur de répondre qu'il a entendu se réserver la Carinthie, la Carniole et les pays compris dans une ligne qui, de la Carniole, suivrait le cours de la Save jusqu'à la Bosnie.

D'après la copie. Archives des affaires étrangères.

15724. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 29 août 1809.

On a mal fait de demander à Paris des armes, surtout avec tant d'éclat. C'est faire croire au dénûment de nos arsenaux; nous n'en sommes pas réduits là. Il doit y avoir quelque part 40,000 fusils hanovriens, dont on aurait pu se servir dans cette circonstance.

L'événement fait voir que nous n'avons pas les armes proportionnellement à l'étendue de territoire et à l'importance de nos arsenaux. Puisque ma réserve de 120,000 fusils va en diminuant par les guerres que nous avons dû soutenir, je pense qu'il est nécessaire d'y suppléer en faisant fabriquer 300,000 fusils dù n° 1 républicain. On fera de ces armes tant qu'on voudra dans une année, et on peut les avoir à bon marché. On les mettra à part pour une circonstance telle que celle-ci, et même il serait utile de les donner aux recrues. Ce serait une dépense de six à sept millions que je ferais volontiers. Faites-moi un rapport là-dessus. Il paraît que l'on ne fait que 120,000 fusils par an du modèle de 1777; c'est à peu près ce que nous consommons. Il faudrait qu'indépendamment de ces 120,000 fusils on en fît 120 ou 140,000 du n° 1. Je n'en serai pas embarrassé, parce que, lorsqu'ils ne serviront pas, je les céderai à des puissances amies. Que sont donc devenus les 60 ou 80,000 fusils que j'avais fait réunir à Saint-Omer pour l'expédition d'Angleterre?

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15725. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 29 août 1809.

Expédiez sur-le-champ un de vos officiers au général Rusca, avec les instructions suivantes.

Sa Majesté a choisi le général Rusca pour négocier avec les Tyroliens et voir s'il n'y a pas moyen de fixer le sort de ces peuples sans avoir recours aux armes.

Au reçu de la présente, le général Rusca enverra un officier intelligent auprès des chefs des Tyroliens pour leur faire connaître que je désire arranger leurs affaires à l'amiable, afin de ne pas être obligé de porter la mort et l'incendie dans leurs montagnes; que, si le but de leur révolte est de rester attachés à l'Autriche, je n'ai plus qu'à leur déclarer une guerre éternelle, parce qu'il est dans mes intentions que jamais ils ne rentrent sous la domination de la Maison d'Autriche; que, s'ils ont un autre but, qu'ils désirent soit des priviléges, soit toute autre chose, je souhaite et désire leur tranquillité et contribuer à leur bonheur; que, s'ils ne veulent pas être Bavarois, je ne trouverai pas d'inconvénient à les réunir à mon royaume d'Italie, et à leur accorder des priviléges et une organisation qui satisfassent leurs vues et assurent leur tranquillité et leur bien-être; qu'il est convenable, pour ménager la dignité de la Bavière et celle de la France,

de ne rien mettre par écrit de ces conditions, mais d'avoir une entrevue et de voir s'il y a moyen d'arriver à cet arrangement. Si cela forme la volonté des Tyroliens, qu'ils s'assemblent, qu'ils m'envoient une députation nombreuse, qu'ils fassent leur demande de réunion au royaume d'Italie; qu'enfin ils fassent connaître ce qu'ils désirent, et je verrai si je puis le leur accorder, car je préfère les soumettre plutôt par la conviction que par la force des armes.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15726. — AU MARÉCHAL MARMONT, DUC DE RAGUSE, COMMANDANT LE 11e CORPS, A KREMS.

Schœnbrunn, 29 août 1809.

Allez voir Presbourg, la position de Theben, Marchegg, Anger, et remontez la March jusqu'à Gœding; de là allez à Nikolsburg et Brünn; visitez la citadelle de Brünn, et revenez par Znaym sur Krems. Cette tournée est convenable pour bien observer la nature, le terrain entre les monts Karpathes, aussi loin que vous le pourrez, jusqu'aux postes ennemis. Reconnaissez bien Presbourg et le terrain depuis Presbourg jusqu'à Marchegg et le long de la March.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15727. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 30 août 1809.

Mon Cousin, écrivez au général Reynier qu'il est nécessaire qu'il prenne des mesures pour qu'à dater du 1er septembre il y ait toujours 800 travailleurs saxons à la tête de pont d'Anger, afin que cette tête de pont puisse être terminée pour le 10 septembre. Recommandez-lui également de mettre des travailleurs en nombre suffisant pour finir promptement les travaux de Theben.

Faites-lui connaître que je pars cette nuit pour aller à Raab; que je partirai probablement de Raab dans la nuit du 31 au 1er; que de Kitsee je viendrai m'embarquer pour faire un tour dans Presbourg au galop, de là voir le château; mais que je désire rester dans le plus grand incognito, que la garnison ne s'en aperçoive même pas. Je le ferai prévenir de l'heure, et il pourra, comme pour se promener, venir à Kitsee; que, quant au corps de troupes qu'il commande, je désignerai un jour pour le voir dans la plaine de Marchegg.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15728. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A ALTENBURG.

Schœnbrunn, 31 août 1809.

Monsieur de Champagny, je reçois votre lettre. Je vous verrai volontiers à mon retour. Je devais depuis longtemps voir Raab et la ligne de la Raab, et je me suis décidé à faire cette tournée aux premières fraîcheurs.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15729. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 31 août 1809.

Mon Cousin, envoyez l'ordre au général de division Montbrun de porter son quartier général à Gœding. La brigade Jacquinot couvrira les postes sur Olmütz, du côté de Wischau, ainsi que sur Iglau et sur Zwittau. La brigade Pajol éclairera le chemin de Gœding à Hradisch et celui de Gœding sur Presbourg. Cette brigade sera cantonnée aux environs de Gœding; elle fera le service jusqu'à l'embouchure de la Taya. Donnez ordre au général de brigade Colbert de porter son quartier général à Malaczka et de couvrir depuis Sanct-Johann jusqu'à Stampfen; les villages de l'une et l'autre rive seront occupés par cette brigade, non compris Marchegg et Stampfen, qui continueront à être occupés par les Saxons.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15730. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 31 août 1809.

Mon Cousin, la gendarmerie ne fait aucune espèce de service. Il arrive journellement des courriers de Komorn, de sorte que l'empereur d'Autriche gouverne l'Autriche comme s'il y était maître. Donnez l'ordre formel au commandant de la gendarmerie que tous les courriers venant sur la route de Raab et sur toute la ligne de nos postes soient dirigés sur l'état-major général, hormis les courriers que M. de Metternich, qui est à Altenburg, enverrait à Komorn et en recevrait, ceux-là seuls ayant une spéciale liberté. Les dépêches de tout autre courrier ne doivent être remises que par mon ordre. Tenez

la main à l'exécution de cet ordre, que le commandant de la gendarmerie fera exécuter sur toutes les routes, et avant peu nous aurons cinq ou six courriers autrichiens porteurs de dépêches. J'avais donné l'ordre qu'aucune signature que la vôtre ne devait autoriser le passage d'un courrier ou individu quelconque sur la ligne occupée par l'armée; rendez-moi compte si vous avez donné cette autorisation pour quelques courriers.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15731. — AU GÉNÉRAL COMTE DE LA RIBOISIÈRE,

COMMANDANT L'ARTILLERIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 31 août 1809.

Monsieur le Général la Riboisière, je vous ai envoyé un ordre pour porter l'artillerie saxonne à trente-six pièces de canon. Voici la situation actuelle de cette artillerie, divisée en cinq batteries, savoir : une batterie d'artillerie à cheval de deux pièces de 6 et de deux obusiers, et quatre batteries d'artillerie à pied de trois pièces de 8 et d'un obusier du calibre saxon. Il y a de plus au parc cinq pièces de 8 et trois obusiers saxons; ce qui fait en tout vingt-huit pièces. Il paraît que les pièces de 8 et les obusiers saxons sont d'un calibre particulier, ce qui rend nécessaire de faire revenir à Vienne six pièces de 8 et deux obusiers. Ces pièces serviront pour la place. Il faudrait les remplacer par huit pièces de 6. Il resterait encore à donner aux Saxons huit pièces de canon pour arriver au nombre de trente-six. Ces trente-six pièces seront divisées en six batteries, de six pièces chacune. En attendant que vous puissiez en fournir trente-six, il faut en organiser au moins trente, afin qu'il y ait une batterie à cheval et quatre à pied. Le général Reynier me rend compte qu'il aura les canonniers et les chevaux d'artillerie nécessaires pour servir trente pièces avec leur approvisionnement à 300 coups. Donnez donc sans délai les ordres pour retirer les six pièces de 8 et les deux obusiers, pour les remplacer, et pour porter d'abord à trente le nombre des pièces; les six autres seront fournies après. Mais, par-dessus tout, il faut un officier général français pour commander toute cette artillerie. L'armée saxonne a aussi besoin de fusils; ses fusils ne sont pas d'une aussi bonne qualité que les nôtres. Je donne ordre que les deux compagnies de pontonniers qui sont à Linz rejoignent le corps saxon à Presbourg.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le comte de la Riboisière.

15732. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 1er septembre 1809.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 26 août. On a mal fait de faire voyager en poste les gardes nationales. On abuse de ce moyen, qui épuise les campagnes, fatigue les troupes et coûte un argent énorme. Faire marcher en poste des hommes sans armes qui ont besoin de temps pour s'organiser, c'est une véritable folie.

Vous ne m'avez pas envoyé le nom des commandants de Paris; j'aurais désiré recevoir de vous des notes sur chacun d'eux, qui me les fissent connaître. Il me semble que tout cela a été mené avec trop de précipitation et de mouvement, et que, pour lever sur le tiers de la France les 30,000 gardes nationales que j'ai demandées, il ne fallait pas tant de tapage et d'effervescence. Je désirerais, dans les circonstances actuelles, recevoir de vous des dépêches plus détaillées. Il serait aussi convenable d'appeler tous les grands dignitaires au conseil que vous tenez chaque jour; il me semble que c'est leur droit. Ils me sont comptables de leur opinion et de leurs observations dans cette circonstance importante.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le duc de Cambacérès.

15733. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A ALTENBURG.

Schœnbrunn, 2 septembre 1809, quatre heures après midi.

Monsieur de Champagny, je vous ai envoyé hier un courrier de Russie. Il était porteur de lettres de mon consul à Kœnigsberg et à Memel, que j'aurais ouvertes, si j'avais pu soupçonner les nouvelles dont vous ont régalé les plénipotentiaires autrichiens. Toutefois elles vous feront voir combien elles sont controuvées. M. Czernitchef arrive; il porte à l'empereur d'Autriche une lettre de l'empereur Alexandre. Je vous joins copie de la lettre de l'empereur d'Autriche [1]

[1] LETTRE DE L'EMPEREUR D'AUTRICHE A L'EMPEREUR DE RUSSIE.

Monsieur mon Frère, un armistice a été signé le 12 de ce mois entre le quartier-maître général de mon armée, sous le commandement de l'archiduc généralissime, et le major général de l'armée française.

N'ayant jamais ambitionné qu'un état de paix qui méritât ce nom, fidèle à ce principe, j'ai cru devoir saisir cette occasion pour proposer une négociation à l'Empereur des Français. Nos plénipotentiaires respectifs sont nommés; ils vont se réunir incessamment.

Mes vœux seront atteints si cette négociation peut mener à un état de choses

et de la réponse de l'empereur de Russie[1] pour votre gouverne; cela est pour vous seul, et si jamais les plénipotentiaires autrichiens voulaient tirer parti de cette communication. Je vous envoie la lettre de Caulaincourt, que vous me renverrez. Vous ferez connaître aux plénipotentiaires autrichiens que l'empereur de Russie s'en rapporte à moi pour stipuler la paix, non-seulement pour la France, mais encore pour la Russie. Vous ne devez pas manquer les occasions de les convaincre que nos relations avec la Russie sont plus intimes que jamais, et que le corps du prince de Galitzine serait sous mes ordres comme un corps français si jamais la guerre venait à recommencer.

Mes nouvelles de Paris sont du 27. L'estafette a passé le 30 à Strasbourg. S'il y avait eu des nouvelles importantes d'Anvers du 29, le télégraphe de Strasbourg les aurait apprises et me les aurait fait connaître. Les moyens se préparent de ce côté, les troupes arrivent et tout s'organise convenablement. En Espagne, les affaires paraissent bien marcher.

et à des rapports entre la France et moi compatibles avec la dignité de ma couronne et la sûreté effective de mes peuples. La paix sera établie incessamment entre la France et moi si son souverain veut la paix. Si elle n'est pas le résultat de mes efforts, que Votre Majesté Impériale n'en cherche la cause que dans des demandes de l'Empereur des Français opposées à mes devoirs de souverain et contraires à l'indépendance de l'État, cette base première de l'existence même d'un grand empire, dans des propositions enfin qui seraient illusoires dans leur application et par conséquent funestes dans leurs résultats les plus prochains.

Je vous prie, Monsieur mon Frère, de voir dans la franchise de cette communication la suite d'une longue habitude d'anciennes relations conformes à tous mes vœux particuliers. Que Votre Majesté Impériale n'y retrouve pas moins une preuve nouvelle de mon inaltérable conviction que les intérêts de l'Autriche ne sauraient jamais devenir étrangers à ceux de la Russie. Veuillez, Monsieur mon Frère, agréer, etc.

Komorn, 30 juillet 1809. FRANÇOIS.

D'après la copie. Archives des affaires étrangères.

[1] RÉPONSE DE L'EMPEREUR DE RUSSIE A L'EMPEREUR D'AUTRICHE.

Monsieur mon Frère, j'ai reçu la lettre que Votre Majesté Impériale m'a adressée de Komorn le 30 juillet. J'y ai vu avec une vive satisfaction la résolution de Votre Majesté de mettre fin à la guerre. Elle sait combien j'ai eu à cœur que la paix ne fût pas troublée par elle. Je ne lui ai pas caché les maux que j'en prévoyais. Je regrette infiniment de me trouver à une aussi grande distance de la scène des événements; il m'eût été bien consolant d'offrir mes bons offices et d'opérer une réunion d'amitié et d'intérêt entre l'Autriche, la France et la Russie.

Pétersbourg, $\frac{9}{21}$ août 1809. ALEXANDRE.

D'après la copie. Archives des affaires étrangères.

Vous trouverez ci-joint la lettre que je reçois de l'empereur Alexandre[1]; vous verrez dans les lettres de Caulaincourt combien il a été satisfait de votre grande note, qui en effet, autant que je puis m'en souvenir, est très-belle.

NAPOLÉON.

P. S. J'ai reçu vos lettres du 1er avec le protocole de la neuvième séance. Je vous répondrai ce soir. Envoyez-moi copie de la dépêche que vous avez fait partir pour M. de Caulaincourt quelques jours avant votre départ pour Altenburg, dans laquelle vous lui faites connaître mes vues sur la Galicie. Quand présumez-vous qu'arrivera la réponse?

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15734. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 2 septembre 1809.

Il est ridicule de mettre la citadelle de Gand en état de siége. Il y a un moyen plus sûr, c'est de détruire cette citadelle, qui ne peut

[1] LETTRE DE L'EMPEREUR ALEXANDRE A L'EMPEREUR NAPOLÉON.

Monsieur mon Frère, je remercie Votre Majesté Impériale pour ses lettres et pour la communication de celle de l'empereur d'Autriche et de la réponse qu'elle y a faite. Je viens d'en recevoir une également dont je m'empresse de transmettre la copie à Votre Majesté, en y joignant celle de ma réponse. La possibilité de la paix me fait éprouver une satisfaction réelle. Mes intérêts se trouvent dans la main de Votre Majesté; j'aime à placer une confiance entière dans son amitié pour moi. Elle peut m'en donner un gage certain en se rappelant ce que je lui ai bien souvent répété à Tilsit et à Erfurt sur les intérêts de la Russie par rapport aux affaires de la ci-devant Pologne, et ce que j'ai chargé depuis son ambassadeur de lui exprimer en mon nom. Je me réfère au contenu de sa dépêche écrite à la suite de mes entretiens avec lui s'il a été exact dans ses rapports. Votre Majesté me rendra la justice qu'en commençant la guerre contre l'Autriche je n'ai rien articulé d'avance pour moi; que j'ai commencé cette guerre en ayant déjà quatre sur les bras, dont deux par suite de mon système d'alliance avec elle. Mon plus grand désir est que tout ce qui peut nuire à cette alliance soit écarté, afin qu'elle puisse se consolider de plus en plus. Je le répète à Votre Majesté, j'aime dans une circonstance aussi importante à compter formellement sur son amitié pour moi. Votre Majesté voit toute la franchise et tout l'abandon de confiance que je mets en elle; j'ai droit d'espérer qu'elle en usera de même envers moi. Je charge le porteur de cette lettre de remettre également à l'empereur d'Autriche celle que je lui adresse. Il reviendra ensuite attendre les ordres de Votre Majesté.

Pétersbourg, $\frac{9}{21}$ août 1809. ALEXANDRE.

D'après la copie. Archives des affaires étrangères.

en vérité servir à rien. Surtout dans cette circonstance, cette mesure est mauvaise. Il faut deux ans pour mettre cette place en état.

Je ne vois pas que dans *le Moniteur* vous fassiez mettre la suite des pièces sur les affaires du Nord. Faites mettre la capitulation de Flessingue et tout ce qu'on sait sur ce honteux événement. Faites mettre dans d'autres journaux des articles sur la lâcheté du général, sur la punition terrible réservée aux commandants de place qui encourraient un pareil déshonneur, et faites sentir que Flessingue n'ayant aucune brèche pouvait tenir encore deux mois.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15735. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 2 septembre 1809.

Je vois que vous avez envoyé beaucoup d'officiers d'artillerie à Anvers; d'ici, j'en ai envoyé cinq, outre le général Mossel; j'ai aussi envoyé des officiers du génie. Tout cela doit être arrivé à l'heure qu'il est.

Vous aurez donné des ordres aux généraux Conroux et Lamarque et aux trois généraux de brigade que je vous ai envoyés de se diriger sur Bruxelles. Ce renfort de généraux ne peut être qu'utile; vous en mettrez de mauvais en seconde ligne. Je ne vois pas de lettres de Bessières dans votre correspondance. A-t-il commencé à organiser sa réserve?

Je suppose le duc de Valmy rendu à Maëstrich et qu'il réunit là un corps de cavalerie pour tenir la plaine et se lier avec Anvers et le duc de Conegliano.

Je suppose que le duc de Conegliano a rapproché son quartier général de la Tête-de-Flandre, et qu'il exécute mes instructions de ne pas se laisser couper de la Tête-de-Flandre et d'être toujours en communication avec le prince de Ponte-Corvo.

Continuez à envoyer le plus de mortiers que vous pourrez sur Anvers.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15736. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 2 septembre 1809.

La manière dont je vois qu'on organise la défense d'Anvers montre

peu de talent. Au lieu de mettre les batteries à 1,000 et 1,500 toises l'une de l'autre, où elles ne peuvent se secourir que faiblement et sont obligées de lutter séparément contre toutes les forces de l'ennemi, il fallait réunir cette masse de canons dans un court espace, de manière qu'ils puissent se défendre ensemble et frapper le même but. Je m'étonne toujours comme les notions les plus simples sont inconnues au génie et à l'artillerie. Cinq cents pièces de canon disposées en batteries de douze pièces, à 1,000 toises l'une de l'autre, ne coûteront guère plus à éteindre que quinze; au lieu que cinq cents pièces placées, trois cents sur une rive et deux cents sur l'autre, divisées en batteries de vingt pièces, à la distance de 25 toises l'une de l'autre, selon les localités, formeraient quinze batteries de vingt pièces d'un côté, lesquelles pourraient tirer au même moment sur tout bâtiment qui s'avancerait. Ces batteries ainsi placées formeraient une barrière infranchissable.

Je voudrais voir réunies autour de Lillo ou près d'Anvers, en avant du coude, toutes les pièces que l'on a éparpillées dans un long cours.

Si Lillo et Liefkenshoek sont environnés de quatre ou cinq batteries, et qu'ils puissent tirer chacun cinquante pièces de 36 ou de 24 et une douzaine de mortiers, ces forts feront un terrible tapage. Les plus grands moyens éparpillés ne produisent aucun résultat en artillerie, comme en cavalerie, en infanterie, en places fortes et dans tout le système militaire.

J'ajouterais beaucoup de réflexions, mais elles seraient tardives. Gardez-les pour votre gouverne; ne les envoyez pas même à Anvers, cela ne servirait qu'à décourager. Je vois que des choses que je vous écrivais, vous les avez envoyées à Anvers, quoiqu'elles ne fussent plus appropriées à la circonstance; ce qui ne peut être d'aucun résultat.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15737. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 2 septembre 1809.

Il me revient des plaintes contre le commandant du troisième faubourg de Vienne. Il a reçu deux fois 4,000 florins. Il se fait donner des voitures par la communauté et vexe un nommé Krautharn, marchand de soie, chez lequel il a logé. Faites-le venir à l'interrogatoire sur ces dépositions.

Le commandant du deuxième faubourg a exigé une voiture et deux

chevaux d'attelage. Ces présents ruinent Vienne et donnent lieu à des plaintes.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15738. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Schœnbrunn, 2 septembre 1809.

Il est nécessaire que vous fassiez partir sur-le-champ, pour se rendre à Savone, un chebec et trois ou quatre petits bâtiments, comme tartanes ou demi-chebecs, armés de canons, sous les ordres d'un capitaine de frégate ferme et intelligent. Le but de cette flottille sera de faire des croisières dans le golfe de Vado et de surveiller la côte, à cause de la résidence du Pape à Savone.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15739. — AU CARDINAL FESCH,
ARCHEVÊQUE DE LYON.

Schœnbrunn, 2 septembre 1809.

Mon Cousin, j'ai reçu votre lettre. J'ai vu avec plaisir que vos grands vicaires seuls sont coupables de n'avoir pas mis la lettre que j'ai écrite aux évêques à la suite de leur mandement, comme c'était l'usage et leur devoir et comme l'ont fait les grands vicaires du diocèse de Paris. Je ne saurais recevoir ni excuses ni raisons; toutes sont mauvaises. Quand je parle à mes peuples, il n'appartient à qui que ce soit de les empêcher de m'entendre, et je suis trop bon catholique et trop éclairé sur les principes de la religion pour jamais penser et dire rien qui soit contraire aux vérités et aux principes de l'Église. Quant à la recommandation que vous avez faite à vos grands vicaires de ne pas commenter ma lettre, vous avez en cela parfaitement rempli mes intentions, et personne n'a le droit d'interpréter autrement que par le sens naturel ce que j'écris et proclame. Témoignez votre mécontentement à vos grands vicaires. S'ils avaient fait comme ceux de Paris et les évêques de France, je n'aurais point eu à me plaindre d'eux. Quant aux raisons qu'ils donnent, qui ne peuvent être justifiées que par une extrême pusillanimité et une excessive circonspection, faites-leur connaître que je ne saurais avouer pour amis et pour vrais Français des hommes lâches et sans courage.

Qu'importent les clameurs des méchants et des malintentionnés? Je n'attache aucune importance à une fausse manière de voir et de

sentir de vos grands vicaires, mais j'aurais été vivement peiné si un pareil manquement était venu de votre part. C'est donc avec un vrai plaisir que j'ai vu que, dans cette circonstance comme dans beaucoup d'autres, je n'avais que des éloges à donner à votre zèle et à votre attachement à ma personne.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le commandant Ducasse.

15740. — AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU, MINISTRE DES CULTES, A PARIS.

Schœnbrunn, 2 septembre 1809.

Le cardinal Fesch a parfaitement expliqué dans la lettre qu'il m'a écrite cette bêtise de ses grands vicaires. Témoignez-leur mon mécontentement et faites-leur connaître que personne n'a le droit d'empêcher mes peuples de m'entendre, que ce que j'ai dit est vrai, et que la vérité, comme dit l'Ecclésiaste, doit se prêcher sur les toits, sans crainte des méchants et des malintentionnés; que je vois avec peine de la pusillanimité dans les bons, et que les lâches ne sauraient être ni Français ni mes amis.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15741. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 3 septembre 1809.

Monsieur le Général Clarke, je reçois votre lettre du 27 août. Je suppose que vous avez reçu mes lettres du 22, qui vous auront fait connaître clairement mes intentions sur ce qui est relatif à la défense d'Anvers.

Je ne puis trouver mauvais, j'approuve même que le prince de Ponte-Corvo ne se soit pas dégarni des troupes qu'il a. Que le duc de Conegliano suive bien mes instructions et se rapproche de la Tête-de-Flandre pour ne pas se laisser couper du prince de Ponte-Corvo et s'unir à ce maréchal pour défendre Anvers sur la rive gauche, comme ce maréchal le défend sur la rive droite.

Le prince de Ponte-Corvo a bien près de trente-six pièces de canon attelées; il faudrait lui en fournir autant; ce qui ferait soixante et douze.

Je viens de voir un colonel de chasseurs, réformé depuis l'an II, qui a été en Espagne et qui revient ici; j'ai été obligé de le renvoyer;

c'est un homme qui ne peut être d'aucune utilité, et qui cependant m'aura coûté beaucoup d'argent d'un poste à l'autre.

Il est convenable de placer entre Paris et l'Océan les troupes disponibles du camp de Pontivy et de la 13e division militaire, afin que, si l'ennemi tentait quelque chose du côté de Cherbourg pour brûler les deux vaisseaux qui s'y trouvent, ces troupes puissent promptement s'y porter.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15742. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 3 septembre 1809.

Mon Cousin, je vous renvoie les pièces relatives à la Dalmatie. Il est nécessaire que vous fassiez une note forte pour demander que, conformément à l'armistice, les troupes autrichiennes évacuent la Dalmatie. Faites sentir l'indignité de l'attaque faite contre Zara le 24, c'est-à-dire douze jours après la signature de l'armistice dont les généraux autrichiens pouvaient alors être instruits; que ce cas ne peut être assimilé à aucun autre, et que c'est comme si demain les Autrichiens envahissaient une province cédée par l'armistice.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15743. — AU GÉNÉRAL COMTE CAFFARELLI,

MINISTRE DE LA GUERRE DU ROYAUME D'ITALIE, A MILAN.

Schœnbrunn, 3 septembre 1809.

Monsieur le Général Caffarelli, le roi de Naples me mande, en date du 23 août, qu'il a envoyé à Bologne deux escadrons napolitains forts de 500 chevaux et qu'il va en faire partir deux autres; qu'il a fait partir les deux bataillons du 101e, un bataillon de la Tour d'Auvergne, deux du 6e de ligne et les deux du 14e léger; ce qui fait sept bataillons et deux escadrons. Cette colonne, qui doit être de 4 à 5,000 hommes, doit être arrivée à Bologne. Il faut, dès que ces bataillons seront réunis, joindre aux 101e, 14e et 6e tout ce que le prince Borghese pourra envoyer de leurs dépôts et les détachements qu'ils ont dans la 15e demi-brigade provisoire. Il faut placer cette réserve à Vérone, hormis le bataillon de la Tour d'Auvergne, qu'il est prudent, vu qu'il est composé d'Allemands, de laisser à Bologne

pour servir contre les révoltés. J'ai demandé au Roi d'envoyer aussi 2,000 hommes de ses troupes napolitaines.

Il faut que le général Vial, qui a ordre de se rendre à Trente, n'y aille qu'en force, afin de ne pas éprouver d'échec de la part de ces misérables. Je désire qu'il ait une force de 8,000 hommes entre Trente, Roveredo et Ala.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le comte Caffarelli

15744. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A ALTENBURG.

Schœnbrunn, 4 septembre 1809.

Monsieur de Champagny, je vous envoie la réponse à faire aux plénipotentiaires; vous y verrez que cela termine tout. En demandant la Bohême, j'ai pour raison de laisser croire que c'est convenu avec la Russie et que c'est la compensation de quelque arrangement avantageux à cette puissance en Galicie. Quant à la Galicie, vous verrez mon idée bien exprimée. Il faut d'abord arranger tout ce qui est relatif à ces pays-ci. Il faut vertement insister pour que la négociation se suive sur ces trois bases; ce qui nous donne huit ou dix jours pour voir définitivement le parti qu'il y aura à prendre relativement à la Galicie. J'ai plusieurs projets; mais je ne consentirai jamais à exposer à la vengeance de la Maison d'Autriche ceux qui nous ont accueillis dans cette province. Du reste, le plus profond secret sur la Galicie, et exiger impérieusement qu'on négocie sur les trois bases.

J'ai des nouvelles d'Anvers du 30. Il n'y avait rien de nouveau. Les Anglais paraissaient même rétrograder et vouloir se porter ailleurs; cependant tous les mouvements étaient encore fort incertains. Les gardes nationales marchent de tous côtés. J'ai actuellement trois armées de ce côté. Celle d'Anvers, commandée par le prince de Ponte-Corvo, celle de la Tête-de-Flandre, commandée par le duc de Conegliano, et celle de réserve, qui est à Lille, commandée par le duc d'Istrie.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères

NOTE.

Le plénipotentiaire français a l'honneur de répondre dans les termes suivants à la déclaration que MM. les plénipotentiaires autrichiens ont faite dans la séance du 1er septembre.

La ville de Dresde se trouvant placée sur les frontières de la

Bohême, il paraît convenable et utile, pour que chaque État ait la garantie de son indépendance, que l'Autriche cède à la Saxe les cercles de Leitmeritz, de Saatz et d'Elnbogen, en en exceptant la forteresse de Theresienstadt, qui, étant située sur la frontière, resterait à l'Autriche.

Les bases présentées dans les protocoles de la séance du. . . . . . . (celui relatif à la haute Autriche), de la séance du. . . . . . . (celui relatif à la frontière d'Italie), et celle présentée dans la présente note, étant acceptées par MM. les plénipotentiaires autrichiens, S. M. l'Empereur consent à restituer à la Maison d'Autriche, Vienne, les cercles de Brünn et de Znaym, toute la basse Autriche et la Styrie; ce qui forme une population de tant de millions, les plus belles et les plus importantes portions de la monarchie.

Le soussigné se flatte qu'après cette explication les plénipotentiaires autrichiens se hâteront de conclure; et, pour éviter les longueurs qui pourraient avoir lieu à cause des pays occupés par l'armée russe et les troupes saxonnes, il déclare que ces pays doivent être l'objet d'une discussion particulière, se compenser entre eux et former un *uti possidetis* à part, sur une base juste et modérée. Les arrangements à faire entre les puissances pour ces pays doivent avoir le caractère pacifique; ils doivent écarter toute idée du rétablissement de la Pologne. La Galicie est donc un objet tout à fait secondaire, distinct et indépendant des trois bases ci-dessus, puisque, par contre de ces trois bases, la France cédera Vienne, Brünn, Grætz et les pays qu'elle occupe.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15745. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 4 septembre 1809.

Monsieur le Général Clarke, j'ai vu dans *le Moniteur* les détails que vous y avez fait insérer sur les affaires d'Espagne; ils ne sont pas suffisants. Cette manière d'instruire le public ne peut pas compenser les immenses relations des Anglais. Il faut donc mettre les différentes lettres des généraux, en effaçant tout ce qui n'est que pour le Gouvernement. Par exemple, il y a des lettres du duc de Dalmatie, du duc de Trévise et du général Sebastiani qui sont bonnes à être publiées. Demandez au duc de Bellune le compte qu'il doit envoyer de ses opérations. Vous devez aussi faire connaître au général Senarmont qu'il n'a pas bien fait le compte de son artillerie; que les An-

glais en ont pris plus qu'il ne dit; que je trouve bon qu'on mette dans les journaux ce qu'on veut; mais que, lorsqu'on m'écrit, j'entends qu'on me dise la vérité sur mes affaires.

Recommandez en Espagne que l'on ait sur la rive gauche du Tage des têtes de pont fortes et à l'abri d'un coup de main. Les renseignements que j'ai ne sont pas assez précis, assez clairs, assez vrais pour donner des ordres. Demandez au général Sebastiani l'état de tout ce que ses corps ont perdu; demandez un état pareil au duc de Bellune.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15746. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 4 septembre 1809.

Lorsque vous écrivez en Hollande, faites sentir au Roi que les malheurs qui pèsent aujourd'hui sur la Hollande viennent de l'imprévoyance qu'on a eue de licencier l'armée, de désarmer la flottille et de renvoyer les matelots; que, du temps de la république hollandaise, cette puissance était tenue par ses traités d'avoir 40,000 hommes sur pied, plus une escadre, plus une flottille; que tout a été détruit par de fausses économies, et qu'il résulte de là que la Hollande est aujourd'hui sans défense, puisqu'elle est sans armée, sans escadre et sans flottille; que bientôt les quatre régiments hollandais qui étaient en Allemagne auront rejoint, mais que c'est une faible ressource; que si le Roi avait attendu la paix générale pour faire ces licenciements, et que s'il m'eût consulté dans toutes ses opérations, tant sous le point de vue politique que sous celui du commerce, son pays ne serait pas dans l'état où il est; qu'enfin, comme chef de la ligue, j'avais le droit de m'attendre à ce que le Roi ne fît rien sans mon consentement; mais qu'il a fait précisément l'inverse. Faites-lui sentir cela avec mesure et de manière à lui montrer que vous méritez la confiance qu'il paraît vous accorder.

Ajoutez que la défense de la Zélande aurait été meilleure si l'on n'avait pas laissé s'élever de rivalité entre le commandant hollandais et le commandant français; que cependant il fallait que l'un des deux commandât, et qu'il était plus naturel que ce fût le Français qui commandât que le Hollandais; que, quant à l'Espagne, ce que le Roi y a n'est rien, puisque cela se réduit à huit compagnies; qu'enfin, tant sous le point de vue de terre que sous le point de vue de mer, la Hollande n'a jamais été moins utile que depuis le royaume.

D'après la minute, Archives de l'Empire.

15747. — AU COMTE FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Schœnbrunn, 4 septembre 1809.

Je reçois votre lettre du 29 août. Si vous avez la présomption que l'ingénieur du pavé de Paris soit un voleur, faites-le arrêter sur-le-champ; car depuis longtemps je pense qu'il y a des dilapidations dans cette partie, et j'ai fort à cœur de donner de grands et de sévères exemples. Faites-moi là-dessus un rapport plus détaillé.

Les paysans des environs de Paris montent la garde; il n'y a pas de brigands; cela n'aboutit à rien qu'à fatiguer ces pauvres paysans. Veillez donc à ce qu'on ne les fatigue pas inutilement.

Les rapports de vos agents de police, qui ne sont pas accoutumés aux événements de la guerre et se font des monstres de tout, font du mal à Anvers et surtout auprès du prince. Que diable ont-ils donc vu de si merveilleux devant Flessingue?

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15748. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Schœnbrunn, 4 septembre 1809.

Monsieur le Vice-Amiral Decrès, je reçois votre lettre du 29. Supposer que les ennemis puissent vouloir remonter le fleuve et forcer le passage de Lillo sous le feu de cent pièces de canon des forts et de cent pièces de la flottille, ce n'est pas avoir les premières notions de la guerre. Qu'ils se présentent sur Anvers par terre, cela serait plus possible, soit en traversant le canal de Berg-op-Zoom, soit en tournant cette place; mais à quoi cela aboutirait-il? Faites préparer à Boulogne le plus de chaloupes canonnières, de caïques et de péniches qu'il sera possible, et dirigez tout cela sur Anvers par les canaux de l'intérieur. Tout cela sera nécessaire pour reprendre l'île de Walcheren, si toutefois l'ennemi faisait la sottise de vouloir la garder. Tout cela nous aurait été déjà bien utile dans l'Escaut, et c'est une grande imprévoyance de n'avoir pas songé à y envoyer cette flottille du moment que l'ennemi a menacé sur ce point, puisqu'on pouvait le faire sans inconvénient. Si soixante chaloupes canonnières avaient été laissées dans Flessingue, elles y auraient rendu de grands services.

Il n'y a pour Anvers qu'une seule crainte réelle à avoir : c'est qu'à force de se faire des idées des moyens incendiaires de l'ennemi on n'en perde la tête. Qu'ont-ils fait après tout? Même dans la rade

ouverte de Rochefort, qu'ont-ils fait? Mes vaisseaux n'auraient pas été brûlés si les capitaines n'avaient pas perdu la tête; et ils en auraient été pour leurs frais. Et quelle différence entre cette rade foraine de Rochefort et le détroit tortilleux et étroit de l'Escaut! Tout ce qu'il eût fallu faire, c'était de doubler, de tripler, de quadrupler la flottille, en se servant de cette quantité immense de vieux bâtiments dont les canaux sont pleins. On aurait pu ainsi avoir une grande quantité de mortiers et de pièces de 24 en batterie, sans exposer les mâtures et les bois de mes vaisseaux.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

15749. — AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, DIRECTEUR DES REVUES ET DE LA CONSCRIPTION MILITAIRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 4 septembre 1809.

Les événements qui se passent aujourd'hui font voir la nécessité d'avoir une organisation permanente des gardes nationales. S'il fallait se tenir dans un système de circonspection et de prudence, toute l'armée française serait nécessaire pour garder les côtes de France, et, avec trois cents bâtiments de transport et 30,000 hommes embarqués aux dunes, les Anglais paralyseraient 300,000 hommes de nos troupes, c'est-à-dire nous réduiraient au rang des puissances de second ordre. Les gardes nationales peuvent seules partout leur faire face. Je désire faire présenter dans la prochaine législature un projet d'organisation des gardes nationales en huit armées, formant près de 300,000 hommes, chaque département de 200,000 hommes de population fournissant deux bataillons ou douze compagnies de 1,680 hommes, et cela organisé par division militaire. Ainsi la 24e division militaire fournirait deux divisions formant 14,000 hommes; la 25e, une division de 7,000 hommes; la 26e, deux divisions formant 12,000 hommes; la 16e, deux divisions de 10,000 hommes; la 15e, une division de 12,000 hommes. Ces cinq divisions militaires composeraient l'armée du Nord, forte de près de 50,000 hommes. Cette force organisée d'avance, un peu exercée, pourrait se porter sur Boulogne, sur Flessingue, sur Anvers, sur Wesel, selon les événements, en très-peu de jours.

Si les Anglais se portent sur le Havre, la 2e armée, forte de 50,000 hommes, s'y porterait de son côté, par un à-droite; ce qui formerait une réunion de 100,000 hommes sur un même point du débarquement.

La 3e armée, forte de 10,000 hommes, serait destinée à protéger Bordeaux, l'embouchure de la Charente, Rochefort et les Pyrénées.

La 4e armée, forte de 25,000 hommes, serait destinée à se porter sur Montpellier et Marseille.

La 5e armée, forte de 30,000 hommes, serait destinée à protéger Toulon.

La 6e armée, forte de 24,000 hommes, serait destinée à soutenir Gênes et Livourne.

La 7e armée serait l'armée du Rhin, forte d'une quarantaine de mille hommes.

Enfin la 8e armée serait celle du centre et pourrait être forte de 70 à 80,000 hommes.

Je vous envoie le croquis que j'ai ébauché. Je pense qu'il faut forcer le contingent des bons départements de l'ancienne France et un peu diminuer celui des nouveaux départements.

Cette armée de gardes nationales formerait donc près de deux cents régiments, dont un tiers serait à peu de marches des points attaquables. Par ce moyen, on n'aura jamais rien à craindre, et, pourvu qu'il y ait toujours en France quelques dépôts de troupes de ligne, on sera à l'abri des incursions des Anglais. Je vous charge de faire là-dessus un beau travail. Il n'y a pas d'autres moyens d'empêcher les Anglais, s'ils devenaient entreprenants, de nous faire beaucoup de mal. Vous recueillerez des préfets des renseignements sur la manière dont se formera cette garde nationale.

Du reste, je ne veux pas qu'elle ait de la cavalerie, ni de l'artillerie, hormis dans les places fortes. La cavalerie est une arme trop coûteuse; et l'on aurait bientôt réuni, en cas d'événement, 5 ou 6,000 gendarmes à cheval; ce qui est une fort bonne cavalerie. Je répugne à donner de l'artillerie au contingent des différentes localités; cela pourrait être dangereux et les rendrait trop forts. Il serait nécessaire qu'il y eût un bureau par chaque division militaire et qu'on payât quelque employé pour tenir les cadres en état. Les fusils devraient toujours se trouver dans les places fortes les plus près.

Napoléon.

D'après la copie comm. par M. le comte de Montalivet.

15750. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schoenbrunn, 5 septembre 1809.

J'ai lu avec attention l'état de situation que vous m'avez envoyé de

mes trois corps d'armée dans le Nord au 28 août. Je désire que vous m'en envoyiez un semblable tous les cinq jours.

Vous voudrez bien faire exécuter sur-le-champ toutes les dispositions suivantes.

ARMÉE D'ANVERS. — Toutes les troupes d'infanterie de ligne, soit des demi-brigades provisoires, soit des détachements quelconques, qui se trouvent dans les départements du Nord ou sont en marche pour s'y rendre, feront partie de l'armée d'Anvers et seront réunies en six demi-brigades provisoires.

Ces six demi-brigades formeront deux divisions.

1re *Division*. La 1re division sera organisée ainsi qu'il suit :

18e demi-brigade provisoire. — Une Demi-brigade provisoire sera formée du bataillon du 108e, du bataillon du 13e d'infanterie légère, du bataillon du 48e et de celui du 65e ; total, quatre bataillons de 800 hommes, formant 3,000 hommes, qui composeront une demi-brigade provisoire portant le n° 18. Un colonel en second et deux majors seront attachés à cette demi-brigade. On réunira tout ce que les dépôts du 48e et du 65e peuvent avoir de disponible et tous les détachements qu'ils ont dans le Nord, et l'on formera ainsi ces quatre bataillons. Les hommes qui ont été pris à Flessingue seront portés à la suite et seulement pour mémoire. Il sera nommé à toutes les places vacantes.

4e Demi-brigade provisoire. — Tous les détachements qui arriveront de troupes d'infanterie légère, soit des 24e, 26e, 27e régiments, etc., seront incorporés dans la 4e demi-brigade provisoire. Les régiments qui sont à Paris et qui fournissent à cette demi-brigade enverront tout ce qu'ils auront de disponible. Enfin cette demi-brigade sera complétée à 3,000 hommes par tout ce qu'il y aura de disponible dans les différents dépôts d'infanterie légère. Un colonel en second et deux majors y seront également attachés.

3e Demi-brigade provisoire. — Chaque bataillon de la 3e demi-brigade sera porté à six compagnies. Le second régiment de marche d'Oudinot, composé de détachements des 26e, 66e et 82e, y sera incorporé. Tout ce que les dépôts de Paris pourront fournir y sera envoyé, de sorte que cette demi-brigade soit portée au moins à 3,000 hommes.

Ces trois demi-brigades provisoires composeront une division, qui sera forte ainsi de 10,000 hommes. Elle sera la première division de l'armée d'Anvers. Elle aura deux généraux de brigade et sera commandée par le général Gilly, que j'ai envoyé. Douze pièces de canon seront attachées à cette division.

21e Demi-brigade provisoire. — On enrégimentera un bataillon suisse de 800 hommes, composé de tout ce qu'il y a de détachements de régiments suisses dans le Nord, d'un bataillon de la Vistule de 800 hommes et d'un bataillon formé de compagnies de réserve de départements et fort de 800 hommes. Ces trois bataillons formeront une demi-brigade provisoire, qu'on appellera la 21e. On nommera un colonel en second et deux majors pour la commander. Elle fera partie de la 1re division jusqu'à ce qu'on ait pu former une 22e et une 23e demi-brigade provisoires et réunir ces nouveaux corps pour en composer une 3e division.

2e *Division :* 6e et 7e demi-brigade provisoires. — La 6e et la 7e demi-brigade provisoires seront complétées par tout ce que les dépôts des régiments qui entrent dans leur formation pourront fournir, par tous les détachements de ces mêmes régiments qui seraient dans le Nord ou en marche pour s'y rendre, et enfin par les incorporations qui seraient nécessaires, de sorte que ces deux demi-brigades fassent au moins 3,000 hommes chacune.

19e Demi-brigade provisoire. — Il sera créé une 19e demi-brigade provisoire, qui sera composée de tout ce qu'il y aura encore de troupes de ligne, soit à l'armée de Flandre, soit à l'armée d'Anvers. On en formera quatre bataillons, qui porteront cette demi-brigade à 3,000 hommes présents sous les armes. Le 1er régiment provisoire, qui est à Breskens, le 1er provisoire du Nord, que je vois figurer dans l'état de l'armée d'Anvers, enfin ce qui reste de la 8e demi-brigade provisoire, seront incorporés dans la 19e demi-brigade provisoire.

Ces trois demi-brigades, formant ainsi plus de 9,000 hommes de troupes de ligne, seront sous les ordres du général Conroux. Il y aura deux généraux de brigade attachés à cette division et douze pièces de canon.

20e Demi-brigade provisoire. — Si des détachements qui arrivent il y a de quoi former une 20e demi-brigade, je l'autorise.

Ces deux divisions seront sous les ordres du général Reille, mon aide de camp, et formeront une aile de l'armée du prince de Ponte-Corvo.

3e *Division*. Toutes les gardes nationales qui appartiennent au corps du général Rampon et qui sont à Ostende, à l'armée de la Tête-de-Flandre ou en route pour se rendre à Lille, joindront le général Rampon ; et, pour porter cette division au moins à 10,000 hommes, on fera fournir par les gardes nationales commandées par les majors.

Cette division sera organisée en trois brigades. Elle sera commandée par le général Rampon sous les ordres du général Chambarlhac.

4e *Division*. La division du général Rey, qui se réunit à Anvers et qui est de 6,000 hommes, sera également sous les ordres du général Rampon. Elle sera commandée par le général Lamarque.

Ces deux divisions formeront le centre de l'armée du prince de Ponte-Corvo. La division Chambarlhac aura douze pièces de canon. La division Lamarque en aura autant.

Les Hollandais formeront une autre aile de l'armée du prince de Ponte-Corvo.

Cavalerie. — La cavalerie de l'armée d'Anvers sera commandée par le général Klein, et sera composée d'un 1er régiment provisoire de hussards de 800 à 1,000 hommes, d'un 1er régiment provisoire de chasseurs *idem*, d'un 7e provisoire de dragons, et de trois régiments provisoires de gendarmerie de 500 hommes chacun, formant 1,500 gendarmes; total, 4,000 hommes de cavalerie. Le général Klein aura sous ses ordres trois généraux de brigade. Douze pièces d'artillerie légère seront attachées à cette division.

Artillerie. — Indépendamment des quarante-huit pièces attachées aux quatre divisions d'infanterie et des douze pièces d'artillerie légère attachées à la division de cavalerie, il y aura au parc de réserve six pièces de 12 et six obusiers prussiens; total, soixante et douze bouches à feu.

Tout le train, tous les chevaux appartenant à l'État, enfin tout ce qu'il y a de meilleur pour le service de l'artillerie, sera donné à l'armée d'Anvers. Cette armée aura donc toutes les troupes de ligne et tous les bons attelages d'artillerie.

Génie. — Tous les sapeurs, avec six mille outils attelés, seront attachés à l'armée d'Anvers, ainsi qu'un bataillon d'ouvriers de la marine avec leurs outils.

Garnison d'Anvers. — Un régiment de cavaliers démontés d'environ 1,000 hommes, plusieurs compagnies de vétérans formant un millier d'hommes, avec les 1,000 de la garde nationale d'Anvers, feront la police de la ville, de la citadelle et du chantier.

Armée de la Tête-de-Flandre. — L'armée de la Tête-de-Flandre sera composée de trois divisions : de la division du général Olivier, forte de 8,000 gardes nationales; de la division du général Soulès, forte de 8,000 gardes nationales, et de la division d'Aboville, forte de 6,000 *idem*; total, 22,000 hommes.

Il me paraît qu'on pourrait placer la division Soulès dans la Tête-de-Flandre et charger le général Soulès de la défense de cet ouvrage et des environs. Cette division formerait la droite du duc de Cone-

gliano; la division Olivier en formerait la gauche et la division d'Aboville serait le centre.

Le général d'Aboville est bien vieux ; il faudrait qu'il conservât le commandement, mais lui donner un général de division pour commander ses gardes nationales et les former.

Chacune des divisions du corps de la Tête-de-Flandre aura huit pièces de canon ; total, vingt-quatre.

Un régiment de 500 gendarmes sera attaché au quartier général.

Corps de réserve. — Le corps du duc d'Istrie sera composé de trois divisions de gardes nationales, chacune de 6,000 hommes, de vingt-quatre pièces de canon et d'un détachement de 500 hommes de cavalerie.

Corps du duc de Valmy. — Vous donnerez l'ordre au duc de Valmy de porter son quartier général à Maëstricht. S'il a réuni tout ce qu'il y avait de disponible dans les 25e et 26e divisions militaires, il doit avoir actuellement 5,000 hommes de différentes troupes d'infanterie et un millier de chevaux.

Donnez ordre au duc de Valmy de former les 22e et 23e demi-brigades provisoires. Chaque demi-brigade doit être forte de quatre bataillons ; chaque bataillon doit être de 800 hommes. Il les composera de tous les détachements qu'il a pu réunir à Maëstricht. Chacun sera commandé par un colonel en second et par deux majors. Il enverra tous les hussards, chasseurs et dragons, au prince de Ponte-Corvo pour compléter ses régiments provisoires. Il gardera tous les carabiniers et cuirassiers pour en faire un régiment provisoire de grosse cavalerie, qui restera sous ses ordres. Il se formera ainsi une division de 6,000 hommes d'infanterie, à laquelle seront attachés un régiment de cavalerie de 5 à 600 hommes et douze pièces d'artillerie. Aussitôt que je saurai que ce corps est formé, je lui donnerai une destination.

Vous voyez donc que mon but serait d'avoir trois divisions, chacune de 10,000 hommes de troupes de ligne, formant dix demi-brigades provisoires, 5 à 6,000 hommes de cavalerie et soixante et douze à quatre-vingts pièces d'artillerie; d'avoir également 60,000 hommes de gardes nationales bien organisées ; et si, lorsque cette crise sera passée, je pouvais, de ces 60,000, en garder 30,000, cela me ferait de ce côté une armée de 50 à 60,000 hommes, soit pour la Hollande, soit pour une réserve pour le Nord. Il est important que toutes les troupes de ligne soient réunies sur un point et qu'elles y soient bien organisées. Renvoyez le plus tôt possible tous ces généraux que vous avez mis en réquisition. Les généraux Charbonnier et

Despeaux sont absolument inutiles. Le général Théodore Lameth est un intrigant dont je ne veux pas ; il ne manque pas d'étoffe pour former des généraux de brigade. J'excepte cependant le choix que vous avez fait pour l'artillerie ; tous ces hommes-là peuvent être fort utiles dans les places du Nord.

Vous voyez par ce que je vous mande que le prince de Ponte-Corvo sera puissamment aidé, puisqu'il a sous ses ordres les généraux Rampon, Chambarlhac, Lamarque, Reille, Conroux, Gilly. Tous ces hommes-là sont d'excellents généraux de division. Il a pour généraux de brigade Bourke, Gency, Maison, Hastrel, etc. Quant aux généraux d'artillerie, je lui ai envoyé Mossel ; il a Leroux, qui est un fort brave homme, et Saint-Laurent pour la direction. Il faut faire chercher les officiers du génie qui ont servi en Hollande et en envoyer le plus tôt possible de ce côté.

Je désire que vous fassiez rechercher au Dépôt de la guerre tout ce qu'il y a de cartes et de mémoires sur la Hollande, et que ce qu'on pourra réunir d'intéressant sur cette matière, on l'envoie à Lille, parce qu'aussitôt que mes affaires me permettront de partir d'ici je me dirigerai du côté du Nord, pour tâcher de jouer quelque tour aux Anglais.

Vous devez charger le prince de Ponte-Corvo et un inspecteur aux revues de faire ces organisations que je viens de vous indiquer pour l'armée d'Anvers. Cela ne doit donner aucun embarras, puisque cela se réduit à donner ordre à tout détachement de troupes de ligne de se diriger sur Anvers, et, de là, de se rendre au camp et de s'y former.

Il paraît que les Anglais n'avaient encore rien tenté le 30. Je suis porté à penser que ces immenses bâtiments qu'ils ont avec eux, et qu'on dit plus gros que des vaisseaux de ligne, sont des carcasses que les Anglais veulent couler dans les passes.

Je vois aujourd'hui beaucoup de forces réunies ; mais en général je trouve que le prince de Ponte-Corvo n'en a pas suffisamment ; et, quoique je pense qu'il est difficile que l'ennemi entreprenne quelque chose désormais s'il n'a encore rien tenté jusqu'à présent, cependant je verrais avec satisfaction toutes mes troupes de ligne réunies à Anvers. L'armée d'Anvers est l'armée principale. Les autres ne sont que des armées de secours et d'observation.

Si l'ennemi se portait sur Cadzand, le duc de Conegliano s'appuierait toujours sur la Tête-de-Flandre, dont il ne doit jamais se laisser couper ; le duc d'Istrie réunirait ses trois divisions et marcherait sur Bruges et Gand, tenant sa droite appuyée sur le duc de Conegliano, et pourrait toujours agir de concert. Mais c'est folie de penser que

l'ennemi veuille aujourd'hui prendre Cadzand, quand il ne l'a pas tenté auparavant et lorsque cela lui aurait donné tant de facilité pour la prise de Flessingue.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15751. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 5 septembre 1809.

Vous devez faire connaître au prince de Ponte-Corvo qu'il commande l'armée hollandaise, qu'il ne doit souffrir aucune rivalité de commandement, et qu'il doit envoyer ses ordres directement au maréchal Dumonceau, toutes les fois qu'il juge convenable de le faire concourir à ses opérations.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15752. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Schœnbrunn, 5 septembre 1809.

Monsieur Decrès, je vous ai écrit hier pour vous faire connaître que mon intention était que la plus grande partie de la flottille de Boulogne entrât dans l'Escaut, afin de nous procurer des moyens de reprendre l'île de Walcheren quand il en sera temps. Il faut aussi imaginer un projet de prame qui puisse être utile pour aborder l'île de Walcheren et donner la chasse à toutes les chaloupes canonnières et bâtiments qu'aurait là l'ennemi.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

15753. — AU COMTE FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Schœnbrunn, 5 septembre 1809.

Monsieur Fouché, vous aviez une grande confiance en l'abbé de Pradt; je ne sais pas si je vous ai dit de vous méfier de cet homme comme du plus grand ennemi qu'on puisse avoir; cependant, comme je ne suis pas certain de vous l'avoir dit, je prends le parti de vous l'écrire pour votre gouverne. Cet homme est un profond hypocrite, n'ayant ni les mœurs ni l'esprit de son état, et livré à un genre d'intrigues qui, d'un jour à l'autre, le conduira sur l'échafaud. Mon intention est que vous le traitiez comme à l'ordinaire et que ceci reste

un secret. Seulement je vous en fais part comme d'une chose nécessaire pour votre gouverne; j'ai plus que des présomptions de le croire agent dans des affaires extérieures. J'avais ces présomptions avant mon voyage d'Espagne; ce qui ne m'a pas empêché de l'y faire venir, ni de le voir à Paris à mon retour. Je veux ignorer et j'ai intérêt à ignorer ce que je sais du caractère et des liaisons de cet homme.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15754. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 5 septembre 1809

Mon Fils, il est nécessaire que vous fassiez partir dans la nuit le général d'Anthouard pour visiter les places de Grætz et de Laybach, le fort de Trieste et celui de Klagenfurt. Il vous adressera un rapport détaillé sur chacune de ces places. Il verra par lui-même et recueillera tous les renseignements nécessaires pour satisfaire aux questions suivantes :

Grætz est-il à l'abri d'un coup de main? Quel en est le commandant? Y a-t-il un commandant en second, et quel est-il? Quel est le commandant du génie? Quel est le commandant de l'artillerie? Combien y a-t-il de pièces en batterie? Quel est leur approvisionnement? L'artillerie a-t-elle ses sacs à terre, ses gabions et ses saucissons d'approvisionnement? Il doit donner des ordres pour que sans délai on ramasse du bois, on fasse des gabions, et on l'approvisionne pour soutenir un siége. Quelle est la garnison nécessaire? Pour combien de temps a-t-on des vivres? Ces vivres sont-ils dans des magasins blindés ou non? S'ils ne sont pas dans des magasins à l'abri de la bombe, le général d'Anthouard doit ordonner qu'on fasse sur-le-champ les blindages nécessaires. A Grætz, il en causera avec le maréchal Macdonald, qui prendra toutes les mesures nécessaires pour que cette citadelle soit, au 12 septembre, mise en état de soutenir un siége. Il lui faut surtout un bon commandant d'artillerie. La garnison se trouvera augmentée de tous les écloppés et convalescents des corps.

Lorsqu'il aura bien visité et assuré la défense de Grætz et qu'il vous en aura rendu compte en détail, il fera la même opération à Laybach, à Trieste et Klagenfurt. Cette dernière place doit être en bon état de défense et d'approvisionnement pour quatre ou cinq mois, car il faut songer que ces garnisons sont toujours plus considérables qu'on ne le croit, parce que les convalescents et les écloppés s'y jettent au dernier moment.

En parcourant la ligne, le général d'Anthouard prendra des informations partout sur les positions qu'occupe l'ennemi, et vous enverra un rapport de tous les endroits où il apprendra quelque chose.

Quant au fort de Sachsenburg, je laisse le général Rusca maître de le démolir, en faisant transporter l'artillerie à Klagenfurt. Le général d'Anthouard fera préparer à Klagenfurt beaucoup d'hôpitaux, afin que tous les hôpitaux de la ligne depuis l'Italie jusqu'à Klagenfurt, et tous ceux depuis OEdenburg jusqu'à cette même ville, puissent venir se jeter dans cette place.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

15755. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,

COMMANDANT LE GÉNIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 5 septembre 1809.

J'ai des projets sur Presbourg. Je désire que vous me présentiez demain un officier du génie de premier ordre avec deux officiers du génie pour l'aider dans les travaux que je projette.

Comme les travaux de Theben sont la première base de ce travail, je vous recommande de nouveau ces travaux, qu'il faut pousser avec une grande activité.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15756. — AU GÉNÉRAL REYNIER,

COMMANDANT LES TROUPES SAXONNES (ARMÉE D'ITALIE), A PRESBOURG.

Schœnbrunn, 5 septembre 1809.

Je viens d'ordonner qu'avant le 10 septembre on jette un pont à Theben et un autre à Presbourg; ce qui fera deux ponts. Mon intention est que vous fassiez faire une reconnaissance du château de manière à pouvoir s'en servir comme tête de pont. Il faudra la lier au pont par des palissades et désigner les maisons qui doivent être démolies. Faites faire de cela un croquis, et présentez-moi un mémoire.

Comme j'ai ici dans mes équipages de pont toujours de quoi jeter quatre ponts sur le Danube, si mes opérations se dirigeaient du côté de Presbourg, indépendamment de ces deux ponts, j'en ferais jeter quatre autres; ce qui me ferait six ponts. Je désire que vous me choisissiez un beau champ de bataille en avant de Presbourg, la gauche

appuyée aux montagnes et la droite au Danube. Ce doit être un champ de bataille pour une armée de 150,000 hommes, et, quoiqu'une armée de cette force n'ait pas besoin d'être fortifiée, cependant je ne dédaignerais pas d'établir quelques ouvrages, comme un système de cinq à six redoutes qui de la montagne descendrait jusqu'au fleuve. Cela formerait mon camp, d'où je sortirais pour aller à l'ennemi et où je rentrerais en cas d'échec. Aussitôt que vous aurez bien médité sur cette idée et que vous aurez étudié les localités, je viendrai moi-même à Presbourg pour reconnaître les travaux à faire.

La droite, étant appuyée au Danube, ne peut pas être tournée. Il faut que la gauche m'assure les débouchés sur Theben et Schloss Hof, indépendamment de mes six ponts. Il me semble que c'est cette gauche surtout qui doit être étudiée. Il doit y avoir là des positions à occuper par des redoutes et par quelques centaines d'hommes, et qui doivent être d'un effet merveilleux.

Ainsi, de mon camp de Presbourg, je me trouverais à même de me porter sur la droite ou sur la gauche, et, comme Vienne, par des ouvrages que j'y fais faire, est une place forte à l'abri de toute insulte, par la position de Presbourg je me trouverai dans une position inexpugnable.

Je désire avoir là un camp retranché, parce que je veux rester maître de me battre quand je voudrai, et pouvoir attendre le retour d'un détachement de 30 à 40,000 hommes pendant quelques jours sans crainte d'être attaqué.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15737. — AU PRINCE CAMILLE BORGHÈSE,

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES DÉPARTEMENTS AU DELÀ DES ALPES, A TURIN.

Schœnbrunn, 5 septembre 1809.

Mon Cousin, ayez soin que le Pape ne manque de rien. Faites faire des fonds, et, en attendant que j'aie réglé ses affaires, envoyez-y Salmatoris, qui fera toute la dépense, de façon cependant qu'elle n'excède pas 100,000 francs par mois. Il faut y envoyer aussi trois voitures avec ma livrée. Salmatoris sera chargé de tout cela; il restera là, et veillera à ce que le Pape soit traité comme il le désire et avec la plus grande magnificence.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le marquis Cozani di San Giorgio.

15758. — DÉCRET.

Schœnbrunn, 5 septembre 1809.

Article premier. — La distribution des quatre millions affectés au payement de la solde de la Grande Armée pour le mois de juillet est arrêtée de la manière suivante :

Garde impériale.	450,000 francs.
Quartier général.	300,000
2e corps.	450,000
3e corps.	500,000
4e corps.	400,000
7e corps.	15,000
8e corps.	150,000
10e corps.	50,000
11e corps.	200,000
Armée d'Italie.	500,000
Troupes italiennes.	100,000
Réserve générale de cavalerie. . .	400,000
Parc général d'artillerie et du génie.	60,000
Total.	3,575,000
Réserve à notre disposition et dont il ne sera fait emploi que par notre ordre spécial.	425,000
Total général. . . .	4,000,000

Article 2. — L'organisation de l'armée est immuable, et, quels que soient les déplacements des divisions de cavalerie, elles doivent toujours compter ou à la réserve générale de cavalerie ou aux corps d'armée, selon que nous l'avons décidé dans le principe.

Ainsi l'organisation de l'armée est la suivante :

Le 2e corps se compose des divisions Tharreau, Dupas et Grandjean, ce qui forme neuf demi-brigades provisoires, cinq régiments d'infanterie et un régiment portugais; de la brigade de cavalerie légère n° 7, que commande aujourd'hui le général Colbert, forte de trois régiments de cavalerie légère.

Le 3e corps se compose des divisions Morand, Friant et Gudin, formant quatorze régiments de ligne, et de la brigade de cavalerie légère n° 6, que commande aujourd'hui le général Jacquinot, forte de trois régiments de cavalerie légère.

Le 4e corps se compose des divisions Legrand, Dessaix, Molitor

et Boudet, formant quatorze régiments de ligne français, et de deux brigades de cavalerie légère, savoir, les 1re et 2e, formant quatre régiments.

Le 8e corps se compose des divisions Rivaud, Lagrange et Carra Saint-Cyr, formant neuf 4es bataillons et deux régiments de ligne, le 22e et le 65e, et six régiments provisoires de dragons.

Le 10e corps se compose des garnisons des places de Prusse.

Le 11e corps se compose de l'ancienne armée de Dalmatie et de la brigade de cavalerie légère n° 8, que commande le général Thiry.

L'armée d'Italie se compose de quatre divisions d'infanterie, de deux divisions de dragons et de deux brigades de cavalerie légère nos 9 et 10.

La réserve générale de cavalerie se compose de la brigade n° 5, que commande le général Pajol, des deux brigades nos 3 et 4, que commande le général Quesnel, ce qui forme sept régiments de cavalerie légère, et enfin des trois divisions de cuirassiers.

Les généraux de ces divisions de cavalerie légère doivent tous être payés à la réserve, parce qu'ils changent fréquemment. Les sept régiments de cavalerie légère sont susceptibles de changer à chaque instant; mais ils doivent toujours être payés et compter à la réserve de cavalerie.

Article 3. — En conséquence de l'état ci-dessus, le payeur général enverra à chaque corps d'armée, et ce avant le 5 septembre, tout ce qui est nécessaire pour compléter le crédit de juillet. Il recommandera de ne pas l'employer à payer la solde antérieure, de sorte qu'au 11 la solde de juillet soit payée à toute l'armée.

Article 4. — La solde d'août sera payée à l'armée. L'intendant général nous soumettra le 5 la distribution de la solde d'août.

Article 5. — L'intendant général est chargé de l'exécution du présent décret.

Napoléon.

D'après la copie comm. par M. le comte Daru.

15759. — ORDRE.

Schœnbrunn, 5 septembre 1809.

ARMEMENT ET TRAVAUX DES PLACES.

TITRE Ier. PLACE DE VIENNE. — GÉNIE.

Article premier. — Une compagnie de mineurs travaillera à établir des fourneaux sur les trois fronts les plus importants, en y

comprenant les ouvrages avancés, de manière que, quarante-huit heures après que j'en aurai donné l'ordre, on puisse faire sauter ces trois fronts avec leurs ouvrages avancés et que la place reste entièrement entr'ouverte.

ARTICLE 2. — A dater du 8 septembre au matin, on travaillera à fermer par des palissades la gorge des cinq principaux bastions, de manière que ces bastions soient mis à l'abri des insultes de la populace; on fermera spécialement les bastions où se trouvent les magasins de l'artillerie et du génie.

On préparera des palissades pour pouvoir en peu de temps palissader les rues et enfermer le palais, ouvrage qui ne doit se faire qu'au dernier moment.

ARTICLE 3. — Le général commandant le génie présentera le 8 septembre à l'Empereur le projet des ouvrages à faire à chaque porte, un projet de tambour pour s'assurer le pont de Leopoldstadt et un projet de tête de pont pour le pont de Thabor, du côté de la ville, afin que, s'il était nécessaire, on pût commencer ces ouvrages le 10 septembre.

ARTILLERIE.

ARTICLE 4. — A dater du 10, on commencera l'armement de la place de Vienne.

Le commandant général de l'artillerie fera placer une pièce de gros calibre sur le saillant de chaque bastion, deux pièces de petit calibre sur chaque flanc et des mortiers et des obusiers dans les bastions retranchés et palissadés, de manière que les mortiers puissent battre les faubourgs et la ville même.

Le général d'artillerie fera connaître à l'Empereur le nombre de pièces que cette distribution emploiera et ce qui restera pour armer les ouvrages avancés.

ARTICLE 5. — Trois compagnies d'artillerie seront attachées au service de la place de Vienne.

TITRE II. PLACE DE RAAB. — GÉNIE.

ARTICLE 6. — On commencera le 10 septembre à occuper l'extrémité du saillant de l'ouvrage de gauche indiqué sur le plan sous le n° 19. On fera à ce saillant la valeur d'une redoute de 15 toises à l'intérieur. On y fera passer un fossé et on armera cet ouvrage de deux pièces de canon. On fera la même chose aux ouvrages indiqués sur le plan sous les nos 21, 24, 27 et 30, de manière que ces cinq saillants soient occupés, couverts par un fossé plein d'eau, puissent recevoir quatre ou cinq pièces de canon et soient provisoirement armés de

deux, enfin soient bien palissadés et fermés à la gorge; et ce, pour tenir l'ennemi éloigné de la place.

Article 7. — On fera un tambour au pont extérieur, de manière qu'il puisse être facilement gardé et que, s'il était nécessaire, on pût mettre sur ce tambour une ou deux pièces de canon.

Article 8. — On fera un tambour au pont de la Rabnitz et une petite flèche au pont indiqué sur le plan par le n° 12.

Article 9. — Les maisons qui sont sur les remparts seront toutes indistinctement démolies.

Article 10. — On préparera l'ouvrage XVI afin de pouvoir l'occuper sérieusement dans le cas où l'ennemi attaquerait le bastion III.

ARTILLERIE.

Article 11. — Le général d'artillerie prendra des mesures pour que tout ce qui est relatif à l'armement et à l'approvisionnement ordonné pour Raab y soit rendu le 10 septembre à six heures du soir au plus tard.

Article 12. — Le commandement de l'artillerie à Raab sera donné à un colonel intelligent et capable de conduire la défense d'une place.

Article 13. — La compagnie d'artillerie italienne qui était au corps du maréchal Marmont sera renvoyée à Raab; de sorte qu'il y aura dans cette place une compagnie d'artillerie française et une italienne.

Une compagnie des sapeurs de Würzburg y sera envoyée également.

Article 14. — Les deux compagnies commenceront le 8 septembre à faire des gabions et des saucissons, de manière à en avoir en réserve plusieurs centaines.

TITRE III. — PLACE DE GRÆTZ.

Article 15. — Une escouade de mineurs sera envoyée à la citadelle de Grætz; elle emploiera tout le temps qu'elle y sera à faire des fourneaux, de manière qu'en vingt-quatre heures je puisse faire sauter la citadelle.

On fera courir le bruit que ces mineurs construisent des mines pour la défense de la forteresse.

Article 16. — Le major général est chargé de l'exécution du présent ordre.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15760. — ORDRE.

Schœnbrunn, 5 septembre 1809.

PONTS ET TRAVAUX SUR LE DANUBE.

1° Il sera jeté deux ponts de bateaux sur le Danube, un devant Presburg et l'autre devant Theben.

2° Ces deux ponts devront être jetés et terminés au plus tard le 10 septembre.

3° Le pont devant Presbourg sera soigné par les compagnies de pontonniers saxons. Les matériaux de ce pont seront pris dans les moyens qu'on trouvera à Presbourg.

Il sera fait une reconnaissance du château de Presbourg, ainsi que des travaux à faire pour le lier avec le pont, de manière que ce château forme tête de pont.

4° Le pont jeté sur le Danube devant Theben sera sur la rive droite de la March. A cet effet, le pont de bateaux qui est vis-à-vis l'île Napoléon sera levé et les matériaux serviront à la construction dudit pont.

Il sera soumis à l'Empereur un projet de tête de pont dans l'île que fait le Danube sur la rive droite, ainsi qu'un projet pour occuper, s'il est nécessaire, la hauteur qui domine le plateau.

5° Le génie mettra une nouvelle activité dans les travaux de Theben; il y emploiera une compagnie de mineurs et une compagnie de sapeurs. Le général Reynier fournira au moins un millier de travailleurs par jour; on s'en procurera un autre millier dans le pays.

6° La traille qui a été établie au pont d'Ebersdorf sera remontée à Vienne et placée entre le pont actuel et l'extrémité de l'île Lasalle, du côté de Vienne; elle sera établie et pourra passer, le 10 à midi, de sorte que, le pont venant à manquer, on puisse compter sur cette traille.

7° La marine aura deux cents bateaux capables de porter 15 à 20,000 hommes et en même temps pouvant servir à jeter en vingt-quatre heures trois ponts sur le Danube. Une partie de ces bateaux sera chargée de madriers, ancres, cordages, et de tout ce qui sera nécessaire pour jeter promptement ces trois ponts, qui, avec les deux ponts de Theben et de Presbourg, feront cinq ponts sur le Danube.

Le général directeur des ponts et le colonel Bast s'entendront pour cet objet.

8° Avant le 10 septembre, les trois équipages de pont que chaque corps d'armée doit avoir seront armés et attelés.

9° Le grand pont de l'armée sera porté à soixante et dix bateaux, de manière à former une ligne de 170 toises.

Il y aura en outre un autre équipage de rechange à Vienne, composé de soixante et dix pontons ou haquets, pour suppléer à la perte du premier.

10° Le major général est chargé de l'exécution du présent ordre.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15761. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A ALTENBURG.

Schœnbrunn, 6 septembre 1809.

Monsieur de Champagny, je reçois votre lettre du 5. L'aide de camp du prince de Neuchâtel, qui a été au quartier général autrichien, revient. Il dit que là on demande à grands cris la paix et que l'on crie beaucoup contre M. de Metternich, qui n'avance rien.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15762. — AU COMTE FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Schœnbrunn, 6 septembre 1809.

J'ai ordonné une enquête sur la reddition de Cayenne, du fort Desaix de la Martinique, et de Flessingue. Je désire que toutes les pièces et documents que vous avez sur ces événements soient remis aux commissions que j'ai créées pour faire cette enquête.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15763. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 6 septembre 1809.

Mon Cousin, écrivez aux différents commandants des provinces, qu'à l'approche de l'hiver les pauvres vont avoir besoin de bois; qu'ils laissent couper dans les forêts qui appartiennent à l'Empereur les bois qui seront nécessaires pour les besoins du pays.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.



15764. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 7 septembre 1809.

Mon Cousin, j'ai reçu un rapport du grand juge en réponse à ma lettre du 21 août, sur les expropriations forcées. Je ne conçois rien à cette phrase du grand juge : « La dépossession forcée sans indem- » nité préalable est une violation manifeste du Code Napoléon ; mais, » cette contravention à la loi n'étant qualifiée ni de crime ni de délit » par le Code pénal, elle ne peut donner lieu à aucune poursuite » criminelle ou correctionnelle. » J'avoue que je ne comprends pas cela, et je crois que mon idée n'a pas été saisie. L'expropriation, lorsqu'elle n'est pas judiciaire, est une voie de fait ; la voie de fait est un délit qualifié par la loi. Ainsi, si un particulier s'empare de vive force de la maison d'un autre, il y a expropriation forcée et recours au petit criminel. Or, je ne voudrais faire aucune différence pour l'administration, je ne voudrais pas qu'elle pût exproprier, parce que je regarde cet acte comme un acte essentiellement judiciaire. Faites-moi connaître comment l'administration peut exproprier un individu. Si elle n'en a pas le droit, elle commet une voie de fait, et alors il y a recours au petit criminel. Je veux laisser à l'administration ce qui lui est attribué relativement à l'évaluation du prix et au jugement de l'utilité de la chose requise ; mais je voudrais qu'on ne pût mettre la main sur la maison ou sur le terrain qu'après un acte judiciaire, et qu'il ne fût pas loisible à un préfet de s'emparer des biens d'un citoyen. La propriété serait assurée, ce me semble, toutes les fois qu'on ne pourrait la perdre que de son consentement, en vertu d'un contrat, et, dans le cas où il n'y aurait pas de contrat, que par un acte judiciaire qui autoriserait l'expropriation. Je ne conçois pas comment il peut y avoir des propriétaires en France, si on peut être exproprié de son champ par une simple décision administrative, et si enfin on ne peut en appeler qu'à des autorités administratives qui, n'ayant aucune règle dans leur instruction, aucune publicité dans leurs décisions, aucun degré d'appel établi, font de la justice une affaire de faveur et de mystère. Les intendants jadis pouvaient-ils exproprier ? Enfin, vous autres jurisconsultes, qu'entendez-vous par expropriation ? C'est, il me semble, prendre le bien d'un homme malgré lui. Comment cela peut-il se faire autrement que par un acte judiciaire ? Enfin comment cela se fait-il aujourd'hui ? Quels sont les agents qui peuvent exproprier ? En quelle forme est la pièce qui exproprie ? qui la signifie ? comment s'exécute-t-elle ? Je crois que même

les agents de l'enregistrement ont la faculté d'exproprier. Ainsi donc les préfets, les sous-préfets, les agents des domaines, peut-être ceux des forêts, peuvent priver qui bon leur semble de leurs propriétés? Faites-moi, je vous prie, une dissertation là-dessus. Faites-moi connaître ce qui existe, ce qui se pratique aujourd'hui, et en vertu de quelle loi.

L'acquisition de la propriété se fait par acte judiciaire; soit achat, soit vente, soit succession, soit donation entre-vifs, on ne peut acquérir la propriété que par un acte judiciaire: on ne doit la perdre que par un acte judiciaire. Ce principe a-t-il été consenti de tous les temps? ou le droit romain y admettait-il des modifications? Il me semble que la difficulté vient de cette ridicule manie qu'on a eue de la séparation des pouvoirs. On voulait que la justice fût indépendante du gouvernement, et, pour rendre la justice indépendante, on l'annulait et on rendait tous les propriétaires passifs des agents du gouvernement. Les intendants, je crois, étaient des officiers judiciaires, et en effet il me semble que plusieurs de leurs actes, étant considérés comme judiciaires, étaient soumis à l'appel du parlement. Nos préfets ne sont plus rien de tout cela; nos préfets ne sont pas des officiers judiciaires. Faites-vous remettre, je vous prie, la lettre que j'ai écrite le 21 août au grand juge, avec le rapport qu'il m'a fait, et faites-moi une dissertation qui éclaircisse bien la question. Je crains les abus; nos lois me paraissent un assemblage de plans mal assortis, inégaux, irréguliers, laissant entre eux de fréquentes lacunes, et j'attache une grande importance à joindre ces différents éléments, à n'en faire qu'un tout, afin de réprimer les abus de l'administration, qui, dans un si grand empire, peuvent être plus fréquents.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le duc de Cambacérès.

15765. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A ALTENBURG.

Schœnbrunn, 7 septembre 1809.

Monsieur de Champagny, je reçois vos lettres du 6. Je vous renvoie les lettres de Suède. Les ambassadeurs de Suède doivent, comme de raison, se rendre à Paris.

Il faut profiter de l'occasion qu'offre le prince Galitzine pour écrire en Turquie. Votre lettre doit être chiffrée. Vous devez faire connaître mes intentions pour que mon chargé d'affaires ne me brouille pas avec la Porte et maintienne mes relations dans la situation où elles se trouvent. Je vous renvoie la lettre du prince Galitzine.

Écrivez un peu en Danemark pour engager le Roi à occuper par ses troupes Cuxhaven et à mettre ce port à l'abri des incursions des Anglais.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15766. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A ALTENBURG.

Schœnbrunn, 7 septembre 1809.

Monsieur de Champagny, j'attends aujourd'hui de vos nouvelles, qui m'apprendront ce que font enfin les plénipotentiaires autrichiens.

Le télégraphe de Strasbourg m'a appris que les Anglais rétrogradaient de l'Escaut sur Flessingue. La quantité de malades qu'ils avaient paraissait extrêmement considérable. Tout porte donc à penser qu'ils ont renoncé à l'expédition. Ils en seront pour la perte de la moitié de leur monde au moins pendant six mois, un mois de séjour dans ces marais devant leur donner au moins un tiers et même moitié de malades. Ils détruiront probablement le bassin de Flessingue; c'est là ce qu'ils auront gagné dans cette expédition.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15767. — AU COMTE GAUDIN, MINISTRE DES FINANCES, A PARIS.

Schœnbrunn, 7 septembre 1809.

Je trouve que la Consulte de Rome sort de ses attributions. Il ne lui appartient ni de réformer l'académie, ni de faire faire de nouvelles promenades, etc. Toutes ces mesures sont ridicules. Elle ne devait même pas nommer le Sénat. Contenez-la dans les bornes de sa mission, qui est d'administrer le pays, d'en régulariser les finances et de préparer l'organisation constitutionnelle. Ce n'est pas à la Consulte à faire des dépenses d'un demi-million, à reconstruire Rome à mes frais, etc. Il faut donc ajourner tout cela.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15768. — AU COMTE MOLLIEN,

MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Schœnbrunn, 7 septembre 1809.

Monsieur Mollien, vous trouverez ci-joints des états que je me fais remettre tous les cinq jours. Vous trouverez sous la lettre A l'état de

la caisse au 1er septembre, sous la lettre B l'état des contributions, sous la lettre C le budget du deuxième trimestre, sous la lettre D le budget du troisième trimestre, sous la lettre E l'état de la solde par corps d'armée, enfin sous la lettre F la situation générale du payeur et le détail de son *ayant en caisse*.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

15769. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 7 septembre 1809.

Monsieur le Général Clarke, je vois dans une lettre du maréchal Jourdan que vous lui avez écrit qu'il ne fallait rien entreprendre en Espagne jusqu'en février. Je vous avais mandé qu'il ne fallait rien entreprendre jusqu'à la fin des chaleurs; or les chaleurs finissent à la fin de septembre.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15770. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 7 septembre 1809.

Monsieur le Comte d'Hunebourg, notre Ministre de la guerre, des rapports qui sont sous nos yeux contiennent les assertions suivantes :

Le gouverneur commandant la place de Flessingue n'aurait pas exécuté l'ordre que nous lui avions donné de couper les digues et d'inonder l'île de Walcheren aussitôt qu'une force supérieure ennemie y aurait débarqué. Il aurait rendu la place que nous lui avions confiée, l'ennemi n'ayant pas exécuté le passage du fossé, le revêtement du rempart étant sans brèche praticable et intact, dès lors sans avoir soutenu d'assaut, et même lorsque les tranchées des ennemis n'étaient qu'à 150 toises de la place et lorsqu'il avait encore 4,000 hommes sous les armes. Enfin la place se serait rendue par l'effet d'un premier bombardement.

Si telle était la vérité, ce gouverneur serait coupable, et il resterait à savoir si c'est à la trahison ou à la lâcheté que nous devrions attribuer sa conduite.

Nous vous écrivons la présente lettre close pour qu'aussitôt après l'avoir reçue vous ayez à réunir un conseil d'enquête, qui sera composé du comte Aboville, sénateur, du comte Rampon, sénateur, du

vice-amiral Thévenard et du comte Songis, premier inspecteur général de l'artillerie.

Toutes les pièces qui se trouveront dans votre ministère, dans ceux de la marine, de l'intérieur, de la police, ou de tout autre département, sur la reddition de la place de Flessingue, tant sous le rapport de sa défense que de tout autre objet qui pourrait intéresser notre service, seront adressées au conseil pour nous être mises sous les yeux, avec le résultat de ladite enquête.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives de la marine.

15771. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 7 septembre 1809.

Monsieur le Général Clarke, on me rend compte qu'on admet au dépôt des tirailleurs corses des recrues qui appartiennent à d'autres départements que ceux de la Corse. Cette transgression tend à dénaturer l'institution du corps; elle contrarie principalement l'intention que j'ai eue de faciliter la conscription des deux départements de Corse, et de rendre le service militaire agréable aux conscrits en les réunissant dans un cadre uniquement composé de leurs compatriotes. Je désire que vous donniez des ordres à cet effet.

Il en est de même des tirailleurs du Pô, qui, par les mêmes raisons, ne doivent se recruter que dans les départements italiens. Donnez également de nouveaux ordres à ce sujet au dépôt de ce régiment.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15772. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Schœnbrunn, 7 septembre 1809.

Monsieur le Comte Decrès, notre Ministre de la Marine, d'après les différents comptes qui nous ont été rendus de la bataille de Trafalgar, le contre-amiral Dumanoir serait accusé de n'avoir pas manœuvré conformément aux signaux et à l'impulsion du devoir et de l'honneur; de n'avoir pas fait tout ce qu'il pouvait pour dégager le centre de notre armée, et particulièrement le vaisseau amiral; de n'avoir pas attaqué l'ennemi corps à corps, et même de ne s'être pas suffisamment approché du feu pour prendre part au combat d'aussi

près qu'il l'aurait dû; enfin d'avoir quitté le champ de bataille lorsqu'il pouvait combattre. Étant informé qu'un grand nombre de nos officiers qui avaient été faits prisonniers sont rentrés en France, nous vous écrivons la présente lettre close pour que l'enquête que nous avons déjà ordonnée ait lieu sans délai, et que le conseil d'enquête soit composé du comte Fleurieu, sénateur, du comte Bougainville, sénateur, et des vice-amiraux Thévenard et Rosily, et qu'enfin le résultat de ladite enquête nous soit mis sous les yeux.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives de la marine.

15773. — ORDRE.

Schœnbrunn, 8 septembre 1809.

1° Les divisions saxonnes seront campées, l'une sur les hauteurs près Presbourg, l'autre sur les hauteurs de Neudorf.

2° Les troupes commenceront leur baraquement le 12.

3° Le pont entre Schloss Hof et Neudorf sera établi sans délai et sur pilotis, à l'abri des glaces, de manière à être praticable le 25 septembre.

4° La division qui campera à Neudorf fournira les travailleurs nécessaires à Theben, aux travaux des hauteurs de Theben et aux redoutes de Neudorf.

5° Les généraux commandant l'artillerie et le génie de l'armée, et le général Reynier, prendront les plus promptes mesures pour l'exécution du présent ordre.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15774. — AU COMTE DARU,

INTENDANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Krems, 8 septembre 1809.

Monsieur Daru, le cercle de Krems, qui n'avait été taxé qu'à 150 chevaux, en a fourni 800 superbes, bons pour les cuirassiers et l'artillerie. Le cercle de Kornneuburg n'a été taxé qu'à 450 chevaux, et il y a dix fois plus de chevaux que dans le cercle de Krems. L'armée a besoin de chevaux; les équipages en auraient besoin d'un millier; l'artillerie me coûte beaucoup. J'ai pourtant 4 à 5,000 hommes de cavalerie à pied, et j'ai des chevaux de réforme. La levée de 6,000 chevaux n'a pas été basée sur mes besoins, mais sur la prétendue difficulté de les lever; de sorte que la mesure que j'ai prise

serait contraire à mes intérêts, car toutes les réquisitions des généraux cantonnés dans les provinces et sur les lieux en ont pris beaucoup plus. Il faut donc écrire aux intendants que la réquisition des 6,000 chevaux est indépendante des réquisitions faites régulièrement par les maréchaux; les intendants doivent également y donner leurs soins. Ainsi les 700 chevaux requis par le duc de Raguse dans le cercle de Krems sont indépendants des 150; les 800 du vice-roi, en Styrie, sont indépendants de ceux que j'ai demandés; de même en Carinthie. Je ne sais pas si les maréchaux duc d'Auerstaedt et duc de Rivoli n'en ont pas demandé. J'ai accordé au général de Wrede d'en lever 100 à Linz.

Votre correspondance doit vous faire connaître les différentes réquisitions des généraux. Vous me ferez un tableau et une nouvelle répartition pour porter la réquisition à 20,000 chevaux, y compris ceux que j'ai requis et ceux demandés par les généraux. Avant tout, il est indispensable d'avoir en Hongrie autant d'intendants que de comitats, et en Autriche autant que de cercles. Nommez-en à Kornneuburg et à Saint-Pœlten; et enfin mon intention est de lever encore dans le cercle de Kornneuburg 1,000 à 1,200 chevaux.

Apportez-moi ce travail demain à cinq heures après midi.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le comte Daru.

15775. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

Krems, 9 septembre 1809.

Mon Cousin, j'ai passé hier, ici, la revue du corps du duc de Raguse. Je vais partir dans une heure pour retourner à Vienne. Les négociations continuent. On a répandu à Paris le bruit que j'étais mal; je ne sais pourquoi. Je ne me suis jamais mieux porté.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le duc de Cambacérès.

15776. — AU COMTE FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Krems, 9 septembre 1809.

Je reçois vos lettres du 3 septembre. Il paraît que les Anglais se sont retirés chez eux. Quelque chose que l'on vous ait dit, tenez pour certain que les Anglais n'avaient pas plus de 28,000 hommes pré-

sents sous les armes; ce qui forme un effectif de 33,000 hommes au moment de l'embarquement; on a ôté 5,000 hommes qui n'ont pu s'embarquer, ce qui a formé la réduction. Le mois de séjour qu'ils ont fait dans les îles de Walcheren et de Beveland leur a donné 7 à 8,000 malades. Les Anglais ne ramènent pas en Angleterre une expédition de plus de 12 à 13,000 hommes, encore tous malingres et fatigués. Je ne me suis jamais attendu à la prise de Flessingue. C'est une lâcheté et une trahison sans exemple. Je désire que vous vous expliquiez dans les journaux suivant les données renfermées dans cette lettre, car il y a des personnes ridicules qui exagèrent la force des Anglais et la portent à 45,000 hommes. Ils vont envoyer des renforts en Portugal, où ils en ont besoin. Anvers est imprenable; l'idée de remonter le fleuve avec des vaisseaux est d'une exécution impossible. Il n'y avait besoin ni d'estacade ni de couler des bâtiments, et, aussitôt que j'ai connu cela, je l'ai défendu. L'estacade pouvait être utile pour arrêter les brûlots, quoique les coudes de la rivière suffisent pour les empêcher d'arriver. Quand même les Anglais fussent arrivés à 1,500 toises de la place, ils n'auraient rien fait. Les forts, la garnison les auraient repoussés; ils ont sagement fait de se retirer. L'idée qu'ils attaquent l'île de Cadzand est ridicule, quand ils n'ont pas commencé par vouloir entrer sur notre territoire, bien sûrs qu'ils en seraient chassés. Ils ont toujours voulu placer les eaux entre eux et nous.

Je ne sais où vous avez été chercher que je suis malade. Je ne me suis jamais mieux porté. Corvisart est venu parce que j'ai voulu avoir un médecin d'un mérite supérieur, dans cette saison surtout qui est sujette à donner des maladies.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15777. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Krems, 9 septembre 1809.

Monsieur Decrès, j'ai l'état de situation de l'expédition anglaise. Elle n'était pas de plus de 27,000 hommes présents sous les armes. Je ne vois pas pourquoi la flottille, aidée d'un ou deux vaisseaux de guerre, ne pourrait pas nettoyer l'Escaut. Il est déplorable que l'on n'ait pas profité du moment où il y avait tant de bâtiments pour lancer des brûlots. Témoignez mon mécontentement à l'amiral et au commissaire général de la marine. Il est probable que le fort de Bath sera évacué lorsque la flottille sera attaquée et obligée d'isoler ce fort. Je

ne sais pas ce que vous entendez par machine infernale; vous proposez d'en lancer une contre le fort de Bath. Les machines infernales ne sont rien; les Anglais s'en sont servis contre Saint-Malo et plusieurs de nos ports, cela n'a abouti qu'à casser des vitres. S'il suffisait d'une machine infernale pour prendre une place forte, il faut croire que l'on s'en serait servi pour prendre les places qui ont arrêté les conquérants. Les machines infernales, les bombardements même, ne sont comptés pour rien en temps de guerre. Un lâche comme Monnet a pu seul rendre une place pour un bombardement. Les bombes ne font rien aux remparts, fossés, contrescarpes; les bombes sont utiles, mais comme moyen combiné de siége en règle. Je pense que les Anglais jetteront des bateaux dans les passes. Je ne puis pas me persuader qu'ils veuillent garder Flessingue; ce serait s'engager dans une lutte trop dangereuse pour eux. Ils feront sauter le bassin et les fortifications; mais si, avec la facilité des inondations, ils veulent défendre Flessingue, il faut avoir plus de chaloupes canonnières qu'eux. Si, au premier avis que vous avez eu que l'expédition était pour Flessingue et Anvers, vous aviez fait venir des canonnières de Boulogne, ils n'eussent jamais pu prendre Flessingue. Il me semble que vingt-neuf canonnières sont déjà venues de Boulogne à Anvers. Il faut en faire passer un plus grand nombre.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

15778. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A ALTENBURG.

Schœnbrunn, 10 septembre 1809.

Monsieur de Champagny, vous trouverez ci-jointe la lettre que m'écrit l'empereur d'Autriche. Je ne comprends pas bien quel est le but de cette démarche, à moins que cette lettre n'ait servi de passeport pour que l'aide de camp venu à Vienne me fût présenté et causât avec moi. Cet aide de camp m'a dit que l'empereur avait déclaré qu'il approuvait les bases proposées et qu'il était disposé à faire des sacrifices. Je lui ai répondu que, si les sacrifices que voulait faire l'empereur étaient égaux à ceux qu'il a faits lors du traité de Presbourg, il était probable que cela mènerait à la paix, mais que, s'ils étaient moindres, il ne fallait pas y songer, et qu'on devait bien se persuader que cela est mon ultimatum. Il paraît que le principal but du voyage de l'aide de camp a été de me faire l'éloge de M. de Stadion, et je pense que cette lettre n'a pas eu d'autres motifs que de

me faire comprendre que si M. de Stadion restait au ministère la paix serait durable, parce qu'il a déjà acquis de l'expérience, tandis qu'un nouveau ministre n'en aurait pas encore acquis. J'ai dit que l'empereur d'Autriche était toujours de l'opinion du dernier qui lui parle, et qu'ainsi dans cinq ou six ans il recommencerait la guerre et serait encore le jouet de l'Angleterre; et que, quant à M. de Stadion, on sait qu'il est dominé par son frère, et tout le monde connaît le caractère turbulent, inquiet et emporté de ce prêtre; s'il y avait un empereur à la bonne foi duquel je pusse me fier, comme le grand-duc de Würzburg ou l'archiduc Charles, je rendrais toute la monarchie autrichienne et je n'en retrancherais rien. L'aide de camp m'a répondu que si l'empereur était persuadé de cette vérité, il abandonnerait le trône pour y placer le grand-duc de Würzburg. Je lui ai dit que j'avais déjà fait cette proposition à M. de Liechtenstein. « Je veux avoir affaire à un homme qui ait assez de reconnaissance pour me laisser tranquille ma vie durant. Les lions et les éléphants ont souvent montré, dit-on, des preuves frappantes de la puissance de ce sentiment sur leur cœur. Il n'y a que votre maître qui n'en soit pas susceptible. » Là-dessus, il m'a fait beaucoup de protestations de la sincérité des intentions de l'empereur. Je lui ai répondu qu'on ne me trompait pas deux fois; qu'il s'était mis à ma discrétion en Moravie, et qu'après une pareille démarche il m'avait fait la guerre, même sans déclaration préalable. L'aide de camp a juré que ce serait la dernière fois. Je lui ai dit que cela serait encore de même, mais qu'à la paix de Presbourg il en avait coûté quatre millions de sujets à l'Autriche, que cette fois il lui en coûterait encore autant, et que, pour peu que cela continuât, elle n'aurait bientôt plus les moyens de me nuire. Il m'a parlé alors du Tyrol; je lui ai dit que, même si les Autrichiens étaient à Metz, maîtres de l'ouvrage Sainte-Croix, cette proposition ne serait pas acceptable; que le Tyrol ne serait jamais à la Maison d'Autriche, parce qu'il sépare l'Italie et l'Allemagne et parce qu'il approche de nos frontières par la Suisse; qu'au reste la Bavière s'en souciait très-peu, ce pays lui coûtant beaucoup et ne rendant rien; mais que je ne souffrirais jamais que ce pays sortît de mon influence. Il m'a tenu ensuite le langage ordinaire de tous les Autrichiens : il m'a parlé de l'alliance. Je lui ai dit que la Maison d'Autriche n'en avait jamais voulu; que nous étions deux taureaux qui voulaient coucher avec l'Italie et la Germanie; et que, tant que la Maison d'Autriche userait de discours pareils, il n'y aurait pas moyen de nous entendre. J'ai ajouté que j'étais étonné de la lenteur de la marche des négociations, puisque chaque jour de retard leur coûte

plusieurs millions, et que jusqu'ici ils ont déjà perdu un mois entier; qu'ils devaient partir du principe que, si la guerre avait lieu, je prendrais possession de tous les pays que j'occuperais; que j'étais dans une position où, bien loin de craindre l'armée autrichienne, je ne craignais point tous les efforts de l'Europe réunie, et qu'à cheval sur le Danube, avec ma seule armée, je résisterais à tous; que la mauvaise saison s'avançait, et que certainement je ne ferais pas voyager mes troupes pendant l'hiver; et que, dans aucun cas, je ne tirerais un homme de cette armée pour l'envoyer en Espagne, où j'ai plus de cadres qu'il ne m'en faut.

Quant à la réponse que vous ferez à M. de Metternich, je veux encore y songer. Ne lui laissez pas cependant l'espérance qu'on puisse négocier sur cette base s'il ne cède pas davantage. Dites-lui que le Tyrol et le Vorarlberg sont des positions qui séparent l'Italie et l'Allemagne, et que d'avoir des prétentions sur ces positions, qui donnent lieu de s'ingérer dans les affaires de l'Allemagne et de l'Italie, ainsi que de vouloir effrayer la France, est la plus manifeste contradiction.

Les Anglais ont définitivement évacué l'Escaut et se sont retirés chez eux. Ils paraissent avoir laissé des forces dans l'île de Walcheren et au fort de Bath. Ainsi le résultat de cette expédition est 100,000 hommes que j'ai de plus sous les armes. Je suis fondé à penser que les quinze premiers jours de la négociation ont été ainsi prolongés parce que les Autrichiens espéraient que le débarquement des Anglais m'obligerait à faire quelque détachement de l'armée ou à retourner de ma personne en France. J'ai au contraire 200,000 hommes de plus, que j'ai levés sous ce prétexte; ce qui n'a point échappé à la sagacité des membres du corps diplomatique à Paris; ils ont écrit partout que j'avais profité de cette circonstance pour exciter l'opinion publique et pour lever des troupes qui, au bout de quinze jours, auraient considérablement augmenté ma puissance et mes moyens. Faites connaître à M. de Metternich que le protocole ne servira à rien; que, s'il veut la paix, il faut qu'il parte du principe que l'Autriche doit faire un sacrifice équivalent, en population, en richesse et en territoire, au sacrifice fait à Presbourg. Si quelque chose pouvait me confirmer dans cette résolution, ce serait la proclamation de l'empereur à son armée du 16 août, proclamation que j'ai lue à l'aide de camp. Cette proclamation fait voir que j'ai besoin de tenir à mes prétentions. Ne pas avoir fait ce que j'ai fait à Presbourg, ce serait être vaincu. Ayant fait davantage dans mon opinion, et ma position étant meilleure qu'elle ne l'était alors, la paix ne doit pas être différente. Que M. de Metternich médite sur ces données, et

qu'il fasse sans protocole, même sans écrit, un arrangement qui conduise à ce résultat, et il accélérera beaucoup la paix.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15779. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 10 septembre 1809.

Monsieur le Général Clarke, les événements qui viennent de se passer doivent faire presser les travaux et batteries du fort que j'ai arrêté dans l'île de Cadzand. Remettez-moi sous les yeux le projet que j'ai approuvé, la note des fonds que j'ai accordés, ce que j'ai accordé de fonds cette année et ce que je pourrais encore dépenser d'ici à la fin de l'année. Un bon fort, là, protégé par les inondations, me paraît de la plus grande et première importance. Il faudra arrêter le projet de quelques bâtiments à l'abri de la bombe. Après cet objet important, il faudra établir un fort vis-à-vis le fort de Bath, de ce côté-ci du canal de Berg-op-Zoom, afin qu'il maintienne la communication avec Bath, qu'on soit ainsi maître de passer le canal, et que le fort de Bath ne puisse pas être bloqué. Je pense qu'il serait possible d'établir ce fort à 5 ou 600 toises du fort de Bath, le canal n'étant pas large, et que l'ennemi n'aurait aucun moyen d'interrompre la communication des deux forts, à moins qu'il ne se plaçât au milieu du canal.

Il faut ordonner la démolition des bâtiments du fort Lillo. Comme je crois ce fort soutenu par l'inondation, il me semble qu'il n'aurait besoin que de quelques bâtiments à l'abri de la bombe. Quant à Anvers, il faudrait un bon fort sur la rive gauche, à l'endroit où était le moulin à papier. Ce fort serait armé d'une cinquantaine de bouches à feu ; il conserverait sa communication avec la Tête-de-Flandre par l'inondation ; dès lors le système de la place rendrait maître du coude de la rivière, ce qui est très-important. L'inondation de la Tête-de-Flandre va, je crois, fort loin. Je suppose que ce fort devrait être à peu près à 1,000 toises de la lunette actuelle, qui elle-même est à 400 toises de la Tête-de-Flandre ; de sorte que l'ennemi, arrêté par ce fort, ne pourrait pas approcher à plus de 1,600 toises du canal d'Anvers. L'avantage de concentrer la défense d'Anvers sur ce point est qu'il fait système avec la Tête-de-Flandre et ne peut pas en être séparé, au lieu que le fort Lillo, étant beaucoup trop loin, serait coupé de la place par une armée supérieure. On ferait vis-à-vis un

autre fort du côté d'Austraweel, mais de manière qu'il fût également à 1,000 ou 1,200 toises de l'extrémité de la place. Ces deux forts, soutenus par les inondations qui couvrent la place d'Anvers et la Tête-de-Flandre, situés dans un lieu où l'Escaut n'a, je crois, que 300 toises de largeur, pouvant s'armer de cinquante bouches à feu et étant entièrement liés avec la place, seraient l'appui de la flottille, des estacades et le vrai point de la défense d'Anvers. Lillo ne peut être considéré que comme un ouvrage séparé, pour défendre l'Escaut, mais qui tomberait nécessairement si l'ennemi, en très-grande force, était maître d'une partie de la Hollande.

Il restera à me faire connaître les autres ouvrages à faire pour compléter la défense d'Anvers, en éloigner l'ennemi et mettre ce chantier à l'abri des bombes. Il faut que le ministre Dejean profite du moment où il est sur les lieux pour faire faire, en sa qualité de premier inspecteur général du génie, tous les projets et me les soumettre sans délai.

Je pense aussi qu'il faut bien veiller à ce que la marine n'abîme pas la citadelle d'Anvers. D'après les projets que j'ai sur Anvers, il est probable que cet effort des Anglais sur ce chantier ne sera pas le dernier ; et les événements se pressent avec tant de rapidité, qu'il est possible qu'ils ne nous donnent que quelques années pour achever ces travaux.

Quand j'étais à Flessingue, j'avais ordonné des ouvrages qui, à ce qu'il paraît, n'ont pas été faits. Au reste, la reddition de Flessingue, après si peu de résistance, me paraît inconcevable.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15780. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 10 septembre 1809.

Mon Cousin, donnez ordre à la division de cuirassiers du duc de Padoue de se placer, les derniers postes, à la distance de dix lieues de Stockerau, le long du Danube, sur la route de Krems, sur celle de Bohême et sur celle de Znaym. Le général commandant la division placera son quartier général à deux lieues au plus de Stockerau, et il n'aura aucunes troupes à Stockerau. Vous donnerez l'ordre au maréchal Oudinot de retirer ce qui appartient à la division de cuirassiers du général Saint-Germain et à toute autre espèce de cavalerie, lesquelles seront poussées sur la route de Brünn et sur la March. Donnez ordre au maréchal Marmont de faire faire par un officier d'état-major

une reconnaissance de Krems à Linz par la rive gauche du Danube, de Krems à Znaym et de Krems à Stockerau. Cette reconnaissance sera faite sur l'échelle de trois lignes pour cent toises. On y fera connaître la nature des chemins, des montagnes et la voie des routes.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15781. — AU COMTE DARU,
INTENDANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 10 septembre 1809.

Monsieur Daru, il me semble qu'il avait été convenu qu'au 10 septembre la basse Autriche aurait payé douze millions de contributions; je vois dans vos derniers états qu'elle n'a encore payé que huit millions; faites-m'en connaître les raisons. La haute Autriche n'a encore payé que 200,000 francs; c'est par trop ridicule. Le cercle de Brünn n'a encore payé que 600,000 francs. Je vois, par les derniers états de situation, que vous aviez encore au 10 septembre un million de crédit pour payer le chapitre des dépenses diverses du second trimestre et deux millions sur le même chapitre pour le troisième trimestre. Il est bien nécessaire que vous ordonnanciez promptement cet argent, afin de satisfaire à ce qui est dû pour gratification de campagne, chevaux tués, etc., ainsi qu'à ce qui est dû aux corps pour achat de chevaux d'artillerie et de caissons. Je vois avec peine qu'il est dû encore 900,000 francs sur la solde de juillet. Pressez le payeur pour qu'il fasse les fonds de la solde pour juillet. Je vois que vous n'avez pas porté sur vos états les fonds que j'ai faits pour faire payer la solde de juillet et août.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le comte Daru.

15782. — AU COMTE DARU,
INTENDANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 10 septembre 1809.

Monsieur Daru, on se plaint qu'on néglige toutes les ressources que peut offrir le pays, telles que les loteries, qui peuvent rendre 50,000 florins par tirage (en faisant trois tirages par mois, cela ferait une somme assez considérable), le timbre, le sel, le tabac, la saisie des bois, dont on pourrait faire des coupes extraordinaires pour donner aux villes le bois de chauffage à meilleur marché. Quant au sel, je désirerais savoir combien vous en avez en magasin et à quel prix

il se vend. J'aimerais assez en diminuer le prix, ce qui porterait les habitants à s'approvisionner, et ce serait une mesure populaire qui soulagerait le peuple. Faites-moi un rapport là-dessus.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le comte Daru.

15783. — AU COMTE DARU,

INTENDANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 10 septembre 1809.

Monsieur Daru, aussitôt que mon armée devra se mettre en mouvement, mon intention est que les hôpitaux des cercles de Znaym et de Krems soient évacués sur les abbayes de Gœttweig et de Mœlk, Saint-Pœlten et Ertzburg. Les abbayes de Mœlk et de Gœttweig ont été disposées pour cet objet. Faites reconnaître l'abbaye d'Ertzburg, qui doit pouvoir contenir 15 à 1600 malades, et faites-la organiser en hôpital. Rendez-moi compte s'il existe sur la gauche du Danube d'autres hôpitaux, car mon intention, si les hostilités devaient recommencer, est que tous les hôpitaux soient établis sur la rive droite.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le comte Daru.

15784. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A ALTENBURG.

Schœnbrunn, 11 septembre 1809, cinq heures du soir.

Monsieur de Champagny, je reçois votre lettre du 10. La réponse à faire à M. de Metternich sur les affaires d'Espagne est de lui envoyer les *Moniteur* et les ordres du jour du Roi. Vous pouvez y joindre le *Moniteur* d'aujourd'hui, où il verra que les Anglais se sont retirés de l'Escaut. Il est faux que dans les visites domiciliaires faites à Vienne on ait enlevé la caisse des pupilles. On a pris une vingtaine de millions de cédules que le gouvernement avait eu l'imprudence de laisser et qui étaient dans les caves de l'hôtel de ville. Si vous causez avec M. de Metternich, vous lui ferez sentir que l'agression faite en Dalmatie par les Autrichiens fait voir combien peu l'on doit compter sur les paroles de l'Autriche; que cette province a été attaquée neuf jours après la signature de l'armistice, c'est-à-dire plusieurs jours après que l'armistice pouvait y être connu.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15785. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 11 septembre 1809.

Vous trouverez ci-joint un décret que je viens de prendre. Mon intention est de ne pas laisser plus longtemps le commandement dans les mains du prince de Ponte-Corvo, qui continue de correspondre avec les intrigants de Paris et qui est un homme auquel je ne puis me fier. Je vous envoie directement ce décret, pour que, si l'on était aux mains lorsque vous le recevrez, vous en différiez l'exécution. Si, comme je le pense, on ne se bat point et que le duc d'Istrie soit en état de marcher, vous enverrez ce dernier prendre le commandement de l'armée du Nord, et vous écrirez au prince de Ponte-Corvo de se rendre à Paris. Vous lui ferez connaître que j'ai été mécontent de son ordre du jour; qu'il n'est pas vrai qu'il n'ait que 15,000 hommes, lorsque, avec les corps des ducs de Conegliano et d'Istrie, j'ai sur l'Escaut plus de 60,000 hommes; mais que, n'eût-il que 15,000 hommes, son devoir était de ne pas le laisser soupçonner à l'ennemi; que c'est la première fois qu'on voit un général trahir le secret de sa position par un excès de vanité; qu'il a donné en même temps des éloges aux gardes nationales, qui savent bien elles-mêmes qu'elles n'ont eu occasion de rien faire. Vous lui témoignerez ensuite mon mécontentement de ses correspondances de Paris, et vous insisterez pour qu'il cesse de recevoir les mauvais bulletins des misérables qu'il encourage par cette conduite. Le troisième point sur lequel vous lui notifierez mes intentions est qu'il se rende à l'armée ou aux eaux.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15786. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 11 septembre 1809.

Écrivez au maréchal Jourdan que je suis surpris que, le duc de Trévise étant arrivé sur le Tage, on n'ait pas suivi l'armée anglaise quatre ou cinq jours, afin de lui prendre ses traînards, d'accélérer sa retraite et de lui faire le plus de mal possible.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15787. — AU COMTE FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Schœnbrunn, 11 septembre 1809.

J'ai reçu votre lettre du 5 septembre. Ce que j'avais pensé est arrivé. Le mois de séjour des Anglais dans l'île de Zélande leur a mis sur le grabat la moitié de leur armée et atténué le reste. Je ne doute pas qu'ils ne regagnent l'Angleterre et qu'à l'heure qu'il est ils n'aient évacué. Sans la lâcheté de ce misérable Monnet, cette expédition n'eût été que déshonorante pour les Anglais et ne leur eût pas laissé l'ombre d'une gloriole.

J'ai été mécontent de l'ordre du jour du prince de Ponte-Corvo, qui ferait croire que je n'ai que 15,000 hommes, tandis que j'ai intérêt de persuader que j'en ai 200,000. La vanité de cet homme est excessive. J'ai ordonné au ministre de la guerre de le rappeler. Il a des talents médiocres. Je ne me fie d'aucune manière à lui. Il a toujours l'oreille ouverte aux intrigants qui inondent cette grande capitale. A la guerre, il est de même : il a manqué de me faire perdre la bataille d'Iena ; il s'est médiocrement conduit à Wagram ; il ne s'est pas trouvé à Eylau, lorsqu'il aurait pu y être, et n'a pas fait à Austerlitz ce qu'il aurait pu faire.

La paix ici n'est point faite, quoiqu'elle se négocie. J'ai intérêt d'avoir le plus de troupes possible sous les armes, mais des troupes qui puissent servir.

Tout ce qui à Paris s'est engagé doit être dirigé sur Anvers. Mais on me rend compte d'un incident qui serait presque un déshonneur. Le corps diplomatique et plusieurs des principaux banquiers écrivent à l'étranger que la garde à cheval a reçu l'assurance de ne pas quitter Paris et de ne faire auprès de moi qu'un service d'escorte autour de la capitale. Vous devez partir du principe qu'il faut avoir pour me garder quatre quartiers de noblesse, c'est-à-dire quatre blessures reçues sur le champ de bataille. Je ne consentirai jamais à admettre de service auprès de moi des muscadins n'ayant pas noirci sous le harnais ; que ceci vous serve de règle. Si cette troupe a été mise sur pied, c'est pour être utile ; sans quoi il faut l'éteindre insensiblement. Ce n'est ni M. Tourton ni ses pareils que je veux autour de moi. J'ai mes vieux soldats, je n'en admets pas d'autres à l'honneur de me garder.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15788. — DÉCRET.

Camp impérial de Schœnbrunn, 11 septembre 1809.

Article 1er. — Le corps d'armée de la Tête-de-Flandre et celui d'Anvers sont réunis sous le nom d'*Armée du Nord,* qui sera commandée par le maréchal duc d'Istrie.

Art. 2. — Le maréchal duc de Conegliano commandera la réserve des trois divisions de gardes nationales que commandait le maréchal duc d'Istrie.

Art. 3. — Notre ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui ne sera pas imprimé.

Napoléon.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15789. — AU PRINCE JEAN DE LIECHTENSTEIN,
COMMANDANT LE 1er CORPS DE RÉSERVE DE L'ARMÉE AUTRICHIENNE.

Schœnbrunn, 11 septembre 1809.

Je vous expédie, Prince, un officier de mon état-major pour vous porter cette dépêche. Sa Majesté m'a commandé de vous exposer que la Dalmatie a été attaquée par un corps de quelques mille Autrichiens, commandé par un de vos généraux, neuf jours après que la suspension d'armes a été signée, c'est-à-dire lorsqu'on devait en connaître l'existence. Il ne fallait que cinq jours pour aller de Znaym à Karlstadt. Les officiers que j'avais expédiés du camp de Znaym pour porter la convention de l'armistice ont été arrêtés à vos postes, et ce n'est que vingt-deux jours après la signature que cet acte a été connu à Zara. J'ai demandé plusieurs fois que le détachement de l'armée autrichienne qui était en Dalmatie évacuât cette province, et cependant la place de Zara continue à être bloquée et les vivres qui lui sont apportés ne suffisent qu'au quart de ses besoins. Ainsi, pendant le cours de la suspension d'armes, l'Empereur peut perdre une de ses places fortes. Dans cet état de choses, Monsieur le Prince de Liechtenstein, l'honneur et la bonne foi de mon souverain exigent une réponse catégorique.

Ou Votre Altesse veut, conformément à la suspension d'armes, faire évacuer la Dalmatie par les 4 ou 5,000 Autrichiens qui l'occupent, ou l'armée autrichienne aura, de fait, commencé les hostilités, puisque bloquer une place forte, c'est la même chose que l'assiéger. Dès lors Votre Altesse aura rompu la suspension d'armes dans une de ses principales clauses, et, dans ce cas, Prince, l'Empereur et Roi, mon

souverain, sera forcé de recourir aux armes pour dégager la partie de son armée qu'on attaque en Dalmatie.

Je sais, Prince, qu'on a dit de votre côté que Cracovie devait être remis ; mais je dois vous faire observer qu'il n'y a pas de similitude. Cracovie n'est pas une place forte, et cette ville était occupée par les Russes et par les Saxons lorsque la suspension d'armes n'y était ni ne pouvait y être parvenue, tandis qu'elle était ou pouvait être connue depuis longtemps de vos troupes en Dalmatie ; ce qui établit une immense différence dans ces questions. Enfin, Prince, il est fort indifférent à l'Empereur et Roi, mon souverain, que les armées autrichiennes occupent ou non Cracovie ; mais il paraît que le commandant des troupes russes a regardé le *statu quo* de la suspension d'armes à dater du moment où l'armistice est arrivé, et, le 14 au matin, il était physiquement impossible que l'acte signé le 12 juillet à Znaym fût connu à Cracovie, tandis qu'en Dalmatie, s'il n'y a pas été connu, c'est qu'on a arrêté nos officiers, qui n'ont pu parvenir à Zara que le 28. Sa Majesté l'Empereur et Roi, mon souverain, me charge de demander catégoriquement que les troupes autrichiennes évacuent sans délai la Dalmatie.

Il est un autre sujet de discussion, Prince, relatif à la suspension d'armes. Il a été convenu que Fiume serait occupé par l'armée française ; cependant, en interprétant la rédaction, on a cru de votre côté devoir s'y refuser. Sa Majesté l'Empereur et Roi, désirant donner une preuve de conciliation, se désiste de sa prétention sur Fiume, sous la condition que la Dalmatie sera évacuée sans délai par vos troupes.

Le major général, ALEXANDRE[1].

D'après la minute. Dépôt de la guerre.

15790. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 12 septembre 1809.

Mon Cousin, je vois que, par une télégraphie, le prince de Ponte-Corvo vous a rendu compte directement. Il a eu tort de vous adresser sa dépêche, et vous avez eu tort de la recevoir. Faites connaître à ce prince que c'est toujours au ministre de la guerre qu'il doit s'adresser.

Le ministre de l'intérieur ne s'étant pas encore rétabli, je pense qu'il est convenable qu'il demande sa retraite ; voyez-le à cet effet. Il paraît que l'état de sa santé sera toujours vacillant. L'activité des

[1] La minute de cette lettre porte en plusieurs endroits des corrections de la main de l'Empereur.

circonstances où nous nous trouvons et où nous pouvons nous trouver exige au ministère un homme sain et jouissant de toutes ses facultés.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le duc de Cambacérès.

15791. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A ALTENBURG.

Schœnbrunn, 12 septembre 1809.

Monsieur de Champagny, faites connaître au sieur Bourgoing que je donne ordre que 10,000 fusils, 4,000 mousquetons, 3,000 paires de pistolets et 1,000 sabres soient embarqués à Magdeburg et dirigés sur Dresde, et qu'il faut qu'il presse le ministère à Dresde pour que cet envoi, destiné à armer les troupes polonaises, soit transporté à Varsovie sans aucun retard. Écrivez à ce sujet au sieur Serra.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15792. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 12 septembre 1809.

Monsieur le Général Clarke, recommandez bien que mes troupes soient cantonnées dans des lieux sains, et loin de l'Escaut. Je crois vous avoir déjà écrit là-dessus.

Ce qui restera dans l'île de Cadzand, dans les marais de Berg-op-Zoom, dans le Sud-Beveland, sont des troupes perdues; elles iront toutes aux hôpitaux. Une armée de 100,000 hommes dans ces positions sera fondue en un clin d'œil. Écrivez aux maréchaux que le plus grand ennemi que puissent avoir les troupes, c'est le mauvais air.

Il faut encore retirer les troupes d'Ostende.

J'ai considéré l'expédition des Anglais comme une folie, surtout à cause de ce dangereux et implacable ennemi.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15793. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 12 septembre 1809.

Je vous ai écrit pour faire diriger sur le Hanovre les bataillons portugais et sur l'Italie les bataillons de la Tour d'Auvergne. Ces

deux bataillons ayant été dirigés sur le Nord, dirigez sur le Hanovre les détachements de carabiniers et de cuirassiers, formant 5 à 600 hommes, qui avaient été envoyés sur Maëstricht.

On m'assure que Paris fournit 3,000 hommes de gens qui ne demandent pas mieux que de servir; il faut les envoyer dans le Nord.

Demandez aux ducs d'Istrie et de Conegliano et aux sénateurs le parti qu'on peut tirer de la garde nationale. Il y en a une portion qui doit désirer de se retirer chez elle. S'il y en a une portion qui désire servir, il faut la garder.

Je suppose que vous ne dépensez pas inutilement mon argent pour habiller les gardes nationales de Paris; cela est inutile, puisqu'il paraît qu'elles ne veulent point sortir de leur ville. Il ne faut habiller que ceux qui seront utiles.

J'attendrai quelques jours vos différents rapports pour ordonner que les bourgeois ne montent plus la garde et faire rentrer la ville de Paris dans son état habituel.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15794. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 12 septembre 1809.

Je suppose que vous avez donné des ordres au commandant français de l'artillerie et à celui de Hollande pour qu'on mette cinquante pièces de canon en batterie au fort de Bath, ainsi que pour le blinder et approvisionner.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15795. — AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU,

MINISTRE DES CULTES, A PARIS.

Schœnbrunn, 12 septembre 1809.

Monsieur Bigot Préameneu, je ne veux point de missions en France. Vous voudrez bien écrire une circulaire aux archevêques et évêques pour leur faire connaître que je ne connais qu'eux, les curés et succursaux, et que je n'entends pas que des missionnaires, faisant profession de prédicateurs errants, parcourent l'Empire. Je donne des ordres dans ce sens au ministre de la police. Vous vous concerterez à cet effet avec le grand aumônier. Je ne veux plus de missions quelconques. J'avais permis un établissement de missionnaires à Paris, et je leur avais accordé une maison; je rapporte tout. Je me contente

d'exercer la religion chez moi, mais je ne me soucie pas de la propager à l'étranger. Ces missionnaires d'ailleurs sont pour qui les paye, pour les Anglais s'ils veulent s'en servir. Présentez-moi un projet de décret là-dessus; je veux en finir. Je vous rends responsable si au 1er octobre il y a encore en France des missions ou congrégations.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la baronne de Nougarède de Fayet.

15796. — AU COMTE DE LACÉPÈDE,

GRAND CHANCELIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, A PARIS.

Schœnbrunn, 12 septembre 1809.

Ne me présentez plus de demandes d'aucune grand'croix étrangère pour un sénateur; et même il est probable que, lorsque je pourrai m'occuper de ce détail, je ferai proposer au Sénat une mesure pour les ôter à tous ceux qui en ont. Les sénateurs ne doivent porter sur eux rien d'étranger.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15797. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 12 septembre 1809.

Mon Cousin, donnez ordre au roi de Westphalie d'envoyer le régiment d'infanterie du grand-duché de Berg à Dresde, où il fera partie de la division que commande le général Carra Saint-Cyr.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15798. — NOTE POUR LE PRINCE DE NEUCHATEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 12 septembre 1809.

Écrire au prince Poniatowski : lui recommander de bien vivre avec les Russes; lui dire que Sa Majesté désire avoir plus fréquemment de ses nouvelles et connaître surtout quelles sont les troupes ennemies qui lui sont opposées. Il semble que, le prince Ferdinand commandant la Bohême et son corps ayant passé en Hongrie, le prince Poniatowski ne doit trouver aucun obstacle pour arriver sur Olmütz.

Demander au prince Poniatowski de donner l'état de son corps

d'armée au 15 septembre, avec l'indication précise des lieux qu'il occupe. Lui demander de faire connaître quand il espère que les envois de fusils lui seront arrivés, afin de se trouver armé, et s'il pourrait alors marcher avec un corps de 30,000 hommes. Il paraîtrait, par son dernier état, qu'il aurait au corps d'armée 16,000 hommes, en garnison dans le grand-duché 4,000 hommes, dont il pourrait au dernier moment retirer 2,000 hommes; en garnison dans les places de la Galicie 4,000 hommes, dont il pourrait aussi retirer 2,000; enfin il porte dans ses états 6,000 hommes de troupes galiciennes; ce qui fait 26,000 hommes. On suppose qu'il pourrait tirer le reste des 7,000 hommes qui sont dans les villes de Galicie. Il aurait donc ainsi 30,000 hommes, dont 10,000 chevaux. Il faudrait pour ce corps au moins soixante pièces d'artillerie attelées. Aussitôt que le corps serait arrivé, on lui fournirait armes et munitions de guerre des magasins de l'armée. D'ailleurs, les 10,000 premiers fusils de Magdeburg doivent être à Varsovie au 1er octobre. C'est au prince Poniatowski à établir des relais pour faire venir en toute diligence le nombre qui lui sera nécessaire.

Nous ne connaissons pas bien les districts qu'occupent les troupes russes et celles du grand-duché. Il faut envoyer une carte sur laquelle les emplacements de ces troupes soient bien distingués. On désire que le prince Poniatowski envoie en même temps l'état exact de l'armée russe.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15799. — NOTE POUR LE PRINCE DE NEUCHATEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 12 septembre 1809.

Écrire au prince Galitzine relativement à l'évacuation d'un district livré aux Autrichiens. Représenter combien cela est contraire à la cause commune, puisque les Autrichiens recrutent dans le district.

Demander au prince Galitzine l'état des troupes qu'il pourrait mettre en campagne et s'il voudrait marcher avec les troupes du grand-duché; tout cela dans la supposition de la reprise des hostilités.

Charger de ces lettres M. de Flahaut; il traitera bien les Russes.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15800. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A ALTENBURG.

Schœnbrunn, 13 septembre 1809, dix heures du soir.

Monsieur de Champagny, je reçois votre courrier. Je suis fâché que la dépêche de M. de Caulaincourt soit si insignifiante. Cependant il me semble qu'elle dit assez. Je pense donc qu'il n'y a aucun inconvénient à mettre la note ci-jointe au protocole et à faire comprendre à M. de Metternich que la communication de la Dalmatie avec le royaume d'Italie est le premier intérêt de la France; que l'Innviertel, le Salzburg, la haute Autriche, la Bohême, la Galicie, ne sont rien en comparaison de ce premier intérêt; que nous n'avons aucun intérêt sur la Baltique, aucun en Pologne, mais que nous avons l'ambition de la Méditerranée; que nous avons l'ambition de maintenir l'indépendance de la Turquie, d'empêcher qu'il ne soit rien fait là de contraire à nos intérêts, et de nous conserver en position de tenir le langage convenable; que l'assertion de l'Autriche, dans son manifeste, que nous voulions partager l'empire ottoman, est une imposture; qu'il n'y a aucune puissance qui ait autant d'intérêt que nous à le défendre; que jadis nous nous mêlions de la Turquie sans avoir la Dalmatie, mais que nous étions alors puissance maritime; que nous voulons même avouer que nous étions puissance maritime par le bénéfice du traité de 1756; que nous sommes inférieurs aux Anglais; que nous ne pouvons influer sur les affaires de Constantinople que par la Dalmatie, et que notre premier et même notre unique intérêt dans toutes ces affaires était donc celui-là.

Si M. de Metternich fait une réponse à la note dont je vous envoie les termes, vous pouvez répondre cela, en ayant soin de ne pas vous servir du mot *intégrité de l'empire ottoman,* puisque cela porterait sur la Valachie et la Moldavie, mais du mot *existence de ses états.*

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

NOTE.

Les plénipotentiaires autrichiens ayant parlé de la frontière de l'Inn et n'ayant pas parlé de la frontière d'Italie, le soussigné peut-il en conclure qu'ils admettent la demande faite dans le protocole du..... relative à la frontière d'Italie, si indispensablement nécessaire pour lier la Dalmatie avec le royaume d'Italie?

D'après la copie. Archives des affaires étrangères.

15801. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 13 septembre 1809.

Monsieur le Général Clarke, il faut laisser subsister les gardes nationales jusqu'à ce qu'on soit maître de Flessingue, qu'on ait chassé les Anglais et que la paix soit faite ici. C'est une grande folie que de garder des hommes qui ne sont bons à rien, c'est-à-dire des vieillards et des enfants incapables de faire un bon service. C'est aux généraux à faire le choix de ceux qui sont inutiles.

Faites-moi connaître la formation des gardes nationales, combien il y a de corps et combien d'hommes par corps et par compagnie.

Je suis persuadé que, quoique vous ayez requis 60,000 hommes, vous n'en avez peut-être pas 40,000 sous les armes, et que, avec les réformes que vous prescrirez aux généraux, il n'y aura bientôt plus que le nombre que je désire conserver.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15802. — AU COMTE DARU,

INTENDANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 13 septembre 1809.

Monsieur Daru, que deviennent les 34,000 paires de souliers, les 3,600 paires de bottes, les 45,000 chemises, les 6,600 capotes, les 9,000 paires de guêtres qu'a versées Trieste? Donnez ordre que l'on dirige toutes ces fournitures sur les corps d'armée, ou sur l'armée d'Italie si elles lui sont destinées. Mais que rien ne reste sur les derrières, qui, si les hostilités recommençaient, seraient infestés. Je vois à Laybach des chemises et des souliers; si c'est pour l'armée d'Italie, c'est bien; pressez seulement les livraisons aux soldats. Faites faire des capotes à Laybach.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le comte Daru.

15803. — AU COMTE DARU,

INTENDANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 13 septembre 1809.

Monsieur Daru, j'ai besoin de 500,000 rations de biscuit à Dresde. Mon intention est que vous y fassiez diriger le biscuit que j'ai à Magdeburg, et, en cas que je n'aie pas cette quantité, comme j'y ai beaucoup de blé, faites-en fabriquer du biscuit, et, à mesure que

50,000 rations seront faites, vous les dirigerez sur Dresde, où vous aurez un garde-magasin. J'ai besoin de 500,000 rations à Passau et à Linz; faites-les fabriquer sans délai à Linz. Cela est très-important.

Faites-moi connaître si les dernières dispositions que j'ai ordonnées pour les magasins de Spitz et de l'île de Tabor sont exécutées, et, si mes intentions n'étaient pas entièrement remplies, quand elles le seront; car il ne faut pas perdre de vue qu'il y a une grande différence entre avoir des magasins à Vienne et les avoir dans l'île de Tabor et à Spitz.

Mandez à l'ordonnateur du corps du duc de Rivoli qu'il ait 300,000 rations de biscuit dans ses différents cantonnements, afin de pouvoir remplir ses caissons et en distribuer aux soldats, si le corps faisait un mouvement. Il me semble qu'il n'a point un nombre de caissons proportionné à sa force. Demandez-lui combien il en a, de quelles compagnies sont ceux qu'il a. Mon intention serait de les augmenter.

Je suppose que vous vous êtes assuré que les places de Brünn, Grætz, Klagenfurt et Laybach, les forts de Mœlk et de Gœttweig, sont suffisamment approvisionnés, ainsi que Passau et Augsburg. Réitérez vos ordres. Faites-moi connaître quand j'aurai à Dresde et à Passau la quantité de biscuit que je demande. Mon intention est qu'il n'en coûte rien au roi de Saxe.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le comte Daru.

15804. — AU COMTE DE LA RIBOISIÈRE,

COMMANDANT L'ARTILLERIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 13 septembre 1809.

Monsieur le Général la Riboisière, remettez-moi demain à la parade un état des munitions d'artillerie du château de Brünn. Ayez soin qu'il y ait des boulets en proportion des pièces. Je crois qu'on estime qu'il faut dans cette citadelle vingt bouches à feu, dont quatre obusiers et mortiers et seize pièces de canon. Envoyez un garde-magasin, un officier d'artillerie et une compagnie de 120 hommes pour servir l'artillerie de cette forteresse.

Donnez ordre aux commandants de l'artillerie du 2e et du 3e corps de placer des relais, mon intention étant de faire partir les convois le 15. Je vous enverrai l'ordre de Brünn même, où je me rends, après avoir visité la forteresse.

Je suppose que vous avez rempli mes intentions pour Raab et que les pièces sont approvisionnées à 300 coups, tant en boulets qu'en mitraille.

Dans le prochain état de situation que vous me remettrez, faites-moi connaître le nombre de pièces qui sont à Linz.

En général, on se plaint que la place de Raab n'est pas assez armée. Je désirerais donc beaucoup qu'on pût porter le nombre des bouches à feu à trente. Faites-moi un rapport là-dessus.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le comte de la Riboisière.

15805. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A ALTENBURG.

Schœnbrunn, 14 septembre 1809.

Monsieur de Champagny, écrivez au sieur Bourgoing que mon intention est que le roi de Saxe ne paye aucun des bons qu'il aurait signés jusqu'après la paix avec l'Autriche, et que, même après cette époque, je le laisse maître de désigner le terme auquel il voudra payer.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15806. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 14 septembre 1809.

Je reçois votre lettre du 7 septembre. J'ai cru avoir moins de fusils que je n'en avais, parce que les fusils étrangers sont portés à part dans vos états. Je désirerais donc que désormais les deux états de l'artillerie fussent réunis en un seul. Vos bureaux arrangeront le modèle; mais il sera plus commode pour moi de voir d'un seul coup d'œil la quantité de canons, de projectiles, de fusils français ou étrangers qui sont dans mes places; car que m'importe que ce soit une pièce de canon française ou piémontaise qui se trouve dans telle place, si cette pièce est approvisionnée du nombre de boulets nécessaire? Il faut donc rédiger l'état de manière que je voie d'un coup d'œil qu'il y a à Maëstricht, par exemple, trente-six pièces de canon de 24 et dix pièces de 12 de calibre étranger, etc. Ce que je demande là est très-facile à faire; il suffit de destiner une feuille pour l'équipage de siége, une feuille pour l'équipage de campagne. Quant aux armes portatives, il faudrait deux feuilles : une pour les fusils d'infanterie et de dragons et les mousquetons; et l'autre pour les sabres et les pistolets; ou enfin tout autre arrangement.

Je désire qu'on porte les fusils de rempart après les canons de siége et qu'ils ne soient pas totalisés avec les armes portatives, car ces fusils sont des espèces de petits canons.

Je désirerais aussi qu'au commencement de chaque état on fît bien connaître ce que signifient les chiffres à l'encre rouge. Je crois bien qu'ils désignent les armes hors de service; je l'ai su, mais je ne m'en souviens plus. Enfin, pour les fusils, je voudrais que ces états fussent plus détaillés; que les fusils y fussent classés par calibre de 16, de 18, de 20, de 22, de 24, en me faisant connaître, par une note que fera Gassendi, les calibres inférieurs qui peuvent au besoin servir dans les calibres supérieurs; par exemple, 20 et 18 peuvent servir pour le calibre de 16, etc.

Venons actuellement à notre situation en fusils. J'ai consulté plusieurs fois l'état des fusils, mais sans avoir recours à l'état des armes étrangères, où il y a également un article *Fusils;* de sorte que je ne croyais pas en avoir le nombre qui existe; si j'avais su avoir ce nombre, j'aurais bien certainement profité du temps de l'armistice pour en faire passer 100,000 aux Polonais. Dans une lettre de ce jour, je vous ai fait connaître mes intentions là-dessus. Ainsi voilà 200,000 fusils sur lesquels il ne faut plus compter, et, pour que les affaires de Pologne prennent certaine direction, il faudra en envoyer 200,000.

Je vois par mes derniers états de l'artillerie française qu'il y a 286,000 fusils de 1777, qu'il y a 37,000 fusils du modèle n° 1, et 80,000 de dragons. J'ai donc 403,000 fusils. Je vois de plus en encre rouge 9,000 fusils de 1777, et 13,000 du n° 1, ancien modèle; cela fait 22,000 fusils inscrits à l'encre rouge, et que je suppose être à réparer. Total des fusils français, 425,000.

Je vois sur l'état des armes étrangères que j'ai en France 14,500 fusils de calibre français, 44,000 de calibre supérieur et 18,000 de calibre inférieur; total 76,500 fusils en France, que j'ai de plus en Italie, en Albanie et en Allemagne, 11,000 fusils de calibre français, 17,000 de calibre supérieur, 3,000 de calibre inférieur; total, 31,000 fusils; cela fait donc 107,500 fusils étrangers en état; et à l'encre rouge, 31,000 fusils de calibre inférieur, 42,000 de calibre supérieur et 20,000 de calibre inférieur, total 93,000 fusils à réparer. Total général des fusils étrangers, 200,500.

J'aurais donc en tout : en état, fusils français, 403,000; fusils étrangers, 107,500; total, 510,500; à réparer, fusils français, 22,000; fusils étrangers, 93,000; total, 115,000. J'ai donc en tout 625,500 fusils.

Indépendamment de ce nombre, il y a 177,000 fusils à réparer qui ne sont plus portés sur les états.

Vous aurez vu par le décret que je viens de prendre que je vous accorde une augmentation de budget de 1,500,000 francs pour porter la fabrication de cette année à 200,000 fusils, et que je vous accorde en outre 500,000 francs pour commencer la réparation des 115,000 fusils. Je désire que les 177,000 autres fusils à réparer soient revus et utilisés de manière à faire 177,000 bons fusils, en remettant des platines à ceux qui ont de bons canons et des canons à ceux qui ont de bonnes platines. Par ce moyen, ce serait donc environ 250,000 fusils qu'il faudrait réparer dans le cours de l'année prochaine.

Il me paraît désormais nécessaire d'établir à Anvers une bonne salle d'armes, où il y ait toujours 15 ou 16,000 fusils. Je vois avec peine qu'un point central et de ressource comme Lille n'en contienne presque pas. Il faut toujours 15 à 20,000 fusils à la Fère, comme arsenal de Paris et comme point central.

La manière d'emmagasiner les armes devra être l'objet d'un travail particulier. Il faut que les arsenaux soient à la portée de nos frontières et de nos côtes; que partout où on peut être attaqué il y ait des dépôts d'armes, et que partout où l'on peut être dans le cas de réunir les gardes nationales il y ait de quoi les armer. Par exemple, les arsenaux de Saint-Brieuc et de Rennes devraient être bien garnis, et je n'y vois presque pas de fusils; je n'en vois pas suffisamment à Cherbourg.

J'attends un état plus détaillé, qui m'indiquera dans quelles places sont ces fusils. Je pourrai alors décider définitivement où pourront être dirigées les armes provenant de la nouvelle fabrication et celles qu'on va réparer.

En somme, j'approuve les conclusions de votre lettre du 7 septembre, et j'espère que ma situation sera augmentée, avant juillet 1810, de 400,000 armes, savoir, de 200,000 de nouvelle fabrication et de 200,000 provenant des réparations.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15807. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 14 septembre 1809.

Mon intention est de faire passer 50,000 fusils en Pologne, 10,000 paires de pistolets, 5 à 6,000 mousquetons et 6,000 sabres de cavalerie légère. J'ai déjà ordonné l'envoi d'un à-compte de

10,000 fusils prussiens, de 4,000 mousquetons, de 3,000 paires de pistolets et de 1,000 sabres, qui sont expédiés en ce moment de Magdeburg pour Dresde et de là pour Varsovie. Faites-moi un rapport sur les lieux où je dois prendre le reste.

D'après les états de votre bureau de l'artillerie, j'aurais dans mes places d'Allemagne 10,000 fusils étrangers de calibre français, 13,000 de calibre supérieur, 3,000 de calibre inférieur; total, 26,000 fusils. Je vois de plus dans ces mêmes états 7,000 fusils portés à l'encre rouge; ce qui, je suppose, veut dire à réparer; j'aurais donc en tout dans mes places d'Allemagne 33,000 fusils étrangers. Je désire que vous donniez sur-le-champ des ordres pour qu'ils soient envoyés à Dresde, d'où ils seront dirigés sur Varsovie.

Quant aux 20,000 autres fusils nécessaires pour compléter le nombre que je veux envoyer, il n'y aura d'autre moyen de se les procurer que de les prendre en France. Il faut, sans attendre de nouveaux ordres de ma part, les faire partir pour Dresde, mais avec le moins de bruit possible.

Je vois à Mayence 10,000 fusils, plus 5,000 à l'encre rouge; total, 15,000; à Maestricht 13,000, plus 13,000 à l'encre rouge; total, 26,000; à Strasbourg 10,000, plus 5,000 à l'encre rouge; total, 15,000; en tout, 56,000.

Il y a donc dans ces trois places suffisamment de quoi remplir mes intentions.

Faites expédier sur-le-champ sur Dresde le nombre que je viens de vous indiquer, et que vous seul sachiez que c'est pour la Pologne; n'envoyez pas cependant des fusils trop mauvais, quoique je suppose qu'ils ont des ateliers de réparation et qu'ils auront promptement pourvu aux moyens de mettre toutes ces armes en état.

Il serait convenable d'envoyer tous les fusils autrichiens.

Je prévois qu'indépendamment de ce premier envoi vous ferez bien d'en tenir un autre de 50,000 fusils prêt à partir pour la même destination; ce qui fera 100,000 fusils.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15808. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 14 septembre 1809.

Je désire que vous demandiez au génie un mémoire sur cette question :

A Anvers, à quel ouvrage faut-il dépenser le premier million? à

quel ouvrage le second? à quel ouvrage le troisième? jusqu'au cinquième million. Il est nécessaire que cette place, par ses inondations et par ses forts, tienne l'ennemi éloigné de tous côtés à 1,800 toises du bassin, où l'on travaille déjà avec activité pour y renfermer l'escadre, et à 1,800 toises des chantiers. L'élément de ce mémoire doit être un bon plan avec des nivellements qui fassent connaître la partie inondable. Il faut que 15 ou 20,000 hommes, gardes nationales, troupes de ligne, troupes de marine, renfermés dans Anvers, puissent s'y défendre longtemps.

La défense d'Anvers se divise en quatre points : 1° défense de l'Escaut depuis Lillo jusqu'à Anvers; 2° moyens d'augmenter les inondations, de les tendre autour de la place et de les soutenir par de bons ouvrages; 3° moyens de couvrir la partie qui ne peut être inondée; 4° moyens de défense de la rive gauche, de la Tête-de-Flandre, et de maintenir la communication avec Bruxelles.

1° Je pense que quarante pièces de canon de 24 et de 36, dix mortiers et dix pièces du calibre de 12 sont nécessaires pour le fort Lillo, autant pour le fort Liefkenshoek, pour mettre ces deux forts dans un état de défense tel, que l'ennemi ayant même débarqué sur la rive droite ou sur la rive gauche, ne puisse les prendre. Ces forts seront soutenus par de bonnes inondations, auront des bâtiments à l'abri de la bombe, enfin tout ce qui est nécessaire pour faire une bonne défense. Les mortiers doivent être tous de 12 pouces à grande portée, le tiers à semelle portant à 2,000 toises; les autres peuvent être de simples mortiers à la Gomer. Des vaisseaux qui voudraient remonter l'Escaut auraient donc à essuyer le feu de quatre-vingts pièces de canon et de vingt mortiers; ils ne le tenteraient pas impunément.

2° Est-il possible de lier Lillo à Anvers par une inondation? Si cela est possible, on ne conserverait que le chemin de la digue, et alors le fort Lillo, quoique situé à plusieurs lieues d'Anvers, serait véritablement lié à la défense de la ville. Mais, comme il est dans les probabilités que cette digue peut être saignée ou forcée avec de grands efforts, il faut assurer la défense d'Anvers à 12 ou 1500 toises sur l'une et l'autre rive, de manière à être maître du coude de la rivière et à avoir deux forts, l'un qui se lie par l'inondation avec la Tête-de-Flandre, l'autre avec les remparts de la ville. Il faut que ces forts aient leurs casemates et magasins à part et soient armés de quarante pièces de canon et de dix mortiers, indépendamment des dix pièces de 12 dont on se servirait pour la défense de la terre. La manière de lier ces deux forts avec la Tête-de-Flandre et avec la ville

par l'inondation, et les moyens d'obtenir cette inondation, doivent être l'objet du travail que présentera le génie. Quand Anvers aura soixante ou quatre-vingts bouches à feu en première ligne, aux forts Lillo et Liefkenshoek, et en deuxième ligne autant et davantage, qui se lieront avec les feux de la place et de la Tête-de-Flandre, et qu'on pourra avec le temps remplir les digues de Lillo aux nouveaux forts et des nouveaux forts à Anvers par des pièces de canon, cette place sera suffisamment défendue. Les inondations couvrent une partie d'Anvers, mais elles demandent à être soutenues par des forts. Je vois sur un vieux plan d'Anvers un fort appelé le fort Perryra (fort de Dam), qui existait au milieu de l'inondation. L'avantage de ces forts est de soutenir l'inondation en permettant de la franchir pour faire des sorties contre l'ennemi. Une autre inondation doit avoir lieu près de la citadelle. Cette inondation est très-importante, puisqu'elle éloignerait l'ennemi à 15 ou 16,000 toises des chantiers.

3° Il est un espace entre la citadelle et le fort de. . . . . . qui ne peut pas être inondé. J'ai ordonné l'établissement d'une lunette, qu'il faut achever cette année, et faire un système de fortification qui se lie avec l'inondation et avec la citadelle.

4° La Tête-de-Flandre doit être l'objet d'un travail particulier. Anvers est trop petit pour le rôle qu'il doit jouer. Il est donc nécessaire d'établir une ville sur la rive gauche. Il faut d'abord que le génie achète les terrains de cette rive, et après cela tracer une place de 15 à 1800 toises de tour. Les terrains que je vendrai aux habitants, qui ne pourront s'étendre que de ce côté, m'indemniseront des dépenses qu'occasionneront les travaux des fortifications. Une place sur la rive gauche servira d'appui à celle de la rive droite. Il faut qu'elle soit tracée de manière qu'elle puisse se défendre quand même la rive gauche serait au pouvoir de l'ennemi. Enfin viennent les forts en amont et en aval qui existent déjà et qu'il faut perfectionner. C'est dans cette nouvelle place, qui sera plus près de notre territoire, qu'il faudra placer l'arsenal et les principaux établissements de terre, laissant à la marine les locaux de la rive droite où sont les bassins.

Communiquez ces idées au général Dejean, qui consultera le ministre de la marine et le préfet maritime, afin de faire sur Anvers un travail complet. Anvers vient d'acquérir à mes yeux une importance qu'il n'avait pas. La marine avait toujours nié qu'une escadre armée pût rester à Anvers, tandis que l'expérience a prouvé qu'elle peut en peu d'heures aller de Flessingue à Anvers et d'Anvers à Flessingue. L'expédition anglaise a donc eu cet avantage qu'elle nous a fait sentir l'importance de cette place.

A ce mémoire sur la défense d'Anvers doit se rattacher la défense de l'Escaut. Elle roule sur ces questions :

1re *Question.* — Si les Anglais ont détruit le bassin de Flessingue, faut-il le rétablir? Si on peut s'en passer, ce sera d'un grand avantage; ce pays est un vrai cimetière, et tout ce qui tendra à en éloigner doit être regardé comme un bienfait.

2e *Question.* — Si les Anglais ont rasé les fortifications de Flessingue, Flessingue est-il la position la plus avantageuse pour bâtir un fort, ou bien celle de Rammekens, qui a l'avantage de défendre l'Escaut oriental, est-elle préférable?

3e *Question.* — Le fort de l'île de Cadzand, si important sous tous les points de vue, un autre fort vis-à-vis Breskens, qui défendrait l'Escaut occidental, un autre fort vis-à-vis Bath, afin que ce fort soit lié au continent, me paraissent être les trois objets essentiels de la défense de l'Escaut.

Ces idées peuvent être imparfaites, mais elles expriment ma volonté de faire de grands travaux à Anvers.

Communiquez cette lettre au ministre de la marine, qui en enverra copie au sieur Malouet et à l'amiral Missiessy, pour avoir des idées précises sur l'Escaut.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15809. — AU GÉNÉRAL COMTE DEJEAN,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 14 septembre 1809.

Toutes les troupes françaises qui iront en Hollande seront payées et soldées par la Hollande. Si les Hollandais avaient 40,000 hommes, comme ils le doivent, et que le Roi, par une économie mal entendue, n'eût pas licencié une partie de son armée, ils n'auraient pas besoin de mon secours.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15810. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Schœnbrunn, 14 septembre 1809.

Je reçois la lettre où vous me dites que mon escadre est trop serrée à Anvers et que vous craignez pour elle les coups de vent de l'équinoxe. J'avoue que j'ai trouvé cette question un peu singulière. Puisque

les Anglais ont évacué le fort de Bath et ne menacent plus Anvers, mon escadre peut se placer où elle veut. Ce n'est pas à moi à décider où elle doit jeter l'ancre, je ne suis pas pilote. J'ai dû faire connaître, au moment du danger, que mon escadre devait se renfermer dans l'enceinte d'Anvers, et que c'était là qu'elle devait périr; mais aujourd'hui que les Anglais fuient, l'escadre ne devrait-elle pas avoir une forte avant-garde en avant de Bath, appuyant la flottille et poursuivant l'ennemi? Si l'ennemi n'a pas évacué l'île de Walcheren, c'est avec les moyens maritimes qu'on devra la reprendre. J'espère y être moi-même alors. Préparez des moyens de passage pour 15 à 20,000 hommes. Faites passer de Boulogne des chaloupes canonnières, péniches, caïques, etc. Il est ridicule qu'à Anvers je ne puisse faire un pas dans l'Escaut, lorsqu'à Boulogne, avec des chaloupes canonnières, j'étais maître de la mer. Les Anglais ne peuvent penser sérieusement à garder l'île de Walcheren et à avoir des bâtiments mouillés dans l'Escaut, qui m'appartient. Faites filer tous les petits bâtiments que vous pourrez par Gand sur l'Escaut.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15811. — AU COMTE FOUCHÉ,

CHARGÉ PAR INTÉRIM DU PORTEFEUILLE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Schœnbrunn, 14 septembre 1809.

Monsieur Fouché, je ne vous ai pas autorisé à lever des gardes nationales dans toute la France. Cependant on inquiète la population en Piémont, où vous avez écrit qu'il fallait tout préparer pour la levée. Je ne veux pas qu'on lève de gardes nationales dans ce pays. C'est une grande question que celle de savoir s'il faut une garde nationale en Piémont.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15812. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 14 septembre 1809.

Mon Cousin, donnez ordre au duc de Rivoli d'envoyer un officier d'état-major intelligent reconnaître les routes, 1° de Znaym à Zlabings; 2° de Budweis à l'intersection des routes entre Zlabings et Neuhaus; 3° de Hollabrunn à Zlabings. Ces reconnaissances seront accompagnées de croquis, et faites avec soin.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15813. — AU GÉNÉRAL JUNOT, DUC D'ABRANTÈS, COMMANDANT LE 8e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A BAIREUTH.

Schœnbrunn, 14 septembre 1809.

Je vous expédie un officier d'ordonnance pour que vous me fassiez connaître votre situation et que vous accélériez l'armement des Saxons, car voici ce que je calcule. Je suppose que la division Rivaud est composée de deux brigades ou de huit bataillons français, de 6,000 hommes, et d'une brigade de Bavarois et de troupes du prince primat, de 3,000 hommes; la division Carra Saint-Cyr est composée de quatre bataillons du 22e, de 3,000 hommes, et de 6,000 Saxons; ce qui formerait 18,000 hommes d'infanterie. J'ai donné ordre que mon régiment d'infanterie de Berg se rendît à Dresde; cela formerait un commencement de réserve avec un régiment que pourrait vous fournir le roi de Westphalie. Je compte donc sur 18,000 hommes d'infanterie. Je suppose que vous avez quatre régiments de cavalerie formant 3 à 4,000 chevaux, et que la cavalerie saxonne avec le régiment polonais doit compléter 1,500 à 2,000 chevaux.

Je suppose que vous avez fait réunir l'artillerie du grand-duché de Berg et que vous aurez, avec cette artillerie et l'artillerie bavaroise et française, trente pièces de canon, et, avec l'artillerie saxonne et celle de la division Saint-Cyr, autant; ce qui vous ferait soixante pièces.

Ainsi je compte que vous avez, 1° infanterie, 18,000 hommes; cavalerie, 5,000; artillerie et sapeurs, 2,000; total, 25,000 hommes; 2° que vous avez le nombre de cartouches nécessaire; que votre artillerie a un approvisionnement et demi, et qu'il y a en outre un approvisionnement à Dresde.

Je dois vous faire connaître mes projets sur votre corps d'armée. Mon intention est que, aussitôt que l'armistice sera rompu, vous réunissiez tout votre corps à Dresde, ce qui doit se faire en moins de six jours de marche, de sorte qu'au commencement des hostilités vous soyez campé sur l'extrême frontière, prêt à vous porter sur Prague, où mon intention est de réunir une armée de 100,000 hommes, dont vous ferez partie. Comme il n'est pas probable que ceci ait lieu avant le 10 octobre, il est possible qu'alors j'aie pu vous renforcer.

Toute l'armée autrichienne est sur Komorn, en Hongrie, à quarante lieues de Vienne en descendant le Danube.

J'ai ordonné à l'intendant général de faire venir du biscuit de

Magdeburg et d'en réunir 500,000 rations à Dresde. Je suppose que Dresde est abondamment pourvu de munitions de guerre ; Magdeburg pourra d'ailleurs lui en fournir. Enfin je désire que vous me fassiez connaître les ressources que Dresde peut fournir en artillerie pour le siége de Prague, et les moyens de transport du pays.

J'ai ordonné que 10,000 fusils, 4,000 mousquetons, 3,000 paires de pistolets et 1,000 sabres soient envoyés de Magdeburg à Dresde, et que de Dresde ces armes fussent dirigées le plus secrètement possible sur Varsovie, pour armer les Polonais. Informez-vous à Magdeburg si cela est parti, et ayez soin qu'à Dresde on fasse filer ces armes le plus secrètement possible et avec précaution sur Varsovie, surtout pour la journée qui passe sur le territoire prussien.

Envoyez des espions à Prague pour me faire connaître la situation de cette place.

Le général d'artillerie Mossel va reprendre le commandement de l'artillerie de votre corps.

La forteresse d'Egra n'était pas armée au commencement de la campagne. Les Autrichiens l'ont-ils armée depuis? Peut-on s'en emparer facilement? Serait-elle utile?

Les Autrichiens ont porté toute la guerre en Hongrie.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15814. — AU COMTE DARU,

INTENDANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 14 septembre 1809.

J'ai reçu, Monsieur l'Intendant général, la lettre que vous m'avez écrite le 12 de ce mois et les pièces qui y étaient jointes, relativement aux plaintes formées par le gouvernement de la Styrie au sujet des réquisitions illégales qui ont été frappées par des militaires wurtembergeois pendant le temps que ce corps de troupes a séjourné dans cette province. Je viens d'écrire au général Vandamme pour lui témoigner tout le mécontentement de l'Empereur sur des actes aussi répréhensibles ; je le charge de faire punir les coupables et de prendre des mesures sévères pour réprimer de semblables abus.

Le prince de Neuchâtel, major général,
ALEXANDRE.

Je vous renvoie les pièces qui étaient jointes à votre lettre.

D'après l'original comm. par M. le comte Daru.

15815. — AU PRINCE CAMILLE BORGHESE,

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES DÉPARTEMENTS AU DELA DES ALPES, A TURIN.

Schœnbrunn, 14 septembre 1809.

Mon Cousin, je vois avec plaisir que le Pape donne des bénédictions et se porte bien à Savone. Je vous ai écrit d'y envoyer Salmatoris et de ne rien négliger de ce qui peut contribuer à l'agrément de la vie de ce vieillard. Je ne veux pas qu'il ait l'air d'être en prison. La garde qu'on a donnée au Pape doit avoir l'apparence d'une garde d'honneur. Je désirerais même qu'il y eût à la tête un officier général. Vous pourriez y envoyer le général César Berthier, qui fera les fonctions de gouverneur de la maison du Pape. Il aurait sous ses ordres le commandant de la gendarmerie, qui serait logé dehors. Vous pouvez aussi envoyer un chambellan ou un de vos aides de camp pour complimenter le Pape et s'informer de lui si rien ne lui manque.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le marquis Gozani di San Giorgio.

15816. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A ALTENBURG.

Schœnbrunn, 15 septembre 1809.

Monsieur de Champagny, je reçois votre lettre du 14. J'avais espéré que ma note ne serait arrivée qu'après que les plénipotentiaires autrichiens vous auraient fait connaître ce qu'ils avaient à dire sur la Galicie; je crains que votre explication ne les en empêche. Il est vrai que j'ai très-bien accueilli M. de Bubna, que je lui ai dit tout ce qu'il rapporte; mais il ne dit pas tout. M. de Bubna m'a parlé, de la part de l'empereur, du chagrin que lui donnent les conférences d'Altenburg et du mécontentement que cela lui donnait contre M. de Metternich. Je l'ai confirmé dans ce mécontentement en disant qu'il agissait comme aux traités de Münster ou de Westphalie; qu'à ce train cela durerait plusieurs années; que je me trouvais dans une bonne position, puisque je mangeais et buvais à leurs dépens, tandis que leur position était déplorable; que j'avais peine à comprendre la politique de leur cour dans cette circonstance; que ma position était inexpugnable, et qu'en faisant la guerre ils étaient perdus; qu'ils avaient fait une grande faute en mécontentant le prince Charles, qui est leur meilleur général; que le prince de Liechtenstein est une tête d'alouette, que le général Bellegarde ne voit pas clair, mais que le prince Charles

est un homme sage, qui était aimé de leurs troupes et avait leur confiance. J'ai ajouté que je ne désire rien de l'Autriche; que je sens que tout leur est utile; que la Galicie est hors de ma position; que Trieste n'était bon pour moi que pour l'anéantir, puisque j'ai Venise; qu'il m'est indifférent que la Bavière ait un million de population de plus ou de moins; que mon véritable intérêt était de séparer les trois couronnes, ou de faire une alliance intime avec la Maison régnante; que la séparation des trois couronnes n'était proposable qu'en se battant encore, et que c'était une fâcheuse extrémité que de se battre et répandre encore du sang; que l'intime alliance avec l'empereur actuel était difficile, parce que, quoique rempli de bonnes qualités, il est toujours de l'opinion du dernier qui lui parle; que ce prince, qui en Moravie s'était mis à ma discrétion et qui ensuite m'avait fait la guerre sans me prévenir et avec des formes si extraordinaires, ne pouvait plus m'inspirer une confiance illimitée; de là, la nécessité de prendre des mesures pour assurer mes principaux intérêts (j'entendais par là la réunion de la Dalmatie à l'Italie); que j'avais dit au prince de Liechtenstein, que je l'avais dit et répété à qui voulait l'entendre : que l'empereur cède le trône au grand-duc de Würzburg, je restitue tout à l'Autriche sans rien exiger; que cependant je sentais que cette proposition n'était pas faisable. M. de Bubna m'a arrêté là, en me disant que l'empereur n'était pas éloigné de faire ce sacrifice, puisqu'il était utile à ses peuples. Je lui ai répondu que j'accepterais; que la base mise en avant aux négociations d'Altenburg n'était pas de rigueur; que l'*uti possidetis* était pire que la séparation des trois couronnes et destructif de la monarchie; que je consentirais à ce que l'Autriche ne fît qu'une perte égale à celle qu'elle a faite à Presbourg; que trois ou quatre millions de population étaient tout ce que je demandais.

Vous comprenez donc le sens et l'esprit de ma conversation. Faites-la connaître à M. de Metternich pour qu'il n'en ignore pas, et insinuez-lui que, si l'empereur actuel voulait laisser le trône au grand-duc de Würzburg, pour une raison quelconque (on dit, par exemple, qu'il est dégoûté), je laisserais entière la monarchie. Je désire peu de chose d'elle; mais, comme on ne peut faire cette proposition aux plénipotentiaires de l'empereur François, ils trouveront ma pensée dans ma lettre [1] à leur maître, dont je vous envoie copie.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

[1] Voir la pièce no 15823.

15817. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A ALTENBURG.

Schœnbrunn, 15 septembre 1809.

Monsieur de Champagny, il faut presser les négociations tant que vous pourrez. Demain au soir mettez dans le protocole la déclaration suivante :

« S. M. l'Empereur d'Autriche ayant fait connaître à l'Empereur » mon maître la peine qu'il avait du peu de progrès des négociations, » et en même temps qu'il considérait la base de l'*uti possidetis* comme » destructive de sa monarchie, S. M. l'Empereur mon maître, vou- » lant donner à l'Empereur d'Autriche une preuve du désir qu'il a de » lui être agréable, et contribuer autant qu'il dépend de lui à mettre » une prompte fin aux maux de la guerre qui affligent les peuples, et » spécialement cette bonne nation autrichienne, a chargé le soussigné » de déclarer : 1° qu'il renonce à la base de l'*uti possidetis ;* 2° qu'il » est prêt à conclure sur la base d'une cession de population de » 1,600,000 âmes sur les frontières de l'Inn et de l'Italie, et de deux » millions en Galicie à partager entre le roi de Saxe et la Russie. Sa » Majesté a fait connaître ces bases à la Russie. C'est là le dernier » terme auquel Sa Majesté puisse condescendre, et il n'échappera pas » aux plénipotentiaires autrichiens que cette modération étonnera » l'Europe, qu'on ne pourra croire que Sa Majesté, lorsqu'elle est » maîtresse d'une population de près de neuf millions d'habitants et » des plus belles provinces de la monarchie autrichienne, se res- » treigne à si peu ; cela est sans exemple. Le roi de Prusse Frédéric » obtint dans la guerre de Sept-Ans, par la cession de la Silésie, » deux millions de population et la province la plus riche de l'Au- » triche, sans cependant avoir d'autres avantages qu'une ou deux » batailles gagnées ; enfin l'Autriche elle-même, sans victoire et sans » aucun événement en sa faveur, a pu se faire céder, par le seul » partage de la Pologne, cinq millions de population. L'Empereur » mon maître a lui-même fait connaître à l'empereur d'Autriche que » cette base était son ultimatum. Il reste actuellement aux plénipo- » tentiaires autrichiens à mettre fin à une position provisoire, si » fâcheuse pour la Maison d'Autriche, en travaillant à conclure » promptement le grand œuvre de la paix. »

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15818. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A ALTENBURG.

Schœnbrunn, 15 septembre 1809, deux heures après midi.

Je me rends à Brünn; je désire que vos courriers passent par Presbourg et de là suivent la ligne de nos postes jusqu'à Brünn.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15819. — AU COMTE GAUDIN, MINISTRE DES FINANCES, A PARIS.

Schœnbrunn, 15 septembre 1809.

Je reçois votre lettre du 8. Vous aurez reçu mon décret qui ordonne que 200,000 francs seront mis à la disposition du ministre des cultes pour pourvoir à toutes les dépenses de la maison du Pape et à l'entretien des cardinaux et généraux d'ordre que j'ai fait venir à Paris. Comme l'État romain pourrait tarder à verser les sommes nécessaires, le ministre du trésor public peut avancer 2 ou 300,000 francs, pour que le Pape ne manque de rien et pour payer les traitements des prélats, selon le compte que me rendra le ministre des cultes et les ordres qu'il donnera.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15820. — AU COMTE FOUCHÉ,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Schœnbrunn, 15 septembre 1809.

Le préfet de police m'a envoyé un rapport sur des individus qu'il a fait arrêter, dans lequel se trouvent compromis plusieurs invalides. Il paraîtrait que, dans les conférences qui se tiennent à Saint-Sulpice, les prêtres se conduisent mal et excitent le cagotisme. Il est convenable que vous insinuïez sans bruit aux vicaires de Paris, si les conférences ont lieu, de les ajourner jusqu'à l'Avent, et, dans cet intervalle, de leur faire bien comprendre que je ne veux plus tolérer ces conférences. Si elles ne se tiennent plus, conseillez-leur sur-le-champ de ne pas les laisser renouveler, car je n'entends pas qu'elles aient lieu davantage.

Je vous ai écrit aussi que je ne voulais pas de missions, ni françaises, ni étrangères.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15821. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 15 septembre 1809.

Monsieur le Général Clarke, je désire que vous preniez des mesures pour que, s'il n'y a rien de nouveau au 1er octobre, les gardes nationales soient réduites à cinq divisions, formant 30,000 hommes, et que le reste soit licencié. Dans ces 30,000 hommes je ne comprends pas les gardes nationales du général Rampon, qui étaient destinées à garder Boulogne; elles sont, je crois, de 6,000 hommes. Ainsi, au 1er octobre, vous aurez 6,000 hommes à Boulogne et pour garder Saint-Omer, et 30,000 hommes entre Gand et Anvers; ce qui, avec le corps de Reille, comme je l'ai organisé, fera une force de 50,000 hommes, suffisante pour mes projets. Ainsi donc, au 1er octobre, je ne payerai que 36,000 hommes ou six divisions de gardes nationales.

Vous pouvez rappeler au Sénat le général d'Aboville.

Vous composerez cette organisation de toutes les gardes nationales que vous avez, en faisant passer des revues de rigueur et renvoyant tout ce qui est hors d'état de faire un service.

Prenez des mesures pour faire recruter les tirailleurs à Paris. Vous devez avoir donné l'ordre pour faire revenir les compagnies que ce corps de la Garde avait à Strasbourg et à Metz.

Je vous recommande de faire travailler avec la plus grande activité aux forts de Cadzand, de Lillo et de Bath.

Je suppose que les Anglais évacueront incessamment Flessingue.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15822. — AU MARÉCHAL MASSÉNA, DUC DE RIVOLI, COMMANDANT LE 4e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 15 septembre 1809.

Si les hostilités recommencent, il est possible que je vous envoie avec votre corps d'armée pour conquérir la Bohême. Je désire que vous ramassiez tous les plans et renseignements de Prague, qu'il s'agirait de prendre, et que vous me fassiez bien voir les chemins qui de Znaym arrivent à Zlabings pour continuer sur Neuhaus et Tabor, et ceux qui passent par Iglau, Pilgram et de là joignent la route de Tabor à Prague. Indépendamment de votre corps, il serait possible que, selon les circonstances, je misse sous vos ordres le

corps du duc de Danzig, qui partirait de Linz, et celui du duc d'Abrantès, qui partirait de Dresde; ce qui vous formerait une armée de 80,000 hommes.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15823. — A FRANÇOIS II, EMPEREUR D'AUTRICHE, A DOTIS.

Schœnbrunn, 15 septembre 1809.

Monsieur mon Frère, le cœur de Votre Majesté Impériale souffre des maux qui pèsent sur cette nation, aussi recommandable par la loyauté que par la franchise de son caractère. De toutes les calamités, la guerre est la première : malheur à ceux qui la provoquent! Le sang et les larmes des infortunés qu'elle fait retombent sur eux.

La base de l'*uti possidetis* est considérée par Votre Majesté comme destructive des principes de sa monarchie; cela étant, Monsieur mon Frère, j'y renonce, et je suis prêt à faire la paix avec Votre Majesté, moyennant une cession sur la frontière de l'Inn et sur celle de l'Italie équivalente à 1,600,000 âmes, et la cession de moins de la moitié de la Galicie au roi de Saxe et à l'empereur de Russie. Il n'échappera point à Votre Majesté que, dans ce sacrifice de trois millions et quelques cent mille âmes que je lui propose, je ne réserve pour moi que ce qui est nécessaire pour lier la Dalmatie avec mes autres États d'Italie et me trouver à même de pouvoir veiller à ce qu'il ne se fasse rien, à la Porte, de contraire aux intérêts de mes peuples. Dans la faiblesse actuelle de mes moyens maritimes, résultant des quatre guerres que j'ai été obligé de soutenir contre l'Autriche, je n'ai plus d'autre moyen d'influer sur l'équilibre de la Méditerranée. Je ne puis donner à Votre Majesté de preuve plus évidente de mon désir de faire quelque chose qui lui soit agréable, que de me désister sur-le-champ de la base de l'*uti possidetis*, qui comprenait neuf millions de population, pour me réduire à ce que je crois l'ultimatum de ce qu'il m'est permis de faire, sans encourir les reproches de ma nation et sans manquer aux mânes de ceux des miens qui, par le sacrifice de leur vie, ont mis mes armes dans la situation prospère où elles sont. Une fois la paix rétablie entre nous, il ne dépendra que de Votre Majesté de resserrer les liens entre nos États. Ce résultat aurait déjà pu être obtenu après la paix de Lunéville; ce qui aurait évité à nos sujets bien des malheurs, et à vous, Monsieur mon Frère, bien des mauvais moments. Mais les manéges de ces politiques qui feignent sans cesse des craintes pour l'avenir, afin de seconder la tyrannie et le monopole présents du gouvernement anglais, ont tou-

jours triomphé à la cour de Votre Majesté. Veuille le bon génie du continent que ce soit enfin pour la dernière fois!

J'ai dit ma pensée tout entière à Votre Majesté Impériale, et, si elle donne des ordres conformes à cette base, la paix peut être la suite de peu de conférences.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. M. l'empereur d'Autriche.

15824. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 19 septembre 1809.

Je viens de rester cinq à six jours en Moravie, et j'ai vu plusieurs corps. J'arrive ce soir à Schœnbrunn. Ma santé est toujours fort bonne.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15825. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 20 septembre 1809.

Monsieur le Général Clarke, voici diverses dispositions qui ont pour objet le recrutement de l'armée d'Espagne.

Cavalerie. — Réunissez sur-le-champ à Versailles tout ce que les 10e, 22e, 5e et 27e de chasseurs peuvent fournir. Je désire que vous en formiez un régiment de marche de 5 à 600 chevaux.

Je désire que vous réunissiez également tout ce que les 1er, 2e, 3e, 4e et 10e de hussards peuvent avoir de disponible, qui sera dirigé sur Versailles pour en former un second régiment de marche.

Je désire de plus que vous fassiez un travail avec le ministre Dejean, pour fournir sur-le-champ les fonds et prendre les mesures nécessaires pour monter tous les hommes à pied que ces régiments ont à leurs dépôts et en Espagne. Vous savez que j'ai fait revenir d'Espagne environ 3 à 400 hommes de ces régiments; on n'a gardé que les chevaux; les hommes ont été renvoyés aux dépôts.

Faites-moi connaître la situation des six régiments provisoires de dragons. Aussitôt que chacun de ces régiments sera parvenu à l'effectif de 1,000 hommes et de 1,000 chevaux, mon intention est que le surplus soit réuni à Versailles et formé en plusieurs régiments de marche pour recruter mon armée d'Espagne. Cependant, avant d'exécuter ces dernières mesures, vous me mettrez sous les yeux la situation des différents dépôts de dragons en hommes et en chevaux et l'aperçu de ce qu'ils pourraient faire partir le 15 octobre prochain.

Tous les détachements appartenant aux neuf régiments de chasseurs ou hussards dont il est question ci-dessus, et qui se trouvent au Nord ou qui y auraient été envoyés par suite de l'invasion des Anglais, doivent être dirigés sur Versailles.

Infanterie. — J'ai ordonné que 9,000 conscrits fussent dirigés sur les huit régiments qui sont dans la 11e division militaire, savoir : les 114e, 115e, 116e, 117e, 118e, 119e, 120e et 31e. Ainsi j'espère que ces huit dépôts pourront, vers la fin d'octobre, former un bon régiment de marche de 3,000 hommes.

Faites-moi connaître ce que je pourrai tirer, au 15 octobre, des 26e, 66e et 82e régiments pour l'Espagne. En retirant toutes les garnisons de l'île d'Aix et de l'île d'Oleron, pourrai-je en former une division de 8,000 hommes?

Pourrai-je également tirer 4,000 hommes de la 13e division militaire, soit de la 1re et de la 2e demi-brigade provisoire de réserve, soit des garnisons de Belle-Isle et de Brest.

Je désire réunir ainsi un corps de 16,000 hommes, savoir : 8,000 hommes des 26e, 66e et 82e; 4,000 hommes des 70e, 15e, 47e et 86e, et 4,000 hommes des 31e, 114e, 115e, 116e, 117e, 118e, 119e et 120e régiments, et des régiments polonais.

Artillerie. — Le personnel de l'artillerie, en Espagne, doit être assez considérable. Le matériel doit avoir été rétabli, puisqu'on ne manque ni de fer, ni de bois, ni d'ouvriers en Espagne. Cependant je désire que vous me fassiez connaître ce que vous avez à Bayonne en fusils, poudre, cartouches, affûts, boulets et caissons.

Présentez-moi un projet pour acheter 1,000 mulets harnachés et les faire servir par tout ce qu'il y aurait de disponible dans les dépôts des bataillons du train qui servent en Espagne. Ces 1,000 mulets partiraient de Bayonne et porteraient les boulets et tout ce qui serait nécessaire pour réparer l'artillerie de l'armée d'Espagne. Il ne faut pas faire connaître cette mesure en Espagne, mais au contraire leur recommander de se procurer tout ce qu'ils pourront.

Je désire donc former de cette manière un corps de 20,000 hommes, composé de 16,000 hommes d'infanterie et 4,000 hommes formés tant par les régiments de hussards, de chasseurs et de dragons qu'on réunira à Versailles, que par les hommes du train des équipages militaires, etc., qui seront rassemblés à Bayonne. Faites-moi un rapport là-dessus.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15826. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 20 septembre 1809.

Je me décide à appeler 30,000 conscrits sur les années antérieures. Mon intention est que vous prépariez un rapport là-dessus. Ces conscrits sont destinés à remplir les 4es bataillons.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15827. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Schœnbrunn, 20 septembre 1809.

Je suppose que vous avez réarmé mes vaisseaux d'Anvers et que vous avez donné l'ordre à l'amiral Missiessy de se porter avec ma flottille pour balayer l'Escaut, en lui donnant carte blanche, et que ma flottille de Boulogne file sur Anvers.

A présent que les Anglais m'ont fait connaître le secret de l'Escaut, sur lequel vous aviez tant de doutes, mon intention est de transporter ma flottille à Anvers.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15828. — AU COMTE FOUCHÉ,

CHARGÉ PAR INTÉRIM DU PORTEFEUILLE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Schœnbrunn, 20 septembre 1809.

Je reçois votre lettre. Si les chevau-légers doivent exister, le colonel Ségur doit les commander. On a eu tort de nommer un commandant supérieur. Le commandant des chevau-légers ne peut être un homme qui n'a pas fait la guerre.

Je vous ai mandé que, si l'on avait promis aux chevau-légers de ne pas aller à l'armée, c'était une chose honteuse. Si on leur a laissé l'espoir de me garder, c'est une mauvaise chose. Je ne vois là que des jeunes gens qui dépensent de l'argent sans raison. Ils sont moins propres que d'autres à faire le métier de gendarmes. Je ne vois pas de difficulté que, sous couleur que l'expédition est terminée, ou même sans prétexte ni raison, vous laissiez éteindre cela insensiblement; aussi bien on dit qu'ils ne sont pas cent. Une pareille formation n'aurait pu être supportable qu'autant qu'il y aurait eu un régiment.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15829. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 20 septembre 1809.

Mon Cousin, écrivez au général Saint-Germain que je passerai bientôt la revue de sa division, et que si les livrets ne sont pas en règle et si la solde, gratification et tout ce qui revient au soldat, ne lui est pas payé, je lui en témoignerai mon mécontentement. Vous ferez connaître aux colonels que je suis peiné de l'administration peu paternelle qu'ils exercent dans leurs régiments et du peu de soin qu'ils prennent à faire donner au soldat tout ce qui lui appartient.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15830. — ORDRE.

Camp impérial de Schœnbrunn, 20 septembre 1809.

I. ARTILLERIE DES CORPS.

Le général commandant l'artillerie prendra les mesures convenables, 1° pour que le 3e corps ait neuf pièces de 12, que le 11e corps en ait six, et que l'armée d'Italie en ait douze; 2° pour que le 2e corps ait soixante bouches à feu; à cet effet les douze pièces de 6 qui sont aux régiments seront données aux divisions; ce qui portera le nombre des pièces de 6 à quarante-deux; et il sera donné aux régiments du 2e corps douze pièces de 3 ou de 4; 3° pour que la réserve de cavalerie soit organisée à quarante-huit bouches à feu ou huit batteries, chacune de deux obusiers et de quatre pièces de 6 ou de 8, l'intention de Sa Majesté étant que les obusiers soient complétés à la réserve de cavalerie; 4° pour qu'il soit donné deux pièces de 4 ou de 3 au régiment de Nassau, et deux au régiment de Saxe, faisant partie de la division que commande le général Rouyer.

II. ARMEMENT DES PLACES.

1° Quatre pièces de 24 seront tirées des places de Bavière pour être envoyées à Passau, et les quatre pièces de 24 qui sont à Passau partiront sans délai pour Vienne, pour servir à l'armement de la place. On fera venir de Passau à Vienne les obusiers et autres pièces dont on a besoin, en ayant l'attention cependant qu'il reste à Passau au moins soixante pièces, sans comprendre la citadelle.

2° L'armement de la place de Raab sera porté à quarante-quatre bouches à feu. En conséquence, une pièce de 18, une de 12 et quatre de 6 seront tirées de Grætz et partiront sans délai pour Raab par

des relais; cinq pièces de 18 en fer et sept pièces de 6 seront embarquées à Vienne dans la journée de demain pour être envoyées à Raab; ce qui complétera l'armement de cette place à quarante-quatre bouches à feu, approvisionnées chacune à sept ou huit cents coups, boulets ou mitraille; quatre mille boulets de 12 seront également envoyés de Grætz à Raab.

Le général commandant l'artillerie enverra un officier général d'artillerie inspecter l'artillerie de la place de Raab, s'assurera de toutes les précautions nécessaires pour mettre les magasins à l'abri de la bombe, et qu'il y a la quantité de poudre, artifices, etc., nécessaire. Ce poste est le plus important de l'armée. Cet officier général sera chargé de prescrire le placement des pièces et de faire garnir la première ligne des ouvrages avancés.

3° Il sera tiré de Laybach neuf pièces de canon, qui seront dirigées sur Klagenfurt.

4° Il sera tiré de Passau six pièces de 12 en fer et neuf pièces de 6 également en fer, qui seront dirigées sur la tête de pont de Linz pour porter l'armement de ce poste à dix-huit bouches à feu.

III. PERSONNEL.

Le général d'artillerie donnera des ordres pour qu'il y ait à Raab, indépendamment d'un officier supérieur d'artillerie, un officier chargé de la direction de l'arsenal de la ville, quelques ouvriers et toujours 180 canonniers présents, moitié français et moitié italiens, et au moins six officiers de compagnie.

IV. REDOUTES DE SPITZ.

Avant le 1er octobre toutes les redoutes du camp de Spitz seront armées à raison d'une pièce de 6 par redoute. Une même compagnie d'artillerie sera chargée du service de ces pièces et de la conservation et garde des magasins, sous la direction du capitaine commandant la compagnie.

V. RÉSERVE DE CAVALERIE.

Il y aura un parc pour la réserve de la cavalerie, qui contiendra cent coups à tirer par pièce de la réserve. Chaque batterie d'artillerie légère à la suite de la cavalerie n'aura pas moins de deux cents coups à tirer par pièce; ce qui avec les cent du parc fera trois cents.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15831. — DÉCISION.

Schœnbrunn, 20 septembre 1809.

M. Bigot de Préameneu, ministre des cultes, envoie à l'Empereur un rapport relatif à diverses allocations pour les missions du Levant.

Je ne veux plus de missions.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des cultes.

15832. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A ALTENBURG.

Schœnbrunn, 21 septembre 1809, dix heures du matin.

Monsieur de Champagny, nous voilà au 20; ma lettre à l'empereur est du 15; je pense que demain vous saurez à quoi vous en tenir sur les dispositions des plénipotentiaires. Aussitôt qu'on m'aura traduit les journaux anglais, que j'ai jusqu'au 10 septembre, je vous les enverrai. Vous devez faire remarquer aux plénipotentiaires autrichiens que la différence de ce que j'ai écrit à l'empereur à ce que vous avez mis dans les protocoles est de 1,200,000 âmes; c'est-à-dire que je demandais : en Bohême, 400,000 âmes; dans la haute Autriche et sur l'Inn, 800,000; sur la frontière d'Italie, 1,500,000; ce qui faisait un total de 2,700,000 âmes. Je n'en demande plus que 1,600,000; c'est donc plus d'un million que je cède, joint à la renonciation de la base de l'*uti possidetis*. Vous savez que ce que je veux, c'est le cercle de Villach, la Carniole et la ligne de la Save, que je n'évalue qu'à 1,200,000 âmes; les enclaves autour de Dresde, 30,000; Salzburg, l'Innviertel et une ligne qui éloigne l'ennemi de Passau, que j'évalue à 400,000.

Les Autrichiens ont envoyé à Londres un courrier qui y est arrivé le 1er septembre. Les Anglais, comme on l'avait prévu, ont un nombre infini de malades. Vous verrez dans les journaux anglais des lettres du général Wellesley dans lesquelles il tâche de justifier son expédition d'Espagne.

Je suppose que la proposition de céder une partie de la Galicie, depuis la Vistule jusqu'au Bug, renferme le projet tacite de céder depuis la Vistule jusqu'à la Pilica, ou l'intention de proposer cela en échange du Tyrol ou de l'Istrie.

M. de Metternich vous a dit que, si la monarchie restait indépendante, l'empereur céderait volontiers sa couronne; si c'est pour savoir si la monarchie ferait partie de la Confédération du Rhin, vous pouvez

lui dire, et l'occasion s'en présentera souvent, que, si l'empereur veut abdiquer en faveur du grand-duc de Würzburg, je livrerai le pays tel qu'il est, avec son indépendance actuelle, et je ferai une alliance avec lui qui nous mettra à même de finir les affaires du continent. Comme j'ai confiance dans le caractère et le bon esprit du grand-duc de Würzburg, je considérerai le repos du monde comme assuré par cet événement. Vous direz que j'ai foi dans la moralité de l'empereur, mais qu'il n'a aucune volonté ; qu'il est toujours de l'opinion du dernier qui lui parle, et que ceux qui auront toujours de l'influence sur lui sont Balducci et Stadion. Il est certain que cette dernière manière de s'arranger me conviendrait assez ; et, si elle ne peut pas avoir lieu, il est toujours bon d'en parler comme d'une preuve du peu d'intérêt que nous avons à affaiblir la monarchie.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15833. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A ALTENBURG.

Schœnbrunn, 21 septembre 1809, onze heures du soir.

Monsieur de Champagny, vous trouverez ci-jointe la lettre que me répond l'empereur. Je ne sais pas comment on fait dire à ce prince de pareilles bêtises ; il faut que MM. de la cour de Dotis n'aient aucune notion de géographie. Je suppose que vous n'aurez pas manqué d'en faire l'observation à M. de Metternich. Ce que vous avez demandé dans le protocole était : Salzburg et la haute Autriche, 850,000 âmes ; la Carniole et une ligne de la Carniole à la Save, 1,400,000 ; les cercles de Bohême, 400,000 ; total, 2,650,000 âmes. Par mon ultimatum je demande 1,600,000 âmes ; c'est donc un million de moins. Et cependant l'empereur dit dans sa lettre que mes premières propositions n'étaient que de 1,600,000 âmes. Vous savez que j'entends renoncer aux 400,000 âmes des cercles de Bohême, à 400,000 âmes du côté de l'Inn, enfin, pour dernier sacrifice, au cercle de Klagenfurt, valant 200,000 âmes. C'est donc un million de différence entre vos propositions et mon ultimatum. Je suppose que cette nuit je recevrai votre protocole. Je vous écrirai demain pour la conférence du 23.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15834. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 21 septembre 1809.

Monsieur le Général Clarke, il y a beaucoup de désordre dans les gardes nationales. Mon intention n'a jamais été d'en lever plus de 30,000, sans y comprendre la division du général Rampon. Voici comment je désire que les gardes nationales soient organisées. Elles formeront cinq divisions; chaque division sera composée de dix bataillons, le bataillon formé à six compagnies, la compagnie forte de 140 hommes, de sorte que la force de chaque bataillon soit de 840 hommes, et celle totale de chaque division de 8,400 hommes.

1re *Division ou division d'élite.* — La 1re division ou division d'élite sera commandée par le général Rampon; elle fera partie de l'armée du Nord et sera réunie à Anvers ou aux environs. Elle sera composée des mêmes troupes qui la forment aujourd'hui et portée à 8,400 hommes.

2e *Division.* — La 2e division sera commandée par le général Lamarque; elle fera également partie de l'armée du Nord et se réunira à Anvers. Elle sera composée de dix bataillons, dont deux des Ardennes, deux de la Marne, un de la Meuse, un de la Haute-Marne, deux de la Moselle, deux de la Meurthe.

3e *Division.* — La 3e division sera commandée par le général Soulès; elle fera également partie de l'armée du Nord et se réunira à Gand. Elle sera composée de sept bataillons du Nord et de trois bataillons de la Somme; total, dix bataillons.

4e *Division.* — La 4e division sera commandée par le général Latour-Maubourg; elle se réunira à Saint-Omer et sera composée de dix bataillons, dont cinq du Pas-de-Calais, deux de l'Aisne, deux de l'Oise, un de Seine-et-Marne.

5e *Division.* — La 5e division sera commandée par le général Gouvion Saint-Cyr; elle se réunira à Lille et sera composée de dix bataillons, dont deux de Seine-et-Oise, trois de la Seine-Inférieure, un des Vosges, un de l'Yonne, un de l'Aube, un d'Eure-et-Loir, un du Loiret.

Le commandement du duc de Conegliano comprendra donc les 4e et 5e divisions de gardes nationales, formant 16,000 hommes environ.

Le duc d'Istrie, commandant l'armée du Nord, aura sous ses ordres les trois premières divisions de gardes nationales, formant 24,000 hommes; ce qui, avec les deux divisions du général Reille, portera cette armée à 40,000 hommes. J'aurai donc plus de 60,000 hommes dans le Nord, prêts à s'opposer à toute expédition qui serait tentée de ce côté.

Les sénateurs Rampon, Soulès, Latour-Maubourg et Gouvion Saint-Cyr y auront chacun le commandement d'une division.

Les sénateurs d'Aboville et Vaubois rentreront au Sénat.

Ainsi les cinq divisions de gardes nationales exigent cinq généraux de division, dix généraux de brigade et quarante-deux majors. On ne porte que quarante-deux majors, parce que la division Rampon a déjà les siens.

Les 8,000 hommes de la division Rampon sont déjà habillés. Ce sera donc 30,000 gardes nationales qui resteront à habiller.

Il faudra les composer, le plus possible, d'hommes jeunes, vigoureux et qui aient grande vocation pour l'état militaire.

NAPOLÉON.

P. S. Il est possible qu'il soit nécessaire de faire quelques changements à cette organisation ; vous êtes autorisé à les faire ; mais éloignez-vous-en le moins possible, et envoyez-moi un projet de décret pour la régulariser définitivement.

Le général Olivier sera spécialement chargé du commandement de l'île de Cadzand, et le général Soulès lui fournira les troupes nécessaires à cet effet.

Il ne vous échappera pas que 840 hommes étant l'effectif de chaque bataillon, il n'y aura jamais en bataille plus de 600 hommes ; une brigade, étant de cinq bataillons, ne sera donc que de 3,000 hommes présents sous les armes, et une division que de 6,000 hommes. Ces cinq divisions feront donc 30,000 hommes présents sous les armes et 40,000 hommes effectifs.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15835. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A ALTENBURG.

Schœnbrunn, 22 septembre 1809, midi.

Monsieur de Champagny, je reçois votre lettre du 21, avec le protocole de la séance du même jour. Votre réponse ne me paraît pas avoir le caractère particulier que doit avoir ce qui vient de notre part. Il faut leur laisser le rabâchage et les bêtises. D'ailleurs, cette réponse ne remplit pas mon but. Il faut en faire une seconde, conçue dans les termes de la note ci-jointe.

NAPOLÉON.

P. S. Cet exemplaire étant le premier dicté, il y a beaucoup de choses de style à arranger ; je vous laisse ce soin.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

NOTE.

Le soussigné a transmis à l'Empereur, son maître, le protocole de la séance du 21 et a reçu ordre de faire la réponse suivante aux observations des plénipotentiaires autrichiens.

Les bases contenues dans le protocole du..... sont l'ultimatum de l'Empereur, duquel il ne saurait se départir. En mettant les 1,600,000 âmes sur la frontière de l'Inn et sur la frontière d'Italie, Sa Majesté a cru faire une chose agréable à l'Autriche, en la laissant maîtresse de faire elle-même les coupures en consultant les localités et ses convenances. Mais c'est un caractère particulier de la négociation que tout ce qui est fait dans le sens de l'avantage de l'Autriche, et imaginé pour diminuer les charges qui lui sont demandées, est considéré dans un sens inverse, soit que les plénipotentiaires autrichiens n'y veuillent pas réfléchir, soit qu'il soit dans leur volonté de s'attacher à tout ce qui peut contrarier la marche de la négociation.

Ainsi donc Sa Majesté a fait une chose plus avantageuse à l'Autriche, lorsqu'elle a demandé 1,600,000 âmes sur la frontière de l'Inn et sur celle d'Italie à classer selon le désir des plénipotentiaires autrichiens, que si, en marquant elle-même les limites de ces 1,600,000 âmes, elle se fût exposée à froisser davantage les intérêts de l'Autriche.

Une autre assertion non moins singulière est celle par laquelle les plénipotentiaires autrichiens prétendent que Salzburg, la haute Autriche, la Carinthie, la Carniole, le littoral et la partie de la Croatie au midi de la Save, ne renferment qu'à peine 1,600,000 habitants. Par cette maligne interprétation, on veut persuader à l'empereur François que l'empereur Napoléon ne lui fait aucune concession, que la confiance qu'il a montrée en lui a été en pure perte, et par là les ministres qui dirigent les affaires montrent leur mauvaise volonté. Salzburg, la haute Autriche, la Carinthie, la Carniole, la Croatie depuis la Save, forment une population de 2,200,000 habitants; le cercle de Bohême, 400,000; c'est donc 2,600,000 habitants qui ont été demandés. En demandant ces 2,600,000 habitants, on n'avait pas renoncé à la base de l'*uti possidetis*. D'un seul coup Sa Majesté a fait d'immenses concessions, a renoncé à la base de l'*uti possidetis* et a déclaré qu'elle se contentait de 1,600,000 âmes, au lieu de 2,600,000, faisant par là une concession d'un million. Sa Majesté a déclaré de plus que ces 1,600,000 âmes seraient réparties, comme le désireraient les plénipotentiaires autrichiens, entre les frontières de l'Inn et de l'Italie; ce qui veut dire (puisqu'enfin il faut s'expliquer

et que les plénipotentiaires autrichiens, en se plaignant que la négociation ne marche pas, s'attachent à ne vouloir rien comprendre) que Sa Majesté se réduit à 400,000 âmes sur l'Inn : elle en avait demandé 800,000; qu'elle se contente de 1,200,000 habitants sur la frontière d'Italie : elle en avait précédemment demandé 1,400,000; ce qui forme donc une concession de 600,000 âmes, indépendamment de la renonciation des 400,000 des cercles de Bohême.

En demandant 400,000 habitants sur l'Inn au lieu de 800,000, l'Autriche réacquiert la frontière de l'Enns, celle de la Traun, la ville de Linz et la plus grande partie de la haute Autriche. En ne demandant que 1,200,000 âmes du côté de l'Italie, Sa Majesté renonce au cercle de Klagenfurt.

Voilà ce que les plénipotentiaires autrichiens auraient facilement pu comprendre, s'ils cherchaient à faciliter la négociation et à s'entendre au lieu de s'exciter et de s'aigrir. Les plénipotentiaires autrichiens menacent toujours de la reprise des hostilités; ce langage n'est rien moins que pacifique, et l'avenir prouvera, comme l'expérience l'a prouvé plus d'une fois, à qui sera funeste le renouvellement des hostilités. Jamais on ne vit dans une négociation déployer moins de dextérité, d'esprit conciliant et d'aménité. Le rôle paraît renversé. Les plénipotentiaires autrichiens seuls méritent le reproche de ne pas faire un pas, de mettre des entraves à tout, de se permettre sans cesse le reproche que le plénipotentiaire français n'avance pas, de faire toujours voir la férule levée et d'avoir sans cesse la menace à la bouche; voilà ce que tout homme impartial verra dans les protocoles, et les braves nations gémiront de voir leurs affaires traitées de cette singulière manière.

Il ne reste plus au soussigné qu'à réitérer que la proposition faite par Sa Majesté l'Empereur, son maître, est une cession de 1,600,000 âmes, telle qu'elle est de nouveau expliquée dans la présente note; que l'intention de Sa Majesté est de maintenir toujours en faveur des plénipotentiaires autrichiens la faculté de répartir ces 1,600,000 âmes entre les frontières susmentionnées, comme cela leur paraîtra le plus convenable, et d'admettre, pour que le commerce des États de la Maison d'Autriche n'éprouve aucune gêne, toutes les modifications compatibles avec la base générale, qui est le seul et unique intérêt de la France, la continuité de jonction de la Dalmatie avec les États d'Italie.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15836. — A FRANÇOIS II, EMPEREUR D'AUTRICHE, A DOTIS.

Schœnbrunn, 23 septembre 1809.

Monsieur mon Frère, j'ai reçu la lettre de Votre Majesté Impériale que m'a remise son aide de camp le général de Bubna. Je ne pourrais y répondre qu'en en écrivant une fort longue à Votre Majesté. Je la prie donc de permettre que je m'en rapporte à ce que lui dira son aide de camp, que j'ai entretenu plusieurs fois.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. M. l'empereur d'Autriche.

15837. — AU COMTE MARET,
MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 23 septembre 1809.

Vous trouverez ci-jointe ma réponse à l'empereur que vous remettrez au général Bubna. Je vous en envoie la copie pour que vous la lui lisiez. Vous lui direz que j'avais d'abord fait une lettre de trois pages, mais que cette lettre pouvait contenir des choses qui auraient pu être désagréables à l'empereur; pour me tirer de ce mauvais pas, j'ai pris le parti de ne pas l'écrire. En effet, il n'est pas de ma dignité de dire à un prince, « Vous ne savez ce que vous dites; » et c'est ce que je me trouvais obligé de lui dire, puisque sa lettre était basée sur une fausseté.

P. S. Mon intention n'est point de donner à l'empereur d'Autriche le titre d'*apostolique*. Vous feindrez de croire que ce titre appartenait à l'empereur d'Allemagne; il ne l'est plus maintenant, et il n'est pas plus apostolique que moi; je suis aussi chrétien que lui.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

PROJET DE LETTRE A L'EMPEREUR D'AUTRICHE.

Monsieur mon Frère, M. le général Bubna, votre aide de camp, m'a remis la lettre de Votre Majesté. Qu'elle me permette de lui dire que cette lettre m'a sensiblement affecté et a beaucoup diminué l'espoir que j'avais de voir enfin se terminer la guerre qui divise les deux puissances.

L'empereur d'Autriche croit que je ne lui ai fait aucune concession, et que j'ai replacé la question dans la même situation qu'elle avait été placée par mes plénipotentiaires. Comment peut-on, Monsieur mon Frère, vous tromper d'une manière aussi étrange sur des faits

aussi palpables et que Votre Majesté peut vérifier dès qu'elle voudra s'en donner la peine ?

Mes plénipotentiaires ne se sont jamais désistés de la base de l'*uti possidetis :* par égard pour Votre Majesté, je m'en suis désisté. Mes plénipotentiaires avaient demandé, comme l'observe Votre Majesté, la Carinthie, la Carniole, le comté de Goritz, l'Istrie, le littoral hongrois, six districts de la Croatie militaire ; ce qui forme une population de 1,500,000 âmes ; ils avaient demandé la haute Autriche jusqu'à l'Enns et le pays de Salzburg, formant une population de 850,000 âmes ; ils avaient demandé quatre cercles de la Bohême, formant une population de 400,000 âmes ; ils avaient donc demandé en tout une population de 2,750,000 habitants : pour me rendre agréable à Votre Majesté, je me suis désisté de ces demandes, et je me suis réduit à demander pour ultimatum 1,600,000 âmes sur les frontières de l'Inn et de l'Italie. C'est donc plus d'un million de différence entre les demandes faites dans les négociations et mon ultimatum ; et cependant on a persuadé à Votre Majesté que j'avais reproduit la même question. Ainsi mes intentions sont constamment méconnues et calomniées.

En supposant qu'il convînt à Votre Majesté de répartir ces 1,600,000 âmes, en en cédant 400,000 sur l'Inn et les 1,200,000 autres sur la frontière de l'Italie, il est évident que la ligne de l'Enns, à laquelle il a paru que vous attachiez tant d'importance, celle de la Traun, la ville importante de Linz et la plus grande partie de la haute Autriche resteraient à Votre Majesté, et que, du côté de l'Italie, elle conserverait le cercle et la ville de Klagenfurt.

Ainsi donc, par amitié et par égard pour Votre Majesté, j'ai renoncé à la ligne de l'Enns, à celle de la Traun, à la ville de Linz et à la plus grande partie de la haute Autriche, aux quatre cercles de la Bohême, royaume que je laisse en entier à Votre Majesté, hormis les enclaves qui sont dans la Saxe, et le cercle et la place si importante de Klagenfurt. Quelle confiance puis-je jamais avoir lorsque je vois que l'empereur obscurcit des choses si claires ?

On m'a fait dans le protocole des offres en Galicie qui sont tout à fait inadmissibles, tant pour la quantité que pour les localités. On propose que Votre Majesté conserve la Pilica, c'est-à-dire qu'elle continue à être à une demi-marche de Varsovie. En réfléchissant sur la marche des négociations, on voit que l'on n'a eu d'autre but que de jeter une pomme de discorde entre la France et la Russie. Le véritable intérêt de la France est de se trouver frontière de la Turquie, afin de conserver sur la Porte l'influence que la France y exerçait comme puissance maritime, qu'elle ne peut plus y exercer à ce titre.

D'ailleurs, dans la guerre que m'a faite Votre Majesté, tout n'a pas été gain pour moi : la Martinique, Saint-Domingue, Cayenne, le Sénégal m'ont été enlevés par les Anglais. Les principes de ma monarchie sont bouleversés, et mes peuples ne peuvent jouir de la sécurité et du repos, tant que les partisans de l'Angleterre dirigent les affaires du continent et que les autres puissances m'obligent à entretenir des milliers de soldats sur pied. Si la France a perdu ses colonies et ses vaisseaux, cela a été le résultat de ma facilité à accorder la paix à l'Autriche et de l'extrême condescendance que j'ai eue pour elle. Si je n'avais pas fait la paix à Leoben ; si même, lors de celle de Lunéville, j'avais continué la guerre ; si, au lieu de faire la paix à Presbourg, j'étais resté à Vienne avec mon armée jusqu'à ce que l'Angleterre eût fait la paix, je n'aurais point éprouvé les diversions que l'Autriche a faites en sa faveur. Malgré ces réflexions, j'ai promis de faire la paix, je tiendrai ma promesse ; et, si cela contribue au bien-être de cette estimable nation autrichienne, je serai satisfait et payé de tous mes sacrifices. Mais aussi il est indispensable que je garde, des possessions de la Maison d'Autriche, tout ce qui peut peser sur l'Angleterre, tout ce qui peut être utile à ma marine, tout ce qui peut influer sur la balance du commerce du Levant, de l'Archipel et de Constantinople.

Pendant le cours des négociations, je n'ai jamais donné à Votre Majesté des espérances illusoires ; j'ai dit au prince de Liechtenstein, à Znaym, au moment où l'on négociait la suspension d'armes, que je prendrais pour base l'*uti possidetis ;* je lui ai dit cependant, en confidence, que je pourrais me relâcher de la rigueur de cette base ; mais que le terme de ma modération et de ce qu'il m'était possible d'accorder était une paix plus désavantageuse que celle de Presbourg, dont les conditions ont été le sujet d'une critique méritée et justifiée, depuis, par la conduite qu'a tenue la Maison d'Autriche. Que Votre Majesté se mette à ma place. Quatre guerres où la France lui a constamment rendu d'immenses états n'ont pu, cependant, détruire dans son cabinet l'influence de l'esprit anglais. Maître aujourd'hui de Vienne et de la plus belle partie de la monarchie, les incidents de la négociation prouvent qu'en faisant de si grandes concessions, je n'ai pu changer son esprit ; les mêmes hommes qui dirigeaient ce cabinet le dirigent encore ; et ces hommes ont dévoilé leurs principes politiques dans des écrits publics avec tant d'impudeur, qu'on a peine à concevoir qu'ils puissent encore espérer de trouver des dupes et de faire croire à leur bonne foi, à leurs protestations et à leur parole. Si mes armées, après avoir évacué l'Autriche, doivent toujours être tenues

en échec, sans pouvoir se livrer aux opérations de la guerre maritime, la paix serait pour la France et ses alliés une calamité plutôt qu'un bienfait.

Votre Majesté me menace dans sa lettre du renouvellement des hostilités. Vous avez raison, Monsieur mon Frère, cette menace va droit à mon cœur : il saignera de penser que du sang et des larmes vont encore couler ; le jour où Votre Majesté donnera le signal de la guerre sera pour moi un jour de deuil ; et cependant qu'elle se souvienne que ce signal, elle l'a bien souvent donné, et que le résultat en a toujours été la défaite de ses armées, la conquête de ses provinces et le malheur de ses peuples. Dieu et les hommes me sont témoins qu'au milieu de la plus grande prospérité, à la tête des plus grandes armées, moins exposé que qui que ce soit au monde aux chances de la guerre, j'ai voulu mettre un terme aux victoires de la France, et que j'ai dédaigné de vains lauriers arrosés des larmes des peuples. Mais enfin je serais obligé, en voyant Votre Majesté oublier les conseils de la raison et de l'expérience pour se livrer aux conseils fallacieux de ceux qui l'ont déjà si souvent aveuglée sur ses vrais intérêts, de reconnaître les décrets irrésistibles d'une destinée qui entraînerait la monarchie autrichienne à sa destruction. Toutefois, si Votre Majesté veut la paix, je lui ai fait connaître mon ultimatum, fondé sur les intérêts de mes peuples ; je ne veux rien que pour leur bien ; je ne suis le Don Quichotte d'aucun intérêt étranger au leur. Enfin je suis si persuadé d'avoir le bon droit de mon côté, je mets dans mes demandes une modération qui étonnera tellement l'Europe, quand elle sera connue, que je consentirais à la réunion d'un congrès général où seraient admis même les plénipotentiaires de l'Angleterre, et que je vous propose de nous en rapporter, vous et moi, Monsieur mon Frère, à l'arbitrage de l'empereur Alexandre. Certes, je donne, par cette dernière proposition, la preuve la plus évidente de ma répugnance à verser le sang et de mon désir de rétablir la paix du continent.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15838. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A ALTENBURG.

Schœnbrunn, 25 septembre 1809.

Monsieur de Champagny, je reçois votre lettre du 23 avec le protocole de la quinzième séance. Comme ma dernière lettre[1] à l'empe-

[1] Pièce n° 15836.

reur ne dit rien, je vous envoie le résumé de la conversation[1] que j'ai eue avec son aide de camp. C'est, au reste, la même chose que le protocole. Vous laisserez entrevoir à M. de Metternich que j'avais fait une lettre *ad hoc* et très-ferme, mais que j'ai renoncé à l'envoyer, ne voulant pas imiter la conduite de l'empereur, et pensant qu'il valait mieux que les souverains ne s'écrivissent pas que de s'écrire des injures; et l'empereur François m'a écrit des injures quand il m'a dit que je ne lui cède rien, quand, en sa considération, j'ai réduit mes demandes à près de la moitié.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15839. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A ALTENBURG.

Schœnbrunn, 23 septembre 1809.

Monsieur de Champagny, j'ai reçu vos lettres du 22. Vous trouverez ci-jointe la copie de ma réponse à l'empereur[2]. Je vous envoie le numéro du *Bulletin des lois* qui contient un décret du Conseil d'État sur les Français qui ont porté les armes contre la France; vous le remettrez à M. de Metternich en réponse à sa note, pour éviter toute nouvelle réclamation. Vous lui direz que tous les individus, français, belges, piémontais ou de tout autre pays réuni à la France, qui seraient dans le cas du décret, sont traduits devant les tribunaux français et y sont ou seront condamnés à mort comme contumax, vu que nous n'entendons pas qu'aucun Français puisse faire la guerre contre nous, et que nous approuverons fort la réciprocité dans tous les pays.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15840. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A ALTENBURG.

Schœnbrunn, 23 septembre 1809.

Monsieur de Champagny, je pense qu'il est nécessaire que vous expédiiez un courrier à M. de Caulaincourt avec la copie des protocoles jusqu'à ce jour, en l'engageant à les lire avec attention et à en communiquer ce qui serait utile de faire connaître en Russie. Vous

[1] Ce résumé reproduit mot à mot, mais dans la forme indirecte, le projet de lettre à l'empereur d'Autriche, voir page 491-494.

[2] Pièce no 15836.

aurez soin de faire ôter dans le protocole relatif aux cessions à faire en faveur de la Saxe et de la Russie la phrase où vous dites que vous avez communiqué cela à la Russie; cette phrase est inutile. Ayez soin d'écrire aussi à M. de Caulaincourt que je prends le plus grand intérêt au Danemark; que je ne crois pas qu'il soit de la dignité de l'empereur Alexandre ni de la mienne que le Danemark perde rien dans l'engagement qu'il soutient avec nous; que l'idée de lui faire perdre la Norwége me paraît un roman.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15841. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A ALTENBURG.

Schœnbrunn, 23 septembre 1809.

Monsieur de Champagny, vous devez écrire à mon ministre à Dresde que l'inquiétude qu'on laisse percer à la cour de Dresde sur le sort du duché de Varsovie m'est un outrage; que, quelle que soit l'issue des affaires, le duché de Varsovie ne peut sortir et ne sortira jamais de la Maison de Saxe; qu'en concevoir du doute, c'est mal connaître mon caractère et surtout mal apprécier l'estime que je fais du Roi.

Écrivez-lui que je vois avec plaisir que le Roi ait nommé M. de Senft son ministre des affaires étrangères.

Écrivez au sieur la Rochefoucauld [1] qu'il ne doit rien conclure, rien signer, qu'il doit seulement discuter le sujet de plainte que j'ai contre la Hollande et laisser tout pendant.

Écrivez au marquis de Gallo [2] qu'il n'y a aucune difficulté que le roi de Naples reprenne ses relations avec le Danemark; qu'il n'y a d'inconvénient que la dépense qu'occasionnera l'entretien d'un ministre.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15842. — AU COMTE FOUCHÉ,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Schœnbrunn, 23 septembre 1809.

Je reçois des rapports du préfet de police sur un certain nombre d'intrigants, qui se rattacheraient toujours à un complot que des ca-

[1] Le comte de la Rochefoucauld, ambassadeur près le roi de Hollande, à la Haye.

[2] Ministre des relations extérieures des Deux-Siciles.

gots trameraient à Bordeaux. Faites-moi connaître quels sont les individus dont il est question dans ces rapports.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15843. — AU GÉNÉRAL JUNOT, DUC D'ABRANTÈS,

COMMANDANT LE 8e CORPS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A BAIREUTH.

Schœnbrunn, 23 septembre 1809.

Je reçois le compte que vous me rendez de la situation de votre corps ; je l'ai lu avec intérêt. Je donne ordre que l'on mette à votre disposition à Magdeburg 300 sabres de cavalerie légère pour les chasseurs polonais.

Je me fais rendre compte de la situation du magasin qui est à Würzburg.

Je donne ordre que la compagnie de sapeurs qui est à Magdeburg soit envoyée à Dresde, pour y être à votre disposition.

Je vous envoie un ordre que je viens de prendre, qui vous fera connaître les différentes dispositions que j'ai prescrites pour votre corps d'armée.

Faites en sorte que les Saxons aient trente pièces de canon, dont quatre de 12, afin que vous puissiez tenir en réserve une batterie de huit pièces de 12 avec les quatre que vous aurez.

Le 22e de ligne doit avoir, conformément aux ordres que j'ai donnés, deux pièces de 4 ou de 3, quatre caissons d'infanterie et quatre caissons des transports militaires. S'il n'a pas tout cela, veillez à ce qu'il les ait sans retard. Faites-lui donner des chevaux sur ceux dont j'ordonne la levée, ou qu'il en achète. Procurez-lui des pièces de régiment, de Magdeburg ou de Würzburg, afin qu'il soit à l'instar des autres.

Vous verrez par mon ordre que chacun des huit bataillons de la division Rivaud doit avoir un caisson pour le transport du pain, et que j'accorde ce qui est nécessaire pour cela. Veillez à ce qu'ils lui soient fournis sans délai.

J'ai donné l'ordre à Paris que la première compagnie des transports militaires qui sera prête sur le Rhin, avec ses trente-six caissons, vous soit envoyée.

Je vois que les bataillons saxons ont plus de conscrits dans les cadres que d'officiers. Le 22e de ligne n'ayant que 600 hommes par bataillon, ne pourrait-on pas joindre 40 conscrits saxons à chaque compagnie du 22e? Ce qui ferait, pour les quatre bataillons, près d'un millier d'hommes qui porteraient ce régiment à 3,600. Si cela

est praticable, on formerait de ces 40 hommes une escouade à la suite des compagnies ; les officiers les auraient bientôt dressés. Ils conserveraient l'uniforme saxon ; le Roi les habillerait ; je les nourrirais et solderais. Ils serviraient avec le 22e tout le temps que ce régiment resterait à Dresde, et, lorsqu'il en partirait, ils rentreraient au service de Saxe.

Le 65e vient de recevoir 1,000 anciens soldats prisonniers en Allemagne. Il doit être à plus de 3,000 hommes.

Vous avez eu tort de renvoyer le colonel Viviand. Aucun ordre du ministre de la guerre ne doit être exécuté dans l'armée ; tous les ordres doivent venir du major général.

Activez la remonte de la cavalerie saxonne. Je vois avec peine qu'elle ne présente que 1,300 à 1,400 chevaux ; il faut qu'elle soit portée à 2,000 hommes à cheval, indépendamment des 500 chasseurs polonais ; ce qui, avec vos 3,500 chevaux, fera 6,000 chevaux.

J'espère que la division Carra Saint-Cyr sera de 8,000 Saxons, qui, avec les 2,500 hommes du 22e de ligne, feront plus de 10,000 hommes d'infanterie ; que la division Rivaud, qui va recevoir des détachements du 34e et du 14e, sera de 9,000 hommes, qui, avec mon régiment de Berg, feront 10,000 hommes. Vous aurez donc 20,000 hommes d'infanterie, 6,000 de cavalerie et soixante bouches à feu ; ce qui vous fera la valeur de 28,000 hommes.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15844. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 23 septembre 1809.

L'armée du duc d'Istrie se trouve donc composée de trois divisions de gardes nationales, commandées par les généraux Rampon, Lamarque et Soulès, des deux divisions de ligne, commandées par le général Reille, et de la division hollandaise, forte de 12,000 hommes ; elle est donc de plus de 50,000 hommes sous les armes.

La flottille française a plus de cent bâtiments ; la flottille hollandaise doit en avoir autant. Il faut vous concerter avec le ministre de la marine pour que cette flottille, soutenue, s'il est nécessaire, par quelques vaisseaux de l'escadre, marche de concert sous les ordres du maréchal duc d'Istrie pour reprendre l'île de Walcheren.

Les Anglais ne peuvent pas s'y défendre avec 15,000 hommes ; mais, comme ils se renfermeront dans Flessingue, il est nécessaire d'avoir tout prêts des mortiers et des canons de bronze pour rétablir

les batteries de l'île et faire le siége de la place. Aussitôt qu'on aura passé le canal du Sloe, il faudra s'y fortifier par des ouvrages de campagne en forme de tête de pont, sur les deux rives, afin de tenir ce passage toujours assuré.

P. S. Il faut méditer ces mesures, afin de pouvoir commencer le siége au moment où la mer sera grosse, et lorsqu'ils auront perdu la plus grande partie de leur monde par maladie.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15845. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 23 septembre 1809.

Mon Cousin, exprimez mon mécontentement aux colonels des corps qui, dans cette saison, laissent le soldat vêtu d'un simple pantalon de toile. Ordonnez que, sous quelque prétexte que ce soit, le soldat ne soit point laissé sans ses pantalons ou culottes de drap. J'ai vu avec peine, dans les revues que j'ai passées, que les soldats ne portaient qu'un pantalon de toile et n'avaient point dans leur sac leurs pantalons et culottes de drap; ce qui les expose à des maladies.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15846. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 23 septembre 1809.

Mon Cousin, donnez les ordres les plus positifs pour que la division Saint-Germain n'ait aucun poste sur la Taya ou sur la March, et qu'ils soient tous sur les hauteurs. Mon intention n'est pas qu'il en garde un seul dans des positions où ils gagneraient des fièvres.

Envoyez un bon adjudant commandant pour servir auprès du général Carra Saint-Cyr et l'aider dans le commandement de sa division.

Réitérez l'ordre à la compagnie de sapeurs qui est à Magdeburg de se rendre à Dresde, où elle sera à la disposition du duc d'Abrantès.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15847. — AU COMTE DARU,

INTENDANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 23 septembre 1809.

Monsieur Daru, je vois par l'état de situation du train des équipages militaires que la 1re compagnie du 1er bataillon n'a que vingt-sept voitures, et la deuxième que trente-trois; c'est donc douze caissons qui manquent à ce bataillon; veillez à ce qu'ils soient complétés le plus tôt possible. Les 3e et 4e compagnies du 9e bataillon n'ont encore aucune voiture. Il est très-important que les cinq bataillons, formant vingt et une compagnies, aient leurs sept cent cinquante-six voitures complètes et ne manquent de rien. Sur ce nombre de voitures, il y en a trente-sept à réparer et treize à réformer. Prenez les mesures les plus efficaces pour remédier à tout cela.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le comte Daru.

15848. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 24 septembre 1809.

Vous trouverez ci-joint un projet de sénatus-consulte et un décret que j'ai signé pour être mis à exécution après la publication du sénatus-consulte. Vous vous rendrez chez M. l'archichancelier, auquel j'ai ordonné de réunir un conseil privé, afin de faire adopter ce sénatus-consulte. Voici le rapport que vous lirez au conseil privé, et ensuite au Sénat. Vous sentez que, si la paix doit avoir lieu, il est nécessaire que cette levée soit achevée avant sa signature; si la paix ne doit pas avoir lieu, c'est une raison de plus pour en hâter l'exécution. Je pense qu'au 1er octobre le sénatus-consulte sera publié, et ainsi les conscrits pourront marcher avant le 1er novembre.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

RAPPORT DU MINISTRE DE LA GUERRE A L'EMPEREUR.

Sire, je crois nécessaire de mettre sous les yeux de Votre Majesté la situation de ses armées et de lui proposer une levée pour les recruter. Maîtresse de Vienne et de plus de la moitié du territoire de la monarchie autrichienne, Votre Majesté est elle-même à la tête de l'armée la plus formidable que la France ait jamais eue au delà du Rhin, et cependant Votre Majesté a vaincu dans les champs de ba-

taille de Thann, d'Abensberg et d'Eckmühl, lorsqu'à peine la moitié de cette armée était formée. Que la paix ou la guerre soit le résultat des négociations d'Altenburg, Votre Majesté a dans les dépôts suffisamment de troupes pour recruter son armée d'Allemagne et pour la mettre à même de réparer les pertes de plusieurs batailles.

Votre Majesté, lorsqu'elle fut obligée, au mois de janvier dernier, de s'arrêter au milieu de la poursuite de l'armée anglaise par les nouvelles qu'elle reçut du parjure que méditait la cour de Vienne, se décida à laisser en Espagne toute sa vieille armée. C'était plus qu'il ne fallait pour soumettre les Espagnols rebelles. Mais l'Angleterre, voyant dans le nouveau système qui va s'établir en Espagne le présage infaillible de sa destruction et de sa ruine, a fait des efforts tels que cette puissance n'en a jamais fait jusqu'ici de semblables. Malgré les pertes immenses du général Moore, qui n'a pas sauvé la moitié de ses troupes, une nouvelle armée est arrivée à Lisbonne; et, depuis, l'armée anglaise, forte de plus de 40,000 hommes, s'est avancée jusqu'au milieu de l'Espagne, ralliant autour d'elle les différents corps des insurgés. Mais les Anglais n'ont trouvé que la défaite et la confusion. Des bords de l'Alberche, ils ont été obligés de repasser le Tage, poursuivis l'épée dans les reins; ils ont évacué toutes les Espagnes et se sont rejetés dans le Portugal. En même temps, une expédition tout aussi forte s'est présentée sur l'Escaut, avec le projet d'incendier les chantiers d'Anvers; là aussi nos ennemis ont été confondus. A leur approche, le général Rampon, avec les 12,000 hommes d'élite qu'il avait sous ses ordres, les huit demi-brigades provisoires réunies à Paris, Saint-Omer, Louvain et Boulogne, sont accourus en poste. Flessingue a été muni d'une bonne garnison. Ces troupes seules suffisaient pour défendre Anvers, couvert par les fortifications que Votre Majesté y a fait élever depuis quatre ans et par ses immenses inondations. L'expédition anglaise était calculée d'après la supposition qu'Anvers était une place ouverte; mais cette ville, protégée maintenant par des inondations, par une bonne enceinte et par des ouvrages avancés d'un bon relief, ne pouvait être prise qu'après un long siége. Sur la rive gauche de l'Escaut, le fort de la Tête-de-Flandre, entouré d'une inondation de deux mille toises, lui assure constamment ses communications avec l'Empire. Au premier signal, 150,000 gardes nationales, conduites par des majors et des officiers tirés des 5es bataillons et comptant dans leurs rangs beaucoup d'anciens officiers et d'anciens soldats, se sont précipitées à Lille, à Boulogne, Bruxelles, Ostende, Gand et Anvers, et, réunies sous les trois maréchaux le duc d'Istrie, le duc de Conegliano et le prince de

Ponte-Corvo, ont formé trois armées redoutables. La gendarmerie de France (qui seule peut fournir cent soixante escadrons composés d'hommes qui tous ont seize ans de service, tous aussi braves, tous aussi exercés et armés de la même manière que les cuirassiers, qui, sous les ordres de Votre Majesté, ont porté si haut la gloire de la cavalerie française) est accourue pour confondre nos ennemis. Leur expédition, calculée sur de fausses données, ne pouvait avoir aucun succès, et aussi elle a complétement échoué. Votre Majesté a reconnu, avec la pénétration qui lui appartient, que l'ignorance et l'impéritie avaient dirigé l'expédition anglaise, et dès lors elle n'a point permis qu'on prît l'offensive. « Nous sommes heureux, m'écrivait-elle, de » voir les Anglais s'entasser dans les marais de la Zélande. Qu'on » les tienne seulement en échec, et bientôt le mauvais air, les fièvres » particulières à cette contrée et plus meurtrières dans cette saison » que la peste, auront détruit cette armée. » La prédiction de Votre Majesté s'est accomplie. Pendant que nos troupes étaient tranquillement cantonnées à Anvers et dans les environs, l'armée anglaise, exposée à toutes les intempéries de l'air et à tous les dangers de ce climat, a perdu plus du tiers de ses soldats. Mais, profitant de la facilité qu'ont les Anglais de se porter d'un point sur un autre, tout ce qui aura échappé aux désastres de cette expédition peut aller renforcer leur armée en Portugal.

Un corps de 30,000 hommes rassemblé à Bayonne est suffisant pour repousser toutes les forces que les Anglais pourraient faire avancer en Espagne et pour servir à réparer les pertes journalières, inévitables dans une guerre aussi acharnée. Les champs de bataille sur lesquels s'illustrent maintenant nos armes sont trop éloignés pour qu'on puisse, sans exposer les soldats, porter une armée de l'un à l'autre; et Votre Majesté, si satisfaite du courage et du dévouement que vient de montrer l'armée du Danube, ne veut pas lui faire essuyer les dangers et les fatigues de la guerre d'Espagne. D'ailleurs, Votre Majesté a en Espagne trois cents bataillons et cent cinquante escadrons; elle n'y a donc pas besoin de nouveaux corps ni de vieux soldats; il suffit d'alimenter les corps qui s'y trouvent. Ainsi, soit que Votre Majesté signe la paix avec l'Autriche, soit qu'elle continue la guerre, la mesure que j'ai l'honneur de soumettre aux lumières de Votre Majesté me paraît convenable et utile. Si Votre Majesté fait la paix, son armée hivernera sur les bords du Rhin et reviendra ensuite en France pour y recevoir les témoignages de notre admiration et de notre reconnaissance, et s'y reposer après tant de fatigues et de travaux. Sa présence seule sera utile au bonheur des peuples, puisqu'elle suffira pour

déjouer les intrigues que pourrait tenter l'Angleterre afin d'égarer leurs cabinets.

J'ai l'honneur de proposer en conséquence à Votre Majesté la levée de 36,000 conscrits pris sur les classes des années..... Votre Majesté aurait encore à retirer de ces différentes classes 500,000 hommes; je lui propose de n'en lever que 36,000 et de déclarer ces classes entièrement acquittées, en sorte que les conscrits auraient l'avantage de sortir de l'incertitude sur leur sort et de n'avoir plus l'inquiétude d'être enlevés aux travaux domestiques. Par ce moyen, Votre Majesté aura en entier à sa disposition les 250,000 hommes de la classe prochaine, que je ne proposerai à Votre Majesté d'appeler que dans le cas où les événements tromperaient ses espérances et ses intentions pacifiques.

Sans doute que les armées de Votre Majesté sont aussi redoutables par leur nombre que par leur courage; mais il n'est aucun Français qui ne conçoive que nous sommes obligés de faire des efforts proportionnés à ceux des rivaux et des ennemis de la France. Quand l'Autriche a eu sur pied dans cette guerre 700,000 hommes, que Votre Majesté a si promptement anéantis, elle a fait un effort inouï et qui a attaqué dans sa source sa population et sa prospérité; quand l'Angleterre se présente sur le théâtre du continent avec trois armées, l'une sur les côtes de Naples, l'autre sur celles de la Hollande et la troisième en Portugal; quand tous les hommes jaloux de la France s'agitent et se remuent, parce qu'ils sentent que le moment actuel décide de la grandeur de la France : la France cependant n'a besoin d'aucun effort extraordinaire. Malgré tous les appels successifs qui ont été faits, pas le quart de la conscription des classes précédentes n'a marché.

En considérant la situation des armées de Votre Majesté et l'issue des expéditions anglaises, je ne puis que me réjouir de voir l'Angleterre faire des efforts hors de proportion avec sa population et les besoins de sa marine. Elle veut lutter sur terre et corps à corps avec la France; elle n'en rapportera que la honte et la confusion, et le peuple français devra à Votre Majesté la gloire et le bien inappréciable de la paix conquise sans expédition maritime sur un ennemi qui se croyait, par sa situation, à l'abri de la valeur de vos armées. Toute expédition nombreuse et sérieuse des Anglais sur le continent est un acheminement vers la paix générale. Les ministres, plus habiles, qui ont précédé les membres du cabinet actuel, étaient bien convaincus de cette vérité; ils s'étaient bien gardés de s'engager dans une lutte inégale, et ils pensaient que, pour faire une guerre éter-

nelle, il fallait qu'elle pesât peu sur le peuple qui devait la soutenir. Mais puisque l'Angleterre s'engage dans un combat sur le continent, tout homme de bon sens peut prédire à Votre Majesté que la paix générale n'est pas éloignée; car les Anglais ont versé plus de sang et de larmes dans l'année qui vient de s'écouler qu'ils n'en avaient encore versé pendant toute la guerre. Engagés dans la lutte de l'Espagne et du Portugal, où il est de leur devoir et de leur intérêt de ne pas reculer, l'Espagne et le Portugal seront le tombeau de leurs plus braves citoyens, et leur perte amènera enfin dans l'esprit du peuple anglais le désir de la paix et l'horreur pour ces hommes cruels qui, dans leur ambition et leur haine délirante, ont proclamé une guerre éternelle et ont forcé la génération actuelle aux combats et aux larmes.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15849. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 24 septembre 1809.

Monsieur le Général Clarke, dans les nouvelles circonstances où se trouve l'armée du Nord, je crois avoir tout prévu. Je vous ai ordonné d'organiser le corps du général Reille, les demi-brigades provisoires et les gardes nationales, en cinq divisions formant cinquante bataillons.

Je vous ai ordonné d'organiser soixante et douze bouches à feu attelées par des chevaux de réquisition; cette artillerie est suffisante.

Pour le corps du duc de Valmy, j'ai ordonné que les Portugais se dirigeassent sur Hanovre, que le bataillon allemand et les Polonais se dirigeassent sur l'Espagne ou sur leurs régiments.

J'ai ordonné que la grosse cavalerie se dirigeât sur Hanovre; que les détachements de hussards et de chasseurs qui appartiennent à l'armée d'Espagne se dirigeassent sur Versailles; que la gendarmerie retournât dans ses légions, hormis 500 hommes; qu'à Paris et dans le reste de la France on laissât les citoyens tranquilles, et qu'on n'appelât partout que des hommes de bonne volonté qui voudraient marcher sur les frontières.

NAPOLÉON.

D'après la copie Dépôt de la guerre.

15850. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 24 septembre 1809.

Je reçois votre rapport sur l'artillerie de l'armée du Nord. Je vous demandais cent trente-deux bouches à feu dans d'autres circonstances, et quand l'ennemi annonçait le projet de conquérir la Hollande et d'établir un centre de guerre dans le Nord. Je vois que vous avez aujourd'hui plus d'artillerie qu'il ne faut, puisque vous avez 1,300 chevaux de réquisition et quinze compagnies d'artillerie. Mon intention, si la guerre recommence ici, ce qui sera décidé dans peu de jours, est que les 1,000 chevaux que vous avez soient dirigés sur l'armée d'Allemagne et que vous gardiez les 1,300 chevaux de réquisition, qui peuvent atteler 300 voitures; ce qui forme l'attelage de soixante et douze pièces de canon. Or, dans la situation actuelle, les soixante et douze pièces qui sont à l'armée du Nord sont plus que suffisantes. Vous n'avez pas besoin de nouvelles bouches à feu ni de nouveaux caissons. Je suis surpris que vous n'ayez pas de caissons dans le Nord. Que sont donc devenus ceux que j'avais à Boulogne? N'en faites venir de Strasbourg sous aucun prétexte.

En résumé, les soixante et douze pièces d'artillerie que vous avez suffisent. Faites rapprocher de Paris les 1,000 chevaux du train que vous avez, en ne laissant à l'armée du Nord que des chevaux de réquisition. Ces chevaux serviront à l'armée d'Allemagne, s'il y a guerre, et, si la paix a lieu, à l'armée d'Espagne.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15851. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Schœnbrunn, 24 septembre 1809.

Je vous ai donné l'ordre de faire partir de Boulogne le plus de chaloupes canonnières possible pour les diriger sur Ostende, sur Bruges, Gand et le Sas-de-Gand.

A présent que le fort de Bath est réoccupé, que la batterie de Terneuse est rétablie et que l'on est maître du Sud-Beveland, je ne vois pas ce qui empêcherait mon escadre de prendre un mouillage à la hauteur du fort de Bath.

Je désirerais avoir, au Sas-de-Gand, un officier intelligent avec 30 péniches, 30 chaloupes canonnières et 30 bateaux canonniers,

qui seraient protégés par les batteries existant au débouché du canal du Sas-de-Gand, dans l'Escaut. Ces 100 bâtiments pouvant porter 12,000 hommes embarqueront du monde au fort Philippine, pour le débarquer dans l'île de Walcheren, ou, au signal convenu, passer dans le Sud-Beveland pour aider au passage du Sloe.

Je n'ai aucun renseignement sur la flottille que j'ai à Anvers, ni sur la flottille hollandaise, qui actuellement doit être maîtresse de se porter partout. Faites-moi connaître votre opinion et les renseignements sur les localités, sur le projet d'avoir une flottille qui puisse se canonner tous les jours avec l'ennemi sous l'île de Walcheren, et sur l'envoi de vaisseaux que mon escadre pourrait faire sur Terneuse pour soutenir ma flottille. Mais ce que je voudrais, c'est que ma flottille de Boulogne, celle d'Anvers et la flottille hollandaise se réunissent et attaquassent, sous la protection des batteries de l'île de Cadzand, de Terneuse et de celles qu'on établit dans le Sud-Beveland, les flottilles anglaises.

Les vaisseaux de guerre peuvent-ils mouiller jusqu'au fort Philippine?

Je crois avoir l'idée que des vaisseaux de ligne hollandais ont jadis mouillé jusqu'au Sas-de-Gand. Je crois aussi que les frégates sont venues par le canal de l'Écluse jusqu'à l'Écluse.

Enfin qui m'empêcherait de faire un canal qui traverserait l'île de Cadzand et où des vaisseaux de guerre pourraient entrer?

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15852. — AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU,

MINISTRE DES CULTES, A PARIS.

Schœnbrunn, 24 septembre 1809.

Monsieur Bigot Préameneu, je vous prie de me faire un rapport sur cette question : Qui est-ce qui constitue les secrétaireries papales pour l'exercice du gouvernement spirituel de l'Église? Quels sont les individus qui les composent? Combien sont-ils? Où sont-ils? Prenez des renseignements et rendez-m'en compte, afin que je prenne une résolution.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la baronne de Nougarède de Fayet.

15853. — AU COMTE FOUCHÉ,

CHARGÉ PAR INTÉRIM DU PORTEFEUILLE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Schœnbrunn, 24 septembre 1809.

Je reçois votre lettre dans laquelle vous me rendez compte que partout les cadres des gardes nationales sont formés. Je le sais et n'en suis pas content. Une pareille mesure ne peut être prise sans mon ordre. On a été trop vite. Tout ce qu'on a fait n'avancera pas d'une heure la mise en armes de mes gardes nationales, si on en avait besoin. Cela produit de la fermentation, tandis qu'il aurait suffi de mettre en mouvement les gardes nationales des divisions militaires que j'avais désignées. Mettez tous vos soins à tranquilliser les citoyens et à ce que le peuple ne soit pas dérangé de ses occupations habituelles.

Je n'ai jamais voulu avoir plus de 30,000 gardes nationales; on en a levé davantage, on a eu tort. J'ai pris pour régler tout cela un décret que le ministre de la guerre doit avoir reçu. Tout ce qu'on peut tirer de Paris volontairement, il faut l'enrégimenter; mais il faut y laisser tout ce qui veut rester, et éteindre insensiblement le mouvement qu'on avait produit, faire monter la garde par la gendarmerie, la garde de Paris et les dépôts, et faire tomber cette agitation en laissant chacun tranquille. Il ne fallait faire que ce qui était nécessaire pour me donner des soldats sur la côte; on m'en a donné, je ne puis qu'en être satisfait : mais on a fait dans beaucoup d'autres endroits un mouvement qui était inutile.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15854. — AU COMTE FOUCHÉ, MINISTRE DE LA POLICE, A PARIS.

Schœnbrunn, 24 septembre 1809.

J'approuve fort le parti que vous avez pris de défendre à l'abbé Frayssinous de continuer ses conférences. Je vous ai déjà écrit que mon intention était de ne souffrir aucune réunion. Je veux la religion chez moi, mais je n'ai envie de convertir personne. Je viens d'effacer du budget des cultes les fonds que j'avais accordés pour les missions étrangères. Écrivez aux préfets, commissaires généraux de police et même aux commandants de la gendarmerie, de veiller à ce qu'on ne prêche en France ailleurs que dans les églises, et qu'il n'y ait que les curés, chanoines et prédicateurs appelés par les curés avec l'autorisation de l'évêque qui aient cette faculté. Mais je ne veux ni affiliés à des associations, ni missionnaires, ni prédicateurs errants dans mes

États. Voyez le ministre des cultes pour que les missionnaires soient placés comme curés et desservants dans les paroisses.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15855. — AU COMTE DE LACÉPÈDE,

GRAND CHANCELIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, A PARIS.

Schœnbrunn, 24 septembre 1809.

Vous recevrez le décret par lequel j'ai institué l'ordre des Trois-Toisons d'or. Jusqu'à ce que j'aie organisé cet Ordre, mon intention est que vous remplissiez les fonctions de chancelier de la même manière que vous remplissez celles de grand chancelier de la Légion d'honneur. En conséquence, vous prendrez possession des revenus que nous attacherons à l'ordre des Trois-Toisons d'or. Vous ferez faire les décorations conformément au modèle, et vous ferez enfin pour cet ordre tout ce que vous faites en votre qualité de grand chancelier de la Légion d'honneur.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15856. — A ÉLISA NAPOLÉON,

GRANDE-DUCHESSE DE TOSCANE, A FLORENCE.

Schœnbrunn, 24 septembre 1809.

Ma Sœur, vous m'écrivez directement pour des nominations à faire en Toscane. Il faut que vous vous adressiez aux ministres que ces objets concernent. Vous pouvez me recommander les sujets que vous jugerez les plus dignes de mon choix, mais je ne puis nommer que sur la présentation des ministres. En vous adressant à eux et en leur faisant connaître votre opinion sur les candidats que vous proposerez, ils ne manqueront pas de mentionner sur leurs rapports qu'ils ont été recommandés par vous, et les choses marcheront selon les règles.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15857. — A L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE, A LA MALMAISON.

Schœnbrunn, 25 septembre 1809.

J'ai reçu ta lettre. Ne te fie pas, et je te conseille de te bien garder la nuit; car une des prochaines tu entendras grand bruit.

Ma santé est bonne; je ne sais ce que l'on débite, je ne me suis

jamais mieux porté depuis bien des années ; Corvisart ne m'était point utile.

Adieu, mon amie. Tout va ici fort bien. Tout à toi.

NAPOLÉON.

Extrait des *Lettres de Napoléon à Joséphine*, etc.

15858. — DÉCRET.

Schœnbrunn, 25 septembre 1809.

ARTICLE 1er. — Au 15 décembre, nos ministres de la guerre, de la marine et de l'intérieur nous présenteront un projet complet pour la défense de l'Escaut, et qui satisfasse aux propositions ci-après.

§ 1er. PLACE ET PORT D'ANVERS. — 1° Établir à Anvers un chantier de construction capable de contenir à la fois douze vaisseaux de guerre en construction.

2° Y creuser un bassin capable de contenir trente vaisseaux de guerre.

3° Avoir un port ou une rade couverte par les remparts, capable de contenir au mouillage trente vaisseaux de guerre, ne dépassant pas le village d'Austruweel et le moulin à papier en aval de la rivière, et s'étendant en amont aussi loin qu'il sera nécessaire pour remplir ce but.

4° Nettoyer, relever et perfectionner l'enceinte actuelle d'Anvers, de manière que cette place puisse soutenir un siége en règle et qu'elle ait toute la force d'une fortification permanente et soignée.

5° Maintenir par des forts, des camps retranchés et des inondations, l'ennemi à 1,800 toises des chantiers et de tous les points de la rade.

6° Prolonger les inondations jusqu'au fort de Bath, s'il est possible, et les soutenir, sur toutes les digues, par des forts.

7° Construire sur la rive gauche une place indépendante de celle de la rive droite et battant la gorge de celle-ci.

Dans cette seconde place seraient réunis les casernes de la garnison, l'arsenal des troupes de terre et les magasins à poudre, ainsi que les principaux magasins de l'armée.

Ladite place serait couverte par des inondations et soutenue par des forts qui assureraient sa communication avec Bruxelles et Gand.

§ 2. DÉFENSE DE LA RIVE GAUCHE. — 8° Mettre dans la meilleure situation le fort impérial de Cadzand.

9° Rétablir la place de l'Écluse et assurer sa communication avec l'île de Cadzand.

10° Remettre en état la place du Sas-de-Gand et le fort Philippine.

11° Construire à Terneuse un fort pareil à celui de l'île de Cadzand.

12° Assurer la communication du fort de Terneuse avec le fort Philippine par la construction d'un ouvrage placé vis-à-vis ce dernier fort dans l'île d'Axel.

13° Rétablir la place de Hulst, en assurant par un ouvrage sa communication avec l'île d'Axel.

14° Construire à l'embouchure de la rivière de Hulst un fort correspondant avec celui de Bath.

§ 3. Défense de la rive droite. — 15° Rétablir Flessingue, et assurer en tout temps le passage de l'île de Sud-Beveland dans l'île de Walcheren.

16° Établir dans l'île de Sud-Beveland un fort croisant ses feux avec le fort de Terneuse.

17° Établir sur la rive gauche du canal de Berg-op-Zoom un fort correspondant avec le fort de Bath et communiquant par un pont, de manière que ces deux forts fassent un tout.

18° Défendre le canal de Berg-op-Zoom à Bath.

19° Enfin donner à Berg-op-Zoom la propriété d'avoir toujours un point de son système sur l'île de Sud-Beveland.

Art. 2. — Dans lesdits projets, tous les emplacements nécessaires à Anvers pour la marine et la terre seront désignés; les devis en gros des ouvrages seront déterminés. Les ministres de la guerre et de la marine nommeront à cet effet une commission, qui sera chargée, sous la direction du premier inspecteur du génie, de ces travaux importants. Les plans détailleront les localités; les cotes de nivellement y seront indiquées, ainsi que les sondes de l'Escaut et de ses divers embranchements sur l'Écluse, sur le Sas-de-Gand, sur le canal de Berg-op-Zoom, sur le Sloe, etc., de manière que l'ensemble du mémoire et des plans puisse justifier, expliquer et lever les difficultés que pourrait présenter le projet.

Napoléon.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15859. — NOTES POUR LE MINISTRE DE LA GUERRE [1].

Schœnbrunn, 25 septembre 1809.

Anvers n'était qu'un arsenal de construction; il est devenu aujourd'hui un port maritime d'armement et d'expédition. Les ennemis

[1] La minute de cette pièce porte en titre : « Notes dictées par l'Empereur pour être annexées au décret du 25 septembre 1809 sur la défense de l'Escaut. »

chercheront donc constamment à détruire mes établissements d'Anvers. Il faut donc sérieusement s'occuper de les protéger d'une manière relative à leur importance. J'ai aujourd'hui dix vaisseaux à Anvers, j'en aurai bientôt trente; ce sera véritablement mon principal arsenal.

Défense du fleuve. — Des vaisseaux de guerre ne peuvent se présenter devant Anvers qu'en traversant l'Escaut. Ils peuvent le traverser entre Flessingue et l'île de Cadzand ou entre Rammekens et l'île de Sud-Beveland; car il paraît que des vaisseaux de ligne sont entrés, cette fois-ci, dans l'Escaut par cette passe. La première de toutes les opérations est donc d'être maître absolu de ces deux passes.

L'île de Cadzand. — On a déjà tracé deux batteries dans l'île de Cadzand. On a, je crois, adopté deux forts permanents. Perfectionner ces forts, y établir un réduit casematé contenant un magasin à poudre et les autres magasins indispensables; couvrir ces forts par une inondation, assurer leur communication avec la place de l'Écluse; fortifier l'Écluse comme place de deuxième ligne; établir un pont sur pilotis et une tête de pont vis-à-vis l'Écluse, de sorte qu'il soit facile, en tout temps, de venir au secours des forts établis dans l'île de Cadzand : alors l'Écluse sera la place de dépôt et le point d'appui de la défense de l'île de Cadzand, et, ces trois points occupés, cette île sera à l'abri de toute attaque.

L'île de Walcheren. — L'important, pour l'île de Walcheren, c'est d'avoir à Flessingue des batteries qui se croisent avec celles de l'île de Cadzand. Mais il faut aussi établir un système qui communique de Flessingue avec Rammekens, et construire une place sur le Sloe, afin que, dans aucun cas, on ne puisse isoler l'île de Walcheren de celle de Sud-Beveland. Mais il faut que l'île de Walcheren rentre en notre pouvoir, pour qu'on puisse déterminer ce qu'il convient de faire. La place située sur le Sloe rendra impossible le passage du canal, qui est extrêmement étroit. Les batteries de Flessingue et de l'île de Cadzand rendront difficile le passage de l'ennemi exposé au feu de ces deux batteries. En outre, différentes batteries peuvent être établies sur le Sud-Beveland pour battre les vaisseaux qui auraient dépassé Flessingue. Mais la première véritable barrière d'Anvers doit être le fort de Bath et un autre fort vis-à-vis l'embouchure de la rivière de Hulst.

Première barrière, le fort de Bath. — Le fort de Bath doit communiquer avec le fort de la rive gauche du canal de Berg-op-Zoom par un pont couvert de retranchements et d'inondations, de sorte qu'il soit impossible à l'ennemi d'isoler le fort de Bath du continent.

Une centaine de petites bouches à feu doivent être mises en batterie, tant dans ces ouvrages que dans les forts qui assureront la communication. Ces forts devront être disposés de manière à ne pas être à plus de 600 toises les uns des autres; ce qui, favorisé par le fort de la rive gauche, rendra cette barrière infranchissable.

Deuxième barrière, LILLO et LIEFKENSHOEK. — Lillo et le fort Liefkenshoek formeront naturellement la seconde barrière. Une centaine de bouches à feu dans ces deux forts, telles qu'elles s'y trouvent aujourd'hui, sont plus que suffisantes; mais il faut que, dans l'un et l'autre, des casemates à l'abri de la bombe soient construites, surtout pour les poudres et les magasins.

Troisième barrière, FORTS, ESTACADES ET CHAÎNES FERMANT LE PORT A 1,500 TOISES D'ANVERS. — Mais la troisième et réelle barrière d'Anvers doit être deux forts situés sur la rive droite et sur la rive gauche, à 1,200 ou 1,500 toises du rempart d'Anvers, et qui aient une communication assurée par les inondations avec le rempart et la Tête-de-Flandre. Ces forts doivent être tellement liés par d'autres forts et par les inondations, qu'il soit impossible de les isoler de la place; là doit être placée une double chaîne soutenue par des pilotis et fermant le port. Ces forts doivent pouvoir contenir chacun une centaine de bouches à feu.

De ces trois obstacles, un seul est suffisant pour arrêter l'ennemi le plus audacieux. Mais supposer qu'un ennemi raisonnable puisse entrer dans l'Escaut sans s'emparer d'une des deux rives serait une folie.

DÉFENSE DE LA RIVE GAUCHE. — Supposons donc que l'ennemi veuille opérer par la rive gauche; l'île de Cadzand et le fort de l'Écluse lui opposeront un premier obstacle qu'il sera longtemps à franchir. Après l'île de Cadzand, nous trouvons l'île d'Axel, où est la batterie de Terneuse. Terneuse doit être un fort capable de soutenir un siége; l'île d'Axel doit avoir pour défense le Sas-de-Gand et le fort Philippine. Vis-à-vis le fort Philippine, il doit y avoir un autre fort qui assure constamment la communication de Philippine avec l'île d'Axel. Enfin, entre l'île d'Axel et la Tête-de-Flandre, il est convenable de rétablir la place de Hulst; on lui donnera la propriété d'avoir aussi une tête de pont dans l'île d'Axel.

Enfin, si l'ennemi avait franchi tous ces obstacles, il arriverait devant Anvers, où la Tête-de-Flandre, qui doit être considérablement augmentée, soutiendrait une inondation de 2,000 toises.

L'ennemi, pour arriver à Anvers sous la protection de la mer, devrait donc s'emparer de l'île de Cadzand, de l'île d'Axel, des forts

qui les défendent, et ensuite n'en serait pas plus avancé, puisqu'il rencontrerait la barrière de Lillo et de Liefkenshoek, et enfin la troisième et véritable barrière d'Anvers. Nous avons déjà fait connaître que notre intention était d'agrandir considérablement la Tête-de-Flandre et d'y comprendre tout le coude que forme la rivière. Il y avait autrefois deux forts parallèles. Tout ce coude de la rivière doit être occupé par l'inondation et par des forts qui la soutiennent.

L'ennemi, une fois maître de la rive gauche, pourrait passer l'Escaut et le Rupel et venir se placer devant la citadelle. Il est convenable que, dans cette hypothèse, la citadelle soit couverte, par une inondation et par un autre fort, à une étendue telle que trente vaisseaux puissent y mouiller à l'abri; car on m'assure que, dans la situation actuelle, la rivière ne peut contenir au mouillage que douze vaisseaux. Ainsi, pour assurer la défense de cette partie d'Anvers, il faut reconnaître la distance nécessaire pour trente vaisseaux, et planter là le premier jalon pour les travaux du fort et de l'inondation. Ces forts ne doivent pas être considérables; l'ennemi qui viendrait là aurait peu de moyens à opposer aux obstacles les plus légers.

Défense de la rive droite. — Parlons de l'attaque de la rive droite, celle que l'ennemi a faite; c'est la véritable.

L'ennemi a pu se rendre à l'île de Sud-Beveland sans prendre Flessingue; mais s'il existe une place sur le Sloe, il devra s'en emparer auparavant.

Il ne s'emparera jamais du fort de Bath sans s'emparer du canal de Berg-op-Zoom; mais il est nécessaire que Berg-op-Zoom ait une tête de pont sur l'île de Sud-Beveland.

Les choses ainsi arrangées, le premier obstacle est le canal de Berg-op-Zoom. Il faudrait couvrir cette ligne d'inondations et d'ouvrages, de manière qu'une armée de médiocre consistance pût s'y appuyer. L'ennemi ne pourrait pas passer le canal sans laisser une armée devant Berg-op-Zoom, surtout si une tête de pont considérable permettait à la garnison de Berg-op-Zoom de déboucher dans le Sud-Beveland.

Une fois que l'ennemi aurait passé le canal de Berg-op-Zoom, il investirait Lillo.

Si l'inondation de Lillo peut se lier avec Anvers, et que l'ennemi ne puisse couper cette communication sans de grands travaux, la place en acquerra plus de moyens de défense.

Si enfin Lillo est pris, et que l'ennemi puisse remonter jusqu'aux deux forts dont on a parlé plus haut, ces forts lui offriront une barrière infranchissable.

ATTAQUE PAR LA MEUSE. — Il est une quatrième manière d'attaquer Anvers : ce serait de débarquer par la Meuse et de se porter droit sur Anvers. Mais alors l'ennemi aurait à passer entre les places de Berg-op-Zoom et de Breda, qui ne sont qu'à huit lieues de distance, pour arriver devant une place immense comme Anvers, sans le secours de sa marine, avec ses canons, ses munitions et tout l'attirail d'un siége.

Cependant cette observation est bonne à faire pour faire sentir que, dans tous les cas, il n'y aura de sûreté que quand Anvers sera mis en état de soutenir un siége et de renfermer dans ses murailles 25,000 hommes de troupes, tant bonnes que mauvaises, qui attendront là l'occasion d'en battre le triple ou le quadruple.

Nous avons parlé des ouvrages de la rive gauche ou Tête-de-Flandre; d'immenses inondations doivent les protéger.

La rive droite se divise en trois parties : la gauche, qui est susceptible d'inondation; la droite, qui en est également susceptible, et le centre, qui n'est pas susceptible d'inondation.

Il importe donc d'établir un projet qui couvre cette immense enceinte par des forts et tienne l'ennemi constamment éloigné de 1,800 toises de la place.

RÉSUMÉ. — Fortifier l'Écluse, les forts de l'île de Cadzand, le Sas-de-Gand, le fort Philippine, le fort Terneuse, la place de Hulst; avoir des têtes de pont, de l'Écluse dans l'île de Cadzand, du fort Philippine dans l'île d'Axel, et de la place de Hulst dans l'île d'Axel : voilà pour la rive gauche.

Pour la rive droite : établir par des forts une communication assurée entre l'île de Walcheren et l'île de Sud-Beveland; faire une tête de pont à Berg-op-Zoom, dans l'île de Sud-Beveland; établir des forts pour assurer la communication du fort de Bath avec le continent.

Du côté de la rivière : avoir une première barrière formée par les forts de Bath et de l'embouchure de Hulst; avoir une seconde barrière formée par les forts Lillo et Liefkenshoek; enfin en avoir une troisième formée par les deux forts projetés à 1,500 toises d'Anvers.

Un officier du génie d'un mérite distingué doit être chargé de faire ces projets, de faire les rectifications des cartes, de faire faire toutes les sondes, et enfin de présenter un travail complet.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15860. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 25 septembre 1809.

J'ai reçu le plan du nouveau fort de l'île de Cadzand, et je ne puis qu'être extrêmement mécontent de ce que le génie a si peu fait. J'avais prescrit que ce fort fût en état pour la fin de juillet.

Il me semble nécessaire d'ajouter à ce fort deux ouvrages sur la digue, à peu près pareils à ceux que j'ai tracés, en aval et en amont, à une centaine de toises de la place. Le but de ces deux ouvrages sera de contenir chacun une batterie de six pièces de canon qui battent la rivière, et de contenir d'autres pièces qui flanquent tout le front et empêchent de s'approcher pour prendre des revers sur les bastions. Je crois assez nécessaire de placer une demi-lune sur le front vis-à-vis, et surtout de se ménager des inondations tout autour. Il est fort important de pousser vivement ces travaux, afin qu'ils soient en état l'année prochaine.

Vous voyez combien le génie est coupable de n'avoir pas fait les travaux de la batterie de Nolle à Flessingue. S'il les eût faits, peut-être que Flessingue ne serait pas pris.

Vous avez vu dans ma lettre que je demande la démolition du château de Gand. Pour le rétablir, il faudrait un million, et ce serait un million mal employé. Je désire donc qu'on démolisse ce château et qu'on le vende.

Le simple aspect du plan ne me laisse pas voir en quelle situation se trouve l'Écluse. Je vous ai fait connaître la propriété que je désirais qu'on donnât à cette place.

Je désire aussi avoir les sondes du canal de l'Écluse, ainsi que celles du canal du Sas-de-Gand.

Les travaux à faire à Ostende sur la rive droite et pour couvrir l'écluse de chasse me paraissent indispensables. Je pense de même relativement au fort à établir pour couvrir l'écluse de Slyckens; mais, aucun mémoire ne se trouvant à la suite du plan qui m'est présenté, je ne puis pas avoir une idée nette de ce qu'on veut faire.

Voici les idées que me fait naître le plan d'Anvers :

Je vois, du côté d'un endroit qu'on appelle Dam, des maisons qui sont au-dessus de l'inondation. Si l'ennemi occupait ces maisons, il serait à 600 toises de la rivière. Il devient donc indispensable de faire, à 300 toises en avant de cet endroit appelé Dam, un fort qui soit à 1,200 toises de la rivière, dans la plus courte direction. Ce

fort soutiendra les deux inondations et interceptera bien le chemin de Breda.

Je vois après, sur la route de Turnhoul, un grand village qu'il me semble également important d'occuper, à la tête, par un fort qui éloignera également l'ennemi de 1,500 toises de la rivière.

Enfin vient la partie faible, depuis la lunette 22 jusqu'à la lunette 34, en avant de la citadelle. Cet espace a 600 toises. Je suppose que cette année la lunette E sera achevée; elle paraît fort importante; mais cette lunette E n'est qu'à 600 toises des chantiers. Il paraît donc que trois forts liés entre eux par un fossé et des retranchements en forme de camp retranché, et appuyant leur gauche à la troisième inondation et leur droite à la quatrième, sont indispensables. Cette tête de camp retranché peut avoir 1,600 toises de front et 8 ou 900 toises de perpendiculaire, depuis la lunette E. Ce sera là un bel emplacement pour contenir la garnison. Il faut un plan beaucoup plus étendu que celui qu'on m'a remis, et fait avec des cotes de nivellement, pour qu'on puisse se faire à cet égard une idée précise. Mais tout cela ne doit pas être très-coûteux. On peut faire ces ouvrages en terre, sur un bel échantillon, et les flanquer par des pâtés placés dans les inondations. La lunette E, la citadelle et la place formeraient le réduit du camp retranché.

Du côté de Dam, l'inondation laisse à découvert une presqu'île; peut-être là un camp retranché serait-il utile.

On me met sous les yeux un autre plan, celui des inondations, que vous m'avez envoyé il y a quelque temps. Il en résulte que l'inondation d'Anvers irait jusqu'à 2,000 toises des chantiers du côté de Malines, et qu'il faudrait un ouvrage pour lier ces inondations avec la citadelle; que le pays qui ne peut pas être inondé, entre la quatrième et la troisième inondation, pourrait former un camp retranché de 1,600 toises à 2,000 toises de front; qu'enfin l'inondation irait jusqu'à Lillo; qu'il ne sera donc question que d'établir autant de forts qu'il y a de digues, afin de défendre l'inondation; qu'un fort en avant d'Austruweel et un autre vis-à-vis, à 1,000 toises de la lunette qui est à l'extrémité de la Tête-de-Flandre, rempliraient mon but, qui est d'établir là l'estacade et de fermer le port.

Ainsi les projets qu'on doit me présenter se réduisent : en ouvrages en terre, à des retranchements protégés par les inondations, et en ouvrages permanents, à nettoyer les ouvrages avancés de la place, et surtout à faire des ouvrages pareils à la lunette E, qui lie la citadelle à la place, de manière que, le camp retranché enlevé et les

inondations saignées ou passées sur la glace, la place offre encore une grande résistance comme place de guerre.

Il faut que le général Dejean s'occupe sérieusement d'Anvers; qu'il y fasse, s'il est nécessaire, un voyage, et qu'il se concerte avec la marine.

J'ai pris là-dessus un décret qui vous servira de règle.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15861. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A ALTENBURG.

Schœnbrunn, 26 septembre 1809.

Monsieur de Champagny, vous trouverez ci-jointe l'analyse de ma conversation avec M. de Bubna[1]. Je vous l'envoie pour qu'à tout événement elle vous serve de règle.

Envoyez à M. de Gallo une copie de ma déclaration aux Américains[2]. Je pense même qu'il n'y a pas d'inconvénient à la faire imprimer dans *le Moniteur;* c'est le moment favorable; envoyez-la donc par le courrier de demain à M. Maret, qui l'enverra au *Moniteur*.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15862. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A ALTENBURG.

Schœnbrunn, 26 septembre 1809.

Monsieur de Champagny, après avoir longtemps réfléchi sur la situation des trois villes de Hambourg, Lubeck et Brême, il me semble qu'il n'y a rien de plus avantageux pour la France que de laisser ces villes Villes impériales. Les donner à la Hollande, ce serait une chose préjudiciable à leurs intérêts. Il en serait de même de les réunir à la Westphalie. Je serai bien plus le maître de ces villes lorsque je les aurai sous mon autorité immédiate.

Je désire donc que M. Reinhard, mon ministre plénipotentiaire à Cassel, se rende à Hambourg et me présente, de concert avec M. Bourrienne et sans que cela transpire dans le public, 1° un projet de constitution; 2° les moyens d'exécution. Toutes les relations que ces villes avaient avec l'Empire germanique, soit dans leurs armes, soit de toute autre manière, on doit les établir avec l'Empire français. Elles ne doivent avoir de relations extérieures qu'avec la France,

[1] Voir la page 491. — [2] Voir la note de la page 374.

et elles auront un ministre à Paris pour suivre leurs affaires. Elles auront une force armée pour défendre le pays; les grades supérieurs seront à ma nomination, comme Protecteur. Enfin je désire avoir l'autorité, soit sur la police et la direction de ces villes, soit de toute autre manière qui serait jugée convenable. J'ai déjà les postes. Je désire aussi un hommage de souveraineté, tel, par exemple, que la nomination du bourgmestre sur une liste triple formée par les États, ou toute autre chose de même nature. Vous ferez entendre à M. Reinhard que je le charge de cette mission, parce que je ne veux pas de ces tripotages d'argent qui déshonorent les gouvernements. Il peut quitter Cassel pour une quinzaine de jours, sous prétexte de santé ou sous tout autre prétexte. Si un petit accroissement de territoire est indispensable à ces villes, je ne me refuserai point à le leur accorder. Il faut aussi qu'elles fournissent un contingent à la Confédération. Il est nécessaire que, peu de temps après la paix, toute l'Allemagne soit organisée et que tout sorte du provisoire. Il me semble que cette affaire est celle qui demande le plus de préparatifs. Comme Protecteur, je veux aussi avoir le droit de donner des *exequatur* aux consuls étrangers, de manière à pouvoir les ôter, si cela est nécessaire. Je veux également pouvoir renvoyer des villes les étrangers qui seraient suspectés de tramer des choses contraires à mes intérêts.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15863. — AU COMTE GAUDIN,

MINISTRE DES FINANCES, A PARIS.

Schœnbrunn, 26 septembre 1809.

J'ai reçu votre rapport du 12 sur le parti à prendre sur les moines des États romains. Voici ma pensée, tant pour Rome que pour la Toscane, le Piémont et Parme : supprimer sans distinction tous les moines; ordonner que, à dater de la publication du décret qui sera rendu, ils soient tenus de quitter l'habit et le couvent, mendiants, livrés à l'instruction publique, tous, sous quelque dénomination qu'ils soient, de sorte qu'en Italie et en France il ne reste plus aucun moine. Il faut vendre leurs maisons et leurs biens; ne laisser que ceux du mont Cenis, du mont Genèvre, du mont Saint-Bernard, sur l'Apennin, à la Chartreuse de Florence et dans quelques localités privilégiées.

Préparez-moi un projet de décret sur ces bases pour la Toscane, Parme et le Piémont, afin que je puisse prendre ces mesures à la

fois au prochain travail que je ferai à Paris. Cela décide donc la question. Je ne veux plus voir d'habit de moine, de couvent. Toute mesure dilatoire tend à les rétablir. Si d'un coup de massue on ne détruit pas ces ridicules institutions, on les verra renaître. Je ne voudrais pas les renvoyer chez eux, mais les attacher à des cures, chapitres, collégiales, de sorte qu'ils eussent tous des fonctions ecclésiastiques.

Mais cette secousse, ces changements doivent se faire à mon prochain travail à Paris, après la paix et quand j'aurai de bonnes garnisons à Florence, Parme et Rome. Jusque-là, il ne faut rien faire. Seulement la Consulte, par mesure de police, peut renvoyer en France, en Allemagne, en Espagne, à Naples les moines étrangers et en purger Rome, sans mesure générale, mais par des mesures particulières. Je ne pense pas qu'il y ait autre chose à faire qu'à prendre toutes les précautions pour les surveiller et attendre le moment de la paix.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15864. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 26 septembre 1809.

Monsieur le Général Clarke, faites connaître au roi d'Espagne que je vois avec peine qu'il ait cessé de faire travailler au Retiro; que la politique voulait qu'on travaillât jour et nuit à ces fortifications et pendant dix ans; que, si les ouvrages qui avaient été tracés sont finis, il en fasse tracer d'autres, qui donnent à la place un grand relief et en prolongent la défense; que j'aurais désiré également qu'on ne cessât pas de travailler aux fortifications de Somo-Sierra, si nécessaires pour protéger la communication avec Aranda et Burgos.

Donnez au maréchal Jourdan l'autorisation qu'il demande pour rentrer en France, et faites connaître au Roi que j'ai nommé pour major général le duc de Dalmatie et pour commandant du 2e corps le général Laborde.

Si le prince de Ponte-Corvo est en bonne santé et veut servir, envoyez-le en Catalogne pour commander toutes les troupes, tant celles qui sont à Barcelone et au corps du général Saint-Cyr que celles qui font le siége de Girone. Vous rappellerez en conséquence le duc de Castiglione.

Mandez au roi d'Espagne qu'en nommant le duc de Dalmatie major général mon intention est qu'il ait le commandement sur tous les

maréchaux employés à l'armée d'Espagne, et que, si cela était nécessaire, il puisse prendre le commandement d'un ou de deux corps et se porter pour manœuvrer contre l'ennemi.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15865. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 26 septembre 1809.

Mon escadre dans la rade de Toulon n'est pas à l'abri d'une légère expédition. Si l'ennemi voulait débarquer entre les Sablettes et Balaguier un corps de 10,000 hommes, il tournerait toutes les batteries de l'Aiguillette qui défendent la petite rade. Il est donc d'une indispensable nécessité de construire un fort sur les hauteurs de l'Aiguillette. Ordonnez au génie de s'occuper de ce travail. Il ne faut pas un fort considérable; pourvu que 600 hommes se trouvent à l'abri d'un coup de main, ce point se trouvera suffisamment fort. Il est vrai qu'une pareille expédition sur Toulon n'aurait pas de grands résultats, parce que l'escadre rentrerait dans le port; cependant je n'en crois pas moins utile de s'occuper sérieusement de la construction de ce fort. Faites-moi connaître la situation actuelle du fort de Malbousquet, et s'il ne serait point nécessaire de construire une autre redoute entre Malbousquet et le fort Rouge, pour mettre la darse à l'abri d'un bombardement.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15866. — AU COMTE FOUCHÉ,
CHARGÉ PAR INTÉRIM DU PORTEFEUILLE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Schœnbrunn, 26 septembre 1809.

Une espèce de vertige tourne les têtes en France. Tous les rapports que je reçois m'annoncent qu'on lève des gardes nationales en Piémont, en Languedoc, en Provence, en Dauphiné. Que diable veut-on faire de tout cela? lorsqu'il n'y a pas d'urgence, et que cela ne pouvait se faire sans mon ordre! Comme ces mesures passent le pouvoir ministériel, elles devaient être autorisées par le conseil des ministres; on ne m'a pas envoyé ce procès-verbal. A la nouvelle de l'expédition, j'ai levé 30,000 gardes nationales, et j'ai désigné les divisions militaires qui devaient les fournir; si j'en avais voulu partout, je l'aurais dit. Que l'Artois, la Flandre, le Brabant, la Lorraine

fournissent des gardes nationales pour marcher au secours d'Anvers, parce que l'ennemi a débarqué dans l'Escaut, on comprend ce que cela veut dire; mais, lorsqu'on met en armes le Piémont, le Languedoc, la Franche-Comté, le Dauphiné, ces provinces ne savent ce qu'on leur demande. Le peuple prend de l'incertitude sur le gouvernement, les esprits travaillent; le moindre incident peut faire naître une crise. Je ne sais pas si l'on doit blâmer les individus du département des Forêts qui ont demandé à voir le décret qui leur ordonnait de marcher; il me semble qu'ils avaient ce droit. Aussi me suis-je empressé d'envoyer le décret pour les départements que je voulais lever. Je ne sais ce qui s'est fait aux environs de Paris; toutes les petites communes environnantes montent la garde, comme pendant la révolution. Je ne sais ce qui s'est passé à Paris. Il était plus simple d'organiser 3,000 hommes pour remplacer la garde municipale et de former deux ou trois bataillons pour aller à l'ennemi. Voilà ce qu'il y avait à faire au moment où je demande la conscription. Occupez-vous de tout calmer. Parlez de cela au conseil des ministres. Comme je ne suis pas sur les lieux, je ne puis savoir ce qu'on a fait. Prenez des mesures pour que les préfets remettent les choses dans l'état où elles étaient. Je ne veux pas de gardes nationales autres que celles que j'ai requises, et, en y pensant mûrement, je ne veux pas d'officiers que je ne connais pas. Les préfets, qui sont des têtes médiocres pour la plupart, sont loin d'avoir ma confiance pour un objet de cette importance. Si les gardes nationales étaient comme les gardes d'honneur, on aurait donné au peuple des chefs qui auraient un intérêt différent du sien, surtout s'il y avait une crise.

En résumé : que le ministre de l'intérieur ne sorte pas de ses attributions; qu'il ne fasse rien sans mon ordre s'il n'y a pas urgence, et sans un ordre du conseil, s'il y a urgence; que tout rentre à Paris dans l'ordre accoutumé; qu'on ne garde que les cinq divisions de gardes nationales des départements où je les ai appelées. J'ai ordonné au ministre de la guerre de faire rentrer la gendarmerie, hormis 500 hommes. Enfin, si l'expédition se dirigeait sur Cherbourg ou sur la Bretagne, le conseil des ministres ordonnerait la levée dans les départements environnants. Mais préparer d'avance ne signifie rien; ce n'est que l'art de mettre la France en combustion. Mon intention est que qui que ce soit ne porte l'uniforme d'officier de gardes nationales, hormis toutefois ceux des cinq divisions qui auront été brevetés par le ministre de la guerre. J'attache la plus grande importance à effacer ces fausses mesures de manière qu'il n'en reste pas de trace.

J'ai eu la pensée de former les cadres des gardes nationales de

France, d'abord pour servir dans les cas pareils à ceux qui se sont présentés, mais surtout pour donner une direction à l'esprit national dans les temps de crise. Je n'ai jugé cette opération faisable que dans la quinzième année de mon règne. J'ai avancé mon système pour avoir une masse d'hommes attachés, titrés, pour en tirer des officiers.

Faites-vous représenter les circulaires des conseillers d'État, et, sans réaction, sans commotion nouvelle, faites tout rentrer dans l'ordre. Lorsque Walcheren sera repris, je diminuerai les gardes nationales dans les départements mêmes où je les ai appelées. Tout doit être effacé, hormis les gardes nationales qui restent sous les drapeaux.

Je recommande surtout que les mesures qui vont être prises le soient sans publicité, sans trouble. Mon intention est que les officiers des cinq divisions provisoirement conservées soient brevetés. Nul ne peut être officier en France sans brevet de moi.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15867. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Schœnbrunn, 26 septembre 1809.

Je ne vois pas pourquoi vous trouvez tant de difficultés aux prames que je désire avoir à Anvers. Voici mon idée : Anvers a besoin d'être protégé ; croyez-vous que six vaisseaux à trois ponts embossés entre Lillo et Liefkenshoek, ou entre Terneuse et Sud-Beveland, ne seraient pas d'un merveilleux effet? Mais ces vaisseaux tirent trop d'eau, seraient trop gênés dans leurs mouvements et sont trop précieux. Eh bien, je voudrais les remplacer par six prames qui non-seulement ne craignissent ni *la Ville-de-Paris* ni *l'Océan*, mais qui pussent se battre corps à corps avec eux et avoir d'immenses avantages dans le genre de guerre que je vais employer.

Pour lutter contre un vaisseau à trois ponts, il faut un vaisseau à trois ponts : mon bâtiment y équivaudrait. Je ne veux l'embosser que dans les points de l'Escaut où il y a moins de dix pieds d'eau et où il sera impossible à une frégate et à un vaisseau de 74 de s'en approcher à portée de fusil. Vous sentez que les sloops, bricks, corvettes, cutters, bâtiments légers seraient écrasés par cette machine. Un vaisseau de 74 tire vingt pieds d'eau et par conséquent n'en approchera que d'une encablure; il sera écrasé. Ainsi ma prame aura l'avantage sur toutes les flottes possibles anglaises. Un vaisseau à trois ponts en approcherait-il mieux? Elle n'aura rien à craindre. L'avantage d'un trois-ponts consiste dans la rapidité de ses évolutions ; le mien ne

peut évoluer ni virer ; mais le vaisseau à trois ponts aura beau manœuvrer et virer comme il voudra, ne pouvant approcher de deux encablures du mien, il ne pourra rien contre lui.

Je suppose actuellement mon escadre mouillée entre Flessingue et Terneuse. Sera-ce donc un petit avantage que sa ligne d'embossage soit flanquée par de pareils bâtiments ? Croyez-vous que des prames, placées sur le banc de Flessingue ou de l'île de Cadzand et entourées d'une trentaine de chaloupes et d'une dizaine de caïques, ne rendront pas impossible le passage de l'Escaut? Cela a d'autant moins d'inconvénient qu'au bout de six heures la prame n'a qu'à lever son ancre et elle va où elle veut ; elle monte et descend avec la marée ; elle n'a pas de navigation, a de très-petites mâtures et donne par conséquent peu de prise aux boulets. C'est, en un mot, une grosse batterie flottante.

Si on juge qu'une batterie de 80 soit suffisante pour ce bâtiment, parce que dans l'Escaut il ne peut entrer de trois-ponts et que cela coûte moins, je n'y vois pas d'inconvénient. C'est donc, en un mot, une batterie de 80, d'un échantillon plus fort, la mâture plus petite, ne portant que quinze jours de vivres, ne tirant au plus que huit pieds d'eau et destinée à être toujours placée sur des fonds où un vaisseau de ligne ne peut la choquer. Ce vaisseau ne doit pas me coûter 200,000 francs, puisqu'il n'entre dans sa construction que des bois droits ; qu'il suffit de lui donner la capacité nécessaire pour recevoir les batteries ; qu'il n'y faut point d'emplacement pour les vivres et l'eau, et qu'enfin, étant plus petit, pour avoir la résistance d'un 80, des mâts de France, des mâtures légères doivent suffire. Indépendamment, il aura l'avantage d'épargner mes vaisseaux. Il est fâcheux que, depuis qu'il est reconnu que l'île d'Aix est accessible à l'ennemi, on n'ait pas construit deux bâtiments sur ce modèle pour protéger mon escadre, quoiqu'il y ait, je l'avoue, plus de difficultés à cause des tempêtes, etc. ; mais ici où il y a un courant et un contre-courant constants, cela n'offre pas de difficulté.

Occupez-vous de cette idée et des moyens de la réaliser.

L'Escaut devant avoir bientôt trente vaisseaux de ligne, et le scrupule qu'on avait sur ce fleuve détruit, Anvers devenant un port d'armement, il est évident que de pareils bâtiments me sont nécessaires pour rester constamment maître de cette rivière.

On peut encore étudier les précautions à prendre pour que l'abordage de ces bâtiments soit le plus difficile possible, pour les défendre des obus et pour que les canonniers y soient plus à l'abri que dans un vaisseau de guerre.

Aucun fort n'est possible entre Flessingue et Cadzand. Ce serait jeter 20 millions à la mer. Ces forts me sont inutiles, car avec ces prames j'aurai des forts mobiles plus avantageux. Il me faudrait aussi avoir des bombardes construites de même, portant quinze à seize mortiers. De pareils bâtiments, embossés dans un lieu où il n'y a pas d'eau et jetant douze ou quinze bombes à la fois, seraient d'un grand résultat. Je me servirais aussi de ces bâtiments ne tirant pas dix pieds d'eau dans les canaux de l'Escaut, et partout ils me porteront des forts; en un mot, c'est le fort de Montalembert rendu mobile.

S'ils pouvaient être construits promptement, ils me serviraient à reprendre Walcheren. Je les embosserais entre le Sloe et Sud-Beveland; mais je regarde comme une folie que les Anglais veuillent sérieusement garder l'île de Walcheren.

Il faudrait d'abord construire un modèle; on le mettrait à l'eau, et l'expérience indiquerait les modifications à y faire, pour ensuite en construire plusieurs.

Pour pousser l'examen de cette question jusqu'au point où il peut aller, je désirerais que vous me fissiez rédiger un mémoire qui me fît connaître la limite qu'on peut atteindre. Serait-il possible de faire un bâtiment qui eût cent pièces de canon de chaque côté et ne tirât que dix pieds d'eau? Et si les ingénieurs le croient possible, il faut aller jusqu'à la limite. Pourrait-en en faire un de trois cents pièces de canon? Il me semble que dans un vaisseau la plus grande partie est sous l'eau, ce qui est nécessaire pour donner de la marche au vaisseau. Il n'y a ici sous l'eau que l'indispensable pour porter le poids. Dans les vaisseaux aussi on a besoin d'une cale pour mettre l'eau et les vivres. Ici il ne faut que le quinzième de la place qu'on réserve dans les vaisseaux pour l'eau et les vivres.

Quant à les faire descendre d'Anvers à Flessingue et remonter de Flessingue à Anvers, il me semble que cela ne peut avoir de difficulté, soit en remorquant le bâtiment, soit en se servant de corps-morts, si cela est nécessaire, et en se servant de la marée. Et si, par des raisons que je ne connais pas, il est impossible de faire un bâtiment de 80, quel en serait le minimum? Peut-on faire une batterie de quarante pièces de canon? etc.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15868. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,
MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Schœnbrunn, 26 septembre 1809.

Envoyer quelques vivres et de petits secours à la Guadeloupe est une opération d'aucun résultat. Il faut envoyer à la Guadeloupe une expédition suffisante pour reprendre l'île des Saintes. J'ai à cet effet désigné, depuis les premiers jours d'août, Rochefort pour point de départ. J'estime qu'il faut cinq vaisseaux de ligne, une frégate et une ou deux petites corvettes. J'ai à Rochefort 1,700 matelots en rade; j'en ai 700 sur les bâtiments portés comme chargés de la protection de ces côtes; cela fait donc 2,400 matelots; j'en ai 600 à Nantes, en rade, et 300 employés à la protection de la côte; cela fait donc 3,300 matelots. J'ai à Bordeaux 160 matelots en rade et 450 employés à la protection de la côte; j'en ai 200 à Bayonne; cela me fait plus de 4,000 matelots. Cependant cinq vaisseaux et une frégate ne me feront que 2,500 matelots, au plus 3,000. Je puis donc, avec les 4,000 matelots que j'ai, armer cinq vaisseaux en guerre, armer même les plus mauvais en flûte, qu'on laisserait à la Guadeloupe. Ainsi j'aurais une expédition de cinq vaisseaux, d'une frégate et d'une ou deux corvettes ou bricks, d'une ou deux grosses flûtes, soit qu'on prît un vaisseau de guerre, soit les deux flûtes qui sont à Nantes. Cette expédition pourrait porter 3,000 hommes de bonnes troupes; elle arriverait droit sur les Saintes, s'en emparerait, jetterait ses 3,000 hommes dans la colonie, y laisserait ses deux flûtes ou son vaisseau armé en flûte, qui seraient bondés de denrées; après quoi, l'escadre continuerait son mouvement pour regagner les côtes de France. La colonie de la Guadeloupe, recrutée de bonnes troupes, aurait 5 à 6,000 hommes; les Anglais ne pourraient la prendre qu'avec une immense expédition, et alors cette colonie serait sauvée. Tout est prêt à Rochefort; désignez les vaisseaux et organisez cette expédition promptement. Les vaisseaux n'auront pas besoin d'aller en rade; ils partiront du bas de la rivière.

L'expédition de Cayenne peut partir de Lorient, où j'ai deux vaisseaux et deux ou trois corvettes ou bricks. 1,200 hommes doivent être suffisants pour reprendre Cayenne; on les y laisserait. Vous y laisseriez également les bâtiments, corvettes ou bricks que vous feriez construire à cet effet.

Les deux vaisseaux que j'ai à Cherbourg et la frégate seraient chargés de ravitailler l'île de France, de faire lever la croisière que les Anglais ont l'habitude de tenir là, qui est inférieure ordinaire-

ment à deux vaisseaux, de porter du secours à la colonie et de rester à la disposition du commandant pour croiser et faire du mal aux Anglais.

La division qui partira de Cherbourg pourrait être composée de deux vaisseaux, de trois frégates et de deux ou trois bricks, et détacherait en route deux frégates et les petits bâtiments pour reprendre le Sénégal.

Par ce moyen, j'aurai repris mes colonies.

Quant à l'idée de faire venir des équipages d'Anvers, c'est une idée folle. J'ai besoin de ma flotte pour reprendre Flessingue, et je désirerais même que ma flotte partît d'Anvers par un temps fait et se rendît à Toulon.

L'escadre qui aurait été ravitailler la Guadeloupe aurait ordre positif de rentrer dans la Méditerranée.

Quant à San-Domingo, il a été pris. Les nouvelles d'Angleterre du 10 nous font connaître la capitulation. Cette brave garnison s'est défendue bien des années, et, si on y avait envoyé un vaisseau, deux frégates et 600 hommes, on aurait sauvé cette importante colonie.

Le Sénégal a été pris par 100 hommes de l'île de Gorée. Il paraît qu'il n'a jamais été ravitaillé.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15869. — AU COMTE DARU,

INTENDANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 26 septembre 1809.

Monsieur Daru, je vous ai déjà fait connaître qu'il fallait faire un approvisionnement de siége à Klagenfurt. Non-seulement vous n'avez donné aucun ordre, mais le commissaire des guerres de Grætz s'y oppose. Prenez les mesures les plus promptes, et faites-moi un rapport sur la manière dont le service se fait dans cette place. Des approvisionnements n'y sont pas formés ; le soldat n'a pas de vin, et le pain est mauvais. Le soldat souffre par la faute de l'intendant et du commissaire des guerres. Pourquoi ne profite-t-on pas du moment où Trieste n'est pas bloqué pour transporter les marchandises à Venise? Faites partir sur-le-champ des ordres pour qu'au 1er octobre les marchandises que l'on a saisies à Trieste soient embarquées et transportées à Venise dans des magasins à mon compte. Faites mettre à la disposition du vice-roi une somme de 100,000 florins pour

frais d'expédition de courriers et autres dépenses extraordinaires et secrètes.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le comte Daru.

15870. — AU GÉNÉRAL COMTE DE LA RIBOISIÈRE,

COMMANDANT L'ARTILLERIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 26 septembre 1809.

Monsieur le Général la Riboisière, le 18 septembre, il n'y avait aucune pièce arrivée de Laybach à Klagenfurt; il n'y avait pas de poudre; l'artillerie de cette place était dans le plus mauvais état. Il n'y avait que deux pièces de 12, quatre de 6, deux de 3, un obusier, 1,000 cartouches d'infanterie et 30 canonniers. Cependant cette place peut être assiégée d'un moment à l'autre. Faites-moi connaître les mesures que vous avez prises et qui me tranquillisent sur la situation de cette place.

Pourquoi laissez-vous à Trieste 22,000 fusils, 1,000 sabres, 1,900 gibernes, 1,400 ceinturons, etc.? et pourquoi ne faites-vous pas évacuer tout cela sur Palmanova?

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le comte de la Riboisière.

15871. — AU MARÉCHAL SOULT, DUC DE DALMATIE,

COMMANDANT L'ARMÉE DE PORTUGAL, A PLASENCIA.

Schœnbrunn, 26 septembre 1809.

Mon Cousin, j'ai été mécontent de votre conduite. Mon mécontentement est fondé sur cette phrase de la circulaire de votre chef d'état-major : « Le duc de Dalmatie serait prié de prendre les rênes du gouvernement, de représenter le souverain et de se revêtir de toutes les attributions de l'autorité suprême, le peuple promettant et jurant de lui être fidèle, de le soutenir et de le défendre aux dépens de la vie et de la fortune contre tout opposant et envers même les insurgés des autres provinces jusqu'à l'entière soumission du royaume..... » C'eût été un crime qui m'eût obligé, quelque attachement que je vous porte, à vous considérer comme criminel de lèse-majesté et coupable d'avoir attenté à mon autorité, si vous vous fussiez attribué le pouvoir suprême de votre propre mouvement. Comment auriez-vous oublié que le pouvoir que vous exerciez sur les Portugais dérivait du commandement que je vous ai confié et non

du jeu des passions et de l'intrigue? Comment, avec les talents que vous avez, auriez-vous pu penser que je consentisse jamais à vous laisser exercer aucune autorité, sans que vous la tinssiez de moi? Il y a dans cela un oubli des principes, une méconnaissance de mon caractère et des sentiments et de l'orgueil de la nation, que je ne puis concilier avec l'opinion que j'ai de vous. C'est avec ces fausses démarches que le mécontentement s'est accru, et qu'on a pensé que vous travailliez pour vous et non pour moi et pour la France. Vous avez sapé le fondement de votre autorité, car il serait difficile de dire si, après la circulaire émanée de vous, un Français qui eût cessé de vous obéir eût été coupable.

Dans votre expédition, j'ai été fâché de vous voir vous enfourner sur Oporto sans avoir détruit la Romana, de vous voir rester si longtemps à Oporto sans rouvrir vos communications avec Zamora, marcher sur Lisbonne ou prendre un parti quelconque. J'ai vu avec peine que vous vous fussiez laissé surprendre à Oporto, et que mon armée, sans combattre, se fût sauvée presque sans artillerie et sans bagages.

Toutefois, après avoir longtemps hésité sur le parti que je devais prendre, l'attachement que j'ai pour vous et le souvenir des services que vous m'avez rendus à Austerlitz et dans d'autres circonstances m'ont décidé; j'oublie le passé, j'espère qu'il vous servira de règle; et je vous confie le poste de major général de mon armée d'Espagne. Le Roi n'ayant pas l'expérience de la guerre, mon intention est que, jusqu'à mon arrivée, vous me répondiez des événements. Je veux moi-même entrer le plus tôt possible à Lisbonne.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15872. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A ALTENBURG.

Schœnbrunn, 27 septembre 1809, deux heures après midi.

Monsieur de Champagny, je désire qu'une heure après la réception du présent courrier vous partiez pour vous rendre près de moi. Vous laisserez un de vos secrétaires comme chargé d'affaires à Altenburg, et vous ferez connaître à M. de Nugent que, voulant profiter du moment où M. de Metternich est près de son maître, vous vous rendez à Vienne pour vous aboucher avec moi. Apportez avec vous les papiers qui vous sont le plus nécessaires, et faites-vous suivre par les personnes dont vous pouvez avoir le plus besoin, et laissez

seulement à Altenburg un de vos secrétaires et une partie de votre maison.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15873. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 27 septembre 1809.

Je m'empresse de vous faire connaître que la cour de Dotis paraît enfin avoir adopté mes bases.

Le prince de Liechtenstein est arrivé ici, et la paix peut être signée dans peu de jours. Mon intention est que ceci reste secret. Je n'en écris qu'à vous, afin que, s'il y a des troupes en marche pour l'armée, vous puissiez les arrêter, telles que la cavalerie qui était au Nord et que je dirigeais sur Hanovre. Vous pouvez la diriger sur Paris, ainsi que ce qui existe dans les dépôts; car mon intention est de faire filer tout cela du côté de l'Espagne, pour en finir promptement de ce côté.

S'il y avait des convois de poudre, de boulets, etc., arrêtez-les à l'endroit où ils se trouvent.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15874. — AU COMTE FOUCHÉ,
CHARGÉ PAR INTÉRIM DU PORTEFEUILLE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Schœnbrunn, 27 septembre 1809.

Le bureau chargé des affaires du commerce au ministère de l'intérieur ne fait rien pour le commerce de la France. Témoignez-lui-en mon mécontentement. Si ce bureau avait fait son devoir, il aurait profité de mon entrée à Vienne pour engager les négociants et les fabricants à exporter des draps, porcelaines et autres marchandises qui payent des droits considérables en Autriche. Les draps seuls payent 60 pour 100. Je les aurais comme de raison exemptés de payer ces droits, et j'aurais bondé les magasins de Vienne. Mais ce bureau ne pense et ne fait rien. Voyez ce qu'il est encore possible de faire.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15875. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 28 septembre 1809.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 22 avec la démission de M. Cretet. Tout ce que demande M. Cretet lui sera accordé. Il aura le titre de ministre d'État; il sera admis au Conseil, et, de plus, aussitôt que je le verrai un peu rétabli, je lui confierai la surintendance des bâtiments de la couronne.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le duc de Cambacérès.

15876. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 28 septembre 1809.

Vous témoignerez mon mécontentement au général Morand sur sa conduite, qui est devenue abusive et tyrannique. Je lui ai confié le commandement de la Corse avec des pouvoirs extraordinaires pour y maintenir la tranquillité, et non pour en inquiéter les bons citoyens. Vous lui ferez connaître qu'il n'a point le droit d'empêcher aucun bon citoyen de l'île de Corse de se rendre en France et de porter ses doléances au Gouvernement; que c'est abuser étrangement des droits que je lui ai donnés; que je veux espérer qu'il changera et que je ne serai pas obligé de méconnaître les services qu'il a rendus il y a plusieurs années. Qu'il se conduise comme dans les premiers temps de son commandement et que l'exercice du pouvoir ne le rende pas tyrannique; ses mesures sont vexatoires. Il ne connaît pas l'esprit du pays; il faut le mener avec fermeté, mais non le traiter arbitrairement. La supposition d'une conspiration pour livrer la ville d'Ajaccio aux Anglais est pitoyable et ridicule.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15877. — AU COMTE GAUDIN, MINISTRE DES FINANCES, A PARIS.

Schœnbrunn, 28 septembre 1809.

Je suis extrêmement mécontent de la conduite des administrateurs des postes. Cela m'a déterminé à prendre un décret pour leur ôter la franchise des lettres. Les correspondances des conspirateurs et des ennemis de l'État passent sous le couvert de ces administrateurs. Une correspondance de cagots, de Bordeaux à Paris, se fait sous le cou-

vert du sieur Auguié. S'il m'arrive encore des plaintes sur des objets de cette nature, je changerai l'administration des postes et je ne laisserai que le directeur. Veillez à ce que la franchise que nous laissons à ce dernier ne donne lieu à aucun abus.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15878. — AU COMTE FOUCHÉ,

CHARGÉ PAR INTÉRIM DU PORTEFEUILLE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Schœnbrunn, 28 septembre 1809.

Je vous envoie une sentence de la cour spéciale d'Ajaccio, une lettre du général Morand et plusieurs autres lettres. J'ordonne au sénateur Casabianca de se rendre en Corse. Je ne puis me dissimuler que le général Morand abuse de son autorité. J'ai l'opinion de dix ou douze hommes de ma connaissance, Corses réfugiés, exaltés et très-ennemis des Anglais, et qui certifient que cette conspiration est absolument une fable. Je vois que le général Morand retient au Fiumorbo soixante personnes, qu'il tyrannise le pays, qu'il refuse des passe-ports pour France, etc. Écrivez aux préfets qu'ils aient à vous faire connaître ce qui se passe dans le pays, et au général Morand qu'il n'a pas le droit d'empêcher des Corses de passer en France, surtout lorsqu'ils ont des plaintes à porter. Causez avec le sénateur Casabianca. Depuis deux ans, il me semble que le général Morand a outré ses principes de gouvernement, et, au lieu d'être ferme, est arbitraire et tyrannique. Je vous renvoie cette affaire du Fiumorbo, où il m'a arrêté une centaine d'individus. Tâchez de nouer quelque correspondance en Corse, et faites arrêter ceux qui sont soupçonnés d'être les auteurs de tout cela.

Lancez un mandat d'arrêt contre le nommé Mazel, ancien chanoine de Mende, qui a été compromis dans la conspiration de Baireuth et qui est aujourd'hui en Corse précepteur des enfants du général Morand, et contre un nommé Bonhomme, officier dans les troupes corses, qui vient d'arriver à Livourne. Décernez des mandats d'arrêt, aux termes de la Constitution, contre ces deux individus, qui sont ceux qui troublent la Corse, qui supposent des conspirations où il n'y en a point et nuisent à la tranquillité.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15879. — AU COMTE CASABIANCA, SÉNATEUR, A PARIS.

Schœnbrunn, 28 septembre 1809.

Monsieur le Comte Casabianca, nous désirons que vous vous rendiez sans délai dans votre sénatorerie, que vous visitiez les départements du Golo et du Liamone, et particulièrement les villes de Bastia, Calvi, Ajaccio, Sartene, Corte, Bonifacio, et que vous soyez de retour à Paris dans le courant de janvier.

Votre mission, comme celle des sénateurs dans leurs sénatoreries, doit être toute d'observation. Vous vous environnerez, pendant votre séjour, des fonctionnaires publics et des personnes les plus considérables du pays. Leurs communications avec vous auront l'effet de répandre le véritable esprit du Gouvernement et de faire parvenir à votre connaissance les observations, tant sur les hommes que sur les choses, dont il importerait au bien de notre service que nous fussions informé.

Vous porterez une attention particulière, mais secrète, sur la conduite du général Morand. Nous lui avons confié le commandement de la Corse pour qu'il administre avec fermeté, et non avec tyrannie. Nous apprenons qu'il refuse des passe-ports à des citoyens et qu'il se permet des actes abusifs.

Nous vous autorisons à nous écrire directement de tous les chefs-lieux où vous irez, pour nous communiquer vos observations et les renseignements que vous aurez recueillis.

Vous ferez néanmoins un rapport général, que vous nous remettrez à votre retour, et qui comprendra, non-seulement un compte rendu sur la situation du pays, mais aussi les observations que vous croirez devoir nous présenter, tant sur les fonctionnaires publics actuels et les hommes dignes d'être appelés à des fonctions publiques que sur les parties de l'administration qui pourraient être en souffrance et qui exigeraient ou des encouragements ou des modifications.

Nous avons donné des ordres à nos ministres de l'intérieur et de la guerre pour que vous soyez reçu et traité comme le sont les sénateurs voyageant dans leurs sénatoreries, et à notre ministre de la marine afin qu'il fasse fournir à Toulon une corvette pour vous porter en Corse.

Nous avons le droit, Monsieur le Comte de Casabianca, de compter sur votre zèle, lorsque nous voulons recevoir de vous des informations utiles aux intérêts de l'État et au bien-être de nos peuples.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le comte Casabianca.

15880. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,
ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 29 septembre 1809.

Le mémoire que vous m'avez envoyé sur les expropriations administratives ne traite pas la question avec assez d'étendue. Vous trouverez ci-jointe mon opinion, rédigée en forme de projet, pour être envoyée au Conseil d'État.

PROJET SUR LES EXPROPRIATIONS POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

D'abord on doit définir quelles sont les formes qui constatent l'utilité publique. Il faudrait que ce fût un sénatus-consulte, une loi ou un décret délibéré en Conseil d'État. S'il prend fantaisie à un préfet d'augmenter d'une aile ou d'un jardin la préfecture, la prison ou l'hôpital, ce ne doit pas être une raison pour exproprier aucun citoyen ; il faut qu'un acte de l'autorité supérieure dise que cela est utile, et que, en conséquence, les propriétaires seront tenus de faire la cession de leur propriété moyennant les formes voulues par les lois et usages. Ainsi le Conseil seul aurait le droit de déclarer les travaux qui seraient dans le cas de jouir de ce privilége.

Cela une fois posé, le préfet ferait connaître au propriétaire qu'il doit céder sa maison ou son champ. Celui-ci y consentirait ou n'y consentirait pas.

S'il y consentait et qu'on fût d'accord sur le prix, l'expropriation aurait lieu par un acte en la forme ordinaire, passé par-devant notaire ou, si l'on veut, au secrétariat de la préfecture, et signé par le cessionnaire. Cet acte, que je considère comme un acte ordinaire, serait justiciable des tribunaux; et, comme les tribunaux ne pourraient pas faire saisir le préfet par corps ni dans ses biens pour la non-exécution du contrat, il faudrait que, le propriétaire venant à n'être pas payé, l'affaire fût plaidée à l'audience; que le procureur impérial y fût interpellé de dire pourquoi le payement n'a pas eu lieu; que celui-ci, ayant demandé trois ou quatre jours pour répondre, s'étant concerté dans l'intervalle avec le préfet et ayant ensuite répondu, le juge, au lieu d'ordonner la saisie du préfet dans ses biens ou dans sa personne, pût conclure à ce que référé en fût fait au grand juge ministre de la justice, pour soumettre à Sa Majesté les plaintes de ses fidèles sujets et provoquer des mesures qui assurent le payement des sommes valablement dues par telle commune, par tel département ou par tel service public.

Mais, si le propriétaire n'est pas d'accord, la cause de sa discor-

dance peut venir de deux raisons différentes. Ou il croit que ce n'est pas le cas d'utilité, et alors il déclare au préfet qu'il ne nommera pas d'experts et qu'il ne veut pas céder sa propriété. Le préfet doit l'appeler au tribunal de première instance, et, sous trois jours, le propriétaire en personne ou son fondé de pouvoir doit répondre devant le juge et dire pourquoi il se refuse à la cession de sa propriété. Si le procureur impérial ne peut pas prouver qu'il y ait un arrêt du Conseil et que le cas d'utilité existe, le juge déclare qu'il n'y a pas lieu à l'expropriation, et le préfet ne peut aller outre. Si, au contraire, le procureur impérial peut établir que la dépossession est dans le cas d'utilité publique, le juge ordonne que le propriétaire ait à céder sa propriété, à nommer des experts et à se mettre en règle par un contrat.

La seconde raison de la discordance du propriétaire avec l'administration peut être l'évaluation; mais alors les formes sont claires, et le juge, prononçant sommairement, ordonne l'expropriation à telles conditions. Alors l'expropriation n'a plus lieu par consentement mutuel et contrat, mais par sentence.

Il me semble que ce système marche bien, qu'il ne peut avoir aucun inconvénient, ou que, du moins, les praticiens peuvent y mettre des restrictions qui accélèrent la marche de la procédure.

J'avoue que je ne m'accoutume pas à voir l'arbitraire se glisser partout, et un si vaste empire avoir des magistrats sans qu'on puisse leur adresser des plaintes. Je sais qu'on dira que cela entravera tout : mais je sais que cela n'entravera rien et que cela empêchera d'énormes abus. Cela n'entravera rien, parce qu'on peut fixer pour les délais de la procédure une semaine et même trois jours, laps de temps fort raisonnable.

Il restera une question à décider : ne doit-on mettre la main au travail que la propriété ne soit payée? Le code Napoléon le veut ainsi; mais je pense que l'on pourrait, soit par la sentence, lorsque l'expropriation est forcée, soit dans le contrat, lorsqu'elle a lieu de gré à gré, stipuler qu'il y aurait toujours un premier payement, ne fût-il que de 500 francs, réglé au quart, au cinquième, ou même au dixième du prix, que l'on considérerait comme des arrhes, et moyennant lequel possession pourrait être prise par l'administration.

Voilà mes idées sur cette question, plus importante qu'on ne veut le croire, puisqu'en s'accoutumant à jouer avec la propriété on la viole, et qu'il en résulte des abus révoltants qui mécontentent l'opinion publique.

Moyennant ces précautions, j'arrive à un premier principe, qui

devrait être dans le code judiciaire, s'il ne se trouve pas dans le code Napoléon : qu'aucun citoyen ne peut être exproprié que par un acte judiciaire. On n'acquiert la propriété que par testament, par donation ou par achat, et tous ces actes sont des actes judiciaires. On ne doit la perdre que par une vente ou par une sentence, qui sont aussi des actes judiciaires. Enfin il me semble que c'est une idée utile que, lorsque les juges ne peuvent rendre la justice, et c'est le cas dont il s'agit ici, parce qu'ils ne peuvent faire saisir l'administration, ils puissent du moins recommander les droits de leurs justiciables à l'autorité supérieure.

Je prie mon cousin l'archichancelier de l'Empire de lire ce mémoire à la première séance du Conseil d'État et de charger la section de législation, à laquelle se réunira le comte Montalivet, de présenter un projet de règlement conforme à ces vues.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15881. — AU COMTE FOUCHÉ,

CHARGÉ PAR INTÉRIM DU PORTEFEUILLE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Schœnbrunn, 29 septembre 1809.

Je ne puis sortir des règles de l'administration et donner des licences en blanc à la grande-duchesse. Écrivez-lui qu'elle peut faire des demandes pour des négociants de Livourne et que vous lui enverrez les licences qu'elle désirera. J'ai vu dans un de vos rapports que vous vouliez continuer les licences par une simple décision ministérielle. Cela aurait d'autant plus d'inconvénient que probablement les douanes ne reconnaîtraient pas ces décisions, et que, pris par les corsaires, les bâtiments seraient déclarés de bonne prise; et, dans l'un et l'autre cas, je ne pourrais que ratifier ces jugements. Je reconnais toujours dans vos actes la même marche; vous n'avez pas assez de légalité dans la tête. Vous pouvez donner une seconde licence quand la première est expirée. Il n'y a pas d'inconvénient que désormais on fasse les licences de six mois.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15882. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 30 septembre 1809, minuit.

Monsieur de Champagny, le prince de Liechtenstein et le général Bubna étant venus au spectacle, je les ai fait appeler, le spectacle

fini. Nous sommes convenus ensemble qu'ils finiraient dans la journée de demain, c'est-à-dire qu'ils se mettraient en règle avec vous; que M. de Bubna partirait pour Dotis et serait de retour dans quarante-huit heures, et que rien ne serait changé.

Voici les conditions : 1° je leur ai proposé de supprimer l'article relatif aux deux régiments à tenir dans la Styrie; 2° nous sommes convenus que l'article sur la réduction des troupes comprendrait le terme de diminution des cadres à 150,000 hommes, jusqu'à notre paix avec l'Angleterre; 3° nous sommes convenus que, pour l'Inn, je me désisterais de la portion du territoire que je vous ai dit d'attribuer sur la rive gauche du Danube en remplacement des salines; 4° pour la Galicie, il a été convenu qu'ils garderaient les deux cercles et ne céderaient que jusqu'à Cracovie, avec un arrondissement désigné de manière que les Polonais eussent du sel, et qu'en général la différence serait prise par moitié, c'est-à-dire que la population de la nouvelle Galicie avec le district de Zamosc, qui est ce qu'ils offrent, et la population des deux districts au sud de Cracovie et des trois districts pour la Russie, qui forme la différence des deux projets, seraient divisées en deux; ce qui conduit à vous désister des deux palatinats au sud de Cracovie et de celui de Lemberg; bien entendu qu'à Cracovie il faut joindre une portion des salines. Ainsi voilà donc la question réduite à la plus simple expression. Quant à l'Italie, la Save est convenue.

Voyez des Polonais pour avoir des idées sur les salines, et ayez une entrevue avec les plénipotentiaires autrichiens, afin que vous veniez demain m'en rendre compte à quatre heures après midi, que nous puissions rédiger le traité, et que M. de Bubna puisse le porter, et qu'on en finisse.

D'après l'original non signé. Archives des affaires étrangères.

15883. — AU COMTE FOUCHÉ,

CHARGÉ PAR INTÉRIM DU PORTEFEUILLE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Schœnbrunn, 30 septembre 1809.

Je lis dans le *Journal de Paris* du 24 septembre qu'à Dijon, le 20 septembre, on a commencé à tirer pour la levée des gardes nationales. Je commence à être très-étonné de tout ce qui se passe en France. Dans mon décret du 6 août, la 28e division militaire, dont Dijon fait partie, n'est pas comprise; et quel besoin d'ailleurs de commencer à faire tirer au 20 septembre, lorsque tout est fini? Il y a en vérité de l'inconsidération et de la folie. On me met en armes

toute la France, et inutilement. Dans mon décret du 6 août, je n'ai désigné que les 1re, 2e, 3e, 4e, 15e, 16e, 24e et 25e divisions militaires. Dijon n'est dans aucune de ces divisions. Je ne puis qu'être très-mécontent de tout cela, et vous réitérer ce que je vous écris sans cesse depuis un mois, de faire cesser tout ce mouvement, sans trouble et sans réaction.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15884. — AU VICE-AMIRAL COMTE DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Schœnbrunn, 30 septembre 1809.

Les nouvelles que vous m'envoyez, de la Guadeloupe, sont extrêmement importantes; il en résulte,

1° Qu'il n'y a qu'un vaisseau anglais, *le Pompée*, à la Martinique;

2° Que l'ennemi démolit le fort Desaix.

On ne peut concevoir la folie de ces gens-là, de démanteler les forteresses. Je n'aurais jamais pensé à une expédition pour reprendre la Martinique, si le fort Desaix eût existé; mais, puisqu'il est démoli, cette expédition devient facile.

Vous trouverez ci-joint un décret par lequel j'ordonne le départ des deux frégates de Nantes et de plusieurs bricks pour porter des secours à la Guadeloupe. En envoyant, par des expéditions isolées, comme on l'a déjà fait par *l'Oreste,* des hommes, des fusils et des vivres, cette colonie reprendra un peu de consolation et de vigueur.

Je destine les cinq vaisseaux de Rochefort et les deux divisions de Cherbourg et de Lorient à l'expédition de la Martinique. Je suppose que vous avez déjà donné des ordres à Rochefort pour préparer ces bâtiments. Faites-moi connaître la saison la plus favorable pour reprendre cette colonie et la direction à donner à l'expédition. Les habitants étant pour nous et les Anglais ayant détruit le fort Desaix, avec 4,000 hommes on reprendra la Martinique.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15885. — A M. DE LA BOUILLERIE,

TRÉSORIER DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 30 septembre 1809.

Monsieur la Bouillerie, faites des recherches et un travail clair sur les dettes de la Maison d'Autriche et sur les dettes des provinces,

en me faisant connaître les capitaux et intérêts, et le pays où se payent les intérêts.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15886. — NOTE POUR M. LE COMTE DE MONTALIVET.

Schœnbrunn, 30 septembre 1809.

Renvoyé à M. de Montalivet, pour faire partir, douze heures après la réception de la présente lettre, l'auditeur attaché aux ponts et chaussées, pour le Piémont, avec la mission,

1° D'être arrivé dans six jours à Parme, et, sur-le-champ, de faire travailler à la réparation de la digue. M. de Montalivet mettra les fonds nécessaires à la disposition de l'ingénieur des ponts et chaussées.

2° Quand ce premier besoin sera rempli, l'auditeur prendra des renseignements sur la question relative aux rivières de Parme et de Plaisance, et en général aux rivières de l'Italie française. Il restera le temps nécessaire pour recueillir tous les documents sur cet objet; après quoi il reviendra à Paris. Il m'apportera la vérification que les digues du Pô et des autres rivières sont intactes et que les demandes faites ont été satisfaites. Il y joindra un mémoire qui me fasse connaître à la charge de qui doivent être ces dépenses.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le baron Ernouf.

15887. — À JOACHIM NAPOLÉON, ROI DES DEUX-SICILES, A NAPLES.

Schœnbrunn, 30 septembre 1809.

Je ne pense pas qu'il soit convenable que vous donniez rien à votre ministre Saliceti; d'abord parce qu'il est assez riche, et ensuite parce qu'il n'y a pas assez de temps qu'il vous sert. En général, ne donnez rien à qui que ce soit qu'il ne vous ait servi pendant dix ans.

Vous faites bien d'établir l'usage qu'aucun membre du corps diplomatique ne peut voir ni vous ni la Reine. Laissez parler le ministre de Russie. Les membres du corps diplomatique sont des espions que rien ne peut contenter, qui écrivent d'autant plus de sottises qu'on les traite mieux. Ayez une grande audience diplomatique tous les mois, et ne les voyez que là. Un membre du corps diplomatique ne doit jamais dîner avec vous. Malgré l'usage qu'a adopté l'empereur

de Russie d'inviter, deux jours par semaine, à dîner Caulaincourt, je n'ai jamais invité le prince Kourakine, si ce n'est quelquefois à des parties de chasse. Encore cela ne vaut-il rien, et partez bien du principe que moins le corps diplomatique vous approchera et mieux cela vaudra.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15888. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 1ᵉʳ octobre 1809.

Monsieur de Champagny, j'avais demandé cinq cercles de l'ancienne Galicie : Bochnia, 171,459 habitants; Myslenice, 247,455; Zolkiew, 197,430; Lemberg, 131,831; Zloczow, 191,531; total, 939,706 habitants; indépendamment de la nouvelle Galicie en entier, 1,286,000 habitants, et du cercle de Zamosc, 188,000; total, 1,474,000 habitants.

Ce dernier article étant consenti, la difficulté roule sur les cinq cercles dont la population est de 940,000 habitants.

J'ai, dans ma conférence d'hier, cédé la moitié; il reste donc 470,000 âmes. Je désire qu'on les prenne ainsi, savoir : le cercle de Zolkiew, 197,000 habitants; le cercle de Zloczow, 191,000; un arrondissement autour de Wieliczka, 82,000; total, 470,000 habitants.

Vous remarquerez que le cercle de Cracovie passe déjà sur la rive droite de la Vistule et entoure Podgorze. C'est cette enclave que je veux augmenter de 82,000 âmes, mais de manière que Wieliczka et sa saline y soient compris; je ne me départirai pas de cela.

Vous trouverez ci-joint, sur une petite carte, tout ce qui doit appartenir au duché de Varsovie, couvert d'une teinte. Sa population, par ce moyen, sera de 1,556,000 habitants, savoir : la nouvelle Galicie en entier, 1,286,000 habitants; le cercle de Zamosc, 188,000; l'arrondissement de Wieliczka, 82,000; total, 1,556,000 habitants.

Pour la Russie : le cercle de Zolkiew, 197,000 habitants; le cercle de Zloczow, 191,000; total, 388,000 habitants.

Voici maintenant mon raisonnement sur la Galicie, présenté sous un second rapport. La population entière de la Galicie est de 4,800,000 habitants; la moitié, de 2,400,000; voilà ce que les Autrichiens doivent.

Ils offraient, dans la Galicie, le cercle de Zamosc et la nouvelle

Galicie; nouvelle Galicie, 1,286,000 habitants; cercle de Zamosc, 188,000; ce qui faisait en tout 1,474,000. La différence est donc de 926,000 habitants.

J'ai renoncé hier à la moitié de cette différence pour aplanir les difficultés de la négociation et laisser à l'Autriche le chemin qui conduit de Moravie en Galicie. Cette moitié est de 463,000 âmes.

Les Autrichiens n'auront donc cédé que 1,937,000 âmes; ils en auront gagné 463,000.

Voilà tout ce que je puis faire pour accélérer les négociations. Il est clair que je me relâche de mon ultimatum de quelques cents milliers d'habitants.

Quant aux frontières de Bavière, je me suis désisté hier du territoire de Gmünd, compris entre la Traun et le lac Kammer. La limite depuis Schwannstadt remontera la rive droite de la rivière Ager et du lac Kammer jusqu'aux frontières de Salzburg. Je ne réclame point d'équivalent sur la rive gauche du Danube.

Quant aux articles du renvoi des citoyens français, je n'ai pas voulu me relâcher, j'ai fait sentir l'importance de cette mesure comme conservatrice.

Quant à l'article de la réduction des troupes, j'ai consenti à ce qu'elle n'ait lieu que jusqu'à la paix avec l'Angleterre.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives des affaires étrangères.

15889. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 1er octobre 1809.

Monsieur le Général Clarke, notre militaire est peu instruit; il faut s'occuper de deux ouvrages, l'un pour l'école de Metz, l'autre pour celle de Saint-Cyr.

L'ouvrage pour l'école de Metz doit contenir les ordonnances sur les places, les jugements qu'ont encourus tous les commandants qui ont rendu légèrement la place dont la défense leur était confiée, enfin toutes les ordonnances de Louis XIV et de nos jours qui défendent de rendre une place avant qu'il y ait brèche et que le passage du fossé soit praticable. Dans cet ouvrage, qui comporte plusieurs volumes, il faut faire entrer une dissertation sur la défense des places, qui fasse voir :

1° Comment de vrais militaires, prenant le commandement de places presque démantelées, les ont en peu de temps mises en état

de soutenir un long siége. Il faut entrer, à cet égard, dans de grands détails et citer une quinzaine d'exemples, tels que celui du duc de Guise à Metz et celui du chevalier Bayard à Mézières.

2° Comment ces braves commandants, prévoyant l'attaque de l'ennemi, ont sur-le-champ rectifié la brèche, retranché le bastion; comment, d'ailleurs, le moindre petit ouvrage et une bonne défense des derniers travaux ont considérablement retardé le cheminement des assiégeants. On peut citer le dernier siége de Danzig, où un simple blockhaus nous a fait passer quinze jours pour le couronnement du chemin couvert et le passage du fossé. Il faut, à cette occasion, se récrier contre cette manie qu'ont les officiers du génie de croire qu'une place ne peut se défendre que tant de jours; faire sentir combien cela est absurde et citer des exemples connus de siéges où, au lieu du nombre de jours qu'on avait calculé devoir mettre à faire cheminer les parallèles, on a été forcé d'y employer un temps bien plus considérable, soit par des sorties de la place, soit par des feux croisés, soit par toute autre espèce de retards que la défense de la place a fait naître; faire voir, lorsqu'il existe une brèche, toutes les ressources qui restent encore si la contrescarpe n'a pas sauté, si tous les feux ne sont pas éteints, et comment l'assaut même de la brèche peut manquer si l'on s'est retranché derrière.

Je ne trace là qu'un aperçu des idées qui doivent entrer dans cet ouvrage; c'est un travail complet à faire, et je crois que Carnot, ou tout autre de cette classe, serait très-propre à s'en charger. Le but doit être de faire sentir de quelle importance est la défense des places, et d'exciter l'enthousiasme des jeunes militaires par un grand nombre d'exemples; de faire connaître combien, dans tous les cas, les délais qu'on a mis en avant comme règles du cheminement ont constamment éprouvé des retards dans l'application. Enfin, dans cet ouvrage, on doit faire entrer un grand nombre de faits héroïques, par lesquels se sont immortalisés les commandants qui ont défendu longtemps les places les plus médiocres, et rappeler en même temps les sentences qui, chez toutes les nations, ont flétri ceux qui n'ont pas rempli leur devoir.

L'auteur seul peut concevoir les divisions de cet ouvrage, dont je ne donne l'idée qu'en bloc. Il doit traiter non-seulement ce qui regarde l'officier du génie, mais aussi le commandant et le gouverneur d'une place; il doit apprendre le peu de cas qu'il faut faire des faux bruits que l'ennemi peut répandre, et poser en principe qu'un commandant de place assiégée ne doit faire aucune espèce de raisonnement étranger

à ce dont il est chargé ; qu'il doit se regarder comme isolé de tout ; qu'il doit enfin n'avoir d'autre idée que de défendre sa place, avec tort ou raison, jusqu'à la dernière minute, conformément à ce que prescrivent les ordonnances de Louis XIV et l'exemple des braves gens.

J'attache une grande importance à cet ouvrage, et celui qui le fera bien méritera beaucoup de moi. Il faut que ce soit à la fois un ouvrage de science et d'histoire ; que les récits soient même quelquefois amusants ; qu'il y ait de l'intérêt, des détails, et que, s'il le faut, des plans y soient joints. Cependant il ne faut pas sortir des bornes d'un ouvrage propre à être mis dans les mains des jeunes gens.

Quant à l'ouvrage pour l'École militaire, je désire qu'on y traite de l'administration en campagne, des règles du campement, pour que chacun sache comment se trace un camp, enfin des devoirs d'un colonel ou d'un commandant de colonne d'infanterie. Il faut surtout appuyer sur les devoirs de l'officier qui commande une colonne détachée ; bien exprimer l'idée qu'il ne doit jamais désespérer ; que, fût-il cerné, il ne doit pas capituler ; qu'en pleine campagne il n'y a pour de braves gens qu'une seule manière de se rendre, c'est, comme François Ier et le roi Jean, au milieu de la mêlée et sous les coups de crosse ; que capituler, c'est chercher à sauver tout hors l'honneur ; mais que, lorsqu'on fait comme François Ier, on peut du moins dire comme lui : *Tout est perdu fors l'honneur !* Il faut citer là des exemples, tels que celui du maréchal Mortier à Krems, et un grand nombre d'autres qui remplissent nos annales, pour prouver que des colonnes armées ont trouvé moyen de se faire passage en cherchant toutes leurs ressources dans leur courage ; que quiconque préfère la mort à l'ignominie se sauve et vit avec honneur, et qu'au contraire celui qui préfère la vie meurt en se couvrant de honte. On peut ainsi prendre dans les histoires anciennes ou dans les histoires modernes tous les traits faits pour exciter l'admiration ou le mépris. Au nombre des actions honteuses, il faut mettre les affaires de Blenheim et de Höchstett, et celle du corps de grenadiers français qui, dans la guerre de Sept-Ans, a capitulé. On peut même citer l'affaire du général Dupont, qui, tandis que des colonnes de secours s'avançaient, se tint pour battu dans une première attaque, préféra, pour sauver des bagages, obtenir une prétendue capitulation qui ne fut point exécutée, et entraîna ainsi les autres divisions dans sa perte.

Il y a un grand nombre de traits historiques pour et contre, qu'il faudra choisir et citer, de manière à inspirer toujours l'admiration pour les uns et le mépris pour les autres.

Beaucoup d'autres ouvrages seraient nécessaires pour les écoles ;

et il faudrait peut-être nommer une commission de militaires instruits, que vous chargeriez de faire le prospectus de ces différents ouvrages.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. Hippolyte Carnot.

15890. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 2 octobre 1809.

Monsieur de Champagny, témoignez mon mécontentement au sieur Bourrienne de ce qu'il ne vous rend pas compte des démarches du roi de Westphalie à Hambourg. On assure que le cabinet de Cassel veut obliger les villes hanséatiques à lui faire un prêt. Si cela est, il doit s'y opposer de toutes ses forces, sans cependant empêcher un emprunt qui serait volontaire de la part des citoyens.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives des affaires étrangères.

15891. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 2 octobre 1809.

Écrivez au roi d'Espagne que les Anglais, dans leurs relations, disent avoir pris du canon, qu'ils détaillent le nombre des pièces, que toutes les lettres de l'armée le certifient, et qu'enfin le général Senarmont, dans son rapport, accuse qu'il y a six pièces de canon prises. Écrivez au général Senarmont et au directeur du parc de donner l'état de l'artillerie perdue à la bataille de Talavera ; que la moindre omission serait criminelle ; que ce n'est pas pour imprimer, mais pour savoir la vérité.

Témoignez au général Suchet ma satisfaction sur sa manière de marcher, et faites-lui connaître que je m'en rapporte à lui pour assurer la possession du fort important de Jaca, et qu'il y mette la garnison qu'il jugera convenable. Informez-le que j'ai nommé colonel, comme il le demande, le chef de bataillon Lapeyrolière du 117ᵉ.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15892. — AU COMTE FOUCHÉ,

CHARGÉ PAR INTÉRIM DU PORTEFEUILLE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Schœnbrunn, 2 octobre 1809.

Je reçois votre lettre du 25 septembre. Je suppose que vous avez détruit le régiment des chevau-légers. S'ils veulent faire la guerre,

c'est bien ; sans cela, il est inutile qu'ils occupent de bons chevaux et dépensent l'argent de leurs parents. Les gardes nationales de Paris, en 1789, n'avaient pas d'hommes à cheval. Cela finira la querelle des colonels. A ce sujet, j'ai lieu d'être mécontent que vous ayez arrêté l'effet de mon décret. Personne n'a ce droit en France. Lorsque vous avez reçu mon décret, vous deviez l'exécuter comme vous avez fait pour le maréchal Serurier. En général, j'ai toujours le même reproche à vous faire : vous ne mettez pas assez de légalité dans votre conduite. Vous devez ne pas faire ce qui vous paraît le plus convenable, mais accorder tout avec la règle.

On me rend compte qu'un nommé Julian porte les épaulettes de colonel ; faites-les-lui retirer, si vous ne voulez pas que je les lui fasse honteusement arracher. J'ai écrit au ministre de la guerre pour lui faire connaître mon intention. Que personne ne porte d'épaulettes d'officier sans avoir un brevet de moi. J'en excepte les officiers des gardes nationales des cinq divisions des côtes, qui pourront porter les épaulettes, jusqu'à celles de capitaine, lorsque le ministre les aura prévenus qu'il a mis leur nom sous mes yeux. Mais je désire que cela se fasse sans blesser personne, car ceux qui se sont mis en avant ont voulu être utiles ; il ne faut point les dégoûter.

Je m'étonne qu'à la course du Champ-de-Mars il n'y ait eu que quatre chevaux. Il devait y en avoir autant que de départements. Cette institution est encore dans l'enfance.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15893. — A JOACHIM NAPOLÉON, ROI DES DEUX-SICILES, A NAPLES.

Schœnbrunn, 2 octobre 1809.

L'idée de m'envoyer des brigands pour recruter les régiments napolitains qui sont à mon service ne vaut rien. Vous savez que la plus grande partie de ceux que vous m'avez envoyés ont déserté. Il y a trop de brigands en Espagne. Il ne faut donc pas songer à ce que vous me proposez.

Je donne ordre au ministre de la guerre de vous envoyer tous les officiers napolitains qui sont dans les troupes françaises ou italiennes.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15894. — NOTE

SUR DES INSCRIPTIONS PROPOSÉES POUR L'ARC DE TRIOMPHE.

Schœnbrunn, 3 octobre 1809.

L'Institut propose de donner à l'Empereur le titre d'*Auguste* et de *Germanicus*. Auguste n'a eu que la bataille d'Actium. Germanicus a pu intéresser les Romains par ses malheurs, mais il n'a illustré sa vie que par des souvenirs très-médiocres.

On ne voit rien dans le souvenir des empereurs romains que l'on puisse envier. Un des plus grands soins de l'Institut et des hommes de lettres doit être de s'attacher à mettre une grande différence entre eux et les faits de notre histoire. Quel horrible souvenir pour les générations que celui de Tibère, Caligula, Néron, Domitien et de tous ces princes qui régnèrent sans lois légitimes, sans transmission d'hérédité, et, par des raisons inutiles à définir, commirent tant de crimes et firent peser tant de maux sur Rome!

Le seul homme, et il n'était pas empereur, qui s'illustra par caractère et par tant d'illustres actions, c'est César. S'il était un titre que l'Empereur pût désirer, ce serait celui de *César*. Mais tant de petits princes ont tellement déshonoré ce titre (si cela était possible), que cela ne se rapproche plus de la mémoire du grand César, mais de celle de ce tas de princes allemands aussi faibles qu'ignorants et dont aucun n'a laissé de souvenirs parmi les hommes.

Le titre de l'Empereur est celui d'*Empereur des Français*. Il ne veut donc aucune assimilation, ni le titre d'*Auguste,* ni celui de *Germanicus,* ni même celui de *César*.

Quant à la langue dans laquelle les inscriptions doivent être rédigées, c'est la langue française. Les Romains se servirent quelquefois de la langue grecque dans leurs inscriptions, mais c'était un reste de l'influence des Grecs sur les arts et les sciences à Rome. La langue française est la plus cultivée de toutes les langues modernes; elle est plus définie, plus répandue que les langues mortes. On ne veut donc point d'autres langues pour les inscriptions que la langue française.

D'après la copie. Bibliothèque impériale.

15895. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 3 octobre 1809.

Monsieur de Champagny, il faut approfondir ce que c'est que des effets qui courent sur la place sous le titre de *billets de Carniole* et de

billets de Trieste, si c'est au compte des provinces ou de la Maison d'Autriche, afin qu'on ne nous mette pas des dettes sur le corps.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15896. — AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU,

MINISTRE DES CULTES, A PARIS.

Schœnbrunn, 3 octobre 1809.

Monsieur Bigot Préameneu, je désire que vous fassiez faire deux ouvrages soignés et qui passeront sous vos yeux : l'un sur la grande discussion qui eut lieu à l'occasion du concordat de Léon X, sous François Ier et sous le ministère du chancelier Duprat. Il faut qu'il n'y ait que des citations dans cet ouvrage, en rapportant les phrases originales des historiens, les requêtes de l'Université, les discours des gens du roi, les remontrances du Parlement et tout ce qui a été dit à cette importante époque contre la cour de Rome et pour l'indépendance de l'Église gallicane. Je désire qu'un recueil de toutes ces pièces soit fait en un volume, qui aura le titre d'*Histoire du Concordat de Léon X*. Chargez de ce travail un homme versé dans ces matières et qui se tienne dans la limite; qu'en général il mette peu du sien; qu'il fasse un récit intéressant des faits, mais qu'il cite tout ce qui est émané de l'Université, de la Sorbonne, du Parlement, à cette célèbre époque. Le second ouvrage aura pour titre : *Histoire des guerres que les Papes ont faites à la puissance qui avait de la prépondérance en Italie, et spécialement à la France*. L'idée primordiale de cet ouvrage doit être que les Papes ont constamment fait la guerre à toute puissance qui acquérait de la prépondérance en Italie; qu'alors ils employaient les armes spirituelles pour soutenir le temporel; de là des désordres incalculables dans l'Église; que les Papes n'ont jamais été engagés dans des guerres que dans des vues temporelles et pour avoir les moyens de donner des souverainetés à leurs neveux. Cet ouvrage doit être fait par un homme qui reste constamment dans les principes de la religion, mais se tienne rigoureusement sur la limite qui distingue le temporel du spirituel.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la baronne de Nougarède de Fayet.

15897. — AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU,

MINISTRE DES CULTES, A PARIS.

Schœnbrunn, 3 octobre 1809.

Monsieur Bigot Préameneu, en lisant l'ensemble du mandement de l'évêque de Saint-Brieuc, je pense comme vous. La phrase qu'on m'avait mise sous les yeux m'avait paru douteuse; cela prouve le danger d'isoler des passages. Il me semble que l'ensemble du mandement est bon. J'ai lu avec intérêt l'extrait que vous m'avez remis sur les mandements des évêques. Je désire que vous me fassiez relier tous ces mandements en un seul volume et que vous me le remettiez. Faites mettre dans les journaux ecclésiastiques un extrait des mandements des principaux évêques sur ma lettre, à peu près comme celui que vous m'avez remis, en en retranchant les mandements mauvais ou douteux, et en développant mieux ce qui caractérise, dans les bons mandements, l'attachement au Gouvernement et les lumières de leurs auteurs sur la limite des deux pouvoirs.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la baronne de Nougarède de Fayet.

15898. — AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU,

MINISTRE DES CULTES, A PARIS.

Schœnbrunn, 3 octobre 1809.

Monsieur Bigot Préameneu, quelles sont les trois meilleures têtes du clergé de France comme théologiens gallicans?

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la baronne de Nougarède de Fayet.

15899. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 3 octobre 1809.

Écrivez au roi d'Espagne qu'il est nécessaire de faire construire et d'occuper une forte tête de pont sur la rive gauche du Tage et de faire travailler à plusieurs ponts, afin de pouvoir manœuvrer facilement sur les deux rives.

Faites connaître au Roi que mes troupes en Espagne manquent de tout, parce que mes généraux n'ont aucun pouvoir dans les provinces, et que, les autorités espagnoles étant faibles, les agents de la junte en profitent pour lui faire passer l'argent; qu'il faut donc que les commandants des provinces aient l'administration du pays; que, dans

la saison actuelle, qui est la bonne pour l'Espagne, il ne doit pas souffrir que l'ennemi approche de plusieurs marches du Tage, en tombant sur le premier qui se présente; que c'est d'ailleurs le moyen d'avoir des subsistances et d'ôter à l'ennemi des ressources en recrues et en vivres; qu'il est contre toutes les règles de la guerre que, quand on occupe une position comme Plasencia, on laisse l'ennemi en position de couper les différents corps; qu'il ne faut donc pas souffrir que l'ennemi approche de plusieurs marches d'Almaraz; que la position qu'occupe l'armée est timide, mauvaise, et ne peut donner lieu qu'à des malheurs; qu'en ayant, au contraire, des ponts sur le Tage, avec de bonnes têtes de pont pour assurer sa retraite, et en battant sans cesse la plaine sans en laisser approcher l'ennemi, on saura ce qu'il fait, on empêchera sa réunion et on se ménagera les moyens d'être réuni à temps; que la position actuelle est absurde et contraire à tous les principes : pourquoi, du moment que 7 à 8,000 hommes sont venus bivouaquer devant Belvis de Monroy, ne les a-t-on pas attaqués et battus?

Écrivez aux généraux Kellermann et Thiebault et au général commandant en Aragon de ne pas se laisser trahir par les Espagnols et de prendre des mesures pour garnir les magasins, se procurer des vivres, des moyens de charroi et tout ce qui est nécessaire à la troupe.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15900. — A ALEXANDRE, PRINCE DE NEUCHATEL,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 3 octobre 1809.

Mon Cousin, le régiment des chevau-légers polonais se trouvant dans des cantonnements infectés d'une fièvre contagieuse, mon intention est qu'il monte à cheval à midi et parte pour Saint-Pœlten, où il sera cantonné dans la ville et environs. Ce régiment emmènera avec lui son dépôt et ses convalescents.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15901. — AU COMTE MOLLIEN,

MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Schœnbrunn, 5 octobre 1809.

Monsieur Mollien, Maret vous aura envoyé le budget du quatrième trimestre de l'année. Il est probable que, dans le courant de novem-

bre, toute la Garde sera rentrée en France, et que probablement une partie de l'armée y sera également de retour. Il est donc nécessaire que vous preniez des précautions pour que la solde ne soit pas payée deux fois, à l'armée et en France. Cette campagne ne m'a pas rendu autant que la précédente. Cependant, par les articles secrets des traités, je recevrai 100 millions sur la contribution ; mais je ne crois pas que, y compris les magasins que je vendrai, j'aie reçu, jusqu'à cette heure, plus de 50 millions. Cette campagne ne m'aura donc rendu que 150 millions.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

15902. — A ÉLISA NAPOLÉON,

GRANDE-DUCHESSE DE TOSCANE, A FLORENCE.

Schœnbrunn, 5 octobre 1809.

Ma Sœur, je reçois votre lettre du 28 septembre. Vous me dites que soixante cures sont vacantes dans le pays d'Arezzo ; je ne vois pas pourquoi ces cures sont restées vacantes. Je désire que vous ayez soin qu'on y nomme promptement des bons sujets et qui me soient attachés. Vous me dites aussi que le superbe domaine de la liste civile dans le val de Chiana n'a pas de directeur : voyez l'intendant de ma liste civile et faites nommer un directeur capable ; cela ne dépasse pas vos attributions. Quant aux curés, c'est à l'évêque à les nommer, et je désire qu'il s'en occupe sans retard. Vous me dites que les chemins sont en mauvais état ; il faut vous occuper de les faire rétablir ; j'ai accordé des fonds suffisants pour les travaux de cette année ; levez tous les obstacles.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par S. A. Mme la princesse Baciocchi.

15903. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 6 octobre 1809, trois heures du matin.

Monsieur de Champagny, je reçois votre lettre. Je vais aujourd'hui jusqu'aux frontières de la Styrie, pour voir le pays et le débouché des montagnes. Vous pouvez dire que j'ai été voir les troupes de l'armée d'Italie au delà de Neustadt.

Ayez aujourd'hui une conférence peu parleuse, dans laquelle vous direz au prince de Liechtenstein qu'il connaît mon ultimatum et que la paix est à ces conditions. S'il ne répond pas d'une manière satis-

faisante, vous remettrez la note ci-jointe, que vous tiendrez toute faite. Vous ne manquerez pas d'ajouter que le prince de Liechtenstein me marque peu d'égards; que, depuis quatre ou cinq jours que je le presse de finir, il tend à dénaturer la négociation; que je pensais toujours que la moitié des mines pouvait le satisfaire; que la question de l'Inn ne pouvait être renouvelée, ni aucune modification admise, sans faire rétrograder la négociation au delà de ce qu'elle était; que c'est enfin se moquer de vous et de moi. Parlez clair; dites-lui qu'il réfléchisse sur la note, et que ce soir, à mon retour, je désire en connaître le résultat; que, voulant faire une campagne avant l'hiver, je ne puis attendre plus longtemps. Si cela est bien fait, je dois trouver la paix faite à mon arrivée; et cela sera bien fait, si c'est dit solennellement et d'un ton positif. Au fond, la négociation devient ridicule. Vous ne manquerez pas de faire connaître que cet ultimatum a été donné ce matin avant mon départ.

NAPOLÉON.

NOTE.

Le soussigné, ministre des relations extérieures, est chargé de faire connaître au prince de Liechtenstein que le *sine qua non* des négociations est dans les conditions qu'il lui a fait connaître hier; que, depuis trois mois, les négociations traînent sans arriver à aucun résultat; que S. M. l'Empereur, dans son ultimatum qu'il avait donné dans sa lettre à l'empereur d'Autriche, avait demandé 1,600,000 âmes sur la frontière de l'Inn et sur celle de l'Italie, et que cependant, par son *sine qua non*, il se contente entre 1,400,000 et 1,500,000 âmes; qu'il avait demandé en Galicie 2,500,000 habitants; qu'il se contente cependant de 1,900,000; qu'admettre d'autres conditions serait contraire à son honneur et aux promesses qu'il avait faites en annonçant à l'empereur d'Autriche, dans sa lettre, que les conditions qu'elle renfermait étaient son ultimatum; que, d'ailleurs, Sa Majesté est résolue à ne pas se désister de son *sine qua non*; que c'est donc au prince de Liechtenstein à prendre son parti sur cette déclaration.

D'après la copie. Archives des affaires étrangères.

15904. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 6 octobre 1809.

Monsieur le Général Clarke, je vois dans les journaux une lettre du général Senarmont à la cour de Carlsruhe, dans laquelle il lui rend compte de la bravoure qu'ont montrée les troupes de Bade, etc.

Je trouve ces rapports extrêmement déplacés. Faites une circulaire aux généraux qui ont des troupes alliées sous leurs ordres pour leur interdire toute correspondance avec les cours étrangères, et faites-leur connaître que j'ai témoigné mon mécontentement au général Senarmont pour avoir écrit cette lettre.

Un autre général a écrit au roi de Hollande. Tout cela est ridicule.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15905. — NOTE

POUR LES MINISTRES DE L'INTÉRIEUR ET DE LA MARINE.

Schœnbrunn, 7 octobre 1809.

De ce que la Spezia est devenue port militaire, on en conclut qu'il est inutile de former à Bouc un port militaire et de construction de vaisseaux de guerre. La Spezia et le port de Bouc n'ont rien de commun, et l'on pourrait même dire que c'est parce que la Spezia est devenue port de guerre, qu'il faut former à Bouc des établissements pour la construction de trois ou quatre vaisseaux de ligne. On ne ferait plus de construction à Toulon, qui deviendrait exclusivement port d'armement et de radoub. Bouc a une qualité essentielle pour être port de construction, puisqu'il se trouve à l'embouchure d'un fleuve qui communique, par les moyens de navigation, tant exécutés qu'en exécution, avec l'Océan et toutes les grandes rivières de France.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15906. — AU GÉNÉRAL COMTE DEJEAN,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 7 octobre 1809.

Dans le dernier état de situation, au 1er août, il y avait à Bayonne 9,000 habits de ligne et 1,500 légers. Cela sera suffisant pour habiller les 7,000 hommes que j'ai ordonné d'y diriger. Je vois qu'il y avait 20,000 chemises, 80,000 paires de souliers et tout ce qui est nécessaire.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15907. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 7 octobre 1809.

Mon Cousin, mettez à l'ordre l'enquête faite sur l'adjudant com-

mandant Mériage et les réponses de cet officier, en faisant connaître que, en conséquence de ces pièces, Sa Majesté le déclare exempt de tout blâme. Je vous ai recommandé de faire imprimer l'ordre du jour[1] dans le *Moniteur*. Faites-y mettre également le résultat de la présente enquête.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15908. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 7 octobre 1809.

Je reçois votre lettre du 30 septembre. Je vois avec plaisir qu'il y a en France plus de voitures neuves que je ne pensais; qu'il y en a 600 à Strasbourg, parmi lesquelles 120 haquets à bateaux; les bateaux y sont-ils? qu'entre Strasbourg et Mayence, Auxonne, Metz et

[1] ORDRE DU JOUR.

Quartier impérial de Schœnbrunn, 1er octobre 1809.

Le nommé Guéniard, secrétaire de l'adjudant commandant Mériage, commandant de la place de Vienne, ayant été convaincu, d'après le jugement d'une commission militaire, d'avoir eu des intelligences avec l'ennemi et d'en avoir reçu de l'argent, a été condamné à la peine de mort et exécuté aujourd'hui.

L'Empereur ordonne que l'adjudant commandant Mériage, commandant de la ville de Vienne, soit remplacé dans ce commandement, et qu'il soit nommé une commission d'enquête, composée de quatre officiers généraux, pour informer :

1° Si M. Mériage connaissait le sieur Guéniard quand il l'a pris pour secrétaire;

2° Quelles mesures a prises l'adjudant commandant Mériage pour s'assurer des mœurs, de l'honnêteté et de la moralité de cet homme avant de lui conférer une place aussi importante et dans laquelle il était à même de connaître les détails de l'armée;

3° M. Mériage s'était-il procuré des renseignements sur la conduite antérieure du sieur Guéniard auprès des personnes auxquelles cet individu était attaché? Était-il porteur de papiers et de titres qui garantissaient sa conduite passée?

4° Comment M. Mériage a-t-il pu ignorer que le sieur Guéniard était mal famé depuis longtemps?

Sa Majesté fait connaître à MM. les officiers des états-majors, commandants d'armes et à MM. les chefs d'administration, qu'ils doivent répondre des personnes auxquelles ils accordent leur confiance. Leur premier devoir est de ne s'attacher que des hommes bien famés et connus par leur conduite antérieure, et de repousser loin d'eux ces individus tarés dans l'opinion publique et immoraux, qui, par leur esprit d'intrigue, ont plus de facilité à se mettre en avant, à tromper ceux qui les emploient et à trahir les secrets des cabinets où ils sont entrés.

Le prince de Neuchâtel, major général,
ALEXANDRE.

D'après la copie. Archives de la marine.

la Fère j'ai 900 voitures neuves; c'est la moitié de ce que je demande. Ce qui existe à Grenoble doit être tenu en réserve pour l'Italie, en cas de malheur et qu'il fallût reformer une armée sur les Alpes. Je vois 300 voitures marquées en encre rouge; je présume qu'elles sont à réparer. Au total, cet état est plus satisfaisant que je ne le croyais, et ma croyance est simple : vous m'aviez écrit que vous n'aviez pas de voitures. Vous avez justifié le directeur d'artillerie de Mayence d'avoir donné de mauvaise artillerie au corps de Hanau, en disant qu'il n'y avait pas d'artillerie ; cependant il y avait là 120 voitures.

Il faut avoir un grand nombre de forges de campagne, non-seulement pour l'artillerie, mais pour que je puisse au besoin en prendre pour la cavalerie. Cela étant, faites vos commandes et organisez vos arsenaux de manière qu'on y travaille sans relâche. Présentez-moi un nouveau projet. Je désire que vous regardiez comme à compte sur les 2,200 voitures que j'ai demandées celles qui sont à Strasbourg, Metz, la Fère, Auxonne et Mayence. Il faut également compter celles que vous faites confectionner et qui entrent dans les budgets des années 1809 et 1810, parce que j'estime que ce ne sera qu'en 1811 que vous pourrez avoir 3,000 voitures que je demande, au lieu de 2,200. Il est probable que celles que vous avez formeront un nombre de 1,000 à 1,200, et, comme je veux conserver les mêmes fonds que j'ai accordés par le budget de cette année, on pourra employer le surplus d'affûts de place et de côte.

Résumé. — Je désire que mes arsenaux soient organisés de manière qu'au 1er janvier 1811 j'aie dans mes arsenaux du Rhin 2,500 voitures de campagne neuves, indépendamment de 3 ou 400 voitures que la Grande Armée y déposera. Ce nombre de 2,500 voitures se compose : 1° des voitures neuves existant aujourd'hui, 2° de celles à faire par le budget de 1809, 3° de celles à faire par le budget de 1810, 4° du supplément à faire en conséquence du budget extraordinaire de cette année, c'est-à-dire sur les fonds accordés par mon dernier décret. Présentez-moi, à mon retour à Paris, un travail là-dessus.

Un second travail que je désire que vous me fassiez faire est celui-ci : me faire connaître, 1° le nombre d'affûts de côte, de siége et de place existant dans mes arsenaux, 2° les commandes que vous avez faites en conséquence du budget de 1809, 3° les commandes que vous avez faites sur le budget de 1810, 4° enfin l'extraordinaire pour consommer les fonds que j'ai mis cette année pour les voitures d'artillerie.

Je vous prie de considérer quatre choses : 1° que j'ai pour principe,

non-seulement d'avoir une grande quantité d'affûts et de canons à la Fère, comme place centrale et près de Paris ; 2° que je veux faire de Metz, comme place forte et éloignée des frontières, le grand dépôt de mon matériel ; 3° qu'il faut que Turin puisse fournir à l'armement d'Alexandrie ; 4° qu'il faut que le Nord puisse fournir au grand armement d'Anvers et de l'Escaut, car je désire que les batteries du fort Lillo et autres forts soient sur affûts de place et de côte, ainsi que celles d'Anvers. Jusqu'à cette heure il n'y a que des batteries sur affûts marins ; il faut changer cet état de choses.

Faites travailler avec la plus grande activité possible dans les arsenaux. L'Empire est vaste, et les besoins sont considérables.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15909. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 7 octobre 1809.

Monsieur le Général Clarke, donnez l'ordre à Bayonne qu'on forme un régiment de marche tiré des dépôts des 34e, 114e, 115e, 116e, 117e, 118e, 119e et 120e. Ce régiment restera réuni à Bayonne jusqu'à ce qu'il soit bien habillé, bien discipliné et fort de 3 à 4,000 hommes. Le 1er novembre, le général Hédouville en passera la revue et me fera connaître sa situation.

Vous passerez à Paris la revue des deux bataillons de la Vistule et des 200 lanciers. Vous dirigerez de Sedan tout ce qu'il y aurait de disponible sur ces deux corps, en leur faisant donner ce qui leur est nécessaire pour les porter à 1,500 hommes d'infanterie et 300 chevaux. Vous me ferez connaître, au 20 octobre, la situation de ces corps pour que j'indique leur destination.

Vous dirigerez sur Orléans le bataillon irlandais et les autres troupes que vous destineriez pour l'Espagne.

Réunissez à Paris tout ce que les dépôts de dragons pourront fournir après avoir complété les six régiments provisoires à 6,000 hommes, et tâchez de porter ce nombre d'hommes à 3,000. Vous pourrez former de ces 3,000 hommes deux ou trois régiments de marche. Ces régiments de marche attendront à Tours, et autres lieux où le fourrage est abondant, l'arrivée des régiments provisoires, pour se joindre à eux. Par là, j'aurai neuf régiments provisoires de dragons, composés des 3es et 4es escadrons et formant 9,000 chevaux.

Mon intention est de réunir, pour le commencement de décembre, 80,000 hommes d'infanterie et 15 à 16,000 chevaux, pour entrer

en Espagne avec ces renforts. Je suppose que l'ennemi aura évacué l'île de Walcheren. Voici comment je suppose que je pourrai former ce corps de 100,000 hommes.

Infanterie : 9,000 hommes, composés des 26e, 66e, 82e, d'un bataillon hanovrien et d'un bataillon de la légion du Midi ; 6,000 hommes des 47e, 15e, 86e et 76e ; 3,000 hommes du 22e de ligne ; 8,000 hommes des neuf bataillons du corps du duc d'Abrantès et du régiment de Berg ; 3,000 hommes du régiment de marche qui se forme à Strasbourg ; 3,000 hommes du régiment de marche qui se forme à Maëstricht ; 14,000 hommes des six demi-brigades provisoires de l'armée du Nord ; 3,000 hommes du régiment de marche qui se forme à Bayonne ; 19,000 hommes provenant de tout ce qui se trouve disponible aux dépôts de tous les régiments, en France, qui seront dirigés sur Bayonne et incorporés dans les régiments d'Espagne ; 10,000 hommes de la Garde ; total, 80,000 hommes d'infanterie et 4,000 hommes de troupes alliées.

Cavalerie : 9,000 dragons des neuf régiments provisoires ; 2,000 hommes provenant des dépôts de chasseurs et hussards qui ont leurs régiments en Espagne ; 1,000 hommes du régiment provisoire ; 600 hommes du régiment de chasseurs du grand-duché de Berg ; 3,400 hommes de tous les dépôts de chasseurs et hussards qui sont en France, à incorporer dans les régiments de l'armée d'Espagne, y compris 1,000 hommes tirés des dépôts de cuirassiers pour le 13e de cuirassiers ; total, 16,000 hommes de cavalerie.

Ce qui, avec les 80,000 hommes d'infanterie française et les 4,000 alliés, fera 100,000 hommes, que mon intention est d'avoir réunis, entre Bayonne et Orléans, dans le mois de décembre, pour entrer en Espagne.

Je désire que vous fassiez faire ce travail dans vos bureaux, afin de rectifier ces calculs, et que vous me présentiez la formation d'une réserve de 100,000 hommes, en n'y comprenant aucun homme de l'armée d'Allemagne, si ce n'est le corps du duc d'Abrantès.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15910. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 7 octobre 1809.

J'ai à l'armée une grande quantité de chevaux d'artillerie. Une partie se rendra à Laybach, où sera le quartier général de l'armée

d'Italie; une partie restera dans le nord de l'Allemagne avec le duc d'Auerstaedt. Mon intention est d'en envoyer 2,000 à l'armée d'Espagne. Je suppose qu'il en rentrera en France au moins 8 ou 9,000. Je désire que ces 8 ou 9,000 chevaux soient répartis dans l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté et la 26e division militaire, chez les paysans. Présentez-moi un projet là-dessus. Je désire qu'à peine arrivés ces chevaux soient distribués, afin qu'ils ne coûtent rien. Quant aux harnais, on les placera à Metz, Strasbourg, Mayence. Je ferai la même chose pour ma Garde. J'enverrai en Espagne un millier de ces chevaux, et j'en placerai un millier autour de la Fère.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15911. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 7 octobre 1809.

Mon intention est de faire construire un pont sur pilotis à Huningue. Concertez-vous avec le ministre de l'intérieur pour cela. Faites faire le projet d'un fort en avant de Huningue, afin que je sois maître du pont. Toutes mes troupes venant par la Franche-Comté sont obligées de passer par le pont de Bâle, si je n'ai point un pont à Huningue. Faites-vous faire un rapport là-dessus par le génie. Cela sera d'autant plus à propos que Huningue est, je crois, une place d'une certaine force.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15912. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 7 octobre 1809.

Je vous ai fait connaître que la paix serait bientôt signée. Les plénipotentiaires sont d'accord, et on rédige le traité. Je crois devoir vous renouveler cet avis, non pour que vous contremandiez les mesures que j'ai ordonnées, mais pour que vous arrêtiez, dans quelque lieu qu'elles se trouvent, les troupes en marche pour l'Allemagne, et pour que vous m'en rendiez compte.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15913. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 7 octobre 1809.

Il y a à Magdeburg une grande quantité d'artillerie qui m'appartient, qu'il faut faire venir en France. Il y a dans les places frontières de France de l'artillerie de siége, qui ne devrait pas y être : à Wesel, Mayence, Strasbourg, par exemple. Ces places peuvent être investies un jour, il n'y faut donc laisser que l'artillerie nécessaire pour leur défense. L'excédant doit être évacué sur les places de seconde ligne, et spécialement sur Metz, qui doit être considéré comme le grand arsenal et le grand dépôt.

Faites partir pour Wesel toute l'artillerie de ces places qui peut être appropriée pour la défense d'Anvers. Je suppose que deux cents pièces de canon, depuis le calibre de 36 jusqu'à celui de 12, sont nécessaires pour Anvers.

Je pense également qu'il faut mettre le directeur d'artillerie à Anvers.

Je suppose que dans le Hanovre il n'y a plus d'artillerie, et que celle de Hameln a été dirigée sur le Rhin.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15914. — A FRÉDÉRIC-AUGUSTE, ROI DE SAXE, A DRESDE.

Schœnbrunn, 8 octobre 1809.

J'expédie à Votre Majesté mon officier d'ordonnance Marbeuf pour lui donner des nouvelles de la situation des négociations. Tout porte à croire que demain nous serons d'accord aux termes suivants : la nouvelle Galicie avec la moitié des mines de Wieliczka et le cercle de Zamosc, formant une population de 1,500,000 habitants, seront réunis au duché de Varsovie ; toutes les enclaves que la Maison d'Autriche a en Saxe, consistant en cinq ou six villages, seront réunies au royaume de Saxe. Je désire que cela reste encore secret. Par cette réunion, le duché de Varsovie se trouvera avoir quatre millions de population ; Cracovie, avec un arrondissement sur la rive droite de la Vistule, en fera partie.

J'expédierai un courrier extraordinaire à Votre Majesté sitôt que cela sera signé. Je compte me rendre moi-même immédiatement à Paris, et je ne pense pas avoir le temps ni d'aller à Dresde ni de me rencontrer sur la route avec Votre Majesté.

En considérant la situation des choses pour de nouvelles vicissitudes, les fortifications de Dresde me paraissent devoir jouer peu de

rôle dans nos mains, et il est à craindre que, si les Autrichiens s'en emparaient, ils ne les rétablissent, parce qu'ils ne tiendront pas à considération de conserver ou de brûler les faubourgs. Je crois donc qu'il est convenable de faire sauter les remparts et de mettre par là cette belle et grande ville à l'abri de tout événement militaire. Mais Votre Majesté doit avoir une place forte où ses dépôts, ses canons, ses chancelleries et tous les objets importants puissent être renfermés. Cette place me paraît devoir être Wittenberg. Je voudrais là une grande place qui nous rendît maîtres du pont et qui se coordonnât avec Magdeburg. Ce serait le boulevard de la monarchie de Votre Majesté. Même dans l'état où je l'avais mise, cette place était à l'abri d'un coup de main. Je prie Votre Majesté de me faire connaître son opinion.

Les fortifications de Praga nous ont rendu, cette année, de grands services. Peut-être serait-il convenable d'entourer Varsovie par six ou sept forts d'un même échantillon qui seraient liés par des lignes. La population étant d'un esprit qui la met à même de se défendre, ces lignes pourraient être d'un grand intérêt.

Je prie Votre Majesté de garder toutes ces nouvelles pour elle seule. Elle connaît la situation de l'Europe; elle doit être convaincue de l'importance de mettre son infanterie, sa cavalerie, son artillerie sur un bon pied, afin que, dans tout événement, elle puisse avoir un corps de 30,000 Saxons, qui, avec son armée de Varsovie, la mettrait en position de n'avoir jamais rien à craindre de la Prusse.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15915. — AU MARÉCHAL MONCEY, DUC DE CONEGLIANO, INSPECTEUR GÉNÉRAL DE LA GENDARMERIE, A LILLE.

Schœnbrunn, 8 octobre 1809.

J'ai appris avec intérêt la conduite distinguée que le sous-lieutenant de gendarmerie Foison, le maréchal des logis Legras et le gendarme Poulain, ont tenue dans l'affaire du brigand Daché. Je désire que vous fassiez connaître à toute ma gendarmerie les preuves éclatantes que je viens de leur donner de ma satisfaction et l'intention où je suis d'honorer et de récompenser les officiers, sous-officiers et soldats de ma gendarmerie qui se distinguent par des actes de courage et de dévouement, ou qui montrent une spéciale activité dans la poursuite de ces restes impurs des guerres civiles que l'Angleterre solde et vomit sur nos côtes, et pour réprimer les ennemis de l'ordre

et des lois. Je suis bien aise que ma gendarmerie trouve dans cette circonstance une preuve de la satisfaction que j'ai de ses services.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15916. — ORDRE POUR M. LABOURDONNAYE,

OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 8 octobre 1809.

L'officier d'ordonnance Labourdonnaye portera la lettre ci-jointe au duc d'Istrie. Il restera huit ou dix jours à Anvers, ira voir la situation des troupes dans le Sud-Beveland et parcourra la ligne des avant-postes anglais, et viendra me rendre compte de la situation des choses, où je serai.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15917. — AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE,

COMMANDANT L'ARMÉE DU NORD, A ANVERS.

Schœnbrunn, 8 octobre 1809.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 29 septembre. Je suis bien aise de vous savoir à la tête de mon armée du Nord. Quoique je n'aie point lieu d'être mécontent du prince de Ponte-Corvo, je n'ai cependant pas jugé devoir laisser un homme d'une opinion si chancelante à la tête de forces si considérables. Il faut faire parfaitement armer Anvers, ainsi que tous les ouvrages avancés, et il faut que l'artillerie de terre fasse venir suffisamment de pièces de bronze et d'affûts de place pour que cet armement soit en règle et conforme aux principes de l'artillerie. Je suppose que tous les ouvrages avancés sont couverts par des fossés pleins d'eau, que j'ai ordonnés il y a plusieurs années; je suppose également qu'ils sont bien armés. Une partie des fortifications d'Anvers doit être soutenue par des inondations; une autre partie a besoin d'être couverte par des forts et des camps retranchés. Le génie doit avoir des notes que j'ai dictées et envoyées au ministre de la guerre; faites-vous-en donner une copie. Parcourez les remparts d'Anvers et envoyez-moi un détail, front par front, bastion par bastion, de toutes les fortifications de la place et des ouvrages avancés, avec une carte qui me fasse connaître la position comme si j'y étais. Faites ce travail vous-même. Faites-moi faire un projet de camp retranché pour lier les inondations, à peu près comme les ouvrages que j'ai fait faire à Spitz ou les réduits de l'île Napoléon, afin

que 20,000 hommes de gardes nationales soient là inattaquables par 20 ou 30,000 hommes de bonnes troupes. Il me semble que le fort Lillo et Anvers sont liés par une inondation. Il sera nécessaire d'établir des redoutes sur les différentes digues, pour que l'ennemi ne puisse pas se porter sur le chemin d'Anvers à Lillo. J'ai donné des ordres pour construire à Anvers un bassin capable de recevoir trente vaisseaux de guerre. Je désire que la plupart des pièces de côte placées le long de l'Escaut soient sur affûts de côte. Faites-moi connaître la force de chaque batterie, le calibre et la qualité des pièces, l'état des affûts, l'espèce des mortiers, afin que je voie si cela est suffisant. Les Hollandais sont sous vos ordres; allez donc visiter l'île de Sud-Beveland, et ordonnez qu'on tire de Berg-op-Zoom et des autres places l'artillerie nécessaire pour établir des redoutes et des batteries devant l'île de Walcheren. J'attendrai avec impatience le résultat de cette visite. Faites-moi connaître le détail des bâtiments de la flottille française que vous avez. Envoyez à Boulogne pour faire partir et presser l'arrivée de ceux qui sont déjà partis. Joignez-y l'état de la flottille hollandaise. Le moment approche où il faut enlever l'île de Walcheren. Les maladies doivent avoir anéanti l'armée anglaise. Il est nécessaire que vous écriviez tous les jours au ministre de la guerre, qui me mettra vos lettres sous les yeux; entrez dans les plus grands détails. Il est également nécessaire que vous me présentiez un projet d'attaque pour l'île de Walcheren.

Tout porte à penser que la paix sera signée sous peu de jours.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse d'Istrie.

15918. — AU CARDINAL FESCH, ARCHEVÊQUE DE LYON.

Schœnbrunn, 8 octobre 1809.

J'ai reçu votre lettre du 30 septembre. Je ne mets jamais en comparaison l'intérêt des affaires spirituelles avec celui des affaires temporelles. Si les missions étrangères jugent profitable de se mettre sous la protection de l'Angleterre, je le verrai avec plaisir, puisque cette nation est plus en état que moi de protéger leur sainte entreprise. Qu'elles mettent donc de côté toute considération de patrie et ne voient que la patrie du ciel.

Quant aux missions de l'intérieur, on m'a rendu compte qu'elles faisaient du mal. Mon clergé séculier est d'ailleurs trop bien composé pour que j'aie besoin de ces énergumènes dont je ne connais pas les principes. Les intérêts de mes peuples sont ma plus chère occupation.

Ils m'ont fait prendre la résolution de proscrire ces missions ambulantes dans mes provinces, d'autant plus que mes États, étendus par le secours de la Providence divine, renferment des églises qui varient beaucoup dans leurs opinions sur leurs relations avec l'autorité spirituelle, et qu'une partie de ces missionnaires, élevés à Rome dans des principes antigallicans, ne lisent leurs devoirs que dans les leçons d'orgueil et les maximes d'usurpation de la cour de Rome. Ma volonté est irrévocable; c'est à mon clergé à s'y conformer. Je ne partage pas la crainte que vous me faites entrevoir, parce qu'il est du devoir de mon clergé de m'obéir et que le Saint-Esprit cesserait d'être avec lui le jour où il tenterait de s'écarter de l'obéissance qu'il me doit.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15919. — AU COMTE DE MONTALIVET,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Schœnbrunn, 8 octobre 1809.

Monsieur de Montalivet, les travaux de Lyon n'avancent pas. On m'assure qu'il y a un million dans la caisse municipale. Les travaux du quai de Bourg-Neuf, du pont de Serin, de la terrasse de Saint-Clair, ne vont pas. Donnez des ordres pour y remédier.

NAPOLÉON.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15920. — AU COMTE MARET, MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT, A PARIS.

Schœnbrunn, 8 octobre 1809.

Envoyez la lettre ci-jointe [1] au préfet Chabrol [2], et faites-lui connaître que je la lui envoie à cause des mots de ce rapport que je transcris ici : « que le Pape m'aurait écrit en secret deux fois qu'il » ne dérangerait en rien mes projets sur Rome. » Je ne sais si l'aide de camp aura bien entendu ou non. Je désire que Chabrol s'en assure; car je n'ai reçu aucune lettre du Pape et je ne puis croire que le Pape m'ait écrit cela, puisqu'à Rome il s'était renfermé sous une triple barrière et qu'il ne cessait de lancer des excommunications. Je désire que Chabrol lui insinue qu'il a perdu ses États pour toujours, et que, d'ailleurs, nous ne voulons pas mêler le spirituel au temporel.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

[1] « Lettre de l'aide de camp du prince Borghese (Gruyer) adressée au prince et contenant le rapport de la mission qui lui avait été donnée d'aller complimenter le Pape et s'informer de ses besoins. » (*Note de la minute.*)

[2] Chabrol de Volvic, préfet du département de Montenotte.

15921. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 8 octobre 1809.

Donnez l'ordre qu'il soit placé à Tarare quatre brigades de gendarmerie à pied, c'est-à-dire vingt-quatre hommes, afin que je n'entende plus parler de malles arrêtées ni de diligences volées. Vous mettrez deux brigades au bas de la montagne, une de chaque côté, et deux sur le col. Pour ne pas augmenter la dépense, vous tirerez ces quatre brigades des départements de l'Ouest, qui seront affaiblis d'autant.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15922. — AU GÉNÉRAL COMTE DE LA RIBOISIÈRE,

COMMANDANT L'ARTILLERIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 9 octobre 1809.

Monsieur le Général la Riboisière, mon intention est de réunir à Passau toutes les pièces d'artillerie autrichiennes qui sont à Vienne, à Brünn et à Linz; d'y réunir également tous les boulets, la poudre, les affûts, objets de rechange et matériel d'artillerie de toute espèce. Vous organiserez à Passau un magasin, et vous mettrez à la tête un garde-magasin français, qui aura la comptabilité de tous ces objets. Lorsque tout sera arrivé à Passau, je le ferai évacuer sur la France ou je le laisserai pour la défense de la place, mon intention étant d'avoir aux deux points de Passau et de Salzburg deux places fortes. Après la signature de la paix, on aura un mois pour évacuer Vienne, un autre mois pour Mœlk et un mois pour évacuer Linz. Toute l'artillerie de Raab, de Grætz, sera dirigée sur Laybach pour servir à l'armement de la place que j'ai l'intention d'établir sur la Save. Tout ce qui se trouve à Klagenfurt doit être évacué sur Villach, qui nous reste.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le comte de la Riboisière.

15923. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 9 octobre 1809.

De quel droit le général Dumas a-t-il écrit de ma part en Pologne d'évacuer le Dniester, surtout l'ennemi n'ayant pas évacué la Dalmatie? Trahit-on ma confiance, ou sacrifie-t-on mes intérêts pour

une vaine urbanité? Je suis fâché qu'on ait écrit ainsi aux Polonais. Faites-moi un rapport dans la journée.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15924. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A SCHOENBRUNN.

Schœnbrunn, 9 octobre 1809.

Mon Cousin, écrivez au roi de Westphalie qu'il fasse rétablir sur-le-champ la batterie de Cuxhaven et y tienne ses troupes, au lieu de les tenir dans le Hanovre, où elles ne font que manger le pays.

Napoléon.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15925. — AU COMTE DE CHAMPAGNY, MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A VIENNE.

Schœnbrunn, 9 octobre 1809.

Monsieur de Champagny, écrivez au sieur d'Hauterive qu'il doit faire connaître à l'ambassadeur de Suède tout l'intérêt que je prends à ce pays; que je serai incessamment à Paris, mais qu'en attendant je l'autorise à entendre ce que les Suédois auraient à vous dire, et à vous le transmettre par l'estafette. Le sieur d'Hauterive doit déplorer les événements passés et la superbe position que la folie du dernier Roi a fait perdre à la Suède, et exprimer le vif intérêt que je prends à ce pays.

Napoléon.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15926. — A ALEXANDRE Ier, EMPEREUR DE RUSSIE, A SAINT-PÉTERSBOURG.

Schœnbrunn, 10 octobre 1809.

Monsieur mon Frère, le duc de Vicence m'instruit que Votre Majesté Impériale a conclu la paix avec la Suède et qu'elle a obtenu les avantages qu'elle désirait. Votre Majesté veut-elle me permettre de lui en faire mon compliment?

Les négociations d'Altenburg ont été conduites à Vienne; le prince Jean de Liechtenstein les suit avec M. de Champagny, et j'espère pouvoir instruire bientôt Votre Majesté de la conclusion de la paix avec l'Autriche. Elle y verra que, conformément à ses désirs, la plus grande partie de la Galicie ne change point de maître, et que j'ai

ménagé ses intérêts comme elle eût pu le faire elle-même, en conciliant le tout avec ce que l'honneur exige de moi. La prospérité et le bien-être du duché de Varsovie exigent qu'il soit dans les bonnes grâces de Votre Majesté, et les sujets de Votre Majesté peuvent tenir pour certain que, dans aucun cas, dans aucune hypothèse, ils ne doivent espérer aucune protection de moi.

J'ai donné à l'Autriche la paix la plus avantageuse qu'elle pût espérer. Elle ne cède que Salzburg et peu de chose du côté de l'Inn; elle ne cède rien en Bohême; elle ne cède du côté de l'Italie que ce qui m'est indispensable pour ma communication avec la Dalmatie. La monarchie autrichienne reste donc entière. C'est un second essai que j'ai voulu faire; j'ai usé envers elle d'une modération qu'elle n'était pas en droit d'attendre. J'espère avoir fait en cela une chose agréable à Votre Majesté.

J'envoie à Votre Majesté les derniers journaux anglais; elle y verra que les ministres se battent, qu'il y a une révolution dans le ministère et une parfaite anarchie. La folie et l'inconséquence de ce cabinet n'ont pas de nom. Il vient de faire périr 25 à 30,000 hommes dans le plus horrible pays du monde; autant eût-il valu les jeter dans la mer, tant sont pestilentiels les marais de l'île de Walcheren. En Espagne, ils ont perdu un monde très-considérable. Le général Wellesley a eu l'extrême imprudence de s'engager dans le cœur de l'Espagne avec 30,000 hommes, ayant sur ses flancs trois corps d'armée formant quatre-vingt-dix bataillons et quarante à cinquante escadrons, tandis qu'il avait en face l'armée commandée par le Roi, qui était d'égale force. On a peine à se figurer une pareille présomption. Reste à savoir actuellement quel ministère va remplacer l'ancien.

Les États-Unis sont au plus mal avec l'Angleterre et paraissent vouloir se rapprocher sincèrement et sérieusement de notre système.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. M. l'empereur de Russie.

15927. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,

ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 10 octobre 1809.

Le projet[1] ne me paraît pas complet en ce qu'il n'établit pas d'une manière claire l'exception des règles du Code civil dans laquelle se trouvent les biens du domaine privé. L'Empereur peut en disposer

[1] Projet rédigé par le comte Treilhard et relatif à la dotation de la Couronne, au domaine privé de l'Empereur et aux apanages.

entre-vifs; il peut donner tout à l'un de ses héritiers et rien à l'autre, il peut faire entre eux un partage inégal, et toutes ces dispositions doivent avoir une force indépendante du Code, puisque le domaine privé est excepté des dispositions du Code.

Ce qui est meuble ne paraît pas assez défini. Les meubles peuvent être distingués en meubles meublants, diamants ou pierres précieuses, et argent.

Les meubles meublants doivent être distingués en meubles existant dans les palais de la liste civile et en meubles existant dans les palais du domaine privé.

Les meubles existant dans les palais de la liste civile appartiennent de fait à la liste civile et n'entrent point dans la succession du domaine privé. Mais il serait possible que l'Empereur habitant un palais de son domaine privé, il s'y trouvât des meubles pour des sommes considérables, soit en meubles meublants, en argenterie, en linge, en voitures, équipages et chevaux. Ceux de ces meubles qui, étant une fois entrés dans les palais de la liste civile, auraient été transportés dans les palais du domaine privé, devraient toujours être considérés comme appartenant à la liste civile; le déplacement n'aurait pas changé le caractère de cette propriété. Mais cette distinction serait insuffisante. On conçoit que l'Empereur, après un long règne, se trouverait avoir dans les palais de son domaine privé une grande partie des meubles nécessaires à la représentation du trône, et que, si ses héritiers avaient le droit de s'en emparer, son successeur serait entraîné dans des dépenses énormes que la liste civile ne pourrait pas supporter. Cependant la plus grande partie de ces meubles aurait été achetée avec les fonds de la liste civile. Il serait donc juste de distinguer parmi ces meubles ceux qui proviennent de la liste civile et qui doivent lui revenir. Cette distinction peut se faire en établissant, 1°, comme il a été dit ci-dessus, que tous les meubles qui sont sortis des palais de la liste civile lui appartiennent; 2° que tous ceux qui ont été achetés des fonds de la liste civile, savoir, les meubles meublants, l'argenterie, le linge, les tableaux, statues et autres objets d'art (sur le budget du grand maréchal ou de l'intendant général), les équipages, les chevaux (sur le budget du grand écuyer), les ornements d'église (sur le budget du grand aumônier), appartiendraient tous à la liste civile. On dirait en même temps que tous les meubles, de quelque nature qu'ils fussent, qui auraient été achetés des deniers du prince et au moyen de fonds autres que ceux des budgets des divers services, appartiendraient au domaine privé, et dès lors entreraient dans la succession.

Les pierres précieuses ou diamants appartiennent au domaine privé de l'Empereur ou de l'Impératrice lorsqu'ils n'ont point fait partie du trésor de la Couronne. Cependant on pourrait aussi considérer comme devant revenir au trésor de la Couronne, à l'ouverture de la succession, tout diamant ou pierre précieuse dont la valeur individuelle excéderait 300,000 francs.

L'argent appartient au domaine privé; mais il faut dire d'une manière précise, 1° que l'Empereur peut déclarer que telle somme de son trésor fait partie du trésor de la Couronne; 2° que les souverains étrangers qui se trouveraient parmi les héritiers de l'Empereur ne peuvent hériter de l'argent; et il serait en effet fort ridicule que, s'il y avait quelques millions dans les coffres de l'Empereur, les souverains étrangers vinssent s'en emparer.

Il paraîtrait même convenable d'établir en principe général qu'aucun souverain étranger ne peut hériter du domaine privé de l'Empereur. Non-seulement un souverain étranger pourrait faire sortir de France de l'argent, mais aussi des tableaux, des objets d'art; et d'ailleurs on évitera ainsi des contestations qui, entre souverains, peuvent devenir dangereuses.

Ce serait aussi une disposition qui paraîtrait convenable que celle qui établirait que l'empereur régnant peut, dans tous les cas, se réserver soit l'argent, soit les meubles qui auraient été achetés des deniers privés du prince et placés dans les palais de la liste civile, en en donnant toutefois l'équivalent.

On ne parle que des pays conquis; il faut aussi parler des pays réunis, et dire que toutes les réserves qui ont été faites par l'Empereur, ou toutes les dispositions qu'il a prises avant la réunion, sont valables. Il faut même rédiger l'article d'une manière plus vaste, et, au lieu de pays conquis, dire *pays étrangers*. En effet, l'Empereur ne peut acquérir en France que par achat, puisque le droit d'aubaine et les confiscations appartiennent à l'État; mais il peut acquérir en pays étranger par des traités. Ainsi, en cédant le grand-duché de Varsovie, Sa Majesté s'est réservé 20 millions de domaines, qu'elle a distribués à l'armée. En cédant les États vénitiens au royaume d'Italie, elle s'est réservé douze duchés, dont elle a disposé. Cet article doit donc être étendu pour comprendre tous les cas.

Ne donner aux filles et aux petites-filles de l'Empereur aucune part dans le domaine privé, si ce n'est au mobilier seulement, n'est pas une chose juste. Il est possible qu'il n'y ait pas de mobilier, il est possible aussi qu'il y ait beaucoup d'argent. L'argent, étant meuble, appartiendrait à une fille ou petite-fille, ce qui pourrait être fort

dangereux. Il pourrait être plus convenable de ne pas faire de distinction entre les biens du domaine privé et le mobilier, mais de fixer le maximum du droit des filles à la succession dans le cas où elles n'auraient pas été dotées. Il pourrait être de deux millions, comme l'apanage d'un prince, et même élevé à quatre millions, sans inconvénient, si l'étendue du domaine privé le permettait. L'argent et les meubles entreraient alors dans leur part de la succession.

Il faut établir, en cas de contestation sur la succession d'un empereur, par qui ces contestations seront jugées. On conçoit que, si l'autorité de l'empereur influe sur le jugement, il peut arriver qu'un arrière-cousin soit héritier du trône, qu'une fille ou petite-fille soit héritière de l'empereur défunt, et que l'empereur régnant, appartenant à une autre famille, ait intérêt à l'exclure de la succession.

Le premier statut de la Famille impériale a institué un conseil de famille qui prononce sur les plaintes portées contre les princes et sur les actions personnelles intentées par eux ou contre eux. Il renvoie les actions réelles et mixtes devant les tribunaux ordinaires. Il ne distingue pas les actions des princes les uns contre les autres, et, en renvoyant devant les tribunaux ordinaires les actions réelles et mixtes, il s'ensuivrait que toutes les discussions relatives à la succession de l'empereur iraient par-devant les tribunaux ordinaires. Il y a là une lacune évidente. Il faut établir quel sera le tribunal compétent, et, si ce tribunal est un tribunal d'exception, il faut examiner jusqu'à quel point il conviendra que l'empereur n'ait point d'influence sur ses jugements.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15928. — ORDRE.

Camp impérial de Schœnbrunn, 10 octobre 1809.

1° La division Grandjean sera cantonnée demain dans les faubourgs de Vienne. La division Dupas sera cantonnée, depuis Wolkersdorf, entre le Danube et la March.

2° Les camps étant levés, le corps du maréchal Oudinot fournira tous les jours un régiment entier de garde à Spitz.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15929. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 10 octobre 1809.

Envoyez l'ordre au 11e corps de se rendre à Spitz. Il partira le 12 et arrivera le 14. A son arrivée, il sera cantonné dans la ville de Vienne. Faites connaître au duc de Rivoli que la province de Krems est à sa disposition; que le 11e corps en part le 12; qu'ainsi le 13 il peut prendre le commandement de la province et y répandre ses troupes, et qu'il ne doit pas perdre un moment pour commencer l'évacuation de ses malades et blessés sur Linz.

Donnez ordre au régiment wurtembergeois qui est à Krems, faisant partie du 11e corps, de rester aux avant-postes. Le 11e corps ne mènera que le 25e de chasseurs.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15930. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 10 octobre 1809.

Monsieur le Général Clarke, envoyez un officier à Saragosse pour me rapporter l'état de l'artillerie de cette place et de celle de Pampelune, matériel et personnel.

Mandez par cet officier au général Suchet que Blake et les autres corps ennemis sont occupés en Catalogne; qu'il est donc nécessaire qu'il en profite pour faire des incursions contre le royaume de Valence, menacer Tarragone et autres places pour faire diversion et inquiéter l'ennemi.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15931. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 10 octobre 1809.

Le 11 juin 1806, le ministre de la guerre m'a remis des tables de tout ce que coûte l'armée française. Il y a quatre ans de cela; beaucoup de choses ont varié depuis. Je désire donc que vous me fassiez refaire ces tableaux.

Il faut qu'ils me fassent connaître ce que coûte sur pied de guerre: 1° un régiment de carabiniers, un régiment de cuirassiers, un régiment de dragons, de hussards et de chasseurs, formé à cinq esca-

drons et au complet; 2° un régiment d'infanterie de ligne à cinq bataillons et complété à 140 hommes par compagnie; 3° un régiment d'infanterie légère, un régiment d'artillerie, un bataillon du train et un bataillon d'équipages militaires, etc.

Je désire un second état qui me fasse connaître ce que coûteraient ces mêmes corps sur pied de paix, en les supposant réduits de la manière suivante : l'infanterie à 100 hommes par compagnie, officiers, sous-officiers compris et le 5e bataillon supprimé, de manière qu'un régiment ne soit que de vingt-quatre compagnies; toute la cavalerie réduite à quatre escadrons par régiment, le 5e escadron ou la compagnie de dépôt supprimé; chaque régiment de grosse cavalerie garderait 600 chevaux et 800 hommes; les dragons et la cavalerie légère garderaient 500 chevaux et 700 hommes; l'artillerie réduite à 100 hommes par compagnie; tous les bataillons du train ayant leurs chevaux chez les paysans; tous les bataillons *bis* étant incorporés dans les bataillons primitifs; les bataillons des équipages militaires incorporés de manière à n'en former que six et attachés aux différentes manutentions principales; aucun cheval d'artillerie n'étant nourri par l'État, à l'exception de ceux qui seraient employés aux transports en place des transports militaires. La Garde conserverait quatre régiments de conscrits, quatre régiments de tirailleurs, deux de fusiliers et deux de vieille Garde; total, douze régiments ou vingt-quatre bataillons. Les fusiliers et la vieille Garde conserveraient le même nombre qu'aujourd'hui; tous les autres bataillons seraient réduits à 100 hommes par compagnie; les grenadiers à cheval seraient réduits à 800 chevaux; les dragons et chasseurs, *idem;* les chevau-légers polonais, à 600; tous les chevaux du train seraient placés chez les cultivateurs.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15932. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 10 octobre 1809.

Témoignez mon mécontentement au général Hédouville de ce qu'il a laissé partir un trésor important de Bayonne avec une escorte de 60 hommes. Faites-lui connaître que je le rends responsable désormais s'il laisse partir de l'argent de Bayonne à moins d'une escorte de 1,000 hommes d'infanterie et de 200 de cavalerie, avec un officier supérieur intelligent.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15933. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 10 octobre 1809.

Je désire que vous écriviez au roi d'Espagne pour lui faire comprendre que rien n'est plus contraire aux règles militaires que de faire connaître les forces de son armée, soit dans des ordres du jour et proclamations, soit dans les gazettes; que, lorsqu'on est induit à parler de ses forces, on doit les exagérer et les présenter comme redoutables en en doublant ou triplant le nombre, et que, lorsqu'on parle de l'ennemi, on doit diminuer sa force de la moitié ou du tiers; que dans la guerre tout est moral; que le Roi s'est éloigné de ce principe lorsqu'il a dit qu'il n'avait que 40,000 hommes et lorsqu'il a publié que les insurgés en avaient 120,000; que c'est porter le découragement dans les troupes françaises que de leur présenter comme immense le nombre des ennemis, et donner à l'ennemi une faible opinion des Français en les présentant comme peu nombreux; que c'est proclamer dans toute l'Espagne sa faiblesse; en un mot, donner de la force morale à ses ennemis et se l'ôter à soi-même; qu'il est dans l'esprit de l'homme de croire qu'à la longue le petit nombre doit être battu par le plus grand.

Les militaires les plus exercés ont peine, un jour de bataille, à évaluer le nombre d'hommes dont est composée l'armée ennemie, et, en général, l'instinct naturel porte à juger l'ennemi que l'on voit plus nombreux qu'il ne l'est réellement. Mais, lorsque l'on a l'imprudence de laisser circuler des idées, d'autoriser soi-même des calculs exagérés sur la force de l'ennemi, cela a l'inconvénient que chaque colonel de cavalerie qui va en reconnaissance voit une armée, et chaque capitaine de voltigeurs, des bataillons.

Je vois donc avec peine la mauvaise direction que l'on donne à l'esprit de mon armée d'Espagne, en répétant que nous étions 40,000 contre 120,000. On n'a obtenu qu'un seul but par ces déclarations, c'est de diminuer notre crédit en Europe, en faisant croire que notre crédit ne tenait à rien, et on a affaibli notre ressort moral en augmentant celui de l'ennemi. Encore une fois, à la guerre, le moral et l'opinion sont plus de la moitié de la réalité. L'art des grands capitaines a toujours été de publier et faire apparaître à l'ennemi leurs troupes comme très-nombreuses, et à leur propre armée l'ennemi comme très-inférieur. C'est la première fois qu'on voit un chef déprimer ses moyens au-dessous de la vérité en exaltant ceux de l'ennemi.

Le soldat ne juge point; mais les militaires de sens, dont l'opi-

nion est estimable et qui jugent avec connaissance des choses, font peu d'attention aux ordres du jour et aux proclamations et savent apprécier les événements.

J'entends que de pareilles inadvertances n'arrivent plus désormais, et que, sous aucun prétexte, on ne fasse ni ordre du jour ni proclamation qui tendrait à faire connaître le nombre de mes armées; j'entends même qu'on prenne des mesures directes et indirectes pour donner la plus haute opinion de leur force. J'ai en Espagne le double et le triple, en consistance, valeur et nombre, des troupes françaises que je puis avoir en aucune partie du monde. Quand j'ai vaincu à Eckmühl l'armée autrichienne, j'étais un contre cinq, et cependant mes soldats croyaient être au moins égaux aux ennemis, et encore aujourd'hui, malgré le long temps qui s'est écoulé depuis que nous sommes en Allemagne, l'ennemi ne connaît pas notre véritable force. Nous nous étudions à nous faire plus nombreux tous les jours. Loin d'avouer que je n'avais à Wagram que 100,000 hommes, je m'attache à persuader que j'avais 220,000 hommes. Constamment dans mes campagnes en Italie, où j'avais une poignée de monde, j'ai exagéré ma force. Cela a servi mes projets et n'a pas diminué ma gloire. Mes généraux et les militaires instruits savaient bien, après les événements, reconnaître tout le mérite des opérations, même celui d'avoir exagéré le nombre de mes troupes. Avec de vaines considérations, de petites vanités et de petites passions, on ne fait jamais rien de grand.

J'espère donc que des fautes si énormes et si préjudiciables à mes armes et à mes intérêts ne se renouvelleront plus dans mes armées d'Espagne.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15934. — AU COMTE DE CHAMPAGNY,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A VIENNE.

Schœnbrunn, 11 octobre 1809.

Monsieur de Champagny, écrivez au sieur la Rochefoucauld [1] de demander que la division hollandaise qui est dans l'île de Sud-Beveland soit portée à 16,000 hommes au lieu de 3,000 hommes, qui est sa force actuelle, et que, indépendamment de ces 16,000 hommes, la Hollande fournisse deux cents chaloupes canonnières, ba-

[1] Ambassadeur de France près le roi de Hollande.

teaux canonniers et péniches, pour aider à la reprise de l'île de Walcheren. Ces forces seront réunies à l'armée du duc d'Istrie.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

15935. — AU COMTE FOUCHÉ, MINISTRE DE LA POLICE, A PARIS.

Schœnbrunn, 12 octobre 1809.

Un jeune homme de dix-sept ans, fils d'un ministre luthérien d'Erfurt, a cherché, à la parade d'aujourd'hui, à s'approcher de moi. Il a été arrêté par les officiers; et, comme on a remarqué du trouble dans ce petit homme, cela a excité des soupçons; on l'a fouillé et on lui a trouvé un poignard. Je l'ai fait venir, et ce petit misérable, qui m'a paru assez instruit, m'a dit qu'il voulait m'assassiner pour délivrer l'Autriche de la présence des Français. Je n'ai démêlé en lui ni fanatisme religieux ni fanatisme politique. Il ne m'a pas paru bien savoir ce que c'était que Brutus. La fièvre d'exaltation où il était a empêché d'en savoir davantage. On l'interrogera lorsqu'il sera refroidi et à jeun. Il serait possible que ce ne fût rien. Il sera traduit devant une commission militaire.

J'ai voulu vous informer de cet événement, afin qu'on ne le fasse pas plus considérable qu'il ne paraît l'être. J'espère qu'il ne pénétrera pas; s'il en était question, il faudrait faire passer cet individu pour fou. Gardez cela pour vous secrètement, si l'on n'en parle pas. Cela n'a fait à la parade aucun esclandre; moi-même je ne m'en suis pas aperçu.

P. S. Je vous répète de nouveau et vous comprenez bien qu'il faut qu'il ne soit aucunement question de ce fait.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15936. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 13 octobre 1809.

Mon Cousin, écrivez au roi de Westphalie de tenir suffisamment de troupes dans Magdeburg pour défendre cette place.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15937. — A L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE, A LA MALMAISON.

Schœnbrunn, 14 octobre 1809.

Mon amie, je t'écris pour t'apprendre que la paix a été signée, il y a deux heures, entre Champagny et le prince de Liechtenstein.

Adieu, mon amie.

NAPOLÉON.

Extrait des *Lettres de Napoléon à Joséphine*, etc.

15938. — DÉCRET

FORMANT UN ÉQUIPAGE DE SIÉGE POUR L'ARMÉE D'ESPAGNE.

Camp impérial de Schœnbrunn, 14 octobre 1809.

TITRE Ier. — MATÉRIEL.

ARTICLE PREMIER. — Il y aura pour l'armée d'Espagne un équipage de siége composé de quatre-vingt-quinze bouches à feu, dont trente de 24, trente de 12, quinze obusiers, quatre mortiers de 12 pouces, huit mortiers de 8 pouces, huit mortiers de 6 pouces.

ART. 2. — L'équipage de chaque pièce sera formé de la manière suivante : pièce de 24; la pièce formera une première voiture, son affût une seconde; huit charrettes porteront les boulets à raison de quatre-vingts par voiture, ce qui fera six cents boulets; deux charrettes porteront la poudre. Il y aura donc douze voitures par pièce de 24; il y en aura la moitié par pièce de 12, et ainsi de suite. Toutes ces charrettes seront fournies par l'artillerie et viendront du Nord.

ART. 3. — Il y aura un équipage de mine avec l'approvisionnement de poudre nécessaire pour un siége pareil à celui de Saragosse.

ART. 4. — Notre ministre de la guerre nous présentera un rapport qui nous fera connaître les lieux d'où sont tirés les différents objets nécessaires pour l'organisation de cet équipage de siége. L'équipage fixé pour l'armée d'Espagne, et qui se trouve déjà à Burgos et à Madrid, fera partie de cette formation : l'autre partie sera prise à Saragosse, Pampelune et Saint-Sébastien. Le supplément sera pris à Bayonne.

Neuf cent mille quintaux de poudre au moins (poids de 16 onces) seront destinés à l'équipage de siége.

ART. 5. — Notre ministre de la guerre nous présentera un projet d'organisation pour le matériel du génie. Les objets existant en Espagne y seront compris; le surplus sera tiré, tout attelé, de l'armée d'Allemagne.

TITRE II. — PERSONNEL.

ART. 6. — Il y aura un général d'artillerie commandant l'équipage de siége, un colonel d'artillerie directeur du parc, un chef de batail-

lon d'artillerie chef d'état-major; un général du génie, un colonel du génie directeur du parc, un chef de bataillon du génie chef de l'état-major, et quarante officiers du génie; dix compagnies d'artillerie à pied, deux compagnies d'ouvriers, quatre compagnies de mineurs, six compagnies de pionniers et quarante mille outils de pionniers.

Art. 7. — Tout ce qui est disponible dans le personnel de l'artillerie et du génie, qui est en Espagne, indépendamment de ce qui est employé au service de campagne, sera attaché au service de l'équipage de siége.

TITRE III. — ATTELAGES.

Art. 8. — Il y aura 4,000 chevaux d'artillerie uniquement destinés au service de l'équipage de siége de l'armée d'Espagne, savoir: 2,000 mulets seront achetés en France, 1,000 en conséquence de l'ordre que nous en avons donné dans le mois dernier et 1,000 en conséquence du présent ordre. Ces achats seront faits dans les mois d'octobre, de novembre et de décembre. Les 2,000 mulets seront servis par 600 hommes à pied venant des bataillons du train qui sont à l'armée d'Espagne, et par 600 hommes à pied des différents dépôts et bataillons du train qui sont en France. Ces 1,200 hommes formeront quatre bataillons de marche du train. 1,200 chevaux seront pris parmi ceux du train qui étaient à l'armée du Nord, et formeront deux bataillons de marche du train. Enfin 1,000 chevaux seront dirigés de l'armée d'Allemagne sur Strasbourg.

Art. 9. — Le ministre de la guerre donnera des numéros à ces six bataillons de marche du train; les détachements dont ils seront formés conserveront leur numéro primitif, pour que l'incorporation puisse s'en faire facilement.

TITRE IV. — DISPOSITIONS DIVERSES.

Art. 10. — Afin d'éviter les frais de transport militaire, les 2,000 mulets dont il est question dans l'article 8 seront, à mesure de leur formation, dirigés sur Rochefort, la Rochelle et même sur Nantes et Orléans, si cela est nécessaire, pour prendre les effets d'artillerie destinés audit équipage de siége, et spécialement les poudres.

Les 1,200 chevaux de l'armée du Nord attelleront quatre ou six cents charrettes qui doivent exister dans nos arsenaux du Nord, et se chargeront également des poudres et autres objets nécessaires pour l'équipage de siége.

Les 1,000 chevaux de Strasbourg attelleront également des char-

rettes d'artillerie dans les places qui seront désignées par le ministre de la guerre.

ART. 11. — Notre ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives de l'Empire.

15939. — A FRÉDÉRIC-AUGUSTE, ROI DE SAXE, A DRESDE.

Schœnbrunn, 14 octobre 1809.

Mon officier d'ordonnance Marbeuf aura remis à Votre Majesté la lettre que je lui ai écrite il y a peu de jours. Celle-ci a pour objet de l'instruire que la paix a été signée ce matin à neuf heures, et qu'elle est en tout conforme à ce que j'en ai écrit à Votre Majesté.

Je compte partir de cette capitale après-demain pour me rendre à Paris.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15940. — A MAXIMILIEN-JOSEPH, ROI DE BAVIÈRE[1], A MUNICH.

Schœnbrunn, 14 octobre 1809.

Monsieur mon Frère, je m'empresse d'annoncer à Votre Majesté que la paix a été signée aujourd'hui, à neuf heures du matin, entre M. de Champagny et M. de Liechtenstein. Je ne tarderai pas de passer à Munich. Le comte de Champagny expédie une copie des articles à votre ministre des relations extérieures.

NAPOLÉON.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15941. — A JOACHIM NAPOLÉON, ROI DES DEUX-SICILES, A NAPLES.

Schœnbrunn, 14 octobre 1809.

Les draps de France payent un droit. Rendre un décret pour exempter de ce droit les marchandises françaises et surtout les draps.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

[1] « Des lettres dans les mêmes termes ont été adressées au roi de Wurtemberg, au prince Primat, au grand-duc de Hesse-Darmstadt, au grand-duc de Bade, au prince Borghese, à la grande-duchesse de Toscane. » (*Note de la minute.*)

15942. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 14 octobre 1809, midi.

La paix a été signée à neuf heures. Faites tirer cent coups de canon aux Invalides, et ordonnez qu'une salve égale soit tirée sur mes côtes. Expédiez-en sur-le-champ la nouvelle en Espagne, en Hollande et à Naples.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15943. — AU PRINCE CAMILLE BORGHESE,
GOUVERNEUR DES DÉPARTEMENTS AU DELA DES ALPES, A TURIN.

Schœnbrunn, 14 octobre 1809.

Mon Cousin, je désire que vous vous rendiez à Alexandrie et que vous y restiez plusieurs jours. Vous visiterez en détail la place et les magasins, et vous me ferez connaître : 1° la situation des ouvrages, pièce par pièce, avec des plans à l'appui ; 2° la situation des magasins, combien il y a de canons, d'affûts, de munitions et de tout objet d'armement, afin que je sache si cette place, à laquelle j'attache tant d'importance, a l'armement et les fortifications nécessaires pour offrir une longue résistance.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le marquis Gozani di San Giorgio.

15944. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 14 octobre 1809.

Mon Cousin, vous trouverez ci-jointes : 1° une instruction pour le vice-roi ; 2° une instruction générale pour vous ; 3° une instruction pour le commandant de l'artillerie ; 4° une instruction pour le commandant du génie ; 5° une instruction pour l'intendant général.

Vous verrez dans l'instruction du vice-roi que, lorsqu'il sera arrivé à Villach et en mesure d'agir, vous ferez connaître au général Drouet qu'il est sous ses ordres et qu'il doit agir de concert avec lui. La communication s'établira de Villach à Salzburg par Spital. Je crois n'avoir oublié aucun corps et avoir tout prévu.

Si le duc de Rivoli désire aller à Paris, vous pourrez l'y autoriser, mais seulement lorsque vous quitterez l'armée et que tous les différends seront levés, que la première époque d'évacuation aura eu lieu

et que les lettres de change seront remises au payeur. Alors le corps du duc de Rivoli sera commandé par le général Legrand. Lorsque le duc de Rivoli sera parti, le corps du maréchal Oudinot et le 4e corps seront sous les ordres du duc d'Auerstaedt. Ces opérations régleront l'ordre de votre départ, puisqu'il y aura un commandant unique pour l'armée.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15945. — INSTRUCTION POUR LE VICE-ROI D'ITALIE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 14 octobre 1809.

Je vous charge spécialement, 1° de la soumission du Tyrol; 2° de la prise de possession et de l'organisation des nouveaux pays, que mon intention est de désigner désormais sous le nom de *provinces d'Illyrie*.

Vous resterez à Vienne jusqu'à l'échange des ratifications.

Vous passerez en revue le 11e corps, qui passe sous vos ordres, et vous lui ferez fournir, des magasins de Vienne, tout ce dont il aurait besoin.

Vous ferez évacuer les malades et blessés de l'armée d'Italie et du 11e corps sur Grætz et sur Leoben.

EXPÉDITION DU TYROL.

Le général Rusca a eu ordre de réunir 6,000 hommes de la division italienne à Villach. Les deux divisions du maréchal Macdonald peuvent se rendre à Grætz en peu de jours; elles partiront après l'échange des ratifications; ce qui fera un corps de 20,000 hommes. En portant votre quartier général à Villach, vous vous trouverez en communication facile avec Salzburg et avec les trois divisions bavaroises que commande le général Drouet, qui marcheront sur Inspruck.

Vous manœuvrerez pour arriver à Brixen en même temps que le général Vial arrivera à Bolzano, et vous rétablirez vos communications avec l'Italie; au même moment, le général Drouet arrivera à Inspruck avec les trois divisions bavaroises, qui, à cet effet, recevront l'ordre du major général de prendre vos ordres immédiatement après l'échange des ratifications.

Vous désarmerez le pays, le soumettrez, signalerez les principaux fauteurs, entendrez les réclamations des habitants et prendrez des mesures pour les contenter. Après leur avoir signifié la paix et l'article qui est en leur faveur, s'ils continuent d'opposer la force, vous

désarmerez par la force leurs rassemblements. Vous leur enverrez des commissaires pour écouter leurs doléances, mais des doléances désarmées.

Vous serez à même, du 25 octobre au 1ᵉʳ novembre, de partir de Villach avec 18 ou 20,000 hommes. Le général Vial aura 6,000 hommes à Trieste, et les Bavarois 20,000 à Salzburg. Vous pourrez donc réunir dans ce pays 40 ou 50,000 hommes. Les magasins de Villach et d'Italie vous nourriront.

Vous donnerez au maréchal Macdonald la surveillance de la ligne de la Raab et des frontières de Styrie, et vous le chargerez de régler l'évacuation.

Vous appellerez à vous le général Baraguey d'Hilliers, qui est bon pour l'organisation, et vous le laisserez dans le pays lorsque vous devrez vous porter ailleurs.

Vous mènerez avec vous ma garde italienne, qui partira le 16 pour Neustadt, dans le même temps que le 11ᵉ corps se rendra à Grætz pour remplacer les divisions Seras et Broussier.

PRISE DE POSSESSION DES NOUVEAUX PAYS.

Une fois le Tyrol pacifié et les communications rétablies entre Trieste et Inspruck, il faudra prendre possession de la Carniole et de la Save.

J'ai donné ordre au conseiller d'État Dauchy de se rendre à Laybach pour y être chargé de l'administration des finances. Mon intention est qu'il soit établi des douanes sur la frontière autrichienne. Vous ne dérangerez en rien les douanes italiennes. Avant ce temps, le maréchal Marmont pourra être arrivé. Il prendra le gouvernement général du pays. Les finances et l'administration seront sous vos ordres, non comme vice-roi d'Italie, mais comme général en chef de mon armée, me réservant de statuer plus tard sur la destination que j'assignerai à ces provinces.

Lorsque, aux termes de la convention militaire, mes troupes auront évacué les terres autrichiennes, le maréchal Marmont et le 11ᵉ corps seront chargés de prendre possession des provinces d'Illyrie et de soumettre la Dalmatie. Mais il sera important d'envoyer 6,000 hommes pour tranquilliser l'Istrie et empêcher ce que les Anglais pourraient tenter de ce côté.

Vous placerez une partie de l'armée d'Italie à Villach, dans la Carniole, et le reste dans le Frioul, selon les ordres que je vous enverrai dans ce temps.

Je donne ordre aux 14ᵉ et 19ᵉ de chasseurs, qui ont leurs dépôts

en Italie, de rejoindre votre armée. Vous aurez cinq régiments de dragons, qui sont ceux que vous avez aujourd'hui, quatre régiments de chasseurs, les 6e, 9e, 8e et 25e, et le 6e de hussards; de plus, le 14e et le 19e de chasseurs; ce qui vous fera douze régiments de cavalerie. Si, comme tout porte à le penser, le Tyrol se soumet, vous pourrez rester à Villach, en faisant agir le général Baraguey d'Hilliers. Par là vous vous trouverez à même de diriger toutes les opérations, et même de donner des soins à mon royaume d'Italie.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15946. — INSTRUCTION POUR LE PRINCE DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 14 octobre 1809.

Mon Cousin, par le traité de paix qui vient d'être signé il est dit qu'il se fera une convention militaire pour l'évacuation. Mon intention est de partir demain et de vous laisser le commandement de l'armée. Je le conserverai néanmoins et attendrai à Passau ou à Munich l'échange des ratifications. Il y a six jours pour l'échange. Vous vous servirez des pavillons pour m'informer de l'échange des ratifications, à Munich ou à Passau. En conséquence, dès ce moment aucun pavillon ne sera arboré, et, le 17, les ratifications étant échangées, vous ferez arborer le pavillon blanc, et, en cas de discussion, le pavillon rouge, lequel restera constamment arboré. Je vous ferai connaître que je l'ai reconnu en faisant arborer, de mon côté, le pavillon blanc.

J'ai donné des ordres pour la Garde. Avant de quitter Munich, vous aurez des ordres subséquents. Le 11e corps recevra l'ordre de se rendre le 17 à Vienne pour y remplacer la Garde, qui devra avoir entièrement évacué pour cette époque. Le 11e corps restera à Vienne jusqu'à ce que les ratifications aient été échangées, et, le 19, il partira pour Grætz. Ce corps sera sous les ordres du vice-roi, ainsi que toute l'armée d'Italie. Le 1er novembre, le duc de Rivoli aura évacué la Moravie et se sera concentré, avec tout son corps d'armée, sur Krems. Le duc d'Auerstaedt aura évacué également la Moravie à la même époque et concentrera son corps d'armée sur Vienne. A la même époque, le général Oudinot aura évacué de même Vienne et se concentrera sur Saint-Pœlten et Mœlk. Le duc d'Auerstaedt, destiné à faire l'arrière-garde, aura ses trois divisions d'infanterie, les six régiments de cavalerie légère commandés par le général Montbrun et les trois divisions de cuirassiers. Le corps du général Oudinot et

celui du duc de Rivoli resteront comme ils sont, hormis le régiment wurtembergeois, qui rejoindra son corps, et les 14e et 19e régiments de chasseurs, qui, quelques jours après l'échange des ratifications, traverseront Vienne pour se rendre à Neustadt et être là aux ordres du vice-roi. Le duc de Rivoli recevra, en place de ces deux régiments, la division du général Quesnel. Quelque temps après l'échange des ratifications, cette division quittera ses positions et se rendra à Krems, en traversant Vienne, et par la rive gauche du Danube. Ainsi, immédiatement après l'échange des ratifications, les Wurtembergeois recevront l'ordre de se rendre à Linz, où ils seront le 1er novembre. Les Saxons seront mis sous les ordres du duc d'Auerstaedt. Le vice-roi chargera le maréchal Macdonald du commandement de la Hongrie, hormis Presbourg. Il sera commissaire, chargé de tous les détails de l'évacuation de la Hongrie, hormis Presbourg, et de la Styrie. Les camps seront levés et les troupes qui sont à Bruck se retireront sans délai du côté d'Œdenburg. Le maréchal Macdonald pourra porter son quartier général entre Grætz et Œdenburg, afin d'être à portée de Raab, de la Hongrie et de la Styrie. Les armées communiqueront par leur extrême droite.

Règle générale : mon intention est que l'armée se retire méthodiquement, de manière qu'elle ne soit pas un seul instant exposée aux caprices de la mauvaise foi. Le corps le plus près de France sera ma Garde et le 8e corps. On ne fera pas de détachements sans mon ordre précis. On vivra sur le territoire ennemi jusqu'aux derniers instants indiqués au traité. Ainsi, depuis le 1er novembre, première époque de l'évacuation indiquée dans le traité, le duc d'Auerstaedt occupera Vienne par 40,000 hommes d'infanterie, avec les Saxons, la division Montbrun, les cuirassiers et la cavalerie saxonne; ce qui fera, avec les détachements d'artillerie, une armée de près de 60,000 hommes. Le général Oudinot, à deux marches de Vienne, sur Saint-Pœlten, avec tout son corps, comme il est composé aujourd'hui; le duc de Rivoli, avec 40,000 hommes, se concentrera à Krems; les Bavarois à Salzburg ou sur le Tyrol; les Wurtembergeois à Linz pour garder les communications. L'armée d'Italie et le 11e corps occuperont toujours la ville de Raab et se concentreront entre Œdenburg et Grætz. Un corps manœuvrera dans le Tyrol. A la seconde époque, ou celle de l'évacuation de Vienne, du 15 au 18 novembre, le duc d'Auerstaedt sera à Saint-Pœlten, l'armée d'Italie sera en Styrie, les Wurtembergeois à Passau, le duc de Rivoli à Krems. Enfin, à la troisième époque, c'est-à-dire au 15 décembre, le duc d'Auerstaedt sera à Linz, l'armée d'Italie en Styrie, et alors, selon

les circonstances, j'aurai fait connaître mes intentions sur la destination des autres corps.

Mon intention est que les ouvrages de Spitz soient entièrement démolis. On commencera la démolition le 1er novembre, et on y emploiera des soldats et des paysans. Quinze jours suffisent à ce travail. On fera sauter, le 15 octobre, sans attendre les ratifications, les remparts de la ville de Vienne. On fera sauter la citadelle de Brünn quatre jours après les ratifications échangées; on fera sauter les places de Raab et de Grætz vingt-quatre heures avant de les quitter.

Vous donnerez l'ordre au régiment de Nassau de partir pour Passau le lendemain des ratifications.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

15947. — INSTRUCTION
POUR LE GÉNÉRAL DE LA RIBOISIÈRE,
COMMANDANT L'ARTILLERIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 14 octobre 1809.

Monsieur le Général, la paix a été signée ce matin. Mon intention est que, demain, ou au plus tard après-demain avant midi, les fortifications de Vienne sautent. Si vous pouvez même faire sauter de suite un bastion, vous le ferez; on ne saurait exécuter trop tôt cette mesure.

La Garde reçoit des ordres pour partir. Les trente pièces d'artillerie de la réserve ne feront pas partie de l'artillerie de la Garde; elles rentreront à votre parc.

Voici les termes d'évacuation : la Moravie sera évacuée en quinze jours, Vienne et la Hongrie dans un mois; la haute Autriche et la Styrie dans deux mois et demi. Par les conditions de la paix, tout le cercle de Villach, la Carniole, et, depuis les confins de la Carniole, le thalweg de la Save, depuis la Carniole jusqu'en Bosnie, m'est cédé. Toute l'artillerie qui est à Grætz et à Raab, je la destine à être déposée dans la Carniole, pour armer un camp retranché que je veux établir sur la Save; ce qui fera plus de cent bouches à feu avec ce qui est à Laybach. Toute l'artillerie qui est à Klagenfurt sera évacuée sur Villach, où je veux établir une tête de pont sur la Drave, et d'où, d'ailleurs, elle pourra être dirigée sur Osoppo. Il vient beaucoup de convois d'Italie; contremandez-les et chargez le général d'artillerie de l'armée d'Italie de les faire diriger sur les dépôts d'Italie. Toute l'artillerie qui est à Vienne, à Brünn, à Linz, doit être éva-

cuée sur Passau; mon intention n'est pas de la céder à la Bavière, mais de la tenir à Passau pour l'armement de la place, sous la garde d'un garde-magasin français; de sorte que je puisse la faire venir en France, les circonstances changeant. Le temps d'évacuation comptera à dater du 17; c'est donc le 17 novembre qu'il faudra avoir évacué Vienne, et le 3 novembre qu'il faudra avoir évacué Brünn. Les fers coulés ne manquent pas à l'Autriche; elle a une si grande quantité de forges qu'elle ne peut manquer de réparer promptement cette perte. Mon intention est que vous calculiez mes intérêts indépendamment de toute idée politique, et que vous vendiez aux agents autrichiens les bombes et boulets, s'ils ne sont pas nécessaires pour l'armement de Passau; mais il ne faut pas prendre en considération l'idée d'enlever les fers coulés à l'ennemi.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le comte de la Riboisière.

15948. — AU GÉNÉRAL COMTE DE LA RIBOISIÈRE, COMMANDANT L'ARTILLERIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 14 octobre 1809.

Monsieur le Général, l'armée va se diviser en deux parties, celle qui évacuera sur l'Italie et celle qui évacuera sur le Rhin. Vous sentez que la distance entre elles sera énorme. Il faut donc penser à réunir les mêmes corps d'artillerie qui se trouvent faire partie de l'une et de l'autre. Les troupes qui évacuent sur l'Italie sont celles connues sous le titre d'armée d'Italie et de 11e corps. Ayez donc soin que les troupes d'artillerie pour l'Italie soient composées des 2e et 4e régiments d'artillerie à pied et 1er et 4e régiments d'artillerie à cheval, des mêmes bataillons du train, des mêmes compagnies d'ouvriers et le 2e bataillon de pontonniers. Tout ce que vous aurez dans les autres corps appartenant à ces régiments, bataillons et compagnies, doit être dirigé sur l'Italie. Ayez soin que les quatre bataillons du train soient composés de deux bataillons principaux et de leurs bataillons *bis*, afin que l'encadrement puisse se faire sans déplacement de troupes; ayez soin que ces bataillons soient au grand complet en hommes et en chevaux, même plus de chevaux que moins. Ainsi donc l'artillerie de l'armée est divisée en deux, partie sur l'Italie et partie sur le Rhin. Sur le Rhin, elle sera divisée en trois parties : une partie en Allemagne, sous les ordres du duc d'Auerstaedt; une partie rentrera en France; une partie ira en Espagne. Mon intention est qu'il n'aille en Espagne ni matériel ni personnel, mais seulement des atte-

lages avec le personnel des attelages. J'ai besoin pour l'Espagne de 2,500 chevaux. Je désire qu'aussitôt que l'évacuation aura commencé vous dirigiez 2,500 chevaux sur Strasbourg, servant aux évacuations ; ils laisseront leur matériel dans l'arsenal de Strasbourg et s'en iront, haut le pied ou avec des munitions qui seront désignées par le ministre, pour se rendre à Bayonne. Les chevaux qui rentreront en France seront sur-le-champ disséminés chez les paysans ; mais, comme il faut trois mois avant que l'évacuation soit terminée, j'aurai le temps de vous donner des ordres.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le comte de la Riboisière.

15949. — INSTRUCTION POUR LE GÉNÉRAL BERTRAND, COMMANDANT LE GÉNIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 14 octobre 1809.

1° On emploiera les journées du 15, du 16 et du 17 à faire sauter les fortifications de Vienne. On fera d'abord sauter toutes les galeries, ensuite les souterrains et galeries de mines, de manière que les fronts qui n'ont pas été attaqués ne puissent être rétablis sans des dépenses considérables.

2° On fera sauter la forteresse de Brünn quatre jours après l'échange des ratifications et d'après l'ordre que le commandant du génie prendra du major général.

3° On fera sauter Raab, la forteresse de Grætz et les remparts de Klagenfurt cinq jours avant de les évacuer. J'attache une singulière importance à la démolition des ouvrages de Klagenfurt ; il ne doit pas rester trace d'enceinte.

4° On commencera le 1er novembre, et par l'ordre qu'en donnera le duc d'Auerstaedt, à démolir le Spitz.

5° Le général Bertrand visitera lui-même et, pendant les trois mois que durera l'évacuation, emploiera tous les moyens possibles pour améliorer les ouvrages de Passau et de Salzburg.

6° Aussitôt que nous serons en possession de la Carniole, il ira reconnaître les rives de la Drave, de la Save et de la Laybach, et me rapportera à Paris un projet de place ou de camp retranché pour la Carniole.

7° Le matériel et le personnel du génie doivent se diviser en deux. La plus petite partie suivra l'armée d'Italie et le 11e corps. On aura soin de composer les bataillons d'artillerie, de sapeurs, etc., des mêmes compagnies. La plus grande partie suivra l'armée du Rhin.

On me remettra un état clair de cette division, afin que je puisse évacuer une partie du personnel et matériel du génie de l'armée du Rhin sur l'Espagne, outils, attelages, etc., et spécialement bataillon de marine et ouvriers de marine.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

15950. — INSTRUCTION POUR LE COMTE DARU,
INTENDANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A VIENNE.

Schœnbrunn, 14 octobre 1809.

Avant de quitter Vienne, on doit remettre 30 millions en argent. Pour le surplus de la contribution, il ne faut recevoir que de bonnes lettres de change.

Les domaines m'appartiennent jusqu'au 1er novembre.

Il faut vendre les magasins de sel, de tabac, de bois, etc., et en tirer le meilleur parti.

Il faut distribuer les effets d'habillement à l'armée, afin de n'avoir rien à évacuer des magasins, si ce n'est les 100,000 paires de souliers, qu'on tiendra en réserve à Passau.

Dans les quinze jours qu'on a pour évacuer la Moravie, il faut transporter les malades à Vienne. Dans le mois qu'on a pour évacuer Vienne, on évacuera les malades sur Mœlk et Saint-Florian. Il faut laisser les hôpitaux bien organisés et bien pourvus, en y affectant tous nos magasins.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le comte Daru.

15951. — AU GÉNÉRAL CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 14 octobre 1809.

Monsieur le Général Clarke, comme je vous l'ai mandé, la paix a été signée aujourd'hui.

J'ai ordonné à deux régiments provisoires que j'ai à Stuttgart de se rendre à Strasbourg. Mon intention est que de là ils continuent leur route sur Versailles. Ils pourront cependant séjourner quelques jours à Strasbourg pour s'y reposer. Trois autres régiments de marche partent de Baireuth. Un autre régiment, qui est à Donauwœrth, ne tardera pas à partir pour se rendre en droite ligne à Bayonne.

Retenez jusqu'à nouvel ordre à Versailles les deux régiments pro-

visoires de dragons qui s'y trouvent, et augmentez-les de tout ce que les dépôts peuvent fournir. Ces régiments provisoires seront ainsi portés à près de 9,000 hommes.

Tout ce que les dépôts de cavalerie des régiments de la Grande Armée, qui sont dans le Nord ou sur le Rhin, pourraient fournir, dirigez-le sur Versailles, où on le réunira à ce qu'on pourra tirer des dix dépôts de hussards ou de chasseurs qui sont dans cette ville, pour en former trois ou quatre régiments de marche; cela fera encore 3 ou 4,000 hommes de cavalerie, ce qui portera le renfort de cavalerie destiné pour l'armée d'Espagne à 12 ou 15,000 hommes. Mais, pour ne pas réunir une aussi grande quantité de cavalerie à Versailles, vous pouvez ordonner que tous les détachements de chasseurs et de hussards, même ceux qui sont à Versailles, se réunissent à Tours, et vous chargerez un officier supérieur de se rendre dans cette ville pour y organiser ces quatre régiments de marche.

J'ai ordonné au duc d'Abrantès de se rendre à Mayence avec le 22e de ligne et les huit 4es bataillons qui sont sous ses ordres. Je destine ces douze bataillons, qui, cette année, ne se sont pas battus, à aller en Espagne. Le duc d'Abrantès mènera avec lui son artillerie. Il pourra laisser le matériel à Mayence et ne mener avec lui que les attelages, puisqu'il pourra prendre en Espagne ou à Bayonne l'artillerie de campagne qui lui sera nécessaire.

Je donne ordre au général Loison de se rendre à Paris, d'où vous l'enverrez à Bordeaux prendre le commandement d'une division que vous ferez former de la manière suivante : onze bataillons, dont trois du 26e, trois du 66e, trois du 82e, un hanovrien, un de la légion du Midi. Ces onze bataillons doivent former 8 à 9,000 hommes.

Vous donnerez ordre qu'on forme à Nantes une autre division qui sera composée de huit bataillons, dont deux du 15e de ligne, deux du 47e, deux du 70e, deux du 86e.

Vous donnerez ordre qu'on réunisse à Orléans deux bataillons polonais de la légion de la Vistule et un bataillon irlandais, total trois bataillons; ce qui, avec un détachement de lanciers et tout ce que l'on pourra encore tirer des dépôts, fera un objet de 3,000 hommes.

Vous donnerez ordre au général Desbureaux, à Strasbourg, de diriger sur Orléans le régiment de marche qu'il organise, aussitôt que ce corps présentera une force de plus de 1,500 hommes.

Enfin vous chargerez votre bureau du mouvement de me préparer un projet pour réunir depuis Tours jusqu'à Bayonne des bataillons de marche composés de tous les hommes disponibles que les dépôts pourront fournir, en ayant soin de distinguer ceux qui appartiennent

à des régiments de l'armée d'Espagne, qu'ils doivent aller recruter, de ceux qui ne sont pas dans ce cas.

Il me semble qu'il doit être facile de rassembler ici 40,000 hommes; je vous ai déjà écrit là-dessus.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

15952. — A CAROLINE NAPOLÉON, REINE DES DEUX-SICILES, A NAPLES.

Schœnbrunn, 15 octobre 1809.

J'ai conclu la paix et je vais partir cette nuit pour Paris. Si vous n'étiez pas si loin et la saison si avancée, j'aurais engagé Murat à venir passer deux mois à Paris. Mais vous ne pouvez pas y être avant décembre, qui est une horrible saison, surtout pour une Napolitaine. Il faut donc remettre à une autre année ce voyage de Fontainebleau. Croyez à mon désir constant de vous donner des preuves de mon amitié.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15953. — A JOACHIM NAPOLÉON, ROI DES DEUX-SICILES, A NAPLES.

Schœnbrunn, 15 octobre 1809.

La paix a été signée hier par MM. de Champagny et Liechtenstein, et je pars cette nuit pour Paris, où je serai rendu quand vous recevrez cette lettre. Par ce traité, Trieste, Fiume, le littoral de la côte, la Carniole, Villach, l'Esclavonie et le pays sur la droite de la Save, depuis la Carniole jusqu'à la Bosnie, me sont cédés; Cracovie, la nouvelle Galicie, le cercle de Zamosc, sont réunis au duché de Varsovie; j'acquiers Salzburg, l'Innviertel et une ligne prise entre l'Inn et la Traun; je céderai probablement cela à la Bavière.

Ainsi désormais toute l'Adriatique, depuis Cattaro jusqu'à Tarente, est dans le même système. La possession de Trieste sera d'un bon résultat pour ce qui regarde la Sicile, qui désormais n'aura plus aucun contact direct avec l'Autriche. Je m'empresse de vous donner ces nouvelles.

Vous m'avez envoyé un beau sabre; je vous en remercie.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15954. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Schœnbrunn, 15 octobre 1809.

Il serait bien important de faire rédiger un code de procédure criminelle militaire, qui fût fait avec assez de latitude pour qu'on pût regarder comme non avenus et qu'il pût remplacer les lois, actes, rassemblés en un volume intitulé : *Guide des juges militaires*. Je vois une loi qui condamne à mort tout individu qui reçoit un déserteur ou trompette après le coucher du soleil, et en général cela est plein des lois de circonstances de la Convention.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

15955. — A FRANÇOIS II, EMPEREUR D'AUTRICHE, A DOTIS.

Schœnbrunn, 15 octobre 1809.

Monsieur mon Frère, j'ai reçu la lettre de Votre Majesté Impériale du 25 septembre. J'ai vu avec plaisir le feld-maréchal prince de Liechtenstein. Sa mission a eu le succès que Votre Majesté désirait, et la paix a été signée hier entre nous. Votre Majesté ne pouvait pas avoir près de moi un ministre qui me fût plus agréable et qui fût plus propre à arranger ses affaires. Voici donc la quatrième guerre entre Votre Majesté et moi terminée. Je vais bientôt quitter Vienne; je la quitte avec l'espoir que tous nos différends sont réglés, que la paix sera perpétuelle entre nous et que la guerre ne saurait plus renaître. Que Votre Majesté confie le soin de ses affaires à des ministres qui connaissent bien la position respective des deux États. Ils seront alors convaincus que l'amitié de la France et la paix peuvent seules faire son bonheur, celui de sa famille et de ses peuples. La guerre et la haine que le cabinet de Votre Majesté a nourries jusqu'ici contre la France ont fait le malheur de Votre Majesté; la paix et l'amitié de la France feront bientôt renaître toutes ses prospérités.

Napoléon.

D'après la copie comm. par S. M. l'empereur d'Autriche.

FIN DU DIX-NEUVIÈME VOLUME.

TABLE ANALYTIQUE

DU TOME XIX.

NOTA. — Les dates inscrites entre parenthèses sont les dates des pièces contenues dans le volume.

Les chiffres placés à la fin des phrases indiquent les pages.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

M

O

P

Q

R

S

T

V

W

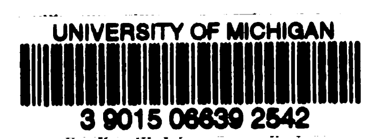
Z

LISTE DES PERSONNES

A QUI LES LETTRES SONT ADRESSÉES.

TABLE

DES MATIÈRES DU TOME XIX.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06639 2542





